



HAL
open science

Trajectoires conjugales et fécondes des hommes et des femmes après une rupture en France

Eva Beaujouan

► **To cite this version:**

Eva Beaujouan. Trajectoires conjugales et fécondes des hommes et des femmes après une rupture en France. Sciences de l'Homme et Société. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2009. Français. NNT: . tel-00430464

HAL Id: tel-00430464

<https://theses.hal.science/tel-00430464>

Submitted on 9 Nov 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris I – Panthéon-Sorbonne

Institut de Démographie de l'Université Paris 1 (IDUP)

École Doctorale de Géographie de Paris

Thèse pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Démographie

Présentée et soutenue publiquement par

Éva BEAUJOUAN

Trajectoires conjugales et fécondes des hommes et des
femmes après une rupture en France

Sous la direction de Madame France PRIOUX

Septembre 2009

Membres du jury :

M. Christophe Bergouignan

Professeur - Université Montesquieu Bordeaux IV, rapporteur

Mme Máire Ní Bhrolcháin

Professeur – University of Southampton

Mme France Prioux

Directeur de Recherche - Institut National d'Études Démographiques, directrice de thèse

M. Gustavo de Santis

Professeur – Università di Firenze, rapporteur

M. Laurent Toulemon

Directeur de Recherche - Institut National d'Études Démographiques, président du jury

REMERCIEMENTS

Bien-sûr, tout n'a pas commencé le jour où j'ai mis les pieds à l'Ined. Jean-Marc Bonnissseau, professeur au Cermsem et enseignant dans la filière MASS à Paris 1, m'a donné les premières clés pour passer la porte de la recherche. Antoine Delarue, PDG de Servac où j'ai passé mes 5 premières années d'emploi, m'a soutenue pour suivre des cours de démographie à l'Idup ; puis Marlène Lamy, enseignante à l'Idup, m'a aidée à engager le processus de la thèse.

L'Ined m'a offert les meilleures conditions d'accueil et de financement pour réaliser un travail de recherche et écrire une thèse, dans un cadre chaleureux et au sein d'une excellente équipe scientifique. Je remercie avant tout France Prioux, qui a dirigé cette thèse, m'a aidée à rester dans le droit chemin, et par sa rigueur, ses conseils et sa patience a guidé ma progression. Laurent Toulemon a activement amélioré mon travail grâce à sa clairvoyance, et m'a donné des milliers de conseils pour aujourd'hui et pour demain. Je remercie bien-sûr Catherine Villeneuve-Gokalp, qui sait me rappeler que « je suis comme une enfant qui veut une sucette et qui pleure lorsqu'elle ne l'a pas », et a mis sa petite pointe personnelle dans les analyses au fil des relectures. Je remercie également les autres relecteurs de cette thèse (Olivier Thévenon, Arnaud Régnier-Loilier), pour leurs commentaires constructifs et pour leurs encouragements. Cette période de thèse m'a donné l'occasion d'une collaboration enrichissante avec Arnaud Régnier-Loilier et Catherine Villeneuve-Gokalp – et finalement, vivent-ils ensemble ou non, ces couples ? – et avec Anne Solaz – non, m'entendre parler sans cesse de séparations n'a pas mené à la rupture.

A l'Ined, j'ai apprécié l'ambiance studieuse et conviviale des unités 3 (Fécondité, famille, sexualité) et 9 (démographie économique), et je remercie particulièrement Françoise Courtel, pour son sourire de chaque jour et son aide de dernière minute. J'ai également abusé de la gentillesse de Catriona Dutreuilh, qui a corrigé, recorrecté et encore corrigé mon anglais. Je me suis attachée au petit monde des doctorants de l'Ined, et je remercie tout spécialement Alina, Zsuzsanna et Géraldine, ainsi que les autres futurs docteurs avec lesquels j'ai partagé mes bureaux, et Emmanuelle Cambois qui m'a accueillie à l'Ined en tant que déléguée aux affaires doctorales.

Je tiens également à remercier toutes les autres personnes dont les remarques ont enrichi mon travail, notamment au cours de mes pérégrinations en Europe. Je remercie le

REMERCIEMENTS

Max Planck Institute for Demographic Research pour les *Winter Courses* que j'y ai suivi, et particulièrement Hill Kulu, dont j'ai suivi le cours d'analyse des données biographiques. Je garde un souvenir précieux d'Anna & Anna, avec lesquelles j'ai partagé non seulement un bureau à Rostock, mais surtout de grands moments d'euphorie et des discussions animées sur nos pays respectifs, nos cultures et nos ressentis.

Ma collaboration avec Roberto Impicciatore, Laurent Toulemon et Francesco Billari dans le cadre de MicMac, projet européen de projection mené par le Nidi, m'a permis de passer quelque temps au Dondena Centre à l'université de Bocconi, et de me mettre à « MAPLES » (*Method for Age Profiles Longitudinal Estimation*, pour les néophytes) mais aussi aux cappuccinos du matin et aux pizzas Mozzarella di Buffala. Je remercie Herb Smith, de UPenn, et Catherine Daurèle, qui m'ont fortement soutenue dans mon projet de partir à l'étranger, et également le Centre for Population Change basé à l'université de Southampton, surtout Ann Berrington et Máire Ní Bhrolcháin, qui par leur confiance m'ont permis de trouver un emploi dans la continuité de ma thèse, et de ne pas douter du lendemain.

Je dois finalement à mes parents et à mes sœurs un support inconditionnel ainsi que du rire au milieu des nappes de brouillard, et à mes amis un soutien continu – couplé à un soutien concret de la dynamique démographique, ils ont presque tous fait leurs premiers enfants pendant ma thèse. Je remercie enfin Louis, qui bien avant que je ne commence cette thèse savait déjà que j'en étais capable, et qui a nourri ma confiance par celle qu'il a en moi.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale	1
Première partie	
La mutation des trajectoires conjugales et fécondes	7
CHAPITRE 1	
Du mariage unique aux épisodes de vie familiale, un contexte international de changement	8
1. Introduction	8
2. Changements familiaux en France en regard des pays industrialisés	9
3. En France, l'adaptation au développement de l'après-rupture	22
4. Quelle perspective adopter ?	29
CHAPITRE 2	
Montée des ruptures et disponibilité pour une remise en couple en France	33
1. Introduction	33
2. Les enquêtes disponibles pour l'étude des trajectoires	33
3. Ruptures nombreuses et diversifiées	36
4. Possibilités et contraintes pour la remise en couple	58
5. Synthèse et conclusion	69
CHAPITRE 3	
Transformations démographiques liées à la montée des ruptures	71
1. Introduction	71
2. Choix et hypothèses méthodologiques	73
3. Les évolutions des remises en couple	84
4. La multiplication des trajectoires complexes	96
5. Synthèse et conclusion	113
Deuxième partie	
La formation d'une nouvelle union depuis les années 1980	117
CHAPITRE 4	
Effet de l'âge et des enfants sur les remises en couple	118
1. Introduction	118

SOMMAIRE

2.	Méthode : le principe des splines	120
3.	Âge et calendrier, les écarts entre hommes et femmes	122
4.	L'inégalité des sexes face à l'existence d'enfants pour la remise en couple	129
5.	Synthèse et conclusion	142

CHAPITRE 5

	Facteurs socioculturels et économiques de remise en couple	145
1.	Introduction	145
2.	Facteurs de remise en couple par sexe	148
3.	Contrastes sociaux de la remise en couple	154
4.	L'influence de la situation d'emploi	165
5.	Synthèse et conclusion	173

Troisième partie

	Quels choix pour la nouvelle union ?	177
--	---	------------

CHAPITRE 6

	Se marier ou cohabiter ? Choix du statut et circonstances du divorce	178
1.	Introduction	178
2.	Vers une union maritale ou consensuelle ?	181
3.	Après-mariage, des contraintes liées au divorce ?	194
4.	Synthèse et conclusion	208

CHAPITRE 7

	Caractéristiques du deuxième conjoint, influences du passé familial	210
1.	Introduction	210
2.	Données	213
3.	Rencontre et caractéristiques sociales	214
4.	Âge et enfants du conjoint	227
5.	Synthèse et conclusion	240

CHAPITRE 8

	Séparation de la deuxième union, une tendance individuelle à la rupture	243
1.	Introduction	243
2.	Données, modèle	245
3.	Des deuxièmes unions plus stables que les premières ?	252
4.	Des facteurs de rupture différents dans les deuxièmes et dans les premières unions	263
5.	Conclusion	271

SOMMAIRE

Quatrième partie	
Avoir des enfants après une rupture ?	275
CHAPITRE 9	
Fécondité et trajectoires de couple	276
1. Introduction	276
2. Méthode	278
3. Les naissances rattachées aux unions	280
4. Arrivée d'un enfant selon la situation familiale	292
5. Synthèse et conclusion	315
CHAPITRE 10	
L'arrivée d'un enfant après une séparation	317
1. Introduction	317
2. Méthode	320
3. Avoir un enfant après la rupture	321
4. Avoir des enfants dans la nouvelle union, avant tout une question d'âge de la femme	337
5. Vue d'ensemble : les facteurs de naissance après la remise en couple	355
6. Synthèse et conclusion	362
Conclusion générale	367
Bibliographie	373
Annexe	I-CI

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis les années 1970, les comportements conjugaux se sont nettement modifiés dans la plupart des pays industrialisés, et notamment en France. Au jugement négatif porté sur la famille dissociée jusque dans les années soixante (Lefaucheur, 1993) se sont substituées la tolérance puis l'acceptation des comportements familiaux perçus comme non traditionnels, tels que la vie en union libre, les naissances hors mariage, les divorces et plus généralement les séparations. L'assouplissement vis-à-vis des institutions a été favorisé par l'affaiblissement des pressions familiales et religieuses, et par la diffusion des moyens de contraception. De plus, « depuis une trentaine d'années les unions sont devenues plus fragiles : les divorces augmentent et les cohabitations, de plus en plus fréquentes, sont soumises à un risque plus élevé de rupture. » (de Guibert-Lantoine, 2002, p. 3). En France, à comportements inchangés, 45 % des mariages commencés en 2004 finiraient par un divorce (Prioux, 2007). Finalement, les naissances ont lieu aujourd'hui pour moitié hors mariage (Pla, 2008), et le succès de la cohabitation hors mariage conduit à la diminution du nombre d'unions mariées : dans les générations nées à la fin des années 1970, la proportion de personnes n'ayant jamais été mariées à l'âge de 50 ans devrait atteindre 37 % chez les femmes et 40 % chez les hommes (Prioux, 2007). Au total, les histoires conjugales se transforment graduellement, et avec ces changements se profilent les besoins d'une meilleure connaissance des comportements après une séparation.

Cette thèse s'intéresse aux comportements après une séparation, révélateurs des changements familiaux en cours en France. D'une part, il s'agit de comprendre comment les évolutions conjoncturelles et la hausse des ruptures ont influencé les remises en couple et autres événements de la deuxième union. Nous décrirons tout particulièrement l'influence des ruptures sur la fécondité. D'autre part, il s'agit de mieux évaluer les tendances globales de couple grâce à l'étude plus générale des trajectoires familiales d'après-rupture. Nous approfondirons également la compréhension des comportements individuels de couple par une étude des unions successives. De Graaf et Kalmijn (2003) remarquent en effet que *“the study of remarriage provides better opportunities to test prevailing theories of marriage than the study of first marriage, which is often preoccupied with variations in*

*marriage timing*¹. Au travers de l'étude des deuxièmes unions s'ouvrira une meilleure compréhension des changements généraux et individuels qui marquent aujourd'hui les comportements de couple.

Un nombre croissant de personnes sont concernées par une rupture et ses suites. Le passage des hommes et des femmes par des phases de « vie solitaire » à des âges inhabituels transforme la structure des ménages aussi bien que la vie féconde des individus. Ainsi, de plus en plus de personnes se trouvent seules ou sans conjoint à des âges intermédiaires (Jacquot, 2006). La composition de la population des personnes sans conjoint change donc, ce qui peut avoir un profond impact sur l'organisation de la société.

Dans les années 1980 et 1990, des différences importantes ont été mises en évidence entre les comportements des hommes et des femmes après une rupture. Notamment, les hommes ont plus tendance que les femmes à reformer une famille (Villeneuve-Gokalp, 1994a). Guibert-Lantoine (2002) a noté une homogénéisation globale des comportements entre 1986 et 1994, et un rapprochement de ceux des hommes et des femmes. La modification du contexte matrimonial (Meggiolaro et Ongaro, 2008) ainsi que la « timide évolution des rapports de sexe » dans le couple (Déchaux, 2007) ont pu ouvrir la reconstruction familiale à davantage de femmes. La convergence constatée se confirme-t-elle pour les séparations plus récentes ? Constate-t-on un changement de rythme des remises en couple dans les dernières années ? Les changements structurels qui ont accompagné la multiplication des séparations se répercutent-ils sur la vitesse à laquelle les personnes se remettent en couple ?

Comme le souligne Claude Martin, « Pour recomposer une famille, il faut le vouloir, d'une part, et le pouvoir, d'autre part. Si les données disponibles soulignent le fait que l'on recompose plus souvent une famille dans les milieux populaires que dans les couches moyenne ou aisées, notamment pour des raisons économiques, il faut sans doute nuancer ce constat en tenant compte des logiques des acteurs eux-mêmes et des contraintes dans lesquelles se dessinent leurs trajectoires conjugales et familiales » (Martin, 1997, p. 16). En complément des approches qualitatives de la reconstruction conjugale, l'approche quantitative utilisée dans cette thèse apporte des éléments chiffrés pour étayer les propos des sociologues et constituer un cadrage de la population concernée par des situations de transition. La comparaison des deux unions successives

¹ L'étude du deuxième mariage offre un meilleur cadre que celle du premier pour tester les théories relatives au mariage, la formation du premier mariage étant trop influencée par les variations de calendrier pour fournir un outil efficace.

est alors l'occasion de mieux comprendre les mécanismes de la vie en couple. Des critères comme les choix en matière de nuptialité et de fécondité, les caractéristiques des conjoints, ou encore les risques de rupture peuvent être comparés dans les unions successives, révélant des stratégies ou des préférences individuelles. Les analyses que nous mènerons chercheront à dissocier les contraintes qui pèsent sur la trajectoire conjugale et féconde et les « attachements » individuels à certains modes de vie familiale, tout en analysant si les comportements individuels peuvent également être rattachés au contexte social ou conjoncturel.

L'idée est fréquemment émise que des sous-groupes de personnes ont des comportements spécifiques, sont sélectionnés dans certains types d'union ou font preuve de « préférences » pour des modes de vie familiale particuliers. Les comportements individuels apparaissent par exemple corrélés entre eux dans des sous-groupes, comme le comportement de séparation et de fécondité (Coppola et Cesare, 2008 ; Lillard et Waite, 1993), la cohabitation pré-nuptiale et le divorce (Lillard *et al.*, 1995), ou même la rupture d'unions successives (Poortman et Lyngstad, 2007 ; Steele *et al.*, 2006). En France également, l'idée d'un « attachement » au mariage a été évoquée (Villeneuve-Gokalp, 1991), et celle similaire d'orientations individuelles est avancée aux Pays-Bas (de Graaf et Kalmijn, 2003). Le nombre d'enfants désirés apporte un exemple simple sur ce sujet : l'individu a des préférences sur son nombre d'enfants (influencées par le contexte et l'expérience), et elles ne sont pas toujours réalisées du fait de contraintes extérieures (Donati, 2000 ; Köppen, 2006 ; Régnier-Loilier, 2007a ; Thomson, 1997). Il semble donc possible que pour certains, les pratiques se modifient avec le vécu, mais que pour d'autres des « préférences » pour des modes de vie particuliers aient une influence durable au cours de leur trajectoire conjugale. Existe-t-il en effet des sous-groupes de personnes qui adoptent de manière cohérente des comportements particuliers au fil des unions ?

Le lien entre le calendrier de formation du couple et celui des naissances est très fort, et les chances de refonder une union comme celles d'avoir un enfant dans un couple varient nettement avec l'âge. Il semblerait alors que les intérêts à la remise en couple et les possibilités soient fortement dépendants des conditions de la rupture, mais aussi des attentes vis-à-vis d'une nouvelle union. Au long de la thèse, nous explorons l'hypothèse selon laquelle les comportements après la rupture dépendent fortement du sexe et de la fécondité de l'union antérieure, mais de manière différenciée selon l'âge.

Dans le contexte français, où les naissances ont presque toutes lieu au sein d'une union (Toulemon, 1994a), la vie de couple est un aspect fondamental de l'étude de la

fécondité. Ruptures et remises en couple, dans le sens où elles interviennent en cours de la vie féconde, ont des conséquences sur la descendance finale des individus, et par extension sur la fécondité globale du pays. Nous dresserons donc un bilan global des implications de la rupture sur la descendance finale. Afin de mieux évaluer les limites auxquelles ils ont été confrontés pour avoir des enfants lorsqu'ils ont vécu une séparation, nous décrirons le processus de fécondité des hommes et des femmes après une séparation.

Pour résumer, ce travail apportera des éléments pour mieux comprendre les trajectoires de l'après-rupture en France dans le contexte général de diversification des formes familiales. Portant principalement sur les remises en couple, les formes de recomposition familiale et l'arrivée d'enfants après la rupture, il replace ces comportements dans leur contexte socio-démographique.

Nous récapitulons à présent la structure de la thèse. Les deux premiers chapitres fixent le contexte. Pour chacun des huit chapitres suivants, nous utilisons la littérature française et internationale pour exposer la problématique dans la perspective générale de la thèse. Chacun se termine par une conclusion dans laquelle nous récapitulons et discutons les résultats obtenus, et posons les questions qui sont traitées par la suite.

La première partie (chapitres 1 à 3) décrit les changements familiaux depuis les années 1965-1970, et quantifie les principales évolutions des trajectoires et des remises en couple dans ce contexte. Dans le chapitre 1, nous exposons le contexte européen et français de transformation des comportements conjugaux. En explorant les recherches existantes autour des questions centrales de la thèse, nous fixons le cadre de l'étude. Les travaux sur la rupture et ses déterminants étant anciens en France, le chapitre 2 apporte les bases nécessaires pour apprécier la situation de « départ » de notre étude. Nous y évaluons l'occurrence de la séparation, les caractéristiques des personnes les plus concernées et les âges auxquels a lieu cette transition. Nous y décrivons également les personnes séparées par rapport à l'ensemble des personnes disponibles sur le marché conjugal.

Le changement général des comportements conjugaux entraîne la diversification des types d'unions rompues. En complément, la transformation des comportements individuels vis-à-vis du couple affecte directement le processus de reconstruction

familiale. Dans le chapitre 3, nous analysons l'évolution des perspectives de formation d'une deuxième union dans les trajectoires individuelles.

Les caractéristiques de l'individu aussi bien que celles de l'union antérieure sont généralement signalées comme déterminantes de la propension à entrer dans un nouvel épisode de vie conjugale (Bernhardt, 2000 ; Cassan et al., 2001). Dans quelle mesure reforme-t-on une union et quels sont les déterminants de la reprise (ou non) de la vie conjugale après la rupture ? Nous décrivons dans la deuxième partie (chapitres 4 et 5) l'influence des situations à la rupture sur la formation d'une nouvelle union. Le chapitre 4 détaille l'influence de l'âge et de la présence d'enfants sur la remise en couple des hommes et des femmes. Le chapitre 5 s'intéresse aux facteurs sociaux, culturels et économiques de la remise en couple.

Dans la troisième partie (chapitres 6 à 8), nous décrivons les attitudes dans la deuxième union, ainsi que dans les deux unions successives, et étudions de la sorte la possibilité que certaines personnes affichent des « préférences » pour certains types d'unions. Le chapitre 6 porte sur la nuptialité, et nous y comparons les rythmes de remise en couple et de mariage selon que l'union rompue avait donné lieu à un mariage ou non. Ce chapitre complète également notre connaissance sur les comportements de l'après-rupture par une analyse détaillée du déroulement du divorce et de ses conséquences sur la formation d'une deuxième union. Les caractéristiques du conjoint reflètent également les contraintes pour se remettre en couple et les attentes et vis-à-vis de la nouvelle union. L'étude spécifique du choix du conjoint dans les premières et les deuxièmes unions avec pour angle d'approche l'âge et les enfants apporte un éclairage sur ce sujet dans le chapitre 7. Le chapitre 8 apporte ensuite des réponses à la question récurrente de la stabilité relative des deuxièmes unions. Celles-ci, soumises à plus de « perturbations » extérieures comme la présence d'enfants, sont-elles plus ou moins stables que les premières unions ? Qu'en est-il à caractéristiques équivalentes pour les premières et deuxièmes unions ? Nous testerons notamment si une première union courte conduit à une deuxième union plus stable ou si au contraire, le risque de séparation de la deuxième union s'en trouve amplifié.

Enfin, la quatrième partie (chapitres 9 et 10) est consacrée aux conséquences des ruptures d'unions sur la fécondité. Les changements et les interruptions de la vie de couple peuvent modifier la fécondité individuelle mais aussi globale, ce que nous nous efforçons de quantifier dans le chapitre 9. Il est tout à fait possible que les préférences individuelles se reflètent sur la fécondité des deux unions successives. Quelle est l'influence d'une interruption de la vie de couple sur la descendance atteinte, et observe-

INTRODUCTION GÉNÉRALE

t-on des différences entre les hommes et les femmes ? Nous étudions dans le chapitre 10 les éléments essentiels de ces contrastes entre hommes et femmes, et notamment le rôle des contraintes pour avoir des enfants auxquelles sont confrontées les personnes qui se sont séparées, comme la remise en couple et la fertilité pendant la nouvelle union.

Première partie

La mutation des trajectoires conjugales et fécondes

CHAPITRE 1 DU MARIAGE UNIQUE AUX EPISODES DE VIE FAMILIALE, UN CONTEXTE INTERNATIONAL DE CHANGEMENT

1. Introduction

En Europe, depuis la fin des années 1960, le modèle dominant de la famille composée d'un couple marié et de ses enfants laisse progressivement la place à de nouveaux comportements conjugaux et à davantage de configurations familiales complexes. L'après-guerre connaît une période de félicité économique, porteuse de la société de consommation. Puis les méthodes médicales de contraception plus efficaces se répandent, ce qui libère les relations sexuelles et mène à de nouveaux modes d'entrée dans la vie conjugale (van de Kaa, 1987). L'équilibre des rapports entre hommes et femmes change. C'est dans ce contexte que les trajectoires de couple se diversifient dans la plupart des pays européens et notamment en France, laissant une place plus importante aux ruptures et aux unions successives. Les naissances, reportées, prennent également plus souvent place dans les deuxièmes unions, ce qui renouvelle les perspectives de la fécondité.

Dans ce premier chapitre, nous décrivons le contexte dans lequel se développent ces trajectoires multiples en France en regard des autres pays industrialisés. Puis nous donnons un aperçu de la manière dont la législation française et les politiques familiales se sont adaptées à ces changements conjugaux et, notamment, au développement des situations familiales d'« après rupture ». Nous présentons enfin l'angle sous lequel nous abordons les problématiques démographiques posées par la diversification des unions dans le contexte français.

2. Changements familiaux en France en regard des pays industrialisés

2.1. Transformations contextuelles

Plusieurs grandes théories explicatives du développement des nouvelles formes familiales se sont développées en Europe. Les causes attribuées aux changements sont multiples, et nous commencerons par en faire l'inventaire.

Les transformations familiales de la fin du XXe siècle peuvent être replacées dans le cadre plus large des modifications économiques, démographiques et sociales qui ont touché les pays industrialisés dans les trois derniers siècles. Alors que la révolution industrielle s'étend à toute l'Europe au milieu du XVIIIe siècle, la « transition démographique » est amorcée par une baisse de la mortalité, puis de la fécondité (Vallin, 2004).. La place de l'enfant devient centrale dans une famille plus fréquemment composée uniquement du couple et de ses enfants, la famille « nucléaire ». Le modèle de la famille bourgeoise atteint son apogée après la deuxième guerre mondiale, en particulier aux États-Unis (Coontz, 1992). En France, c'est la période où l'âge au mariage est le plus jeune et le taux de célibat définitif et la proportion de femmes sans enfant les plus faibles (Daguet, 1996 ; Haskey, 1992). La baisse de la mortalité, qui allonge la période de vie de couple, augmente plus que jamais l'espérance de vie en couple.

C'est dans cette conjoncture que de nouveaux changements apparaissent à partir des années 1965. La combinaison de facteurs économiques, culturels et sociaux contribue à partir de ce moment à une transformation radicale de la nuptialité (Segalen, 2006, chapitre 3). Poussées par les besoins économiques de main d'œuvre et un changement des attitudes à l'égard du salariat féminin, les femmes participent en nombre au marché du travail de l'après-guerre. Leur niveau d'études s'élève, elles sont de plus en plus souvent salariées et deviennent de plus en plus autonomes (Segalen, 2006). La sexualité se libéralise notamment grâce à la contraception médicale, et l'entrée dans la vie en couple peut devenir plus progressive sans pour autant avoir d'enfants. En parallèle, le christianisme recule dans la plupart des pays d'Europe. Les enfants du baby-boom, ayant grandi dans la société prospère des trente glorieuses, connaissent une nouvelle forme de consommation et une société en évolution, et seront une des générations pivot des nouveaux comportements familiaux. Au moment auquel la vie de couple aurait atteint sa durée maximale grâce à l'augmentation de l'espérance de vie, les comportements de couple ont changé avec force, inversant en quelque sorte la tendance (Watkins *et al.*, 1987).

Dans ce contexte, les attentes individuelles en matière de relations conjugales et de modes de vie évoluent et les unions deviennent plus « libres » (Haskey, 1992). Rappelons cependant que des formes familiales plus souples (la « cohabitation ouvrière ») existent de longue date en France (Villeneuve-Gokalp, 1994b). La cohabitation hors mariage se développe, le mariage est retardé, les séparations augmentent. La possibilité de rupture est maintenant présente dans le couple dès sa fondation, qu'elle ait lieu ou non par la suite (Kellerhals *et al.*, 1985 ; Roussel, 1993). Le modèle de l'homme pourvoyeur de revenu (« male breadwinner ») s'atténue dans certains pays d'Europe, et particulièrement en France, où le double rôle de mère et de travailleuse est reconnu à la femme (Lewis, 1992). Malgré tout, le déséquilibre entre les sexes persiste aussi bien dans la sphère privée que dans la sphère publique (Pailhé et Solaz, 2009).

La théorie sociologique de l'individualisation, développée par Giddens, explique par le changement des attentes individuelles vis-à-vis du couple les transformations de celui-ci (Beck, 1992) : les attentes relatives à l'union se sont modifiées, et la place plus grande de l'amour et du développement de soi dans le couple l'ont paradoxalement fragilisé (Singly, 2007). Suite à l'industrialisation, la plupart des pays d'Europe ont abouti à une société plus libérale permettant les choix individuels. L'esprit de réussite individuelle et de réalisation de soi a alors pris le dessus sur l'organisation holiste de la société. Les liens entre les membres du couple prennent désormais la forme « d'affinités électives » (Beck-Gernstein, 1998). Une partie des conflits engendrés par la confrontation des individualités sont dès lors réglés par la séparation, et les trajectoires complexes se multiplient (Singly, 2007). La famille ne disparaît pas, mais se diversifie, et la trajectoire individuelle devient une combinaison de formes familiales et non-familiales. Aux phases de vie en couple succèdent alors des phases de vie en solo puis des phases « quasi-conjugales », parfois des remises en couple. Cette forme de « nomadisme conjugal » refléterait « l'ampleur des attentes à l'égard de la vie conjugale » (Déchaux, 2007). Les relations se succéderaient dans l'espoir d'en vivre une qui corresponde au mieux à ses aspirations. La plus grande mobilité entre les différentes phases conjugales, à la « poursuite du bonheur » (Roussel, 1993), serait à l'origine de la diversification croissante des trajectoires. Selon Beck (1992), seul un changement de la structure institutionnelle, orienté directement sur la vie personnelle et les relations, pourrait alors régler des questions comme celle du rôle genré ou de la place des nouvelles formes de couple.

À la fin des années 1980, la théorie de la « deuxième transition démographique » attribue aux nouveaux comportements familiaux une baisse structurelle de la fécondité à des niveaux inférieurs au seuil de remplacement (van de Kaa, 1987). Les valeurs individuelles (réalisation de soi), et les normes (reflets de la culture du pays), sont alors

considérées comme des éléments clés des choix individuels et des transformations démographiques. Il a cependant été observé depuis que nombre des pays dans lesquels la « deuxième transition démographique » était la plus avancée affichaient des niveaux de fécondité très raisonnables, et qu'elle n'expliquait pas la fécondité basse. Cependant, l'idée des « normes et valeurs » a semblé appropriée pour expliquer certaines différences entre les pays industrialisés, et le cadre proposé à l'époque s'est étendu progressivement pour expliquer plus généralement les tendances familiales récentes (Sobotka, 2008).

Plus récemment, les pays européens dans leur grande majorité connaissent un report particulièrement marqué de l'entrée dans la vie adulte. Celui-ci est généralement attribué aux mutations de l'organisation économique et sociale – notamment à l'allongement de la période d'études préalable à l'entrée sur le marché du travail, à un environnement économique défavorable ou encore à la saturation du marché du logement (Billari et Wilson, 2001). Ces divers retards à l'entrée dans la vie adulte sont souvent considérés comme l'origine de la baisse de la fécondité à des niveaux extrêmement bas (Billari et Kohler, 2004). De même, les incertitudes et attermoissements du début de la vie de couple se sont répercutés sur l'ensemble des séquences de la vie familiale.

Au total, les changements de perception et d'attitude vis-à-vis de la vie en couple ont eu lieu parallèlement à la possibilité économique d'assumer une séparation, les divorces sont montés en charge et par conséquent les trajectoires de couple « complexes ». un modèle dominant du couple et de ses enfants persiste, mais les autres configurations occupent une place croissante. Nous présentons à présent comment les nouvelles tendances familiales se sont manifestées en France en regard des autres pays européens, à quel point les situations de l'après-rupture se sont développées, et dans quel contexte plus global de changement démographique de la famille elles se situent.

2.2. Des formes d'unions diversifiées

À quel stade en est-on aujourd'hui dans les arbitrages entre cohabitation et mariage comme choix pour la vie de couple ? Les cohabitations hors mariage restent en général plus fragiles que ces derniers, à toutes durées d'union (Andersson, 2003 ; Toulemon, 1996). Doit-on encore considérer que les personnes qui vivaient hors mariage avant une rupture sont fortement spécifiques ? Répondre à ces questions apportera les premiers éléments pour cerner la population de l'après-rupture.

2.2.1. *Les alternatives aux mariages*

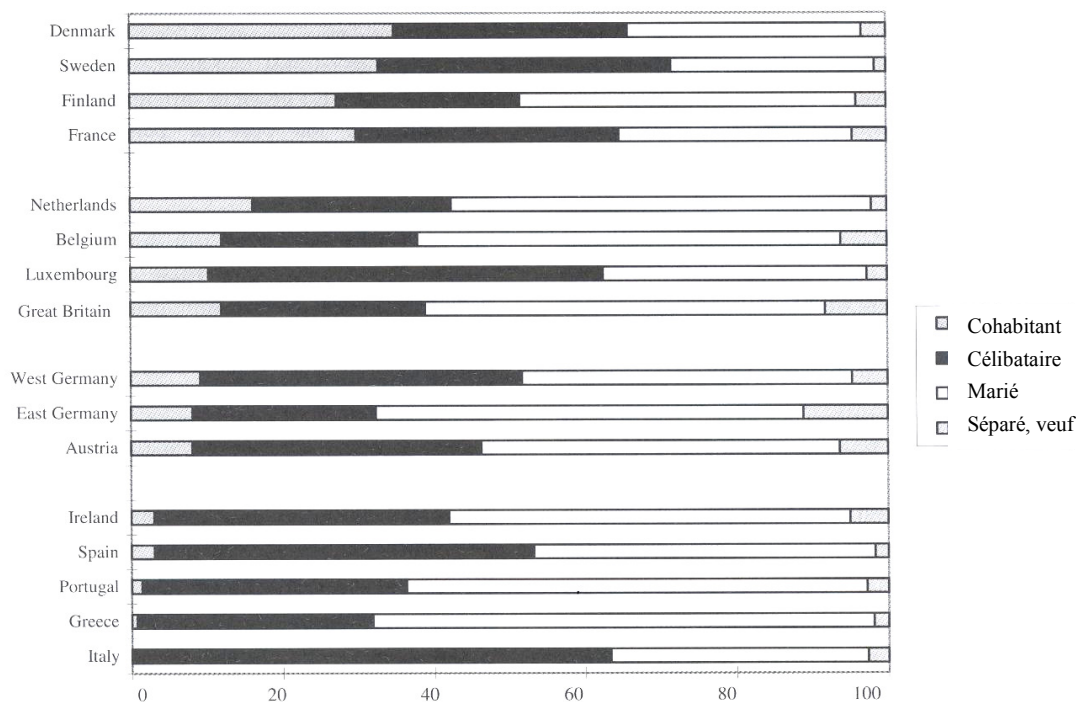
Le changement du processus d'entrée dans le couple commence vers le début des années 1970, en France comme dans la plupart des pays industrialisés. Tandis que la fondation d'une famille passe jusqu'alors par le mariage, les relations stables sans cohabitation et les couples cohabitants deviennent des intermédiaires d'entrée dans la vie de couple, que permettent la diffusion des moyens de contraception et l'acceptation des rapports sexuels hors du mariage. La place des unions cohabitantes continue ensuite à progresser, et en France, plus qu'un passage vers le mariage, elles lui deviennent un substitut pour un nombre croissant de couple (Heuveline et Timberlake, 2004).

Une typologie a été développée et est fréquemment citée dans la littérature européenne, qui regroupe une sélection de pays industrialisés selon la place qu'y occupe la cohabitation (Heuveline et Timberlake, 2004). De marginale pour les pays d'Europe du Sud à indifférenciable du mariage pour la Suède sont déclinées d'autres situations intermédiaires. Alors que dans la majeure partie des autres pays d'Europe la cohabitation reste un prélude au mariage ou une phase du processus de mariage, en France elle est utilisée comme une alternative au mariage. Très fréquente, elle y constitue également le lieu de naissance de plus de la moitié des enfants, et elle est moins souvent transformée en mariage que dans les autres pays, sauf les pays scandinaves. Elle continue à s'étendre, et de moins en moins de mariages devraient avoir lieu dans les cohortes nées depuis 1950 (Toulemon, 1996).

Hormis les pays d'Europe du Nord, déjà familiers de la cohabitation depuis de nombreuses décennies (Lewis, 1992), les autres pays industrialisés n'ont pas connu un tel engouement pour la cohabitation hors mariage (Figure 1.1). Elle commence néanmoins à apparaître dans certains pays du Sud de l'Europe, où elle reste cependant marginale (Di Giulio et Rosina, 2006).

La forte acceptation des nouveaux types de relation a été couronnée par la mise en place du pacte civil de solidarité (Pacs) en France. Ce pacte donne à ses contractants des droits de plus en plus proches de ceux des couples mariés. Imaginé initialement à l'intention des couples homosexuels, il est aujourd'hui adopté en grande majorité (plus de 90 %) par des couples hétérosexuels (Prioux, 2008). Dans les pays nordiques, les réponses politiques à l'essor de la cohabitation se sont faites par l'homogénéisation en termes législatif du mariage et de la cohabitation (après deux ans ou féconde) (Kiernan, 2002b).

Figure 1.1 : Distribution par statut conjugal des femmes âgées de 25 à 29 ans en 1996 (en %)

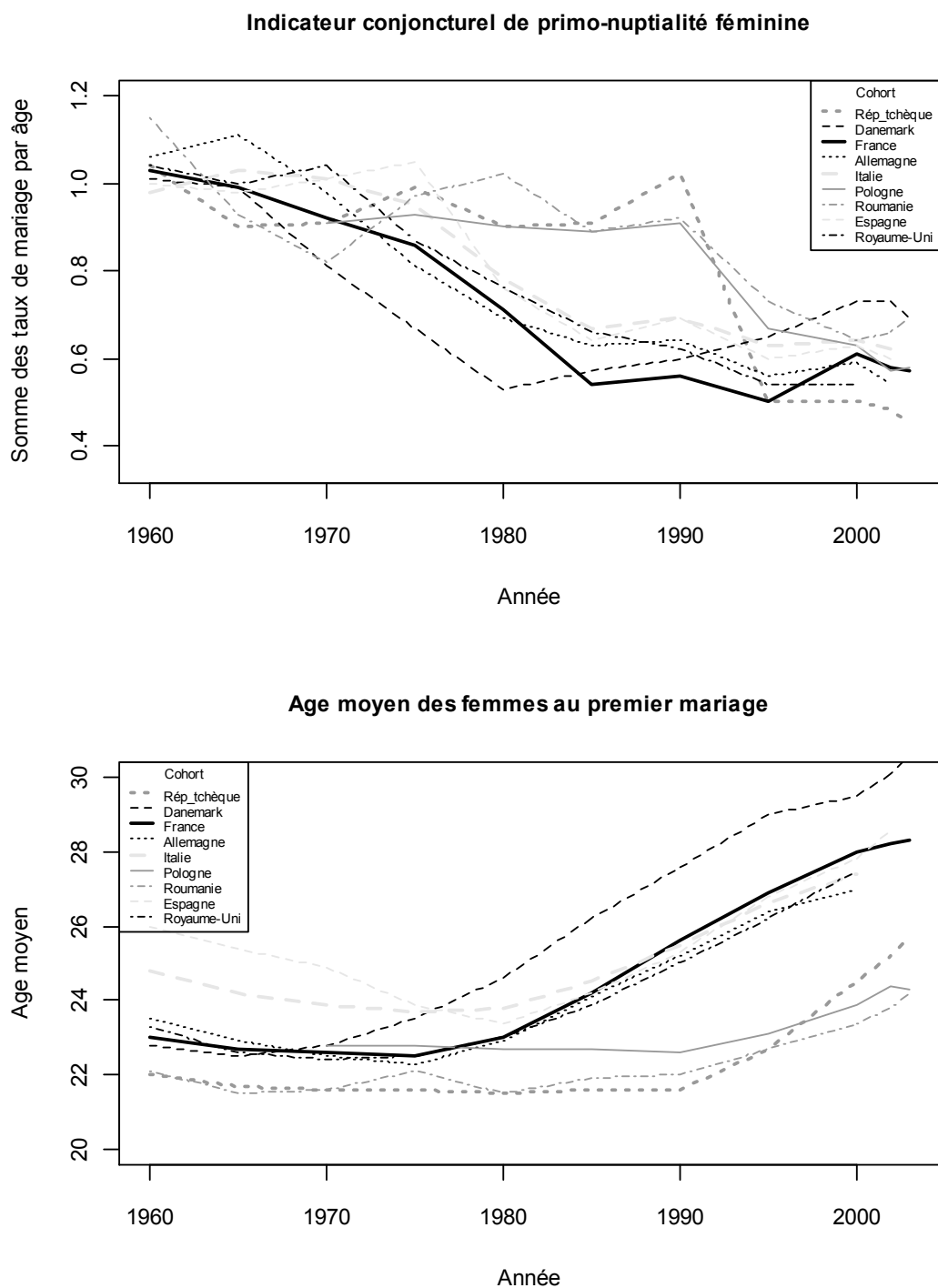


Source : Kiernan, 2002

2.2.2. *Un recul du mariage par retard ou par substitution*

Les âges moyens au premier mariage se sont fortement élevés depuis la période d'après-guerre (Figure 1.2) par la combinaison, variable selon le pays, de retards dans l'entrée en conjugalité et de la cohabitation comme précurseur du mariage. En parallèle, la nuptialité des célibataires a nettement baissé (Figure 1.2). Plusieurs sous-groupes se dessinent en Europe. Dans les pays d'Europe du Nord, le taux de nuptialité a commencé à baisser avant les années 1970, et se redresse progressivement depuis. Dans les pays d'Europe de l'Est il a commencé plus tardivement (Macura *et al.*, 2002), mais les comportements se sont transformés très rapidement après les révolutions des années 1990. Les raisons de ces changements sont principalement économiques, par exemple l'accès difficile au logement et à l'emploi. Ces pays sont toujours dans une phase de forte transition : les mariages ont été retardés et l'indice conjoncturel de nuptialité a baissé très rapidement, mais les niveaux restent relativement plus élevés qu'à l'Ouest (Macura *et al.*, 2002). Au Sud de l'Europe, la cohabitation s'est peu développée, notamment du fait de l'organisation familiale (Billari, 2004). L'âge moyen au mariage a néanmoins reculé, à cause des difficultés grandissantes de « passage à l'âge adulte », et notamment de la carence en logements.

Figure 1.2 : Indicateurs du mariage dans une sélection de pays Européens représentatifs



Source : Eurostat, yearbook 2006 (Conseil de l'Europe, 2005)

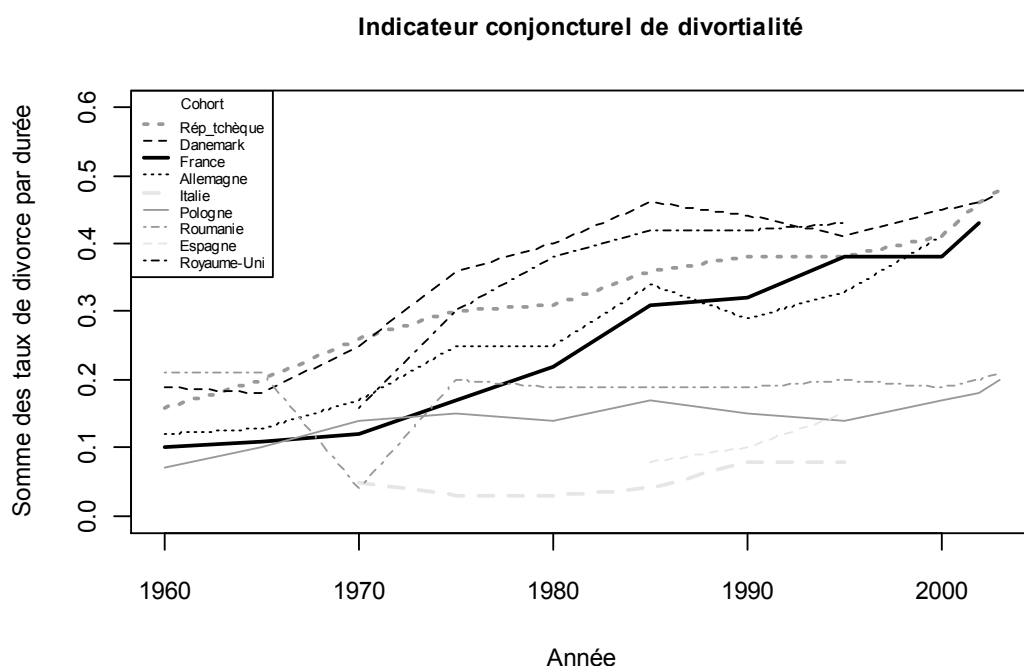
La France fait partie des premiers pays dans lesquels l'âge moyen au premier mariage s'est élevé, de même que l'indicateur conjoncturel de primo-nuptialité a baissé assez rapidement. En début d'union, la cohabitation domine et elle est adoptée par neuf couples sur dix (Prioux, 2005b) : entre autres, les hommes, désirant traditionnellement assurer la viabilité financière de leur couple, peuvent retarder leur mariage parce qu'ils sont au chômage ou bien les étudiants peuvent se mettre en couple avec un engagement moindre que celui du mariage en attendant leur entrée sur le marché du travail et une plus grande stabilité (Villeneuve-Gokalp, 1994b). Une fois l'union stabilisée, selon les choix individuels de mode de vie en couple, les types d'unions se diversifient : dans les générations qui ont 30 ans en 1999, moins d'une union sur deux est un mariage, contre neuf sur dix pour celles qui ont plus de 50 ans (Cassan et al., 2001). La forme de la première union dépend de l'âge à la formation du couple, mais aussi de la pratique religieuse, de la qualification, de la vie matrimoniale des parents et de l'aspiration à l'autonomie de la mère (Prioux, 2005b). Le mariage reste souvent adopté par les couples lors de l'annonce d'un enfant, et ils se marient fréquemment pendant la grossesse (Toulemon, 1996). Par contre après une séparation, le mariage est fortement désaffecté.

2.3. Les trajectoires conjugales multiples

2.3.1. *Multiplication des divorces et des ruptures d'unions consensuelles*

Dans le cadre des modifications de comportement de couple évoquées antérieurement, les unions tout comme les mariages sont devenus de plus en plus instables. La hausse des divorces a été générale en Europe, sauf dans quelques pays de traditions culturelles et religieuses fortes dans lesquels ils sont restés faibles (Figure 1.3). La législation s'est en général adaptée aux besoins et aux normes sociales, même dans les pays d'Europe du sud (Haskey, 1992). À l'Est, le comportement de divorce est très diversifié : certains pays plus proches de la Russie ont de très forts taux de divorce, alors que les pays à dominante catholique comme la Roumanie ou la Pologne conservent des taux de divorce bas. Au Sud le divorce, comme la cohabitation, reste mal accepté par la société.

Figure 1.3 : Indicateur conjoncturel de divortialité dans une sélection de pays Européens représentatifs



Source : Eurostat, yearbook 2006 (Conseil de l'Europe, 2005)

L'évolution des lois sur le divorce illustre bien la perception moderne de la vie familiale. Par exemple en France, alors qu'en 1975 s'instaurait un divorce « par consentement mutuel », en 2005 a été mis en place un divorce « pour altération définitive du lien conjugal ». Le divorce peut alors être demandé par un seul des deux conjoints après une séparation de fait de deux ans. Les législations se sont adaptées aux nécessités posées par la multiplication même des divorces. Notamment, la forte hausse des divorces avait commencé dans les années 1970 avant le changement de législation de 1975 (Blayo et Festy, 1976), suivi lui-même d'une vague de divorces.

Pour conclure, en France, le contrat passé pour un mariage a changé, et la divortialité en est devenue une composante à part entière (Roussel, 1993). Le divorce est facilité, la notion d'engagement irréversible s'estompe. La cohabitation et le mariage restent cependant distincts. Les couples qui se sont mariés dans l'année de la mise en couple reflètent une plus grande différenciation des rôles à l'intérieur du couple et des valeurs plus traditionnelles (Rault et Letrait, sous presse). Particulièrement, les personnes qui ont fait un mariage direct présentent des caractéristiques de plus en plus spécifiques par rapport à l'ensemble des personnes en couple (Liefbroer et Dourleijn, 2006). Les couples mariés sont globalement plus stables que les couples cohabitants (Toulemon, 1996), l'acte

même d'engagement dans le mariage conférant une certaine stabilité. Dans l'ensemble des pays européens, on retrouve effectivement que les unions cohabitantes sont les plus fragiles (Kiernan, 2002b). L'effet d'une cohabitation avant le mariage sur le risque de divorce est cependant plus variable selon les pays (Wagner et Weiss, 2006) : la « période d'essai » que constitue la cohabitation pré-nuptiale ne semble généralement pas rendre le mariage plus solide par rapport aux mariages directs, mais c'est surtout parce que la population de ces derniers est fortement sélectionnée (Liefbroer et Dourleijn, 2006).

Au total, la cohabitation serait assez répandue en France pour que les comportements dans les unions libres et dans les mariages qui suivent une phase de cohabitation s'homogénéisent légèrement. Les personnes en union libre n'auraient par exemple pas plus souvent que celles qui se sont mariées après une cohabitation des idées égalitaires sur le partage des tâches et la représentation des rapports de sexe (Rault et Letrait, sous presse). Les risques de divorce ont augmenté, et les personnes qui adoptent les vues les plus modernes sur le couple vivent des mariages plus fragiles (Kellerhals *et al.*, 1985). À l'inverse, la cohabitation est devenue une institution sociale, et peut être renforcée par cette reconnaissance. Alors que la transition vers un mariage est de moins en moins fréquentes au fil des générations, le risque de rupture de cohabitation est resté constant (Toulemon, 1996). Malgré tout, l'impression de reconnaissance du couple passe encore par le mariage pour de nombreuses personnes, notamment sa cérémonie, ce qui relativise sa désaffection (Singly, 2007).

2.3.2. *Remises en couple*

Dans une partie des pays européens, le couple n'est plus indissoluble, sa rupture est facilitée et la vie conjugale se décompose plus souvent en plusieurs relations. Du fait de la multiplication des cohabitations plus fragiles et du rajeunissement à la rupture, de plus en plus de personnes vont être menées à vivre une séparation, puis une remise en couple (Prioux, 2006). Après la séparation s'ouvrent de nouvelles options familiales –nouveau couple, familles monoparentales, familles recomposées–, aujourd'hui de mieux en mieux reconnues. Au cours de ce travail de thèse, les remises en couple, leur fréquence en France et leurs déterminants seront largement détaillés.

En 1996, les pays d'Europe dans lesquels divorces et cohabitations sont les plus familiers affichent les plus fortes proportions de personnes qui vivent plusieurs unions successives. Par exemple dans un pays comme la Suède, plus d'une femme sur quatre âgée de 35-39 ans a déjà vécu au moins deux unions cohabitantes. À l'opposé, dans les pays d'Europe du Sud, cette proportion varie entre 5 et 7 %. La France se situe dans une

situation relativement paradoxale, puisque seulement 13 % des femmes de 35-39 ans ont vécu plus d'une union cohabitante (Kiernan, 2002b). Au total, les ruptures et les recompositions familiales sont finalement moins développées en France que dans les pays Scandinaves, même si les comportements de couple modernes comme la cohabitation se sont développés à des niveaux équivalents (Prioux, 2006).

En Europe, il n'existe pas d'« indicateur démographique des remises en couple », et les données sur le deuxième mariage montrent que le taux de remariage s'est effondré dans les années récentes, mais n'apportent pas d'autre élément comparatif. En effet, particulièrement après un divorce, la cohabitation hors mariage est souvent adoptée à la place du mariage (Haskey, 1992). Plus qu'une baisse des remises en couple, la moindre occurrence des remariages reflèterait donc la hausse de la proportion d'unions qui ne sont pas converties en mariage. Devant ce constat dans les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest, Van de Kaa (1987) parle d'affaiblissement du mariage en tant qu'institution dans la deuxième union. Il évoque aussi les pertes d'ordre financier comme frein au deuxième mariage, par exemple celle de la pension alimentaire ou d'autres subsides du mariage antérieur.

Dans la lignée de ces observations, notre analyse décrira les trajectoires de couple de l'après-rupture. La diversité des formes de première union et la multiplication des unions « éphémères » (Villeneuve-Gokalp, 1994b), ainsi que le changement global du contexte conjugal, marqueront peut-être les façons de « refaire couple ». La formation de la deuxième union, son déroulement et éventuellement sa séparation pourront, comme pour les premières unions, avoir évolué. L'implication dans les deuxièmes unions de personnes appartenant aux générations antérieures, pourra cependant avoir limité les changements conjoncturels.

2.4. Contexte des naissances modifié

Dans les sociétés occidentales, les comportements familiaux et conjugaux diffèrent, ainsi que les niveaux de fécondité eux-mêmes (Sobotka et Toulemon, 2008). Certains pays connaissent des taux de fécondité proches du taux de remplacement, comme la France, les Pays Nordiques ou le Royaume-Uni, alors que d'autres connaissent des niveaux extrêmement bas de fécondité, comme l'Espagne, l'Italie, la Grèce, les pays germaniques et la plupart des pays des l'ex-union soviétique (Kohler *et al.*, 2005 ; Prioux, 2008). Les pays qui connaissent la fécondité la plus basse ne sont cependant pas toujours

ceux dans lesquels les trajectoires de couple complexes se sont le plus développées (Billari et Kohler, 2004 ; Sobotka, 2008). À l'inverse, l'instabilité conjugale reste fortement liée à de moindres naissances au niveau individuel (Coppola et Cesare, 2008 ; Henz et Thomson, 2005 ; Jansen *et al.*, 2008 ; Lillard et Waite, 1993). Ces constats posent la question de la relation contemporaine entre l'organisation familiale, plus particulièrement les trajectoires conjugales, et la fécondité. Les répercussions de la plus grande fragilité des unions sur la fécondité ne seront pas forcément positives aussi bien à l'échelle individuelle qu'à l'échelle d'un pays.

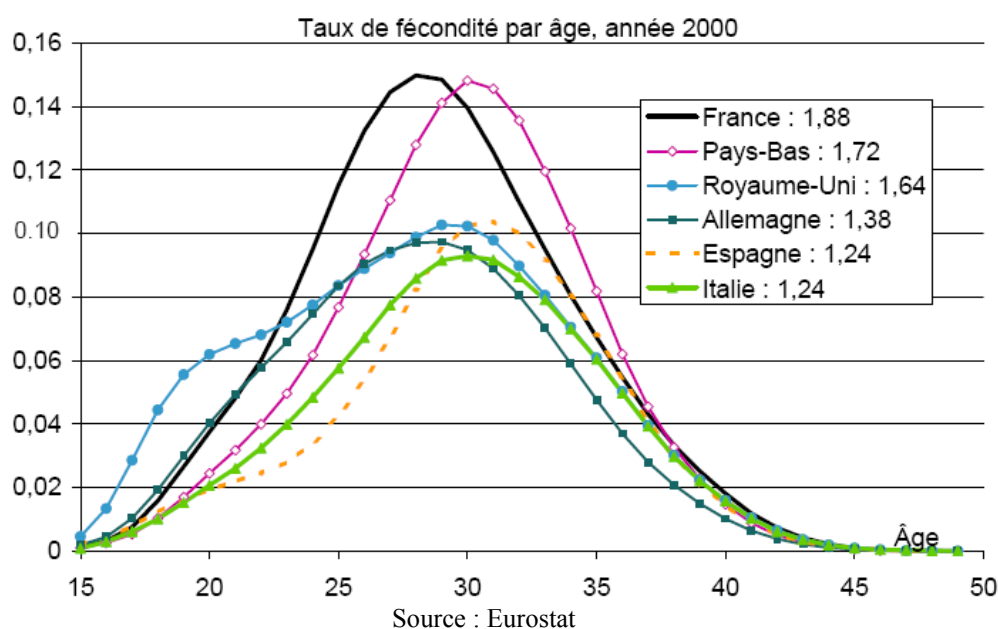
2.4.1. *Retard des naissances et naissances hors mariage*

Le retard de l'entrée dans la vie active des jeunes s'est traduit en Europe par un report de l'entrée en parentalité (Blossfeld *et al.*, 2005). La baisse de la fécondité est alors souvent attribuée au retard dans le calendrier des naissances (Billari et Kohler, 2004 ; Bongaarts, 1998). Cependant, la plupart des pays qui vivent la « deuxième transition démographique » connaissent un fort phénomène de retard des naissances, mais également une importante récupération à des âges plus avancés (Sobotka, 2008). Le retard de la mise en couple a notamment des effets variables dans les pays Européens. Alors qu'en Italie il réduit les chances de l'union d'être féconde, en Suède ou en France il réduit surtout la fécondité totale de l'union (Pinelli *et al.*, 2002). Une composante essentielle de la fécondité est en effet le nombre d'enfants, et en Europe, la proportion de familles à un, deux ou trois enfants diffère d'un pays à l'autre (Köppen 2008). En France, le nombre idéal d'enfants s'établit entre deux et trois (Régnier-Loilier, 2006a). Les variations du type de famille adopté ou souhaité sont souvent expliquées par les normes sociales mais aussi par les contraintes pesant sur la vie familiale dans chaque pays. Notamment, dans les pays dans lesquels la femme est largement investie dans la vie économique, le « coût » d'avoir un enfant augmente, ce qui, allié à un contexte institutionnel ou économique défavorable, abaisserait le nombre désiré d'enfants (Kohler *et al.*, 2006).

La France constitue une exception dans le sens où sa fécondité, après une chute initiale autour de 1970, s'est maintenue à un niveau relativement élevé, et est aujourd'hui au dessus du seuil de remplacement. Le graphique ci-dessous (Figure 1.4), qui représente les taux de fécondité par âge de différents pays, montre la grande diversité de la répartition des naissances selon les pays. C'est surtout aux âges les plus féconds, avant 35 ans, que les taux de fécondité par âge diffèrent. La courbe de fécondité française est centrée sur 28 ans et son niveau est le plus élevé. En Allemagne, les naissances

commencent aux mêmes âges qu'en France, mais sont freinées à des âges plus tardifs. Au Royaume-Uni, une proportion importante de femmes a un enfant entre 18 et 20 ans. À l'opposé, en Espagne et en Italie la fécondité est très basse aux jeunes âges et l'âge modal avoisine 31 ans. Théoriquement, avec le retard des premières naissances, la translation des courbes vers la droite pourrait être freinée par l'augmentation des risques d'être stérile aux âges plus élevés. En France cependant, les probabilités d'agrandissement sont restées très stables dans les dernières années malgré l'augmentation de l'âge au premier enfant (Toulemon *et al.*, 2008), ce qui laisserait penser que les limites physiologiques de la reproduction ne sont pas encore atteintes.

Figure 1.4 : taux de fécondité des femmes par âge en 2000 dans une sélection de pays Européens

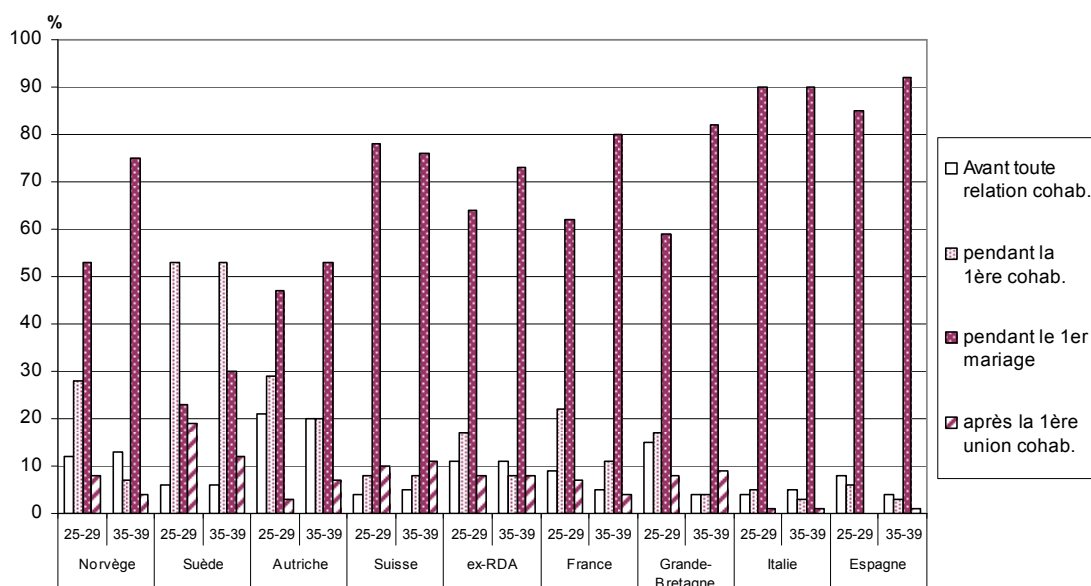


Face au développement des trajectoires conjugales multiples et des naissances dans des unions de rang deux ou plus, ces courbes pourraient connaître des transformations supplémentaires. D'une part, les premières unions, plus souvent rompues, sont moins souvent fécondes, ce qui contribue à un retard de la fécondité. La rupture pourrait alors apparaître comme un facteur d'infécondité involontaire au niveau individuel (Bongaarts, 1998). D'autre part, davantage de naissances ont lieu dans le cadre de familles recomposées, ce qui peut augmenter la descendance finale de certaines personnes.

2.4.2. Des premières naissances après la première union

La Figure 1.5 témoigne qu'en France comme dans les autres pays européens, la cohabitation s'affirme comme lieu de naissance des enfants. Dans les années 1990, la proportion de premières naissances qui ont lieu après la première union, c'est-à-dire souvent dans le contexte d'une deuxième union, est la plus élevée en Suède, puis en Suisse, en Grande Bretagne et en Allemagne. En France, ces naissances commencent à se développer dans les années 1990 pour les femmes âgées de 25 à 29 ans, mais même pour elles le taux reste relativement faible, à 7 %. Dans la plupart des pays Européens, il reste normatif d'avoir son enfant dans sa première relation (Kiernan, 2002a).

Figure 1.5 : Proportion de femmes dans chaque contexte conjugal lors de la première naissance



Source : FFS, années 1990, chiffres calculés par Kiernan, 2002

La Suède est le pays d'Europe dans lequel le plus de premières unions sont rompues sans que les conjoints aient eu d'enfants (Fürnkranz-Prskawetz *et al.*, 2003). C'est aussi un des pays dans lesquels les familles recomposées sont les plus fréquentes : les taux de séparation des pays scandinaves ont atteint des niveaux élevés depuis bien plus longtemps que dans le reste de l'Europe, et le niveau de reformation conjugale après une union féconde est élevé. Cependant, l'Estonie et la Lituanie sont les plus touchées par les recompositions familiales, suite à une hausse forte et récente des ruptures d'unions, presque toutes fécondes (Fürnkranz-Prskawetz *et al.*, 2003). Finalement en France, puisque le développement des séparations a été relativement tardif par rapport aux pays

Scandinaves, mais aussi que les premières unions peuvent souvent être sans enfant, la recomposition familiale est plus rare que dans ces pays. En 2004, parmi les enfants âgés de moins de 18 ans, 82 % vivent avec leurs deux parents, 17,6 % avec un parent seul et 5,4 % avec un parent et son nouveau partenaire, et cette dernière proportion semble vouée à augmenter (Toulemon et Knudsen, 2006).

Quelle est la réponse de la fécondité à la multiplication des épisodes de couple ? Bien que les études récentes montrent que la fréquence du divorce et le niveau de fécondité ne sont pas corrélés entre les pays européens (Billari et Kohler, 2004), au niveau individuel le développement des naissances dans les deuxièmes unions et l'effet d'une rupture sur la descendance finale mériteraient d'être approfondis. A-t-on des enfants après une première union non-féconde, la fécondité d'une deuxième union est-elle aussi forte que celle d'une première, est-elle bloquée à ces âges plus élevés par des contraintes physiologiques ? Constate-t-on finalement un développement des unions fécondes multiples et un déplacement vers une « forme rénovée de polygamie » (Coleman, 2000) ?

3. En France, l'adaptation au développement de l'après-rupture

3.1. Adaptation du contexte législatif et des politiques familiales

Comprendre les facteurs qui conduisent les décisions de fécondité individuelles et de couple est une contribution clé des recherches en démographie pour aider les politiques à prendre des décisions. La viabilité du système économique et social passe par les naissances. Dans son Green Paper (COM(2007) 244), la Commission Européenne considère que les faibles taux de fécondité résultent d'obstacles aux choix privés, posés par l'accès tardif à l'emploi, son instabilité, le prix élevé des logements et le manque d'incitations –allocations familiales, congés parentaux, modes de garde et égalités de salaire pour les hommes et les femmes–. Cependant des aspects culturels profondément enracinés interviennent également, qu'il est difficile d'ignorer. Les pays d'Europe, bien qu'à un stade voisin de leur développement historique, semblent conserver des types propres de trajectoires familiales, ce que l'on peut relier à la diversité des contextes culturels, sociaux et économiques (Billari et Wilson, 2001 ; Mayer, 2005). Selon les sociétés, les arrangements institutionnels, les préférences culturelles et l'individualisation ont pris des formes variables. Bien que se diversifiant au niveau individuel, les trajectoires familiales pourraient alors conserver leurs spécificités dans chaque pays. Le mode de fonctionnement interne des familles s'est modifié, mais ces changements ne semblent pas

considérés en Europe comme le signe de l'extinction de la famille, mais plutôt celui d'une mutation profonde de ses structures et d'une diversification. La compatibilité des arrangements familiaux avec les préférences individuelles pourrait alors être un élément clé de l'évolution des décisions de couple et de naissances (Rindfuss, 2004).

3.1.1. Une couverture « sociale » de l'après-rupture

En Europe aujourd'hui, Commaille et de Singly (1997) notent une modification générale de la forme des politiques de l'État. Confronté à l'essor de l'individualisme et au changement culturel dans les aspirations pour la vie familiale, l'État commence à réduire ses interventions envers la famille. En effet, alors que le lien qui se développe à l'intérieur des familles devient de nature contractuelle, le besoin d'engagement des institutions publiques se réduit. Cependant, celles-ci continuent à proposer une aide aux familles pour la gestion de leurs conflits. Au niveau européen, les politiques deviennent globalement de plus en plus orientées vers l'individu lui-même, plutôt que vers la famille. C'est notamment le cas dans les pays nordiques, où les allocations ne sont plus attribuées qu'au niveau individuel.

En France, la politique « familialiste » s'est « socialisée » à partir des années 1970, en réponse à l'exposition croissante de la famille à des risques sociaux (Commaille et al., 2002). Ces politiques à dimension sociale, qui viennent en contrepoint du droit civil plus libéral, s'efforcent de s'adapter aux changements de l'organisation familiale, à l'origine de difficultés plus nombreuses au sein de la famille. Le soutien individuel après une rupture est assuré, outre par les structures d'accueil communes à l'ensemble des enfants, par le versement de certaines allocations spécifiques au soutien des familles monoparentales. D'une part, l'allocation parent isolé, API, est versée pendant un an après la rupture ou jusqu'aux trois ans de l'enfant. Elle vise particulièrement les personnes dans les situations les plus précaires. D'autre part, l'allocation de soutien familial (ASF) apporte un complément au revenu des parents qui ne reçoivent pas de pension alimentaire. Ces politiques prennent le relais des nettes évolutions législatives, notamment sur le divorce, la filiation et la protection des enfants, qui s'efforcent elles-mêmes de donner un cadre institutionnel à l'« après-rupture ».

3.1.2. Une législation qui s'adapte aux transformations familiales en France

La plupart des pays d'Europe se sont orientés vers un assouplissement des conditions de divorce et une reconnaissance de la recomposition familiale. Les législations autour du

divorce se sont profondément orientées vers l'intérêt de l'enfant (Théry, 1993). Cependant, les législations européennes ne sont pas toutes bien adaptées aux besoins reliés à l'émergence de la cohabitation hors mariage, qui touche particulièrement les deuxièmes unions. Dans des pays comme la France, les unions consensuelles sont devenues le cadre de la vie de couple au même titre que le mariage. La législation fiscale relative au couple cohabitant pacsé est de plus en plus proche de celle du couple marié (Prioux, 2008). De plus, les naissances hors mariage ont le même statut que celles qui ont lieu dans un mariage (Munoz-Pérez et Prioux, 1999), ce qui fournit un réel cadre institutionnel aux naissances. La mise en place du Pacs montre également une reconnaissance accrue du couple non-marié aux yeux de la loi. La famille sans mariage est de fait « entrée dans les normes et inscrite dans la loi » (Segalen, 2006, p. 99). Cependant, le système de pension et les droits en termes d'héritage restent dirigés exclusivement vers les personnes mariées.

Concernant l'après-rupture, d'autres questions d'ordre législatif émergent, notamment sur le droit de l'enfant et sur la pluriparentalité (Singly, 2007). En effet, impliquant bien plus de deux individus, la « famille recomposée » apporte une plus grande complexité pour le traitement des relations entre ses membres. La stabilité de l'environnement de l'enfant est loin d'être assurée : au lieu de ses deux parents, il se retrouve fréquemment avec un seul adulte ou encore un « réseau d'adultes » pour veiller sur lui (Clément et Bonvalet, 2006). Le lien de filiation se trouve notamment fragilisé, et le rapport entre l'enfant et son parent biologique (le plus souvent son père) mis à mal par l'absence de ce parent. Cela éveille de plus des questions juridiques sur les droits d'un beau-parent actif dans l'éducation de l'enfant. Un projet de loi (projet Morano, mars 2009) offrirait la possibilité pour les deux parents d'origine, titulaires de l'autorité parentale, d'autoriser en commun un tiers à « accomplir tous les actes usuels relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant » (santé, éducation, droits fondamentaux).

3.1.3. Une approche différente de la diversification familiale aux États-Unis et en France

Aux États-Unis, où les remariages sont très répandus, Cherlin considère que les deuxièmes mariages sont fortement instables du fait de leur « désinstitutionnalisation » (Cherlin, 1992). Les liens y seraient fragilisés parce que les événements particuliers auxquels leurs contractants sont confrontés, tels la présence de beaux-enfants, ne font pas l'objet d'un traitement social et politique parfait. Cependant, la sélection dans ces unions de personnes plus portées à la séparation apparaît comme un autre facteur fortement explicatif de leur instabilité (Cherlin et Furstenberg, 1994). Aux États-Unis, la

famille est finalement perçue comme dans un état de désarroi (Andersen, 1997), et les questions sur son devenir sont récurrentes (Goldscheider et Waite, 1991).

Les sociologues français n'ont pas développé le même type d'approche que les sociologues américains. Pour eux, le monde domestique se maintient au travers de formes conjugales plus diversifiées. La nature du lien social change, mais la vie de couple a une nouvelle fonction de soutien identitaire à ses membres (Singly, 2007). La complexité n'apparaît pas comme source de fragilisation du nouveau dispositif familial dans une famille recomposée (Martin, 1994, chapitre 10). La France offre une image forte qui laisse à penser que la famille n'est pas portée à s'éteindre mais qu'elle va perdurer sous de nouvelles formes. Les nouvelles configurations familiales sont soutenues par le gouvernement aussi bien sur le plan légal que financier (Muller-Escoda et Vogt, 2002). Alliée à une bonne acceptation sociale, cette politique supporte le changement social vers une diversification des formes familiales et des possibilités individuelles ouvertes pour des trajectoires variées et adaptées, dans le cadre de l'individualisation. Les familles recomposées comme les unions cohabitantes sont devenues des institutions, dans le sens où elles apportent aux individus un lieu reconnu par l'état et la société pour mener une vie familiale.

L'approche relativement positive des changements familiaux adoptée en France, n'empêche pas de nombreux problèmes individuels, dont ceux propres aux transitions, de surgir lors d'une séparation et par la suite. Tout le monde n'est pas à égalité devant la rupture, et les conséquences matérielles et psychologiques sont variables selon la manière dont elle se déroule. D'une personne à l'autre, les choix d'organisation et de reconstruction varient, et la période de la vie pendant laquelle la séparation intervient les détermine en partie.

3.2. L'organisation individuelle après la rupture

La question du devenir des enfants après la rupture revient souvent sur le devant de la scène (Archambault, 2007 ; Cherlin *et al.*, 1995). Elle ne sera pas reprise ici, mais il semblerait que l'effet direct du divorce doive être relativisé, dans le sens où les conflits familiaux dans leur ensemble peuvent avoir des effets négatifs sur les enfants (Martin, 2007). Les conséquences pour les adultes le jour où leurs enfants quittent le foyer ou lorsqu'ils se trouvent seuls après une séparation sont traitées ponctuellement.

La séparation a un coût pour les hommes et pour les femmes, mais celui-ci reste plus élevé pour les mères (Singly, 2007). Tant qu'il n'y a pas d'enfants, le coût est essentiellement d'ordre psychologique. Cette situation est de plus en plus fréquente puisque davantage d'unions sont rompues aujourd'hui sans avoir passé le stade d'engagement suffisant pour y faire des enfants. Lorsque des enfants sont nés de l'union rompue, les hommes et les femmes se trouvent en situation différente. Seuls 14 % des enfants de famille monoparentale vivent avec leur père, et ce sont donc le plus souvent les femmes qui se trouvent seules avec des enfants après une rupture (Algava, 2003). Les mères sont donc les plus désavantagées sur le plan matériel. Par contre sur le plan affectif, la présence d'enfants les aide à surmonter les conséquences de la rupture. Les pères voient souvent les liens avec leurs enfants fragilisés parce qu'ils ne résident pas avec eux, et ils peuvent en souffrir plus. Ils peuvent alors désirer avoir de nouveau des enfants. De fait, la fécondité de leur nouvelle union dépendrait moins de leurs enfants passés que celle des femmes (Toulemon et Lapierre-Adamcyk, 2000).

Les personnes seules ou chargées de famille monoparentale sont les plus susceptibles d'avoir besoin d'aides et de subventions de l'état. Il a été observé que la situation d'emploi des hommes qui vivent une rupture est fragilisée dans cette période : une plus grande part d'entre eux perd un emploi stable ou reste au chômage (Algava *et al.*, 2007). Mais surtout, les familles monoparentales connaissent un risque élevé de pauvreté monétaire, même si elles ne sont pas toutes dans cette situation (Algava *et al.*, 2005). Aux Pays-Bas et aux États-Unis, il a été vérifié qu'après la séparation, alors que le revenu des hommes s'élève, une fois contrôlé le nombre de personnes du ménage (revenu ajusté à la taille de la famille), celui des femmes diminue (Hoffman, 1977 ; Poortman, 2000). Les mères de famille monoparentale sont globalement moins qualifiées que les femmes en couple, surtout les plus jeunes. Leurs conditions d'emploi sont également plus difficiles (temps partiel, taux de chômage important), et une partie des mères inactives doivent reprendre un emploi (Algava *et al.*, 2007). Le développement de situations instables et de problèmes de gestion des enfants par un seul parent contribuerait alors à « la montée du conflit entre famille et emploi » (Pailhé et Solaz, 2009, p. 19). La vie avec un nouveau conjoint peut cependant apporter un nouveau soutien financier. Le chiffrage et les perspectives sur des situations vécues par de plus en plus de personnes permettent donc de mieux appréhender les besoins futurs en matière d'aide aux personnes seules ou avec des enfants à charge.

Les situations sont très hétérogènes, mais en France, seul un petit groupe de femmes cumule des facteurs de vulnérabilité, dont la présence d'un jeune enfant. L'API leur est particulièrement bien adaptée, mais le risque de pauvreté monétaire reste supérieur à celui

des couples (Algava *et al.*, 2005). Les charges financières et matérielles à supporter sont plus élevées en l'absence de conjoint, et les conditions de logement plus difficiles (Chardon *et al.*, 2008). La situation peut néanmoins être transitoire, la formation d'un nouveau couple prenant le relais de cette situation solitaire. La question des inégalités de genre soulevée par leur situation donne cependant lieu à des revendications pour permettre aux femmes de vivre indépendamment d'un revenu masculin (Lewis, 1997). Notamment, les femmes ayant plus investi dans l'éducation de leurs enfants que dans leur carrière, elles peuvent avoir une plus grande « dépendance matrimoniale » puisque leur place sociale ne correspond finalement plus à leurs réalisations professionnelles (Singly, 2007).

L'un des objectifs de cette thèse est d'apporter un éclairage quantitatif aux remises en couple et à leurs déterminants. Les inégalités sociales et sexuées expliquent-elles les différences de probabilité de reformer une union, ou des facteurs observables comme la présence d'enfants suffisent-ils à les expliquer ?

En matière de santé, les personnes séparées vivent les inconvénients de la vie solitaire. Notamment, elles souffriraient de leur manque d'intégration conjugale et seraient socialement plus fragiles (Duthé et Pan Ké Shon, soumis). D'après les auteurs, l'injonction à se réaliser au travers du couple et des enfants expliquerait le plus grand risque de dépression des personnes sans conjoint. De plus, la mortalité des célibataires est plus forte que celle des personnes en couple (Robert-Bobée et Monteil, 2006). Le choc de la séparation pourrait être également un facteur de fragilisation. La séparation est donc à l'origine d'une baisse des « protections » en matière de santé apportées par la vie de couple.

À horizon 2030, il est prévu que les gains en matière de santé permettent à de plus en plus de personnes de vivre en couple jusqu'à des âges élevés, ce qui limitera la vie en institution ou seul aux âges avancés (Gaymu *et al.*, 2008). La part des personnes seules à des âges plus avancés, qui se trouvent fréquemment en situation de dépendance matérielle ou sanitaire, pourra s'accroître avec la diffusion du divorce (Delbès *et al.*, 2006). À l'inverse, les remises en couple pourraient adoucir ce tableau.

Connaître l'évolution des séparations et des remises en couple et savoir comment elles touchent les différentes sphères de la population semble indispensable pour prévenir les risques d'isolement à des âges intermédiaires et aux grands âges, et évaluer les besoins et ressources à mettre à disposition des personnes seules.

Les questions individuelles d'organisation restent prégnantes, et notamment celle du choix des lieux de vie (Clément et Bonvalet, 2006), pour faciliter contacts et rencontres avec la famille, la belle-famille ou les enfants. Suite à une séparation, l'entourage et la solidarité sont particulièrement importants pour surmonter le vide affectif et les éventuelles difficultés matérielles ou financières. La solidarité intergénérationnelle intervient fréquemment (Martin, 1994 ; Martin, 1997). Les liens avec la parenté sont souvent renforcés après une rupture car elle est présente pour partager les charges émotionnelles ou matérielles qui peuvent en découler (Bumpass, 1990). Les migrations et les changements de logement sont de plus directement influencés par les transitions familiales (Clément et Bonvalet, 2006 ; Festy, 1988). Avec la multiplication des personnes seules en France, et des familles monoparentales, plus de ménages se répartissent dans des logements plus petits, et les besoins en logement changent. Pour des raisons financières, davantage de femmes s'installent alors dans un logement locatif ou dans un HLM (Clément et Bonvalet, 2006 ; Festy, 1991).

Recomposer une famille apporte à nouveau des changements organisationnels. Même si elles sont rarement un lieu familial à part entière, les unions sans cohabitation sont fréquentes après une rupture (Beaujouan *et al.*, sous presse ; Caradec, 1996). Les personnes chez lesquelles les remises en couple sont retardées peuvent notamment avoir vécu une phase transitoire plus longue de relation amoureuse « précurseur » de la cohabitation. Les personnes qui forment une deuxième union retardent le moment de la cohabitation, ou ne l'envisagent parfois même pas, tout spécialement les femmes en présence d'enfants (Beaujouan *et al.*, 2009). L'attachement à des formes de vie de couple en cohabitation perdure cependant : d'une part la liberté individuelle est assurée dans ces couples puisqu'ils peuvent rester informel et laissent la possibilité de se séparer (Singly et Commaille, 1997) ; d'autre part vivre en couple conserve de nombreux avantages économiques et matériels, et surtout en cas de naissance (Olier, 1998).

Vivre une relation amoureuse stable sans cohabitation plutôt qu'une union cohabitante dépend fortement de l'âge, de la situation sur le marché de l'emploi mais aussi du rang de l'union formée (Beaujouan *et al.*, 2009). Les personnes les plus âgées au moment de la séparation ou du veuvage choisissent plus souvent volontairement de ne pas revivre en couple cohabitante, même si elles ont un nouveau conjoint (Caradec, 1996).

Dans le processus de remise en couple, l'individu n'est donc pas confronté à une simple alternative entre ne pas avoir de conjoint et vivre avec un conjoint, et la relation stable non-cohabitante constitue un intermédiaire malheureusement difficile à quantifier.

Les enquêtes disponibles ne donnent pas les outils pour tenir compte de la phase de relation amoureuse stable car elles ne la relèvent pas dans le processus plus général de remise en couple. Dans Érfi nous disposons d'un relevé des relations amoureuses non-cohabitantes actuelles, mais les effectifs de personnes engagées dans ce type de relation après une première rupture sont faibles. Nous nous en tiendrons donc ici à l'étude de la suite du processus, la cohabitation et le mariage éventuels. Il faudra cependant garder en mémoire la complexité du processus de formation de l'union, notamment pour mieux comprendre les naissances dans une deuxième union.

Dans les circonstances de l'après-rupture, nous reconstituerons les conditions de formation d'un nouveau couple. Comment le nouveau couple se forme-t-il selon le passé familial et les conditions du divorce ? Le choix du futur conjoint dépend-il de ces circonstances, et notamment les enfants ont-ils une influence sur le type de conjoint rencontré ? De plus, la forme de la nouvelle union dépendra certainement de l'âge lors de la rupture et des perspectives pour ce couple. Le mariage vient-il fréquemment sceller la remise en couple ? Des enfants naîtront-ils de la nouvelle union malgré l'échec d'une première union ?

4. Quelle perspective adopter ?

4.1. Cohabitations-mariages, naissances

Les analyses basées sur les unions et non les mariages sont développées de longue date en France (Lefèvre et Filhon, 2005 ; Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1994 ; Toulemon, 1996). Le développement de l'union libre en France comme un « remplacement » du mariage rend indispensable l'étude du couple à un niveau plus large que le mariage. Notamment, les naissances étant de plus en plus associées à des couples non-mariés, l'étude du mariage seul n'apporte plus une image exhaustive des comportements de couple. L'accès à des données sur les unions libres est cependant limité puisqu'elles ne sont pas enregistrées à l'État Civil comme le sont les mariages. Seuls les registres de population des pays Scandinaves sont d'un apport tout particulier pour l'étude de ces comportements familiaux (Lyngstad, 2004). En France, ce sont les enquêtes ESF puis EHF qui ont permis un grand pas dans l'étude du couple.

4.2. Hommes-femmes

La question de l'après-rupture est d'ordre « genré », dans le sens où les problèmes qui émergent dans cette phase sont souvent distincts pour les hommes et pour les femmes. Les « mères seules » avec un enfant à charge, les « beaux-pères » en famille recomposée, la distribution des allocations et les pensions pour les enfants sont généralement abordés avec l'idée d'une forte différence entre les sexes après la rupture.

L'étude des questions démographiques pour les hommes a longtemps été limitée, particulièrement celle de leur descendance. Les principaux indices et taux qui décrivent la fécondité sont calculés à partir des données sur les naissances des femmes. Une des raisons est d'ordre pratique : le rattachement des enfants à leur mère est plus sûr que celui des enfants à leur père, du moins dans les données de l'état civil. Notamment se pose le problème des naissances hors union. Le recensement de données fiables pour les hommes est difficile, et a donc limité le développement d'indicateurs masculins. Pourtant, les indices ne sont pas équivalents lorsqu'ils sont calculés pour les hommes et les femmes (Coleman, 2000). Un indicateur qui tiendrait compte à la fois de la fécondité des hommes, de celle des femmes et des équilibres des marchés conjugaux serait cependant fortement complexe. Même si des enquêtes menées dans les dernières années¹ ont permis de mieux cerner les caractéristiques des pères, le calcul des indicateurs démographiques de fécondité reste rattaché à la femme.

En matière de comportements de couple, ou plutôt de nuptialité, les connaissances portent en revanche autant sur les hommes et que sur les femmes. De fait, des données d'état civil sur le mariage sont disponibles pour les hommes comme pour les femmes. La connaissance des différences entre hommes et femme en matière de nuptialité est donc plus développée.

Cependant, des problèmes méthodologiques forts persistent dans l'étude des différences démographiques entre les hommes et les femmes. Pour l'étude des trajectoires conjugales et des naissances dans les couples, la forte différence d'âge au début des unions et les calendriers différés de conjugalité et de naissance posent des problèmes de comparaison. Nous y reviendrons au fil de la thèse.

En France, des études sur la fécondité tardive (Bessin *et al.*, 2005) mais aussi sur l'infécondité (Köppen *et al.*, 2007 ; Robert-Bobée, 2006) ou la fécondité dans les familles recomposées (Toulemon et Knudsen, 2006 ; Toulemon et Lapierre-Adamcyk, 2000)

¹ enquête sur les situations familiales (ESF), 1985, 1994 ; étude des histoires familiales (EHF), 1999 ; étude des relations familiales intergénérationnelles (Érfi), 2005

tracent un portrait assez complet des différences en matière de fécondité entre les hommes et les femmes. Les différences concernant la recomposition familiale sont également esquissées (Cassan et al., 2001). On trouve plus généralement des articles sur le désir d'enfant du point de vue des hommes et des femmes (Berrington, 2004 ; Régnier-Loilier, 2006a) et quelques uns sur les naissances dans les familles recomposées en Europe (Vikat et al., 1999). Remises en couple et séparations sont également abordées pour les deux sexes (Kalmijn et Poortman, 2006 ; Lampard et Peggs, 1999).

4.3. Des structures familiales aux trajectoires individuelles

Aujourd'hui, les deuxièmes unions tiennent une place importante dans l'étude de la vie familiale. Lieu éventuel d'une nouvelle naissance ou d'un mariage, elles peuvent également être la première union que la personne considérera comme significative. En France, il existe une littérature abondante sur le divorce (Sardon, 2005), les familles monoparentales (Algava, 2003) et les familles recomposées (Barre, 2003).

L'étude des séquences de vie conjugales est difficilement dissociable de la trajectoire plus générale des individus. Quelques études quantitatives couvrent les enchaînements de phases conjugales faisant suite à une séparation en France (Delbès et Gaymu, 2005 ; Festy, 1988 ; Villeneuve-Gokalp, 1991 ; Villeneuve-Gokalp, 1994a). L'emploi, le lieu d'habitation aussi bien que la situation économique sont fortement reliés aux évolutions de trajectoires conjugales et fécondes. Le remariage notamment ne peut être étudié sans sortir du contexte plus global du pays mais aussi de la trajectoire de l'individu (Uhlenberg, 1989). La remise en couple est soumise à des contraintes extérieures comme le marché conjugal (Ní Bhrolcháin, 2000), mais les individus portent aussi avec eux les expériences de l'union antérieure. Dans ce contexte, l'étude des remises en couple en France est donc la conséquence de circonstances aussi bien conjoncturelles qu'individuelles. Nous adopterons une perspective de « cycle de vie familiale » (Glick, 1989 ; Höhn, 1987) dans une forme élargie (qui inclut divorces, remariages, unions en général, ainsi que les familles sans enfant).

L'étude transversale des familles donne une vision statique des ménages, même lorsqu'elle détaille les beaux-enfants, et ne suffit pas pour appréhender les nouveaux comportements conjugaux. L'étude du couple selon une logique de cycle de vie répond avec plus de précision aux questions sur les déterminants sociaux du changement et sur les transformations démographiques à venir. Des études couvrant la fécondité des femmes dans le cadre plus large de leur trajectoire conjugale ont été menées récemment

(Bracher et Santow, 1990 ; Mills, 2004). Les méthodes de table de survie ou d'analyse des trajectoires (avec classification ou appariement optimal) offrent des visions globales sur les évolutions possibles. En France, les différentes transitions qui ont lieu après la séparation – remises en couple, naissances, séparations – sont étudiées indépendamment les unes des autres, et les conséquences globales de la rupture sur la fécondité pour les hommes et pour les femmes n'ont pas été développées.

L'un des objectifs principaux de cette étude des trajectoires conjugales après la rupture est de comprendre quelles options individuelles s'offrent à chaque âge après une séparation, quelles sont les contraintes et dans quelle mesure la vie féconde se trouvera affectée par la rupture. En se focalisant sur les âges féconds, il s'agira d'établir les âges auxquels une reconstruction familiale devient improbable. Notre travail détaillera notamment où se trouvent les grands points de divergence dans les comportements des hommes et les femmes après la rupture, notamment au vu de leur passé familial. Il s'agit également de déterminer si les nouveaux comportements de couple ont un effet sur la descendance finale, et particulièrement si les deuxièmes unions ont toujours le temps d'être fécondes. Nous utiliserons pour mener à bien nos analyses des outils tels que des modèles de durée pour l'étude des transitions, des représentations des risques par âge ou encore des décompositions de descendance finale selon la trajectoire conjugale. De ce point de vue, notre travail s'axe sur les étapes et leurs imbrications plus que sur la vision globale de la trajectoire d'après-rupture.

CHAPITRE 2 MONTÉE DES RUPTURES ET DISPONIBILITÉ POUR UNE REMISE EN COUPLE EN FRANCE

1. Introduction

Nous complétons à présent la vision d'ensemble des conditions de l'après-rupture apportée par le premier chapitre. Alors que celui-ci s'appuyait sur une vision culturelle et sociologique des changements qui ont affecté les comportements conjugaux dans les dernières décennies, ce nouveau chapitre donne une perspective chiffrée des personnes concernées en France. Selon les âges, les personnes exposées à l'après-rupture ont des expériences très diverses, par exemple quant à la durée de leur union précédente, sa fécondité ou sa forme. Cette multiplicité peut être à l'origine de divergences dans les comportements après la séparation selon l'âge, le passé conjugal ou la parentalité. À l'inverse, les contraintes posées par le marché conjugal peuvent expliquer en partie des difficultés de remise en couple. Après avoir exposé les enquêtes utilisées pour décrire les situations familiales et les trajectoires, nous donnons un cadre démographique à l'après-rupture en France, afin de mieux détailler par la suite les événements familiaux qui y prendront place.

2. Les enquêtes disponibles pour l'étude des trajectoires

2.1. L'enquête Érfi, une enquête adaptée à l'analyse des biographies

L'enquête « Étude des relations familiales et intergénérationnelles » (Érfi) est le volet français des « Generation and Gender Surveys », enquêtes réalisées depuis 2004 dans le cadre d'un programme d'envergure européenne lancé à l'initiative de la Population Activities Unit (PAU). Conduite par L'Ined et l'Insee à l'automne 2005 (Régnier-Loilier, 2006b), c'est le premier passage d'une enquête menée en trois vagues successives. Elle porte sur un échantillon de 10 079 hommes et femmes âgés de 18 à 79 ans en 2005 représentatif de la population française. L'enquête est réalisée en face à face, et la saisie

des données se fait à l'aide du logiciel Capi, qui par des systèmes de filtre et des tests de cohérence réduit nettement les risques d'erreurs.

Réalisée dans une perspective d'étude des trajectoires individuelles, cette enquête apporte des données très adaptées pour traiter la question de l'après-rupture. On demande notamment à l'ensemble des individus de décrire leurs unions successives. Par choix de l'enquête, les relations passées ne sont citées que lorsqu'elles ont fait l'objet d'une cohabitation d'au moins trois mois. Cependant les unions en cours n'ont pas de durée minimum. Des biais d'observation, notamment sur les unions des hommes, ont été détectés, qui seront détaillés au cours de la thèse. Nous tenterons de faire preuve du recul nécessaire dans l'analyse des résultats. La comparaison avec les autres enquêtes nous aidera à les confirmer ou à les mettre en balance.

Diverses corrections ont été apportées aux dates des trajectoires dans la base de données. Notamment, lorsque le mois n'était pas indiqué, il a été attribué suivant une répartition uniforme. Lorsque la saison, et non le mois, était indiqué¹, le mois du milieu de saison a été adopté. Si deux événements consécutifs avaient lieu la même année et que l'on devait réattribuer un mois pour l'un d'eux, nous avons été attentifs à ce que l'ordre des dates soit conservé. Connaître le mois et l'année des événements est une étape nécessaire pour réaliser certains types de modèles de durée, comme le modèle linéaire par morceau, et cette enquête nous apportera les éléments nécessaires à ce traitement.

C'est la réattribution des enfants aux unions par les dates d'union et de naissance qui nous permet d'émettre l'hypothèse que ce sont des enfants communs. Les enfants nés antérieurement à l'union ne sont pas considérés comme des enfants de l'union, même s'ils ont pu naître des deux conjoints avant l'union. En effet, pour les unions passées, nous n'avons pas d'indice sur la relation entre les conjoints et les enfants, même si nous savons si des enfants sont nés de chaque union. De plus, pour utiliser des outils comme l'analyse des données, il est préférable que les événements attribués à l'union aient lieu pendant l'union. L'hypothèse sous-jacente concernant les enfants lors de la préparation des données est donc la suivante : les enfants nés pendant une union sont les enfants communs du partenaire de cet union et de l'enquête. Ceux nés en dehors des dates de cette union sont des enfants nés hors union. L'annexe 2.2 détaille, pour chaque enfant, à quel moment de la trajectoire conjugale il a été déclaré.

Enfin, puisque l'enquête couvre des personnes âgées de 18 à 79 ans, elle apporte le matériel nécessaire à une analyse démographique « classique » de l'après-rupture. En

¹ Lorsque la personne interrogée ne se souvenait plus du mois d'un événement, l'enquêteur lui demandait alors d'essayer de se souvenir de la saison.

effet, cette dernière touche souvent des personnes d'âges intermédiaires. Etre limité par exemple à des cohortes âgées de moins de 49 ans à l'enquête aurait restreint l'observation aux seuls événements très récents, et l'effectif d'individus concernés ainsi que les événements observés auraient été trop faibles. L'annexe 2.1. présente le diagramme de Lexis associé à l'enquête.

Dans l'échantillon, 3603 hommes et 4720 femmes ont vécu en couple. Parmi eux, 1293 hommes et 2019 femmes ont rompu leur première union, et 712 hommes et 877 femmes ont vécu une deuxième union. Le nombre d'observations et d'occurrences de l'événement « séparation » est suffisant pour permettre l'analyse biographique des ruptures d'unions par rang.

2.2. L'enquête EHF, un échantillon conséquent

L'« étude de l'histoire familiale » (EHF), préparée conjointement par l'Insee et l'Ined, est une enquête associée au recensement de 1999. Un bulletin complémentaire au recensement, sur le thème de leur histoire familiale, a été rempli (en auto-administré) par un sous-groupe de 380 000 hommes et femmes vivant en ménage et 6 600 personnes vivant en communauté.

Par ses effectifs importants, l'enquête EHF fournit une base solide à des calculs sur la fécondité. Nous restons cependant conscients que les unions répertoriées dans l'enquête sont la première et la dernière union, et qu'elles sont sous-déclarées (Mazuy et Toulemon, 2001). De même, les beaux-enfants semblent fréquemment non-mentionnés, particulièrement lorsqu'ils ne vivent pas dans le foyer de l'enquêté (Toulemon et Knudsen, 2006). Les enfants et la situation actuelle sont généralement bien restitués, mais la datation reste fréquemment imprécise, exigeant de grands efforts de mémoire (Mazuy et Lelièvre, 2005). Nous précisons en annexe 2.3 les limites de l'enquête et évaluons l'approximation liée à la méconnaissance du rang de la dernière union lorsque ce n'est pas la première. Nous indiquerons souvent par « deuxième union » l'union qui n'est pas la première indiquée dans EHF, étant donnée la proportion limitée de « dernières » unions qui n'en sont pas des deuxièmes dans ces cohortes (13 à 20 %, annexe 2.3.1).

2.3. L'enquête Familles et employeurs et les enquêtes complémentaires

L'enquête « Familles et employeurs » a été réalisée en 2004 au sein de l'Ined (Pailhé et Solaz, 2007). Portant sur 10 000 individus âgés de 20 à 49 ans lors de l'enquête, elle

contient un calendrier (annuel) de la vie de couple et de la vie professionnelle, et les dates de naissance des enfants. Les unions passées sont indiquées lorsqu'elles ont duré au moins six mois. Au total, 3573 hommes et 4442 femmes ont déclaré avoir commencé une première union, 1002 hommes et 1339 femmes l'ont rompue, et 723 hommes et 849 femmes se sont remis en couple. Elle est particulièrement adaptée pour relier trajectoires familiale et professionnelle, bien qu'elle apporte surtout un regard sur le début de la trajectoire de couple. En effet, séparations, remises en couple et deuxièmes unions ont lieu plus tardivement et sont donc moins bien représentées ici, puisque les personnes qui ont pu vivre de tels événements sont interrogées sur très peu de cohortes. Étant donnée la censure importante, l'utilisation d'un modèle de durée est particulièrement adaptée pour traiter les trajectoires conjugales de ces personnes après la rupture.

L'enquête « les femmes face au changement familial », a été menée à l'Ined en 1985 sous la direction de Patrick Festy et Marie France Valetas. Seules les femmes ayant vécu la séparation d'un mariage depuis au moins trois ans y sont interrogées, et toutes les conditions de la rupture y sont répertoriées. Cette enquête sera très utile pour vérifier la cohérence des réponses dans Érfi sur les conditions du divorce, et pour apporter quelques aides à l'interprétation (chapitre 6).

Nous évoquerons fréquemment les résultats de l'enquête « étude des situations familiales et emploi » menée en 1994 (Toulemon *et al.*), et ferons de menues vérifications par son biais.

Finalement, l'enquête emploi 2004 sera utilisée une fois à la fin de ce chapitre pour vérifier quelques tendances grâce à une enquête plus conséquente.

3. Ruptures nombreuses et diversifiées

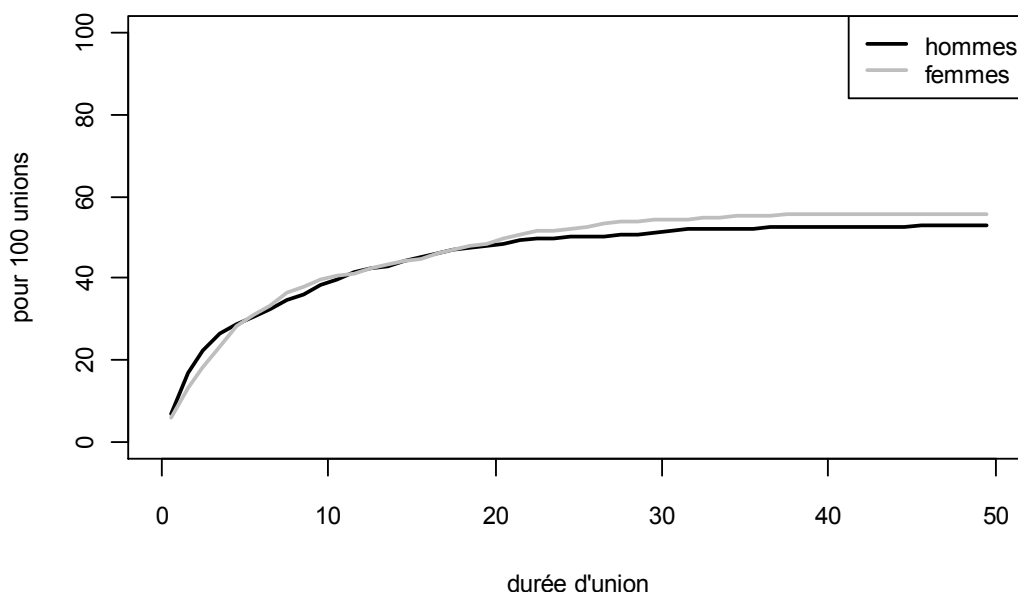
3.1. Des risques de rupture élevés

3.1.1. Indicateur conjoncturel de séparation

Alors que l'indicateur conjoncturel de divortialité s'établit autour de 40 % en moyenne sur les années 1995-2004 (Prioux, 2008), d'après Érfi l'indicateur conjoncturel de séparation d'une première union tous types d'unions confondus s'établit à 53 % pour les hommes et 56 % pour les femmes (Figure 2.1). L'annexe 2.7 donne des indications sur la cohérence des quotients de divorce calculés dans Érfi avec EHF et avec l'état civil, mais ils sont a priori sous-estimés. Les taux de séparation de l'ensemble des unions

peuvent donc être eux aussi sous-estimés. L'annexe 2.6 donne également la méthode de calcul des indicateurs conjoncturels que nous avons utilisée, en prenant l'exemple des séparations.

Figure 2.1 : Cumul des taux de séparation par durée calculés sur les 10 ans avant l'enquête



Champ : hommes et femmes de Érfi, représentatifs de la population en 2005
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.1.2. De plus en plus d'unions rompues dans les cinq ans

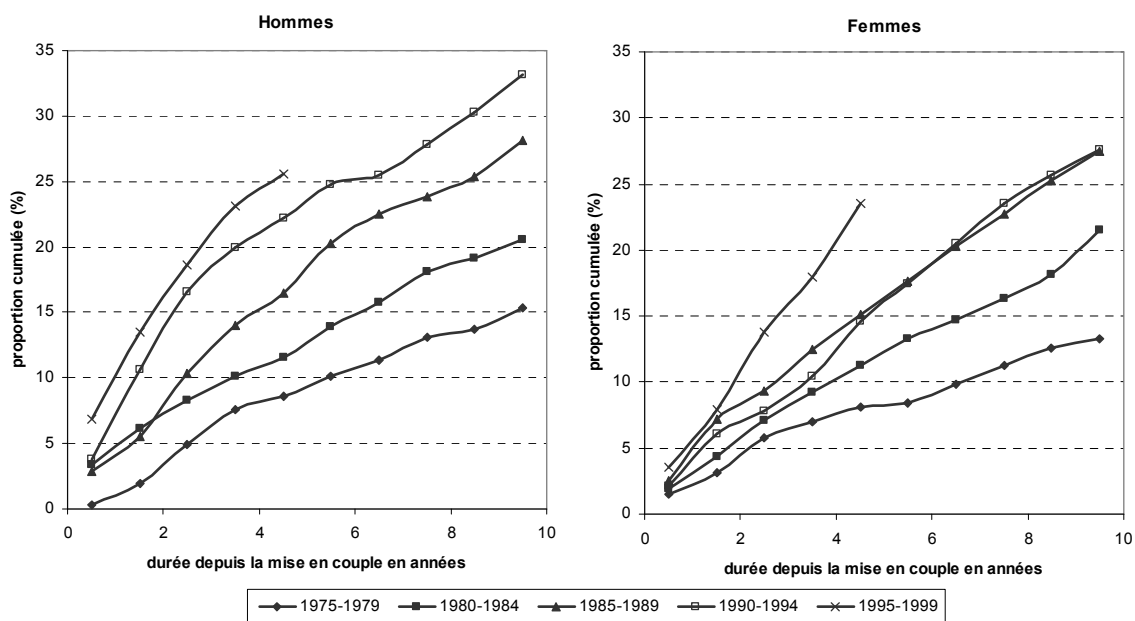
La proportion d'unions rompues par séparation dans les cinq ans s'est nettement accrue au fil des cohortes de formation d'union (Figure 2.2). Dans Érfi, l'augmentation est la plus marquée pour les hommes : de 8 % des premières unions formées entre 1975 et 1979 avant 55 ans, la proportion d'unions rompues dans les cinq premières années est passée à 25 % dans les cohortes 1995-1999. Mais c'est surtout au cours des deux premières années d'union que l'augmentation a été exceptionnelle : dans les mêmes cohortes ces proportions sont passées de 2 à 14 % d'unions rompues dans les deux ans. Le rythme de séparation s'est donc accéléré. Chez les femmes, même si presque 25 % sont séparées au bout de 5 ans dans la dernière cohorte de mise en couple, l'augmentation est plus récente et semble surtout intervenir à des durées plus tardives d'union. Les résultats sur la cohorte 1985-1989 sont proches de ceux de Vanderschelden (2006) sur l'enquête « étude des histoires familiales ». Celle-ci montre également que les

ruptures ne seraient pas plus précoces entre les cohortes d'unions des années 1950 et celles de la fin des années 1970 : la part des ruptures qui ont lieu dans les dix ans par rapport à l'ensemble des ruptures qui ont lieu dans les vingt ans n'a pas augmenté. Cependant, en s'en tenant à la part des unions rompues dans les cinq ans par rapport à l'ensemble des unions rompues dans les dix ans, de Guibert-Lantoine (2002) montre que les ruptures de première union deviennent plus précoces pour les générations les plus jeunes.

Les hommes qui se mettent en couple très jeunes (avant 20 ans) se séparent beaucoup plus fréquemment que les femmes (Figure 2.3). Par contre ceux qui forment leur union à partir de 25 ans ne la rompent pas plus souvent que les femmes dans les cinq ans. Les hommes se mettant généralement plus tard en couple que les femmes (Prioux, 2005a), il semblerait que les hommes qui rompent le plus rapidement soient plus nombreux dans des unions précoces. Chez les femmes la solidité de la première union dépend beaucoup moins de leur âge, ce qui peut être dû à la différence de calendrier de formation du premier couple chez les hommes et les femmes. De fait, elles la commencent généralement plus jeunes que les hommes, et une mise en couple à 20 ans, exceptionnelle pour les hommes, n'est pas comparable à une mise en couple à 20 ans, bien plus habituelle, pour les femmes. Rappelons de plus que les femmes forment plus fréquemment que les hommes une première union avec des hommes qui ont déjà vécu une expérience ou bien plus âgés, ce qui peut être à la marge à l'origine de différences de niveau de séparation selon l'âge moins contrastées que chez les hommes.

Les différences observées entre les hommes et les femmes peuvent en partie être liées à des questions de structure et/ou de déclaration. Malgré la sélection de cohortes de mises en couple homogènes par âge (annexe 2.1), des biais liés au sexe compliquent la comparaison. D'une part, les femmes interrogées sont en moyenne plus nombreuses à être âgées que les hommes, ce qui reflète la structure de la population. D'autre part, elles ont formé leurs unions plus jeunes que les hommes. En rétrospectif une année donnée de formation d'union, on retient donc plus de femmes que d'hommes âgés (donc issus de générations qui se séparaient moins) – à cause de l'effet de structure et du décalage d'âge. Cet écart d'âge des hommes et des femmes lors de la mise en couple est un obstacle supplémentaire à la comparaison des hommes et des femmes, par exemple dans des tranches d'âge communes à l'enquête. Les comportements s'observent donc avec un décalage entre hommes et femmes et ne sont comparables qu'en faisant davantage de contrôle.

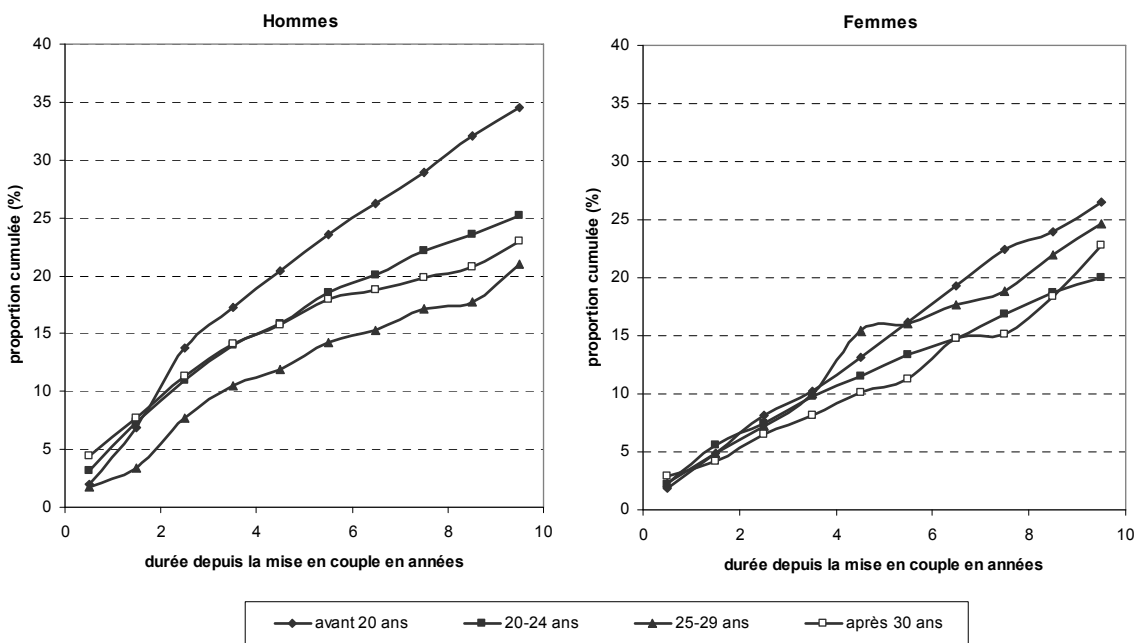
Figure 2.2 : Proportion cumulée de séparations selon le temps écoulé depuis la formation de la première union, détail par année de mise en couple



Champ : hommes et femmes mis en couple avant 55 ans entre 1975 et 1994/1999

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Figure 2.3 : Proportion cumulée de séparations selon le temps écoulé depuis la formation de la première union, détail par âge à la mise en couple



Champ : hommes et femmes qui ont formé leur première union entre 1975 et 1994

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

De plus il est apparu dans une enquête russe que les femmes mélangeaient entre eux les événements antérieurs à leur union actuelle plus fréquemment que les hommes (Festy et Kortchagina, 2002). Il a été par ailleurs constaté dans EHF que certains types d'unions sont particulièrement sous-déclarés, les unions non-mariées, courtes ou non-fécondes (Mazuy et Lelièvre, 2005). A priori, les femmes déclareraient le moins bien leurs unions non-fécondes, puisqu'elles déclarent très bien leurs enfants et généralement l'union associée. En parallèle, les déclarations des beaux-enfants et des enfants non-cohabitants d'une union rompue seraient plus vagues (Mazuy et Lelièvre, 2005).

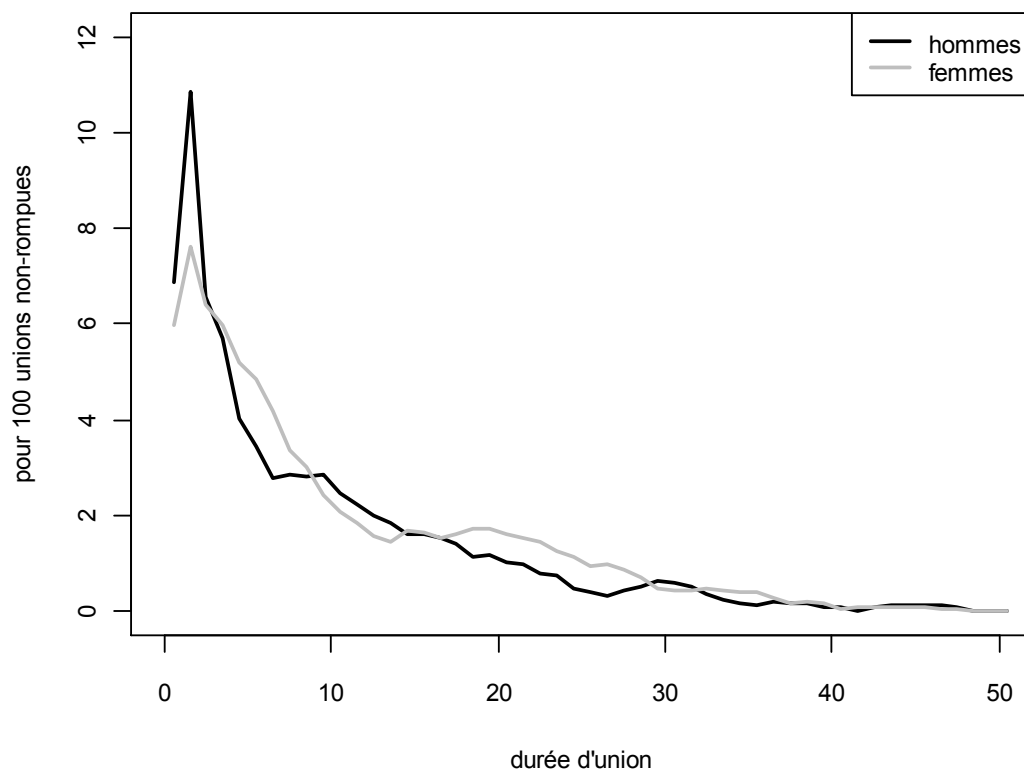
3.1.3. Le risque de rupture par durée d'union

Les risques annuels de séparation de la première union², toutes formes de couple confondues, sont les plus élevés aux durées courtes (Figure 2.4). Ils baissent rapidement, et les couples qui ont déjà passé 10 ans ensemble ne se séparent que deux fois sur cent. Les couples moins stables ont rompu très rapidement, et restent ensuite des couples plus durables, moins disposés à la séparation, avec des projets familiaux plus précis et qui ont éventuellement déjà des enfants. Le pic plus fort au bout de 2 ans pour les hommes que pour les femmes reflète ce qu'on observait dans la Figure 2.2 : les hommes déclarent plus d'unions très courtes que les femmes, mais moins de couples de durée intermédiaire puisqu'au bout de 5 ans, les niveaux de séparation ne sont pas si éloignés.

Les risques annuels de divorce des couples mariés sont bien moins élevés que ceux de séparation pour l'ensemble des unions. De plus, ils n'affichent pas de pic dans les premières années, car les personnes moins stables n'ont pas le temps de s'engager dans un mariage (Prioux, 2009). Il est possible que les personnes qui s'engagent dans un mariage le fassent dans l'intention d'y rester engagé plus longtemps que dans des relations cohabitantes. Le mariage semble donc réellement sélectionner des couples plus stables.

² Le mode de calcul est indiqué en annexe 2.4.

Figure 2.4 : Quotients annuels de séparation par durée de la première union au cours des dix années précédant l'enquête, hommes-femmes



Champ : hommes et femmes de Érfi, représentatifs de la population en 2005

Lissage MM5

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Figure 2.5 : Quotients annuels de divorce du premier mariage par durée au cours des dix années précédant l'enquête, hommes-femmes



Champ : hommes et femmes de Érfi, représentatifs de la population en 2005

Lissage MM5

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.2. Les déterminants de la rupture

Puisque nous avons besoin de bien connaître les causes des ruptures d'unions pour commenter les effets de sélection³ dans l'après-rupture tout au long de la thèse, nous présentons ici les estimations des risques relatifs de séparation faites par un modèle de durée linéaire par morceau. La méthode et le choix des variables sont expliqués dans le chapitre 8, ces tableaux sont présentés à titre d'appui, afin de tenir à notre disposition des résultats récents sur les déterminants de la rupture en France. Nous ne détaillons donc pas en profondeur les caractéristiques sociodémographiques associées à la première séparation, et nous reviendrons sur les mécanismes plus généraux de rupture dans le chapitre 8. L'annexe 2.13 présente le même tableau avec le contrôle de la PCS de l'enquêté.

Nous présentons rapidement les catégories les plus exposées à la séparation de leur première union :

Le risque instantané de séparation baisse significativement avec la durée de l'union. Les personnes les plus jeunes lors de la remise en couple ont les risques de rupture les plus élevés. Celles qui sont mariées ou qui ont des enfants ont par contre moins de chance de rompre, et c'est également le cas tant que la femme est enceinte.

Les hommes qui ont fait couple avec une femme plus jeune ont un risque de séparation moindre que ceux qui ont choisi une femme d'âge proche du leur ou plus âgée.

Finalement, toutes choses égales par ailleurs, les hommes et les femmes nés à l'étranger se seraient significativement plus séparés que ceux nés en France. Les enfants d'ouvriers, agriculteurs et commerçants se sépareraient moins que ceux issus de milieux plus favorisés. Finalement, la séparation des parents amplifie significativement le risque de rupture des femmes, mais pas celui des hommes.

³ L'annexe 2.5. définit la sélection et donne les différents moments de la trajectoire auxquels elle a lieu.

Tableau 2.1 : Estimation des risques relatifs de séparation de la première union, calculée dans un modèle de durée linéaire par morceau – contrôle PCS père

	hommes		femmes	
	Modèle 1a	s.e.	Modèle 1a	s.e.
intersection (baseline)	-4,51***	0,45	-4,71***	0,45
Durée (baseline log hazard)				
0 à 0.5 années (pente)	3,29***	0,89	3,84***	0,88
0.5 à 2 années (pente)	0,05***	0,01	0,06***	0,01
2 to 3.5 années (pente)	-0,03	0,08	-0,02	0,07
3.5 to 8 années (pente)	-0,04**	0,02	-0,02*	0,01
8 to 20 années (pente)	-0,37***	0,12	-0,72***	0,10
20 années et plus (pente)	-0,34***	0,12	-0,58***	0,11
Cohorte de mise en couple				
1980-1984	0,69***	0,12	0,49***	0,10
1985-1989	0,72***	0,12	0,56***	0,11
1990-1994	1		1	
1995-2000	0,78**	0,12	0,57***	0,11
après 2000	1,71***	0,13	1,65***	0,12
Age au début de la première union				
moins de 21 ans	1,5***	0,08	1,4***	0,06
21 à 26 ans	1		1	
28 ans et plus	0,8**	0,09	1,01	0,11
Différence d'âge avec le conjoint				
femme plus âgée de 1 an ou plus	1,01	0,09	0,9	0,07
femme entre 1 an + âgée et 2 ans + jeune	1		1	
femme de 2 à 9 ans plus jeune	1,16*	0,08	1	0,12
femme plus jeune de 10 ans ou plus	1,47**	0,16	1,01	0,45
Séparation des parents avant les 18 ans				
pas de séparation	1		1	
séparation	1,13	0,10	1,45***	0,08
Catégorie socioprofessionnelle du père				
cadre	1,11	0,12	1,04	0,11
profession intermédiaire	1		1	
employé	0,84	0,12	0,93	0,10
agriculteur, indépendant	0,79**	0,12	0,81**	0,10
ouvrier	0,7***	0,09	0,73***	0,09
non-concerné	0,98	0,14	1,12	0,12
Pays de naissance				
France	1		1	
autre pays	1,3***	0,10	1,35***	0,08
Statut marital				
Cohabitant	1		1	
mariage direct	0,26***	0,11	0,35***	0,09
mariage après cohabitation	0,3***	0,10	0,35***	0,09
Enceinte ? (dép. du temps)				
non	1		1	
oui	0,18***	0,28	0,27***	0,20
Nombre d'enfants communs (dép. du temps)				
pas d'enfant	1,63***	0,10	1,44***	0,08
un enfant	1		1	
deux enfants ou plus	0,72***	0,11	0,82**	0,09
Log-vraisemblance				
Effectif de départ	-6289,43 2573		-8062,31 3322	

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champs : hommes et femmes qui ont formé un premier couple depuis 1970.

lecture : les personnes âgées de moins de 21 ans lors de la formation de l'union ont 1,5 fois plus de chances de se séparer que celles âgées de 21 à 26 ans (catégorie de référence).

Pour les durées : grâce aux coefficients et à l'intercept, on peut reconstituer la courbe de risque instantané de séparation : les coefficients sont les pentes dans chaque intervalle du log de cette courbe.

Source : Ined-Insee, Erfi-GGS1, 2005

3.3. L'évolution des situations à la rupture

Les ruptures ne se rattachent plus aux mêmes causes au fil du temps, et les situations à la rupture se sont nettement modifiées. Par exemple, les divorces ont gagné du terrain sur les veuvages (Delbès et Gaymu, 2005), mais ce sont finalement les unions non-mariées qui donnent le plus lieu à des ruptures (Toulemon, 1996 ; Vanderschelden, 2006). En outre, les personnes sans enfants sont plus affectées par les séparations (Toulemon, 1994a). Il a été démontré à plusieurs reprises que certaines conditions, telle la présence d'enfants pour les femmes, constituent des obstacles à la remise en couple. Pour étudier les causes de changements dans la fréquence des remises en couple, il est donc important d'examiner dans quelle mesure la situation à la rupture s'est modifiée.

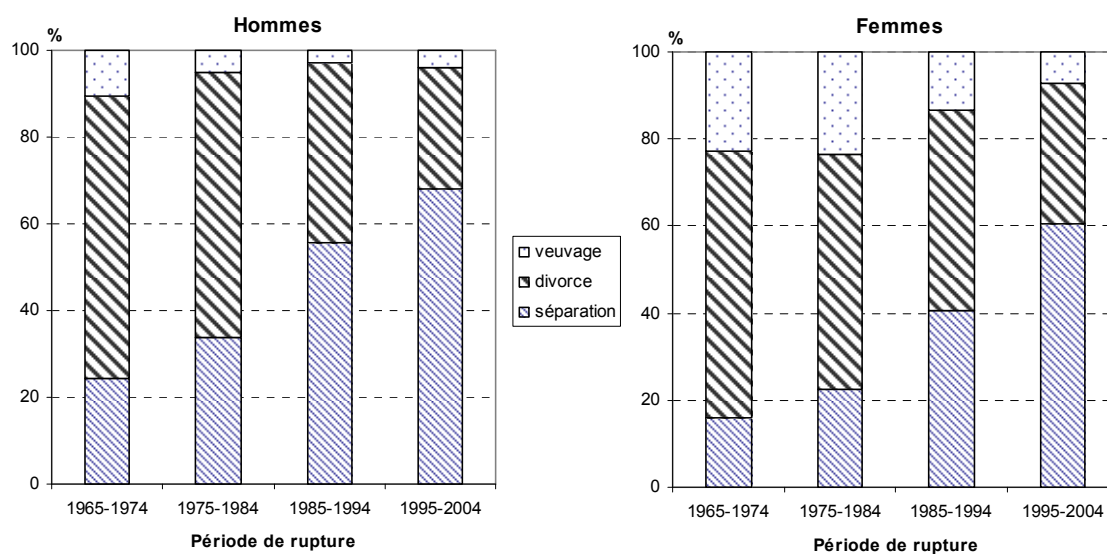
Afin d'avoir un recul suffisant et de couvrir une échelle d'âges assez large (jusqu'à 49 ans), nous avons sélectionné la zone B du diagramme de Lexis (annexe 2.1). Ce choix est cependant à l'origine d'un biais pour la période de séparation 1965-1974, et qui pourra fausser l'observation des veuvages mais aussi des durées, puisque la moitié des unions rompues entre 40 et 49 ans ne sont pas considérées. Nous rappellerons ce biais dans nos descriptions. Remarquons également que dans les générations plus âgées lors de l'enquête, des biais de sondage peuvent intervenir, une partie des personnes étant en maison de retraite ou décédées.

3.3.1. Moins de veuvages et de divorces

Les veuvages ont toujours été une cause naturelle de rupture, particulièrement pour les femmes, leur espérance de vie étant nettement plus élevée que celle des hommes (Delbès *et al.*, 2006). Le développement du divorce a cependant nettement relativisé la part des ruptures dues au veuvage dans les dernières années. Elle reste tout de même non-négligeable, même avant 50 ans (Figure 2.6). Dans les années 1970, un dixième des premières ruptures pour les hommes ayant lieu entre 20 et 49 ans étaient des veuvages, mais un quart pour les femmes⁴. Pour les séparations les plus récentes, la part des veuvages se limite à 3 à 7 % des ruptures respectivement. Reflétant notamment le net désinvestissement du mariage en France, la part des divorces baisse fortement elle aussi, passant de deux tiers à moins d'un tiers des causes de rupture.

⁴ Comme nous l'avons indiqué, la part des sondages pour la période de rupture 1965-1975 est sous-estimée.

Figure 2.6 : Répartition des causes de première rupture selon la période de rupture



Champ : Hommes et femmes ayant rompu une première union entre 20 et 49 ans et entre 1965 et 2004
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.3.2. Des unions rompues plus souvent courtes

La multiplication des ruptures d'union laisse supposer que les unions vont se rompre à des durées plus courtes. C'est d'ailleurs l'hypothèse que faisaient Blayo et Festy en 1976 sur les mariages (1976) : « Il n'est pas exclu que des changements plus radicaux apparaissent. Nous pensons qu'ils ne pourraient qu'accroître la tendance à une précocité et une fréquence accrues des divorces. Le mode tendrait à s'accroître et à se situer à des durées de plus en plus faibles. Les divorces seraient de plus en plus concentrés au début du mariage. ». A posteriori, quelles remarques pouvons nous faire sur l'évolution des unions rompues⁵ ?

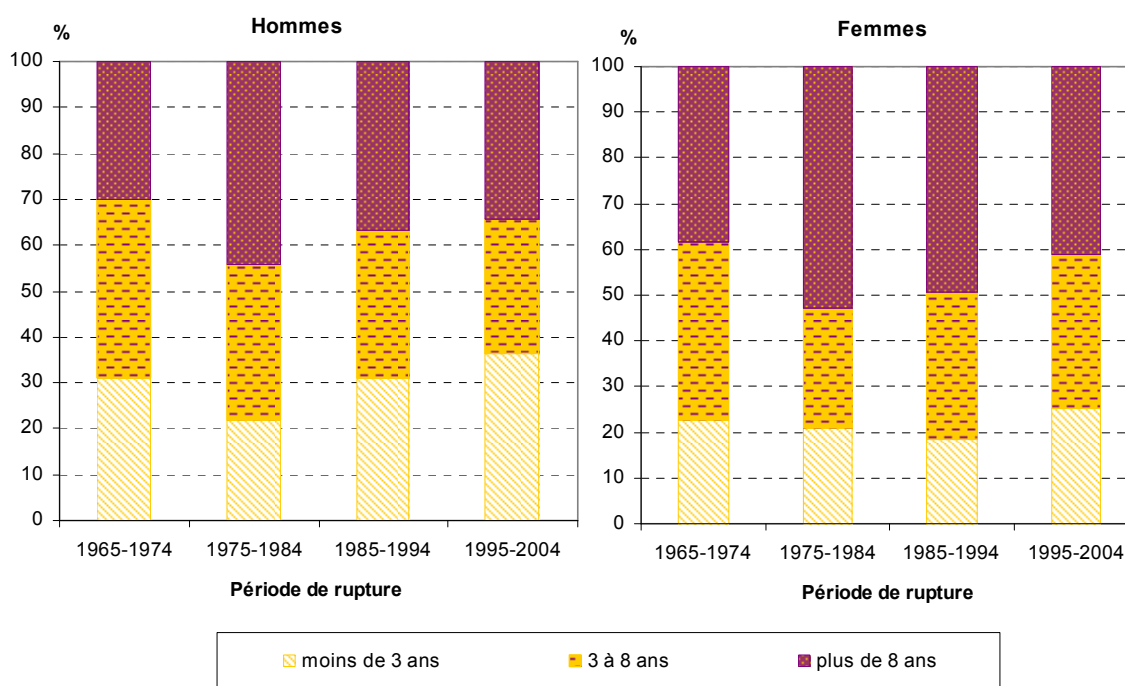
Chez les hommes, une incurvation des tendances a eu lieu au début des années 1980, et de plus en plus d'unions⁶ « courtes » (moins de trois ans) mais de moins en moins d'unions « longues » (plus de huit ans) ont été rompues (Figure 2.7). Chez les femmes l'incurvation semble légèrement plus tardive, et surtout, la part des unions courtes rompues n'a commencé à augmenter que dans les années 1990. Dans les années 1970, le divorce s'est normalisé et a alors touché les mariages les plus longs dans un mouvement

⁵ Alors que les auteurs axent toute leur analyse sur des promotions de mariage, nous faisons un simple bilan des situations au moment de la rupture d'union dans la perspective de l'étude des remises en couple. Par conséquent, nous ne ferons que quelques remarques mais ne pourrions ni infirmer ni confirmer les chiffres qu'ils proposent.

⁶ union inclus l'ensemble des couples cohabitants mariés ou non mariés.

de rattrapage, ce qui a fait augmenter la part des unions longues rompues (Sardon, 2005). Depuis, la durée des mariages rompus n'a cessé d'augmenter, alors que les ruptures de cohabitations, plus courtes, prenaient de l'ampleur. Les ruptures d'unions courtes ont pu se développer notamment suite à la diffusion de la cohabitation hors mariage, une plus grande partie de ces unions faisant office d'essai et étant rompues après peu de temps. Finalement, la durée des unions rompues reste relativement stable par rapport à celles qui ont eu lieu trente ans plus tôt, mais la tendance est plutôt au raccourcissement depuis le début des années 1980 pour les hommes et des années 1990 pour les femmes. L'annexe 2.9 montre qu'en effet, la durée moyenne de l'ensemble des premières unions rompues n'a commencé à s'abaisser que récemment et très faiblement, et celle des unions rompues par séparation seulement dans la dernière décennie.

Figure 2.7 : Répartition des premières unions rompues par les hommes et les femmes entre 1965 et 2004 selon la durée de l'union rompue



Champ : Hommes et femmes ayant rompu une première union entre 20 et 49 ans et entre 1965 et 2004
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.3.3. Des ruptures à des âges légèrement plus tardifs

Entre le début des années 1970 et le début des années 2000, l'âge moyen à la rupture aurait augmenté de 2 ans pour les hommes et les femmes dont la première union a été rompue avant 50 ans, passant de 29,5 ans à 31,5 ans (Tableau 2.2 – « ruptures »). Les irrégularités dans l'augmentation sont en fait dues aux veuvages : hors veuvages (Tableau 2.2 - « séparations ») la tendance a été à une hausse régulière, avec des âges moyens légèrement plus faibles de 0,5 à 1 année. Globalement, ce résultat reste mitigé car les évolutions ne sont significatives, par un test de variance, que par rapport aux périodes de rupture anciennes, dans lesquelles nous savons que l'âge à la rupture a de fortes chances d'être sous-estimé.

Tableau 2.2 : Âge moyen des hommes et des femmes à la rupture/séparation de leur première union, selon la période et l'âge à la rupture/séparation.

Période de rupture	Hommes			femmes		
	Moyenne	Ecart-type	Effectif	Moyenne	Ecart-type	Effectif
1965-1974	29,4	6,2	71	29,7	6,4	125
1975-1984	31,3	6,8	191	31,5	7,0	285
1985-1994	30,9	7,5	326	31,7	7,0	454
1995-2004	31,3	7,5	445	31,6	7,3	624

Période de séparation	Hommes			femmes		
	Moyenne	Ecart-type	Effectif	Moyenne	Ecart-type	Effectif
1965-1974	29,1	6,2	63	28,2	5,8	93
1975-1984	30,6	6,3	176	29,4	6,0	221
1985-1994	30,8	7,5	315	30,7	6,5	392
1995-2004	31,1	7,4	423	30,9	7,0	579

Champ : Hommes et femmes ayant vécu la rupture/la séparation d'une première union entre 20 et 49 ans et entre 1965 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Nous n'observons pas de baisse de l'âge moyen à la rupture pour plusieurs raisons. D'une part, l'âge à la mise en couple des unions rompues a légèrement augmenté dans les vingt dernières années (1,5 années en vingt ans) ; d'autre part la durée des unions rompues n'a commencé à baisser que faiblement, d'environ une année en vingt ans (annexe 2.9). Par conséquent, cette évolution relativement peu marquée de la durée de la première union n'a pas compensé la hausse même légère de l'âge à la formation de la première union. Les transformations de la pyramide des âges sur la période, notamment le vieillissement de la population, peut également rattraper en partie l'augmentation de la proportion d'unions rompues aux âges jeunes, puisque nous travaillons sur des effectifs et non des taux. La multiplication des ruptures ne passe donc pas par un rajeunissement global de l'âge moyen des personnes touchées par la séparation.

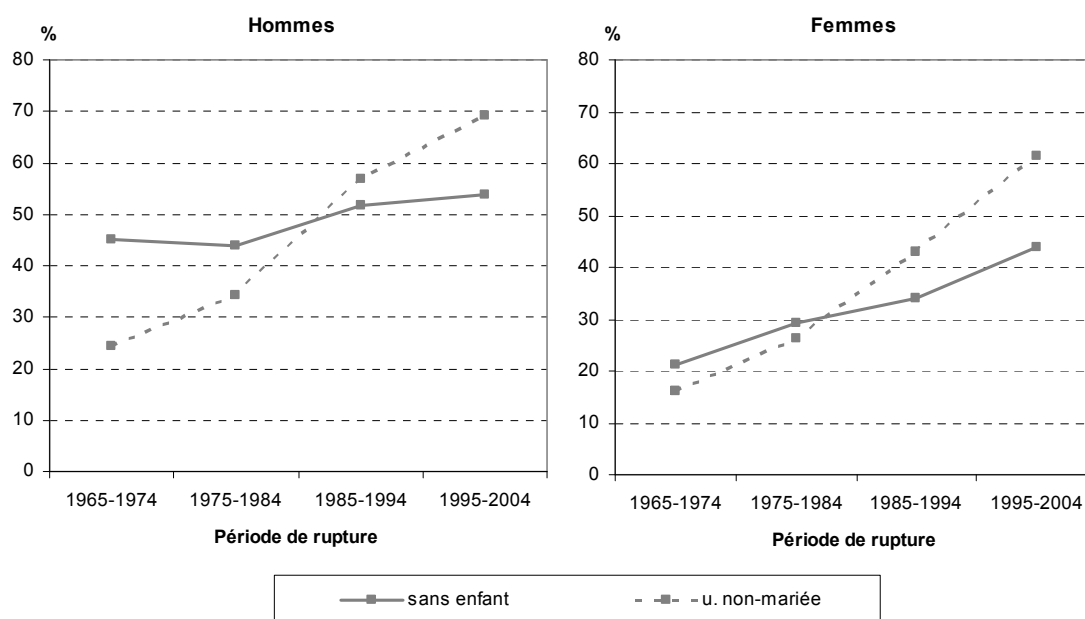
3.3.4. De moins en moins d'enfants et de mariages dans les unions rompues avant 30 ans

Avec l'augmentation de l'âge à la première naissance et la baisse de la fréquence des mariages, il est tout à fait probable que les premières unions rompues soient de moins en moins souvent fécondes ou mariées.

La proportion d'enquêtés jamais mariés à la fin de leur première union a en effet augmenté depuis 1965 (Figure 2.8). Le développement d'unions cohabitantes hors mariage et leur plus grande fragilité y contribuent doublement (Toulemon, 1996). Alors qu'un quart des unions rompues par les hommes entre 1965 et 1974 étaient non-mariées⁷, c'est le cas de sept unions sur dix dans la dernière décennie. Pour les femmes, cette proportion est passée de 15 à 60 %. Les premières unions rompues sont également moins souvent fécondes. La moindre stabilité des unions sans enfants (Toulemon, 1994a) aussi bien que le retard des premières naissances peuvent être à l'origine de ce changement. À l'inverse, ce raccourcissement de la première union pourrait être en partie responsable du retard de la première naissance.

⁷ L'absence de quelques unions entre 40 et 49 ans dans la période de rupture 1965-1974 serait à l'origine d'une éventuelle surestimation du nombre d'unions sans enfants et d'unions non-mariées, rompues à des âges plus précoces.

Figure 2.8 : Évolution de la proportion d'hommes et de femmes sans enfants et de la proportion d'hommes et de femmes non-mariés dans leur première union, selon la période de rupture de cette union.



Champ : Hommes et femmes ayant rompu une première union entre 20 et 49 ans et entre 1965 et 2004
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Sur l'ensemble des tranches d'âge, sauf 30-39 ans pour les hommes, la proportion d'unions rompues sans enfants a fortement augmenté depuis 1975⁸ (Tableau 2.3). Ce n'est donc pas seulement par le retard de la fécondité aux âges jeunes que s'explique la hausse globale de la proportion de couples rompus sans enfants, mais dans chaque tranche d'âge de plus en plus d'unions rompues sont infécondes. Une proportion particulièrement forte des unions rompues après 39 ans dans la période 1975-1984 étaient fécondes (86,5 % pour les hommes et 97 % pour les femmes), ce qui correspond au phénomène déjà exposé en analysant les durées : une partie des couples constitués de longue date se sont séparés au moment de la prise d'ampleur du divorce et de sa facilitation, ce qu'ils n'avaient pas fait plus tôt, entraînant une hausse temporaire de la proportion de séparés qui avaient connu une union longue ou avec enfants.

⁸ Il est possible que les unions non-fécondes soient plus déclarées lorsqu'elles ont été rompues plus récemment, ce qui jouerait également un rôle partiel dans cette évolution. D'après la comparaison avec les hommes et avec les cohortes récentes, et malgré le décalage de calendrier, il semblerait que les femmes aient moins déclaré leur première union non-féconde lorsqu'elle était rompue depuis plus de 10 ans.

Tableau 2.3 : Proportion d'hommes et de femmes qui ont rompu leur première union sans avoir d'enfant, selon la cohorte de rupture et l'âge à la rupture.

Période de rupture	Hommes			Femmes		
	20-29ans	30-39ans	40-49ans	20-29ans	30-39ans	40-49ans
1965-1974	56,1	32,3	16,9	33,4	7,5	10,3
1975-1984	58,8	37,4	13,5	55,1	10,9	3,1
1985-1994	73,6	32,4	19,9	58,6	18,4	5,5
1995-2004	83,0	33,3	20,4	71,2	27,8	7,1

Champ : Hommes et femmes ayant rompu une première union entre 20 et 49 ans et entre 1965 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

La différence des niveaux de déclaration pour les deux sexes peut être attribuée à des causes qui seront développées tout au long de la thèse. Particulièrement, le décalage de calendrier de vie de couple et féconde accentue les contrastes lorsqu'on travaille sur une tranche d'âge identique pour les hommes et pour les femmes, sauf à 40-49 ans où d'autres explications peuvent prendre le dessus. Par exemple, les hommes et les femmes ne forment pas toujours leur première union avec une personne dont c'est aussi la première union, et ainsi à chaque rang d'union. De plus, dans l'étude rétrospective des trajectoires, bien plus d'hommes que de femmes sont décédés et un biais peut en résulter, puisque les corrélations entre vie de couple et mortalité diffèrent selon le sexe (Robert-Bobée et Monteil, 2006). Enfin, des biais de déclaration de certains types d'unions, par exemple les unions courtes ou sans enfant, peuvent toucher différemment les deux sexes.

3.3.5. *Les enfants résident de moins en moins exclusivement avec un parent après la rupture*

Après la rupture, les enfants vivent fréquemment avec leur mère (Algava, 2003). Ce mode d'organisation pourrait être à l'origine de fortes contraintes pour la mère, celle-ci s'occupant de l'enfant alors que le père a moins d'obligations. La différence entre pères et mères pour la remise en couple et la trajectoire familiale après-rupture pourra tenir en partie à la présence d'enfants au domicile et aux réponses sexuées qui peuvent y être apportées (Goldscheider et Sassler, 2006).

Après les séparations de première union qui ont eu lieu depuis 1995, l'enfant resterait uniquement⁹ avec son père 12 fois sur cent (déclaration des pères), et avec sa mère 77

⁹ L'indicateur de la présence d'enfants auprès du parent après la rupture est recomposé à partir des réponses à la question : « Avec lequel d'entre vous vos enfants ont-ils principalement résidé dans l'année qui a suivi la rupture ? Vous pouvez indiquer différentes réponses si vos enfants ont vécu à des endroits différents les uns des autres ». Si la personne répond 'avec moi' mais pas 'avec mon ex-conjoint' ni 'en garde alternée', nous considérons qu'elle a principalement les enfants à son domicile.

fois sur cent (déclaration des mères). La garde partagée ou conjointe serait retenue après 10 à 18 % des séparations (selon le déclarant), et un autre mode d'hébergement après 6 à 9 % (Tableau 2.4).

Tableau 2.4 : Répartition de la garde des enfants l'année après une séparation, par cohortes de séparation hors veuvage

Hommes						
Année de séparation	Avec moi	Avec mon ex-conjoint	Avec nous deux	Autre	Effectif	dont garde alternée
1965-1974	25,3	61,6	7,8	5,3	36	3,6
1975-1984	17,6	74,1	6,3	2,1	104	5,0
1985-1994	11,5	67,1	13,9	7,4	169	8,8
1995-2004	11,7	61,5	18,4	8,5	251	13,6
Femmes						
Année de séparation	Avec moi	Avec mon ex-conjoint	Avec nous deux	Autre	Effectif	dont garde alternée
1965-1974	90,0	4,1	2,5	3,4	75	2,5
1975-1984	82,7	4,0	7,8	5,5	155	4,7
1985-1994	82,6	6,0	7,4	4,0	253	3,8
1995-2004	76,8	7,0	10,2	6,0	362	7,2

Champ : Hommes et femmes séparés de leur première union féconde entre 20 et 49 ans et entre 1965 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

La garde partagée¹⁰ s'est nettement développée dans les dernières années. La résidence alternée également, et 7 à 14 % des enfants issus d'unions rompues entre 1995-2004 sont gardés en alternance par leur père et leur mère dans l'année qui suit la rupture, contre environ 3 % dans les années 1965-1974. L'augmentation la plus importante a eu lieu dans la dernière décennie. Même si la pratique de la résidence alternée s'est peu à peu diffusée dans la période étudiée, elle n'a été reconnue et officialisée que dans la loi du 4 mars 2002 (Clément et Bonvalet, 2006). Les femmes restent fréquemment les seuls gardiens des enfants après la rupture, même si depuis 1965, la proportion est apparemment passée de 90 à 77 %. La proportion d'hommes comme de femmes ayant leurs enfants principalement à leur domicile aurait fortement baissé depuis les années 1970. Les déclarations des hommes pour les ex-conjointes vont bien dans ce sens, mais les femmes déclarent plus souvent qu'avant que leurs enfants sont principalement avec leur ancien partenaire.

Sinon nous considérons que la garde n'est pas exclusive, et l'indicateur prend la modalité « avec mon ex-conjoint » si l'enfant n'a vécu qu'avec lui, et « avec nous deux » sinon.

La modalité « autre » couvre les 'enfants partis du domicile', 'autre', ainsi que les valeurs manquantes.

¹⁰ garde partagée = les deux parents s'occupent de leurs enfants ; garde alternée = arrangement légal entre les parents pour que les enfants soient aussi souvent chez l'un que chez l'autre

Des effets de toutes sortes peuvent être à l'origine de ce « paradoxe ». Le biais principal tient certainement aux omissions d'enfants, surtout dans les cohortes les plus anciennes. Les personnes dont les enfants sont décédés ou dont les enfants n'ont pas vécu au domicile « oublient » fréquemment de les déclarer (Mazuy et Lelièvre, 2005). Par conséquent, elles déclarent davantage leurs enfants qui ont co-résidé, ce qui crée un biais direct dans les proportions d'enfants au domicile. Par ailleurs, lors du passage de l'enquête, les hommes seuls sont plus difficiles à enquêter (Festy et Kortchagina, 2002). Les pères ayant la garde sont donc plus faciles à trouver que les autres pères, ce qui peut expliquer que les hommes et les femmes n'aient pas le même type de réponse sur la résidence des enfants. Finalement, comme tout au long de l'enquête, le décalage global entre les hommes et les femmes lié au biais d'enquête et aux calendriers de vie familiale explique certainement en partie ces différences.

Il semblerait qu'au total, les hommes aient aujourd'hui plus fréquemment la garde ou la garde conjointe de leur enfant que par le passé, alors que les femmes auraient moins souvent leur garde exclusive. Cela peut être lié à l'évolution de l'âge des enfants à la séparation, puisque les pères s'occupent plus fréquemment de leurs enfants adolescents (Algava, 2003). Mais surtout, la représentation sociale de la résidence alternée a évolué, bien que les arrangements adoptés après la rupture affectent encore le regard sur les capacités en tant que mère (Clément et Bonvalet, 2006).

Il est possible que la part décroissante de femmes qui ont leur(s) enfant(s) au domicile augmente la probabilité par sexe de former une deuxième union chez les femmes qui ont un enfant. Cette baisse pourrait ainsi renforcer la tendance à l'homogénéisation des vitesses de remise en couple des hommes et des femmes. En Suède, il n'y aurait cependant pas eu d'effet visible de l'évolution des législations concernant les modes de garde sur les remises en couple (Bernhardt, 2000).

3.4. Des situations variées selon l'âge à la rupture

La fréquence des remises en couple baisse avec l'âge à la rupture (Villeneuve-Gokalp, 1994a). Pour mieux analyser par la suite les comportements récents de reconstruction conjugale, nous nous penchons sur les situations par âge à la fin de la première union.

3.4.1. Répartition des ruptures récentes par âge : nombreuses ruptures d'unions libres non-fécondes avant 30-35ans

Dans Érfi, trois types de fin d'union sont recensés : la séparation d'une cohabitation consensuelle, le divorce et le décès du conjoint. La cause de rupture peut être détaillée par âge, ce qui donne une idée du type de relation et de rupture vécues par les personnes disponibles sur le marché conjugal à divers âges. Pour simplifier, nous appelons ici « divorce » les séparations de mariage, et veuvage les ruptures de mariage ou d'union libre par décès du conjoint.

Nous représentons l'ensemble des ruptures d'unions qui ont eu lieu dans les dix années avant l'enquête, afin de mieux cerner les âges auxquels elles sont les plus nombreuses, et le type d'union concerné à chaque âge (Figure 2.9).

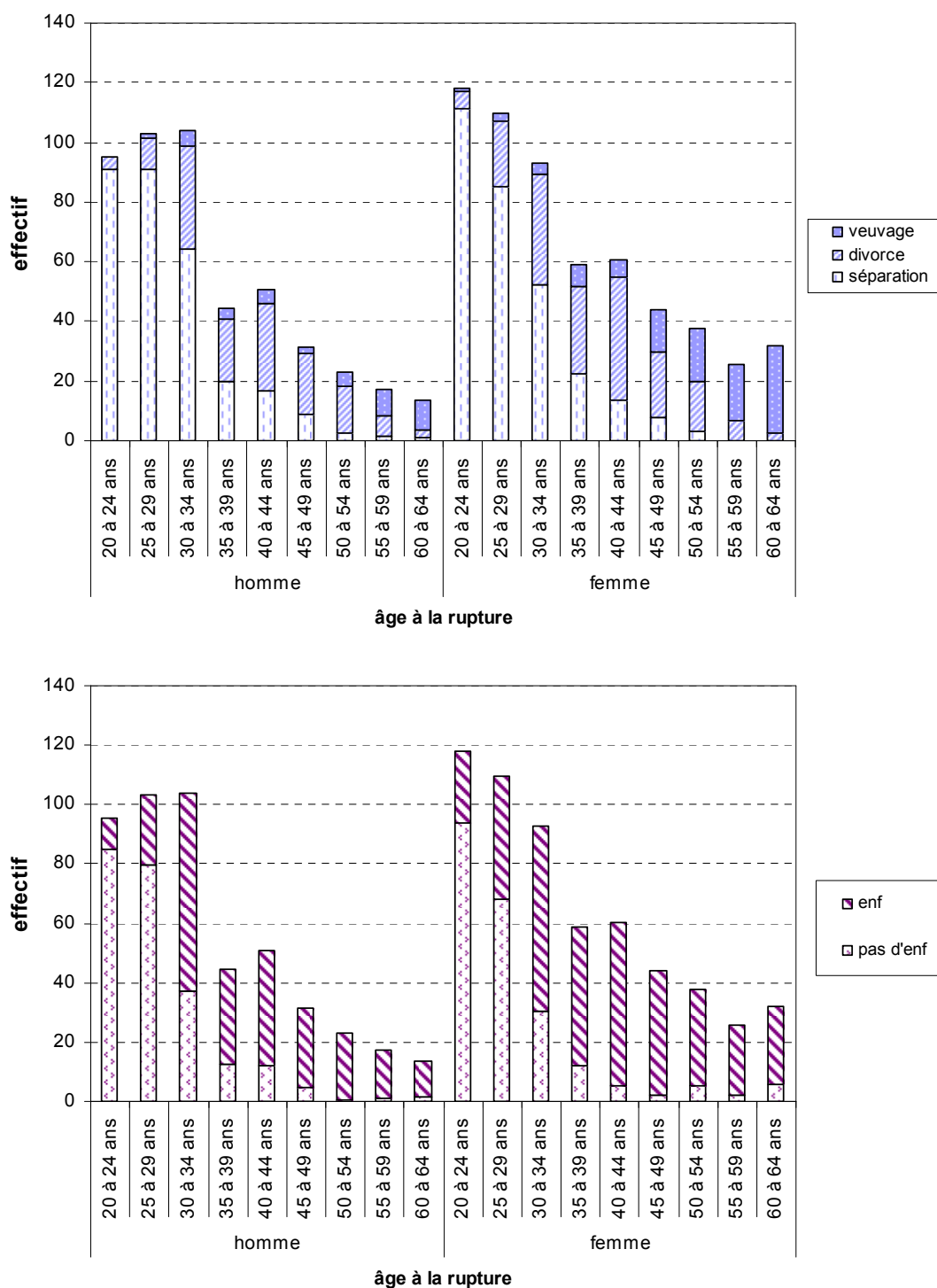
Les séparations d'unions libres sont prépondérantes dans les jeunes âges, mais très rapidement ce sont les divorces qui prennent de l'ampleur¹¹ (Figure 2.9 - haut). La diffusion de la cohabitation hors mariage depuis les années 1970 se reflète sur ce découpage en diminuant la part relative des divorces aux âges intermédiaires (30-50 ans). Comme nous l'avons vu, en France la cohabitation est devenu une « alternative au mariage » dans laquelle naissent des enfants et qui dure de plus en plus longtemps (Heuveline et Timberlake, 2004 ; Toulemon, 1996). Forme d'union à part entière, leur rupture implique souvent enfants ou partage des biens, du moins aux âges intermédiaires. Cependant, les séparations d'unions libres sont forcément plus représentées aux âges jeunes : toute union ou presque commençant aujourd'hui par une phase de cohabitation (95 % en 2005)(Prioux, 2005c), leur risque de rupture est plus élevé que celui des unions dans lesquelles a lieu un mariage.

C'est à partir de 50 ans pour les femmes et de 58 ans pour les hommes que le veuvage est le mode majoritaire de rupture des unions depuis 1985. Cette forte proportion est liée à la fois à l'augmentation des décès avec l'âge et à une moindre occurrence du divorce dans les tranches les plus âgées de la population, bien que la multiplication des séparations à tous les âges commence à modifier cette image (Delbès et Gaymu, 2005).

Les ruptures qui concernent un enfant né de l'union, quel que soit son âge à la rupture, sont les plus nombreuses entre 30 et 50 ans (Figure 2.9 - haut). Les nombreuses séparations qui touchent les plus jeunes viennent au contraire rarement rompre une union féconde.

¹¹ En travaillant sur la population séparée de Érfi, la répartition des causes par âge à la rupture dépend de sa structure. Les constats généraux présentés sont donc biaisés par des effets de période.

Figure 2.9 : Nombre de ruptures déclarées dans l'enquête dans les dix dernières années par âge, selon la forme de l'union puis l'existence d'enfants communs.



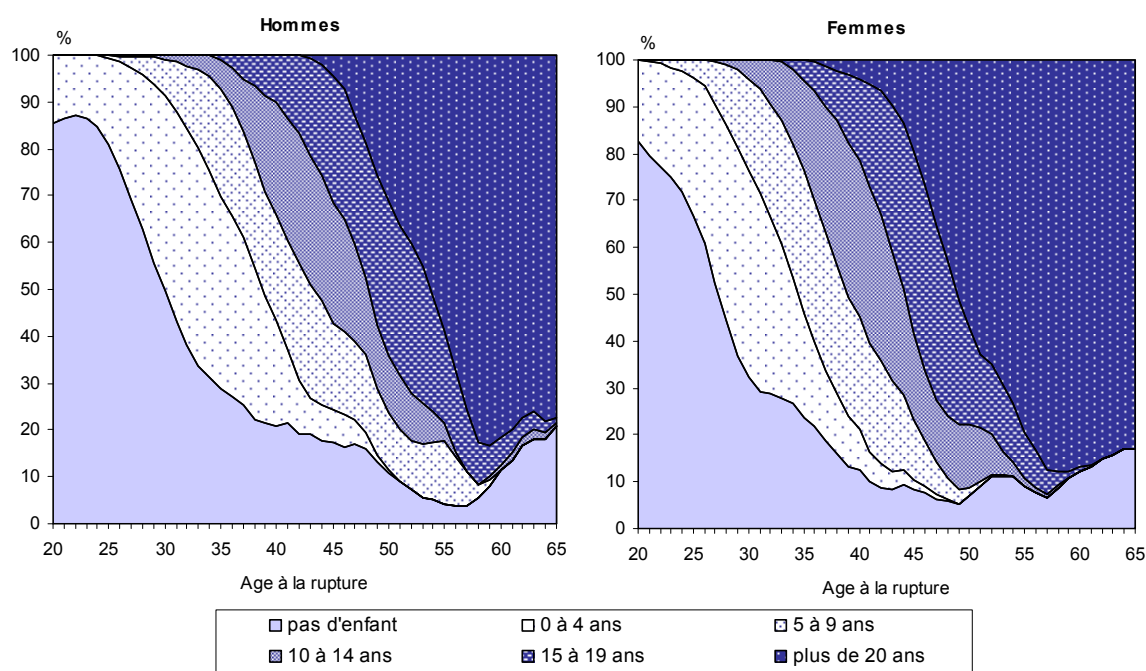
Champ : hommes et femmes dont la première union a été rompue entre 20 et 64 ans et après 1995

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.4.2. *Âge du dernier enfant selon l'âge des hommes et des femmes à la rupture*

La Figure 2.10 donne davantage de détails sur les âges des enfants des unions rompues. En effet, les ruptures ont moins de conséquences matérielles sur les non-parents, mais également lorsqu'elles touchent des parents dont le dernier enfant est plus âgé, et a éventuellement déjà quitté le foyer.

Figure 2.10 : Répartition des unions rompues selon l'âge du dernier enfant de ces couples par âge de l'enquête à la rupture



Champ : hommes et femmes dont la première union a été rompue entre 20 et 65 ans et après 1985

Lissage MM5

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

L'existence d'enfants et leur âge au moment de la rupture dépendent étroitement de l'âge auquel le parent a connu cette rupture. La première union n'a pas toujours été féconde avant la séparation. La plupart des unions rompues avant 30 ans sont infécondes (Figure 2.10), et au moins 5-10 % le sont à tous les autres âges à la rupture. De plus, à partir d'un certain âge, les enfants impliqués sont assez âgés pour être déjà indépendants et de plus en plus ne vivent plus avec leurs parents. Dans les deux tiers des unions des femmes qui s'achèvent à 50 ans, il n'y a pas d'enfants ou ils ont plus de 20 ans. À ce même âge ce n'est encore le cas que d'un tiers des hommes. L'influence du décalage de calendrier de début de vie féconde des hommes et des femmes est d'ailleurs visible chez

les plus jeunes (pas d'enfant à la rupture à des âges plus avancés pour les hommes) et chez les plus âgés (les enfants des hommes sont plus jeunes que ceux des femmes à âge identique à la rupture).

Lorsque la rupture a lieu dans certaines tranches d'âges, des enfants jeunes sont particulièrement impliqués. Par exemple, plus d'un tiers des unions rompues entre 27 et 33 ans pour les femmes (27 et 38 ans pour les hommes) comptent un enfant de moins de 5 ans. De 30 à 46 ans pour les femmes (32 à 48 ans pour les hommes), ce sont plus de deux-tiers des ruptures qui impliquent un enfant âgé de moins de 20 ans.

3.4.3. Les enfants contribuent aux disparités par âge et sexe

Lorsqu'ils se sont séparés de leur premier conjoint, les hommes déclarent avoir eu des enfants avec celui-ci une fois sur deux, et les femmes six fois sur dix (Tableau 2.5). La différence de déclaration des hommes et des femmes en termes de fécondité est de l'ordre de 10 points à tous les âges. Formant leur famille à des âges un peu plus élevés que les femmes, ils auront eu moins de temps pour avoir des enfants sur chaque tranche d'âge. Cette différence par sexe sur les premières unions peut également être en partie liée au fait que les hommes auraient plus fréquemment des enfants en deuxième union avec une femme en première union (Bozon, 1990). Les biais de l'enquête et les biais de mémoire déjà évoqués, différents selon le sexe, expliquent également ce contraste. Le niveau de validité des réponses selon le répondant sur la présence d'enfant et de beaux-enfants dans le foyer pour les unions actuelles est exploré dans l'annexe 2.5.

La présence des enfants est fortement liée à l'âge des parents (Tableau 2.6). Sur l'ensemble des femmes séparées (avec et sans enfants), la présence d'un enfant dans le domicile l'année qui suit la séparation devient de plus en plus fréquente jusqu'à 50 ans (Tableau 2.5). Pourtant, les mères ont moins fréquemment les enfants à résidence avec l'âge (Tableau 2.6). L'augmentation générale de la présence d'enfants avec l'âge est donc due à la plus grande fréquence des mères parmi les femmes séparées. À l'inverse, plus ils sont âgés, plus les pères vivent souvent avec leur enfant juste après la séparation.

Par conséquent les femmes ont, avec l'âge, de moins en moins la garde principale et l'enfant réside plus souvent (aussi) avec son père. Plus qu'à l'âge des parents, ce constat peut être relié à l'âge des enfants lors de la séparation. Les adolescents, bénéficiant d'une marge d'autonomie sur le choix du lieu d'habitation après la séparation de leurs parents, vivent plus fréquemment avec leur père que les plus jeunes (Villeneuve-Gokalp, 1999). La catégorie « autre » inclut les parents dont les enfants ne sont plus dans le domicile

parental l'année qui suit la séparation, et ont par exemple leur propre logement ou vivent avec d'autres personnes. Pour les ruptures qui touchent les personnes de 40 à 49 ans, on voit que leurs enfants sont plus souvent partis l'année qui suit la rupture (2,6 % des enfants des hommes et 6,6 % des enfants des femmes).

Tableau 2.5 : Séparations selon l'existence d'enfants et leur lieu de résidence l'année qui a suivi la séparation, par âge à la séparation

Age à la rupture	hommes				femmes			
	pas d'enfant	avec moi	ailleurs	Effectif	pas d'enfant	avec moi	ailleurs	Effectif
avant 25 ans	84.7	1.3	14.0	208	74.4	23.2	2.4	338
25-29 ans	68.9	4.1	27.0	232	55.2	41.1	3.7	286
30-39 ans	30.2	7.0	62.8	328	22.7	63.2	14.1	409
40-49 ans	20.9	16.9	62.2	162	9.6	63.9	26.4	206
à partir de 50 ans	13.6	6.8	79.6	71	17.7	36.5	45.8	50
Ensemble	50.1	6.4	43.5	1001	42.5	46.1	11.4	1289

Champ : Hommes et femmes séparés entre 1975 et 2005

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau 2.6 : Détail de la répartition des lieux de résidence des enfants l'année qui a suivi la séparation, par âge à la séparation

Age à la rupture	hommes				femmes			
	moi	l'autre parent	les deux parents	autre	moi	l'autre parent	les deux parents	autre
avant 25 ans	8.7	79.0	12.3	0.0	90.7	3.2	3.2	2.9
25-29 ans	13.3	70.5	13.1	3.1	91.8	1.5	4.4	2.3
30-39 ans	10.1	73.4	15.2	1.4	81.8	6.8	10.6	0.9
40-49 ans	21.3	56.4	19.7	2.6	70.8	9.7	12.9	6.6
à partir de 50 ans	7.9	33.7	4.5	54.0	44.4	5.8	2.5	47.3
Ensemble	12.8	66.0	14.7	6.5	80.1	6.0	8.7	5.2

Champ : Hommes et femmes séparés d'une union féconde entre 1975 et 2005

autre = séparément, avec d'autres personnes, d'autres membres de la famille, dans un foyer

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

L'hébergement des enfants varie avec le type de l'union antérieure (résultats non-présentés). Les enfants se trouvent plus souvent avec leur mère seule lorsqu'ils sont issus d'une cohabitation. Catherine Villeneuve-Gokalp (1999) montrait que cela dépendait également de l'investissement dans cette cohabitation, et que si elle avait duré quelque temps les liens père-enfants étaient mieux préservés que dans les autres types d'union grâce à l'utilisation d'un mode de garde partagée. La résidence alternée est moins adoptée à la fin d'un mariage direct que lorsque le type d'union était plus libéral (cohabitation ou phase de cohabitation). Cependant, ces résultats sont descriptifs, et la plus forte ancienneté des mariages directs et l'âge à la séparation peuvent également expliquer ce phénomène.

S'occuper d'un enfant ou tout simplement l'avoir à domicile peut constituer une contrainte. La rencontre d'un nouveau partenaire peut être compliquée par le temps limité réservé à des activités personnelles. Les attentes des enfants envers leur parent et

leur jugement sur son nouveau partenaire peuvent gêner sa remise en couple (Lampard et Peggs, 1999). Nous pourrions donc étudier si ce fort déséquilibre dans les lieux de résidence des enfants est un des facteurs qui désavantage les femmes pour la remise en couple. On pourra se demander aussi si les hommes et les femmes séparés qui vivent seuls avec leurs enfants ont le même comportement de remise en couple.

À chaque âge, c'est donc une population très spécifique qui entre dans « l'après-rupture ». Les jeunes ont plus fréquemment vécu une première union cohabitante, alors que parmi les plus âgés sont représentées davantage de personnes divorcées ou veuves. Les unions n'étant plus formées aujourd'hui dans l'objectif immédiat de donner des enfants, une partie d'entre elles sont rompues sans qu'un enfant n'en soit issu et sans mariage. Les effectifs varient fortement, et l'afflux de séparés est bien plus fort aux jeunes âges. Les personnes divorcées qui ont des enfants sont quant à elles plus âgées. Le type de séparation apparaît comme un facteur d'hétérogénéité de la population « à risque » de former un nouveau couple très corrélé avec l'âge, de même que la parentalité en fin de première union.

4. Possibilités et contraintes pour la remise en couple

La rupture et le processus de remise en couple s'inscrivent dans le contexte plus général du « marché conjugal ». Extension du concept de « marché matrimonial », ce terme décrit l'ensemble des situations de couple des hommes et des femmes en âge de vivre une union. Les hommes et les femmes qui n'ont pas de conjoint sont alors « disponibles » sur ce marché, et certains d'entre eux auront des opportunités pour former une union, grâce à la rencontre d'un « conjoint potentiel », avec ou sans passé conjugal. D'autres ne rencontreront pas de personne avec laquelle ils pourraient reformer une union. Ils apparaissent alors comme « contraints » dans le processus de reconstruction conjugale.

Dans ces circonstances, ce ne sont pas uniquement les caractéristiques des personnes séparées qui pourront déterminer leurs remises en couple, mais également la disponibilité de personnes dont les caractéristiques correspondent à leurs affinités. Il est cependant possible qu'après la rupture, certaines personnes se trouvent plus désavantagées que d'autres pour reformer un couple. La présence d'enfant, l'âge, et même le fait d'avoir déjà

vécu en couple peuvent susciter un intérêt moindre de la part des autres personnes disponibles (Bozon, 1990).

Afin de mieux appréhender les choix et contraintes pour une remise en couple sur le marché conjugal à chaque âge, nous allons décrire l'ensemble des personnes éventuellement disponibles pour une (re)mise en couple. Comment le marché conjugal a-t-il répondu à la hausse incessante des séparations depuis les années 1970 ? Qui sont aujourd'hui les personnes « disponibles » ? Nous décomposerons particulièrement les personnes sans conjoint selon leur trajectoire familiale.

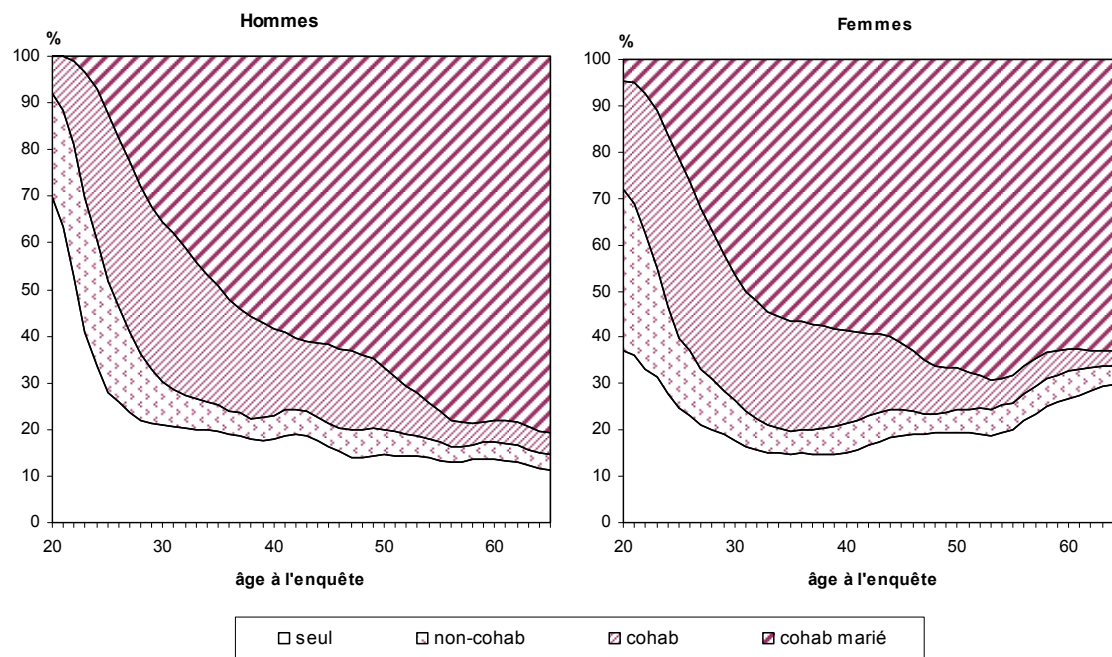
4.1. La part des personnes sans conjoint sur le marché conjugal

4.1.1. *Des situations de couple qui varient selon l'âge*

La Figure 2.11 donne la répartition des acteurs du marché conjugal selon leur situation de couple. Avant 45 ans¹², les hommes sont plus fréquemment « sans conjoint » (c'est-à-dire sans relation amoureuse stable déclarée) que les femmes. C'est à 35 ans que la proportion de femmes sans conjoint est la plus faible, 15 %, et 20 % en comptant les femmes en relation amoureuse sans cohabitation. Les hommes sont alors 20 % à ne pas avoir du tout de conjoint, et 25 % à ne pas vivre en couple cohabitant. La relation non-cohabitante est développée à des âges élevés, même si elle reste l'apanage de l'entrée à l'âge adulte. Plus qu'un mode de relation durable, elle est souvent transitoire chez les plus jeunes. Par contre les seniors adoptent plus fréquemment ce mode de relation sur le long terme (Beaujouan *et al.*, sous presse ; Caradec, 1996).

¹² Ce graphique peut refléter à la fois des effets de période et des effets de cohorte. De plus c'est un stock mais les flux marquent également la forme des courbes.

Figure 2.11 : Répartition des hommes et des femmes par statut conjugal



Champ : hommes et femmes enquêtés
 Lissage moyenne mobile
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Dans nos études, contraints par les définitions utilisées dans les enquêtes, nous considérons que la formation d'une union correspond à l'installation avec quelqu'un dans un logement commun¹³. Donc sur le marché conjugal, les personnes « disponibles » sont celles avec lesquelles la formation d'une nouvelle union cohabitante est possible, c'est-à-dire l'ensemble des personnes sans conjoint cohabitante. Les relations non-cohabitantes sont incluses, car il est très simple de sortir de ces relations moins établies pour former un couple avec quelqu'un d'autre. Les autres personnes (en cohabitation mariée ou non-mariée) sont considérées comme « en couple », et la transition d'un statut à l'autre du marché conjugal se fait par les mises en couple et les séparations. Pour la remise en couple après une séparation, il resterait néanmoins intéressant de savoir si les personnes sont effectivement seules ou si elles sont en couple non-cohabitante sans nécessairement éprouver le besoin de s'installer avec leur conjoint. Évoquons par exemple que, entre 25 et 54 ans, de 40 à 50 % des premiers intermédiaires sexuels après une séparation auraient lieu avec un partenaire « qui a lui-même d'autres partenaires » (Beltzer et Bozon, 2008), et donc avec lequel la cohabitation n'est *a priori* pas possible.

¹³ Il n'y a pas de limite de durée pour les unions actuelles. Par contre pour les unions passées, la durée minimale est de trois mois dans Érfi et de six mois dans EFE et EHF.

Il se peut de plus que certaines séparations conjugales se produisent parce que l'un des conjoints a trouvé un autre partenaire. Ces personnes ne passent alors jamais parmi les personnes seules. La remise en couple devient la « cause » de la rupture, et cela peut influencer l'étude des déterminants de la remise en couple si cela arrive plus fréquemment à des personnes qui ont des caractéristiques spécifiques (homme ou femme, etc.).

4.1.2. Des proportions différentes de personnes sans conjoint cohabitant selon les sources

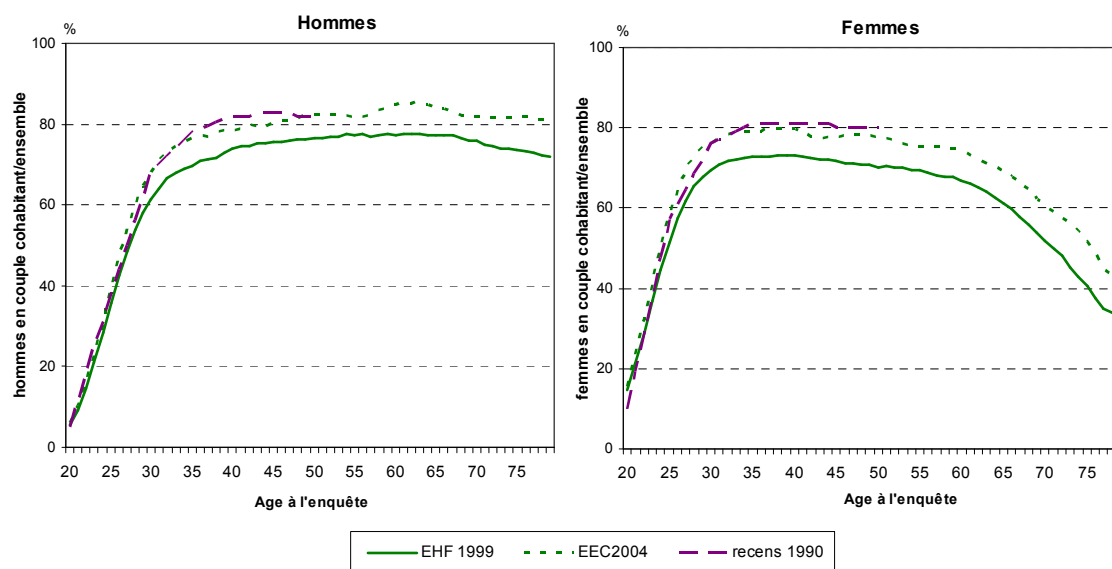
La forme du marché conjugal s'est peu à peu modifiée depuis les années 1970, avec de plus en plus de personnes sans conjoint cohabitant entre 1975 et 1990 (Lefranc, 1995). La baisse de la vie en couple cohabitant (annexe 2.12) était surtout visible jusqu'à 40 ans pour les femmes et 50 ans pour les hommes. Les retards de l'entrée dans la vie de couple ont pu provoquer ces baisses surtout aux âges jeunes et intermédiaires, mais elles ont également pu être induites par le développement du groupe des séparés et des divorcés à des âges légèrement plus tardifs. Les personnes séparées rejoignent en effet celles qui n'ont pas de conjoint, même si ce n'est que pour quelque temps, et leur arrivée fait augmenter le « stock » des personnes seules.

Les observations faites par Lefranc ont été prolongées, et la baisse de la vie en couple cohabitant a perduré jusqu'en 1999 (Figure 2.12), comme le montrait également France Prioux à partir du recensement de 1999 (Prioux, 2002). De plus, à partir du recensement de 1999 et de l'enquête annuelle de recensement de 2005, Jacquot (2006) montre que cette baisse se perpétue et risque de se prolonger¹⁴. À partir des données dont nous disposons, nous ne pouvons cependant pas observer cette baisse : de fait, la part des hommes et des femmes vivant avec un conjoint est plus faible dans l'enquête EHF 1999 que dans l'enquête emploi continue 2004 par exemple, particulièrement à partir de 25-30 ans (Figure 2.12). L'enquête EHF et l'enquête emploi 2004 (EEC) portent pourtant sur des échantillons importants (respectivement 380 000 et 70 000 personnes), et s'appuyer sur des sources différentes pour estimer les proportions de personnes qui vivent en couple cohabitant apparaît comme très risqué. Les enquêtes EFE et Érfi, qui portent sur

¹⁴ Le changement du mode de recensement risque d'apporter des incertitudes sur la comparabilité. La comparaison des enquêtes emploi de ces années pourrait également valider ces résultats.

les années 2004 et 2005¹⁵ affichent également une proportion plus forte de personnes qui vivent en couple cohabitant que dans EHF (Figure 2.13).

Figure 2.12 : Proportion de personnes avec un conjoint cohabitant dans trois enquêtes



Champ : hommes et femmes enquêtés

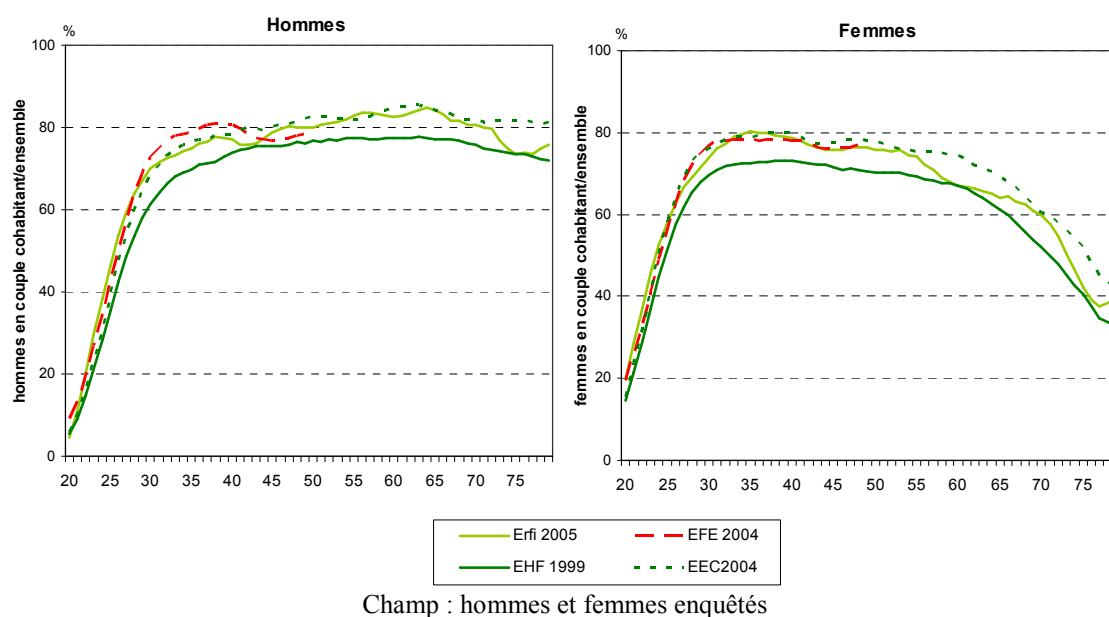
Nous ne pouvons pas en tirer de conclusion sur laquelle des enquêtes estime le mieux la proportion de couples cohabitants, même si le fait que le questionnaire de l'enquête EHF soit rempli par le répondant lui-même laisse penser qu'il puisse être davantage sujet à erreurs. La formulation des questions dans les différentes enquêtes peut également être à l'origine de certains contrastes¹⁶. En effet, alors que dans le recensement, on relie les personnes appartenant au ménage entre elles, dans nos enquêtes la question couvre l'ensemble des personnes qui ont un conjoint même s'il ne réside dans le logement qu'à temps partiel. Il est également possible que dans des enquêtes de grande ampleur comme

¹⁵ Dans les enquêtes Érfi et EFE, les calages à la marge ont été faits à partir de l'enquête emploi (trimestrielle) de la période correspondante. La taille des ménages dans Érfi a été recalée a posteriori sur les enquêtes annuelles de recensement 2004, car il n'y avait pas assez de ménages d'une personne.

¹⁶ Dans EHF : vivez-vous actuellement en couple, marié ou non (même si votre conjointe occupe un autre logement pour des raisons professionnelles) ? Dans Érfi, le conjoint est repéré dans le tronc commun du ménage, parmi les personnes citées par le répondant : « Nous allons tout d'abord faire la liste des personnes qui vivent habituellement ici et les décrire rapidement. ». A priori on ne donne pas plus d'explications que ça, sauf si la personne en requiert. De même dans EEC, « Inscrivez l'ensemble des personnes habitant dans ce logement, même une partie de la semaine, y compris celles qui sont temporairement absentes au moment de l'enquête ». Et ensuite on demande l'identifiant du conjoint cohabitant.

le recensement, les conjoints actuels soient plus fréquemment sous-déclarés par omission. Finalement, il reste toujours possible que la différence de protocole d'enquête (« exhaustivité », échantillonnage, calages...) provoque une hétérogénéité entre les populations finalement enquêtées. D'autres éléments sont donnés en annexe 2.4 pour cerner la validité des données qui nous intéressent pour nos études : unions actuelles, unions passées, etc.

Figure 2.13 : Proportion de personnes avec un conjoint cohabitant dans quatre enquêtes

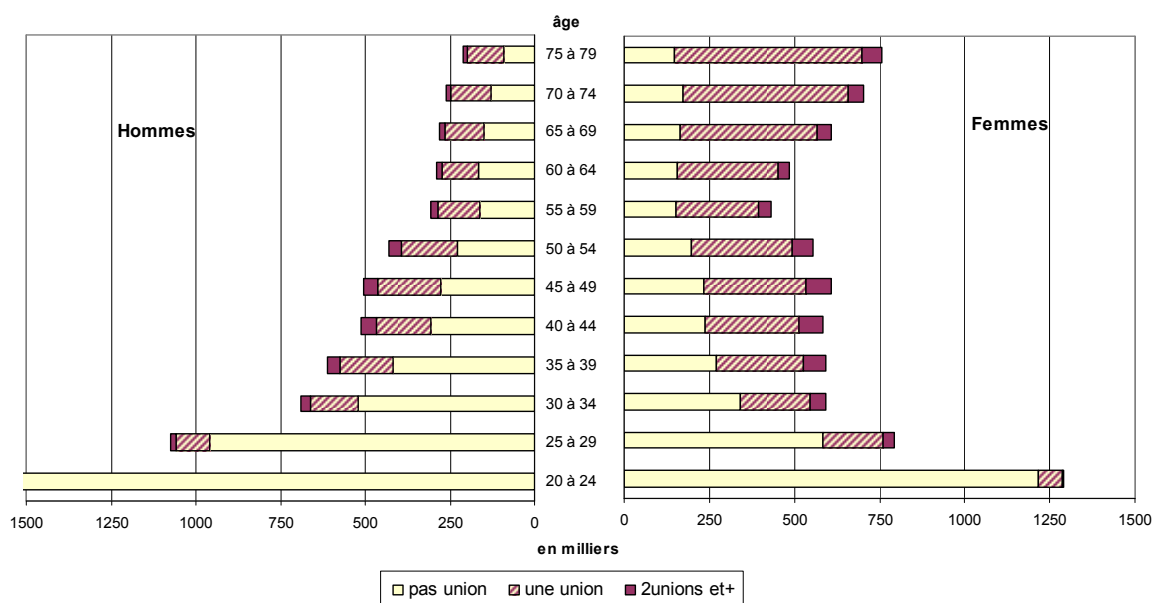


4.2. Des personnes disponibles avec des passés familiaux variés

4.2.1. Effectif de personnes disponibles à tous âges en 1999 et 2004-2005

Les personnes qui vivent une rupture se retrouvent -pour la plupart- parmi les nouveaux conjoints potentiels. Elles rejoignent les personnes qui n'ont jamais formé d'union dans la population des personnes sans conjoint. Du fait de leur passé conjugal, les personnes séparées, et d'autant plus divorcées, sont généralement plus âgées que les personnes qui n'ont jamais vécu en couple.

Figure 2.14 : Effectif pondéré d'hommes et de femmes sans conjoint cohabitant lors de l'enquête selon leur nombre d'unions passées

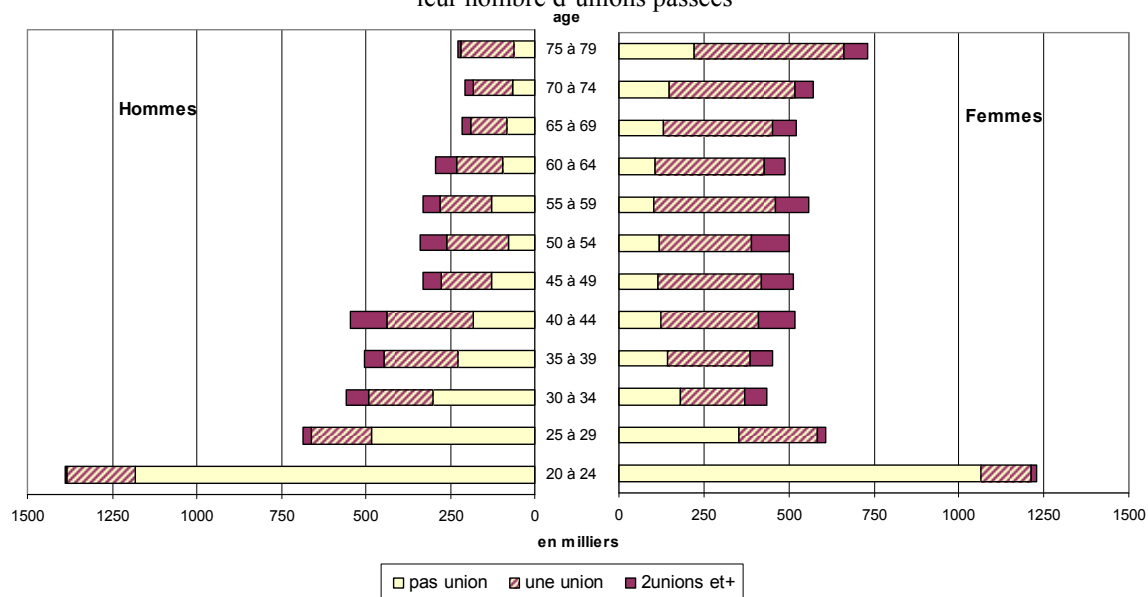


Champ : hommes et femmes sans conjoint cohabitant lors de l'enquête

Source : Insee-Ined, EHF, 1999

Note : les pondérations ajustent l'effectif de l'enquête à la population de la France métropolitaine.

Figure 2.15 : Effectif pondéré d'hommes et de femmes sans conjoint cohabitant lors de l'enquête selon leur nombre d'unions passées



Champ : hommes et femmes sans conjoint cohabitant lors de l'enquête

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Note : les pondérations ajustent l'effectif de l'enquête à la population de la France métropolitaine.

Figure 2.16 : Effectif d'hommes et de femmes sans conjoint cohabitant lors de l'enquête selon leur nombre d'unions passées



Champ : hommes et femmes sans conjoint cohabitant lors de l'enquête

Source : Insee-Ined, EFE, 2004

Note : les pondérations ajustent l'effectif de l'enquête à la population de la France métropolitaine.

Le nombre d'hommes sans conjoint cohabitant décroît nettement avec l'âge, par opposition au nombre de femmes seules qui s'élève à partir de 35 ans. Comme nous l'avons vu, la plus grande proportion de femmes que d'hommes qui restent seul(e)s suite à un veuvage explique en grande partie le déséquilibre constaté à partir de 45-50 ans. Avant cet âge les effectifs d'hommes et de femmes sans conjoint cohabitant sont moins déséquilibrés, et les femmes affichent plus souvent une première union rompue : ce n'est pas la première mise en couple qui leur a fait défaut, mais la remise en couple.

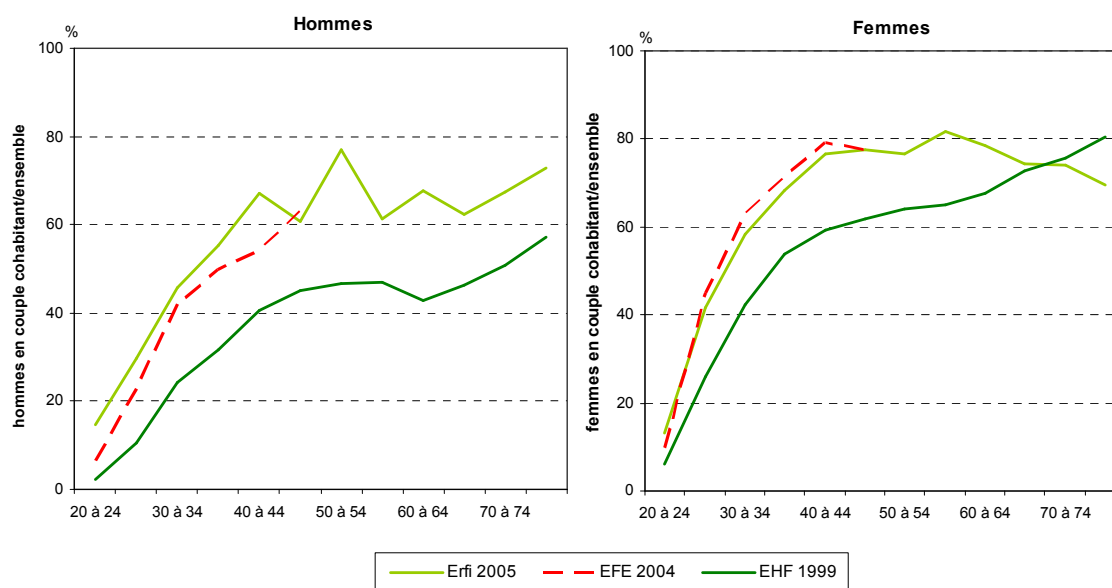
Une proportion légèrement plus importante des hommes que de femmes n'a jamais connu d'union à tous les âges : à partir de 40 ans, autour de 35 % des hommes sans conjoint cohabitant n'ont jamais vécu en couple cohabitant. C'est le cas de 25 à 30 % des femmes. Néanmoins, les hommes et les femmes qui n'ont jamais vécu en couple à partir d'un certain âge ont peu de chances de former une union. Une partie des célibataires connaîtront une première union après 50 ans, mais cette proportion reste faible (Delbès et Gaymu, 2005).

Puisqu'avec l'âge, de plus en plus de personnes « disponibles » ont déjà vécu une union, si les hommes forment réellement plus volontiers un couple avec des femmes qui n'ont jamais vécu d'union (Bozon, 1990), ils ont intérêt à étendre leur choix à des femmes plus jeunes. À l'inverse, la remise en couple avec des femmes plus jeunes peut les mener structurellement à avoir plus souvent une femme qui n'a jamais vécu en couple.

4.2.2. Plus de personnes disponibles avec un passé conjugal ?

Le nombre de personnes seules qui ont vécu une union, ainsi que celui de personnes seules qui en ont vécu au moins deux, est plus élevé à chaque âge dans les enquêtes Érfi de 2005 (Figure 2.15) et EFE de 2004 (Figure 2.16) que dans l'enquête EHF de 1999 (Figure 2.14). La part de personnes sans conjoint cohabitant qui ont déjà vécu en couple est elle aussi plus élevée en 2005 qu'en 1999 (Figure 2.17). Cette « augmentation » doit sans doute être décomposée entre une sous-déclaration dans EHF et une évolution réelle. D'une part, il est très probable que la part des unions passées ait été sous-déclarée dans EHF (aussi pour les personnes seules au moment de l'enquête, voir l'annexe 2.3). D'autre part, nous nous situons cinq ou six ans après EHF, et la proportion de personnes seules qui ont déjà vécu en couple a certainement augmenté du fait de la multiplication des ruptures. Les irrégularités d'Érfi sur les stocks (Figure 2.15) se retrouvent ici sur les flux¹⁷.

Figure 2.17 : Proportion des hommes et des femmes sans conjoint cohabitant qui ont déjà vécu en couple



Champ : hommes et femmes sans conjoint cohabitant lors de l'enquête

Lissage moyenne mobile

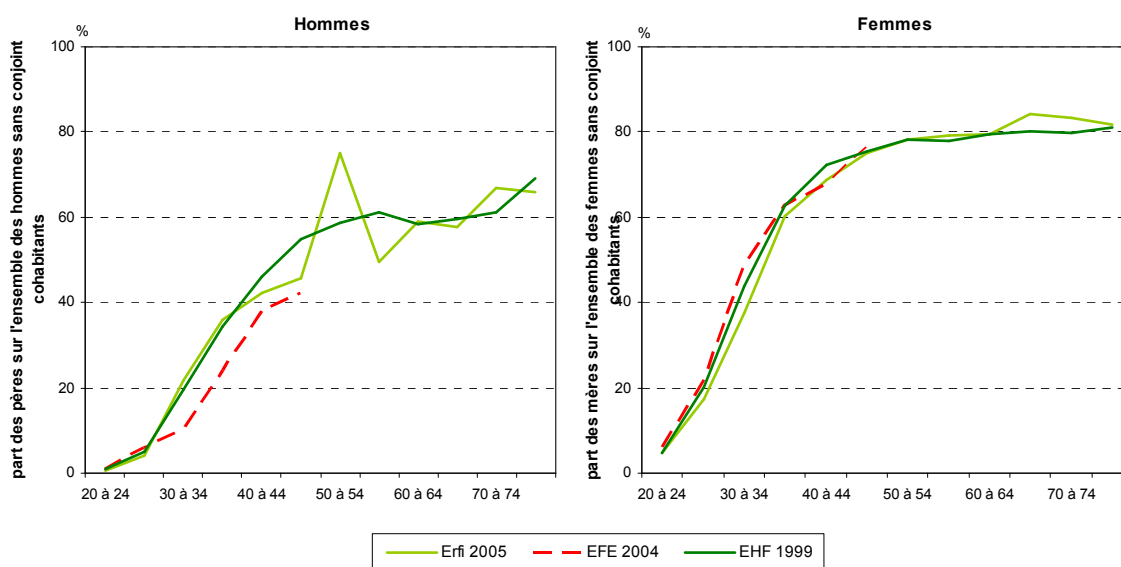
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

¹⁷ Par comparaison des trois enquêtes, l'effectif d'hommes sans conjoint cohabitant semblait surestimé entre 40 et 44 ans, mais nettement sous-estimé entre 45 et 49 ans dans Érfi.

4.2.3. *Part relativement constante des parents sans conjoint cohabitant*

Alors qu'entre 40 et 45 ans, 75 % des femmes seules ont des enfants, au même âge c'est le cas de seulement 40 à 45 % des hommes sans conjoint cohabitant (Figure 2.18). Dans les générations les plus anciennes, 30 à 40 % des hommes sans conjoint cohabitant n'ont pas eu d'enfants, contre 15 à 25 % des femmes. Cet écart reflète certainement en partie les moindres remises en couple des femmes qui ont des enfants, de même que la plus forte proportion d'hommes qui n'ont jamais vécu en couple. Finalement, à chaque âge, davantage d'hommes sans enfant sont disponibles que de femmes sans enfant.

Figure 2.18 : Proportion des hommes et des femmes sans conjoint cohabitant qui ont déjà un enfant



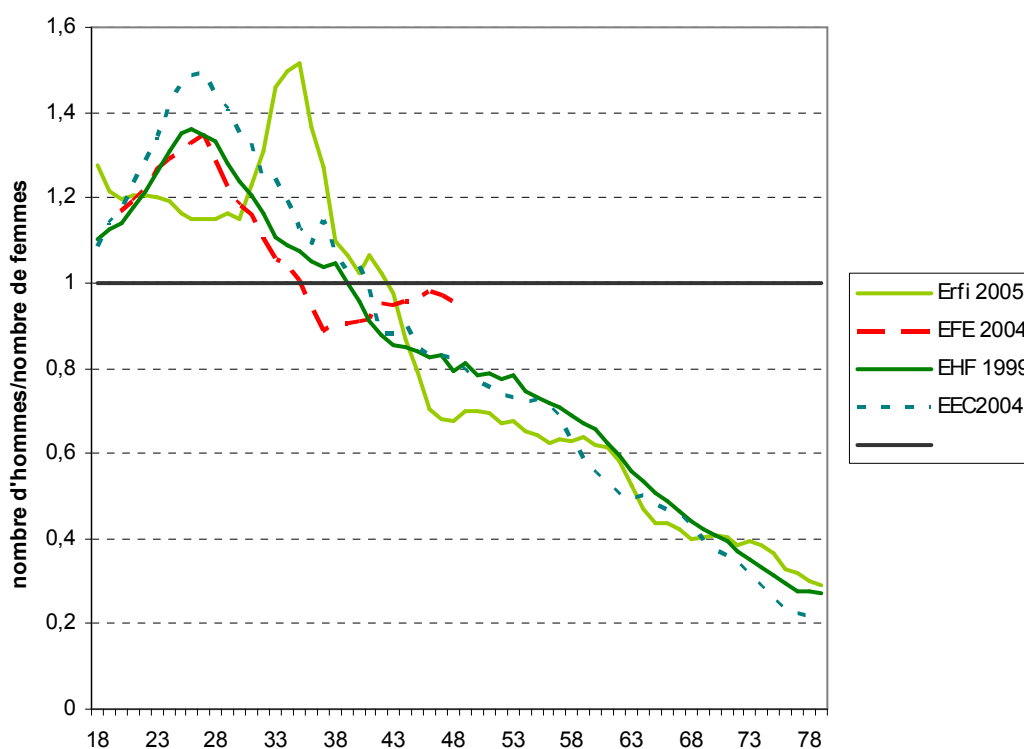
Champ : hommes et femmes sans conjoint cohabitant lors de l'enquête
Lissage moyenne mobile
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

4.3. Plus de femmes que d'hommes sans conjoint cohabitant à partir de 40 ans

Le rapport de masculinité des personnes sans conjoints est l'indicateur le plus simple du marché conjugal. D'autres indicateurs de disponibilité donnent une approche plus précise du déséquilibre entre hommes et femmes sans conjoint cohabitant à partir d'un certain âge, en tenant compte de leurs préférences et d'autres facteurs. Par exemple, en Grande Bretagne, à partir de 32 ans les hommes ont plus de conjoints disponibles qui correspondent à leurs affinités d'âge que les femmes (Ní Bhrolcháin et Sigle-Rushton, 2005). Nous ne reprendrons pas ici ce type d'indicateurs, d'autant plus que la population

actuelle n'est pas celle qui était exposée à la formation d'une union au moment où les personnes de l'enquête étaient elles-mêmes séparées. Le rapport de masculinité présenté ici (Figure 2.19) donne simplement une vérification globale des âges auxquels les équilibres entre hommes et femmes changent sur le marché conjugal. Jusqu'à environ 40 ans en France, il y a plus d'hommes que de femmes sans conjoint cohabitant du même âge.

Figure 2.19 : Rapport de masculinité des personnes sans conjoint



Champ : hommes et femmes sans conjoint cohabitant lors des enquêtes

Selon l'enquête, le rapport de masculinité est très différent, ce qui est certainement lié à des questions de calage. Cependant, il semble que les hommes sans conjoint cohabitant soient plus nombreux que les femmes dans la même situation jusqu'à environ 40 ans. C'est vers 25 ans que la proportion d'hommes disponibles pour les femmes sans conjoint est la plus élevée, sauf dans Érfi.

Le processus de choix du conjoint pour une deuxième union sera détaillé dans le chapitre 7 de la thèse, et ces remarques sur la forme du marché conjugal seront utiles pour mieux le comprendre. L'équilibre du marché conjugal est en effet parfois invoqué pour expliquer le choix du conjoint pour une nouvelle union et les rapports de force des

hommes et des femmes lors des négociations qui entourent sa formation (Ní Bhrolcháin et Sigle-Rushton, 2005).

5. Synthèse et conclusion

Les risques de rupture ont nettement augmenté dans les dernières années. Le quart des unions formées à la fin des années 1990 ont été rompues dans les 5 années après leur formation. Les ruptures suivent moins souvent un mariage ou une union féconde que par le passé, même si l'âge moyen reste relativement stable depuis la fin des années 1970, autour de 31 ans pour les unions rompues entre 20 et 49 ans. Cela s'explique par le retard des transitions vers la vie adulte, compensé par une baisse de la durée moyenne des premières unions rompues. La multiplication des unions éphémères est récente et les unions longues sont fréquemment rompues, ce qui limite la baisse de la durée des unions avant la rupture.

Au total, les ruptures touchent fréquemment des personnes jeunes, sans enfant ou vivant en couple cohabitant. Elles sont également plus fréquentes chez les personnes d'origine sociale élevée ou dont les parents se sont séparés. La situation à la rupture est surtout très déterminée par l'âge auquel elle a lieu : la présence d'enfants et leur âge dépendent fortement de l'âge à la séparation. La garde des enfants, mieux répartie que par le passé, revient encore très majoritairement à la mère et surtout aux jeunes âges.

Alors que le recensement montre le maintien de l'augmentation du nombre de personnes sans conjoint cohabitant jusqu'en 2005, les enquêtes emploi, Erfi, EFE affichent des proportions plus faibles de personnes sans conjoint cohabitant en 2004-2005 par rapport à l'enquête EHF en 1999. Nous ne pouvons rien conclure quant à l'évolution réelle, nos sources étant trop disparates, mais nous voyons que le recensement et nos enquêtes ne sont pas basés sur la même population de personnes en couple cohabitant, ce qui peut être lié au protocole d'enquête, à la formulation des questions, ou encore aux réponses fournies par les enquêtés.

Les personnes « disponibles » qui ont déjà vécu une union sont plus nombreuses à chaque âge entre 1999 et 2004, mais la part qui a des enfants est stable à chaque âge entre les deux années. Cependant, plus de personnes sans enfant sont disponibles parmi les plus jeunes, et une personne qui veut trouver un conjoint sans enfant aura naturellement tendance à reformer un couple avec un conjoint plus jeune. Le déséquilibre entre les hommes et les femmes sans conjoint avant 40 ans s'est accentué, et les hommes semblent plus nombreux que les femmes à être seuls, davantage que par le passé. Dans le prochain

chapitre, nous explorons les évolutions des délais de remise en couple, afin d'apporter des éléments d'explication à cette accentuation récente.

Il est possible que le changement de forme des premières unions rompues, visible surtout dans les deux dernières décennies, joue un rôle dans l'évolution des délais de formation d'un nouveau couple. La « sélection » de personnes avec des caractéristiques particulières parmi les séparés peut également influencer les choix de l'après-rupture et être à l'origine de comportements différents dans les deuxièmes unions. Une « sélection » a également lieu lors des remises en couple, que nous explicitons dans la deuxième partie. La « double sélection » de la séparation et de la remise en couple se reflète alors aussi bien sur le choix du conjoint que sur les événements qui ont lieu pendant la nouvelle union : mariage, naissances ou séparation.

CHAPITRE 3 TRANSFORMATIONS DÉMOGRAPHIQUES LIÉES A LA MONTEE DES RUPTURES

1. Introduction

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que les situations à la rupture, c'est-à-dire au moment où s'ouvrent des perspectives d'une éventuelle remise en couple, ont évolué au fil du temps. Les retards dans la fécondité et les moindres proportions de mariages ont contribué à modifier la structure de la population des personnes séparées. En parallèle, par leur hausse généralisée (Prioux, 2005c), les séparations ont capté des populations qui en étaient moins coutumières (couples mariés, avec enfants...). Des différences importantes entre hommes et femmes séparés ont été mises en évidence. Les femmes séparées déclarent plus souvent des enfants, des unions mariées et des unions longues que les hommes.

Ce chapitre évalue la répercussion des changements récents du contexte de l'après-rupture sur le niveau et la vitesse de formation d'une nouvelle union. Une attention particulière est portée aux évolutions des remises en couple pour les hommes et les femmes, en contrôlant les facteurs de ces évolutions.

La recomposition conjugale n'est pas un phénomène nouveau. Avant le XIXe siècle, les remariages suite à des veuvages étaient nombreux, même s'ils touchaient plus les hommes que les femmes (Burguière, 1993). En présence de jeunes enfants, se remarier était nécessaire pour assurer leur subsistance. Même si le divorce est aujourd'hui bien plus fréquent que le veuvage, la formation d'une nouvelle union est habituelle après la fin d'un mariage. Cependant, la montée de la cohabitation a rendu les indicateurs de remariage impropres à l'étude de la vie après une rupture. De plus, les veufs et les divorcés ont été parmi les premiers à adopter la cohabitation hors mariage (Daguet, 1996), et pour eux absence de remariage ne signifie donc pas absence de vie de couple. Les indicateurs de remariage ont chuté depuis le milieu des années 1970 en France : ils indiquent que 62 % des hommes et 58 % des femmes divorcés en 1975 se sont remariés, respectivement 4,1 ans et 4,8 ans après le divorce en moyenne (Prioux, 2007). Pour les personnes divorcées en 1995, on estime que seulement 42 % des hommes et 40 % des femmes se remarieront, après 6,9 et 7,3 années en moyenne. L'indicateur conjoncturel de remariage a arrêté de baisser depuis 1995, tout comme l'indicateur des premiers mariages, et la proportion d'hommes et de femmes remariés dans les cinq années qui suivent le

divorce tend à se stabiliser (Prioux, 2007). Cependant, alors que les remariages sont devenus plus rares, les remises en couple n'ont pas forcément suivi les mêmes tendances dans les dernières décennies.

Plusieurs travaux décrivent les remises en couple en France. En partant de l'enquête ESFE de 1994, Guibert-Lantoine (2002) a montré que les générations les plus récentes formaient plus fréquemment une nouvelle union. En comparant avec une enquête antérieure (ESF, 1986), elle montrait également que les hommes se remettaient légèrement moins en couple qu'avant, et les femmes légèrement plus. Ainsi les comportements des hommes et des femmes tendraient à se rapprocher. À partir d'EHF, il semblerait qu'entre les séparations de 1975-1979 et celles de 1985-1989, la proportion de personnes qui revivent une union soit stable ou légèrement décroissante selon l'âge pour les hommes, et stable ou légèrement croissante pour les femmes (Delmeire, 2005). Finalement, Delbès et Gaymu (2005) constatent un rapprochement des chances des hommes et les femmes plus âgés de revivre en couple qui, allié à la diminution de l'écart des espérances de vie hommes-femmes, pourrait correspondre à une diminution future de l'écart dans les itinéraires de fin de vie des hommes et des femmes.

Nous cherchons à estimer deux paramètres : l'évolution des niveaux et celle de la vitesse de remise en couple. L'augmentation des ruptures et les changements structurels montrés dans le chapitre précédent ont-ils modifié la fréquence des recompositions et le délai entre séparation et remise en couple ? Il est possible que les comportements conjugaux après la rupture s'adaptent aux nouvelles conditions offertes par le marché conjugal.

Plus largement, la forme et la durée de la seconde union se modifient, et le nombre d'hommes et de femmes ayant connu plusieurs unions augmente sensiblement au fil des générations (de Guibert-Lantoine, 2002 ; Delmeire, 2005). Comme récemment davantage de premières unions sont rompues après une courte période, une alternance plus rapide des unions et des phases de vie solitaires pourrait s'instaurer. A l'inverse, les remises en couple pourraient devenir plus progressives, les relations amoureuses stables et la vie en couple non-cohabitant s'allongeant avant une cohabitation éventuelle. On sait par exemple que la vie en couple sans cohabitation est particulièrement développée chez les mères séparées et chez les seniors (Régnier-Loilier *et al.*, 2009). Nous brossons donc un portrait des trajectoires « complexes » (ou « multiples ») en France. Nous le complétons par une étude de l'expansion dans les différents groupes socioculturels de ces nouveaux comportements conjugaux.

2. Choix et hypothèses méthodologiques

Nos études sont pour la plupart menées à partir des données rétrospectives présentées dans le chapitre 2. Les enquêtés ont été interrogés sur les principales transitions de leur vie familiale : dates de début et fin des unions (seulement la première et la dernière pour EHF), dates de naissance de leurs enfants, date de naissance et nombre d'enfants antérieurs de chaque conjoint. Les enquêtés ayant jusqu'à 79 ans au moment de l'enquête, les événements ont pu avoir eu lieu à des époques lointaines, ce qui augmenterait les erreurs de mémoire et également les approximations sur les dates déclarées. Nous ajustons au mieux la population d'étude afin d'éviter au maximum les différents biais, ce que nous visualisons sur des diagrammes de Lexis au cours de l'étude.

2.1. Âges retenus pour les études

Nous restreignons l'étude aux personnes encore en âge d'avoir des enfants. En effet, notre problématique est en grande partie axée sur la compréhension des mécanismes qui relient trajectoires conjugales et fécondes après la rupture. Par conséquent, nous préférons réaliser l'ensemble des travaux dans un champ d'étude proche par souci d'homogénéité et pour mieux borner l'étude des déterminants. Les comportements de remise en couple à des âges plus avancés semblent répondre à des logiques particulières de reconstruction conjugale (Caradec, 1996 ; Davidson, 2001). De plus, dans la perspective d'étudier des évolutions en rétrospectif, avec une population d'enquêtés âgée de 18 à 79 ans par exemple, seules les ruptures qui ont lieu avant un certain âge peuvent être considérées si l'on veut une population homogène par âge dans chaque période (voir l'exemple de diagramme de Lexis, annexe 3.1).

Nous traitons donc le plus souvent les ruptures d'unions qui ont lieu avant 50 ans, et nous nous limitons également pour l'étude des transitions aux séparations hors veuvage. Ce dernier choix restreint à peine l'échantillon : comme nous le montrons dans le chapitre précédent, les ruptures par veuvages restent relativement rares avant 50 ans (5% pour les hommes et 10-20 % pour les femmes), d'autant plus dans les cohortes de rupture récentes. En revanche, en ne conservant que les ruptures qui se sont faites « à deux », nous pouvons étudier plusieurs processus. D'une part, l'influence sur les trajectoires d'après-rupture des arrangements propres à la séparation et aux divorces, notamment ceux relatifs aux enfants (résidence des enfants après la rupture) et aux conditions du divorce (initiateur du divorce, procédure). D'autre part, les phénomènes de

sélection par la rupture et d'anticipation pendant la première union¹, absents en cas de décès du conjoint. Techniquement, il vaut également mieux se limiter à une population homogène. Par exemple, la population des veufs et celle des séparés étant assez disjointes par âge, comparer le comportement du peu de personnes veuves avant 30 ans avec celui très important de séparés pourrait même mener à des incohérences dans les modèles de durée ou dans les régressions, de même que comparer les nombreuses personnes veuves après 60 ans avec le peu de personnes séparées.

2.2. Régressions logistiques et modèles de durée pour isoler les facteurs déterminants de la remise en couple

Au cours de nos analyses, nous serons amenés à utiliser plusieurs types de modélisation des événements rétrospectifs, dont nous comparerons l'efficacité et donnerons les limites. Les régressions logistiques seront les plus utiles pour estimer les rapports de risque (odds ratio) de connaître un événement et éventuellement les « proportions estimées » de personnes qui le vivent dans une population de référence. Les estimateurs des modèles de durée sont quant à eux les « risques relatifs » de vivre un événement d'ici la fin de la vie selon les caractéristiques de l'individu, en se basant plutôt sur l'occurrence d'un événement. Nous décrivons ici les deux modèles construits pour les analyses de la première partie ainsi que les « variables explicatives » que nous choisissons d'y introduire.

2.2.1. Les log-odds ratios de remise en couple

Dans les deux premières parties, nous utilisons des régressions logistiques qui modélisent les « rapports de risque » de remise en couple dans les x années après la rupture, où la durée x est choisie selon la problématique du chapitre. Nous nous référons au document de travail de Laurent Toulemon (1995a) sur l'utilisation et la syntaxe des modèles de régression logistique.

La régression logistique modélise le logarithme de l'odds ratio comme une combinaison linéaire des prédicteurs associés aux différentes variables introduites dans le modèle.

$$\text{Logit}(p) = \ln\left(\frac{p}{1-p}\right) = b + \sum_{i=1}^n a_i X_i$$

¹ tout le monde n'est pas concerné par l'anticipation d'une remise en couple, puisqu'on peut également subir la rupture. Nous donnerons des indications sur le processus d'anticipation dans les études.

où p est une proportion, les X_i représentent les n variables introduites dans le modèle, b est un terme constant, et a_i est l'augmentation du logit imputable à une augmentation de X_i d'une unité. Si les variables ont plusieurs catégories, on les décompose en variables binaires, et les indicatrices non introduites dans le modèle sont celles qui constituent la catégorie de référence, dont b constitue l'estimation. Les estimations des coefficients sont faites par la méthode du maximum de vraisemblance, c'est-à-dire en maximisant les probabilités que les coefficients estimés correspondent à la valeur observée.

Ce type de modélisation nécessite qu'il y ait le minimum de corrélation entre les variables, sinon d'une part les estimateurs des variables corrélées sont biaisés, d'autre part les estimateurs des autres variables peuvent être eux-aussi biaisés par rapport aux catégories de référence.

Dans chaque chapitre, les études descriptives préalables sont notamment destinées à évaluer les erreurs d'approximation que l'on peut faire en se plaçant à une durée donnée plutôt qu'une autre. Nous verrons que dans la majorité des cas, les chances de connaître un événement sont proportionnelles cinq ou dix ans après la séparation dans la plupart des catégories des variables retenues. Par conséquent, la modélisation donnera des résultats équivalents que l'on se place 5 ou 10 ans après la rupture. Les paramètres de la régression varient d'ailleurs assez peu selon la durée choisie. Se limiter à cinq ans a quelques avantages, qui apparaissent sur le diagramme de Lexis (annexe 3.1). D'une part, en conservant la même période d'étude, on retient une population plus importante (séparée depuis plus de cinq ans) qu'avec une durée de dix ans. D'autre part, si on n'a pas de problème d'effectif, on peut ainsi étudier les événements sur des périodes plus récentes (en décalant de cinq ans la période retenue) : les erreurs de mémoire sont alors moins fréquentes, ainsi que les biais liés à la mortalité, qui deviennent de plus en plus importants en étudiant les populations les plus âgées à l'enquête. Cependant, limiter la période d'observation a également des inconvénients : les remises en couple sont moins nombreuses sur une durée plus courte, et d'autres types d'erreurs apparaissent, notamment la surreprésentation des relations de durée courte.

Nous retenons au total des populations de personnes dont la première union maritale ou consensuelle a été rompue par séparation plus de x années avant l'enquête, et nous ne tenons pas compte des unions rompues par décès du conjoint. C'est la date de séparation et non celle de divorce qui sert de repère pour la remise en couple.

2.2.2. Les « risques relatifs » de revivre une union

Nous utilisons un modèle de durée linéaire par morceau, qui modélise le risque de remise en couple par durée depuis la séparation de la première union. L'annexe 3.2 détaille les raisons de ce choix.

Pour chaque individu i , le risque instantané de remise en couple, $h_i(t)$ s'écrit sous la forme :

$$\ln h_{ij}(t) = \ln h_0(t) + \sum_k \beta_{ik} X_{ik}$$

où $y(t) = \ln h_0(t)$, le logarithme du quotient instantané, varie avec la durée selon une fonction linéaire par morceau (i.e. linéaire entre des « nœuds »), et X_i est le groupe de variables retenues pour le modèle. La fonction $y(t)$ est continue, et la durée entre la séparation et la remise en couple (= événement) ou la séparation et la date de l'enquête (= censure) est exprimée avec un détail mensuel. Les nœuds du risque de base sont fixés par tâtonnement afin de maximiser la vraisemblance du modèle vide (sans variables explicatives).

Nous préférons cette spécification à un modèle de Cox, pour plusieurs raisons. En premier lieu, l'hypothèse de proportionnalité nécessaire au modèle de Cox n'est pas strictement vérifiée pour toutes les variables explicatives (pas pour la catégorie socioprofessionnelle). De plus, l'hypothèse des risques proportionnels est réductrice pour les événements démographiques, puisque les différences de calendrier sont constitutives de certaines variables (par exemple le mariage et une naissance). Dans les modèles de durée linéaires par morceau, cette hypothèse n'est pas nécessaire à chaque durée, mais entre les nœuds. De plus, la possibilité de calculer des risques conditionnels lorsque l'hypothèse de proportionnalité n'est pas vérifiée (par exemple *spline* représentant le risque de remise en couple en cas de naissance, par durée depuis la naissance), peut apporter une meilleure précision à l'ensemble du modèle (amélioration de la vraisemblance).

Grâce au modèle linéaire par morceau nous représentons également des courbes précises de variation du « risque de base » de remise en couple selon la durée depuis la rupture. En effet, contrairement au modèle de Cox dans lequel le risque de base est figuré de manière semi-paramétrique, l'estimation est ici contrôlée en certains points et le risque est linéaire entre ces points. L'interaction du risque de base avec des variables permet également de représenter les variations des risques relatifs pour différentes caractéristiques des individus (par exemple selon la génération de naissance), et de

constater grâce aux graphiques si les caractéristiques de l'individu sont à l'origine d'un rythme ou d'un niveau de reconstruction conjugale différent.

Le domaine retenu pour le modèle de durée peut également être plus large que celui que nous avons pour la régression. Puisque la censure tient automatiquement compte de la sortie d'observation (par exemple parce qu'on a atteint la date de l'enquête), nous pouvons étudier des événements plus récents. De plus, grâce à l'introduction des contrôles type « horloge » (âge, génération...), le champ d'études retenu peut être assez large avec de moindres risques de biais.

Dans les modèles de durée, seules les variables représentant une situation en début de période étudiée peuvent être retenues comme variables explicatives, ainsi que des variables qui dépendent du temps (et représentent ainsi toujours la situation au moment de l'exposition au risque). Par exemple, si l'on souhaite étudier les remises en couples après une séparation, comme variable fixe il est possible d'utiliser le nombre d'enfants au moment de la séparation, mais pas au moment de la remise en couple ou de l'enquête. En effet, lorsque la personne est exposée au risque (c'est-à-dire entre la séparation et la remise en couple ou l'enquête), son nombre d'enfants peut être différent de celui de fin de période. Si on veut tenir compte des naissances qui ont lieu après la séparation (ou de tout autre événement qui a lieu entre la séparation et la remise en couple), on pourra cependant introduire une variable dépendante du temps qui aura pour valeur le nombre d'enfants à chaque durée depuis la séparation.

Ici, nous nous en tenons à un modèle simple dans lequel aucune variable ne dépend du temps, puisqu'entre la séparation et la remise en couple, peu de caractéristiques sont susceptibles de se modifier. Éventuellement, une naissance hors union peut avoir lieu, mais nous ne saurions pas à quel conjoint l'associer, donc nous ne pourrions l'interpréter.

La catégorie socioprofessionnelle peut également varier avec le temps. La rigueur des modèles rétrospectifs (modèle de durée ou régression basée sur des événements du passé) ne peut être assurée lorsqu'on travaille avec les catégories observées au moment de l'enquête, surtout lorsque l'étude porte sur l'entrée à l'âge adulte. En travaillant sur des événements plus tardifs, les risques de changement sont moindres surtout en s'en tenant à des catégories larges. En utilisant la PCS actuelle, l'hypothèse introduite est la suivante : le nombre de changements de catégorie socioprofessionnelle de l'enquêté qui peuvent intervenir entre la séparation et l'enquête est négligeable par rapport à une absence totale de contrôle de la catégorie, ou par rapport à l'évolution qu'il y a eu entre le milieu d'origine et le milieu de la personne elle-même. Nous reprenons les arguments sur ce point dans la section suivante.

2.3. Les variables retenues pour les études

2.3.1. *Les variables explicatives*

Dans ce chapitre et le suivant, les contrôles utilisés pour les résultats « toutes choses égales par ailleurs » sont ceux qui ont été remarqués comme « déterminants » des risques de remise en couple. Pour assurer la continuité dans le déroulement de la thèse, les facteurs de la remise en couple autres que les enfants et l'âge seront principalement analysés dans le chapitre 5, mais nous les introduisons dès les chapitres 3 et 4 dans les modèles.

Au vu de la littérature et des principaux facteurs susceptibles d'avoir des effets sur la vie de couple, nous construisons un modèle pour chaque sexe dans lequel nous introduisons plusieurs types de variables explicatives. D'une part des variables sur l'histoire conjugale passée : l'âge à la séparation, la durée de la première union, la cause de la rupture, le nombre d'enfants issus de la première union, leur lieu de résidence après la rupture. Nous n'introduisons pas l'âge à la première union, qui est le complémentaire de la durée de la première union et de l'âge à la séparation, mais nous le commenterons éventuellement au cours des analyses. D'autre part des variables représentant les caractéristiques individuelles, qui forment de bons indicateurs du capital culturel ou social des individus : diplôme ou PCS, pays de naissance, religion. La génération de naissance ou l'année de séparation apporteront une dimension temporelle au modèle. Nous introduirons finalement une variable qui indique si la personne avait fini ou non ses études au moment de la séparation, au cas où les comportements de remise en couple différeraient lorsque la personne est encore étudiante. Cette variable apporte également un contrôle sur la PCS ou le niveau de diplôme, puisque les plus diplômés ont le plus de chances de ne pas avoir terminé leurs études au moment de la séparation. Un tableau des effectifs présents dans chaque modalité est fourni en annexe 3.3.

Nous avons testé la pertinence d'introduire ces variables dans les modèles et leur significativité, et les modèles retenus sont optimisés (maximum de vraisemblance), même si parfois nous conservons pour information une variable non-significative qui ne biaise pas le modèle. Lors de l'analyse, plusieurs interactions ont été testées, et nous en indiquerons certaines au fur et à mesure afin de compléter les observations du modèle principal.

2.3.2. *Catégorie socioprofessionnelle, niveau d'étude*

Le débat sur l'utilisation dans les études rétrospectives du niveau d'étude, de la PCS de l'individu au moment de l'enquête ou de la PCS des parents (milieu d'origine) est récurrent chez les sociologues et les démographes. Chacune de ces indications de l'appartenance sociale ou culturelle des enquêtés a ses qualités et ses limites. Nous ne disposons pas de données chiffrées sur les évolutions de ces situations depuis la rupture, et nous bornons donc à récapituler les éléments connus qui prônent en faveur ou contre l'utilisation des différents indicateurs.

Retenons tout d'abord que n'importe quelle classification par PCS ou niveau de diplôme est réductrice, et regroupe des personnes à caractéristiques très disparates (Bozon et Héran, 2006 ; Groupe de réflexion sur l'approche biographique, 2009). Un tel indicateur reste néanmoins nécessaire car les comportements sont généralement hétérogènes selon le bagage social ou culturel. Face à la généralisation introduite par le regroupement en catégories très larges, les autres choix faits pour représenter la « place sociale » pourront être d'importance secondaire.

Pour l'étude des trajectoires émerge un problème supplémentaire, puisque nous ne connaissons généralement le groupe social ou culturel qu'au moment de l'enquête : celui-ci a pu évoluer au cours de la vie familiale. Une partie des personnes qui se marient – ou se séparent – n'ont pas encore terminé leurs études (Kreyenfeld, 2002), ou peuvent avoir eu un autre emploi à cette époque, ce qui pose des questions sur leur catégorie sociale d'appartenance ou sur leur niveau d'études au moment de l'événement. De plus, la mobilité sociale est fréquente, et la catégorie socioprofessionnelle est corrélée à l'âge au moment de l'enquête.

L'utilisation de la situation actuelle dans les études de trajectoires est de plus en plus rare dans la littérature récente. Pour les événements étudiés en début de vie adulte, l'utilisation de la durée des études atteinte à chaque stade de l'observation est privilégiée dans la littérature internationale (Baizan *et al.*, 2004 ; Kantorova, 2004 ; Kravdal, 2001). Ces auteurs prennent ainsi en compte les changements de niveau d'étude avec l'âge de la personne. Néanmoins, la durée des études n'est pas forcément représentative du niveau de diplôme.

De plus, l'observation selon le niveau ou la durée d'études a ses limites, particulièrement pour l'analyse des évolutions. En effet, les niveaux d'études ont évolué très rapidement dans les dernières décennies, particulièrement pour les femmes (Prioux,

2005a), et il est difficile de s'attacher au niveau d'étude pour comparer des générations âgées aujourd'hui de 60 ans à celles âgées de 35 ans. Une solution à ce dernier problème technique consisterait à regarder le niveau d'étude relatif à la génération, méthode utilisée par Isabelle Robert-Bobée (2004) dans l'étude du passage aux premier et deuxième enfants. Cependant, cela oblige à nouveau à faire des approximations sur le niveau d'étude.

En dernier lieu, l'étude selon l'origine sociale (PCS du père à 18 ans) peut elle aussi être discutée, puisque les changements intergénérationnels de classe sociale sont fréquents (Peugny, 2008) (voir aussi l'annexe 5.2). La situation dans laquelle vit l'individu au moment de l'événement sera faiblement rendue en contrôlant l'origine sociale. Ce type d'indicateur peut néanmoins être particulièrement utile pour expliquer les événements du début de la trajectoire familiale. La PCS actuelle a des atouts puisqu'elle est plus descriptive de l'individu lui-même, et elle a aussi un avantage par rapport au niveau d'étude, qui est de traduire un « milieu » plutôt qu'une « qualification ». Lorsqu'on étudie des événements qui ont plutôt lieu dans une phase intermédiaire ou tardive, comme la remise en couple et les naissances dans les deuxièmes unions, la PCS a eu moins de chances de se modifier. Cependant, en plus du « bruit » inhérent aux changements de situation professionnelle, la PCS actuelle est souvent influencée par les événements conjugaux eux-mêmes, ce qui rend délicate son utilisation. L'arbitrage pour l'utilisation de ces indicateurs est donc d'intérêt : qu'est-ce qui sera le plus précis, entre l'origine sociale, dont on a largement eu le temps de s'éloigner et la PCS actuelle, qui a plus ou moins pu se modifier depuis le début de l'observation (la séparation, la remise en couple) ?

L'étude que nous menons, outre la trajectoire globale, analyse des événements qui ont eu lieu à des stades déjà avancés de la vie adulte, alors que la première étape d'entrée dans la conjugalité a déjà eu lieu. De plus, les analyses des ruptures et des trajectoires conjugales auxquelles nous nous référons dans la littérature française étant menées soit à partir du niveau d'étude, soit à partir de la classe sociale de l'individu, il sera utile dans la continuité de celles-ci de s'intéresser à ces facteurs, ne serait-ce que pour avoir des éléments de comparaison (Köppen *et al.*, 2007 ; Le Gall et Martin, 1993 ; Martin, 1997 ; Mazuy, 2002 ; Villeneuve-Gokalp, 1994b).

Nous avons donc pris trois décisions :

- Dans les études globales de trajectoire par âge à l'enquête, nous utilisons simplement la PCS de l'individu au moment de l'enquête, et nous complétons en annexe avec le niveau d'étude, puisqu'on se positionne de toute façon au moment de l'enquête.

- Pour le modèle rétrospectif dans lequel nous étudions l'influence du milieu social en référence à l'article de Villeneuve-Gokalp (1994b), par soucis de comparabilité nous utilisons nous aussi la PCS actuelle (découpées en six groupes) en mettant en annexe le modèle avec le niveau d'éducation (nous verrons que sur des classes aussi larges, il n'y a pas de problème de cohérence des résultats selon ces deux indicateurs).

Cette décision est la plus contestable, mais nous sommes bien conscients des biais possibles : il y a du "bruit" dans les indicateurs lié à l'âge à l'enquête (changements plus ou moins importants selon le temps entre l'événement fondateur et l'enquête) ; les changements dans la trajectoire sont éventuellement corrélés avec la remise en couple (par exemple, la séparation peut entraîner un changement d'emploi et de PCS...). Cependant, du fait de la taille très large des catégories, les chances de connaître un mouvement d'une catégorie à l'autre sont affaiblies par rapport à des catégories plus précises. De plus, la comparaison des estimations du modèle avec celles réalisées en utilisant les niveaux d'éducation montrent que le modèle n'est pas biaisé par ce contrôle, et que la tendance est similaire pour la PCS et le niveau d'éducation.

- Pour les autres modèles nous tenons compte du niveau d'éducation, qui a rarement changé depuis la séparation, sauf pour les personnes qui n'avaient pas terminé leurs études.

Dans Érfi, nous savons si la personne est encore étudiante au moment de la première séparation : 10 % des hommes et 12 % des femmes âgés de 20 à 49 ans n'avaient pas terminé leur formation initiale à ce moment là. Le fait que les études ne soient pas toujours terminées au début de la vie conjugale pourra avoir une influence sur les comportements, mais aussi sur l'indicateur de niveau d'études. Cette question est généralement résolue dans les modèles de durée en introduisant une variable dépendante du temps qui indique si la personne est en cours d'étude ou non à chaque durée d'observation. Puisque nous utilisons aussi bien des modèles de régression que des modèles de durée, nous avons décidé ici d'introduire dans les modèles constitués avec Érfi une variable binaire qui indique si la personne étudie encore ou non au début de la période d'observation (au moment de la séparation par exemple). Puisqu'un dixième des personnes séparées dont on modèle les comportements de remise en couple fait encore ses études lors de la séparation, cela pourrait avoir de l'importance. Nous verrons cependant que l'introduction de cette variable n'est généralement pas significative, et ne modifie qu'à la marge les estimations sur la PCS ou le niveau d'étude.

La plupart des modèles ont donc été testés avec chacune des variables socioprofessionnelles : diplôme le plus élevé + variable binaire indiquant si l'enquêté fait

encore ses études au début de la période d'observation ou non ; PCS de l'individu au moment de l'enquête + études au début de la période d'observation ou non ; PCS du père. Nous préciserons les résultats au cours de l'étude et les mettrons éventuellement en annexe.

Finalement, Érfi apportait une mine d'informations sur les conditions financières, le niveau de vie et les prestations reçues au moment de l'enquête. Ces situations étant totalement dépendantes de la situation de couple, nous n'avons fait aucun usage de ces variables.

2.4. Les limites de la modélisation et des données

2.4.1. *La disponibilité et certaines caractéristiques difficiles à prendre en compte*

Quelques limites peuvent être soulevées, tant sur les données que sur les modèles. Les personnes séparées ne constituent pas une population homogène en ce sens que les caractéristiques de la première union, mais également les causes et les circonstances de rupture, diffèrent. De nombreuses caractéristiques peuvent être contrôlées mais d'autres restent inobservables. Par exemple, les raisons et les agencements de la rupture restent en grande partie inconnus dans les enquêtes. Certaines personnes se séparent après avoir rencontré leur futur conjoint, et leur rupture peut avoir été provoquée par cette nouvelle relation. La séparation et la remise en couple constituent alors deux événements endogènes, et l'intervalle qui les sépare est bien plus court. En outre, si la circonstance inobservée de séparation, par exemple la connaissance d'un nouveau partenaire, est corrélée à d'autres spécificités individuelles, elle devient une source de disparité dans l'étude de la remise en couple. D'autres facteurs non-observés ou non-observables peuvent influencer la remise en couple, notamment ceux qui interviennent dans la recherche du conjoint elle-même (temps pour chercher un conjoint) et dans le désir de reformer une union (disponibilité affective).

Nous ne pouvons pas non plus tenir compte directement de l'effet de la disponibilité de conjoints sur les chances de se remettre en couple. Le fait de rester seul(e) peut provenir aussi bien de raisons propres à l'individu que de ses caractéristiques moins attractives aux yeux d'autres personnes disponibles. Cette question est généralement traitée à l'aide de « rapports de disponibilité » (Ní Bhrolcháin et Sigle-Rushton, 2005). En associant les personnes disponibles entre elles, on sait si « l'offre » de conjoints est suffisante selon le sexe, et on peut éventuellement en déduire si les personnes qui restent seules le font parce qu'elles le « veulent » ou parce qu'elles ne trouvent pas de conjoint.

La disponibilité des conjoints ne sera abordée que brièvement dans la partie sur les caractéristiques du deuxième conjoint.

Enfin, comme dans toute étude de comportement, les estimations dépendent de la qualité des déclarations. Particulièrement dans les enquêtes rétrospectives, les erreurs de « mémoire » sont fréquentes et l'histoire de la vie peut être rapportée de manière subjective (Festy et Kortchagina, 2002 ; Mazuy et Lelièvre, 2005), mais les données restent fiables lorsqu'elles ont été relevées avec des outils appropriés (Groupe de réflexion sur l'approche biographique, 2009, p 27-28). La comparaison du nombre d'unions déclarées dans les enquêtes « familles et employeurs » et « Étude des relations familiales intergénérationnelles », indiquée en annexe 2.4, montre une certaine homogénéité des déclarations selon la source. Dans les générations âgées de 40 à 49 ans lors des enquêtes, 92 % des hommes et 95 % des femmes ont vécu au moins une union, et autour de 22 % des hommes et des femmes en ont vécu au moins deux. La comparaison supplémentaire avec l'enquête « étude des histoires familiales » confirme les observations de Mazuy et Lelièvre (2005) sur cette enquête : les unions qui ne sont pas actuelles sont largement sous-déclarées dans ce formulaire auto-administré.

Malgré cette relative cohérence entre les sources, les dates déclarées peuvent être approximatives, notamment celle de la séparation. Par exemple, la question de l'enquête portait sur la date à laquelle la personne et son premier conjoint avaient arrêté de vivre ensemble, et non celle du divorce, mais il est tout à fait possible que ces deux dates aient été parfois confondues. Dans Érfi, 19 % des hommes et 23 % des femmes déclarent une même date pour la séparation et le divorce. Une partie de ces personnes a pu réellement connaître les deux événements le même mois. Si les autres déclarations sont fausses, la comparaison des chances de remise en couple après une union avec celles après un mariage seront biaisées. En effet, à supposer que ce soit la date de divorce qui ait été donnée à la place de la date de séparation, pour une partie des personnes qui ont déclaré un mariage, la remise en couple déclarée serait trop rapide par rapport à la réalité.

Cependant, nous remarquons (résultat non-montré) que même en enlevant ces personnes des modèles (remise en couple dans l'année ou dans les cinq ans), le risque relatif entre mariage et union libre reste à peu près constant. Il semble donc que la majorité de ces personnes avaient connu les deux événements séparation et divorce à des dates proches. En retirant des personnes spécifiques qui divorcent vite ou vivent ensemble presque jusqu'à la déclaration du divorce, nous biaiserions également le modèle et sous-représenterions les mariés. Finalement, nous supposons que les personnes qui

ont mal déclaré une date sont réparties de manière homogène pour les autres caractéristiques et nous prenons le parti de conserver tout le monde dans le modèle.

L'annexe 2.4 apporte d'autres comparaisons entre les sources pour évaluer les approximations sur les trajectoires liées à l'utilisation d'une enquête particulière.

2.4.2. *Des cohortes d'étude des hommes plus fragiles dans Érfi*

Dans les générations d'hommes âgés de 46 à 55 ans en 2005, nous observons depuis le début de la thèse un décalage avec les générations antérieures et suivantes, et notamment les effectifs de personnes seules paraissent trop élevés entre 40 et 44 ans et pas assez entre 45 et 49 ans (chapitre 2, Figures 14 et 15), en comparaison avec EHF cinq années auparavant. Il est possible qu'il y ait des biais sur ces générations.

Dans l'étude de la proportion de personnes seules (chapitre 2), nous avons vu que l'enquête Érfi était plus irrégulière que les autres pour représenter la situation actuelle chez les hommes. Par exemple, les générations 1955-1959 paraissent en net décalage avec les générations 1950-1954. Même si nous avons souvent regroupé les générations en groupes décennaux, il est possible que certains biais apparaissent dans l'analyse.

L'annexe 2.4 montre de même des disparités par groupe d'âge après 50 ans dans les déclarations du rang des unions les plus récentes des hommes.

Finalement, les flux seront certainement affectés par ces biais d'enquête, et il est possible que quelques incohérences surgissent. Nous les traiterons au fur et à mesure. Nous reprendrons lorsque ce sera possible les analyses dans deux enquêtes différentes, afin de minimiser les risques d'erreur.

3. Les évolutions des remises en couple

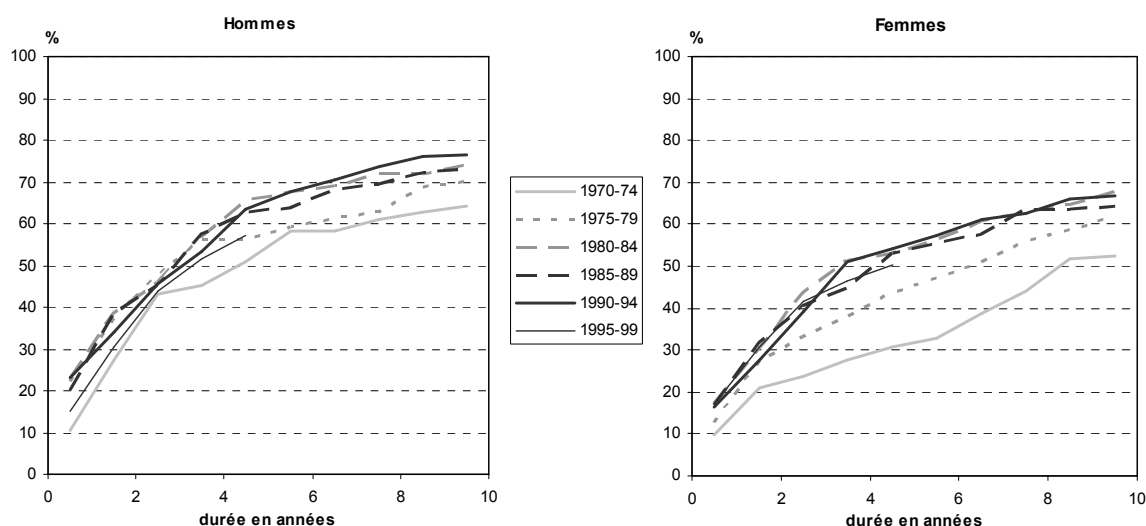
3.1. Une accélération ancienne des remises en couple chez les femmes

3.1.1. *Les femmes séparées depuis 1980 se remettent plus et plus vite en couple*

Sans tenir compte des changements de structure de la population des personnes qui ont vécu une rupture, nous pouvons faire quelques constats sur les remises en couple d'unions rompues par séparation avant 50 ans. D'une part, leur fréquence a augmenté, et surtout chez les femmes (Figure 3.1) : 64 % des hommes ont déjà reformé une union dix ans après la rupture lorsqu'elle a eu lieu entre 1970 et 1974, contre 77 % si elle a eu lieu

entre 1990 et 1994 ; chez les femmes, la proportion est passée de 52 % à 67 % dans la même période. D'autre part, les remises en couple rapides sont devenues plus fréquentes chez les femmes : récemment, un tiers d'entre-elles se sont remises en couple dans les 3 ans, alors que dans les années 1970 il leur fallait 4 à 7 années pour atteindre ce niveau.

Figure 3.1 : Proportion d'hommes et de femmes qui ont reformé une union par durée depuis la séparation (en années), selon l'année de rupture



Champ : Unions rompues par séparation, entre 1970 et 1999 et avant l'âge de 50 ans

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Note : la proportion à la durée 0,5

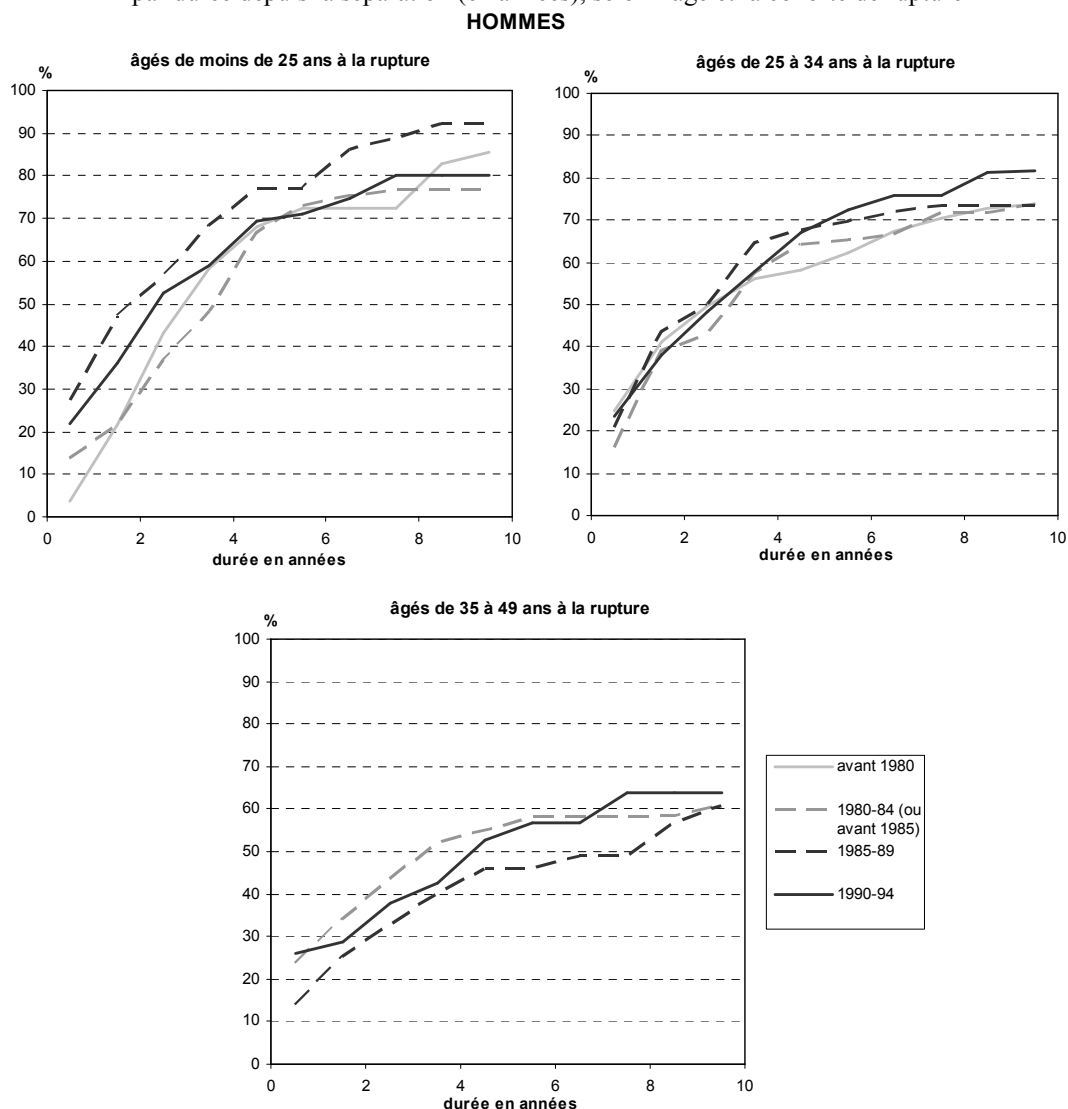
Finalement, les hommes séparés (hors décès du conjoint) entre 1995 et 1999 ont plus fréquemment reformé une union que les femmes dans les 5 ans : 65 % sont déjà dans une union, alors que les femmes reforment une union plus tardivement, et seules 55 % sont en couple 5 ans après une séparation. À titre de comparaison, après cette durée, ce sont seulement 18-19 % des hommes et 16 % des femmes divorcés en 2000 qui sont remariés (Prioux, 2007).

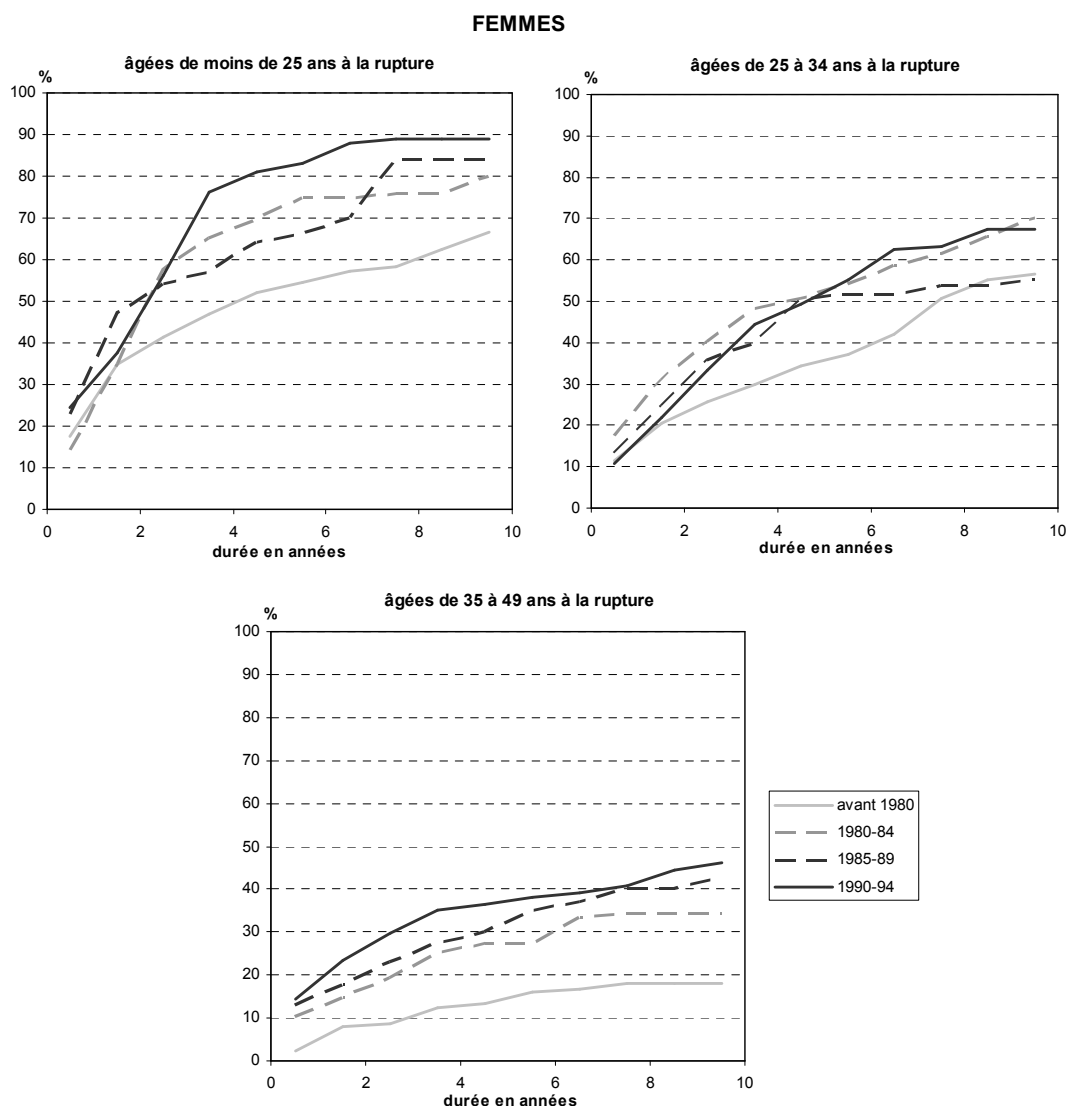
3.1.2. *Augmentation des remises en couple chez les femmes les plus jeunes et les plus âgées*

En décomposant par âge à la rupture, l'augmentation de la proportion de remises en couple est bien plus marquée chez les femmes que chez les hommes (Figure 3.2). De plus, les proportions de reconstitution conjugale avec l'âge décroissent avec l'âge.

À tous âges, les hommes séparés entre 1990 et 1994 se remettent très légèrement plus en couple que ceux qui se sont séparés avant 1985. Pour les femmes les plus jeunes et les plus âgées, le niveau de recomposition conjugale a nettement augmenté, hausse qui se produit surtout sur les quatre premières années après la rupture. Aux âges intermédiaires, 25 à 34 ans, les modifications sont plus irrégulières.

Figure 3.2 : Proportion d'hommes et de femmes remis en couples par durée depuis la séparation (en années), selon l'âge et la cohorte de rupture





Champ : Unions rompues depuis 10 ans ou plus, entre 1965 et 1994 et avant l'âge de 50 ans
 Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

3.1.3. L'augmentation est confirmée toutes choses égales par ailleurs

Les changements qui ont affecté les remises en couple récemment sont-ils liés aux modifications de types d'unions rompues ou proviennent-ils d'une transformation plus profonde du processus de reconstruction conjugale ? Sans refléter forcément une accélération des remises en couple toutes choses égales par ailleurs, il semble jusqu'ici que la remise en couple soit plus fréquente que par le passé surtout pour les femmes. Dans la littérature, les caractéristiques de l'individu aussi bien que celles de l'union antérieure sont généralement signalées comme fortement déterminantes de la propension à entrer dans

un nouvel épisode de vie conjugale (Bernhardt, 2000 ; Cassan *et al.*, 2001). Rappelons cependant que malgré les changements conjugaux généraux, l'âge à la séparation de la première union n'a pas baissé dans la période récente, et la durée des unions rompues depuis les années 1970 s'est peu modifiée, même si les unions « éphémères » ont gagné du terrain chez les hommes (chapitre 2). Quels changements structurels auraient alors pu modifier les chances de former une nouvelle union ?

Une régression modélise les chances d'avoir reformé une union dans les cinq années qui suivent la séparation. Cela nous permet d'observer si le niveau de remises en couple a varié toutes choses égales par ailleurs (Tableau 3.1). Grâce aux graphiques descriptifs (Figure 3.2), on a vu que les changements de rythme de remise en couple avec la période de séparation ont surtout lieu dans les premières années. Il est donc relativement équivalent de considérer la variation des remises en couple selon la période dans les cinq ans ou dans les dix ans après la séparation. Après avoir exposé les résultats hors contrôles (Tableau 3.1 - modèle de gauche), nous introduisons plusieurs facteurs qui se sont modifiés dans les dernières décennies : l'âge à la séparation, la durée de la première union, son statut, les enfants qui en sont issus (Tableau 3.1 - modèle de droite). Dans ce chapitre nous ne souhaitons pas trop détailler ces facteurs de la remise en couple, et nous analysons seulement l'influence éventuelle de leur modification sur les changements de niveau ou de rythme de remise en couple. Les modèles détaillant l'effet de chacun de ces facteurs sur les remises en couple récentes seront détaillés dans le chapitre 5.

Avant contrôle (Tableau 3.1 - modèle de gauche), les évolutions déjà constatées sont confirmées : chez les hommes, il n'y a globalement pas d'évolution significative entre les séparations des années 1970 et celles des années récentes ; dès 1980-85, les femmes se remettent plus souvent en couple qu'avant 1975 (significatif à un seuil inférieur à 5 %), et la probabilité reste relativement stable depuis. Une fois contrôlés les facteurs éventuels de variation (Tableau 3.1 - modèle de droite), les chances d'avoir reformé une union dans les cinq années après la rupture augmentent mais peu significativement pour les hommes entre avant 1975 et 1980-1984, et les contrastes sont nettement accentués pour les femmes.

Nous avons introduit les variables indépendamment les unes des autres dans les tableaux intermédiaires. Le contraste entre avant et après 1980 pour les femmes est amplifié par l'introduction de la variable d'âge : l'augmentation de l'âge des femmes à la séparation juste à cette époque faisait sous-estimer leur changement de comportements (chapitre 2). Le développement des unions non-mariées avait aussi limité décisivement

l'augmentation du niveau de remise en couple : une fois le statut légal de l'union contrôlé, l'augmentation est encore accentuée. Finalement, les femmes se remettent plus en couple aujourd'hui que dans les années 1970 même à structure de population identique (multiplication par 3 du niveau² toutes choses égales par ailleurs). Chez les hommes, ce sont les mêmes facteurs, mais de façon beaucoup moins accentuée, qui masquent une légère augmentation des remises en couple (multiplication par 1,7).

Tableau 3.1 : régression logistique de remise en couple dans les cinq ans après la séparation, introduction progressive des contrôles, log-odds, erreur standard entre parenthèses

		hommes					
âge à la séparation (cont.)			-0,05 *** (0,01)	-0,08 *** (0,02)	-0,06 *** (0,01)	-0,06 *** (0,01)	-0,09 *** (0,02)
Année de séparation							
avant 1975		-0,34 (0,31)	-0,41 (0,31)	-0,42 (0,32)	-0,56 * (0,33)	-0,5 (0,32)	-0,56 * (0,33)
1975 à 1979		-0,24 (0,3)	-0,22 (0,3)	-0,24 (0,3)	-0,34 (0,31)	-0,21 (0,3)	-0,28 (0,31)
1980 à 1984		0,15 (0,26)	0,144 (0,26)	0,105 (0,27)	0,056 (0,27)	0,106 (0,27)	0,045 (0,27)
1985 à 1989		0,00 (0,24)	0,06 (0,24)	0,07 (0,25)	0,00 (0,25)	0,07 (0,25)	0,06 (0,25)
1990 à 1994		ref	ref	ref	ref	ref	ref
1995 à 1999		-0,22 (0,21)	-0,17 (0,22)	-0,1 (0,22)	-0,16 (0,22)	-0,18 (0,22)	-0,12 (0,22)
Durée de l'union antérieure							
moins de 3 ans				-0,43 ** (0,21)			-0,42 * (0,23)
3 à 12 ans				ref			ref
13 ans et plus				0,588 ** (0,26)			0,435 (0,27)
marié/cohabitant					0,349 * (0,19)		0,198 (0,21)
Nombre d'enfants							
pas d'enfant						0,068 (0,2)	0,275 (0,23)
un enfant						ref	ref
deux enfants						0,634 ** (0,26)	0,556 ** (0,27)
trois enfants ou plus						0,534 * (0,3)	0,431 (0,31)
		femmes					
âge à la séparation (cont.)			-0,07 *** (0,01)	-0,1 *** (0,02)	-0,08 *** (0,01)	-0,06 *** (0,01)	-0,11 *** (0,02)
Année de séparation							
avant 1975		-0,76 *** (0,28)	-1,01 *** (0,29)	-1,05 *** (0,29)	-1,16 *** (0,3)	-0,97 *** (0,29)	-1,12 *** (0,3)
1975 à 1979		-0,52 * (0,29)	-0,73 ** (0,3)	-0,76 ** (0,31)	-0,86 *** (0,31)	-0,73 ** (0,3)	-0,93 *** (0,32)
1980 à 1984		-0,06 (0,25)	-0,17 (0,26)	-0,2 (0,26)	-0,24 (0,26)	-0,17 (0,26)	-0,26 (0,27)
1985 à 1989		-0,07 (0,23)	-0,18 (0,24)	-0,13 (0,24)	-0,18 (0,24)	-0,19 (0,24)	-0,14 (0,24)
1990 à 1994		ref	ref	ref	ref	ref	ref
1995 à 1999		-0,16 (0,21)	-0,12 (0,21)	-0,1 (0,22)	-0,07 (0,22)	-0,15 (0,22)	-0,08 (0,22)
Durée de l'union antérieure							
moins de 3 ans				-0,67 *** (0,23)			-0,87 *** (0,25)
3 à 12 ans				ref			ref
13 ans et plus				0,403 (0,25)			0,509 * (0,27)
marié/cohabitant					0,413 ** (0,18)		0,556 *** (0,2)
Nombre d'enfants							
pas d'enfant						0,399 * (0,2)	0,785 *** (0,22)
un enfant						ref	ref
deux enfants						0,167 (0,23)	-0,01 (0,23)
trois enfants ou plus						0,266 (0,27)	0,059 (0,29)

Champ : hommes et femmes qui se sont séparés entre

1965 et 1999 (ie au moins 5 ans avant l'enquête) et avant 50 ans, hors rupture par décès du conjoint

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Seuil de significativité : * moins de 1 %, ** moins de 5 %, *** moins de 10 %

Contrôles : âge à la rupture, année de rupture, durée, naissances et forme de la première union

² On calcule l'odds ratio (exponentielle du log-odds), qui est en fait, lorsque le nombre d'événements est suffisamment petit et la significativité suffisamment forte, l'augmentation relative estimée de la proportion de remises en couple dans les cinq années qui suivent la séparation.

Le développement d'unions rompues sans enfant n'a pas été à l'origine de changements de niveau de remise en couple à cette époque, puisque l'introduction de la variable enfants ne modifie pas l'évolution. Nous vérifions les changements selon les modalités de chaque variable.

3.1.4. La hausse se retrouve quelle que soit la trajectoire conjugale antérieure

Afin de mieux cerner l'influence de la forme de l'union préalable et des enfants sur les évolutions récentes du niveau de remise en couple après cinq années pour les hommes et les femmes³, nous présentons des interactions effectuées dans la régression avec tous les contrôles (Tableau 3.2). Il s'agit de décomposer dans le modèle la variable année de séparation selon que la personne était mariée ou en union libre, avait un enfant lors de la rupture ou non, avait vécu une union courte ou plus longue. Nous connaissons ainsi le détail de l'évolution des fréquences de remise en couple séparément pour les personnes anciennement cohabitantes ou mariées, et voyons si elle a eu lieu pour les personnes qui ont adopté n'importe lequel des deux statuts ou si elle en a plus touché certains. La logique est la même pour les enfants et la longueur de l'union.

³ les groupes de cohorte de séparation présentés sont plus larges à cause des faibles effectifs de relations cohabitantes par le passé

Tableau 3.2 : régression logistique de remise en couple dans les cinq ans après la séparation, interaction année de séparation et type d'union précédente (log-odds, erreur standard entre parenthèses)

Année de séparation	Hommes		Femmes	
	Cohabitation	Mariage	Cohabitation	Mariage
avant 1980	-0,55 (0,4)	-0,04 (0,34)	-1,00 ** (0,44)	-0,86 *** (0,33)
1980 à 1989	0,22 (0,29)	0,25 (0,31)	-0,31 (0,29)	0,08 (0,3)
1990 à 1994	-0,25 (0,27)	0,81 ** (0,39)	0,03 (0,31)	0,16 (0,32)
1995 à 1999	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>

Année de séparation	Hommes		Femmes	
	Pas d'enfant	Enfant(s)	Pas d'enfant	Enfant(s)
avant 1980	-0,68 * (0,36)	0,12 (0,35)	-1,44 *** (0,43)	-0,65 ** (0,31)
1980 à 1989	-0,03 (0,29)	0,42 (0,3)	-0,34 (0,34)	0,04 (0,27)
1990 à 1994	-0,27 (0,31)	0,56 * (0,33)	0,09 (0,38)	0,13 (0,28)
1995 à 1999	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>

Année de séparation	Hommes		Femmes	
	Moins de 4 ans	4 ans ou plus	Moins de 4 ans	4 ans ou plus
avant 1980	-0,52 (0,39)	-0,08 (0,32)	-0,93 ** (0,43)	-0,93 *** (0,3)
1980 à 1989	-0,01 (0,32)	0,35 (0,27)	-0,26 (0,37)	-0,03 (0,25)
1990 à 1994	-0,27 (0,34)	0,41 (0,29)	0,59 (0,46)	-0,10 (0,25)
1995 à 1999	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>

Champ : hommes et femmes qui se sont séparés entre

1965 et 1999 (ie au moins 5 ans avant l'enquête) et avant 50 ans, hors rupture par décès du conjoint

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Seuil de significativité : * moins de 1 %, ** moins de 5 %, *** moins de 10 %

Contrôles : âge à la rupture, année de rupture, durée, naissances et forme de la première union

Depuis les années 1970, les hommes mariés ont connu une hausse de leur niveau de remise en couple puis une baisse après 1995. Les hommes qui rompent une union libre n'ont pas connu de changement significatif. La longueur de l'union n'influence pas non plus significativement l'évolution de leur niveau de remise en couple. Les hommes sans enfant reforment plus fréquemment une union que par le passé, mais les pères ayant rompu en 1995-1999 moins souvent que ceux qui se sont séparés 5 ans plus tôt. Les niveaux de remise en couple semblent avoir soudainement baissé depuis 1995 chez les hommes qui rompent une union « engagée » (avec enfant, mariée).

Les femmes sans enfant ont vu la fréquence de leurs reconstructions conjugales augmenter, mais chez les mères l'évolution a été plus limitée (Tableau 3.2). La longueur et le statut matrimonial n'ont pas beaucoup joué. Au total, les mères semblent avoir moins modifié leurs comportements de remise en couple que les autres depuis les années 1970, alors que les femmes sans enfant ont connu la plus forte augmentation de niveau dans les cinq ans.

Même si les nouveaux comportements conjugaux se sont diffusés dans les années 1970, les unions vécues à l'époque étaient rarement non-mariées, et avaient généralement été formées dans une perspective de très long terme. Il semble ainsi que les faibles niveaux de remise en couple des femmes séparées dans les années 1970 étaient en partie

liés au côté imprévu de la rupture, mais aussi au fait que le divorce, exceptionnel, suivait plus souvent une première union « à problème » et était plus souvent conflictuel. Plus sensibles que les hommes à leur passé conjugal (Villeneuve-Gokalp, 1994a), leurs remises en couple étaient alors moins fréquente et plus progressive.

Aujourd'hui, les unions sont plus fréquemment formées en anticipant la possibilité de leur rupture (Roussel, 1993 ; Singly, 2007). Dans cette perspective, il est possible que les chances de se remettre en couple aient changé avec l'arrivée de nouvelles générations plus sensibilisées aux possibilités de rupture et de changement de conjoint. De plus, la sélection de personnes qui avaient pu être déçues par une première union qui s'était mal passée est certainement moins forte. Un rapprochement des comportements des hommes et des femmes semble avoir (eu) lieu, qui pourrait également être expliqué par la modification des équilibres entre hommes et femmes dans le couple.

3.2. Ralentissement des remises en couple depuis 2000

La régression a apporté des éléments pour évaluer le niveau de remise en couple cinq années après la rupture, son évolution et ses déterminants. Le modèle de durée est un outil supplémentaire qui tient compte des niveaux à chaque durée depuis la séparation, et qui est basé non sur des proportions, mais sur des quotients (ou risques) calculés au fil des durées. En annexe 3.5, on trouve les courbes de survie de Kaplan-Meier sans aucun contrôle stratifiées par tranches décennales d'années de séparation⁴. Les remises en couple sont plus rapides chez les femmes depuis les années 1980. Chez les hommes, un fort ralentissement est observé dans les années 2000.

Comme pour les niveaux, des effets de structure peuvent être à l'origine des variations dans la vitesse de remise en couple. Les coefficients des tableaux ci-dessous reprennent la comparaison des « risques » de remise en couple « toutes choses égales par ailleurs ». On retrouve les tendances affichées par la régression, bien que dans le détail il y ait de petites variations.

⁴ Les modèles de Cox sont conçus pour comparer les risques de survie, mais plutôt que sur des courbes de Kaplan-Meier ou actuarielles, ils sont basés sur des comparaisons de risque instantané et la forme des courbes de survie n'est pas fixée. Les rapports de risque sont évalués lors de l'introduction de variables explicatives grâce à une fonction de vraisemblance spécifique, et le calcul nécessite que l'hypothèse des « risques proportionnels » soit vérifiée (le rapport de risque ne dépend pas du temps).

3.2.1. *Contrôle de l'âge à la rupture nécessaire pour supprimer le biais d'échantillonnage*

Pour les femmes, l'accélération du rythme de remise en couple entre les années 1970 et les années 1980 reste significative une fois contrôlé l'âge à la séparation (Tableau 3.3). Pour les hommes il n'y a pas eu de changement de tendance. En ne contrôlant que l'âge à la séparation, les remises en couple des hommes et des femmes séparés depuis 2000 se seraient cependant ralenties. Rappelons que les observations de ces personnes ne portent que sur très peu d'années. Le ralentissement n'est valable que dans les toutes premières années après la rupture, et peut être lié à des questions d'échantillonnage. Cependant l'enquête familles et employeurs, qui porte sur la même période, affiche la même tendance, ce qui relativise le risque qu'il y ait un biais lié à l'enquête.

Tableau 3.3 : Estimation des risques relatifs de remise en couple, selon la cohorte de séparation de la première union, contrôle par l'âge à la rupture uniquement, calculée dans un modèle de durée linéaire par morceau – **contrôle de l'âge uniquement**

Contrôle âge seul	hommes		femmes	
	estimation	erreur std	estimation	erreur std
Année de séparation				
avant 1969	1,03	0,27	0,68**	0,18
1970 à 1979	1,02	0,15	0,63***	0,14
1980 à 1984	1,01	0,14	0,81	0,14
1985 à 1989	1,2	0,13	0,89	0,13
1990 à 1994	1		1	
1995 à 1999	0,92	0,13	0,77**	0,12
2000 et après	0,73**	0,15	0,73**	0,13
Effectif	1093		1424	

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champs : hommes et femmes qui ont connu la séparation d'une première union après 20 ans.

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

 3.2.2. *Les caractéristiques des séparés expliquent le ralentissement récent des remises en couple pour les femmes*

Une fois tous les contrôles mis en place dans le modèle (Tableau 3.4), les chances (sur l'ensemble des durées) de se remettre en couple des hommes ne se sont pas modifiées depuis les années 1960-1970. Pour les femmes, une accélération des remises en couple depuis les années 1980 se confirme. Comme on le voit en se référant au Tableau 3.3, le contraste entre les années 1990 et 2000 était en grande partie lié à un effet de structure, puisqu'après contrôle il n'est plus significatif pour les femmes et le devient moins pour les hommes. C'est l'introduction des variables caractéristiques de l'union antérieure qui fait disparaître cet effet chez les femmes, qui semble donc lié à la transformation récente

des situations à la rupture⁵. Pour les hommes, le ralentissement, maintenu toutes choses égales par ailleurs, ne reflète pas uniquement les changements récents des premières unions, mais un changement de la dynamique de remise en couple. Au total, il semblerait que depuis une vingtaine d'années le rythme de remise en couple des hommes se soit légèrement ralenti⁶, ce qui rejoint également les résultats de Guibert-Lantoine (2002). Cela rejoint également la tendance notée par Leridon (2008) à une baisse du rythme de rencontre de partenaires sexuels pour les hommes de moins de 30 ans dans les générations récentes. Il est possible que cela reflète en partie de plus grandes difficultés économiques ou d'emploi au moment de la rupture (annexe 3.9).

Tableau 3.4 : Estimation des risques relatifs de remise en couple calculée dans un modèle de durée linéaire par morceau – **tous contrôles**

Tous contrôles	hommes		femmes	
	estimation	erreur std	estimation	erreur std
Année de séparation				
avant 1969	0,97	0,28	0,68**	0,19
1970 à 1979	0,97	0,15	0,58***	0,14
1980 à 1984	0,98	0,15	0,83	0,14
1985 à 1989	1,16	0,13	0,89	0,13
1990 à 1994	1		1	
1995 à 1999	0,94	0,13	0,84	0,13
2000 et après	0,76*	0,15	0,81	0,13
Effectif	1093		1424	

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champs : hommes et femmes qui ont connu la séparation d'une première union après 20 ans.

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Contrôles : âge à la rupture, année de rupture, nombre d'enfants, durée et forme de la première union

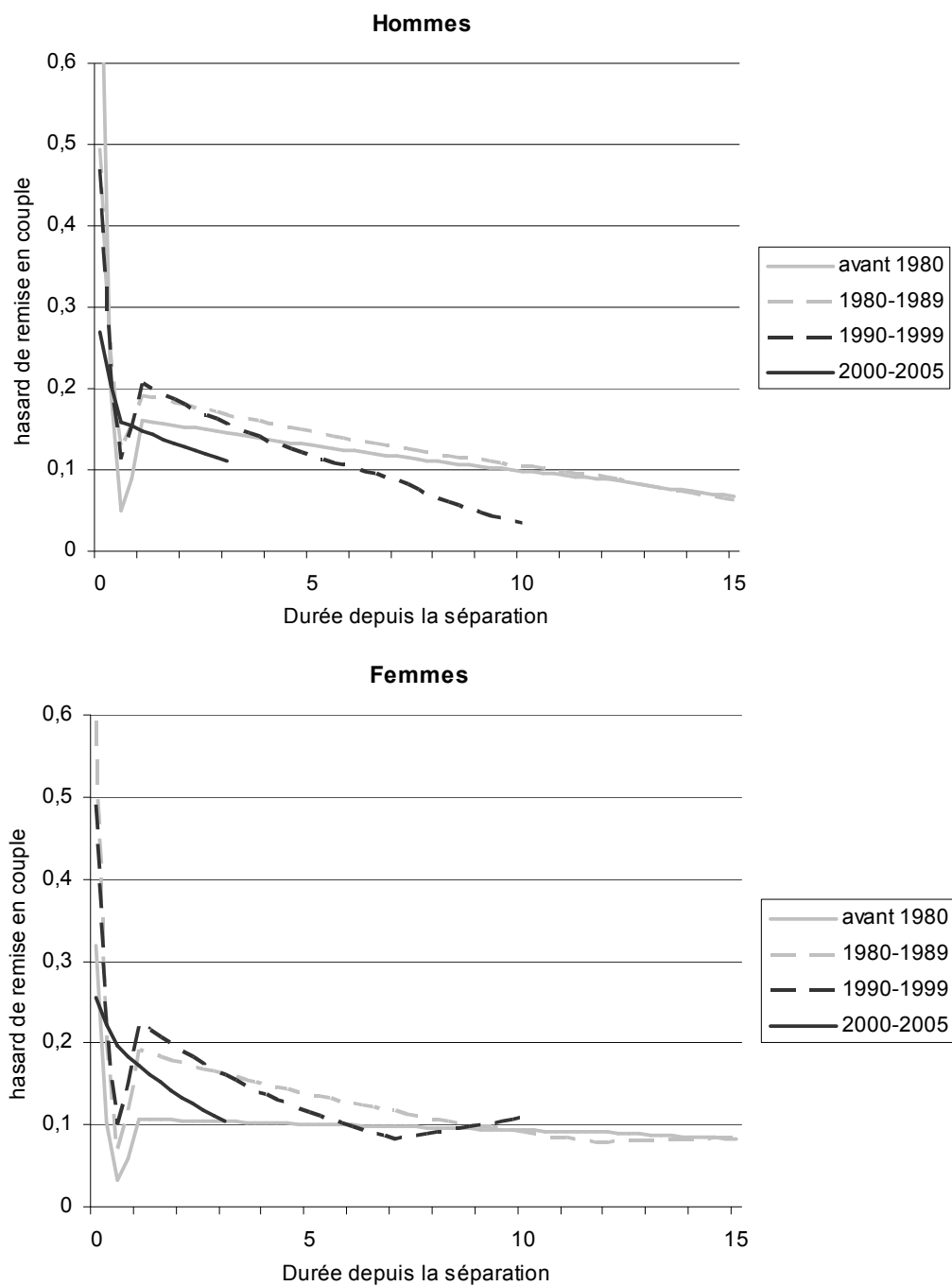
3.2.3. Les déclarations d'événements lointains certainement « arrondies »

Finalement, la Figure 3.3 montre que le comportement déclaré de remise en couple dans la première année après la rupture a varié dans les dernières décennies. Les remises en couple quasi-immédiates sont beaucoup plus fréquentes que par le passé, sauf dans les années 2000. Par contre les remises en couple le reste de l'année qui suit la séparation sont moins fréquentes. Ces contrastes peuvent cependant refléter un effet de mémoire : les enquêtés se seraient mieux rappelés la date exacte de remise en couple (et donc le délai depuis la séparation serait plus précis) lorsque l'union a été rompue récemment.

⁵ Nous verrons dans le chapitre 5 qu'après une union courte ou non-mariée, les femmes se remettent moins vite en couple.

⁶ La différence est également significative entre 1985 et 1989 à un seuil inférieur à 1 % (p-value).

Figure 3.3 : Hasard de remise en couple par durée depuis la séparation, estimation modèle de durée linéaire par morceau, tous contrôles, pour la population de référence



Champ : Hommes et femmes ayant vécu une séparation après 20 ans.

Contrôles : âge à la rupture, année de rupture, nombre d'enfants, durée et forme de la première union

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Pour les femmes, la hausse significative déjà constatée des remises en couple depuis 1980 apparaît sur ce graphique : les personnes séparées depuis 1980 se remettent au total plus en couple dans l'année qui suit la séparation. Ce serait donc plutôt une accélération aux durées courtes qui serait à l'origine de l'augmentation des remises en couple des femmes depuis cette époque.

4. La multiplication des trajectoires complexes

D'après la description des mouvements de rupture et de remise en couple dans les dernières décennies, davantage de français vivent aujourd'hui des « transitions conjugales », ce qui entraîne une augmentation du nombre de personnes qui vivent dans une configuration familiale « complexe ». La connaissance de la trajectoire passée devient alors nécessaire à une meilleure compréhension des ménages actuels (Le Gall et Martin, 1993). La diversification des modes d'entrée dans la vie parentale (rang de l'union de naissance) pourra même donner des explications supplémentaires au retard des naissances.

Les changements de comportements de couple ont touché tout d'abord les personnes nées après la guerre (Blayo et Festy, 1976 ; Daguët, 1996 ; Prioux, 2003). Ils se sont diffusés aux générations plus récentes, entraînant des modifications globales des calendriers conjugaux. À partir de l'enquête EHF 1999, Delbès et Gaymu (2005) notent un rapprochement visible des situations conjugales des hommes et des femmes de plus de 50 ans, lié principalement aux changements dans leurs trajectoires passées et à la baisse du veuvage qui touche particulièrement les femmes. Ces rapprochements peuvent également passer par l'accélération des remises en couple des femmes. Qu'observons-nous plus récemment dans Érfi, constate-t-on une convergence des trajectoires des hommes et des femmes ? Est-ce le cas dans l'ensemble des milieux sociaux ?

Cette section récapitule les trajectoires familiales des personnes enquêtées selon leur génération de naissance. D'abord axée sur les transitions (première rupture et remise en couple), elle décrit ensuite l'augmentation au fil des générations de la fréquence des trajectoires multiples. Finalement, elle pose la question du développement homogène ou non dans les différentes catégories sociales de ces nouveaux comportements.

4.1. Les comportements d'après-rupture des hommes et des femmes convergent au fil des générations

4.1.1. Une hausse de la proportion des ruptures, et des remises en couples pour les femmes

Les ruptures⁷ deviennent de plus en plus fréquentes avant 40 ans⁸ au fil des générations (Figure 3.4). Ce phénomène reflète la montée en charge des séparations hors décès du conjoint, les ruptures par décès ayant nettement diminué à ces âges relativement jeunes. La première union d'une personne née entre 1925 et 1934 (70 à 79 ans en 2005) a été rompue un peu moins d'une fois sur dix avant 40 ans. Par contre, dans les générations les plus récentes, âgées de 40 à 49 ans en 2005, presque un tiers des unions ont été rompues avant 40 ans.

Figure 3.4 : Proportion de ruptures (resp. remises en couple) avant 40 ans parmi les personnes à risque de vivre une rupture (resp. une remise en couple) selon la génération de naissance



Champ : hommes et femmes nés entre 1925 et 1955 ayant commencé leur première union avant 40 ans ; resp. ceux ayant rompu leur première union avant 40 ans

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

⁷ Dans cette section, nous incluons l'ensemble des causes de rupture. En effet, elle est plutôt descriptive et nous ne désirons pas exclure les veuves. La question du développement des unions multiples englobe en effet celles qui étaient auparavant provoquées par le veuvage.

⁸ Nous calculons la proportion d'hommes et de femmes en couple avant 40 ans qui ont connu une séparation avant 40 ans, de même pour séparés et remise en couple. La restriction aux ruptures et reformations conjugales qui ont lieu avant 40 ans permet de donner un portrait des évolutions entre les générations 1925 et 1964 sans biais d'âge (voir le diagramme de Lexis, annexe 3.1).

La proportion de remises en couple avant 40 ans des personnes qui avaient rompu a elle-aussi augmenté, fortement pour les femmes dans les deux derniers groupes de générations représentés, mais seulement entre les générations 1925-1934 et 1935-1944 pour les hommes. Cependant alors que pour les hommes les proportions avoisinent 70 % avant 40 ans dès ces dernières générations, les proportions de remises en couple sont beaucoup plus faibles chez les femmes, moins de la moitié des femmes séparées s'étant remises en couple dans les générations nées entre 1925 et 1944. Les femmes nées le plus récemment ont vu leurs chances de reformer une union avant 40 ans se rapprocher de celles des hommes⁹, et dans le groupe de générations 1955-1964, plus de six femmes sur dix se remettent en couple contre sept hommes sur dix.

Nous avons vu dans le chapitre 2 que la durée des unions rompues dans les dernières années est proche de celle des unions rompues il y a 30 ans. Une légère baisse semble malgré tout avoir été entamée pour les unions rompues depuis 10 ans, et la proportion d'unions éphémères a également augmenté. Même si nous n'observons qu'un effet de période minimale, nous pouvons nous attendre à un effet de génération.

4.1.2. Les premières unions rompues raccourcissent au fil des générations, puis la remise en couple est plus lente pour les hommes et plus rapide pour les femmes

Alors que les évolutions conjoncturelles ne montrent pas de diminution forte de la durée des premières unions, c'est par contre le cas lorsque l'on s'appuie sur la durée moyenne, dans les générations, des premières unions rompues avant 40 ans chez les hommes (Tableau 3.5). Sur 30 ans d'écart à la naissance, c'est-à-dire environ une génération parents-enfants, la durée de la première union rompue avant 40 ans s'est nettement réduite chez les hommes : elle est passée de 10 ans et demi en moyenne à 6 ans et demi, soit une réduction d'un tiers. Chez les femmes la diminution a été moins directe, mais elle s'est installée clairement dans les trois derniers groupes de générations. Le laps de temps entre la séparation et la remise en couple a légèrement augmenté pour les hommes, mais il a nettement diminué pour les femmes depuis la génération 1935-44.

⁹ Le calendrier de séparation diffère relativement peu pour les hommes et les femmes (chapitre 2), donc la comparaison de leurs niveaux de remise en couple ne devrait pas être trop affectée. Nous reprendrons cette question dans le chapitre 4.

Tableau 3.5 : Durée moyenne des premières unions rompues et de l'intervalle rupture-remise en couple avant 40 ans par génération

Génération	première union		rupture-remise en couple	
	hommes	femmes	hommes	femmes
1925-1934	10,2	8,0	1,7	4,0
1935-1944	7,3	9,6	2,7	4,6
1945-1954	8,4	9,3	2,4	3,6
1955-1964	6,4	7,8	2,9	3,1

Champ : hommes et femmes nés entre 1925 et 1955 ayant commencé leur première union avant 40 ans ; resp. ceux ayant rompu leur première union avant 40 ans

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

La nette baisse de la durée moyenne des premières unions rompues depuis les générations 1935-1944 est-elle liée à un recul de l'âge moyen à la formation du couple, ou à un âge moyen à la rupture plus faible ? De plus, l'augmentation de la durée entre la rupture et la remise en couple pour les hommes et son raccourcissement pour les femmes sont-ils à attribuer à une divergence de leurs âges à la séparation ?

4.1.3. Baisse des âges à la séparation et à la remise en couple chez les hommes

Ce n'est que dans les générations nées après 1957 pour les hommes, et après 1960 pour les femmes, que l'âge moyen à la première union a commencé à augmenter (Prioux, 2003), notamment du fait de l'allongement de la durée des études et de l'entrée plus difficile des jeunes sur le marché du travail. Jusqu'aux générations 1945-54, l'âge à la première union baissait encore ou stagnait, ce qui est confirmé par le Tableau 3.6. Il n'y a donc pas eu de raccourcissement « en aval » des unions formées par ces personnes. C'est seulement dans les générations nées en 1955-1964 que l'âge à la première union des hommes a esquissé une augmentation, et la hausse touche des générations de femmes trop récentes pour être visible sur ce groupe de générations. L'effet de l'augmentation récente, plus appuyée, ne pourra donc pas être observé dans ces générations.

L'âge à la rupture –lorsqu'elle a lieu avant 40 ans– a pour sa part connu une diminution substantielle au fil des générations chez les hommes, mais moins forte et plus récente chez les femmes¹⁰ : les hommes nés en 1955-1964 se sont séparés en moyenne trois ans et demi plus tôt que ceux nés en 1925-1934, et une baisse ne s'observe que depuis les générations 1935-1944 chez les femmes. On voit, en confrontant avec les résultats du Tableau 3.5, que malgré la baisse de l'âge à la rupture, les hommes des générations récentes n'ont pas raccourci leur délai de remise en couple, au contraire. Pour les femmes par contre, la durée entre la séparation et la remise en couple baisse au fur et

¹⁰ Des tests ont été utilisés pour tester la différence des moyennes.

à mesure que l'âge à la rupture s'abaisse, et elles se remettent également plus en couple dans les générations récentes (Figure 3.4).

La baisse au fil des générations de l'âge à la séparation se retrouve finalement en partie dans la diminution de l'âge moyen à la remise en couple, elle aussi plus récente pour les femmes que pour les hommes.

Tableau 3.6 : Âge moyen à la première union, à la rupture et à la remise en couple avant 40 ans par génération

Génération	1ère mise en couple		rupture		remise en couple	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
1925-1934	24,8	22,1	32,9	29,1	34,2	30,0
1935-1944	24,5	21,9	31,4	30,7	32,5	31,6
1945-1954	23,4	21,8	30,9	29,9	32,3	31,5
1955-1964	24,2	21,8	29,4	29,3	30,5	30,4

Champ : hommes et femmes nés entre 1925 et 1955 ; ceux ayant commencé leur première union avant 40 ans ; puis ceux ayant rompu leur première union avant 40 ans ; puis ceux ayant commencé leur deuxième union avant 40 ans.

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Notons également le décalage global de calendrier pour chaque transition selon le sexe : dans les générations anciennes, l'âge à la première mise en couple, puis à la rupture, puis à la remise en couple sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes. Cependant, dans les générations les plus récentes, l'âge moyen à la rupture avant 40 ans est devenu très proche pour les deux sexes, de même que celui à la remise en couple. Cette convergence s'explique à la fois par des premières unions raccourcies pour les hommes, et par des durées de remise en couple plus courtes qu'avant chez les femmes mais plus longues chez les hommes.

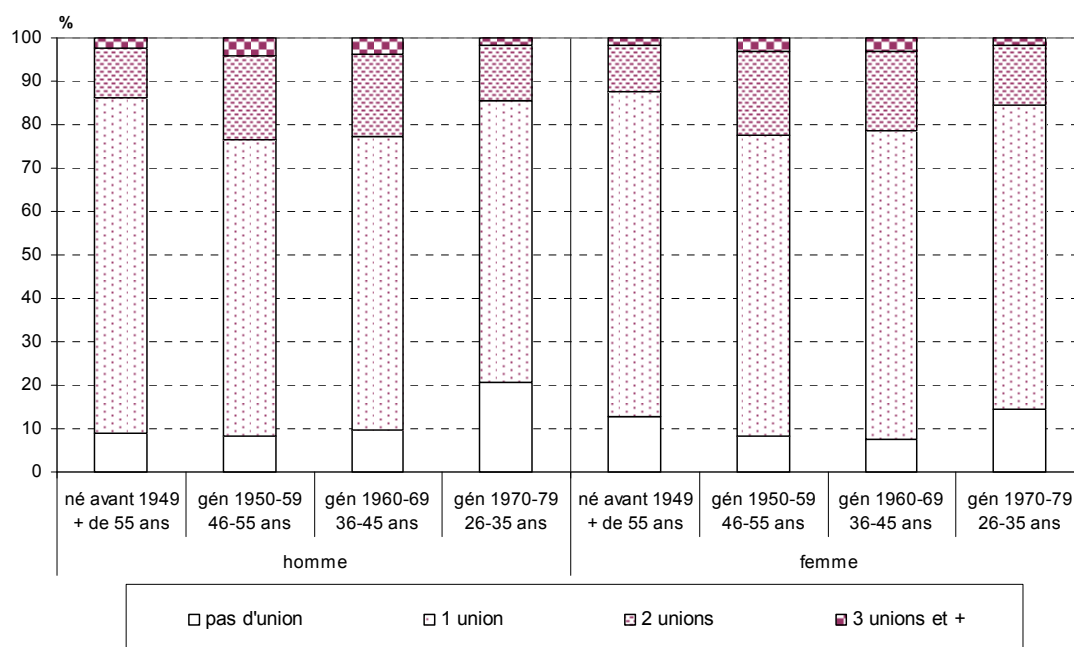
Pour conclure, les changements conjugaux ne se sont pas arrêtés à l'augmentation de la part des ruptures au fil des générations. Ils se reflètent par exemple sur les comportements de remise en couple des femmes : elles reformeraient de plus en plus vite une union, et en proportion de plus en plus élevée. Malgré la hausse en effectif des ruptures et l'augmentation subséquente du nombre d'hommes et de femmes formant une deuxième union, la proportion déjà élevée d'hommes qui se remettent en couple est restée stable même dans les générations qui ont vécu les transformations conjugales entamées depuis les années 1970. Leurs délais de remise en couple avant 40 ans ont augmenté, convergeant vers ceux des femmes qui ont quant-à-eux diminué.

Qu'observe-t-on alors sur l'ensemble de la trajectoire conjugale ?

4.2. Vers plus d'unions successives avec ou sans enfants

A tous les âges, les personnes qui ont vécu avec un seul conjoint restent majoritaires, de l'ordre de 70 %, malgré la baisse amorcée dans les générations nées après-guerre (Figure 3.5). Entre les générations âgées de 56 ans et plus et celles âgées de 46 à 55 ans, déjà avancées dans leur vie de couple, la proportion de personnes qui ont vécu plus d'une union augmente : elle passe de 11 à 19 % d'hommes et de femmes qui ont vécu deux unions, et de 2 à 4 % qui en ont vécu trois ou davantage¹¹. Même si leur vie de couple peut encore connaître des évolutions, les personnes qui ont 36 à 45 ans lors de l'enquête ont déjà aussi souvent vécu deux unions que celles qui ont dix ans de plus.

Figure 3.5 : Proportion d'hommes et de femmes selon leur nombre d'unions et leur âge au moment de l'enquête



Champ : hommes et femmes enquêtés

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

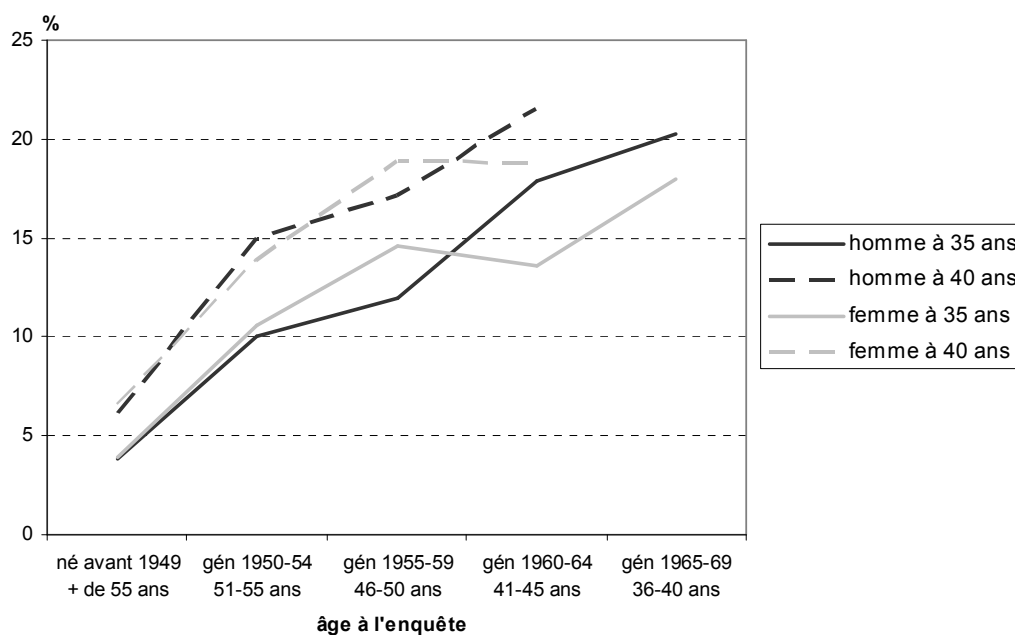
On ne remarque pas de différence majeure entre les hommes et les femmes. Les proportions plus élevées d'hommes (23 % contre 16 % pour les femmes) qui n'ont

¹¹ La hausse pourrait éventuellement être attribuée à des erreurs de mémoire, qui font que les personnes ne déclarent pas l'ensemble des unions qu'elles ont vécues, se limitant par exemple aux unions fécondes. Ce phénomène est d'autant plus important que l'union est ancienne, courte ou non-féconde.

jamais vécu en couple entre 25 et 34 ans seront certainement à attribuer au décalage d'âge à l'entrée dans la vie en couple des hommes et des femmes.

Les proportions évolueront encore avant d'être comparables entre générations, surtout pour celles âgées de moins de 46 ans à l'enquête. Nous comparons la situation des générations à un âge donné afin d'avoir une meilleure idée des évolutions en cours.

Figure 3.6 : Proportion d'hommes et de femmes qui avaient déjà formé au moins deux unions à 35 et à 40 ans, selon leur âge au moment de l'enquête



Champ : hommes et femmes enquêtés
Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Alors que moins de 5 % des hommes et des femmes nés avant 1950 avaient déjà formé au moins deux unions à 35 ans, c'est le cas de 17 à 19 % de ceux nés entre 1965 et 1969 (Figure 3.6). Cinq ans plus tard à 40 ans cette proportion est plus élevée, 7 % des personnes âgées de 56 ans et plus, et 19 à 23 % des plus jeunes observés, âgés de 41-45 ans à l'enquête. L'augmentation de la proportion de personnes qui vivent plus d'une union a donc été assez forte, bien qu'elle soit moins marquée dans les générations les plus jeunes à l'enquête.

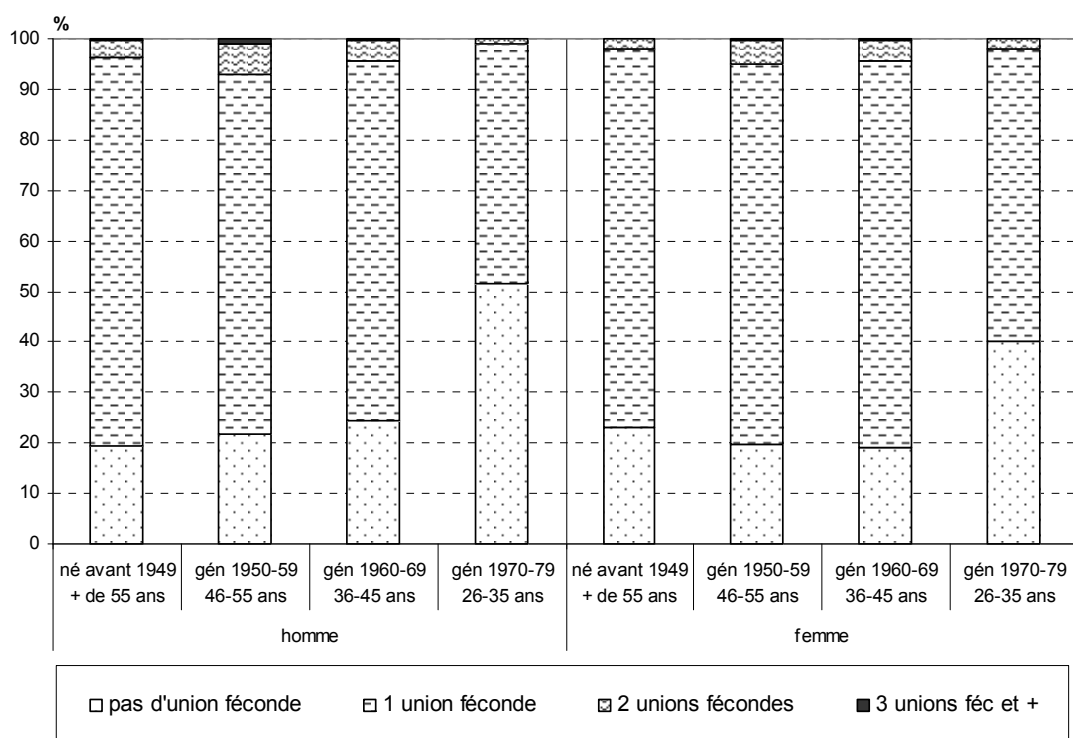
Le développement des recompositions conjugales serait dû à l'augmentation de la fréquence des séparations et à l'augmentation subséquente du nombre de remises en couple, ainsi qu'à un raccourcissement de la durée de la première union au fil des

générations. En parallèle, la durée entre une séparation et une remise en couple s'est réduite pour les femmes dans les générations anciennes, mais a légèrement augmenté pour les hommes. Cela contribue pour elles au développement des deuxièmes unions.

Alors que de plus en plus de personnes vivent plus d'une union, est-ce également le cas des unions fécondes ?

Le nombre d'hommes et de femmes qui vivent plus d'une union féconde a augmenté entre les générations nées avant 1950 et celles nées en 1950-59 (Figure 3.7), générations pour lesquelles on constatait déjà un développement des deuxièmes unions en général. De plus, les hommes âgés de 46 ans et plus ont vécu deux unions fécondes légèrement plus souvent que les femmes. La proportion de personnes qui vivent plus de deux unions fécondes est très faible (moins de 1 %), et légèrement plus visible pour les hommes.

Figure 3.7 : Proportion d'hommes et de femmes selon leur nombre d'unions fécondes et leur âge au moment de l'enquête



Champ : hommes et femmes enquêtés
 Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Après 46 ans, environ trois quarts des hommes et des femmes auraient finalement vécu une union féconde unique. Les hommes et femmes âgés de 46 à 55 ans sont

environ 20 % à ne pas avoir vécu d'union féconde. Dans EHF, Isabelle Robert-Bobée (2006) montre que dans les générations nées entre 1935 et 1960 (celles dans lesquelles le moins de femmes restaient infécondes), 11 % des femmes n'ont jamais eu d'enfants, 7 % n'ont jamais vécu en couple et 6-7 % des femmes qui ont vécu en couple n'ont pas eu d'enfants. Au total, la proportion de femmes qui n'ont pas vécu d'union féconde devrait donc être au maximum égale à 13 %. De plus, depuis 1965, environ 4 % des enfants naissent alors que les parents ne vivent pas en couple (Toulemon, 1995b), et si une partie de leurs mères ne vivent que des unions non-fécondes cela peut expliquer au grand maximum 4 % de personnes sans union féconde en plus. En conclusion, il semblerait que la part des personnes qui n'ont pas vécu d'union féconde soit surestimée dans Érfi.

Cela peut être dû à des discordances de déclarations de dates d'unions et de dates de naissances des enfants (Mazuy et Lelièvre, 2005), et à des problèmes de mémoire déjà évoqués. Lors du calcul du nombre d'enfants nés dans chaque union¹², plus d'enfants tomberaient « à côté » de leur union de naissance, et ces unions là sont considérées comme non-fécondes alors que ce n'était pas le cas. L'erreur peut donc être estimée ici à une fourchette de 3 à 9 % de l'ensemble des enquêtées des générations nées avant 1950 qui devraient avoir une union féconde mais n'en ont pas. Ces biais déclineraient avec l'âge, et on voit d'ailleurs que les femmes âgées de 36 à 55 ans à l'enquête déclarent déjà un peu plus d'unions fécondes. Il semblerait également qu'il y ait moins d'erreurs de déclaration chez les hommes des générations anciennes, puisqu'ils sont globalement plus nombreux à ne pas avoir eu d'enfants (Robert-Bobée, 2006). Il est possible que la part des personnes qui vivent deux unions fécondes ou plus (8 % des hommes et 6 % des femmes des générations 1950-1959) soit légèrement sous-estimée. La comparaison directe avec EHF et EFE est proposée en annexe 2.4. C'est seulement chez les femmes les plus jeunes que la sous-estimation est tangible.

Les grandes tendances sur les unions fécondes multiples sont pour l'instant proches dans les générations 1960-1979 pour les hommes et les femmes, mais vont certainement diverger à cause du décalage global du calendrier de fécondité (visible sur la proportion d'unions non-fécondes) et parce que les hommes ont généralement leur dernier enfant plus tardivement que les femmes (Bessin *et al.*, 2005). Si cela suit la tendance des générations plus anciennes, les hommes devraient continuer à vivre plus souvent plusieurs unions fécondes que les femmes.

¹² pour chaque enquêté, nous connaissons le nombre total d'enfants et les dates de naissance de la plupart de ceux-ci. De même pour les unions. Cependant, si les dates ont été mal déclarées, des enfants nés pendant une union peuvent être considérés comme des enfants nés hors union, par exemple.

4.3. Plus ou moins d'unions selon les classes sociales ?

Les comportements de couple varient dans les différentes catégories socioprofessionnelles. En effet, les univers normatifs diffèrent selon le milieu social, et cela se reflète sur les modes de vie de couple dans les différents milieux (Le Gall et Martin, 1993). Avec l'enquête famille de 1990, Desplanques (1993) montrait par exemple que les femmes diplômées divorçaient davantage que les autres dans des cohortes anciennes (mariées avant 1970), mais que les comportements tendaient à s'homogénéiser sur les mariages contractés plus récemment. Malgré tout, sur l'ensemble des premières unions, nous avons remarqué qu'un contraste entre les femmes persiste selon leur milieu social, celles issues ou vivant dans un milieu favorisé se séparant davantage (chapitre 2). Les hommes affichent des comportements plus homogènes selon la classe sociale, bien que ceux issus de milieux populaires aient les risques de séparation les plus faibles. Sur la suite de la trajectoire, il a été montré par le passé que les hommes et les femmes de milieu social défavorisé se remettaient le plus fréquemment en couple (Villeneuve-Gokalp, 1994a).

Quelques groupes de personnes sont souvent décrits comme plus isolées. D'une part, les femmes les plus diplômées se marieraient moins et vivraient plus souvent seules d'après l'enquête famille de 1990 (Desplanques, 1993). C'est ainsi le cas des cadres et des femmes en profession intermédiaire (Mazuy, 2002). Les hommes employés et ouvriers sont également plus à l'écart de la vie de couple, et ont le moins souvent vécu une union lorsqu'ils atteignent 45-55 ans en 1999 (Mazuy, 2002). D'autre part, les hommes moins diplômés et les femmes plus diplômées sont plus souvent sans enfant dans les cohortes 1943-1953 (Robert-Bobée, 2006). Köppen *et al.* (2007) approfondissent ces résultats en montrant que chez les femmes cadres ce n'est pas faute d'avoir vécu une union, alors que chez les ouvriers et les employés c'est l'absence de vie de couple qui est à l'origine de leur moindre fécondité. Cependant, ces résultats s'estompent sur les cohortes d'étude les plus récentes, et les employés nés dès 1947-1951 semblent avoir moins d'enfants même lorsqu'ils ont vécu en couple.

Au total, les trajectoires pourraient être contrastées selon l'appartenance sociale, mais également converger dans les générations récentes.

Sobotka (2008) parle d'un processus de diffusion des « nouveaux » types d'union, partant des classes favorisées pour s'étendre aux classes moins favorisées. Cependant, rappelons que pour la cohabitation hors mariage, Catherine Villeneuve-Gokalp

(Villeneuve-Gokalp, 1994b) a montré que celle-ci était une pratique déjà ancienne chez les ouvriers, comme « alternative à la solitude ». La « nouvelle » forme de cohabitation, l'« alternative au mariage », qui s'est diffusée des étudiants aux classes supérieures puis aux classes intermédiaires, n'a pas les mêmes origines que la cohabitation ouvrière, et l'emploi de la notion de diffusion doit se faire avec circonspection. Plus globalement, les déterminants sociaux qui interviennent dans les attitudes à l'égard du couple sont complexes (Villeneuve-Gokalp, 1994a), et une certaine prudence est également de mise dans l'étude sociale des comportements d'après rupture.

L'enquête Érfi apporte un complément démographique à ces recherches sociologiques. Nous décrivons ici les trajectoires conjugales et familiales selon l'âge à l'enquête et la catégorie socioprofessionnelle au moment de l'enquête, et l'annexe 3.7 les reprend selon le niveau d'étude. L'annexe 3.5 donne les effectifs disponibles pour cette étude. Grâce aux données récentes, nous pouvons étudier si les contrastes remarqués jusqu'ici persistent ou s'atténuent.

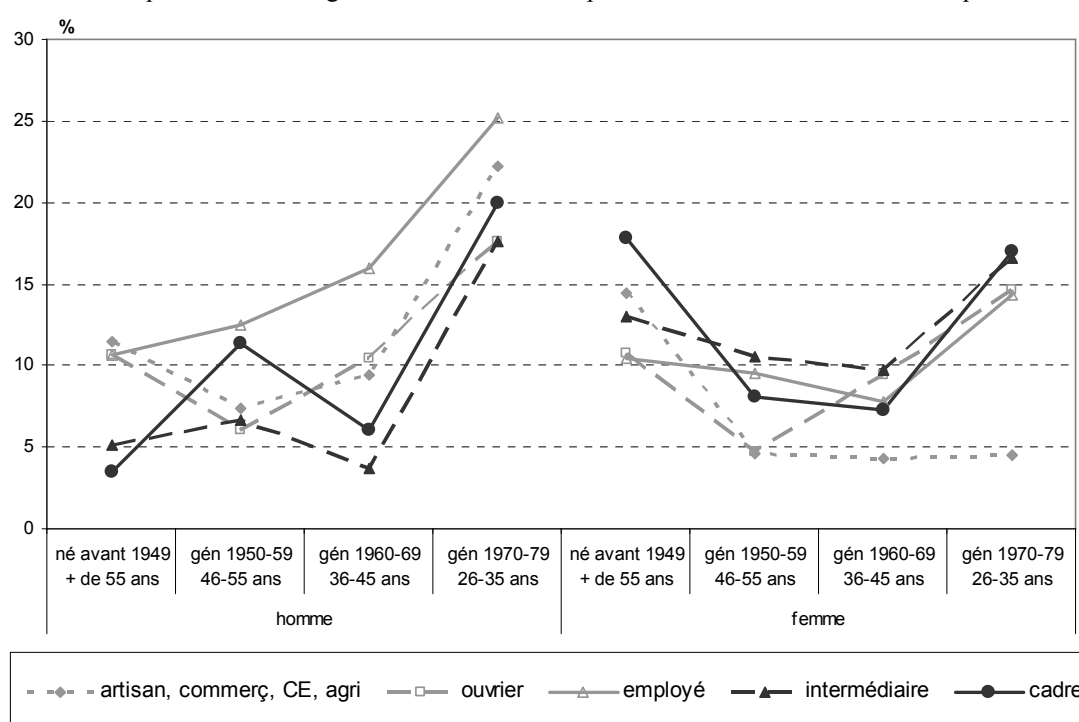
La proportion d'hommes qui n'ont jamais vécu en couple est plus disparate selon la classe sociale que celle des femmes (Figure 3.8). Dans l'ensemble des catégories socioprofessionnelles les femmes âgées de moins de 56 ans à l'enquête sont plus nombreuses à avoir vécu en couple que celles des générations antérieures. À part dans les professions intermédiaires, elles sont ainsi plus nombreuses à avoir eu un conjoint que les hommes à catégorie socioprofessionnelle identique.

Dans les cohortes les plus âgées les femmes cadres semblent avoir été relativement plus à l'écart d'une relation (Figure 3.8). Cela correspond aux observations sur ces cohortes dans EHF (Mazuy, 2002). Dans les jeunes générations, les femmes travaillant dans le commerce ou exerçant une autre profession de ce type restent les plus nombreuses à avoir déjà vécu en couple, ce qui est inhérent à ce type de profession « de couple ». Les employées des générations 1950-1959 ne sont également que 5 % à n'avoir jamais vécu en couple, mais dans les générations plus récentes les comportements sont assez homogènes selon la classe sociale pour les femmes.

Chez les hommes le contraste est plus marqué, et les employés sont les plus nombreux à ne jamais avoir vécu en couple, ce qui ressort moins chez ceux qui ont plus de 45 ans. Au total, les hommes cadres et ceux qui exercent une profession intermédiaire sont les plus nombreux à déclarer au moins une union, sauf dans les cohortes 1950-

1959¹³. Plus que les hommes ouvriers, aujourd'hui se serait les employés qui auraient le moins souvent vécu en couple. Alors que dans des cohortes plus anciennes (hommes nés avant 1951), les ouvriers et employés vivaient moins souvent une union (Mazuy, 2002), dans des cohortes plus récentes seuls les employés restent plus fréquemment célibataires. Selon qu'ils rattraperont ou non leur retard à des âges plus élevés, nous pourrions dire si les employés sont effectivement plus à l'écart de la vie conjugale que les autres milieux sociaux.

Figure 3.8 : Proportion d'hommes et de femmes qui n'ont jamais vécu en couple au moment de l'enquête selon leur âge et leur situation socioprofessionnelle au moment de l'enquête



Champ : hommes et femmes enquêtés de 25 ans et plus¹⁴
 Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Alors que les proportions de femmes à n'avoir jamais vécu en couple sont proches pour toutes les classes sociales, les comportements sont bien plus hétérogènes en matière d'unions « répétées » (Figure 3.9). En dehors des générations anciennes où vivre plus

¹³ Rappelons que les données sur la vie de couple sont relativement instables dans les générations 1955-1964, ce qui peut tout à fait ressortir ici.

¹⁴ Nous ne retenons pas les enquêtés de moins de 25 ans, car une forte partie d'entre eux n'a jamais eu d'activité. Les personnes sans activité sont alors en grande majorité des étudiants (72 % pour les hommes et 80 % pour les femmes) et des chômeurs (respectivement 22 et 10 %).

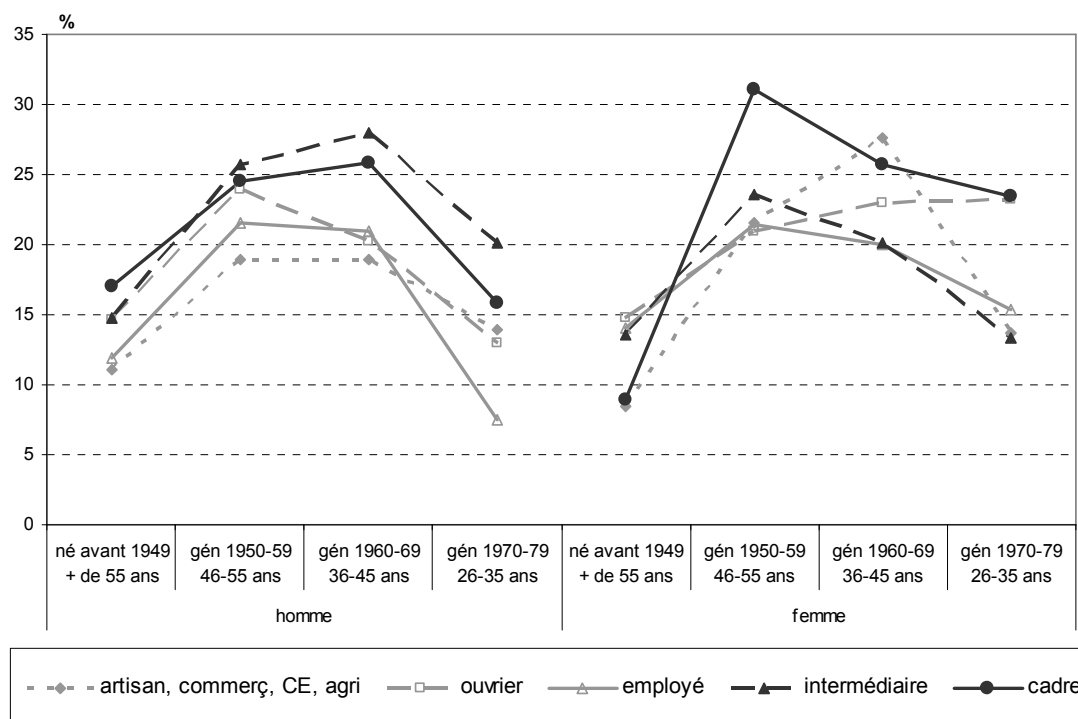
d'une union était plus répandu chez les ouvrières, employées et femmes exerçant une profession intermédiaire, les femmes cadres de moins de 56 ans à l'enquête sont de loin les plus nombreuses à déclarer au moins deux unions. Cependant, entre 26 et 35 ans les ouvrières sont aussi souvent dans cette situation.

De même les hommes cadres adoptent fréquemment des comportements d'unions répétées (plus d'un quart entre 46 et 55 ans), mais ce sont les hommes de moins de 56 ans à l'enquête qui exercent une profession intermédiaire qui vivent le plus souvent deux unions ou davantage. Entrés plus tard sur le marché conjugal du fait de leurs études prolongées, les cadres ont moins de temps pour se séparer et se remettre en couple avant 35 ans. Les hommes cadres ou de profession intermédiaire âgés de 35 à 44 ans à l'enquête ont d'ores et déjà vécu plus souvent deux unions que ceux âgés de dix ans de plus, et vivre plus d'une union est de plus en plus répandu dans ces milieux. Par contre, ayant le moins fréquemment vécu en couple, les employés sont aussi parmi les moins nombreux à vivre deux unions ou plus. C'est également peu fréquent chez les artisans et les commerçants, peut-être parce que leur profession est souvent liée à leur conjoint, et peut éventuellement s'avérer un obstacle pour la remise en couple.

Au total, alors que les femmes cadres restaient fréquemment à l'écart de la vie conjugale dans les générations antérieures à 1949, et ne se démarquaient pas particulièrement pour les unions multiples, de même que les hommes cadres elles semblent vivre de plus en plus fréquemment plusieurs unions, et ne sont plus à l'écart de la vie conjugale. Une proportion non-négligeable des ouvrières et des employées (15 %) ont cependant vécu plus d'une union dès ces générations, ce qui pouvait être dû à plus de ruptures par décès dans ces PCS ou encore aux remises en couple plus fréquentes parmi elles (Villeneuve-Gokalp, 1991).

Vivre plusieurs unions ne signifie pas cependant que chacune de ces unions est féconde. Des différences sociales existent-elle à cet égard ?

Figure 3.9 : Proportion d'hommes et de femmes qui ont vécu deux unions ou plus au moment de l'enquête selon leur âge et leur situation socioprofessionnelle au moment de l'enquête



Champ : hommes et femmes enquêtés
Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

4.4. Vers plus de naissances en deuxième union

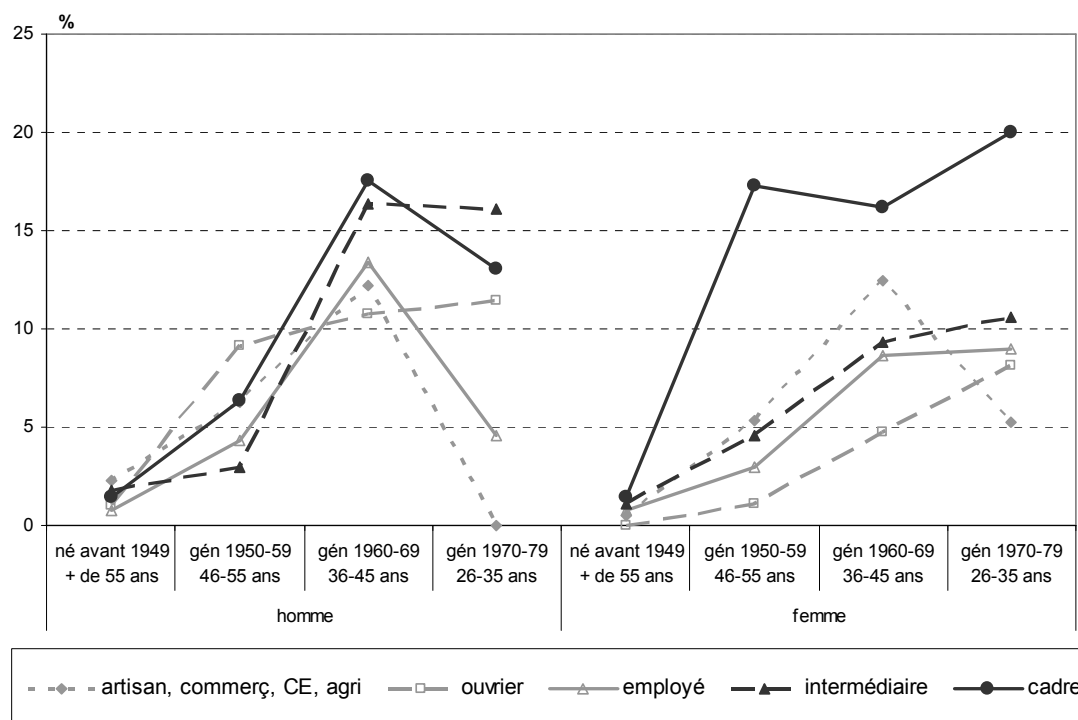
L'annexe 3.6 présente le lien entre naissances et trajectoires de couple dans les différentes catégories sociales. Nos résultats rappellent ceux de Mazuy (2002) : même en ayant déjà vécu une union les femmes cadres restent un peu plus souvent infécondes. Pour les hommes des classes populaires, une partie de l'infécondité est à relier au fait qu'ils ont moins vécu en couple. De plus, il semble que les personnes sans enfant soient davantage représentées parmi celles qui vivent au moins deux unions, en particulier chez les hommes employés, les femmes cadres et tous ceux qui exercent une profession intermédiaire.

Les naissances n'ont alors pas toujours lieu dès la première union. Dans les générations âgées de plus de 55 ans lors de l'enquête, avoir son premier enfant dans une union qui n'était pas la première était très rare (Figure 3.10). Entre 0 et 5 % des premiers enfants naissaient dans ces conditions selon la classe sociale. Les comportements ont évolué, et il arrive de plus en plus fréquemment que le premier enfant ne naisse pas dans le premier couple, mais dans une union qui a été formée par la suite. Le phénomène est

visible pour toutes les classes sociales, d'autant plus pour les hommes, et pour les femmes cadres. Les générations récentes, dans lesquelles de plus en plus d'unions sont rompues sans enfant, voient jusqu'à 15 % de leurs premières naissances prendre place au sein d'une deuxième union, même s'il reste des incertitudes sur les déclarations des unions sans enfant par les femmes.

Les premières unions ont été retardées pour les générations nées depuis 1960 du fait de l'allongement des études et de la montée du chômage (Prioux, 2005a). L'augmentation de l'âge en fin d'études ne se reflète cependant pas entièrement sur la formation de la première union, notamment parce que le net laps de temps entre l'entrée dans la vie active et le début de la vie conjugale a été réduit : Galland (2000) montre que chez les bacheliers, par contraste avec les non-bacheliers, l'accès à l'indépendance, ainsi que la mise en couple, sont devenus très rapides après la fin des études. Cependant la naissance du premier enfant arrive avec un retard toujours plus marqué. Dans ce laps de temps, les cadres et les personnes en profession intermédiaire ont alors plus de possibilités de vivre une première union non-féconde rompue et d'avoir des enfants plus tard au cours d'une autre union. Il est de plus possible qu'une partie des plus diplômées aient combiné études longues et vie en couple, mais aient par contre eu leurs enfants plus tard, éventuellement dans une nouvelle union. L'annexe 5.2 montre qu'en effet, les personnes des milieux sociaux les plus favorisés sont les plus nombreuses à avoir rompu une union alors qu'ils étudiaient encore. Au total, les premières naissances dans une union qui n'est pas la première sont particulièrement fréquentes chez les femmes cadres, puisque c'est le cas pour 15 à 20 % d'entre-elles (ces chiffres pourront encore se modifier dans les générations qui ont moins de 45 ans à l'enquête). À l'inverse, les ouvrières semblent avoir plus souvent que les autres leur premier enfant dès la première union, comportement qui pourrait perdurer au moins pour les femmes nées entre 1960 et 1969.

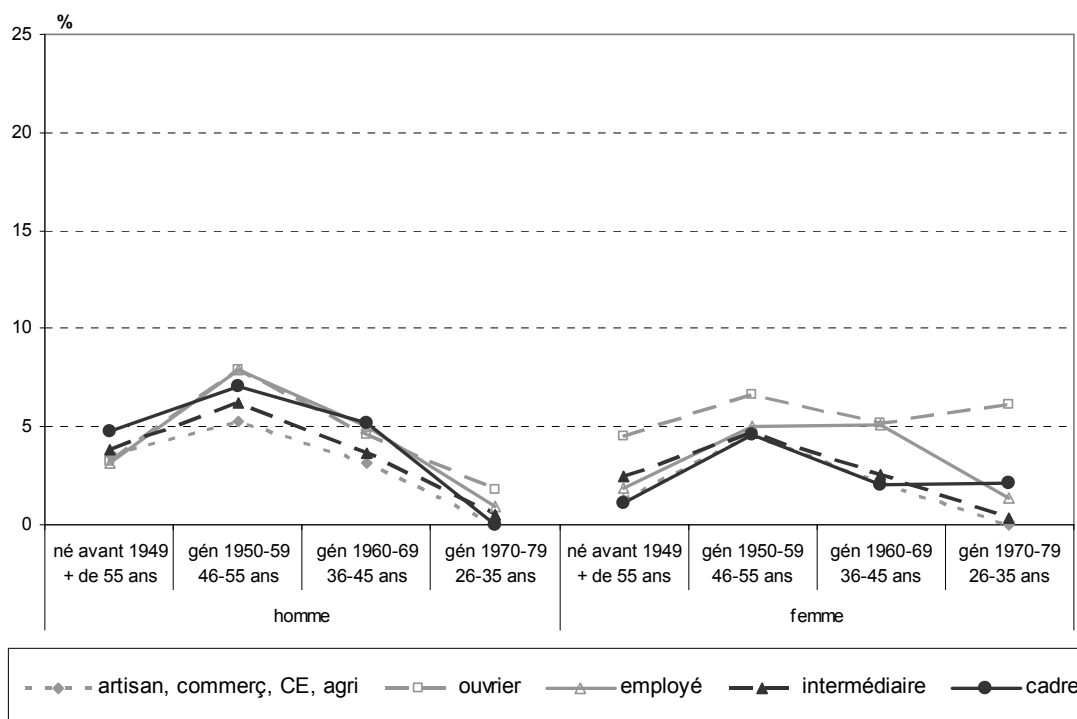
Figure 3.10 : Proportion d'hommes et de femmes parmi ceux qui ont eu au moins un enfant dont le premier enfant est né dans une union autre que la première, selon leur âge et leur situation socioprofessionnelle au moment de l'enquête



Champ : hommes et femmes enquêtés qui ont déjà un enfant
 Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Relativement peu de gens ont leurs enfants dans plusieurs unions (Figure 3.11) : alors qu'un quart des hommes de 46-55 ans ont vécu au moins deux unions, ils sont 6 à 8 % à avoir eu des enfants dans plus d'un couple. Les employés et les ouvriers vivent le plus fréquemment plusieurs unions fécondes dans ces générations, et les cadres peuvent être légèrement décalés pour des questions de calendrier. Les femmes sont dans l'ensemble moins nombreuses que les hommes à avoir des enfants au cours de plusieurs unions. Les ouvrières connaissent particulièrement souvent plusieurs unions fécondes par rapport aux autres femmes (5 à 7 %), dès les générations nées avant 1950. Nous voyons donc qu'il existe de longue date un comportement d'unions répétées et de naissances dans ces unions chez les ouvrières. Il peut s'agir d'un élément structurel de leurs comportements de couple.

Figure 3.11 : Proportion d'hommes et de femmes qui ont vécu deux unions fécondes selon leur âge et leur situation socioprofessionnelle au moment de l'enquête



Champ : hommes et femmes enquêtés
 Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Au total, les cadres et les personnes qui exercent une profession intermédiaire vivent plus souvent que dans les autres catégories socioprofessionnelles plusieurs unions et ont plus souvent leur premier enfant dans une union de rang deux ou plus. À l'inverse, les ouvriers et employés vivent moins fréquemment plusieurs unions, mais lorsque c'est le cas ils ont plus souvent des enfants dans au moins deux d'entre-elles, particulièrement les femmes. Les normes en matière de naissances dans le couple semblent différentes selon le milieu social : l'union est particulièrement reliée à une naissance dans les classes populaires.

Afin de compléter cette étude, nous présentons en annexe 3.7 les graphiques qui concernent le plus l'après rupture selon le niveau d'études. Le contraste majeur dans les trajectoires conjugales apparaît entre les personnes qui ont le bac et celles qui n'ont pas le bac, bien que les comportements soient parfois plus extrêmes chez les plus diplômés (supérieur à bac + 2) et chez les personnes sans diplômes. Globalement, les traits caractéristiques des plus diplômés sont également ceux des cadres, et ceux des sans diplômes sont proches de ceux des ouvriers ou employés.

5. Synthèse et conclusion

Nous avons exposé les diverses limites du mode d'étude « rétrospectif » : problèmes de mémoire et de datation, informations socio-économiques dépendantes des événements étudiés. Nous avons fixé certains choix pour la suite, qui tentent d'optimiser l'information disponible et de minimiser les biais. Ce chapitre fournit des arguments supplémentaires pour limiter la période d'observation aux événements les plus récents possibles, afin de se préoccuper particulièrement des comportements postérieurs aux changements importants qui ont eu lieu pour les femmes entre les années 1970 et 1980. Ainsi, nous essaierons au maximum de nous en tenir aux événements qui ont eu lieu depuis 1980. De plus, nous avons fixé les variables socio-économiques que nous retiendrons pour prolonger des recherches antérieures tout en évitant les incohérences d'interprétation. Nous avons également exposé deux types de modèles d'étude des transitions, modèles de durée et régressions logistiques, qui seront utilisés tout au long de la thèse, en complément d'autres outils. Grâce à eux nous étudierons notamment les remises en couple, les séparations et les naissances dans les deuxièmes unions.

Après une rupture, les hommes se remettent toujours plus rapidement en couple que les femmes. On observe cependant que les chances des hommes et des femmes de reformer une union se sont rapprochées depuis les années 1970. Les probabilités brutes de reformer une union ont en effet augmenté chez les femmes alors qu'elles ont stagné voire diminué chez les hommes. Pas plus précoces, les séparations ont touché davantage les unions « éphémères », non-mariées ou sans enfants (chapitre 2). Chez les hommes, la multiplication de ce type d'unions rompues, peu spécifiques en termes de chances de reformer un couple, n'a pas compensé le ralentissement général des remises en couple, et l'a même légèrement amplifié. Chez les femmes en revanche, l'accélération et la hausse générale des remises en couple qui a surtout eu lieu entre les années 1970 et 1990 est expliquée aussi bien par la variation des caractéristiques de la population séparée que par une augmentation « toutes choses égales par ailleurs » du risque de remise en couple. Ce peut être la modification plus générale du contexte matrimonial et le changement progressif de la place des femmes dans le couple qui leur ont permis de former plus facilement une nouvelle union. La meilleure acceptation de la remise en couple et de la famille recomposée en général a notamment pu jouer. Dans un pays en transformation comme l'Italie, une évolution similaire s'observe dans les cohortes récentes de séparation (Meggiolaro et Ongaro, 2008). Les auteures avancent l'idée que les femmes

« apprennent à vivre les nouvelles formes familiales au cours du temps » (p. 1927), mais surtout que c'est le changement du contexte « traditionnel » vers un contexte plus moderne qui facilite cette transition.

Chez les hommes, un recul « structurel » des remises en couple serait à noter depuis les années 1980. Le léger ralentissement peut être en partie dû à des questions conjoncturelles, par exemple aux plus grandes difficultés financières traversées récemment, liées notamment à la montée du chômage. Il est possible également que la prédilection croissante pour l'indépendance exposée dans la théorie de l'individualisation limite le réengagement après une rupture. Le léger recul récent des remises en couple chez les femmes est dû aux changements de la forme des unions rompues, car elles se remettent moins vite en couple après des unions courtes ou cohabitantes, à âge comparable. Les « nouveaux comportements conjugaux » ne se traduisent en effet pas par une hâte plus grande à reformer un couple, au contraire. Nous approfondissons le lien entre caractéristiques socio-économiques ou passé familial et remises en couple dans le chapitre 5, et détaillons les contrastes entre les hommes et les femmes.

La transformation plus générale des comportements conjugaux a entraîné une nette hausse du nombre de personnes qui vivent des trajectoires « complexes ». Alors que vivre au moins deux unions est de plus en plus répandu, les premières naissances en deuxième union et les naissances réparties sur plusieurs unions ont beaucoup augmenté.

De plus, de nets contrastes se remarquent selon l'appartenance sociale. Les hommes employés restent éloignés de la vie de couple et des naissances en général, et ils vivent aussi plus rarement plusieurs unions. Cependant ils ont plus fréquemment leurs enfants dès la première union et vivent aussi souvent que les autres hommes plusieurs unions fécondes sauf dans les générations nées avant 1950. Les femmes cadres restaient souvent à l'écart de la vie familiale dans ces générations anciennes, mais elles ont développé depuis des comportements particulièrement forts d'unions répétées et d'unions rompues sans enfant. Alors que chez les ouvrières et les employées, vivre plus d'une vie de couple et connaître des naissances réparties sur plusieurs unions existait de longue date, chez les femmes cadres ces comportements ne se sont développés que récemment mais avec force. De plus, il semblerait que chez les hommes et les femmes des professions intermédiaires et chez les femmes cadres, les unions successives soient plus développées à chaque âge, mais que vivre plusieurs unions fécondes reste moins fréquent que dans les autres groupes sociaux. Notamment, ils ont plus souvent leur premier enfant dans la deuxième union.

Grâce à cette description des trajectoires familiales, nous voyons finalement que les générations les plus récentes ont été touchées par des comportements de couple que l'on pourrait nommer « nouveaux ». Les comportements qui se répandent chez les plus qualifiés diffèrent en effet des familles recomposées présentes de longue date dans les milieux populaires : on assiste à une forte hausse des ruptures de premières unions non-fécondes, plus qu'à une augmentation exceptionnelle de la proportion de personnes qui vivent plusieurs unions fécondes. La suite de la thèse nous permettra d'approfondir les comportements après la rupture selon les caractéristiques individuelles, et nous étudierons notamment la survenue d'enfants après une union non féconde.

Deuxième partie

La formation d'une nouvelle union depuis les années 1980

CHAPITRE 4 EFFET DE L'ÂGE ET DES ENFANTS SUR LES REMISES EN COUPLE

1. Introduction

Dans la première partie, nous avons dressé un portrait de l'évolution globale des comportements conjugaux des dernières décennies. Les comportements plus récents vont être décrits tout au long de la thèse, et nous commençons par décrire les mécanismes qui régissent la recomposition conjugale.

Dans ce chapitre, nous examinons les raisons des différences entre les hommes et les femmes. Nous avons vu que les femmes se remettent aujourd'hui plus en couple que dans les années 1970, à l'inverse des hommes. Bien que plus faibles aujourd'hui, les contrastes dans les niveaux de remise en couple des hommes et des femmes peuvent être expliqués à plusieurs niveaux. Cependant, pour les hommes comme pour les femmes, la vitesse et la fréquence de remise en couple décroît avec l'âge (Villeneuve-Gokalp, 1994a). Cette baisse est a priori constitutive de l'âge, puisqu'elle perdure toutes choses égales par ailleurs. Nous donnerons des mesures de cette baisse telle qu'elle est observée, mais également telle qu'elle apparaît une fois tenu compte des différences de structure de la population selon l'âge.

De plus, il semblerait que les niveaux de remise en couple décroissent plus vite à partir de 30 ans pour les femmes que pour les hommes (Villeneuve-Gokalp, 1994a), et que les niveaux de remise en couple vers la cinquantaine soient très contrastés par sexe (Delbès et Gaymu, 2005). Puisqu'à cet âge, la proportion de parents parmi les hommes et les femmes est à peu près identique, la parentalité n'est pas directement responsable de ce contraste. Or nous savons que les hommes forment en général leur première union plus tard que les femmes. Le contraste dans la vitesse de remise en couple peut-il être dû au décalage du calendrier d'entrée dans la vie de couple entre les deux sexes, à leur « maturité » différente à un même âge ? De plus, retrouve-t-on cette différence à caractéristiques des hommes et des femmes identiques ?

Les comportements conjugaux se singularisent en l'existence d'enfants : les parents connaissent moins de ruptures (Toulemon, 1994a), les mères séparées diffèrent leur remise en couple (Villeneuve-Gokalp, 1994a). La présence d'enfants dans le logement est une des caractéristiques des séparés qui dépend le plus de l'âge à la séparation. De plus,

les désirs de reformer un couple peuvent varier à la fois selon l'âge et selon les enfants. Le type de relation recherché peut changer avec l'expérience et la parentalité, et on sait par exemple que les couples non-cohabitants se développent pour les mères et les femmes plus âgées après la rupture (Lampard et Peggs, 1999 ; Régnier-Loilier *et al.*, 2009). De plus, le désir d'enfants peut éventuellement pousser des femmes ou des hommes sans enfant en âge de concevoir à se remettre en couple plus vite qu'à des âges auxquels ils ne pourront plus en avoir. Remarque-t-on alors selon l'âge des comportements de remise en couple différents des hommes et des femmes selon que des enfants sont nés de l'union rompue ou non ?

Les mères, quels que soient leur âge et le mode de rupture, construisent une nouvelle union moins vite et moins souvent que les autres femmes (Andersson, 2003 ; Cassan *et al.*, 2001). La présence plus fréquente d'enfant(s) au domicile de la mère a souvent été avancée pour justifier ce constat. En effet, malgré le développement de la résidence alternée, l'enfant reste le plus souvent à la charge de sa mère. En 2005, la proportion de pères au sein des familles monoparentales s'élève à 15 % seulement, contre 14 % en 1990 (Chardon *et al.*, 2008).

Nous tiendrons donc compte de ces déséquilibres hommes-femmes concernant la garde de l'enfant, facteur plus rarement intégré dans les études sur la remise en couple. Une étude suédoise démontre que cette répartition des rôles après la rupture influence les chances qu'advienne une deuxième union (Bernhardt, 2000). Elle montre notamment que la présence des enfants dans le foyer a un effet négatif sur les chances de former une nouvelle union, pour les hommes comme pour les femmes, même si l'effet est moins marqué pour les hommes. Il est possible que l'organisation et la contrainte financière liées à la présence d'enfant, conjuguées à un marché des deuxièmes unions jugé souvent moins favorable pour les femmes, ne leur laissent pas le temps de rencontrer un nouveau partenaire. À l'opposé, des études ont montré que les pères ayant la garde de leurs enfants se remettaient généralement plus vite en couple que ceux qui ne l'ont pas (Barre, 2003 ; Goldscheider et Sassler, 2006). Ceci pourrait s'expliquer de deux façons : les pères ayant la garde préfèrent trouver une nouvelle partenaire pour ne pas être seuls à s'occuper des enfants ; mais il est aussi possible que certaines femmes choisissent plus volontiers des hommes qui ont déjà des enfants pour leur (nouvelle) union.

Nous allons dans un premier temps explorer les différences entre hommes et femmes par âge pour la remise en couple, et dans un deuxième temps expliquer en quoi les enfants nés de la première union peuvent constituer un frein à la remise en couple, afin de mieux comprendre l'origine des contrastes entre hommes et femmes. La corésidence

avec l'enfant explique-t-elle la différence selon le sexe dans les chances de reformer une union ? D'autres facteurs comme le marché conjugal ou des aspirations différentes à fonder une nouvelle union, ou encore le contexte et le modèle « sexué » de couple sous-jacent expliquent peut-être également les contrastes entre hommes et femmes dans la formation d'une nouvelle union. Ce travail apporte des éléments nouveaux pour la compréhension des comportements de l'après-rupture comparés chez les hommes et les femmes, tout particulièrement selon leur âge (donc leur fertilité) et la présence d'enfants. Nous vérifions alors si l'influence des enfants joue avec la même amplitude à tous les âges pour les hommes et pour les femmes.

2. Méthode : le principe des splines

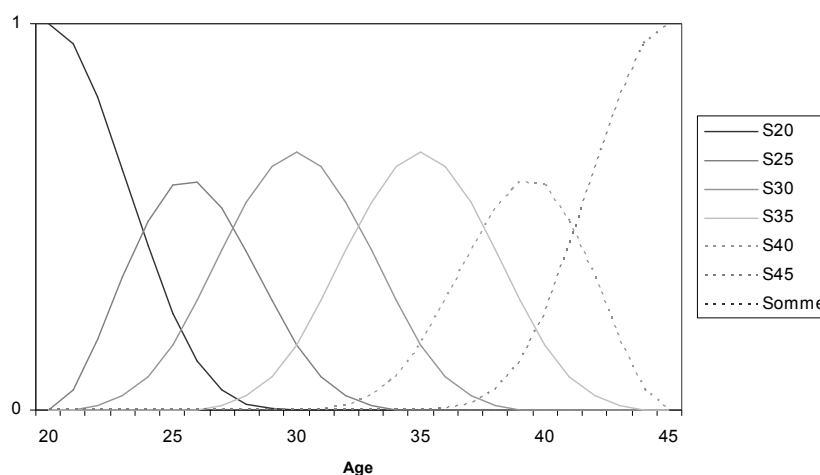
Dans un premier temps nous effectuerons une analyse descriptive longitudinale de la remise en couple pour dresser un constat des différences hommes/femmes selon l'âge à la rupture et l'existence d'enfants. Nous confirmerons ces résultats avec des régressions logistiques estimant les chances d'avoir reformé un couple un certain temps après la rupture à caractéristiques sociodémographiques des hommes et femmes séparés identiques. Une méthode que nous décrivons ci-dessous nous permettra de représenter les risques relatifs de remise en couple sous forme de courbes lissées par âge à la séparation.

Il nous a paru important de modéliser toutes choses égales par ailleurs les risques de remise en couple selon l'âge à la séparation afin de bien saisir le décalage de calendrier entre hommes et femmes. Comme le notaient Robert-Bobée (2006) et Bozon (1990) dans leurs travaux, les calendriers de début de vie de couple sont décalés, notamment pour des questions de « maturité », et ce décalage se répercute sur les autres événements de la vie conjugale et féconde. Nous savons notamment que les hommes ont leur premier enfant plus tard que les femmes (2 à 3 ans plus tard en moyenne, chapitre 9). Par conséquent, ne pas comparer les hommes et les femmes à un « même » âge mais intégrer une interaction entre les âges et le sexe est une bonne option pour distinguer les différences par sexe. De plus, l'existence d'enfants est fortement corrélée chez les femmes aux chances de remise en couple, ce qui est montré aussi bien par la littérature que par nos études exploratoires. Puisqu'avoir des enfants lors de la séparation varie selon l'âge, le détail par âge est d'autant plus nécessaire. Les effectifs disponibles à chaque

âge sont donnés en annexe 4.1., ainsi que des exemples d'adéquation des « splines » pour estimer les probabilités par âge (annexe 4.2.).

Afin de représenter le détail des probabilités estimées selon l'âge à la rupture (« splines »), nous introduisons dans la régression une série de fonctions, présentées dans la Figure 4.1. Leur somme est égale à 1 à chaque âge. L'ensemble des fonctions – S20 à S50 – sont introduites dans le modèle sauf une, cette dernière faisant office de référence.

Figure 4.1 : Courbes des fonctions introduites dans le modèle



Les coefficients attribués par le modèle à chaque fonction sont utilisés afin de reconstituer une courbe globale par âge à la séparation. Le « spline » est la probabilité estimée associée à la combinaison linéaire des différentes fonctions.

Le niveau – mais pas la forme – du spline est très tributaire de la population de référence. En prenant des cohabitants, sans enfant, le niveau du risque est plutôt centré sur les populations qui se séparent à des âges jeunes.

Les courbes font également office de lissage et évitent des incohérences liées à l'hétérogénéité de données par âge à la séparation (Marsh et Cormier, 2002). Si par exemple nous n'introduisons pas de variables explicatives dans le modèle, nous retrouvons la proportion lissée de remises en couple dans les cinq années après la rupture. L'introduction de splines (d'ordre 3) à la place d'une variable d'âge découpée en modalités améliore notre modèle, car elle en augmente la vraisemblance¹.

¹ testé sur des modèles de remise en couple et de naissance dans la deuxième union

3. Âge et calendrier, les écarts entre hommes et femmes

Après avoir mesuré chez les hommes et les femmes les évolutions de la vitesse et de la fréquence des remises en couple depuis plusieurs décennies dans le chapitre précédent, nous sommes intéressés par la comparaison des niveaux par sexe dans les années plus récentes, et notamment l'estimation des contrastes selon l'âge à la séparation.

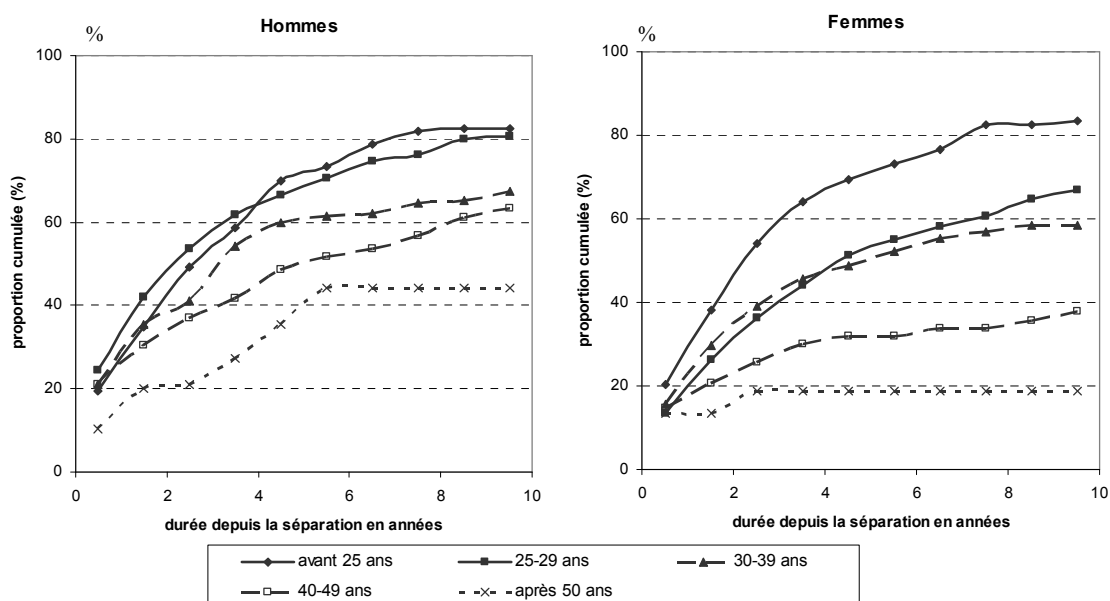
3.1. Une décroissance des remises en couple avec l'âge plus forte pour les femmes que pour les hommes

Un âge élevé est un handicap plus important pour les femmes : d'après l'enquête EHF de 1999, parmi les personnes qui ont rompu leur première union en 1980-1984, 83% des hommes et 78% des femmes âgés de moins de 30 ans se sont remis en couple, mais seulement 50 % des hommes et 32% des femmes âgés de 40 à 49 ans au moment de la rupture (Delmeire, 2005). On peut faire le même constat avec l'enquête Érfi (graphique non-montré).

Nous nous en tenons ici aux séparations (qui n'ont pas été provoquées par le décès du conjoint). Pour les hommes comme pour les femmes, la remise en couple est d'autant moins rapide et fréquente que l'on vieillit (Figure 4.2). Le ralentissement est net, puisque la moitié des personnes séparées avant 25 ans se sont remises en couple au bout de deux ans, alors que cette proportion n'est atteinte que cinq années après la rupture chez les femmes de 30-39 ans et chez les hommes de 40-49 ans. Pour les plus âgés, moins de la moitié ont retrouvé un conjoint au bout de dix ans.

Dans les unions rompues par séparation avant 25 ans, les femmes se remettent aussi fréquemment en couple que les hommes dans les dix années qui suivent la séparation (Figure 4.2). Les différences par âge à la séparation entre hommes et femmes deviennent importantes après 25 ans. Par exemple, alors que seules 63 % des femmes qui se sont séparées entre 25 et 29 ans ont un nouveau compagnon après 10 ans, c'est le cas de 80 % des hommes. Cependant, seuls 65 % des hommes séparés entre 30 et 39 ans reforment une union dans les dix ans (presque comme les femmes 5 ans plus jeunes), alors que les femmes de cet âge sont toujours presque 60 % à reformer une union. Les hommes eux-mêmes âgés de plus de 50 ans à la séparation (dans le sous-ensemble retenu, 55 ans en moyenne) ont à peu près les mêmes chances de remise en couple que les femmes séparées en ayant 10 ans de moins.

Figure 4.2 : Proportion d'hommes et de femmes remis en couple par durée depuis la rupture (en années) et par âge à la séparation



Champ : hommes et femmes qui se sont séparés entre 1980 et 2002, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005
 note : les cumuls sont observés aux durées révolues 0, 1, 2,... (0,5 figure les personnes remises en couple dans l'intervalle [0;1[, 1,5 dans l'intervalle [0;2[, etc.)

3.2. Le décalage de calendrier à la formation de la première union explique-t-il le différentiel hommes-femmes ?

3.2.1. Une différence d'âge hommes-femmes à la première mise en couple

Puisque la fréquence de remise en couple décroît avec l'âge, il se peut que les différences hommes-femmes pour la remise en couple soient en partie liées à leur décalage plus général de calendrier d'événements conjugaux. Les femmes séparées ont commencé leur vie de couple en moyenne deux ans plus tôt que les hommes² (Tableau 4.1).

² Les différences des moyennes ont été testées grâce à un test de Tukey dans la procédure anova. Précisons également que les contrastes d'âge à la première mise en couple sont nettement atténués par la sélection des personnes séparées. Par contre les différences hommes-femmes disparaissent à la séparation puisque les hommes vivent des premières unions en moyenne plus courtes que les femmes.

Tableau 4.1 : âge moyen en début et en fin de première union, selon le sexe

	Age 1ère union			Age fin 1ère union		
	Moyenne	Médiane	Ecart-type	Moyenne	Médiane	Ecart-type
homme	24,0	23,0	4,4	31,4	30,1	7,4
femme	22,1	21,2	3,7	31,2	29,9	6,8

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à la séparation, qui se sont séparés entre 1980 et 2002, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Lorsqu'on compare les deux sexes à âge égal à la séparation, on élude la question du décalage de calendrier. Puisque l'âge à la séparation est corrélé individuellement à l'âge à la première union, il devient alors utile de voir si la différence entre hommes et femmes n'est pas liée à cette différence de calendrier. Autrement dit, si on considère que la fréquence de remise en couple varie non selon l'âge à la séparation, mais selon l'âge à la « maturité conjugale », à un même âge à la séparation les hommes ont deux ans de maturité conjugale de moins que les femmes, et se remettent mécaniquement plus en couple que les femmes. Nous nous efforçons ici par deux méthodes (l'une descriptive, l'autre toutes choses égales par ailleurs) de voir si la prise en compte de ce décalage entre hommes et femmes explique aux moins aux âges intermédiaires leur rythme de remise en couple différent.

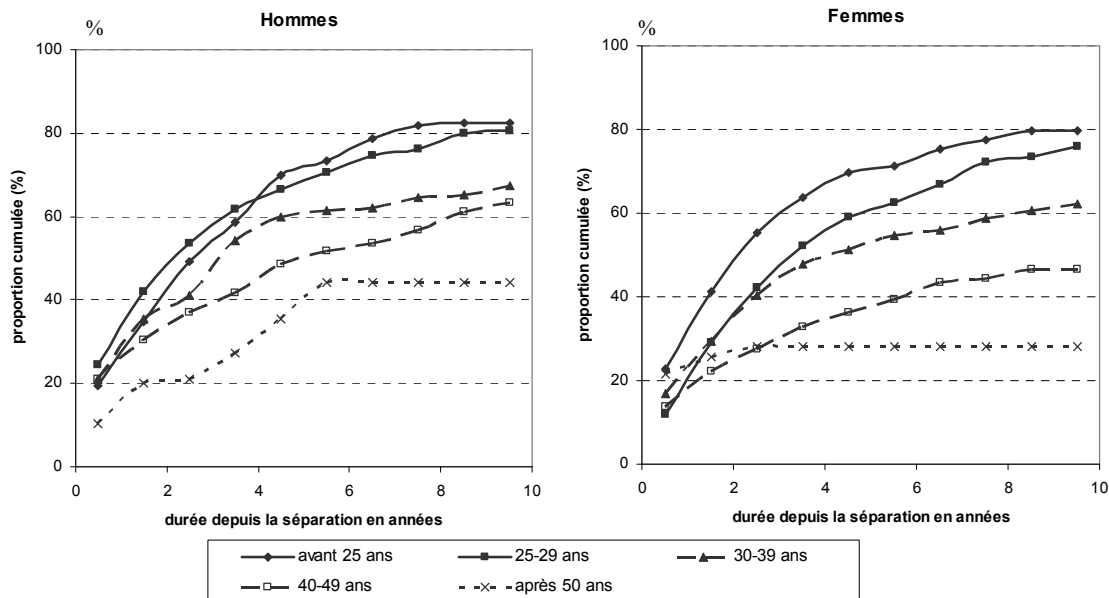
3.2.2. *Un différentiel expliqué en partie par la différence d'âge hommes-femmes avant 40 ans*

Pour la méthode descriptive, nous évaluons simplement la différence d'âge à la mise en couple des hommes et des femmes par l'écart d'âge de la femme avec son conjoint. En moyenne en France, dans les premières unions formées par des hommes l'écart d'âge moyen entre l'homme et la femme s'établit à 3,3 années, et à 2,1 années dans les unions formées par des femmes (chapitre 7). Nous représentons donc à nouveau les proportions de personnes remises en couple par durée depuis la séparation, mais au lieu de nous appuyer sur l'âge des femmes nous utilisons l'âge de leur conjoint lors de la séparation. Comme les conjoints des femmes qui se séparent ont en moyenne le même âge que les hommes qui se séparent, c'est un moyen de contrôler l'écart d'âge entre les hommes et les femmes à l'entrée dans la vie en couple.

En prenant pour référence l'âge du mari (Figure 4.3), nous constatons effectivement une atténuation des contrastes hommes-femmes dans les remises en couple à mesure que s'accroît l'ancienneté de la rupture. Cependant, dix ans après celle-ci, les femmes n'ont

pas atteint le niveau de remise en couple des hommes, surtout lorsque la séparation a lieu alors que l'homme est âgé de 40 ans ou plus.

Figure 4.3 : Proportion d'hommes et de femmes remis en couples par durée depuis la rupture (en années) et par âge de l'homme à la séparation



Champ : hommes et femmes qui se sont séparés entre 1980 et 2002, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Comme nous le voyons ici, une différence de calendrier de formation du couple entre hommes et femmes³ (Prioux, 2005) explique en partie les écarts aux âges intermédiaires (25-39 ans). À des âges plus avancés, le contraste hommes-femmes est tel que cette explication ne suffit plus. Nous reprenons ce résultat toutes choses égales par ailleurs.

3.2.3. Une explication globalement insuffisante

Nous venons de voir que les hommes reforment plus fréquemment une union que les femmes même en introduisant un décalage dans leurs âges à la séparation. Nous aimerions reprendre nos constats et comparer hommes et femmes en « ajustant »⁴ leur âge à la séparation selon l'âge à l'entrée en union, c'est-à-dire en faisant comme si les

³ les hommes forment leur première union à un âge en moyenne plus élevé que les femmes et leur dispersion est plus forte

⁴ Cet « ajustement » revient à utiliser un âge à la séparation net de la différence d'âge à la formation de la première union entre les hommes et les femmes

hommes et les femmes avaient commencé la première union à un âge équivalent en moyenne. Dans un modèle de régression logistique mixte, nous comparons ainsi des hommes et des femmes « typiques » entre eux en tenant compte de ce décalage à l'entrée dans la vie de couple. À titre exploratoire, nous construisons donc pour chaque homme et chaque femme un âge de séparation ajusté à l'âge moyen à la mise en couple des séparés :

$$\text{âge}_{\text{hom_ajust}_i} = \text{âge_moy} + \text{duréeU1}_i$$

$$\text{âge}_{\text{fem_ajust}_i} = \text{âge_moy} + \text{duréeU1}_i$$

où $\text{âge}_{\text{fem_ajust}_i}$ est l'âge ajusté d'une femme i à la séparation, $\text{âge}_{\text{hom_ajust}_i}$ est l'âge ajusté d'un homme i à la séparation, âge_moy est l'âge moyen global à la première mise en couple et duréeU1_i est la durée de la première union.

Nous introduisons cette variable dans notre modèle mixte à la place de l'âge à la séparation⁵. Au bout du compte, les écarts d'âge à la formation de la première union selon le sexe ne sont pas assez élevés chez les personnes qui se sont séparées pour expliquer toute la différence entre hommes et femmes : le contraste entre hommes et femmes en contrôlant par les variables habituelles, dont « nombre d'enfants », est atténué substantiellement, mais toujours significatif (annexe 4.3).

Nous confirmons donc que la différence de calendrier entre les hommes et les femmes ne suffit pas à expliquer le reste de la différence entre hommes et femmes une fois contrôlés tous les autres facteurs, même si elle l'explique en partie. Dans les modèles qui suivent, nous nous contenterons du contrôle de la durée de la première union en plus des autres contrôles pour tenir compte des différences hommes-femmes.

3.3. Décroissance des remises en couple avec l'âge pour les deux sexes

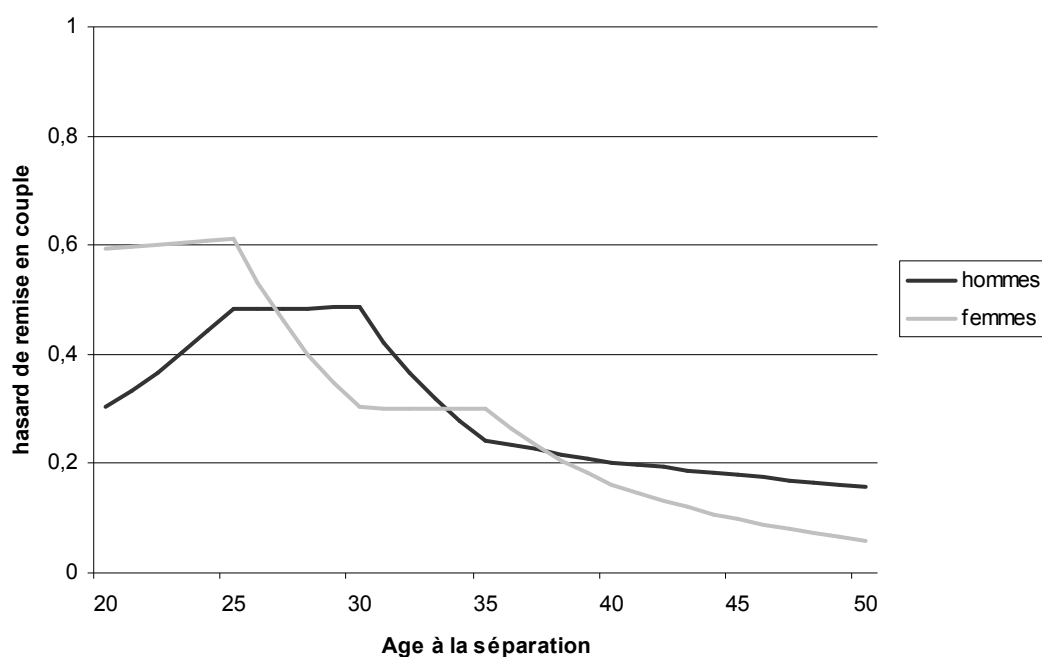
Les différences par âge constatées en descriptif se retrouvent-elles en comparant les risques relatifs de remise en couple des hommes et des femmes toutes choses égales par ailleurs ? Grâce à un modèle de durée incluant les deux sexes, nous représentons les risques estimés de se remettre en couple selon l'âge à la séparation pour une population de référence⁶ (Figure 4.4). Les différences dans le rythme de remise en couple entre

⁵ les autres variables incluses dans le modèle sont le sexe, la durée d'union, son statut, la période de séparation, le nombre d'enfants antérieurs, études en cours ou terminées à la séparation, la PCS, le lieu de naissance et la pratique religieuse (voir chapitre 5 pour détails)

⁶ Hommes/femmes séparés en 1995-1999 après une union non-mariée ayant duré de 4 à 8 ans, un enfant, études terminées, profession intermédiaire, né en France, sans pratique religieuse.

hommes et femmes ainsi que la décroissance avec l'âge sont maintenues malgré les contrôles.

Figure 4.4 : Risque instantané de remise en couple par âge à la séparation, estimation modèle de durée linéaire par morceau mixte



Champ : hommes et femmes qui se sont séparés entre 20 et 50 ans et après 1980, hors rupture par décès du conjoint

Contrôles : âge à la séparation, année de séparation, durée et forme de la première union, nombre de naissances antérieures, étudiant ou non à la séparation, catégorie socioprofessionnelle, pays de naissance, pratique religieuse

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Note : entre 20 et 25, les pentes ne sont pas significatives (pour les hommes, en raison d'un effectif faible ; pour les femmes parce que la pente est faible)

Les deux courbes de la Figure 4.4 peuvent être comparées entre elles toutes choses égales par ailleurs puisqu'elles sont tirées d'un modèle mixte. La baisse du rythme de remise en couple est plus tardive pour les hommes que pour les femmes. Avant 26 ans, les femmes se remettent plus souvent en couple que les hommes, mais ensuite leurs chances baissent très rapidement. Les hommes qui se séparent entre 25 et 30 ans ont les chances les plus fortes de reformer une union, chances qui décroissent parallèlement à celles des femmes de cinq ans plus jeunes. Les hommes et les femmes qui se séparent vers 35 ans ont des comportements proches, mais les hommes plus âgés sont plus susceptibles de vivre à nouveau en couple que les femmes. On retrouve donc dans les

grandes lignes les contrastes hommes-femmes par âge exposés dans la Figure 4.2, mais ils semblent plus marqués toutes choses égales par ailleurs aux âges jeunes. Nous avons montré (cf. 3.2) que le calendrier différent de formation du couple des hommes et des femmes n'est pas un complément suffisant pour expliquer ces décalages entre hommes et femmes.

Des facteurs externes, tels le marché conjugal et la disponibilité de conjoints, de plus en plus réduite avec l'âge pour les femmes, sont souvent évoqués pour expliquer le fort contraste hommes-femmes aux âges les plus élevés (Delbès et Gaymu, 2005). Le rapport de masculinité décroissant et les préférences en matière d'âge du conjoint désavantageraient alors les femmes (Ní Bhrolcháin et Sigle-Rushton, 2005). Or cet argument n'est valable qu'à partir de l'âge auquel le rapport de disponibilité s'inverse, 30-35 ans en Grande-Bretagne : les hommes deviennent alors plus nombreux que les femmes à pouvoir trouver des conjoints correspondant à leurs affinités. Cet âge peut être un peu plus tardif en France, le « rapport de masculinité » des personnes sans conjoint devenant supérieur à 1 vers 40 ans (chapitre 2). Or la baisse du risque estimé de remise en couple avec l'âge est toujours présente pour les deux sexes, malgré les contrôles. De plus, le risque décroît avec l'âge bien avant 35 ans, et le déséquilibre du marché conjugal est alors insuffisant pour expliquer cette baisse. Par exemple, les remises en couple des femmes commencent à ralentir même à des âges où le marché conjugal leur est nettement favorable (disons avant 35 ans), et les risques de former une nouvelle union sont plus faibles pour les hommes à 35-40 ans qu'à 25-30 ans, bien que les conjoints potentiels soient nombreux.

Il ressort donc que des facteurs supplémentaires à celui de la disponibilité de conjoints régissent les comportements de l'après-rupture. Outre la présence d'enfants, entrent en compte les préférences individuelles pour la « réorganisation de la vie affective et sexuelle » (Beltzer et Bozon, 2006). De plus, à partir de 35 ans les rencontres sont plus rares pour les femmes que pour les hommes et que pour les femmes plus jeunes, indépendamment de l'existence d'enfants, ce qui induit des remises en couple moins fréquentes (Beltzer et Bozon, 2008). L'envie d'avoir des rapports sexuels peut également diminuer : d'après Le Van *et al.*, 2008, plus elles vieillissent, moins les femmes sexuellement inactives désireraient à nouveau avoir des rapports sexuels, dans une proportion bien supérieure aux hommes

S'installer avec un conjoint semble devenir une transition de plus en plus complexe avec l'âge, et de moins en moins souhaitée (Davidson, 2001 ; Caradec, 1996). Des comportements intermédiaires, comme la vie en couple « chacun chez soi » (Villeneuve-

Gokalp, 1997) peuvent alors se développer, qui temporisent ou remplacent le couple cohabitant.

Il se peut enfin qu'un désir de se remettre en couple décroissant avec l'âge soit un héritage des préventions passées envers la remise en couple (Lefaveur, 1993). Bien que la recomposition familiale après veuvage ait été fréquente dans les siècles passés pour élever les jeunes enfants ou pour préserver le capital – surtout dans les métiers du commerce (Burguière, 1993) –, elle était relativement mal tolérée pour les femmes, surtout à partir d'un certain âge. L'opinion populaire à l'égard du remariage restait dans la logique d'une « infidélité posthume », et lorsqu'il n'était pas perçu comme nécessaire le remariage était socialement stigmatisé (charivari).

4. L'inégalité des sexes face à l'existence d'enfants pour la remise en couple

À partir de 25 ans, les femmes sont de plus en plus nombreuses à avoir des enfants lors de la rupture : de 30 % à 20 ans, elles sont près de 70 % à 30 ans (chapitre 2). C'est également l'âge auquel leur niveau de remise en couple passe nettement en dessous de celui des hommes. Ainsi, après avoir vérifié l'influence globale des enfants sur les remises en couple selon le sexe, nous détaillerons la relation par âge afin de mieux comprendre les réactions des parents mais aussi des personnes sans enfant selon leur âge.

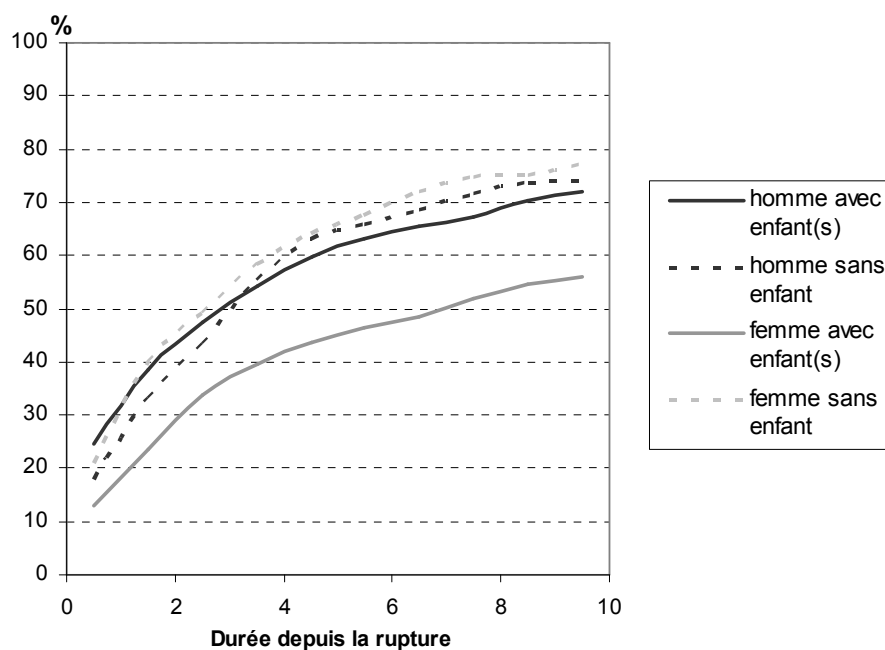
4.1. Effet des enfants variable selon l'âge

4.1.1. Les mères se remettent moins en couple

Les mères se remettent le moins vite en couple après une séparation, et dans une moindre proportion⁷ (Figure 4.5). À partir de la cinquième année, un écart à peu près constant de 20 points se fixe entre les mères et les femmes n'ayant pas eu d'enfants. Les femmes sans enfant forment cependant une nouvelle union dans des proportions similaires aux hommes sans enfant. Il existe de même peu de différences chez les hommes entre ceux qui ont eu des enfants au cours de l'union rompue et ceux qui n'en ont pas eu.

⁷ Ici, les observations ont été étendues aux séparations de 1975 à 1994 afin d'avoir des effectifs suffisants aux décompositions qui suivent.

Figure 4.5 : Proportion de personnes remises en couples par durée depuis la rupture (en années), selon le sexe et la naissance d'enfant(s) au cours de la première union



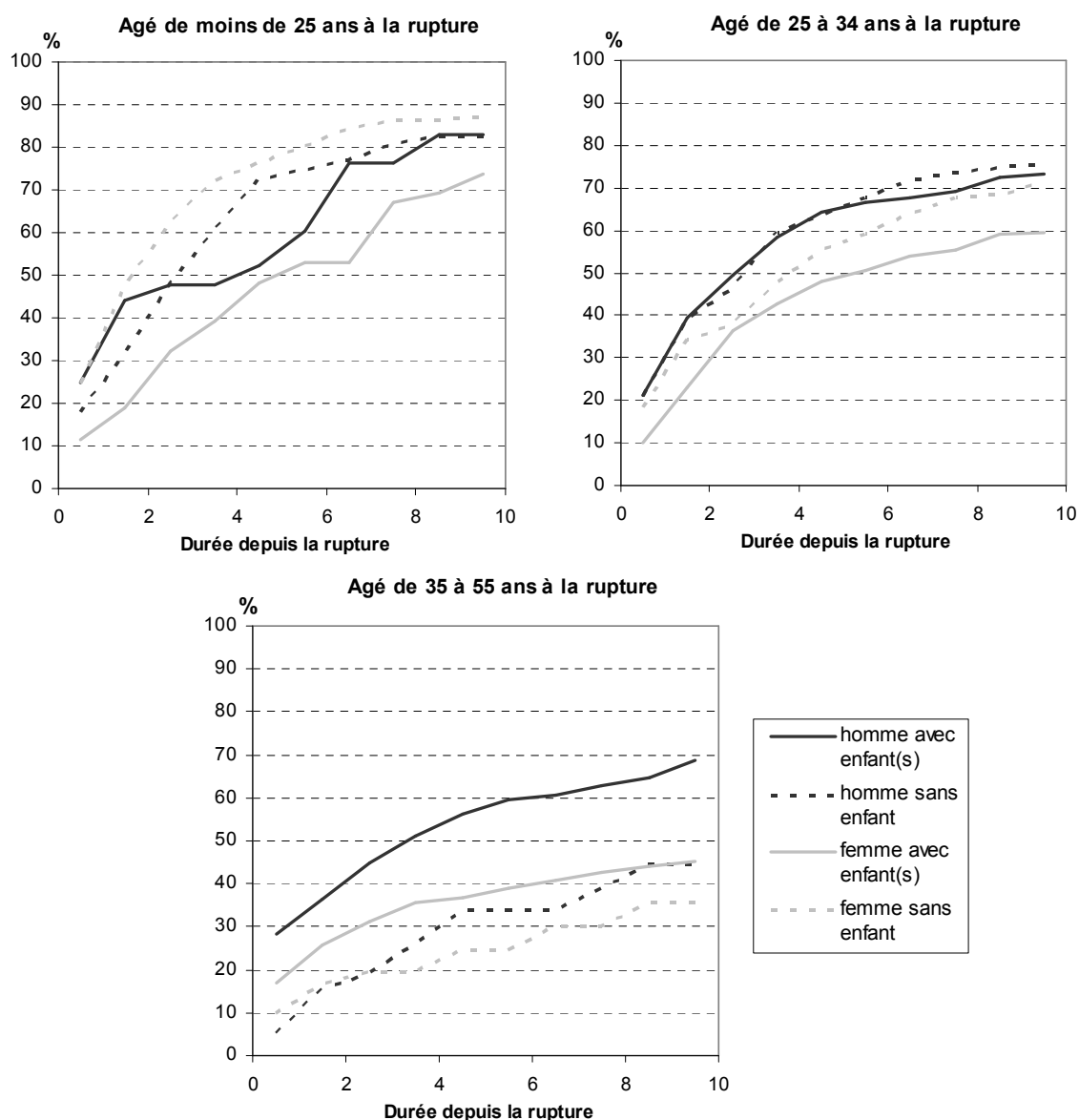
Champ : Premières unions rompues par séparation entre 1975 et 1994 et avant 55 ans
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

La Figure 4.3 ne donne qu'une approche globale, qui correspond aux résultats généralement trouvés même toutes choses égales par ailleurs (de Guibert-Lantoine, 2002). Dans la continuité de nos observations, nous détaillons en plus selon l'âge.

4.1.2. *Après 35 ans, les parents se remettent le plus en couple*

En détaillant plusieurs âges à la rupture, nous retrouvons les tendances générales (Figure 4.6) : des différences entre les hommes et les femmes, et une baisse avec l'âge des chances de se remettre en couple pour les hommes comme pour les femmes, qu'il y ait des enfants ou non.

Figure 4.6 : Proportion de personnes remises en couples par durée depuis la rupture (en années) selon le sexe, l'âge à la rupture et la naissance d'enfant(s) au cours de la première union



Champ : Premières unions rompues par séparation entre 1975 et 1994 et avant 55 ans

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

La présence d'enfants ne joue pas de la même façon à tous les âges pour les hommes et les femmes. À tous les âges, les mères se remettent moins en couple que les pères⁸. Les femmes qui se séparent avant 25 ans et n'ont pas d'enfant ont significativement plus de

⁸ La significativité des différences est vérifiée avec des tests de fréquence, décrit en annexe 2.9 Lorsque nous indiquons une comparaison sans parler de sa significativité, c'est qu'elle est significative à un seuil de 5 % par un test des fréquences.

chances de former une nouvelle union dans les deux ans que leurs homologues masculins⁹. Cela peut dénoter un certain empressement des femmes qui se séparent jeunes et n'ont pas (encore) d'enfants à revivre en couple. Aux mêmes âges, les femmes qui ont déjà des enfants se remettent nettement moins en couple, du moins dans les dix premières années.

Entre 25 et 34 ans les femmes sont un peu désavantagées pour la remise en couple, qu'elles aient des enfants ou non. Les contrastes hommes-femmes changent si la rupture a lieu à partir de 35 ans. Les pères se remettent en couple le plus rapidement et sont encore trois sur cinq à avoir formé une nouvelle union au bout de 10 ans. Les autres groupes sont plus lents à reformer une union, et seulement 35 à 45 % sont en couple après 10 ans. Si les effectifs ne permettent pas de détailler davantage, les différences entre les pères et les mères sont encore notables à ces âges, mais les différences entre les hommes sans enfant et les femmes (avec ou sans enfant) semblent réduites.

Il semble ainsi que les perspectives des hommes et des femmes pour la formation d'un nouveau couple selon qu'ils ont déjà des enfants ou non soient fortement tributaires de leur âge lors de la séparation. Il est surprenant de constater qu'alors qu'avant 35 ans, les femmes sans enfant sont plus rapides à se remettre en couple que les mères, les femmes mais surtout les hommes âgés de 35 à 55 ans et qui n'ont pas d'enfant sont plus lents que les parents. Une sélection de personnes ayant des caractéristiques particulières parmi celles (relativement peu nombreuses) qui se séparent entre 35 ans et 55 ans sans avoir d'enfant pourrait expliquer ce retournement. Cela peut également être lié à des questions d'échantillonnage ou de déclaration, les séparations de personnes sans enfant étant peu fréquentes à partir de cet âge (annexe 4.1.).

Ces résultats descriptifs sont maintenant repris en détaillant l'influence des enfants par âge à la séparation, hors effets de structure. Pour cela, nous utilisons les courbes de lissage du risque (splines) décrites au début du chapitre. Le détail selon la résidence des enfants est proposé en annexe 4.4., mais la faiblesse des effectifs engage à prendre ces résultats avec circonspection. La Figure 4.7 représente les proportions estimées de remises en couple qui ont lieu dans les cinq ans après la rupture. La possibilité de se remettre en couple après ce délai reste ouverte, comme nous l'avons vu, et particulièrement pour les personnes séparées aux plus jeunes âges. Les analyses descriptives menées précédemment ont montré que se positionner 5 ans ou 10 ans après

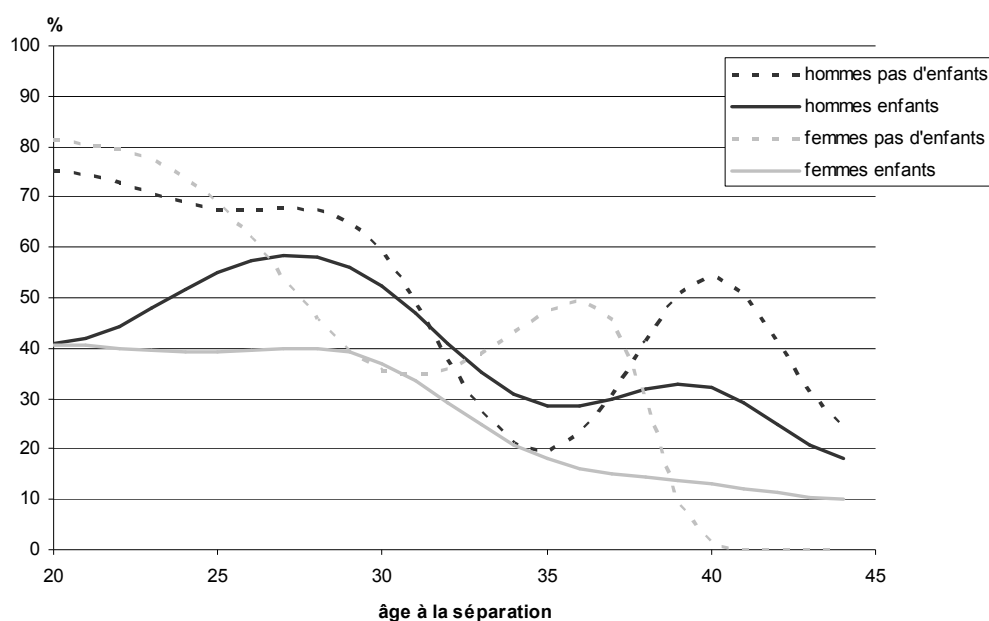
⁹ Les différences avec les hommes ne sont cependant plus significatives après cette durée.

la séparation ne modifiait pas tellement les comparaisons par âge, sauf pour certains cas que nous rappellerons. Nous préférons tout de même faire l'étude sur les remises en couple dans les cinq ans après la séparation, surtout pour des questions d'effectif, car plus on recule dans le temps et plus ils sont réduits.

4.1.3. Reprise ponctuelle des remises en couple vers 35 ans pour les femmes sans enfant et vers 40 ans pour les hommes sans enfant ?

Avant 25-30 ans, les femmes comme les hommes se remettent en plus forte proportion en couple dans les cinq ans qui suivent la séparation lorsqu'ils n'ont pas d'enfant que lorsqu'ils en ont (Figure 4.7). Cela confirme l'analyse descriptive (Figure 4.6), mais nous y avons vu également que pour les pères, cette situation de moindre remise en couple n'était que transitoire, et qu'au bout de dix ans ils avaient reformé une union aussi fréquemment que les hommes sans enfant.

Figure 4.7 : Probabilités estimées de remise en couple dans les 5 ans selon l'âge à la séparation, dans une population de référence - interaction sexe-enfants



Population de référence = séparation entre 1990 et 1994, première union cohabitante de durée 3 à 8 ans, BEPC-CAP, né en France, pas de pratique religieuse
 Champ : hommes et femmes qui se sont séparés entre 20 et 45 ans et entre 1980 et 1999, hors rupture par décès du conjoint
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Même toutes choses égales par ailleurs, les femmes ayant déjà des enfants sont « désavantagées » à tout âge ou presque (Figure 4.7). Leurs chances de remise en couple diminuent régulièrement avec l'avance en âge à la séparation, mais seulement à partir de 30 ans. Les chances des pères diminuent en parallèle, sauf avant 25 ans, mais leur niveau de remise en couple dans les cinq ans après la séparation demeure de 15 à 20 points supérieur à celui des mères.

L'effet de l'âge est moins linéaire pour les hommes et les femmes sans enfant. Notamment, lorsqu'elles n'ont pas d'enfant, les femmes ne sont pas toujours « désavantagées » par rapport aux hommes. Par exemple avant 25 ans, les femmes sont certainement plus que les hommes à la recherche d'une relation d'ordre « conjugal ou parental » (Beltzer et Bozon, 2008), et se remettent fréquemment en couple dans les cinq ans. Lorsque la séparation a lieu entre 32 et 38 ans, les femmes sans enfant reforment également une union en plus forte proportion, peut-être par anticipation de l'approche de la fin de leur vie féconde. Alors que les hommes sans enfant se remettent bien moins fréquemment en couple dans les cinq ans lorsqu'ils se séparent vers 35 ans, ceux qui rompent vers 40 ans reforment presque autant une union que ceux de 30 ans¹⁰. Au total les hommes et les femmes sans enfant se remettent plus fréquemment en couple dans les cinq ans, mais un décalage important apparaît selon leurs âges, qui peut être lié en partie à l'écart d'âge dans le calendrier de formation de la famille des hommes et des femmes. Portant sur des tranches d'âge particulières moins représentées en effectif, ces différences n'étaient pas observées dans l'analyse descriptive. Cette représentation améliore la vraisemblance par rapport à une représentation moins précise avec un lissage plus fort, voir l'annexe 4.5. Cela signifie que ces « reprises » de fécondité sont significatives. Les limites déjà citées sont cependant très susceptibles de provoquer des irrégularités, par exemple l'échantillonnage, les déclarations, les phénomènes de mémoire qui font souvent resituer les événements à des âges ou des dates arrondis.

Les jeunes sans enfant se remettent de loin le plus fréquemment en couple dans les cinq ans. Ils sont peut-être plus disponibles pour une nouvelle union, s'étant moins investis dans leur première union puisqu'ils n'y ont pas eu d'enfant. De plus, les nombreux mouvements liés à la jeunesse (fin des études, emploi, déménagement...), facilitent certainement la rencontre d'un conjoint. À l'opposé, les mères peuvent être fortement limitées par la présence d'enfant, ou moins portées à se remettre en couple. Cependant, nous représentons ici les proportions estimées de remise en couple qui ont

¹⁰ Ce résultat n'était pas visible sur les graphiques descriptifs, qui groupaient l'ensemble des personnes de 35 à 55 ans. Même si la proportion d'hommes concernés est faible, ce phénomène brut est d'amplitude suffisante pour être significatif (test de fréquence).

lieu dans les cinq ans après la rupture. Au-delà de cinq années, femmes et hommes ont encore la possibilité de se remettre en couple. Notamment, la Figure 4.6 montre que les chances de remise en couple pour les hommes jeunes connaissent une reprise entre 5 et 10 ans après la rupture.

Le « sursaut » des hommes et des femmes sans enfant lorsqu'ils arrivent à des âges plus proches de la fin de vie féconde, s'il est réel, pose question sur les motivations de leur remise en couple¹¹. Il est par exemple possible que les personnes sans enfant à ces âges se remettent plus « vite » en couple parce qu'elles veulent avoir des enfants avant d'atteindre un âge moins fertile. En effet, à ces âges les femmes entrent dans une phase d'hypofertilité pré-ménopausique. Les hommes, seulement un peu moins fertiles eux-mêmes (de la Rochebrochard, 2001), se trouvent plus souvent confrontés à des contraintes d'âge du conjoint et subissent des pressions normatives à ne pas avoir des enfants à des âges pas trop avancés (Bessin *et al.*, 2005). Les différences d'ordre biologique, mais également d'ordre normatif entre hommes et femmes peuvent ainsi se refléter sur leurs comportements familiaux respectifs après la rupture et être à l'origine de certains décalages hommes-femmes selon l'âge à la séparation.

Grâce au détail de l'existence d'enfants par âge à la séparation pour chaque sexe, nous avons mis en évidence des phénomènes qui ressortaient peu jusqu'ici. La réaction à la rupture semble ainsi guidée par des processus concrets liés à l'âge et aux enfants, qui dépendent fortement du sexe. La remise en couple apparaît comme dépendante d'un âge qui serait un âge « sexué », qui pourrait notamment être relié au calendrier de fertilité. Cette hypothèse sera reprise dans le chapitre 10.

4.2. Le lieu de résidence des enfants est fortement déterminant

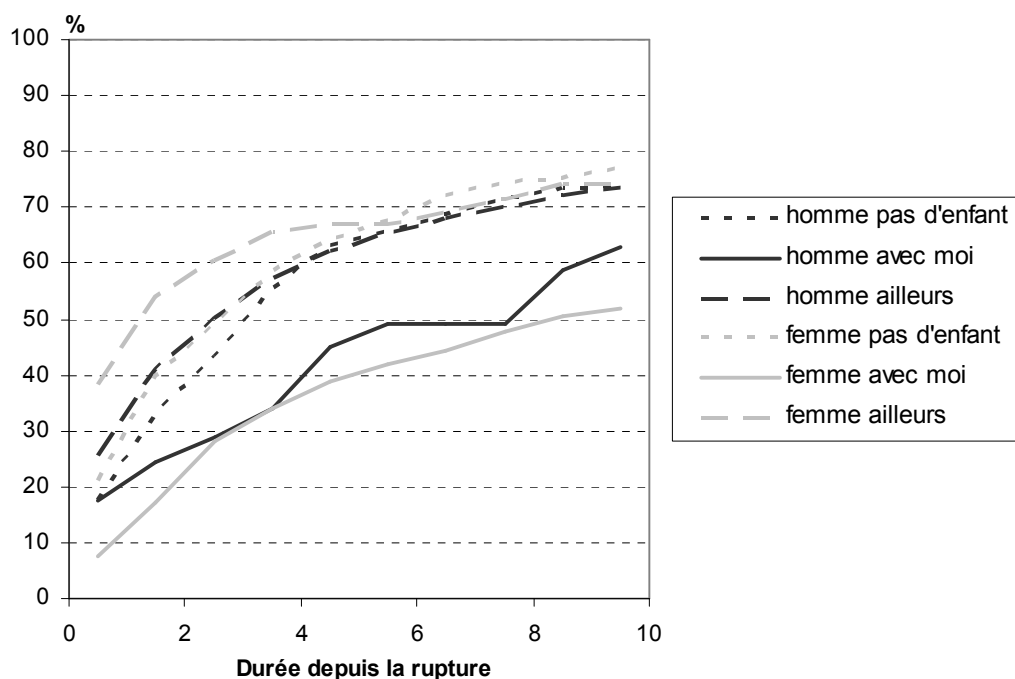
Nous avons montré dans le chapitre 3 que, comparées aux pères, les mères ont plus souvent un enfant avec elles au domicile après une séparation. Puisque la garde des enfants est souvent évoquée comme raison du ralentissement de la remise en couple des mères, nous décomposons les remises en couple des parents selon qu'ils vivent avec leur enfant ou non l'année qui suit la séparation (Figure 4.8). Il s'agit donc d'un « proxi » de la

¹¹ L'annexe 4.6 montre que dans EHF, on n'observe pas une reprise aussi évidente, mais en tous cas un non-ralentissement des remises en couple aux âges intermédiaires. L'enquête EHF ne peut cependant pas non-plus être fiable sur les remises en couple, puisqu'on n'a demandé que les premières et dernières unions, et que la proportion de personnes sans conjoints est surestimée par rapport à d'autres sources comme l'enquête emploi.

présence d'enfants, puisque cette situation peut éventuellement évoluer entre l'année qui suit la séparation et cinq ou dix ans après la séparation. De plus, on suppose que « le jour » de la séparation, la situation est la même que « l'année » qui suit la séparation. La construction de cette variable a été décrite dans le chapitre 2.

On constate alors que les mères dont les enfants ne vivent pas avec elles se remettent plus vite en couple que tous les autres au cours des quatre premières années (significatif par un test de fréquences). Les hommes qui s'occupent de leurs enfants semblent au contraire contraints par leur présence de la même façon que les femmes, ou peut-être légèrement moins. L'effectif réduit sur lequel s'appuie ce dernier résultat (42 hommes) impose cependant de l'interpréter avec prudence. Il semblerait au total que, plus que la parentalité, ce soit le fait de vivre ou non avec des enfants qui détermine la vitesse de remise en couple des adultes.

Figure 4.8 : Proportion d'hommes et de femmes remis en couples par durée depuis la rupture (en années) selon le sexe et le lieu de résidence des enfants l'année qui suit la séparation



Champ : Unions rompues par séparation entre 1975 et 1994 et avant 55 ans

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

note : les légendes se lisent ainsi :

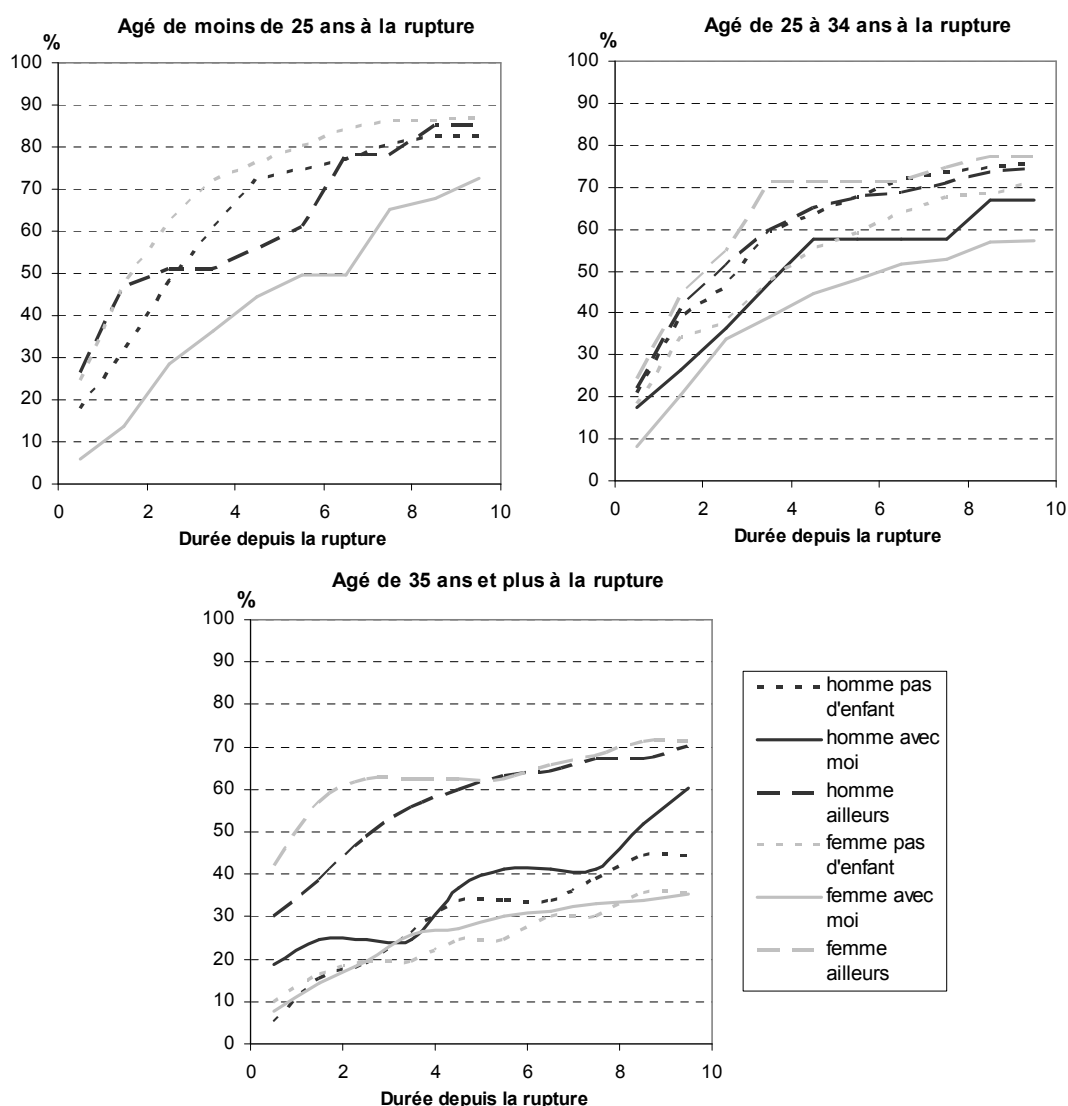
homme pas d'enfant : homme qui n'a pas du tout d'enfant à la rupture ; homme avec moi : homme qui a répondu avoir au moins un enfant avec lui ; homme ailleurs : homme dont les enfants ont quitté le domicile ou sont à temps plein avec leur mère l'année qui a suivi la séparation.

La Figure 4.9 détaille ces résultats par âge. En effet, comme auparavant, les parents qui ont la garde ou ne l'ont pas ont sans doute des âges peu homogènes. Les effectifs d'hommes qui ont la garde principale et de femmes qui ne l'ont pas sont trop réduits avant 25 ans pour détailler par sexe l'effet de la résidence des enfants.

Entre 25 et 34 ans, sans enfant en permanence au domicile, les mères reforment particulièrement rapidement une union (Figure 4.9) : 70 % ont reformé une union dans les quatre ans, alors que c'est le cas de 40 % des mères qui ont la charge de leurs enfants. Il est possible qu'elles aient plus souvent déjà trouvé un conjoint au moment où elles se séparent et quittent alors le foyer en laissant leurs enfants avec leur père. Les femmes sans enfant se trouvent dans une situation intermédiaire. Les hommes ont des niveaux de remise en couple relativement élevés, et au bout de 10 ans, entre 70 et 75 % des hommes et des femmes se sont remis en couple, à l'exception des mères qui ont la garde de leurs enfants.

Pour les parents gardiens comme pour les personnes sans enfant, si la séparation a lieu après 35 ans les chances de remise en couple sont beaucoup plus faibles. Les personnes qui ont un ou des enfants mais ne les ont pas au domicile sont alors les plus rapides à se remettre en couple : 30 % des hommes et 40 % des femmes sans la garde à cet âge se remettent en couple dans l'année qui suit la rupture. À terme, elles se remettent en couple à des niveaux presque équivalents à ceux de la tranche d'âge 25-34 ans. À ces âges, lorsque l'enfant n'est pas dans le domicile, il peut aussi bien être avec l'autre parent qu'avoir déjà quitté le domicile parental. Ainsi, après 35 ans les hommes et les femmes ont des rythmes proches de recombinaison conjugale, une fois tenu compte du lieu de résidence des enfants l'année qui suit la séparation.

Figure 4.9 : Proportion de personnes remises en couples par durée depuis la rupture (en années) et enfants de la première union



Champ : Premières unions rompues par séparation entre 1975 et 1994 et avant 55 ans

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Effectifs faibles: 19 hommes avec l'enfant entre 25 et 34 ans, 21 après 35 ans

21 femmes sans leur enfant entre 25 et 34 ans, 43 après 35 ans

23 femmes sans enfant après 35 ans, 23 hommes avec enfant ailleurs avant 25 ans

pour les autres champs : au moins 50 et plutôt 100-150 personnes

4.2.1. *Toutes choses égales par ailleurs, moins de remises en couple lorsque l'enfant est là, pas de différence significative sinon*

Les résultats sont confirmés toutes choses égales par ailleurs pour les remises en couple dans les cinq années qui suivent la séparation. La présence permanente d'enfants

dans le domicile l'année qui suit la rupture est associée à de moindres remises en couple, pour les hommes comme pour les femmes (Tableau 4.2). Lorsque la contrainte de garde est moindre, l'existence d'enfants ne modifie pas significativement les chances de reformer une union par rapport aux personnes qui n'ont pas d'enfant.

Tableau 4.2 : régression logistique de remise en couple dans les 5 premières années après la séparation, variable résidence d'enfant, log-odds, erreur standard

Résidence enfants	hommes		femmes	
pas d'enfant	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
enfants avec soi	-0,82**	(0,38)	-1,11***	(0,18)
enfants ailleurs	-0,13	(0,19)	0,05	(0,3)

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champ : hommes et femmes qui se sont séparés avant 50 ans et entre 1980 et 1999, hors rupture par décès du conjoint

Autres contrôles : âge, année et statut de l'union antérieure, durée de la première union

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

4.2.2. *Les différences hommes-femmes : le poids de la présence d'enfants*

Une régression mixte dans laquelle hommes et femmes sont introduits simultanément permet de comparer directement les probabilités de remise en couple des hommes et des femmes par exemple en ce qui concerne les enfants. Nous avons vu que les populations des hommes et des femmes séparés n'étaient pas trop dissemblables, et nous retenons des variables descriptives de l'union antérieure et du contexte pour lesquelles ils ont des valeurs relativement proches. Nous avons vu également que concernant l'âge, il était tout à fait possible de comparer hommes et femmes à âge égal à la séparation, car le calendrier d'entrée dans la vie de couple n'influençait qu'à la marge la comparaison entre les deux sexes. Le Tableau 4.3 présente une interaction de la variable sexe et de la variable enfants (d'abord existence d'enfants puis résidence). Il s'agit donc de l'estimation des risques des femmes rapportés à ceux des hommes : dans une même régression on change la catégorie de référence pour connaître la significativité¹² pour les variables concernant les enfants¹³.

¹² Cela revient au même que de faire un test de la significativité (Wald) qui peut se mettre directement dans la programmation de la « logistic procedure » sous SAS.

¹³ Pour vérifier la solidité du modèle mixte, nous avons également vérifié que les log-odds ratios retrouvés par une interaction sexe-enfants avaient des valeurs proches de ceux trouvés dans les modèles séparés hommes-femmes.

Tableau 4.3 : Paramètres de la régression logistique de remise en couple dans les 5 premières années après la séparation, mixte, interaction enfants-sexe, log-odds, erreur standard

	hommes	femmes
pas d'enfant	<i>ref</i>	-0,001 (0,17)
enfant(s)	<i>ref</i>	-0,73*** (0,15)
Résidence enfants	hommes	femmes
pas d'enfant	<i>ref</i>	0,01 (0,17)
enfants avec soi	<i>ref</i>	-0,29 (0,36)
enfants ailleurs	<i>ref</i>	0,17 (0,28)

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champ : hommes et femmes qui se sont séparés entre 20 et 50 ans et entre 1980 et 1999, hors rupture par décès du conjoint

Autres contrôles : âge, année et statut de l'union antérieure, durée de la première union

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Les femmes et les hommes sans enfant ont à peu près les mêmes comportements de reconstruction conjugale (Tableau 4.3). Lorsqu'elles ont des enfants, les femmes se remettent moins souvent en couple que les hommes. À première vue, la parentalité rend les sexes très inégaux devant la remise en couple. Cependant, à prise en charge des enfants équivalente, les hommes et les femmes ne connaissent pas de différence significative de niveau de remise en couple (Tableau 4.3). Aucune des modalités n'est significativement différente entre les hommes et les femmes, ce qui signifierait que leurs chances estimées de reformer une union sont proches lorsqu'ils sont dans la même situation de garde de l'enfant. Compte-tenu des effectifs, le test n'est cependant pas très puissant.

Rappelons que les effectifs d'hommes avec des enfants à domicile juste après la rupture étant limités, les résultats sont peu précis. Notamment, les hommes qui ont leur enfant avec eux se remettraient plutôt plus en couple que les femmes dans la même situation avec une significativité limitée à 18 %, mais il est possible qu'avec des effectifs plus conséquents cette différence serait devenue significative.

À partir d'EHF, Corinne Barre (2005) montre que les pères gardiens au moment de l'enquête auraient reformé une union plus rapidement que les autres pères, et que la situation serait inversée pour les mères. Le résultat sur les pères gardiens n'est pas confirmé ici, puisque nous trouvons le résultat inverse. Cependant, deux nettes différences apparaissent dans notre mode de comparaison. Dans l'article cité, la présence d'enfants est évaluée au moment de l'enquête (entre 0 et 5 ans après la rupture), alors qu'ici elle est évaluée l'année qui suit la séparation. Mais surtout, le champ est très différent, puisque dans l'article il porte sur l'ensemble des unions fécondes rompues (y compris par veuvage), alors qu'ici il ne couvre que les personnes séparées entre 20 et 50

ans. L'effet d'âge est évident, et les résultats de Barre ne peuvent pas correspondre aux nôtres.

4.3. Discussion

Au total, la garde des enfants semble particulièrement déterminante de la moindre probabilité des femmes de reformer une union dans les cinq années qui suivent la rupture. Ce n'est donc pas le simple fait d'être « déjà parent » qui ralentit la remise en couple. Par exemple, une hypothèse selon laquelle les femmes qui ont déjà des enfants ressentent moins le besoin de se remettre en couple car leur « désir de maternité » a déjà été comblé ne semble pas vérifiée en France. En effet, les mères qui n'ont pas la garde principale, bien qu'ayant des enfants, se remettent aussi vite en couple que les femmes sans enfant. Par ailleurs, à âge équivalent, le désir de remise en couple pourrait dépendre plus du lieu de résidence des enfants que du sexe, car les hommes et les femmes se remettent en couple dans les mêmes proportions estimées selon le lieu de résidence des enfants. Cependant, le désir ou la possibilité de reformer un couple décroît avec l'âge, et plus tôt chez les femmes que chez les hommes.

Puisque les femmes vivent assez peu souvent sans leurs enfants, il est possible qu'une partie de celles qui n'ont pas leurs enfants exclusivement avec elles juste après la rupture soient spécifiques. Par exemple elles ont pu partir pour vivre avec un nouveau conjoint en laissant les enfants avec leur père, ce que l'on envisage d'autant mieux qu'une partie d'entre-elles reforme particulièrement rapidement une union. Rappelons cependant qu'à partir de 45 ans les mères ont de moins en moins leur(s) enfant(s) avec elles parce que leur dernier enfant a déjà quitté le foyer.

Finalement, les contraintes matérielles de la garde ne seraient pas les seules à diminuer les chances de revivre en couple, et d'autres raisons peuvent intervenir. Les personnes qui s'occupent déjà d'enfants ne désirent pas forcément se remettre en couple et éventuellement reformer une famille alors qu'elles ont déjà des enfants à élever. Dans cette période, les mères vivraient souvent des relations amoureuses stables sans cohabitation (de Guibert-Lantoine, 2002). De plus, la présence d'enfants en permanence à leurs côtés les rend à la fois moins disponibles pour chercher un conjoint et moins attractives aux yeux d'un conjoint potentiel. À l'inverse, ceux et celles qui n'ont pas la garde de leurs enfants se sentent seuls et sont plus disponibles. La difficulté de certaines femmes à réentamer une vie sexuelle pourrait également être invoquée (Beltzer et Bozon, 2006). Cependant elle ne serait pas à l'origine des différences entre femmes avec et sans

enfant, puisqu'après deux ans, les mères ont retrouvé aussi fréquemment un partenaire sexuel que les autres femmes (Beltzer et Bozon, 2008).

5. Synthèse et conclusion

Nous avons commencé cette partie sur les déterminants de la remise en couple en analysant deux facteurs majeurs de la remise en couple, l'âge et la présence d'enfants. Un âge élevé explique à la fois le ralentissement et la baisse de niveau des recompositions conjugales, surtout pour les femmes. La décroissance du rythme et de la fréquence des remises en couple n'est pas linéaire avec l'âge, passant de 80 % d'unions reformées dans les dix ans lorsque la séparation a lieu avant 25 ans, à moins de 30 % pour une séparation après 40 ans pour les femmes et après 50 ans pour les hommes.

Outre la décroissance générale avec l'âge, on observe donc des différences de niveau entre hommes et femmes qui s'accroissent avec l'âge. Le ralentissement moindre des hommes par rapport aux femmes n'est dû qu'à la marge à leur décalage général dans le calendrier de couple. Les enfants expliquent en revanche un peu mieux les différences entre les sexes. Aux jeunes âges, les femmes sans enfant se remettent en couple rapidement et en proportion élevée, ce qui est moins le cas des hommes. À tous les autres âges, à statut parental équivalent lors de la séparation, les hommes reforment plus fréquemment une union cohabitante que les femmes. Les enfants expliquent donc encore incomplètement les différences entre sexes, même à situations identiques (caractéristiques de l'union précédente, caractéristiques individuelles). Au total, des différences d'ordre « genré » semblent guider les remises en couple, liées en partie aux perceptions héritées du passé.

Il se peut d'une part que les attentes envers les hommes et les femmes pour la nouvelle union modèlent leurs comportements de remise en couple. Lorsqu'elles se séparent après 35-40 ans, les femmes sans enfant ne se remettent pas plus vite en couple que les mères, ce qui ouvre des questions sur leur motivation pour revivre une union. De même, les chances des mères de reformer un couple, déjà faibles, décroissent à partir de 30 ans. Il est possible que les femmes encore en âge d'avoir des enfants soient à la recherche d'une relation d'ordre « conjugal ou parental » (Beltzer et Bozon, 2008), mais qu'une fois passé l'âge d'avoir des enfants ou d'en avoir à nouveau elles prennent des distances vis-à-vis de la vie en couple. Elles sont moins fertiles en vieillissant, alors que les hommes, à ces âges plus avancés et socialement mûrs restent de bons partis pour

avoir des enfants et fonder une famille. La fécondité de la nouvelle union apportera ainsi par la suite des éléments importants pour mieux comprendre les « enjeux » d'une remise en couple.

D'autre part, les femmes peuvent avoir des réactions différentes des hommes suite à la séparation, et elles apparaissent en général plus heureuses de leur liberté nouvelle et disposées à en profiter. Les hommes, quant à eux préfèrent se retrouver un conjoint. À partir d'un certain âge, il se peut également que les femmes s'orientent vers des formes de relations moins engagées, comme les unions non-cohabitantes, ce que nous ne pouvons mesurer avec nos données. Il se peut finalement que les femmes plus âgées et/ou avec enfant soient moins attractives pour les hommes seuls, et qu'elles se remettent moins en couple pour cette raison. C'est ce que nous aborderons dans le chapitre 7.

Le développement des ruptures d'unions non fécondes à des âges jeunes est plus favorable pour la remise en couple des femmes que pour celle des hommes. Il contribuerait ainsi au rapprochement entre les niveaux bruts de remise en couple depuis les années 1980 observé au chapitre 3.

Les hommes comme les femmes qui ont la garde complète des enfants reforment moins fréquemment un couple. Les problèmes matériels liés à la présence d'enfants peuvent ralentir le processus de rencontre et de mise en couple. Les personnes éventuellement disponibles peuvent également se sentir moins seules en présence d'enfant et ressentir moins fortement le besoin de revivre avec un conjoint. Les résultats de la littérature qui montraient que les pères avec la garde se remettaient encore plus vite en couple que les autres hommes ne sont pas retrouvés ici. Les hommes se remettant en règle générale plus en couple que les femmes, notre résultat peut surprendre. Comme nous l'avons évoqué, les hommes restent certainement plus souvent avec leurs enfants suite au départ de leur conjointe, circonstance qui ne les laisse pas forcément dans de bonnes dispositions pour reformer un couple, et laisse supposer qu'ils n'ont pas anticipé leur remise en couple. Ce n'est peut-être dans ce cas pas autant la présence des enfants qui affecte ces hommes mais le fait que leur femme soit partie. Nous reprendrons ce point dans le chapitre 6. Nous serions de plus tout à fait intéressés par savoir si, fortement investis dans leur vie familiale, ces hommes ont des comportements différents des autres dans leur nouveau couple, par exemple s'ils ont plus souvent à nouveau des enfants.

Au total, le fait que les femmes aient plus souvent la garde des enfants que les hommes explique en partie les différences de comportement de remise en couple. Les difficultés des mères dites chefs de famille monoparentale sont connues des économistes

et des sociologues (Algava, 2003 ; Segalen, 2006). Les mères restent en général investies de leur rôle social de responsable de la maison et de la prise en charge des enfants au quotidien. Une meilleure compréhension de l'influence des enfants et des limites posées par leur présence aiderait certainement à prévoir les évolutions futures de remise en couple des femmes. Le développement de la résidence alternée et des gardes mieux réparties entre les parents, qui ouvriraient peut-être des possibilités plus larges de reconstruction conjugale, semblent pour l'instant rester l'apanage des milieux à capital culturel élevé (Segalen, 2006).

CHAPITRE 5 FACTEURS SOCIOCULTURELS ET ÉCONOMIQUES DE REMISE EN COUPLE

1. Introduction

Le processus de remise en couple est apparu comme fortement déterminé par le sexe, l'âge et les enfants. En utilisant les enquêtes Érfi et EFE, nous complétons l'étude des déterminants de la recombinaison conjugale et tentons de déterminer l'importance du passé familial, mais également des facteurs culturels dans ce processus. Nous décrivons également dans quelle mesure la formation d'une nouvelle union dépend du bagage scolaire et social. Nous décrivons finalement l'effet de la situation d'emploi passée et de ses interruptions sur la remise en couple.

Étant donnée la montée en charge des séparations et des remises en couple, on peut se demander si les constats faits au début des années 1990 sur les comportements de remise en couple sont toujours d'actualité. En effet, suite à cette augmentation des ruptures, les personnes séparées sont devenues moins spécifiques (chapitre 2). De plus, étant données les transformations du marché conjugal et la part de personnes seules de plus en plus importantes à chaque âge, les remises en couple ont pu devenir accessibles à des populations de plus en plus variées. Nous vérifions donc si, par rapport aux résultats des recherches antérieures, les déterminants de la remise en couple ont évolué.

D'après les travaux de Villeneuve-Gokalp (1994a) sur des personnes séparées avant 1983, la rapidité de la remise en couple ne dépend ni du caractère légitime ou consensuel du premier engagement, ni de sa durée, mais plutôt de l'âge à la rupture et de la présence d'enfants, et ces facteurs ne jouent pas de la même manière pour les hommes et pour les femmes. Cependant, les caractéristiques de l'individu et celles de l'union antérieure sont signalées dans d'autres études comme déterminantes de la propension à entrer dans un nouvel épisode de vie conjugale (Bernhardt, 2000 ; Cassan *et al.*, 2001). Par exemple, en Suède, les hommes qui ont vécu une première union plus « engagée », c'est-à-dire longue ou mariée, ont généralement retrouvé plus rapidement une partenaire (Bernhardt, 2000).

Les comportements conjugaux sont dépendants du milieu social et des ressources (Le Gall et Martin, 1993). Nous avons vérifié leur lien avec la catégorie socioprofessionnelle sur l'ensemble de la trajectoire familiale dans la première partie. Les femmes cadres ne sont plus aujourd'hui particulièrement à l'écart de la vie familiale, et les hommes ouvriers

moins fortement que par le passé, alors que les employés forment moins fréquemment une première union. De plus nous avons montré que les unions répétées, particulièrement les unions fécondes, étaient installées de longue date chez les femmes des classes populaires, tout comme l'était la cohabitation (Villeneuve-Gokalp, 1994b). Le développement récent des deuxièmes unions touche cependant davantage les catégories les plus éduquées, et les hommes cadres et de profession intermédiaire vivent particulièrement souvent plusieurs unions. Ces contrastes selon le milieu socioculturel se retrouvent-ils dans les rythmes de reconstruction conjugale ? Les comportements d'après-rupture se sont-ils homogénéisés entre les milieux sociaux, au moins pour les femmes ?

Avant les années 1990, les personnes des milieux populaires reformaient plus vite une union que les autres (Villeneuve-Gokalp, 1991), ce qui était attribué au plus grand profit qu'elles tiraient de la vie de couple. Les personnes des milieux les moins aisés auraient en effet une plus grande nécessité matérielle de vivre en couple, leurs moyens financiers étant plus réduits que dans les autres milieux. Pour les femmes les moins riches, retrouver un conjoint peut alors apparaître comme une nécessité (Le Gall et Martin, 1988), et la présence d'enfant notamment accentuer la contrainte financière. À cette époque, les divorces étaient moins répandus dans les milieux populaires (Desplanques, 1994), et il est possible qu'ils aient fréquemment eu lieu lorsqu'au moins une des personnes du couple avait déjà quelqu'un en vue, ce qui accélérerait la remise en couple.

Cependant dès cette époque, Martin (1994) signalait que les jeunes diplômés et actifs se remettaient très fréquemment en couple, leurs caractéristiques étant « trois valeurs sûres sur le marché conjugal ». Il est possible qu'aujourd'hui les explications de la remise en couple se soient diversifiées selon les catégories sociales. D'une part, les chances de se séparer sont similaires dans tous les milieux, et seules les femmes cadres se sépareraient un peu plus que les autres femmes (chapitre 2). Les ruptures semblent donc toucher tous les milieux et les anticipations ne sont peut-être plus aussi fréquentes. D'autre part, les trajectoires des cadres tendent à se complexifier, et ils connaissent fréquemment une première union courte et non-féconde. Il est donc possible que leurs comportements de remise en couple se soient profondément transformés.

À côté de ces caractéristiques socio-démographiques, d'autres facteurs interviennent, et l'étude des trajectoires conjugales est difficilement dissociable de la trajectoire professionnelle des individus, car l'emploi ainsi que la situation économique évoluent en interaction avec la situation conjugale et la vie féconde. C'est pourquoi nous nous

intéressons aux remises en couple en France dans le contexte plus général de la trajectoire d'emploi individuelle.

Dès l'entrée dans l'âge adulte, situation d'emploi et vie de couple sont fortement liées, et le chômage retarde la formation de la première union (Ékert-Jaffé et Solaz, 2001 ; Prioux, 2005). Une fois le couple formé, les attentes sociales des hommes et des femmes concernant vie conjugale et carrière professionnelle diffèrent, et l'ordre sexué se réaffirme notamment au travers de la division du travail (Déchaux, 2007). La situation d'activité des hommes n'est sensible ni à leur situation familiale, ni à la présence d'enfants, contrairement à celle des femmes (Chardon et Daguet, 2008). Ces dernières arrêtent plus fréquemment de travailler en présence d'enfants, et occupent plus souvent des emplois à temps partiel : le lien des femmes à leur emploi semble donc se distendre une fois qu'elles ont formé une famille. De plus, l'absence de travail féminin déstabilise peu le couple : aucun lien n'apparaît entre une situation d'emploi instable comme le chômage de la femme et le divorce alors que les couples dans lesquels l'homme connaît une longue période de chômage semblent plus exposés à la rupture (Commaille, 1999). On remarque donc un décalage important entre les discours sur l'égalité des sexes et la réalité des comportements de couple, encore emprunts du modèle de l'« homme gagne-pain ».

Le lien entre événements familiaux et carrière professionnelle ressort également dans les mouvements de l'après-rupture, et les situations d'activité se modifient suite à la séparation (Algava *et al.*, 2007). Une part importante des femmes inactives en fin d'union reprennent un emploi, et 40 % d'entre elles retravaillent déjà dans l'année suivant la séparation. Certaines femmes, formant rapidement une nouvelle union, anticiperaient leur remise en couple et reprendraient moins souvent un emploi (Festy, 1988). Chez les hommes, il semble que le chômage se développe suite à la rupture. Malgré tout, ces changements de statut d'emploi n'auraient pas d'impact sur la remise en couple (Festy, 1988). Une revue de la littérature internationale (de Graaf et Kalmijn, 2003) souligne la relation, de nature variable selon les sources, entre situation d'activité et formation d'une union après une rupture : aux Pays-Bas par exemple, les personnes qui occupent un emploi seraient les plus à même de se remettre en couple.

Nous avons vu que les rôles sociaux des hommes et des femmes se reflètent en partie sur les comportements conjugaux. Puisqu'un grand nombre de familles se constituent sur le modèle de l'« homme gagne-pain », les hommes ayant moins de moyens pour assurer ce rôle, comme les chômeurs, pourraient avoir des difficultés à reformer une union. Chez certaines femmes, la situation d'inactivité durant la première union et les difficultés financières en découlant après la séparation pourraient retarder la remise en couple.

Cependant, moins autonomes, elles pourraient également désirer se remettre plus rapidement en couple.

En dernier lieu, la situation d'emploi évolue, parallèlement ou en lien avec la situation familiale. Le moment du cycle de vie durant lequel la personne connaît une phase de chômage ou d'inactivité et la reprise éventuelle d'emploi pourraient avoir un impact sur la formation d'une nouvelle union. Là encore, nous nous attendons a priori à des différences sexuées qui dépendront également de l'existence d'enfants de l'union antérieure.

2. Facteurs de remise en couple par sexe

Nous présentons les résultats généraux des régressions et modèles de durée utilisés depuis le chapitre 3. Nous avons détaillé dans le chapitre précédent le lien entre enfants et remise en couple, et dans les modèles suivant nous avons choisi de contrôler par le nombre d'enfants. En effet, les estimateurs des autres variables varient à peine selon que l'on choisit d'introduire le nombre d'enfants ou leur présence l'année qui suit la séparation (résultat non-présenté). Pour cette première section nous contrôlons le niveau d'étude, et dans la section suivante la catégorie socioprofessionnelle. Là encore, la cohérence d'ensemble du modèle n'en est pas modifiée. Les effectifs sont présentés en annexe 5.1.

2.1. Des facteurs de remise en couple différents pour les hommes et les femmes

2.1.1. *Âge, génération et enfants*

Les hommes comme les femmes voient leurs chances de revivre en couple dans les cinq ans baisser rapidement avec l'âge (Figure 5.1), ce qui a été détaillé dans le chapitre précédent. La probabilité estimée pour l'homme de référence¹ de s'être remis en couple dans les cinq ans après la séparation est de 63 %. Ces chances, équivalentes tant qu'il a moins de 30 ans à la séparation, sont réduites à moins de 45 % s'il a dépassé cet âge. Chez les femmes de la population de référence (notamment entre 25 et 30 ans et avec un

¹ Homme/femme de référence = âgé de 25 à 29 ans à la rupture, né entre 1966 et 1979, la première union était une cohabitation hors mariage avec un enfant qui a duré 3 à 12 ans, niveau d'étude BEPC, CAP, BEP, né en France et sans pratique religieuse, et qui avait terminé ses études lors de la séparation.

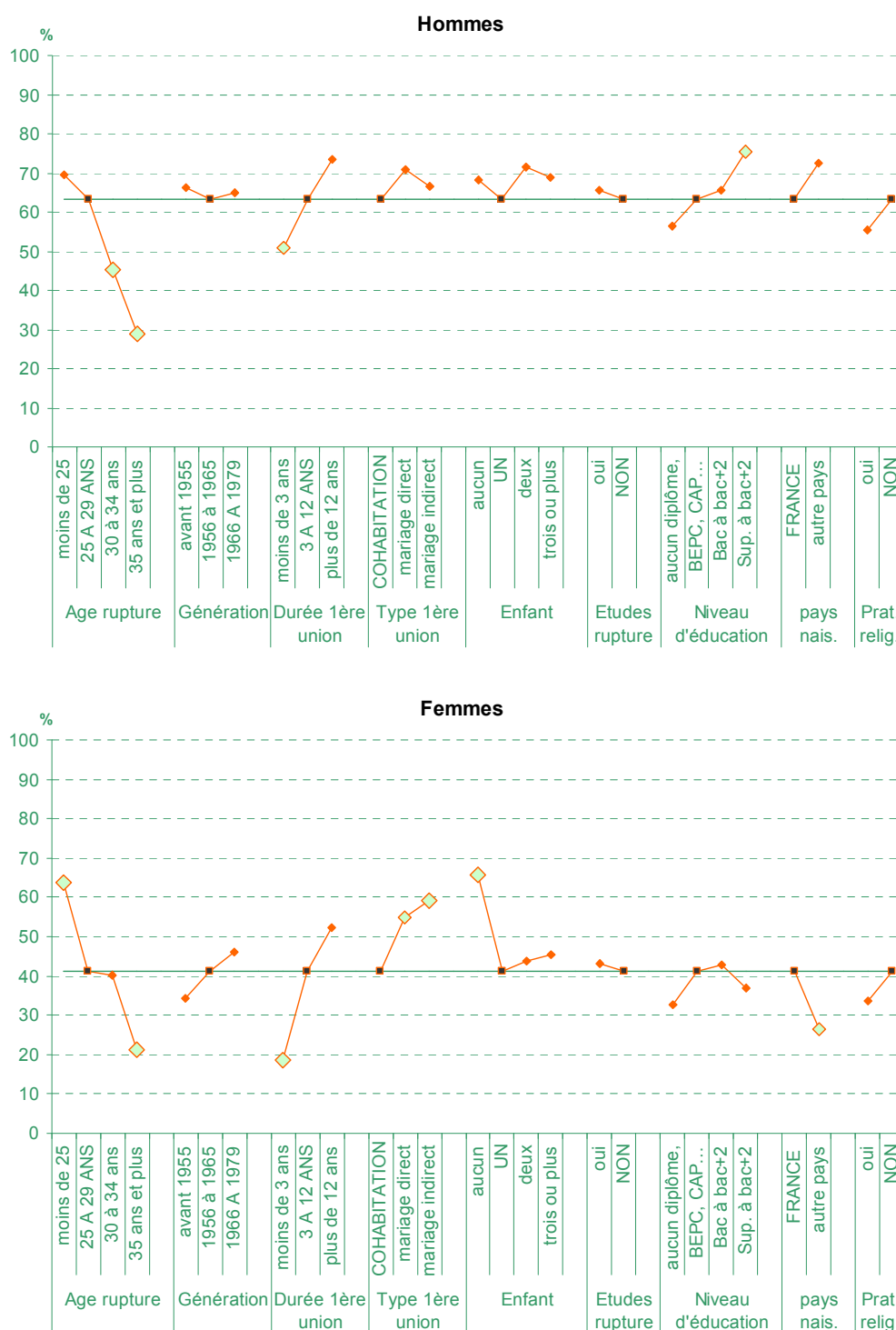
enfant), la probabilité estimée s'élève à 41 %². À âge comparable à la séparation, l'année de naissance n'a pas d'incidence sur les chances de reformer une union.

Nous retrouvons les résultats généraux sur les enfants : ils ne modifient pas les probabilités estimées de se remettre en couple des hommes. Par contre les femmes qui ont des enfants reforment une union dans des proportions bien moins élevées.

Ni les hommes ni les femmes nés entre 1966 et 1979 ne se remettent plus en couple (dans les cinq ans) que ceux nés vingt ans plus tôt. L'augmentation de la fréquence brute des remises en couple pour les femmes entre les générations nées avant 1955 et celles nées entre 1955 et 1964 (chapitre 3) est bien due à un changement de la structure des personnes séparées.

² Nous ne pouvons tenir compte de la différence hommes-femmes puisque ce sont des modèles par sexe. En effet, même si la population de référence est similaire, pour chaque modèle elle touche des personnes différentes, et les niveaux ne sont en toute rigueur pas comparables entre modèles. Lorsque nécessaires, les comparaisons hommes-femmes sont faites dans un modèle mixte avec interactions.

Figure 5.1 : Probabilités estimées de remise en couple dans les cinq années suivant la séparation pour les hommes et les femmes de la population de référence (en majuscules)



Champ : hommes et femmes âgés de moins de 50 ans à la séparation, qui se sont séparés entre 1980 et 1999, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

2.1.2. *La durée et le statut de l'union rompue*

Les résultats concernant le lien entre remise en couple et statut de l'union passée sont variables, voire contraires, selon le pays et l'époque. En France, le caractère légitime ou consensuel de la première union était neutre par le passé (Villeneuve-Gokalp, 1991, sur ESF 1986), ou encore la cohabitation jouait en faveur de l'homme (de Guibert-Lantoine, 2002, sur ESFE 1994). En Angleterre, toutes choses égales par ailleurs les proportions de remises en couple sont proches après un mariage ou une union libre (Ermisch, 2002). Récemment en France (Cassan *et al.*, 2001, sur EHF 1999), mais également en Suède (Bernhardt, 2000), la formation d'une nouvelle union semble accélérée si la personne était mariée antérieurement. Nos résultats sont proches de ces derniers, mais uniquement pour les femmes : celles qui étaient mariées pendant leur première union ont le plus fréquemment formé une nouvelle union cinq ans après³ (Figure 5.1). Nous avons vu que les comportements en matière de nuptialité de la France se rapprochent de plus en plus de ceux des pays nordiques, et notamment, les unions libres sont largement diffusées aujourd'hui dans ces deux pays. Il est alors possible que les liens entre statut de l'union et remise en couple se recoupent dans les deux pays. Ce résultat n'est cependant trouvé que pour les femmes.

De plus, la reconstruction conjugale dans les cinq ans est plus fréquente pour les femmes mariées, que le premier mariage ait été direct ou non (Figure 5.1). Cela ne rejoint pas exactement les résultats de Wu et Schimmele (2005) au Canada, qui ont montré que les personnes qui se sont mariées après une phase de cohabitation dans la première union se remettent plus vite en couple que les cohabitants, mais pas celles qui ont fait un mariage direct. Dans plusieurs pays européens, des personnes spécifiques dans leurs comportements familiaux semblent se retrouver plus souvent dans les mariages directs que dans les mariages après cohabitation ou les unions libres, notamment des personnes qui rompent moins (Baizan *et al.*, 2004 ; Liefbroer et Dourleijn, 2006 ; Lillard *et al.*, 1995). Cependant en France, mariages directs et indirects ont le même risque relatif de séparation (chapitre 2) et la sélection évoquée n'affecte pas non-plus les remises en couple. Il se peut donc qu'en France, mariages directs et indirects soient spécifiques par

³ La plus grande proportion de personnes précédemment mariées qui forment une nouvelle union a également été testée en supprimant de l'échantillon les individus qui avaient déclaré la même date de séparation et de divorce (23 à 25 %). En effet si ces personnes ont en fait déclaré leur date de divorce comme date de séparation, puisque celui-là à lieu plus tard la durée entre la séparation et la remise en couple est alors sous-estimée. Cependant, 5 ans après les résultats ne sont pas modifiés par cet éventuel biais.

rapport à une cohabitation, mais pas l'un par rapport à l'autre en ce qui concerne les séparations et les remises en couple.

Comment expliquer alors de plus fortes remises en couple en cas de mariage pour les femmes ? En reprenant l'idée d'une sélection, pour certaines femmes le « choix » du mariage irait de paire avec une « préférence » ou une « disposition » pour la vie de couple qui les pousse à reformer plus volontiers une nouvelle union (Bernhardt, 2000). L'idée d'un « penchant » pour la vie conjugale se retrouve également dans le fait que les unions qui durent trois ans ou plus sont le plus fréquemment suivies d'une nouvelle union dans les cinq ans (Figure 5.1). Les personnes qui sont habituées à vivre en couple pourraient ainsi tenir davantage à vivre à nouveau en couple (Lampard et Peggs, 1999). Plus attachées ou habituées à la vie conjugale, ou plus conscientes de son apport, pour leur bien-être professionnel pour les hommes et pour leur position sociale pour les femmes (Singly, 1982), elles peuvent souhaiter plus rapidement se remettre en couple.

Une autre hypothèse serait que les unions longues et les mariages soient plus fréquemment rompus que les autres à la suite de la rencontre d'un conjoint avec lequel on anticipe une nouvelle relation. Par exemple, le divorce demandant un investissement supérieur à une séparation simple, son processus peut être plus souvent engagé lorsqu'un nouveau conjoint est déjà en vue. L'étude des remises en couple rapides (dans l'année suivant la séparation) permet de mieux juger de ce phénomène d'anticipation (Tableau 5.1).

Tableau 5.1 : estimation par une régression logistique des probabilités de remise en couple dans l'année suivant la séparation (autres contrôles communs à la Figure 5.1) (coefficient et erreur standard)

	hommes	femmes
Durée de l'union antérieure		
moins de 3 ans	-0,52 (0,32)	0,12 (0,33)
3 à 12 ans	<i>ref</i>	<i>ref</i>
13 ans et plus	0,75** (0,37)	0,85** (0,4)
Statut de l'union antérieure		
cohabitation	<i>ref</i>	<i>ref</i>
mariage direct	-0,1 (0,35)	0,25 (0,35)
mariage indirect	-0,16 (0,32)	0,17 (0,33)

Champ : hommes et femmes âgés de moins de 50 ans à la séparation, qui se sont séparés entre 1980 et 1999, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Les hommes comme les femmes qui ont rompu les unions les plus longues sont les plus nombreux à s'être installés avec un nouveau partenaire dans l'année qui a suivi la séparation. Par contre, les chances de reformer une union rapidement ne varient pas

significativement selon le statut de l'union antérieure. Alors qu'il apparaît comme très probable que les unions longues soient plus fréquemment rompues en anticipant une remise en couple, cela ne semble pas être particulièrement le cas pour les mariages par rapport aux unions libres.

2.1.3. *Facteurs culturels de remise en couple*

Les femmes d'origine étrangère – et avec une pratique religieuse⁴, voir Tableau 5.7 – se remettent au total moins souvent en couple et ce n'est pas le cas pour les hommes. Il est possible que pour les femmes ce soit la marque de comportements de couple plus traditionnels. De fait, l'importance accordée aux traditions dépend de la religion pratiquée et de l'origine géographique (Kalmijn *et al.*, 2005). Cependant, les contrastes ne sont pas très marqués selon ces facteurs, et inexistant pour les hommes, et le mariage direct, qui regroupe des personnes plus « traditionnelles », n'est pas non-plus un facteur de moindre remise en couple.

La remise en couple n'apparaît donc pas au total comme extrêmement marquée par le facteur « traditionnel » : une fois divorcées, les personnes agissent à peu près de la même façon, sauf les femmes d'origine étrangère. De nombreux facteurs se complètent certainement dans ces milieux qui rendent l'analyse difficile.

Parmi les plus religieux, il peut y avoir une « préférence » pour la famille, qui les pousse à reformer davantage une union. À l'inverse, la séparation sélectionne les personnes les moins convaincues parmi les traditionnelles. En effet, aux Pays-Bas, les personnes qui pratiquent une religion sont plus stables que les non-pratiquants, sauf en cas de mariage mixte, auquel cas la différence n'est pas majeure. De même en France, les personnes qui pratiquent une religion ont « une conception du couple qui exclut le divorce » (Villeneuve-Gokalp, 1994a). Les personnes concernées sont donc déjà certainement sélectionnées parmi les plus ouvertes et leurs barrières culturelles sont certainement moins fortes, puisqu'elles ont divorcé ou même éventuellement déjà vécu une cohabitation hors mariage.

En parallèle, les personnes originaires de pays aux valeurs plus traditionnelles divorcent bien moins, mais les mariages mixtes sont beaucoup plus fragiles, instabilité attribuée à de fortes différences de valeur (Kalmijn *et al.*, 2005 ; Segalen, 2006).

⁴ La personne assiste à des services religieux, hors baptêmes, mariages, etc. au moins une fois par an. Il s'agit de la pratique au moment de l'enquête, et il peut donc y avoir un biais : si la personne a changé de pratique religieuse depuis la séparation, et si la remise en couple a influencé sa religion.

Soit par sélection, soit parce qu'ils mélangent trop de personnes de confessions différentes et d'origines différentes, nos indicateurs de pratique religieuse et d'origine n'apportent pas de preuve percutante d'un lien entre comportements de remise en couple et « tradition ». Seules les femmes paraissent légèrement plus contraintes, peut-être parce qu'elles ont moins vécu l'évolution des comportements de remise en couple, et restent pour une part d'entre-elles sur des « logiques » passées de remise en couple.

3. Contrastes sociaux de la remise en couple

Les hommes qui ont fait plus de deux années d'études après le baccalauréat ont plus de chances de se remettre en couple que tous les autres (Figure 5.1). Au contraire chez les femmes il n'existe pas de différences significatives selon le diplôme depuis les années 1980. La prochaine section approfondit les questions relatives au milieu social. Nous analysons les mécanismes de reconstruction conjugale selon les caractéristiques socio-professionnelles, en les resituant dans les grands changements qui ont marqué les dernières décennies.

Nous exposons quelques différences structurelles entre les individus des différentes catégories socioprofessionnelles, puis après avoir dessiné les courbes de survie selon l'appartenance sociale, nous présentons le modèle de durée linéaire par morceau nécessaire à la comparaison toutes choses égales par ailleurs. Nous avons déjà exposé les limites de l'utilisation des PCS dans l'analyse des trajectoires, mais afin de compléter les travaux réalisés par d'autres chercheurs sur les comportements conjugaux en utilisant les PCS, nous faisons notre analyse principale avec cette variable. Les coefficients du modèle de durée complètent – et confirment – les résultats de la Figure 5.1 obtenus par une régression. Nous nous appuyons sur les trajectoires décrites dans le chapitre 3 pour approfondir l'analyse des différentiels sociaux. Les résultats sont complétés par ceux d'un modèle contrôlant l'origine sociale (PCS du père) en annexe 5.4, et par deux modèles séparés pour les personnes avec enfant et sans enfant lors de la séparation (annexe 5.5).

3.1. Des situations à la rupture disparates selon la classe sociale

Du fait de calendriers de construction familiale décalés selon la classe sociale (ou le niveau d'études), les trajectoires avant la rupture sont contrastées dans les différentes catégories. Cette section récapitule la situation familiale des hommes et des femmes selon

leur appartenance sociale et leur âge au moment de la rupture. Les effectifs détaillés par âge et PCS de personnes ayant vécu une rupture sont faibles, et seuls les extrêmes et les tendances sont significatifs. Les résultats détaillés dans le texte sont uniquement les résultats significatifs à 5 % par un test d'égalité des fréquences, et les cas plus limites sont précisés.

3.1.1. Âges à la mise en couple et à la rupture moins homogènes chez les femmes que chez les hommes

L'âge à la première mise en couple (sur l'ensemble des premières unions) varie selon la situation sociale, ce qui pourrait se répercuter sur l'ensemble de la trajectoire conjugale (Tableau 5.2). Or, une fois retenues uniquement les personnes qui se sont séparées, les contrastes sont moins importants que pour l'ensemble des personnes qui ont formé une union (Tableau 4.1). Les hommes ont formé leur premier couple vers 24 ans en moyenne, sauf les artisans et commerçants, plus tardifs. Chez les femmes il y a une légère disparité, des ouvrières vers 21 ans aux cadres à presque 23 ans. Les séparés ont formé leur première union jusqu'à deux ans plus tôt que l'ensemble, ce qui s'explique parce que les séparations touchent davantage des unions formées plus jeunes (chapitre 2). Ensuite, les femmes cadres se sont séparées plus vite que les autres et finalement leur âge à la séparation est plus faible que celui des femmes ouvrières ou employées. Au total, les contrastes par âge à la formation de la première union ne sont donc pas assez importants parmi les séparés pour avoir à se préoccuper d'une corrélation entre calendrier de vie en couple et PCS, comme nous l'avions fait pour le sexe.

Tableau 5.2 : âge moyen en début de première union, selon le sexe et la PCS à l'enquête

	hommes			femmes		
	Moyenne	Médiane	Ecart-type	Moyenne	Médiane	Ecart-type
artisan, commerç, CE, agri	25,4	24,3	5,8	22,8	21,6	4,4
ouvrier	24,6	23,2	5,8	22,5	21,0	5,3
employé	25,0	23,7	5,3	22,6	21,6	4,5
intermédiaire	25,2	23,8	5,3	23,4	22,7	3,5
cadre	25,7	25,1	4,8	24,5	23,4	4,4
non-concerné	24,3	22,2	6,9	22,4	21,6	4,5

Champ : hommes et femmes qui ont formé une union avant 50 ans

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau 5.3 : âge moyen en début et en fin de première union, selon le sexe et la PCS à l'enquête

	Age 1ère union			Age fin 1ère union		
	Moyenne	Médiane	Ecart-type	Moyenne	Médiane	Ecart-type
hommes						
artisan, commerç, CE, agri	25,2	22,5	5,8	32,1	31,8	7,5
ouvrier	23,9	22,9	4,5	31,0	29,7	7,2
employé	23,4	22,7	4,0	31,6	30,3	7,6
prof intermédiaire	23,9	23,3	4,2	31,5	30,2	7,3
cadre	23,8	22,8	3,8	31,8	29,7	7,3
non-concerné	24,2	22,7	5,5	30,7	30,2	8,6
femmes						
	Moyenne	Médiane	Ecart-type	Moyenne	Médiane	Ecart-type
artisan, commerç, CE, agri	21,9	20,8	4,4	31,8	30,8	7,6
ouvrier	21,0	20,5	2,9	31,9	29,9	7,1
employé	22,0	21,1	3,9	31,6	30,6	6,7
prof intermédiaire	22,7	21,8	3,5	30,9	29,8	6,2
cadre	22,8	22,2	3,6	30,6	27,8	7,1
non-concerné	21,2	20,3	3,6	30,0	28,8	7,4

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à la séparation, qui se sont séparés entre 1980 et 2002, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.1.2. Des ouvrières aux cadres, de moins en moins d'enfants et de mariages à la rupture

Plus la catégorie sociale est élevée, moins les chances d'avoir un enfant lors d'une rupture avant 35 ans sont fortes, surtout chez les femmes (Tableau 5.4). Cette distribution n'est cependant pas maintenue pour les hommes et les femmes de 35 ans ou plus lors de la séparation. Les femmes ouvrières ont significativement plus souvent un enfant, mais les autres proportions ne sont pas assez contrastées pour que les différences soient significatives.

Tableau 5.4 : proportion d'hommes et de femmes avec au moins un enfant à la séparation, selon l'âge à la séparation et la PCS au moment de l'enquête (en %)

	homme			femme		
	av. 25 ans	25-34 ans	ap. 35 ans	av. 25 ans	25-34 ans	ap. 35 ans
artisan, commerç, CE, agri	26,7	50,0	78,1	16,7	63,2	77,3
ouvrier	24,0	52,3	77,1	46,2	81,6	98,1
employé	16,7	44,4	83,9	25,0	68,0	81,8
intermédiaire	3,4	42,5	75,3	12,5	46,7	84,1
cadre	13,6	33,9	80,0	3,1	35,9	85,7
non-concerné	5,9	52,6	50,0	47,7	75,5	88,2
ensemble séparé	206	429	299	284	543	464

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à la séparation, qui se sont séparés après 1980, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

À tous les âges, les unions rompues sont plus fréquemment des mariages chez les femmes des classes populaires que chez les autres femmes (Tableau 5.5). Ayant fait des études moins longues, elles se mettent plus tôt en couple et ont le plus de chances d'avoir

déjà transformé leur union libre en mariage par exemple avant la trentaine. De plus les femmes cadres se séparent plus rapidement (chapitre 2), et donc en ayant eu moins de temps pour se marier. Nous avons vu que les premières unions « éphémères » se développaient davantage chez les femmes les plus éduquées, ce qui peut expliquer un nombre plus élevé de ruptures sans mariage.

À l’opposé des femmes cadres, les hommes cadres qui rompent après 25 ans sont plus fréquemment mariés que dans les autres milieux sociaux, et d’autant plus après 35 ans (Tableau 5.5). Les hommes les plus qualifiés ont en effet plus de chances de se marier dans les trois premières années de l’union si celle-ci dure au moins trois ans, alors qu’il n’y a pas de différence significative chez les femmes (Prioux, 2009). Régnier-Loilier (2007a, chapitre 3) montrait également dans une enquête régionale (Ined-Clersé, 2000, Pas-de-Calais), que les cadres et les personnes qui exerçaient une profession intermédiaire étaient plus souvent mariés au moment d’une naissance. De plus, l’âge des hommes à la première union est plus homogène que celui des femmes par groupe social (Tableau 4.1), et donc le temps qu’ils ont eu pour se marier à un âge donné à la séparation plus homogène.

Tableau 5.5 : proportion d’hommes et de femmes mariés pendant l’union rompue, selon l’âge à la séparation et la PCS au moment de l’enquête (en %)

	homme			femme		
	av. 25 ans	25-34 ans	ap. 35 ans	av. 25 ans	25-34 ans	ap. 35 ans
artisan, commerç, CE, &	6,7	40,0	56,3	16,7	57,9	86,4
ouvrier	8,0	36,4	61,5	26,9	61,2	90,4
employé	11,1	38,9	71,0	19,2	47,5	74,8
intermédiaire	3,4	30,1	63,5	6,9	32,7	70,1
cadre	4,6	40,3	80,0	6,3	30,2	71,4
non-concerné	5,9	36,8	80,0	11,4	49,1	88,2
ensemble séparé	206	429	299	284	543	464

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à la séparation, qui se sont séparés après 1980, par la séparation d’une union libre ou d’un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.1.3. Moins de résidences alternées dans les milieux modestes

Caractérisant des situations de transition, Le Gall et Martin (1993) distinguent deux logiques d’« après divorce ». La tendance dominante serait à la substitution (rupture totale avec l’ancien conjoint puis remise en couple pour le remplacer) dans les milieux où les partenaires du couple sont d’appartenance sociale modeste et ont des niveaux d’études très bas. Dans les milieux favorisés et dotés d’un fort capital culturel, la tendance globale serait à la pérennité (régulation, concertation). Ces deux extrêmes sont modulés par l’âge

des conjoints et des enfants, le temps passé en famille monoparentale, mais aussi par le nouveau conjoint qui peut imprimer un autre mode de comportement. L'utilisation de la résidence alternée après la séparation peut être un indicateur de ces contrastes dans la réaction à la rupture.

D'après les hommes, la résidence alternée est utilisée de manière relativement équivalente dans les différentes PCS, légèrement moins chez les ouvriers et légèrement plus chez les cadres (Tableau 5.6). Chez les femmes le contraste est plus net, et la garde alternée est utilisée deux fois plus chez les cadres et les femmes de profession intermédiaire que chez les ouvrières et les employées. D'autres facteurs entrent en compte lors de la séparation, comme le partage des biens et l'entente des parents, qui conditionnent en plus du milieu social le choix du type de résidence des enfants. Cependant, les tendances notées par Le Gall et Martin (1993) rappellent que c'est plutôt dans les milieux à capital culturel élevé que les arrangements autour des enfants se font en bonne entente. Au total, les liens des enfants avec le père sont bien plus affaiblis que ceux avec la mère par une rupture, et ils sont plus fréquents et moins souvent complètement interrompus chez les plus diplômés (Villeneuve-Gokalp, 1999).

Tableau 5.6 : Proportion d'hommes et de femmes qui ont adopté la résidence alternée⁵ pour leurs enfants l'année après la rupture selon la PCS (d'après le déclarant) (en %)

	hommes	femmes
artisan, commerc, CE, a	7,3	
ouvrier	10,6	4,8
employé	12,2	4,8
intermédiaire	12,5	10,5
cadre	14,8	9,5
non-concerné		1,3
Effectif avec enf	433	672

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à la séparation, qui se sont séparés après 1980, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.2. Remises en couple et milieu social

3.2.1. *À première vue, plus d'inégalités sociales chez les hommes que chez les femmes*

Sans aucun contrôle, nous présentons les « courbes de survie » calculées par la méthode Kaplan-Meier (Figure 5.2). Elles représentent à chaque durée depuis la

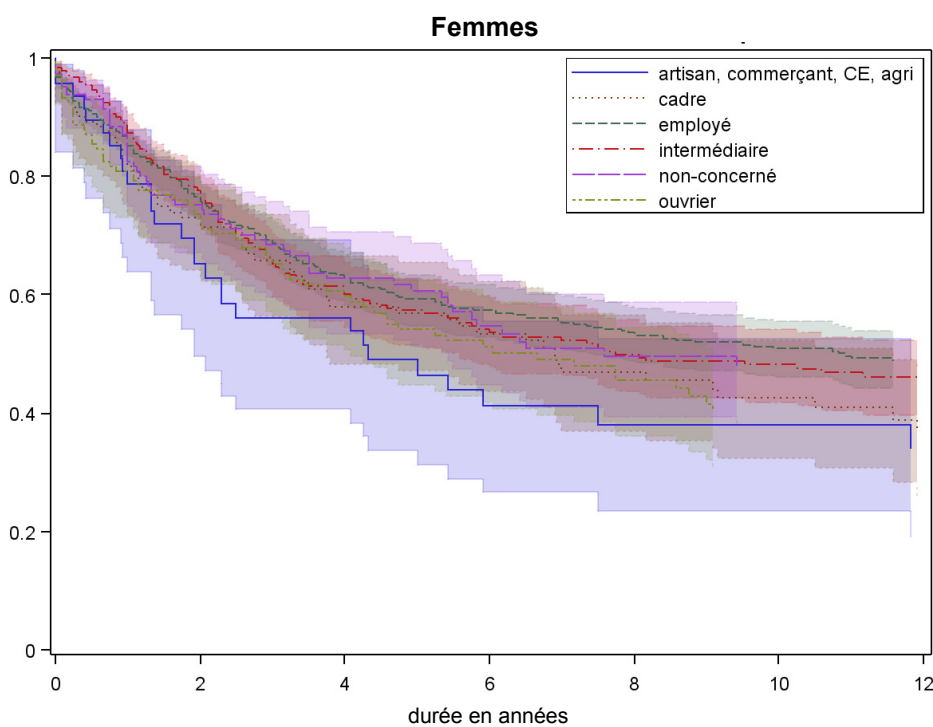
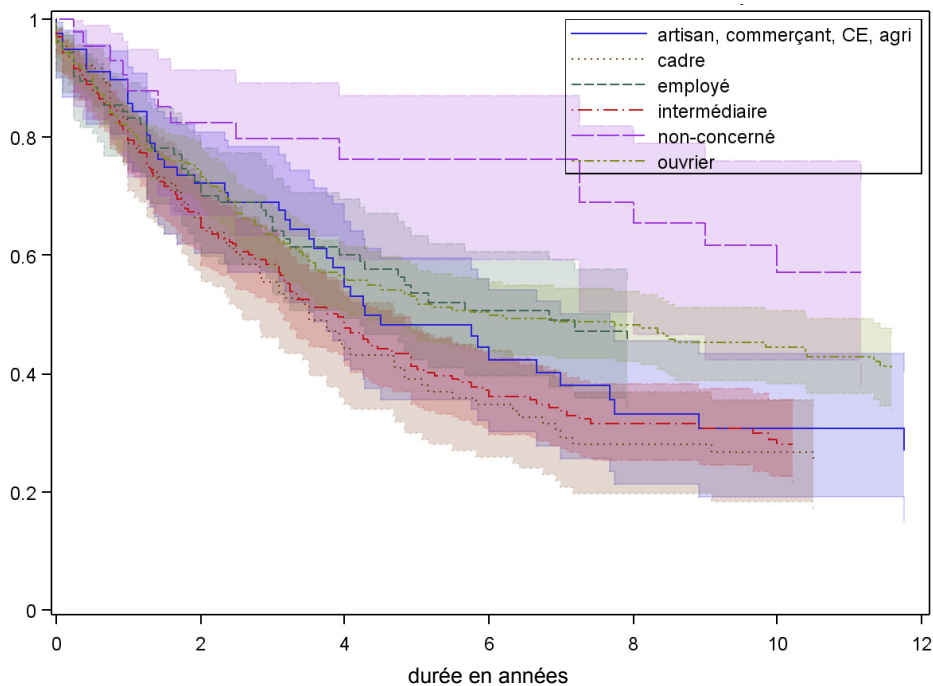
⁵ On considère que les enfants sont en garde alternée lorsque le parent a répondu qu'ils étaient « avec nous deux en garde alternée » l'année qui a suivi la rupture au moins une fois (la question offrait la possibilité de donner plusieurs réponses)

séparation la proportion de personnes qui ne se sont pas encore remises en couple. Nous sélectionnons uniquement les personnes séparées avant 50 ans entre 1980 et 2005. Le défaut de ces courbes est que plus on avance en durée depuis la séparation, moins il y a de personnes représentatives de cohortes récentes. Si on veut les analyser, on doit donc faire la supposition que les comportements relatifs de remise en couple ne se sont pas trop modifiés depuis les années 1980 entre les classes sociales. Les biais de structure seront de toute façon corrigés dans le modèle toutes choses égales par ailleurs exposé par la suite.

D'après ces courbes descriptives (Figure 5.2), les hommes affichent des contrastes significatifs selon leur appartenance sociale dans leur rythme de remise en couple, ce qui n'est pas le cas des femmes. Bien que très peu nombreux, les hommes qui n'ont pas de PCS au moment de l'enquête⁶, sont les plus à l'écart de la reconstruction conjugale, tout comme ils étaient plus à l'écart de toute vie de couple. Parmi les personnes qui déclarent une catégorie socioprofessionnelle, les hommes en profession intermédiaire et cadres se distinguent par une remise en couple plus rapide. Les différences significatives n'apparaissent pas au cours des premières années, mais plutôt quatre ou cinq ans après la séparation. Ensuite l'écart reste prononcé. Chez les femmes, les tendances sont très similaires selon l'origine sociale, même si dans l'ensemble les employées semblent plus lentes à se remettre en couple que les cadres et les femmes artisans, commerçantes et cheffes d'entreprise.

⁶ 29 hommes n'ont pas déclaré de PCS, dont 15 en invalidité, quelques retraités et une dizaine qui n'ont pas non-plus donné leur type de situation d'activité (annexe 5.3.). Les femmes sont bien plus nombreuses (74) à ne pas avoir de PCS, presque la moitié sont au foyer et un quart en congé maladie. Là encore 10 n'avaient pas non plus déclaré leur situation d'activité. Nous les avons regroupés dans une catégorie « non-concernés ».

Figure 5.2 : Courbes de probabilité de survie de Kaplan-Meyer – intervalle de confiance à 95 %
Hommes



Probabilité de survie = nombre de personnes pas encore remises en couple à chaque durée pour 100 personnes séparées

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à la séparation, qui se sont séparés après 1980, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.2.2. *Ouvriers et employés toujours désavantagés par rapport aux cadres et aux hommes exerçant une profession intermédiaire*
Tableau 5.7 : Estimation des risques relatifs de remise en couple, tous contrôles calculée dans un modèle de durée linéaire par morceau

	hommes		femmes	
	estimation	erreur std	estimation	erreur std
niveau de référence	-0,51	0,49	-0,51	0,38
Durée (risque de base)				
0 à 1 ans (pentes)	-5,61***	1,12	-6,48***	1,1
1 à 3 ans (pentes)	0,4	0,26	0,65**	0,25
3 à 5 ans (pentes)	-0,14***	0,03	-0,12***	0,03
5 à 7 ans (pentes)	0,1	0,19	0,39**	0,16
7 ans et plus (pentes)	-0,14*	0,09	-0,05	0,08
Age à la séparation				
20 à 25 ans (pentes)	0,09	0,09	0	0,07
25 à 30 ans (pentes)	0	0,04	-0,14***	0,04
30 à 35 ans (pentes)	-0,14***	0,04	0	0,04
35 à 40 ans (pentes)	-0,05	0,04	-0,12***	0,04
40 ans et plus (pentes)	-0,02	0,02	-0,11***	0,02
Année de séparation				
1980 à 1984	1,15	0,16	1,01	0,15
1985 à 1989	1,29*	0,15	1,1	0,14
1990 à 1994	1,09	0,14	1,19	0,13
1995 à 1999	1		1	
2000 et après	0,82	0,16	0,9	0,14
Études à la séparation				
oui / non	0,96	0,17	0,96	0,14
Durée première union				
moins de 4 ans	0,86	0,14	0,64***	0,13
entre 4 et 8 ans	1		1	
9 ans et plus	1,31*	0,16	1,11	0,15
Statut de la première union				
cohabitation	1		1	
mariage	1,11	0,12	1,44***	0,11
Enfants antérieurs				
aucun enfant	0,97	0,13	1,95***	0,13
enfant(s) avec soi	0,67*	0,23	1	
enfant(s) ailleurs	1		2,38***	0,14
Catégorie socioprofessionnelle				
artisan, commerçant, agri	0,88	0,21	1,76**	0,24
ouvrier	0,68***	0,12	1,17	0,16
employé	0,66**	0,17	1,08	0,11
prof intermédiaire	1		1	
cadre	1,04	0,15	1,09	0,15
non-concerné	0,36***	0,3	0,89	0,16
Pays de naissance				
étranger / France	1,11	0,16	0,72*	0,18
Pratique religieuse				
oui / non	0,81	0,15	0,73***	0,12
Log-vraisemblance	-2657,85		-3100,2	
n	27		27	

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champs : hommes et femmes qui ont connu la séparation d'une première union entre 20 et 50 ans et après 1980 (hors décès du conjoint)

Note : Dans ce modèle, la durée et l'âge sont continus, et les « nœuds » marquent les changements de pente. Par exemple, l'âge à la séparation 35,0 ans est la frontière entre les intervalles [30-35] et [35-40].

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Après les séparations récentes, un contraste se dessine entre les hommes ouvriers et employés et ceux des classes plus aisées (tableau 2). Déjà à l'écart de la vie de couple en général, les hommes qui n'ont pas fourni de catégorie socioprofessionnelle se remettent le moins fréquemment en couple. Malgré les grandes différences dans les trajectoires des femmes selon le milieu social, les risques de revivre une union sont indifférenciés dans les classes sociales même toutes choses égales par ailleurs, sauf chez les femmes qui travaillent dans l'artisanat ou le commerce, qui reforment plus vite une union. Il en est de même en contrôlant par le nombre d'enfants. En contrôlant si la personne faisait encore ses études ou non lors de la séparation, on s'assure que son coefficient de remise en couple n'est pas lié au fait qu'elle était encore en formation (donc non-active), ce qui est plus fréquent pour les cadres et professions intermédiaires. Il semble au total que ce facteur ne change rien à la vitesse de remise en couple et cette corrélation ne modifie pas les résultats concernant les PCS ici.

Les comportements de remise en couple dans les groupes sociaux contrastent avec ceux des études effectuées sur les enquêtes des années 1980-1990. Alors que dans les classes populaires on se remettait plus fréquemment en couple, cette tendance disparaît pour les femmes et s'inverse pour les hommes. Les raisons de reformer une union dans les milieux populaires, notamment la nécessité économique, n'ont pas forcément disparu, mais d'autres incitations ont pu apparaître dans les autres milieux. Rappelons cependant que dans les années récentes, les remises en couple ont globalement ralenti chez les hommes. Il est possible que ce ralentissement soit passé par la plus grande exclusion du marché conjugal des hommes à capital culturel et social réduit. Chez les femmes, chez lesquelles les remises en couple ont globalement augmenté, plutôt que le résultat d'un changement de comportement de remise en couple dans les milieux populaires, il est possible que ce soit la montée des unions multiples chez les plus diplômées qui ait aligné les comportements de remise en couple.

Alors qu'un phénomène d'anticipation⁷ semblait influencer les trajectoires de couple dans les milieux populaires, il est possible qu'aujourd'hui il soit moins facile à repérer car les mouvements familiaux sont devenus plus rapides dans les autres milieux. Cela ne tient cependant pas forcément à une transformation en profondeur du processus d'anticipation et de remise en couple chez les ouvrières, mais plutôt à une accélération

⁷ Dans les années 1970, d'une part les femmes les moins diplômées et celles avec les PCS les moins élevées (au moment de l'enquête) divorcent le moins fréquemment (Desplanques, 1987). D'autre part les femmes des catégories sociales moins favorisées se remettent plus rapidement en couple. Les femmes n'ayant jamais travaillé ont très rarement divorcé, mais celles qui ont divorcé se sont bcp+ svt remises en couple – notons qu'à l'époque, les femmes n'ayant jamais travaillé n'étaient pas forcément les moins diplômées. Chez les hommes, seuls les employés divorçaient davantage que les autres.

des remises en couple chez les femmes cadres. Cela rejoindrait du moins les recherches de Catherine Villeneuve-Gokalp sur la cohabitation hors mariage : certains comportements étaient déjà structurellement présents dans les classes moins favorisées avant le développement de « nouvelles » formes de conjugalité qui touchent davantage les groupes sociaux favorisés.

Les résultats selon le milieu d'origine (PCS du père) sont présentés en annexe 5.4. Il n'y a pas de différence majeure avec ceux exposés ici. Seuls les estimateurs des variables corrélées différemment à la PCS d'ego et à celle des parents changent de valeur, par exemple le pays d'origine. De plus, les différences de niveau de remise en couple exposées selon le milieu social ne tiennent pas au décalage de calendrier conjugal lié à l'entrée plus tardive des cadres dans leur première union (annexe 5.7.).

3.3. Interaction de la PCS et de l'âge à la rupture pour la remise en couple

Avant 35 ans⁸, les hommes se remettent en couple dans des proportions relativement proches, bien que les employés avant 25 ans et les ouvriers entre 30 et 35 ans se remettent moins en couple (Tableau 5.8). Après cet âge les hommes cadres continuent à reformer presque aussi fréquemment des unions que les plus jeunes, alors que les proportions baissent sensiblement dans les autres PCS.

Tableau 5.8 : proportion d'hommes et de femmes remis en couple dans les trois années après la rupture de la première union, selon l'âge à la séparation et le sexe (en %)

	homme			femme		
	av. 25 ans	25-34 ans	ap. 35 ans	av. 25 ans	25-34 ans	ap. 35 ans
artisan, commerc., CE,	42,9	36,0	28,0	50,0	40,0	42,9
ouvrier	51,8	37,4	29,5	25,0	31,6	25,0
employé	7,7	50,0	30,8	59,5	34,5	16,7
intermédiaire	50,0	46,7	32,4	53,5	36,9	18,5
cadre	47,4	51,9	44,4	69,0	23,9	16,7
non-concerné				44,4	34,0	23,1
ensemble séparé	153	345	245	210	420	381

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à la séparation, qui se sont séparés entre 1980 et 2002, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint
 Note de lecture : 51,8 % des hommes ouvriers âgés de moins de 25 ans se remettent en couple dans les trois ans après la rupture.

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

⁸ Seules les différences significatives (à 10 % minimum) par un test des fréquences sont exposées ici.

Les remises en couple sont moins fréquentes chez les jeunes femmes ouvrières, surtout par rapport aux cadres (Tableau 5.8). Cependant, la fréquence des remises en couple (dans les trois ans) décroît très fortement avec l'âge chez les cadres, alors que cette chute est bien moins rapide dans les autres PCS, et particulièrement chez les ouvrières. Cela renforce l'impression que les comportements d'union répétée se développent particulièrement dans les jeunes générations les plus éduquées, mais que ce comportement était déjà établi à tous âges dans les autres PCS. Cependant, un autre facteur peut jouer, la parentalité : les unions rompues avec enfants n'étant pas homogènes par PCS dans les groupes d'âge, il est possible que leur plus grande fréquence aux jeunes âges dans les classes moins dotées soit à l'origine des différences de remise en couple. Le détail selon le nombre d'enfants est proposé en annexe 5.6., mais les effectifs faibles le rendent peu exploitable. Une interaction de l'âge et de la PCS dans le modèle de durée permet cependant de décomposer les effets de l'âge à la séparation selon la PCS toutes choses égales par ailleurs (Tableau 5.9).

Tableau 5.9 : Estimation des risques relatifs de remise en couple, tous contrôles, décomposition par âge à la rupture calculée dans un modèle de durée linéaire par morceau (contrôles du Tableau 5.7)

hommes	moins de 25 ans		25 à 35 ans		plus de 35 ans	
	estimation	<i>erreur std</i>	estimation	<i>erreur std</i>	estimation	<i>erreur std</i>
artisan, commerç, CE, agri	0,98	0,42	0,69	0,29	0,95	0,36
ouvrier	0,75	0,25	0,58***	0,17	0,8	0,23
employé	0,27***	0,49	0,79	0,21	0,86	0,33
prof intermédiaire	1		1		1	
cadre	0,84	0,37	0,88	0,21	1,59*	0,26
non-concerné	0,39*	0,54	0,31***	0,39	0,34	0,77
femmes	moins de 25 ans		25 à 35 ans		plus de 35 ans	
	estimation	<i>erreur std</i>	estimation	<i>erreur std</i>	estimation	<i>erreur std</i>
artisan, commerç, CE, agri	1,16	0,53	1,44	0,45	2,96**	0,5
ouvrier	0,52*	0,39	1,25	0,28	1,94	0,44
employé	1,04	0,24	0,98	0,23	1,09	0,42
prof intermédiaire	0,85	0,25	0,9	0,23	1,24	0,43
cadre	1		1		1	
non-concerné	0,46**	0,31	1,15	0,28	1,37	0,49

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à la séparation, qui se sont séparés depuis 1980, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Note : nous prenons les femmes cadres comme référence afin de faire ressortir les seules différences significatives du modèle. Celui-ci reste stable malgré ce choix provisoire.

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Le fait que les cadres de 25 ans soient plus fréquemment en cours de formation (annexe 5.2) est contrôlé par la variable binaire « études en fin de première union ». Celle-ci n'est cependant pas plus significative dans ce modèle que dans les autres.

Les tendances par âge observées dans l'analyse descriptive sont retrouvées toutes choses égales par ailleurs dans le modèle de durée⁹. Les hommes qui exercent une profession intermédiaire sont un pivot à chaque âge : les plus jeunes se remettent plus facilement en couple que les employés, à des âges intermédiaires ils se remettent plus en couple que les ouvriers, et après 35 ans ils se remettent moins en couple que les cadres. Le contraste entre classes populaires et classes favorisées apparaît à chaque âge. Chez les femmes, quelques légères différences sociales étaient masquées par l'étude globale par âge. La décomposition montre que les ouvrières se remettent le moins rapidement en couple pour une rupture avant 25 ans, et qu'après 35 ans les femmes artisans et commerçantes se remettent plus vite en couple que les cadres.

4. L'influence de la situation d'emploi

La division du travail dans le couple subit l'influence des structures sociales, et la formation et dissolution des premières unions sont influencées par les situations d'activité. Les conséquences sur la reconstruction conjugale des contrastes hommes-femmes en matière d'emploi au sein du couple demandent à être approfondies. Nous étudierons plus précisément la relation entre situations d'emploi pendant ou après la première relation et remise en couple, en distinguant les effets selon les sexes et en tenant compte de leur statut parental.

4.1. Deux trajectoires parallèles, l'emploi et la vie conjugale

L'analyse, basée sur un échantillon d'hommes et de femmes de l'enquête « Familles et employeurs » ayant rompu leur première union d'au moins deux ans, décrit les caractéristiques des personnes séparées afin de mieux cerner la population concernée par la remise en couple, puis propose un modèle de durée qui apporte des éléments de réponse aux hypothèses formulées.

⁹ Pour les femmes, nous prenons les cadres en référence juste pour montrer les contrastes significatifs avec les ouvrières, même si ça n'est pas la catégorie la plus fournie. Cela ne pose pas d'autres problèmes ici, car nous regardons uniquement les estimateurs des PCS.

4.1.1. *Mise en place de l'analyse*

Nous retenons les personnes qui ont rompu leur première union cohabitante ayant duré au moins deux ans¹⁰. La situation professionnelle pendant l'union est ainsi mieux évaluée puisqu'elle n'est connue qu'avec une précision annuelle. On est alors sûr que la situation décrite l'année civile précédant celle de la rupture correspondait à la situation durant l'union. Puisque l'enquête Familles et employeurs ne couvre que les personnes âgées de 20 à 49 ans en 2004, nous avons dû restreindre notre champ d'observation par rapport à Érfi. Les analyses des modèles de durée sont basées sur la sous-population des personnes séparées entre 1990 et 2003, ce qui limite l'étude aux séparations récentes et aux remises en couple qui ont lieu dans les 0 à 14 années après la séparation. Il reste donc 599 hommes et 828 femmes pour l'analyse. L'annexe 5.8. décrit les effectifs disponibles et la répartition des modalités pour l'ensemble des variables retenues.

Après quelques observations préalables sur la population des séparés et sur les remises en couple, nous étudions la probabilité pour tous les individus séparés de se remettre en couple selon leurs caractéristiques et en contrôlant les effets de structure. Dans l'enquête « Familles et employeurs », la situation matrimoniale ainsi que la situation d'emploi sont renseignées annuellement. Nous avons donc établi un modèle de durée en temps discret pour chaque sexe. Il modélise les risques – au sens statistique du terme – de remise en couple à chaque durée à partir de la date de séparation. Conventionnellement, la « remise en couple » revient ici à la formation d'une nouvelle union de six mois ou plus. D'autre part, nous n'avons retenu pour ce modèle que les personnes séparées jusqu'à fin 2003, puisque l'enquête s'est déroulée en 2004.

4.1.2. *Données et limites*

Les variables concernant le passé conjugal testées dans les deux modèles sont l'âge à la rupture, l'année de séparation, la durée de la première union, son statut et le nombre d'enfants qui en sont issus. Aucune variable de l'enquête EFE ne permet de repérer avec quel parent résident les enfants pendant cette période, et nous devons donc nous passer de ce contrôle important. Nous retenons également la catégorie socioprofessionnelle.

La situation d'emploi est considérée sous plusieurs angles. En premier lieu, nous la traitons comme une variable dépendante du temps. Le modèle permet alors d'identifier les situations d'emploi courantes les plus propices à une remise en couple. La forme des

¹⁰ Le choix n'est pas trop restrictif, au sens où les résultats des modèles sur cette population sont très proches de ceux qu'on pourrait obtenir en prenant toutes les premières unions de six mois et plus.

données nous oblige à considérer l'activité sur des années entières. Par conséquent, on évalue à chaque période, non la situation d'emploi de l'année en cours, puisqu'on ne sait pas quand la remise en couple a lieu dans l'année, mais celle de l'année antérieure. Nous évitons ainsi de compter parmi les actifs des personnes qui reprennent leur emploi juste l'année de la rupture. Nous supposons que l'effet de l'anticipation de la remise en couple sur la reprise d'emploi l'année civile précédant la rupture n'est pas significatif (Algava *et al.*, 2007). Cette variable, dépendante du temps, comporte deux modalités : l'emploi (actifs à temps plein ou partiel, emploi court, emploi long, étudiants, jeunes en service militaire et personnes en congé parental) et le non-emploi, qui regroupe simplement inactivité et chômage. Les quelques étudiants et jeunes en service militaire sont groupés avec les personnes en emploi. Nous avons privilégié ce groupement en considérant que, sur le marché conjugal, les étudiants étaient plus dans une dynamique de passage à l'emploi que d'inactivité.

En deuxième lieu, nous créons deux indicateurs de la situation professionnelle à deux moments de la première union : l'année de la mise en couple et l'année précédant la séparation. Ils sont décomposés en trois modalités : en emploi, chômage et inactivité. En dernier lieu, un indicateur supplémentaire précise si la personne a vécu ou non au moins une année de chômage ou d'inactivité au cours de la première union¹¹.

4.2. Des situations d'emploi différentes avant et après la séparation

Au cours de l'année précédant la rupture, les femmes sont moins nombreuses en emploi que les hommes (Figure 5.3). Le déséquilibre reste relatif, puisque l'exercice d'une activité domine largement, même chez les mères : 70 % d'entre elles travaillent à temps plein ou partiel juste avant la rupture. Les hommes sont peu contraints par les enfants de l'union, et les pères sont même moins souvent au chômage ou à temps partiel. Eux-mêmes associent rarement transitions professionnelles et naissances (Pailhé et Solaz, 2007). Cependant, les situations d'emploi sont particulièrement déséquilibrées entre femmes avec et sans enfant. Par exemple, 6 % des femmes sans enfant sont inactives contre 20 % des mères. La cessation d'activité est généralement consécutive à la présence d'enfants, et un quart des mères actives avant la naissance n'ont pas repris d'emploi au bout de cinq années (Pailhé et Solaz, 2007). Il en résulte une part importante de mères inactives ou à temps partiel. Ces résultats rejoignent l'hypothèse d'une perdurance de la

¹¹ Le congé parental n'est pas considéré comme de l'inactivité, c'est la situation principale de la personne l'année d'un congé parental qui est prise en compte.

représentation traditionnelle de la division des rôles (productif et reproductif) entre les hommes et les femmes dans les couples (Bajos et Ferrand, 2006).

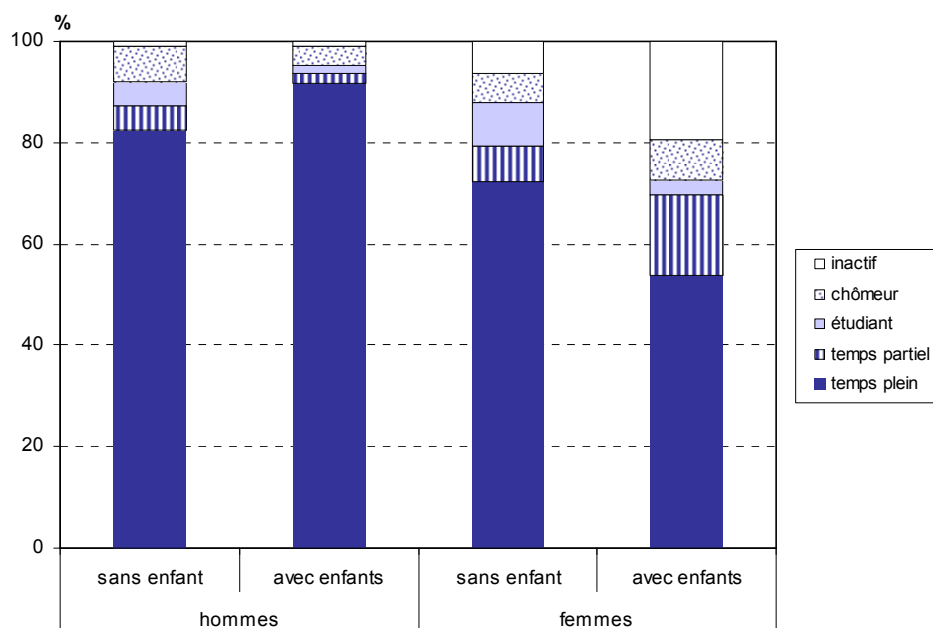
Les hommes sont représentés dans les différents statuts d'activité dans des proportions proches l'année précédant la séparation – qu'ils se remettent en couple ou non – et l'année de la deuxième union (Figure 5.4). La seule différence notable est que les hommes qui étudiaient encore au moment de la rupture ne sont pour la plupart plus étudiants lors de la remise en couple. En contrepartie, la proportion d'actifs a augmenté, particulièrement celle de chômeurs.

Même si la paternité ne retarde pas la reconstruction conjugale (Cassan *et al.*, 2001 ; de Guibert-Lantoine, 2002), il est possible que la situation d'emploi des hommes joue un rôle. Nous avons vu, en effet, que la représentation des rôles sociaux – l'homme assure la subsistance du ménage et constitue sa principale source de revenu – semble régir en partie la formation de sa première union et sa séparation (Commaille, 1999). Elle peut de même influencer sa remise en couple. Nous faisons donc l'hypothèse que, chez les hommes, les disparités d'emploi seront à l'origine d'un contraste dans les chances de remise en couple.

La situation d'emploi des femmes se différencie à deux niveaux (Figure 5.4). D'une part, les femmes qui se séparent mais ne sont toujours pas remises en couple lors de l'enquête sont plus souvent inactives ou à temps partiel que celles qui ont formé une nouvelle union. D'autre part, entre la séparation et la remise en couple, ces dernières diminuent leur taux d'inactivité mais maintiennent le niveau de temps partiel. Une grande partie de ces mouvements serait à imputer à la séparation (Algava *et al.*, 2007). De plus, les femmes actives à temps plein sont bien plus nombreuses au début de la deuxième union, en partie du fait de l'entrée des étudiantes sur le marché du travail et de la reprise du travail des inactives.

Les femmes à temps partiel ou inactives restant plus nombreuses parmi celles qui ne se sont pas remises en couple, elles reforment certainement moins souvent une nouvelle union. Nous le vérifierons. L'inactivité serait-elle alors à relier directement à de moindres remises en couple ? Ou serait-ce la prévalence des mères parmi les inactives qui ralentirait leur remise en couple, celles-ci reformant moins rapidement une union (de Guibert-Lantoine, 2002 ; Villeneuve-Gokalp, 1991) ? Il est possible que ce soient plutôt des facteurs liés aux enfants (la garde des enfants, la préoccupation matérielle liée à leur présence, le manque de temps, les besoins de compagnie et de maternité déjà comblés, la difficulté à faire accepter l'enfant au candidat à l'union...) et non la situation d'emploi qui soient la source de la différence.

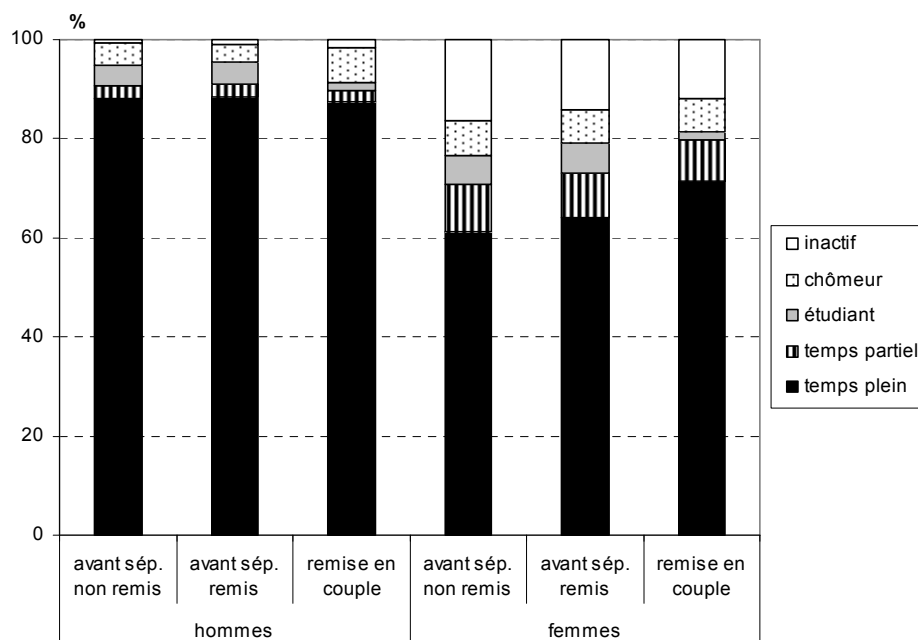
Figure 5.3 : Situation d'emploi un an avant la rupture de la première union, selon le sexe et les enfants dans l'union



Champ : Hommes et femmes de moins de 50 ans lors de l'enquête ayant connu entre 1990 et 2003 la rupture d'une union ayant duré au moins 2 ans (retenus pour l'analyse de durée)

Source : Enquête « Familles et employeurs », Ined, 2004-2005.

Figure 5.4 : Situation d'emploi avant la séparation et après la remise en couple par sexe



Champ : Hommes et femmes de moins de 50 ans lors de l'enquête ayant connu au moins une rupture avant 2000 et une remise en couple

Source : Enquête « Familles et employeurs », Ined, 2004-2005.

En dernier lieu, il est possible que les comportements de remise en couple soient sensibles aux changements de situation d'emploi. Par exemple, un homme actif avant la rupture se remettra peut-être moins rapidement en couple s'il arrête de travailler. De plus, par opposition aux inactives qui (re)commencent à travailler après la rupture, certaines femmes inactives peuvent ne pas chercher à occuper un emploi après la séparation car elles ont déjà trouvé ou anticipent de trouver un nouveau conjoint. Auquel cas, les inactives qui ne reprennent pas d'activité, pour une part d'entre elles par anticipation, pourraient se remettre plus rapidement en couple que les autres femmes (Festy, 1988).

4.3. Remises en couples selon la situation d'activité

Les hommes qui ont vécu au moins six mois de chômage pendant l'union ont moins de chances de reformer une union que ceux qui n'ont pas connu d'interruption d'emploi¹² (Tableau 5.10). De même, les hommes au chômage une année donnée depuis la séparation ont moins de chances de reformer une union l'année suivante que les actifs. Chez les femmes, c'est la situation d'inactivité durant l'union qui est fortement liée à un retard dans la remise en couple : celles qui vivent une période d'inactivité pendant la première union – en début, au fil de l'union ou juste avant la rupture – sont les moins rapides à reformer une union. Les femmes qui ont traversé une période de chômage se remettraient au contraire plus vite en couple que celles qui n'ont jamais connu d'interruption d'emploi. Le temps partiel n'intervient pas significativement.

Nous n'obtenons pas de résultats significatifs concernant les changements de situation d'emploi après la rupture pour les deux sexes¹³. Les faibles effectifs concernés par ces variations d'après rupture sont peut-être à l'origine de la non-significativité des résultats. L'existence d'anticipations que nous avons posée en hypothèse ne peut donc pas être démontrée ici. Cependant, plusieurs comportements se compensent peut-être, par exemple l'effet d'anticipation (pas de reprise d'emploi si une remise en couple est prévue, etc.) et l'effet « lieu de rencontre », les femmes qui retravaillent trouvant plus facilement un partenaire dans le cadre professionnel (de Graaf et Kalmijn, 2003).

La forte corrélation entre la situation d'emploi et l'arrivée d'enfants dans l'union antérieure pousse à détailler la situation d'activité en distinguant selon que la première union était féconde ou pas (Tableau 5.11). Deux tendances se détachent pour les

¹² Les estimateurs des autres variables sont donnés dans l'annexe 5.9.

¹³ Nous avons également détaillé le passage d'activité à inactivité (et vice-versa) pour les femmes, ainsi que de chômage à non-chômage puis l'inverse pour les hommes. Les résultats ne sont pas non-plus significatifs.

femmes. En premier lieu, lorsqu'elles ont des enfants, leur situation d'activité n'est pas significativement reliée à la remise en couple. Il semble donc que, plus que l'inactivité, ce soit le statut de mère qui limite la remise en couple : la surreprésentation des mères parmi les inactives suffit à expliquer les fortes disparités globales entre inactives et actives. Le moindre emploi et les éventuelles difficultés financières des mères seules ne semblent pas freiner leurs remises en couple.

En parallèle, la reconstruction conjugale des femmes sans enfant est sensible à leur situation d'emploi. Elles reforment moins souvent une union lorsqu'elles ont traversé une période d'inactivité. Il semblerait que même après la séparation, une situation d'inactivité réduise leurs chances de se remettre en couple l'année suivante par rapport à une situation d'emploi. Les inactives sans enfant reprennent moins fréquemment un emploi que celles qui n'ont pas d'enfants (Algava *et al.*, 2007) et elles connaissent des risques diminués de reconstruction conjugale. Il est donc possible que l'inactivité traduise d'autres caractéristiques (handicap, maladie,...)¹⁴. La moindre disponibilité de ces femmes pour assurer leur rôle de conjoint et de mère pourrait alors les écarter du marché des unions.

Bien que le chômage des femmes après la rupture ne semble pas accélérer leur remise en couple, les femmes sans enfant qui ont vécu une période de chômage pendant la première union se remettraient plus vite en couple que celles qui n'ont jamais connu d'interruption d'activité. Ayant déjà fait l'expérience d'une période d'incertitude et éventuellement de précarité, elles rechercheraient peut-être une sécurité matérielle auprès d'un conjoint ou en fondant une famille. Auquel cas, pourquoi les femmes au chômage après la rupture ne se remettraient-elles pas plus vite en couple ? Leur isolement relatif peut freiner leurs projets d'union : ne fréquentant pas de lieu de travail, initiateur de rencontres de conjoints (de Graaf et Kalmijn, 2003), ni d'autres parents puisqu'elles n'ont pas d'enfants, leur réseau de sociabilité serait réduit (Clément et Bonvalet, 2006 ; Martin, 1994).

¹⁴ Nous ne pouvons démontrer cette hypothèse. Posons comme limite que l'effectif de femmes concernées est très réduit (24), dont seulement 2 sont handicapées lors de l'enquête. Cependant, la proportion d'handicapées est plus forte parmi les femmes inactives lors de la séparation que sur l'ensemble des femmes retenues dans le modèle.

Tableau 5.10 : Facteurs de la remise en couple, détail de la situation d'emploi pendant la première union puis après la séparation femmes (modèles de durée en temps discret, effet des facteurs sur le log-hazard de se remettre en couple)

	Hommes		Femmes	
	Estimation	erreur std	Estimation	erreur std
Situation d'emploi en début d'union				
Emploi, étudiants	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Chômage	0,12	-0,24	0,156	-0,19
Inactivité			-0,486***	-0,17
Situation d'emploi pendant l'union				
Pas d'interruption	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Au moins six mois temps partiel			-0,179	-0,12
Au moins six mois chômage	-0,325**	-0,16	0,196*	-0,12
Au moins six mois inactivité			-0,3**	-0,13
Situation d'emploi l'année précédant la rupture				
Temps plein, emploi court	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
temps partiel			-0,097	-0,15
chômage	-0,315	-0,26	-0,079	-0,19
inactivité			-0,303**	-0,15
Situation d'emploi après la séparation, l'année précédant l'observation[^]				
Emploi [^]	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Chômage [^]	-0,368*	-0,20	0,023	-0,16
Inactivité [^]			-0,077	-0,16
Changement de situation d'emploi après séparation				
Emploi avant sép., pas d'emploi [^]	-0,263	-0,23	0,234	-0,19
Emploi avant sép., emploi [^]	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Pas d'emploi avant sép., pas d'emploi [^]	-0,422	-0,40	0,063	-0,22
Pas d'emploi avant sép., emploi [^]	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	

[^] : Variable dépendante du temps qui caractérise la situation d'activité à chaque durée d'observation depuis la rupture.

***, **, * : Significatif à moins de 1 %, 5 %, 10 %.

Contrôles : Communs au modèle général.

Champ : Hommes et femmes qui ont connu entre 1990 et 2003 la séparation d'une union ayant duré au moins deux ans.

Tableau 5.11 : Facteurs de la remise en couple, détail de la situation d'emploi et des enfants

	Hommes				Femmes			
	Pas d'enfant		Enfants		Pas d'enfant		Enfants	
	Estimation (erreur std)				Estimation (erreur std)			
Situation d'emploi pendant l'union								
Pas d'interruption	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>		<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Au moins six mois temps partiel					-0,299	-0,182	-0,071	-0,15
Au moins six mois chômage	-0,623***	-0,221	0,084	-0,228	0,422**	-0,182	0,062	-0,148
Au moins six mois inactivité					-0,867***	-0,314	-0,201	-0,139
Situation d'emploi après la séparation, l'année précédant l'observation[^]								
Emploi [^]	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>		<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Chômage [^]	-0,403	-0,265	-0,325	-0,314	-0,046	-0,299	0,037	-0,194
Inactivité [^]					-0,63*	-0,348	0,062	-0,181

[^] : Variable dépendante du temps.

***, **, * : Significatif à moins de 1 %, 5 %, 10 %.

Contrôles : Communs au modèle général (sauf enfants qui sont dans l'interaction ici).

Champ : Hommes et femmes qui ont connu entre 1990 et 2003 la séparation d'une union ayant duré au moins deux ans.

Source : Enquête « Familles et employeurs », Ined, 2004-2005.

Les hommes chômeurs sans enfant qui ont connu au moins six mois de chômage pendant l'union ont des chances amoindries de se remettre en couple par rapport aux actifs, et ceux qui ont des enfants des chances équivalentes. L'on sait déjà que le chômage des jeunes retardait la première mise en couple. Ces résultats semblent confirmer que chez les hommes, notamment lorsqu'ils n'ont pas (encore) d'enfants, le chômage constitue un handicap pour se mettre en couple et fonder une famille, ce qui ne serait pas le cas chez les femmes.

Ces résultats semblent poser le chômage comme un indicateur des rôles sexués. Pour l'homme, ce ne serait pas le chômage en tant que tel qui retarde la remise en couple, mais le fait qu'il l'écarte de son rôle d'« homme gagne-pain ». Cette situation aurait un effet déstabilisant aussi bien pour lui, en le rendant moins sûr de son « droit à l'union », que pour l'éventuelle candidate pour laquelle il dérogerait à son rôle de pourvoyeur du couple. Chez les femmes, le couple serait synonyme de sécurité et celles qui ont déjà connu des périodes de difficulté y seraient d'autant plus attachées.

5. Synthèse et conclusion

Nous nous étions posé certaines questions méthodologiques auxquelles nous avons apporté des éléments de réponse au cours de ce chapitre. L'utilisation de la variable de PCS des personnes au moment de l'enquête a des limites dues aux changements possibles de PCS dans la trajectoire. Cependant on retrouve les mêmes tendances en contrôlant selon la PCS du père : le milieu d'origine n'a pas d'influence sur les « risques » de remise en couple pour les femmes et une influence croissante chez les hommes. De plus, les autres indicateurs du modèle ne sont pas modifiés par le contrôle par l'une ou l'autre de ces variables. Utiliser niveau de diplôme ou catégorie socioprofessionnelle donne des résultats très proches d'estimation des remises en couple, mais la PCS apporte quelques informations supplémentaires, notamment sur la « spécificité » ouvrière. En dernier lieu, les estimateurs d'une régression sur les remises en couple dans les cinq années après la séparation et d'un modèle de durée sont apparus comme très « proches » : ils sont significatifs dans les mêmes grandeurs et de même signe. Les différences portent donc plus sur les niveaux que sur la vitesse de remise en couple.

Les caractéristiques de l'union antérieure influencent les chances de reformer une union, mais comme nous l'avions vu dans le chapitre 3, les ruptures d'unions courtes ou

cohabitantes ne provoquent pas davantage de remises en couple. Ce sont au contraire les ruptures d'unions longues ou mariées (pour les femmes) qui aboutissent le plus rapidement à une remise en couple. Le développement des unions « éphémères » ne semble donc pas hâter les remises en couple, et il n'y a pas de mouvement généralisé d'accélération après la rupture de ce type d'unions. Les personnes mariées ou qui ont vécu une première union longue donnent à l'inverse l'impression d'être plus orientées vers le couple et reforment à âge égal plus fréquemment un couple.

Il semblerait que des questions « culturelles » marquent plus les remises en couple des femmes que des hommes : les femmes nées à l'étranger ou qui pratiquent une religion se remettent légèrement moins souvent en couple, peut-être parce qu'elles y sont « traditionnellement » moins portées, ou parce que la rupture constitue un revers plus important à leurs yeux. Pourtant, les personnes qui avaient connu un premier mariage direct, souvent considérées comme plus traditionnelles, ne se remettent pas moins vite en couple que celles qui se sont mariées après avoir cohabité. C'est peut-être leur aversion pour les unions non-mariées qui les mènerait à moins reformer une union libre. En effet, de Graaf et Kalmijn (2003) montrent que les personnes ayant une religion se remarieraient autant mais que leurs chances de reformer un couple seraient significativement atténuées par rapport aux autres. Ils supposent que c'est parce qu'elles rejettent la cohabitation hors mariage par conviction.

Au-delà de la « tradition », qui semble contraindre davantage les femmes que les hommes, existent des « préférences » individuelles pour la vie de couple, qui mènent certaines personnes à reformer plus fréquemment un couple : les personnes qui ont montré le plus d'affinité pour la famille et ont vécu une première union longue, ou ont été mariées pour les femmes, sont également celles qui se remettent le plus fréquemment en couple. Si ces personnes adoptent également plus souvent des formes d'unions particulières (mariage, enfants, pas de séparation...), nous pourrions alors parler avec plus d'assurance de « préférence » pour la famille. Des contraintes désavantagent cependant certaines personnes pour reformer un couple. Par exemple, la présence d'enfants qui contraint les femmes peut contrebalancer leur affinité éventuelle pour la vie conjugale.

La remise en couple est marquée par les caractéristiques sociales et économiques des séparés. Notamment, le lien entre situation de couple et groupe social ou situation d'emploi reflète les attentes sociales envers les hommes et les femmes.

Les hommes des catégories sociales les moins élevées se remettent plus lentement en couple, bien que les conditions financières d'après-rupture leurs soient probablement moins favorables. On peut également interpréter cet effet comme l'indicateur d'une plus

grande facilité pour les hommes mieux dotés socialement de retrouver une partenaire. Le chômage continue à être synonyme, pour les hommes, de déstabilisation conjugale et de périodes prolongées de solitude, et semble favoriser leur mise à l'écart des institutions sociales (travail, mais aussi famille). Le rôle social d'« homme gagne-pain » dont ils sont empreints rendrait leur remise en couple plus sensible à leur situation d'emploi, comme l'étaient les comportements conjugaux de leur première union (Commaille, 1999 ; Ékert-Jaffé et Solaz, 2001).

Nous avons montré dans le chapitre 3 que les « nouveaux » comportements de couple ont modifié les contrastes sociaux de trajectoire familiale. Chez les femmes, on n'observe plus aujourd'hui de remises en couple rapides dans les milieux défavorisés. Meggiolaro et Ongaro (2008) montrent que l'emploi de la femme perd de son importance en tant que facteur de la remise en couple dans un contexte plus « moderne » (Italie du Nord), alors que l'absence d'emploi reste synonyme d'une plus grande fréquence de remises en couple dans un contexte « traditionnel » (Italie du Sud). La France a déjà vécu cette transition, et les comportements « modernes » de recombinaison conjugale annulent les différences observables sur le plan social par le passé.

Finalement, les femmes travaillent moins pendant les unions fécondes, mais cette dépréciation de leur pouvoir économique ne semble pas avoir de conséquence pour la formation d'un nouveau couple : ce ne sont pas l'inactivité ou le temps partiel entraînés par la présence d'enfants des femmes qui seraient reliés à de moindres remises en couple, mais plutôt la présence d'enfants en elle-même. De plus, les femmes ouvrières ou employées ne sont plus aujourd'hui celles qui se remettent le plus rapidement en couple, ce que l'on pourrait attribuer au développement plus fort des unions multiples chez les femmes cadres, qui viendrait contrer la tendance globale au ralentissement des remises en couple. Alors que l'avenir des reconstructions conjugales se joue plutôt sur le plan de l'emploi pour les hommes, il semble se jouer davantage autour des enfants pour les femmes.

Troisième partie

Quels choix pour la nouvelle union ?

CHAPITRE 6 SE MARIER OU COHABITER ? CHOIX DU STATUT ET CIRCONSTANCES DU DIVORCE

1. Introduction

Cette troisième partie est consacrée à découvrir plus précisément les continuités et les contrastes entre les deux unions. Nous étudions les contraintes et les choix qui jalonnent les épisodes de la trajectoire conjugale, et la manière dont ils se reflètent sur la forme et les événements de la deuxième union. Plus qu'aux déterminants des comportements de deuxième union, nous nous intéressons aux processus généraux qui les sous-tendent. Par un travail effectué autour du déroulement de la deuxième union, c'est-à-dire le choix du conjoint, le statut marital, ou encore sa stabilité, cette partie décrit également le contexte dans lequel des naissances pourront avoir lieu – ou non.

Dans la thèse, nous nous penchons sur l'ensemble des unions puisque le couple cohabitant hors-mariage s'est peu à peu imposé au côté du mariage. La comparaison des comportements après une union libre ou un mariage est aujourd'hui facilitée par la plus forte ressemblance, en termes de durée ou de fécondité, de ces deux formes de couple. Nous profitons donc de ce recul sur les unions libres et les mariages pour étudier les mariages en deuxième union et les événements liés au mariage dans la première union qui ont pu influencer le processus de remise en couple.

La proportion des couples non-mariés a fortement augmenté dans le cadre des changements conjugaux et ils sont devenus en France une forme d'union bien établie. Le mariage est malgré tout loin d'être rejeté, et dans les générations nées dans le début des années 1970, 65 % des individus se marieraient au moins une fois avant d'avoir atteint 50 ans (Prioux, 2007b). Avec l'accroissement continu du taux de divorce, 40 % d'entre eux connaîtraient un divorce. Par nature plus fréquents dans les unions longues et fécondes, les mariages ne sont plus aujourd'hui nécessaires à une naissance, mais restent rassurants pour donner un cadre contractuel à la naissance (Régnier-Loilier, 2007a).

Dans notre analyse des remises en couple, nous avons vu qu'une première union mariée augmentait, toutes choses égales par ailleurs, les chances des femmes de se remettre en couple (chapitre 5). On sait par ailleurs que les caractéristiques des personnes mariées diffèrent de celles des personnes restées en union libre, et notamment que les hommes sont moins fréquemment mariés lorsque leur partenaire a déjà des enfants ou

est nettement plus jeune (Prioux, 2009). Le mariage direct, en particulier, est la marque d'un fort engagement conjugal, et face à la diffusion des unions libres, les personnes qui le choisissent sont de plus en plus sélectionnées (Liefbroer et Dourleijn, 2006). Au total, le mariage puis le divorce, moins fréquent que la rupture d'union consensuelle, pourrait concerner des personnes dont les caractéristiques et les comportements sont spécifiques.

Puisque cohabitation et mariage semblent rivaliser au sein des unions, il est intéressant de voir dans quelle mesure le mariage est reporté, empêché ou ignoré dans une deuxième union, et également si les choix de statut dans la première union se reproduisent dans la deuxième. Le statut de la première union donne une idée des éventuelles « préférences » de la personne. Celles qui s'étaient mariées en première union se marient-elles également plus volontiers en deuxième union ? Ou à l'inverse, contrariées par leur première expérience de mariage, adoptent-elles plus souvent une forme d'union plus consensuelle ? Après un divorce, une inclination très nette pour des deuxièmes unions plus informelles se dessine aux Pays-Bas (de Graaf et Kalmijn, 2003). Wu et Schimmele (2005) montrent qu'en deuxième union, le mariage direct est peu fréquent au Canada et retardé par rapport à la formation d'une union libre. Nous étudierons donc les possibilités que la deuxième union soit transformée en mariage. La fréquence des mariages dans une deuxième union étant très différente selon le statut de la première, nous observerons également le statut des unions successives.

Nous concentrons une partie de l'analyse sur les personnes qui étaient mariées en première union : si elles sont sélectionnées, il est alors possible que les déterminants de la remise en couple pour ce groupe soient différents. Nous ne pouvons pas faire une étude concurrentielle des chances de remise en couple et remariage en France parce qu'il y a trop peu de remariages directs pour qu'elle soit satisfaisante. Cependant, le remariage pourra toucher plus spécifiquement certaines personnes. France Prioux (2009) montre que « la cohabitation hors mariage est aujourd'hui un comportement faiblement différencié socialement ». Cela ressort-il au travers de différences selon le bagage culturel dans le choix du mariage pour la deuxième union ?

Nous détaillons la différence entre cohabitation et mariage pour la remise en couple et/ou le remariage, et notamment selon le sexe. Le délai entre séparation et divorce pose une question technique sur la comparaison des remises en couple après un mariage et des remariages. La durée de la procédure dépend fortement de sa nature, et le délai entre la séparation de fait et la prononciation du divorce s'étire parfois sur plusieurs années (Baillon *et al.*, 1981). Dans un premier temps, nous évaluons la contrainte occasionnée

par ce laps de temps pour un remariage. Aux États-Unis, en référence au divorce, les chances de se remarier ont été reliées positivement au laps de temps écoulé entre la séparation légale et le divorce du premier mariage (Becker *et al.*, 1977). L'attente du divorce semble constituer un obstacle objectif au remariage, mais en est-ce un à la remise en couple ? En effet, le divorce n'est en théorie pas nécessaire pour vivre avec un nouveau conjoint. S'il est réellement considéré comme une formalité, une deuxième union devrait pouvoir se reformer à n'importe quel moment indépendamment de l'état d'avancement de la procédure.

La remise en couple peut également dépendre de la volonté que l'on avait de divorcer. En France, en 1996, les femmes sont à l'initiative du divorce trois fois sur quatre (Belmokhtar, 1999). Aux États-Unis, les initiateurs du divorce reforment plus rapidement une union que les autres, bien qu'après trois ans cela ne joue plus que sur le risque de remariage des femmes (Sweeney, 2002). Être le demandeur influence-t-il la rapidité de remise en couple, dans le sens où le demandeur anticiperait plus fréquemment sa remise en couple ? Le nombre important de femmes qui demandent le divorce fait cependant douter de cette possibilité de leur côté.

Aux Pays-Bas, des caractéristiques particulières peuvent être rattachées aux femmes ayant demandé le divorce, ce qui est moins clair chez les hommes (Kalmijn et Poortman, 2006). Notamment, la femme demande plus fréquemment le divorce unilatéralement lorsqu'elle travaille et est indépendante. Elle prend également plus souvent la décision seule lorsque le couple connaît des difficultés financières. L'étude montre tout de même que les hommes prennent moins souvent l'initiative d'un divorce que les femmes en présence d'enfants. Si les hommes ou les femmes qui initient le divorce se comportent différemment en termes de remise en couple, on peut alors se demander si cela ne reflète pas en partie les différences sexuées dans les raisons de demande de divorce. On peut également se demander s'il n'existe pas un processus d'anticipation différent selon le sexe : peut-être les hommes, plus hésitants que les femmes pour demander le divorce, sont-ils plus fréquemment déjà engagés dans une nouvelle relation lorsqu'ils prennent la décision de le faire, ou sont-ils plus pressés de se remettre en couple, tout simplement.

Finalement, nous avons vu que les hommes avec leurs enfants au domicile se remettent moins en couple, et que les femmes dont les enfants ne sont pas avec elles reforment très fréquemment une union (chapitre 4). Or il a été montré à plusieurs reprises dans la littérature que la présence d'enfant n'affectait pas les remises en couple des hommes. Puisque cet arrangement avec les enfants est assez inhabituel, nous avons émis l'hypothèse dans le chapitre 4 que ces femmes ont plus fréquemment quitté le

domicile conjugal, ce qui expliquerait également leurs remises en couple particulièrement rapides. Dans ce cas, la raison pour laquelle ces hommes reformeraient plus lentement un couple en présence d'enfants pourrait être en partie liée au départ de la femme, qui les affecterait particulièrement. L'identité du demandeur de divorce nous apportera peut-être des éléments complémentaires sur ce point.

2. Vers une union maritale ou consensuelle ?

2.1. Les choix après la rupture

2.1.1. *Peu de mariages en deuxième union après une première union cohabitante*

L'indicateur conjoncturel de remariages, c'est-à-dire le nombre de remariages pour cent divorces calculé à partir des taux de deuxième catégorie à chaque durée, s'élève à environ 44 % pour les hommes et 42 % pour les femmes entre 2000 et 2005 (Prioux, 2007a, source Insee, état civil et ministère de la justice). À partir de l'enquête Érfi, nous recomposons un indicateur conjoncturel de remariage après un divorce sur la période 2000-2005 (Tableau 6.1). L'annexe 6.1. donne le détail par durée depuis la séparation, et l'annexe 6.2. donne une comparaison avec EHF. L'indicateur conjoncturel de remariage recalculé dans Érfi est nettement surestimé pour les hommes au bout de 20 ans (54 %) mais un peu sous-estimé pour les femmes (37 %).

Pour l'ensemble des remises en couple, 74 % des hommes et 68 % des femmes dont la première union est rompue (tous statuts confondus) reformeraient une union dans les vingt ans après la rupture dans les conditions des années 2000-2005, toutes causes de rupture confondues¹ (Tableau 6.1). Au vu des biais sur les taux de remariage, il est possible que ces indices soient mal estimés. Néanmoins, la différence globale entre les indicateurs de remise en couple sur l'ensemble des unions des hommes et des femmes est relativement proche (environ 6 %). Et de fait, à comportement des cinq dernières années inchangé, les femmes se remettent plus fréquemment en couple que les hommes après une union libre (82 % contre 75 %). Ce contraste est tout à fait explicable, puisque les unions libres sont rompues à des âges jeunes, et sont plus fréquemment sans enfant que les mariages. Dans ces circonstances, nous avons vu que les femmes reformaient plus rapidement une union que les hommes (chapitre 4).

¹ Dans l'étude des séparations, les « veufs » regroupent l'ensemble des personnes dont le conjoint est décédé, quel que soit le statut matrimonial antérieur. Les dates de séparation de mariage sont utilisées, que le divorce ait effectivement eu lieu ou non.

Les indicateurs de remise en couple sont plus élevés après la séparation d'une union libre qu'après un mariage (75 % vs 69 % pour les hommes et 82 % vs 54 % pour les femmes), surtout pour les femmes. Dans la période récente, les unions libres rompues ont donc plus souvent été suivies d'une reconstruction conjugale que les mariages rompus. Ceci s'explique notamment par le fait que les séparations d'unions non-mariées ont lieu plus jeune que celles des mariages.

En dernier lieu, lorsqu'on parle de mariage en deuxième union, il ne s'agit pas toujours d'un remariage, puisque la première union n'a pas forcément donné lieu à un mariage. Cependant, seuls 23 % des hommes et 17 % des femmes se marieraient dans les 20 ans après une séparation d'union libre dans les conditions de 2000-2005.

Tableau 6.1 : Proportion de remariage/remise en couple calculée sur une cohorte fictive recomposée sur les 5 ans avant l'enquête

	hommes		femmes	
	dans les 10 ans	dans les 20 ans	dans les 10 ans	dans les 20 ans
à partir de la séparation d'une union (décohabitation)				
remise en couple après toutes unions	66,0	73,3	55,2	68,2
remise en couple après union libre	71,0	74,7	73,8	82,2
remise en couple après mariage	59,2	69,3	35,2	54,2
mariage après union libre	10	22,5	6	16,7
à partir du divorce				
remariage	28,7	53,8	23	37,2

Champ : hommes et femmes de Érfi, représentatifs de la population en 2005

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Au total, malgré des effets d'âge évidents, il apparaît que la cohabitation ne se transforme pas souvent en mariage dans les deuxièmes unions², et d'autant moins si la première union était cohabitante. Il ne semble donc pas que la première union cohabitante soit considérée comme un simple précurseur à une future union plus formelle. À l'inverse, il est possible que l'on puisse parler de « préférences » pour un statut d'union³.

² L'indicateur de remariage, estimé par durée depuis le divorce, est plus faible que l'indicateur de remise en couple après un mariage, estimé par durée depuis la séparation. A cause de la durée entre séparation et mariage, l'écart entre les deux indicateurs peut être sous-estimé, l'indicateur de mariage après la séparation de fait du mariage précédent devant être un peu plus faible. Une partie des personnes mariées en première union ne se remarierait donc pas.

³ qui sont d'ailleurs peut-être tout simplement dues à des différences de comportement entre les générations

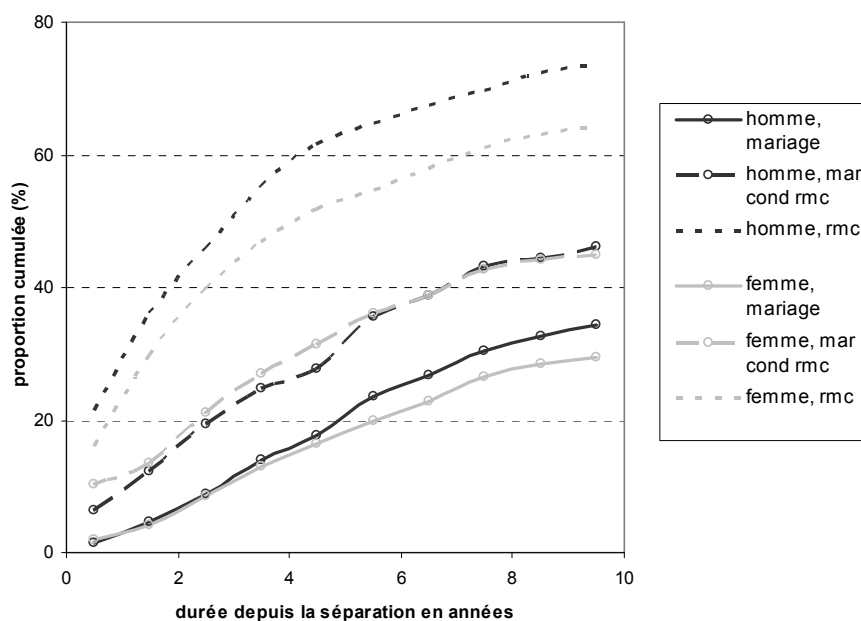
2.1.2. *Autant de mariages pour les femmes que pour les hommes dans la deuxième union*

Les femmes se remettent globalement moins en couple et se remarient moins que les hommes après leur premier mariage. Se remarient-elles moins que les hommes parce qu'elles se remettent moins en couple ou est-ce dû à une moindre tendance à se remarier que les hommes en deuxième union ?

Même en se positionnant dix ans après la rupture, c'est-à-dire alors que les personnes qui étaient mariées dans la première union ont pour la plupart eu le temps de divorcer, la proportion de mariages en deuxième union est loin d'atteindre celle des remises en couple (Figure 6.1). Les hommes sont significativement (à un seuil de 8,9 % par un test de fréquence) plus souvent remariés que les femmes dix ans après la séparation. Cependant, c'est uniquement parce qu'ils se remettent plus fréquemment en couple que les femmes qu'ils se marient plus. En effet, parmi les personnes qui se sont remises en couple à une durée donnée depuis la séparation, les femmes sont aussi fréquemment mariées que les hommes⁴ (mariage conditionnel à la remise en couple). Le mariage n'est donc pas plus adopté par un sexe que par l'autre dans la deuxième union.

⁴ Il y a bien-sûr un effet d'âge.

Figure 6.1 : Proportion des hommes et des femmes remis en couple, mariés sur l'ensemble des personnes à risque à chaque durée, ensemble et mariage conditionnel à la remise en couple



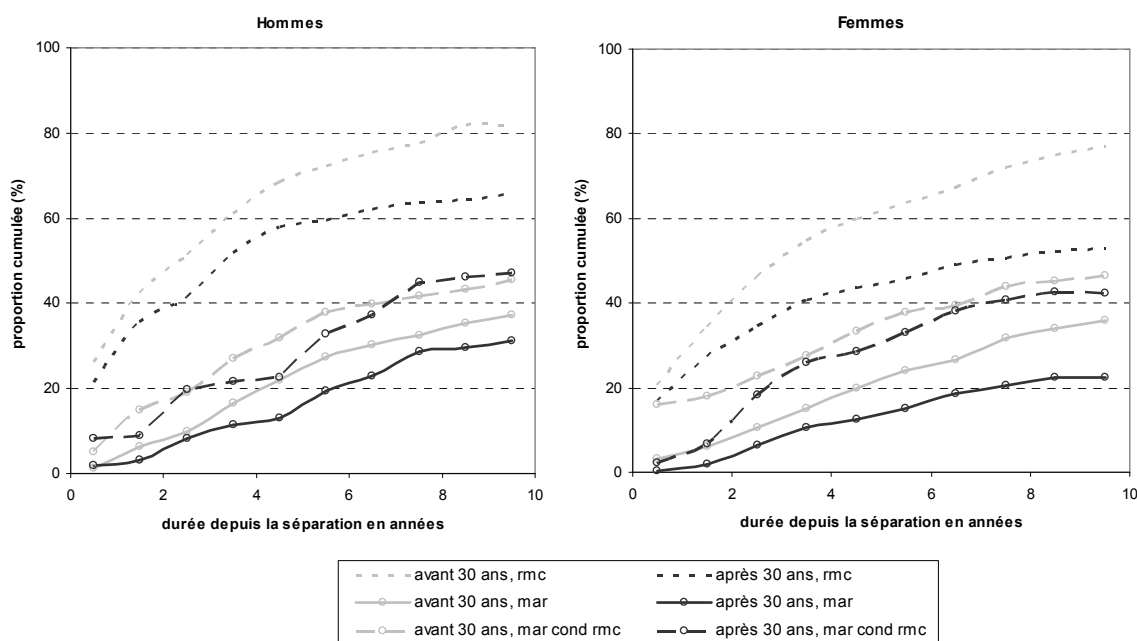
Note sur le calcul : pour la proportion « conditionnelle à la remise en couple », nous rapportons l'ensemble des personnes qui se sont mariées depuis la séparation à l'ensemble des personnes qui se sont séparées et qui ont reformé une union depuis la séparation. Nous ne tenons pas compte du fait que la personne ait pu se séparer à nouveau entre temps ici, nous regardons les « suites de la remise en couple » par durée depuis la séparation plutôt que par durée depuis la remise en couple.

Champ : hommes et femmes séparés avant 50 ans et entre 1975 et 1994, hors rupture par décès du conjoint

De plus, la proportion de remises en couple varie fortement selon l'âge à la séparation (chapitre 4). Est-ce également le cas des mariages, et sont-ils contractés indépendamment de l'âge une fois une union reformée ?

Un peu plus de 80 % des hommes séparés avant 30 ans vivent une nouvelle union dans les 10 ans, dont 45 % donnent lieu à un mariage (Figure 6.2). Nous voyons ici que les hommes et les femmes se sont remis en couple dans des proportions différentes selon l'âge, mais se sont mariés dans ces unions en proportion équivalente quel que soit l'âge et le sexe, soit environ 45 % des personnes en couple dix ans après la séparation. La montée en charge du mariage est plus rapide pour les femmes de moins de 30 ans, celles-ci tenant peut-être davantage à formaliser leur union, éventuellement avant d'y avoir des enfants.

Figure 6.2 : Proportion de mariages, de remises en couple et de mariages conditionnels à la remise en couple qui ont lieu dans les 10 ans après la séparation



Champ : hommes et femmes qui se sont séparés avant 50 ans et entre 1975 et 1999,
hors rupture par décès du conjoint
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Alors que Villeneuve-Gokalp (1991) constatait que les femmes se tenaient en retrait du mariage dans la deuxième union, aujourd'hui les hommes n'adoptent pas plus fréquemment le mariage que les femmes dans leur deuxième union, du moins à durée depuis la rupture identique. Nous allons reprendre ces résultats une fois la deuxième union formée, et analyser les choix de statut pour les deux sexes dans la première et la deuxième union pour mieux en cerner les processus sous-jacents.

2.2. Moins de deuxième unions mariées

Les unions dans lesquelles les conjoints « font ménage » se déclinent en diverses configurations. Une partie d'entre elles commencent directement par un mariage, les « mariages directs ». Ce mode de formation d'union a nettement reculé dans la période récente⁵. La cohabitation hors mariage est le mode principal d'entrée dans la deuxième

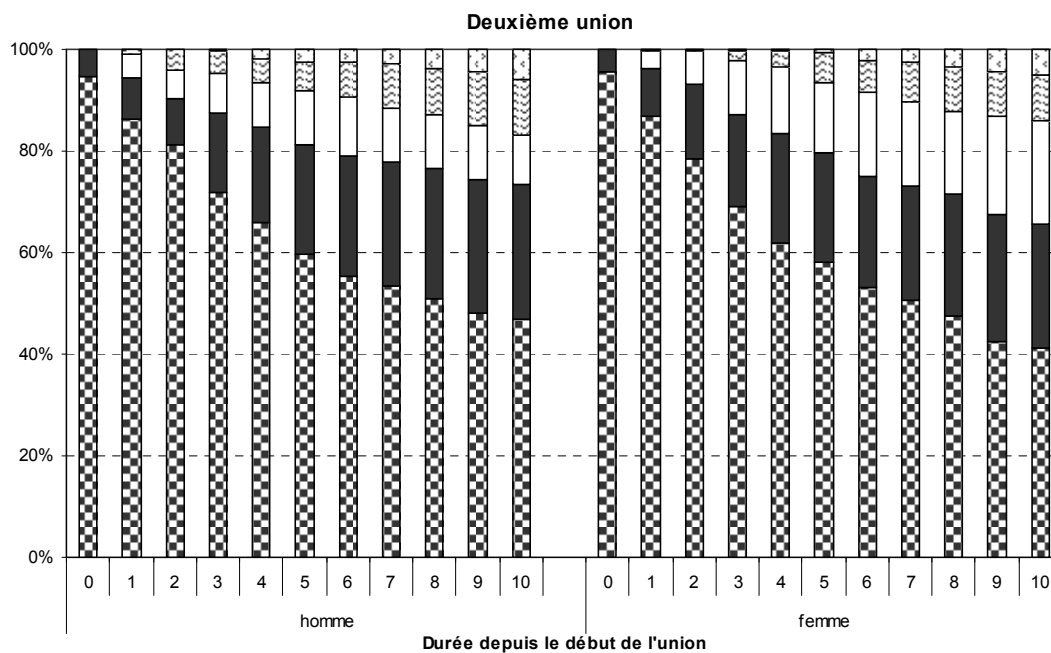
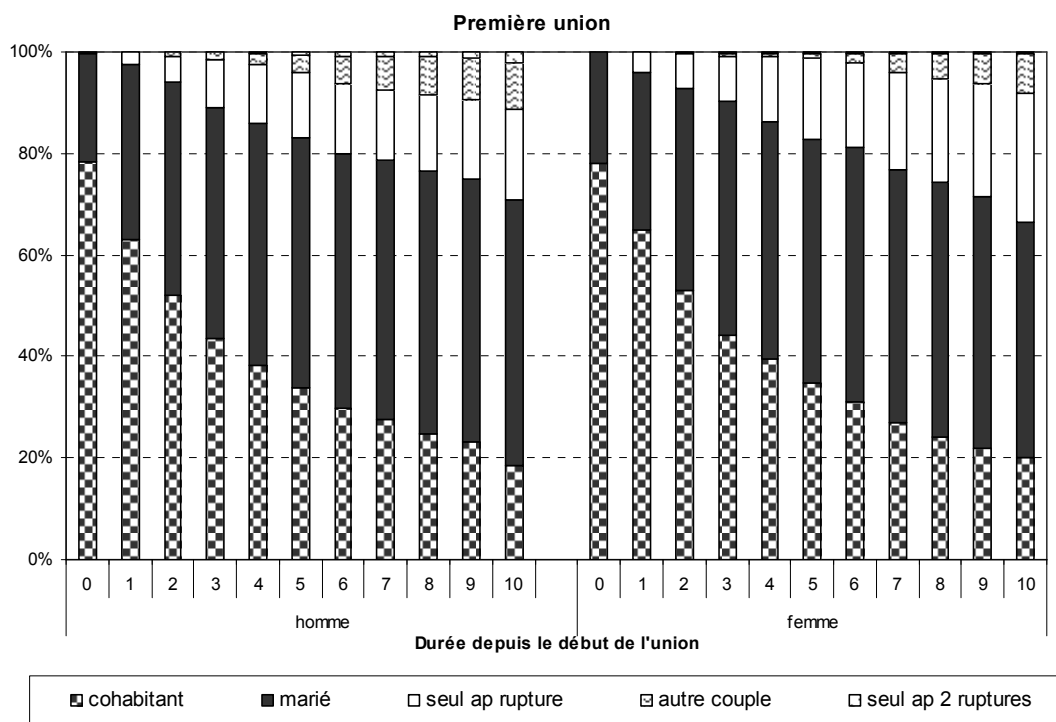
⁵ Alors que 44 % des premières unions formées entre 1975 et 1985 commençaient directement par un mariage, sans cohabitation préalable, ce n'est le cas que dans 8 % des couples formés depuis 1995. Dans les deuxième unions aux mêmes époques, la part des mariages directs a toujours été inférieure, passant de 10 à 6 % (3 % pour les femmes)

union, qui peut éventuellement être ensuite institutionnalisée par un pacs ou un mariage. Note-t-on une différence dans le statut adopté pour les premières et les deuxièmes unions en général ?

2.2.1. Moins de mariages dans les deuxièmes unions que dans les premières à durée d'union comparable

Les mariages sont beaucoup plus répandus dans les premières que dans les deuxièmes unions (Figure 6.3). Les résultats sont très proches pour les deux sexes. Au total, un peu plus de 20 % des relations commencées entre 1980 et 1994 entre 26 et 50 ans sont des mariages directs. C'est le cas de 5 % des deuxièmes unions uniquement. Le mariage se développe davantage dans les premières unions que dans les deuxièmes avec la durée de l'union. Parmi les personnes encore en couple deux ans après la formation de l'union, 45 % étaient mariées pour la première, contre 10 à 15 % pour la deuxième. Dix ans après leur formation, un peu plus de 70 % des premières unions restantes sont des mariages, contre 35 % des deuxièmes. L'adoption sur le long terme de l'union hors mariage est donc bien plus fréquente dans les deuxièmes unions. Nous confirmons également que les femmes se marient autant que les hommes dans leur deuxième couple, comme nous l'avions vu par durée depuis la séparation conditionnellement à la remise en couple.

Figure 6.3 : Répartition des situations conjugales des hommes et des femmes à chaque durée depuis la formation de la première et de la deuxième union



Champ : hommes et femmes qui ont commencé leur union entre 25 et 49 ans et entre 1980 et 1994 (deuxième après séparation)

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Ce résultat peut traduire aussi bien un effet de sélection qu'une méfiance accrue envers le mariage en deuxième union. D'une part, les cohabitations étant moins stables, les personnes qui n'avaient vécu qu'une première union cohabitante sont plus nombreuses en deuxième union. On trouve en cohabitation une proportion particulièrement élevée de personnes moins engagées ou plus sujettes à la rupture, qui se retrouvent donc plus fréquemment dans des unions de rang supérieur. On peut également l'attribuer à la surreprésentation parmi les séparés des personnes qui avaient adopté une conception « moderne » du couple (Kellerhals *et al.*, 1985). D'autre part, puisque l'engagement considéré comme « définitif », le mariage, pris lors de la première union a été rompu, une certaine méfiance peut être développée à l'égard de cette forme d'engagement⁶ (Villeneuve-Gokalp, 1991).

Puisque les deuxièmes unions sont moins fréquemment transformées en mariage que les premières sur une même période de formation (1980-1994), l'usage plus important de la cohabitation en deuxième union n'est pas intégralement dû à l'augmentation conjoncturelle de la cohabitation hors mariage, même s'il peut s'y inscrire en partie.

2.2.2. *Des générations plus jeunes adoptent le Pacs*

Pour l'instant, il est très difficile de faire des statistiques sur l'usage du Pacs en première ou deuxième union. Mis en place en 1999, il a été observé pendant quatre années avant l'enquête. L'avantage, puisqu'il est récent, est que moins d'effets de durées viennent troubler la comparaison par rang. Parmi les hommes qui ont formé un couple dans les 5 dernières années, 3,8 % de ceux dont c'est la première union sont pacés (Tableau 6.2), contre 2,2 % de ceux qui sont en deuxième union (3,7 % et 2,6 % chez les femmes). Les différences ne sont pas significatives par un test des fréquences. De plus, ce chiffre ne peut tenir compte de la proportion de personnes en couple depuis plus longtemps qui ont adopté le Pacs.

⁶ Certains facteurs matériels peuvent éventuellement inciter à ne pas se remarier, mais ils touchent moins les personnes séparées avant 50 ans. D'une part, après un veuvage, le maintien de la pension de réversion est conditionnel au non-remariage dans certains régimes de retraite. D'autre part, la pension alimentaire est supprimée, mais dès la remise en couple, ce qui n'influe donc qu'en aval pour la formation de l'union.

Tableau 6.2 : Proportion d'hommes et de femmes en couple pacsés à l'enquête (en %)

	hommes		femmes	
	proportion	effectif	proportion	effectif
1ère union	3,8	184	3,7	243
2ème union et +	2,2	91	2,6	154
Ensemble	3,3	275	3,3	397

Champ : hommes et femmes en couple formé entre 2000 et 2004 et entre 20 et 49 ans

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

La prise en compte du Pacs en tant que facteur de différenciation deviendra certainement nécessaire à l'avenir. Cependant, les personnes qui adoptent le Pacs se sont fortement diversifiées depuis sa création. Alors que les « premiers Pacs » (1999-2000) couvraient des personnes particulières et entérinaient des unions de longue date, ceux qui ont été conclus depuis 2001 sont diversifiés : de plus en plus de couples de sexe différent, un âge moyen moins élevé, rompus plus rapidement (Carrasco, 2007). Plus instables que les mariages, l'ordre sexué « traditionnel » y est moins représenté que dans les mariages « directs ou quasi directs », mais il est au final peu spécifique par rapport à l'ensemble des unions (Rault et Letrait, sous presse). Son expansion pourra également contribuer à la sélection de personnes spécifiques dans le mariage. En effet, alors qu'en 2003 le Pacs restait largement en arrière du mariage (un Pacs pour neuf mariages), en 2008 un Pacs est contracté pour deux mariages (Pla, 2009). Il sera intéressant dans les prochaines années de voir comment le situer en terme de stabilité par rapport aux autres unions libres et aux mariages, et de comparer éventuellement les comportements de l'après-rupture.

2.3. Un lien direct entre la forme de la première et de la deuxième union

Certaines personnes semblent avoir des « préférences »⁷ pour certains statuts d'union, qui se retrouvent alors dans les choix qu'elles font pour la première et la deuxième union. Nous avons vu notamment au début de la section que le mariage semblait très peu choisi comme mode d'union après un premier couple cohabitant. Peut-on établir une relation plus précise entre le statut de la première et celui de la deuxième union ?

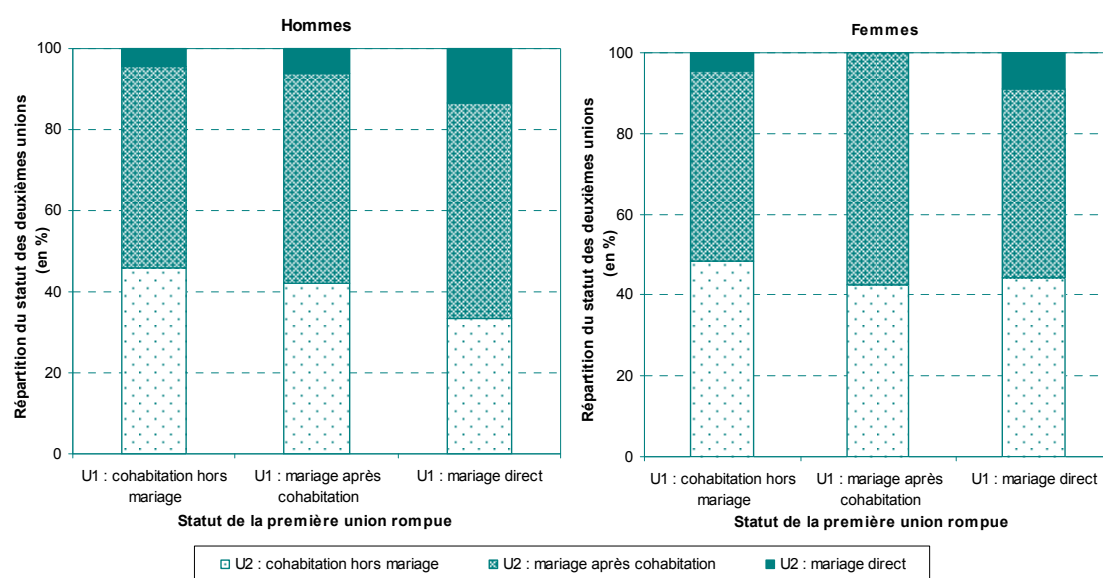
Comme nous l'évoquions en introduction, les modèles à risques compétitifs utilisés parfois (de Graaf et Kalmijn, 2003) ne sont pas très adaptés à notre étude. D'une part, le choix de la forme de couple ne se fait pas souvent en début d'union. La part des mariages directs est faible, et il faudrait un échantillon très important pour un résultat qui ne nous donnerait des indications que sur l'adoption du mariage au début de l'union mais pas par

⁷ Il peut s'agir aussi bien d'une inclination naturelle que d'un choix réfléchi, le terme de « préférence » est issu de la littérature sur le sujet.

la suite, ce qui est beaucoup plus fréquemment le cas. Une solution pourrait éventuellement être de modéliser le risque compétitif d'être (ou ne pas être) dans une union cohabitante ou mariée qui subsiste depuis deux ans. D'autre part, nous sommes particulièrement intéressés par la « reproduction » du comportement de l'union précédente. Même en décidant de modéliser dans un modèle à risque compétitifs les unions subsistantes au bout de deux ans pour tenter de palier le problème précédent, quel repère devrait-on alors adopter pour l'union précédente ? En effet, la forme du premier couple dépend elle aussi de sa durée, et s'il a été rompu rapidement la personne n'a peut-être pas eu le temps de se marier malgré une inclination au mariage.

2.3.1. *Faible influence du statut de l'union antérieure sans tenir compte des durées*

Figure 6.4 : Statut de la deuxième union actuelle selon le statut de la première union



Champ : hommes et femmes qui ont commencé leur deuxième union actuelle entre 20 et 49 ans et entre 1980 et 2004 après une séparation

Note de lecture : les hommes et les femmes qui avaient vécu en cohabitation hors mariage dans la première union et sont actuellement dans une deuxième union vivent pour 46 % en union libre.

Source : Ined-Insee, Erfi-GGS1, 2005

Les hommes mariés sans cohabitation préalable dans la première union sont significativement plus nombreux à être dans un mariage direct ou un mariage en général pour leur deuxième union (Figure 6.4). Globalement, sans tenir compte des durées, la répartition des statuts observée dans les secondes relations est indépendante du statut de

l'union précédente si c'était une cohabitation ou un mariage (test χ^2 à 5%). Ces derniers résultats n'ont cependant pas grande signification. D'une part, les personnes qui ne se sont pas mariées ont eu des premières unions en moyenne plus courtes, et ont pu a contrario vivre des deuxième unions plus longues dans une même période de temps, donc avoir plus de temps pour se marier. D'autre part, nous travaillons sur le statut au moment de l'enquête des deuxième unions actuelles, et le statut des premières unions au moment de la rupture. Cela sélectionne notamment les deuxième unions qui n'ont pas été rompues, les durées sont disparates ainsi que les durées des unions rompues au moment de l'observation de leur statut.

2.3.2. *Influence marquée du type d'union précédente lorsqu'on introduit la durée d'union*

La frontière entre unions libres et mariages est mobile, d'où la difficulté d'évaluer les préférences pour un mode d'union donné. Nous décidons donc de comparer première et deuxième union de chaque individu « à durée égale ».

La Figure 6.5 représente la proportion d'hommes et de femmes mariés dans la deuxième union selon le statut de la première union à durée identique. À chaque durée depuis le début de la deuxième union, nous regardons à quel stade en était la première union à la même durée (mariée, cohabitante ou déjà séparée). Nous calculons alors, selon que la première union était mariée, non-mariée ou séparée, la proportion de deuxième unions qui sont mariées à cette même durée. Cela permet de dire par exemple, que parmi les hommes déjà mariés à la durée 0 en première union (mariage direct), 9 % étaient mariés à la même durée dans la deuxième union. Ou encore, qu'aucun des hommes qui étaient encore cohabitants (hors mariage) trois ans après le début de la première union n'était marié trois ans après le début de la deuxième. De même, la Figure 6.6 représente la proportion de personnes encore en union libre selon le statut qu'avait leur première union à durée identique. Pour donner à nouveau un exemple, 60-65 % des femmes encore cohabitantes ou déjà séparées cinq ans après le début de leur première union sont encore en deuxième union cohabitante cinq ans après le début de celle-ci, mais seulement 45 % de celles qui étaient alors mariées.

Il est utile de représenter les personnes qui cohabitent et celles qui sont mariées, puisqu'il y a un troisième mode de sortie, la séparation, qui n'est pas présenté ici. Nous avons dû sélectionner les deuxième unions commencées assez longtemps avant l'enquête, et nous avons donc une forte représentation de premières unions courtes, d'autant plus dans les générations récentes.

Figure 6.5 : Proportion d'hommes et de femmes mariés dans la deuxième union selon le statut de la première union à durée identique

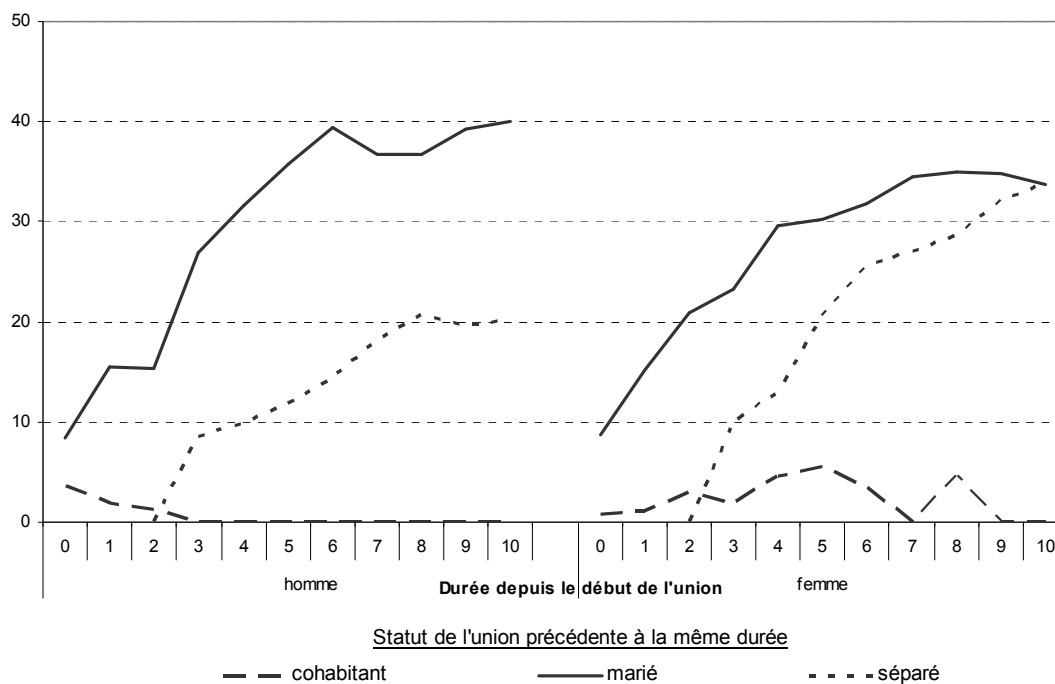
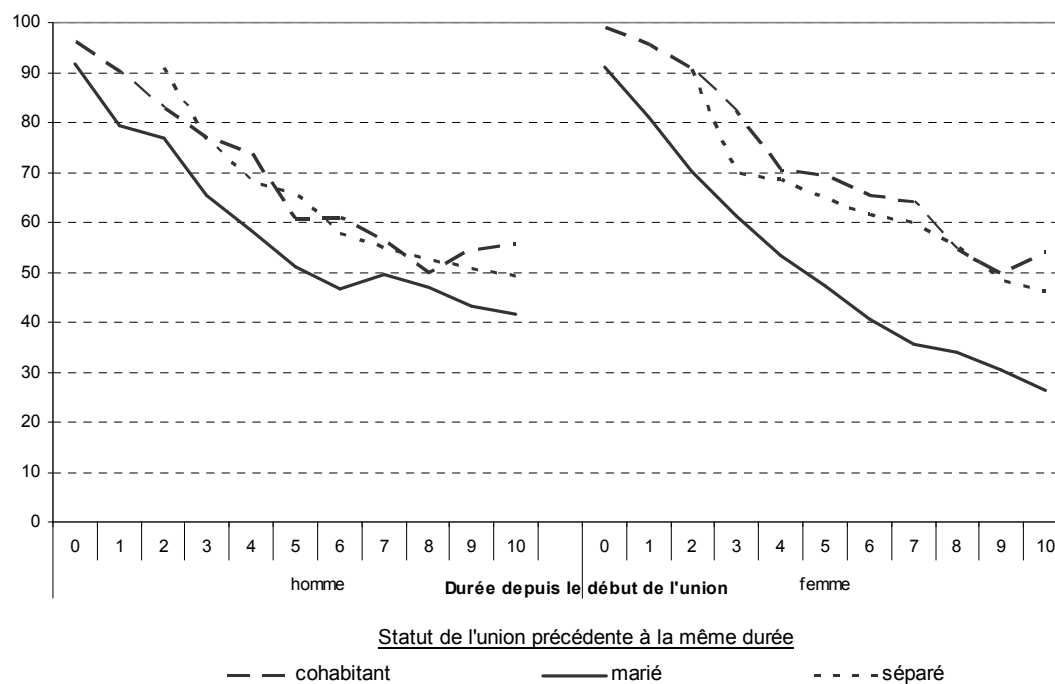


Figure 6.6 : Proportion d'hommes et de femmes cohabitant hors mariage dans la deuxième union selon le statut de la première union à durée identique



Champ : hommes et femmes qui ont commencé leur 2ème union entre 26 et 50 ans et entre 1980 et 1994 après une séparation
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Le statut de la première union est en lien très fort avec celui de la deuxième à durée identique. La Figure 6.5 montre que les personnes qui étaient mariées lors de la première union ont plus de chances que les autres d'être mariées dans la deuxième union à toutes les durées. Par exemple, un dixième de celles qui s'étaient mariées directement lors de la première union font également un mariage direct dans la deuxième. Au bout de cinq ans, 35 % des hommes et 30 % des femmes mariés dans la première union à cette durée sont mariés dans la deuxième, contre aucun des hommes et 5 % des femmes toujours en première union non-mariée à cette durée.

On s'aperçoit qu'aucun homme qui cohabitait au bout de trois ans dans la première union n'est jamais marié à durée similaire dans sa deuxième union, et de même entre 4 et 10 ans. Ce qui veut dire que tous les hommes en deuxième union ont mis au moins autant de temps si ce n'est plus à se marier que dans leur premier couple, sauf aux durées courtes mais les proportions sont faibles. Précisons que cela ne signifie pas qu'ils ne se marient pas du tout en deuxième union, mais seulement à un moment où leur première union avait déjà abouti à une séparation ou à un mariage. Ce phénomène pourrait traduire une « préférence pour la cohabitation » de la part de certains individus. Les femmes sont quelques unes à s'être mariées alors que dans l'union précédente à la même durée elles étaient encore cohabitantes.

Par ailleurs au bout de cinq ans, les personnes qui s'étaient déjà séparées à cette durée dans la première union ont un peu plus d'une chance sur cinq d'être mariées, alors que ceux qui étaient mariés à cette durée dans la première union le sont plus fréquemment, environ une fois sur trois. Les personnes séparées ont donc moins de chances de se marier que les personnes mariées à la même durée, bien qu'au bout de dix ans les femmes se rattrapent. Les personnes séparées ne se comportent donc pas comme les cohabitants, et il est donc probable que pour une partie d'entre-elles, si elles n'avaient pas rompu elles se seraient mariées.

Les hommes et les femmes qui étaient déjà séparées après une ou deux années de première union ne se marient pas du tout dans les premières années de leur nouvelle relation. Une certaine méfiance peut transparaître au travers de ce report du mariage : la première union a donné lieu à une séparation précoce et elles ne tiennent pas à prendre d'engagement plus poussé tant qu'elles n'ont pas « testé » la solidité de la nouvelle relation.

Les personnes qui cohabitaient hors-mariage ou étaient séparées un temps donné après la formation de la première union sont plus nombreuses, et à niveau identique, à

rester cohabitantes en deuxième union que celles qui étaient mariés (Figure 6.6). Au bout de dix ans, environ la moitié des personnes en union libre ou séparées dans la première union à cette durée sont encore cohabitantes. Seuls 40 % des hommes et 30 % des femmes mariés en première union sont encore cohabitants hors-mariage. Les personnes séparées de première union sont aussi nombreuses à rester cohabitantes que les anciennement cohabitantes, mais se marient plus.

3. Après-mariage, des contraintes liées au divorce ?

Pourquoi se remarie-t-on moins que l'on ne se marie ? Les procédures de divorce sont de durée variable, et certaines sont très longues, en particulier lorsque le divorce est conflictuel. Ainsi en 1996, les procédures avaient duré en moyenne 13 mois, mais 16,5 mois en cas de divorce pour faute (Belmokhtar, 1999). Le temps de divorce prolongé pour certains pourrait apporter une explication au moins partielle à la moindre fréquence des remariages. Nous allons explorer cette possibilité, et voir si le délai entre la séparation de fait et le divorce apparaît globalement comme une contrainte.

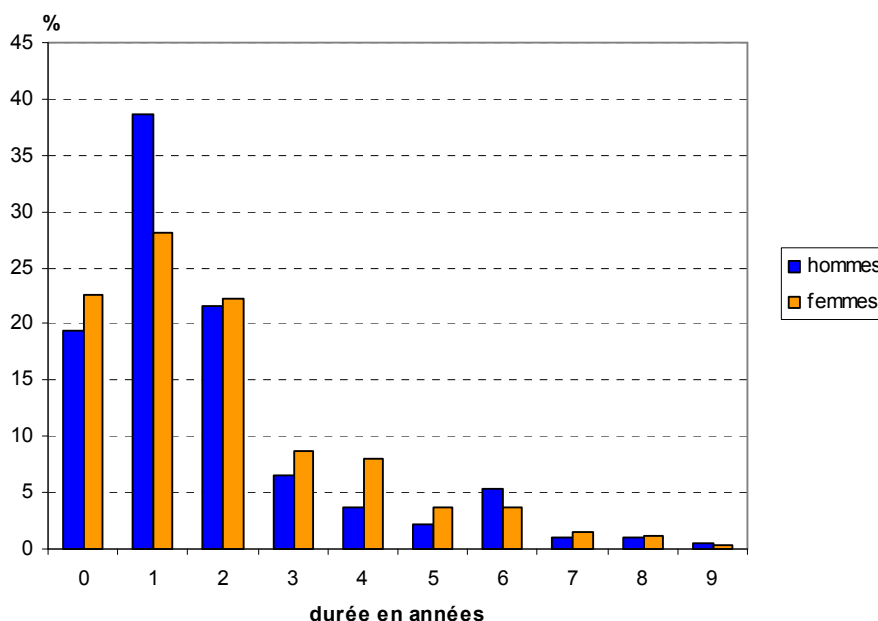
3.1. Délai séparation de fait-divorce

3.1.1. Une période souvent occultée : l'attente du jugement de divorce

Les études sur les déterminants du remariage ne tiennent généralement pas compte de la durée entre la séparation et le divorce (Bumpass *et al.*, 1989 ; Cherlin, 1992 ; Wu et Schimmele, 2005), bien que certaines recherches les incluent explicitement (Becker *et al.*, 1977 ; Meggiolaro et Ongaro, 2008). Les indicateurs classiques de remariage après un divorce, de moins en moins représentatifs de la reconstruction conjugale en France, sont d'autant plus difficiles à comparer avec ceux de remise en couple qu'ils incluent ce délai. En effet, seuls 50 à 60 % des divorces ont eu lieu l'année même de la séparation⁸ (Figure 6.7), et environ 20 % divorcent au moins 4 ans après leur séparation. L'étude des déterminants du remariage après un divorce peut donc être biaisée si les personnes ayant des caractéristiques spécifiques connaissent des procédures particulièrement longues, puis se remarient particulièrement vite ensuite par compensation.

⁸ La durée écoulée entre la séparation de fait et le prononcé du divorce est proposée en durée révolue. Les personnes qui ont une durée 0 sont en fait uniquement les personnes qui ont déclaré la même date de séparation et de divorce, et pour quelques-uns d'entre eux une date de divorce antérieure à la séparation. Celles qui ont une durée 1 ont divorcé dans les douze mois qui suivent la séparation. Nous avons exposé cette question dans le chapitre 4 et restons dans la même logique.

Figure 6.7 : Répartition par durée écoulée entre la séparation et le divorce des divorces déclarés par les hommes et les femmes



Champ : hommes et femmes qui ont divorcé entre 1980 et 1994 et avant 50 ans, dans les dix années après la séparation

Note : les personnes qui ont une durée nulle sont celles qui ont déclaré la même date de séparation et de divorce, et qui pour certaines ont pu déclarer leur date de divorce en place de la date de séparation.

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau 6.3 : Délai entre la séparation et le divorce, pour les divorces qui ont eu lieu dans les dix années après la séparation, détail avec ou sans enfant

Divorce		homme				femme			
		Moyenne	Ecart-type	Median	N	Moyenne	Ecart-type	Median	N
Pas d'enfant	avant 35 ans	1,7	1,9	0,9	20	1,3	1,5	0,8	27
	après 35 ans	1,8	2,0	0,8	10	1,3	0,6	1,5	7
Enfant(s)	avant 35 ans	1,6	1,6	1,6	62	1,7	1,4	1,5	107
	après 35 ans	1,8	2,1	0,9	97	1,8	1,6	1,2	159
Ensemble	avant 35 ans	1,6	1,7	1,3	82	1,6	1,4	1,1	134
	après 35 ans	1,8	2,1	0,9	107	1,8	1,5	1,2	166
	Ensemble	1,7	1,9	1,0	189	1,7	1,5	1,2	300

Champ : hommes et femmes qui ont divorcé entre 1980 et 1994 et avant 50 ans, dans les dix années après la séparation

Note : pour les personnes qui déclarent la même date de séparation et de divorce, nous considérons que le délai est 0. En les excluant, la durée moyenne est bien-sûr plus élevée, mais c'est dans la lignée de notre hypothèse que ces personnes ont des durées plutôt faible de divorce.

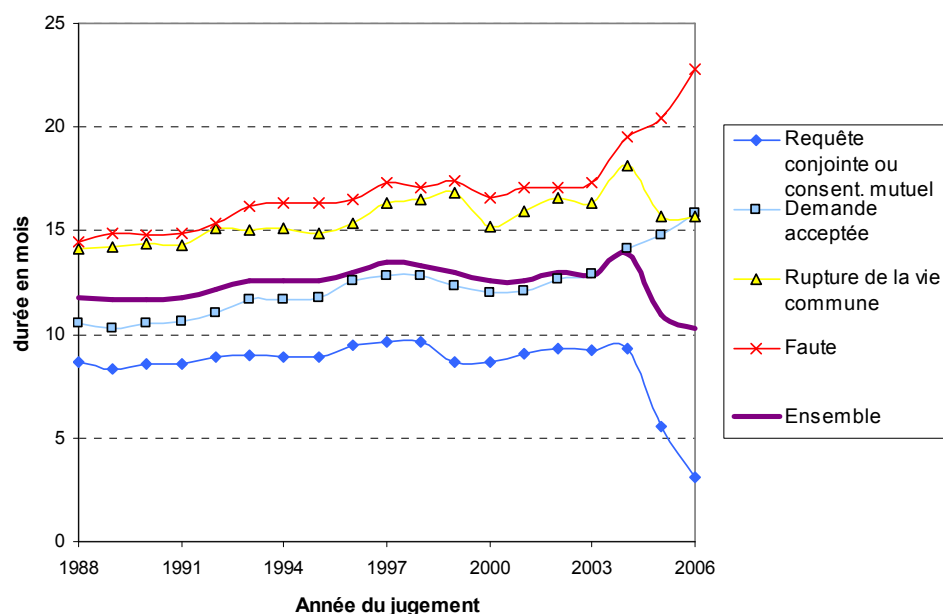
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

La durée moyenne entre la décohabitation et le jugement de divorce sur les dix ans qui suivent la séparation est de moins de deux ans (Tableau 6.3). Elle est plus faible chez les plus jeunes, ce qui est en partie dû à la plus faible proportion d'unions fécondes à ces âges. La moitié des hommes ont divorcé au bout d'un an, et la moitié des femmes au bout de un an et un trimestre.

Afin d'estimer la cohérence des durées déclarées, nous nous référons à la durée des affaires dans les statistiques de divorce de la justice. Cependant, le délai entre la séparation de fait et le prononcé du divorce est en réalité la décomposition de deux durées. D'abord, le temps écoulé entre la séparation et la demande officielle de divorce, qui ne figurera pas dans les statistiques : il pourra être positif si les conjoints ne demandent le divorce qu'après la séparation de fait, ou nul ou négatif s'ils continuent d'habiter ensemble à ce moment. Puis la durée de la procédure qui est le temps écoulé entre la saisine et le jugement de divorce, rapportée par la Figure 6.8.

La durée moyenne de procédure a très légèrement augmenté jusqu'en 2005, où le changement de législation a raccourci les procédures pour consentement mutuel (Figure 6.8). Au fur et à mesure que leur nombre a baissé⁹, la durée des procédures des divorces pour faute restant s'est allongée, ce qui est certainement lié à la sélection de divorces plus conflictuels (Prioux, 2008). Avant 2005, les procédures sur requête conjointe s'étendaient sur 9 mois en moyenne, et représentaient 61 % des divorces en 2004. Les divorces pour faute ou rupture de la vie commune étaient plus longs, entre 15 et 18 mois, et représentaient 39 % des divorces prononcés en 2004.

Figure 6.8 : Durée moyenne des affaires terminées, délai entre la saisine et le jugement



Source : annuaires statistiques de la justice

⁹ Le graphique de l'évolution du nombre de divorces prononcés depuis 1977 est présenté en annexe 6.3.

En moyenne, d'après les données des annuaires statistiques de la justice, la procédure est achevée en un an et un mois. Les durées observées dans l'enquête entre séparation et divorce sont d'environ un an et trois trimestres.

Il est donc probable que, outre certains biais dus à la différence des sources, la demande de divorce ne se fasse fréquemment que quelque temps après la séparation¹⁰. Nous savons par exemple que les divorces pour rupture de la vie commune et les divorces par conversion de séparation de corps ne peuvent intervenir (du moins jusqu'en 2005) respectivement que six ans et trois ans après la séparation de fait. Pour ce type de divorces, la durée totale entre la séparation et le divorce n'apporte alors qu'un éclairage partiel sur la durée de la procédure. Cependant, ce type de divorce est rare (environ 1 % de tous les divorces, voir annexe 6.3.), et d'autres personnes reportent certainement la demande de divorce après la séparation.

En résumé, pour certains, le divorce est litigieux et c'est l'allongement de la procédure qui augmente la durée entre séparation et divorce. Pour d'autres, ce n'est pas la procédure qui est longue, mais la demande de divorce qui est reportée, par exemple jusqu'à ce qu'un des ex-conjoints rencontre un nouveau partenaire. La durée entre séparation et divorce dépend alors directement de la remise en couple. Les séparés d'un mariage peuvent former une nouvelle union sans se remarier, ou encore demander le divorce le jour où ils envisagent de se marier à nouveau. La durée observée dans l'enquête ne traduira alors pas forcément l'aspect contentieux ou non du divorce (par la durée de la procédure). Elle pourra même pour certains être dépendante de la remise en couple, ce dont il faudra tenir compte dans l'interprétation des résultats de l'analyse.

3.1.2. Des remises en couple fréquentes avant le prononcé du divorce

Les événements ne s'enchaînent pas dans le même ordre pour tous les hommes et les femmes. Comme nous l'avons vu, une partie décohabiterait seulement au moment du prononcé du divorce (Tableau 6.4). À l'inverse, certains n'attendraient pas que le divorce soit validé pour reformer une union cohabitante (27 % des hommes et 18 % des femmes séparés d'un mariage). Cette proportion est encore plus élevée si on ne tient compte que des personnes qui ont reformé une union dans les 10 ans. Finalement, environ le tiers des

¹⁰ Cette comparaison n'apporte pas d'élément pour savoir si les personnes qui déclarent une date commune pour la séparation et le divorce sous-déclarent ainsi la vraie durée. En effet, en supprimant ces personnes de l'analyse, les durées moyennes séparation-divorce sont d'autant plus élevées et d'autant plus différentes des durées moyennes de procédure. Il n'y a que si la durée trouvée à partir d'Érfi avait été trop courte que l'on aurait pu avancer des arguments.

personnes qui s'étaient remises en couple dans les 10 ans se sont remariées dans les 10 ans, et la proportion est beaucoup plus forte parmi ceux qui s'étaient déjà remis en couple avant leur divorce. Il est possible que ce soit simplement parce qu'ils ont eu plus de temps pour se remarier que ceux qui s'étaient remis en couple après la déclaration de divorce.

Tableau 6.4 : Proportion d'hommes et de femmes qui vivent l'enchaînement...

	hommes	femmes
	en %	
séparation et divorce simultanés	15,8	20,9
remise en couple avant divorce	26,8	18,2
<i>pour 100 remises en couple dans les 10 ans</i>	37,2	27,8
remariage dans les 10 ans		
<i>pour 100 remises en couple dans les 10 ans</i>	38,7	32,5
<i>parmi ceux remis en couple avant le divorce</i>	46,8	56,0

Champ : hommes et femmes qui se sont séparés d'un mariage avant 50 ans et entre 1975 et 1994, et qui ont divorcé dans les dix ans

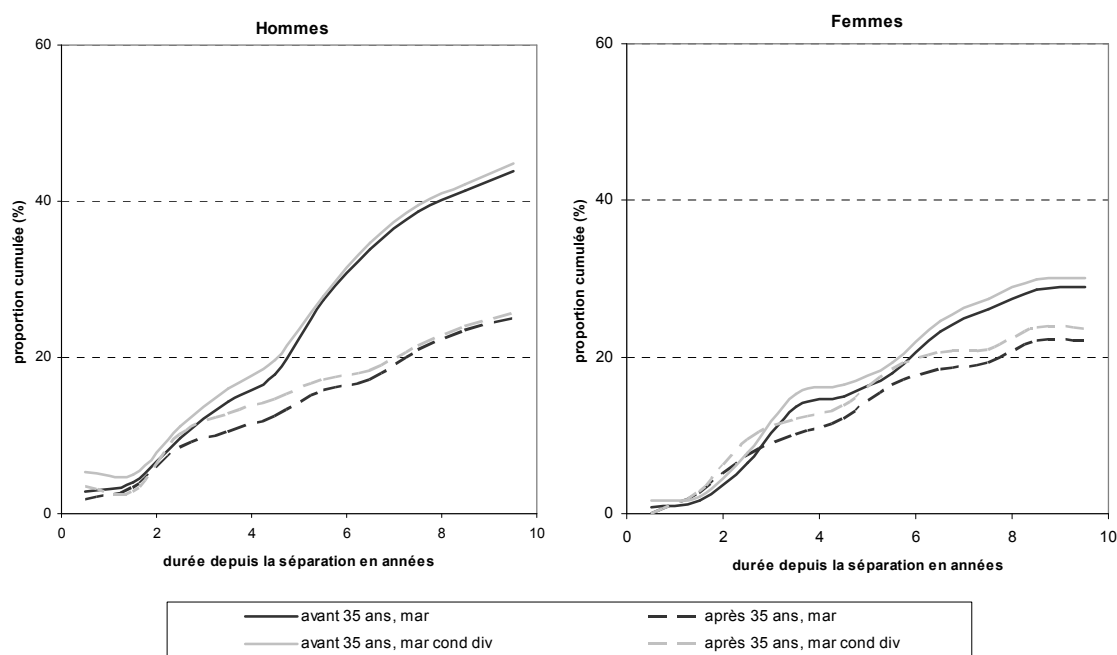
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.1.3. Remariages : peu de contrainte du divorce

Parmi les personnes qui étaient mariées en première union, jusqu'à 45 % des hommes les plus jeunes se sont remariés, mais seulement 25 % de ceux âgés de plus de 35 ans à la séparation (Figure 6.9). Les femmes séparées avant 35 ans se remarient strictement moins que les hommes (30 %), et presque autant après cet âge. À chaque durée depuis la séparation, les proportions de personnes remariées parmi celles divorcées sont à peine plus fortes.

La question de la durée de divorce ne semble donc pas une composante essentielle du niveau de remariage. La remise en couple et le choix (ou le non-choix) d'un mariage sont les principaux déterminants de l'adoption du mariage dans une deuxième union.

Figure 6.9 : Proportion de personnes déjà remariées sur l'ensemble des personnes à risque à chaque durée, ensemble des séparés et conditionnel au divorce



Note sur le calcul : à chaque durée, nous rapportons l'ensemble des personnes qui se sont mariées depuis la séparation à l'ensemble des personnes qui se sont séparées. Pour la partie « conditionnel au divorce », nous rapportons l'ensemble des personnes qui se sont mariées depuis la séparation à l'ensemble des personnes qui se sont séparées et qui ont divorcé depuis la séparation.

Champ : hommes et femmes qui se sont séparés d'un mariage avant 50 ans et entre 1975 et 1994

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.2. L'influence des circonstances du divorce sur la recombinaison conjugale

Nous avons montré dans le chapitre 5 que, toutes choses égales par ailleurs, les femmes mariées dans la première union ont une probabilité plus forte de se remettre en couple que les autres, ce qui n'est pas le cas des hommes. Malgré tout, en cas de divorce litigieux, le prolongement de la procédure pourrait constituer un obstacle à l'organisation du nouveau foyer et à une éventuelle reconstruction conjugale. Cette section s'attache à comprendre s'il existe un lien entre la durée entre séparation et divorce et le délai de formation de la nouvelle union, notamment si les personnes dont le divorce a lieu le plus longtemps après la séparation sont également celles qui tardent le plus à se remettre en couple.

De plus, la personne qui a demandé le divorce peut être plus souvent celle qui avait rencontré un nouveau partenaire. Pour donner des éléments sur ce point, nous détaillons

l'influence de l'identité de l'initiateur du divorce sur la remise en couple immédiate. La remise en couple à moyen terme et les chances de remariage sont-elles équivalentes selon que l'on est l'initiateur du divorce ou non ?

3.2.1. Remise en couple après la séparation d'un mariage

Pour établir le lien entre conditions du divorce et remise en couple, nous estimons dans une régression logistique les log-odds de formation d'une nouvelle union après la séparation d'un mariage. Nous construisons un modèle pour chaque sexe, avec les variables explicatives utilisées jusqu'ici : âge à la séparation, année de séparation, durée de la première union, âge du dernier enfant issu de la première union, diplôme, pays de naissance, pratique religieuse. Nous introduisons deux informations supplémentaires aux modèles précédents de remise en couple : la durée recalculée à partir des dates de séparation et de divorce, et le demandeur officiel du divorce.

Cette dernière variable, malgré la précision formelle de la question, fait l'objet d'une très forte disparité de déclaration hommes-femmes. Nous tentons dans un premier temps de mieux comprendre les différences de déclaration et d'anticipation selon le sexe.

3.2.2. Une incohérence de fond dans les déclarations hommes-femmes pour la demande de divorce

Les déclarations concernant les demandes de divorce font en général l'objet de forts contrastes sexués, car les hommes et les femmes n'ont pas toujours la même définition ni la même perception des phénomènes (Festy et Kortchagina, 2002b). Cet effet se remarque également dans les études sur la répartition des rôles dans le couple (Brugeilles et Sebille, 2009), ou encore sur la garde des enfants après le divorce (Villeneuve-Gokalp, 1999).

L'enquête réalisée en 1985 par Festy et Valetas, « les femmes face au changement familial » (FFCF) couvre un échantillon représentatif de 2330 femmes âgées de 21 à 44 ans qui se sont séparées de leur mari au moins 3 ans avant l'enquête. Les divorces représentés ont eu lieu entre 1965 et 1982. Ces femmes sont interrogées sur les événements vécus au moment du divorce, et des questions sont posées aussi bien sur elles que sur leur (ex-)mari. L'enquête apporte des éléments sur l'anticipation de la rupture et le déroulement de la procédure, mais du point de vue des femmes uniquement.

Les femmes déclarent qu'au moment de la séparation, leur époux « connaissait une autre personne avec laquelle il avait l'intention de vivre » 43 fois sur cent, alors qu'elles-mêmes n'étaient dans cette situation que 14 fois sur cent. Au moment de l'enquête, selon elles 86% de ceux et celles qui avaient déjà rencontré un partenaire ont reformé au moins une union (contre au total 66 % des hommes et 53 % des femmes).

Les femmes ont déclaré avoir pris l'initiative de ne plus vivre ensemble dans 67,5% des cas, que l'initiative était conjointe 13 fois sur cent, et qu'elle venait du mari 20 fois sur cent. Quant à l'initiative de demander le divorce, elle a été lancée 83 fois sur 100 par elles-mêmes lorsqu'elles étaient à l'initiative de la séparation, et lorsque c'était l'initiative du conjoint ce dernier avait pris l'initiative de divorcer 54 fois sur 100. D'après les femmes, ce sont donc elles qui « assurent le suivi » du processus de séparation-divorce, même lorsque le mari en était à l'origine. Même si la demande de divorce reste plus fréquemment le fait des femmes, les hommes le demanderaient en moyenne un peu plus s'ils ont déjà rencontré un partenaire que s'ils n'en ont pas rencontré (24% contre 14%).

Il semble donc d'après les femmes, que les hommes aient plus souvent qu'elles déjà rencontré une partenaire au moment de la séparation, et qu'il y ait dans ce cas plus de chances qu'ils soient à l'initiative du divorce et fassent eux-mêmes la demande.

Dans l'enquête Érfi¹¹, menée en 2005, la question ne porte pas sur l'initiative du divorce mais sur la personne qui a « demandé officiellement le divorce ». L'avantage de cette enquête est que nous connaissons le point de vue des hommes et celui des femmes, et la différence des déclarations est frappante (Tableau 6.5). Les hommes s'attribuent 28 % des demandes et les femmes 62 %, mais les femmes attribuent aux hommes seuls 12 % des demandes et les hommes 31 % aux femmes. Selon les femmes, 26 %, et selon les hommes, 41 % des demandes officielles seraient faites de concert par les époux dans Érfi. D'après l'enquête FFCF, l'initiative du divorce aurait été prise par les deux conjoints dans 13 % des cas, et la procédure par consentement mutuel aurait finalement été adoptée dans 38 % des cas. Il semblerait donc qu'il y ait une entente des deux conjoints entre l'initiative et la demande, et ne connaître que le demandeur diminue l'information par rapport à la connaissance de l'initiateur.

Le traitement statistique des jugements apporte des éléments supplémentaires pour estimer la solidité de ces chiffres. Par définition, les seuls divorces faisant l'objet d'une demande conjointe (avant 2005) sont les divorces « par consentement mutuel sur requête

¹¹ Les tranches d'âge couvertes dans Érfi et FFCF sont proches.

conjointe », qui couvrent 41% des divorces prononcés en 1996 (Belmokhtar, 1999). La réponse des hommes « moi et mon conjoint » à la question sur la demande officielle correspond à cette statistique. Les « procédures contentieuses » regroupent tous les autres types de divorce, divorces « par consentement mutuel sur demande acceptée » inclus. La demande sera alors faite indépendamment soit par la femme, soit par le mari. En 1996, la femme en est l'auteur 73 fois sur 100. Les chiffres de Érfi ne recourent pas celui là : les hommes sous-estiment les demandes des femmes seules (52%), et les femmes les surestiment (83%).

Tableau 6.5 : Qui a demandé officiellement le divorce ?
répartition pour les hommes et les femmes, en %

Déclarant	moi	Les deux	l'autre	total
homme	28,1	41,1	30,8	467
femme	61,6	26,4	12,1	705

Champ : hommes et femmes divorcés avant 50 ans et entre 1980 et 1999

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

La comparaison des hommes et des femmes est certainement en partie biaisée, comme nous l'avons vu pour d'autres événements. Ces biais tiendraient alors aux différences entre la structure de la population au moment de l'enquête et au moment du divorce, mais surtout à la sous-représentation d'hommes âgés liée à des décès plus fréquents. Les réponses sur l'initiative mais également la demande du divorce apparaissent tout de même comme très subjectives, bien que la demande conjointe soit plutôt mieux estimée par les hommes. Par la suite, nous serons conscient que d'un point de vue individuel, la réponse reflète certainement le « ressenti » de la personne *a posteriori* sur le déroulement de la procédure et qu'elle n'est alors pas indépendante du déroulement de la reconstruction après la séparation de fait. Son introduction dans le modèle pourra donner une idée des différences sexuées dans les réponses à la séparation, mais peut-être pas tellement du lien entre l'initiative et la remise en couple.

3.2.3. Un effet notable des conditions du divorce, surtout pour les hommes

Les résultats de la régression qui modélise les chances de reformer une union dans les cinq ans après la séparation d'un mariage sont présentés dans le Tableau 6.6.

Nous notons quelques différences, surtout pour les femmes, dans les facteurs de la remise en couple après un mariage par rapport à ceux, exposés dans le chapitre précédent sur les séparations avant 50 ans. Les effectifs d'hommes et de femmes disponibles sont

relativement plus faibles en sélectionnant les personnes mariées en première union, et les modèles sont plus fragiles.

L'âge à la séparation d'un mariage est moins significativement et moins fortement relié aux chances de reformer une union dans les cinq ans que sur l'ensemble des séparations¹². Nous pouvons l'attribuer notamment à la moindre représentation aux jeunes âges de personnes séparées d'un mariage et de personnes sans enfant, qui se remettraient plus rapidement en couple. Le risque varie irrégulièrement pour les hommes selon l'année de la séparation du mariage sur cet échantillon relativement réduit, ce qui peut être dû aux questions d'échantillon déjà évoquées.

Après un mariage dans une union ayant duré moins de huit ans, les hommes reforment moins vite un couple, différence moindre et non-significative chez les femmes. Rappelons que la remise en couple était également plus retardée après une union de moins de trois ans par rapport à une union de durée supérieure, mais pour les deux sexes.

Nous remarquons également que les mères ayant leur(s) enfant(s) avec elles l'année qui suit la rupture, en général désavantagées par rapport aux femmes sans enfant, n'affichent plus de baisse significative des remises en couple après un mariage. Il est possible que les femmes qui étaient mariées mais n'ont pas eu d'enfant, peu nombreuses, soient particulièrement peu enclines à se remettre en couple, ce qui atténue la différence entre mères et femmes sans enfant. Par contre les pères qui ont la garde restent moins nombreux à reformer une union, tant que l'on n'a pas contrôlé les conditions de la rupture¹³. Après le contrôle du demandeur de divorce¹⁴ cependant, la significativité s'annule et le log-odds augmente très légèrement. Ce résultat irait dans le sens de notre hypothèse : ce serait également parce qu'ils ont été surpris ou affectés par le divorce que les hommes avec la charge des enfants se remettraient moins en couple.

¹² L'introduction de l'âge sous forme quadratique ne change pas ce résultat, et atténue même encore l'effet pour les hommes.

¹³ Nous avons également contrôlé par l'âge du dernier enfant (résultat non montré) : ni l'enfant ni son âge n'ont d'impact significatif sur le « risque » de reformer une union chez les femmes, tandis que les hommes dont l'enfant a atteint dix ans lors de la séparation sont significativement plus nombreux à s'être remis en couple que s'il avait 3 à 9 ans.

¹⁴ cette variable suffit à supprimer la significativité, la longueur de la procédure ne joue pas.

Tableau 6.6 : régression logistique de remise en couple dans les 5 premières années après la séparation d'un mariage

	hommes		femmes	
	estimate (std err)	estimate (std err)	estimate (std err)	estimate (std err)
Spécificités de l'union antérieure				
âge à la séparation (cont.)	-0,05 (0,04)	-0,07* (0,04)	-0,07** (0,03)	-0,06* (0,03)
Année de séparation				
1980 à 1984	0,18 (0,43)	0,3 (0,44)	0,07 (0,35)	0,05 (0,35)
1985 à 1989	-0,8** (0,4)	-0,46 (0,42)	-0,1 (0,34)	-0,12 (0,35)
1990 à 1994	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>
1995 à 1999	-0,7* (0,4)	-0,64 (0,41)	-0,22 (0,32)	-0,32 (0,33)
Durée de l'union antérieure				
moins de 8 ans	-0,89** (0,45)	-0,97** (0,47)	-0,31 (0,4)	-0,2 (0,41)
8 à 14 ans	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>
15 ans et plus	0,18 (0,42)	0,25 (0,43)	-0,16 (0,37)	-0,16 (0,38)
Enfants				
pas d'enfant	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>
enfants avec soi	-0,89* (0,5)	-0,8 (0,51)	-0,65 (0,4)	-0,66 (0,4)
enfants ailleurs	-0,01 (0,37)	0,13 (0,39)	0,67 (0,5)	0,67 (0,51)
Niveau d'éducation				
aucun diplôme, primaire	-0,25 (0,36)	-0,39 (0,38)	-0,49 (0,31)	-0,43 (0,32)
BEPC, CAP, BEP	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>	<i>ref</i>
Bac à bac+2	0,25 (0,45)	0,06 (0,46)	0,07 (0,34)	-0,05 (0,35)
Supérieur à bac+2	1,02** (0,43)	0,95** (0,45)	-0,25 (0,38)	-0,34 (0,39)
Pays de naissance				
étranger / France	0,67* (0,38)	0,57 (0,4)	-0,51 (0,42)	-0,44 (0,42)
Pratique religieuse				
oui / non	-0,17 (0,43)	-0,11 (0,45)	-0,52* (0,31)	-0,58* (0,32)
Durée séparation-divorce				
moins d'un an		<i>ref</i>		<i>ref</i>
entre un et 2 ans		-0,6* (0,33)		-0,09 (0,28)
3 ans et plus		0,11 (0,37)		-0,85** (0,33)
Qui a demandé le divorce				
soi-même		0,16 (0,35)		-0,21 (0,29)
les deux		<i>ref</i>		<i>ref</i>
l'autre		-0,89** (0,35)		-0,76 (0,46)
Effectif	269		405	

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champ : hommes et femmes qui se sont séparés d'un mariage avant 50 ans et entre 1980 et 1999

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Les hommes les plus diplômés ont toujours plus de chances de reformer une union que les moins qualifiés même après un mariage. Sous ces contrôles, les femmes ont des comportements de remise en couple relativement homogènes quel que soit leur niveau d'études (au moment de l'enquête), bien que les femmes sans diplôme soient peu représentées. Les femmes qui pratiquent une religion sont également moins souvent en couple cinq ans après leur séparation, mais seulement après le contrôle des caractéristiques du divorce. En effet, la faible significativité de cette variable rend ce résultat ainsi que celui sur le pays d'origine plus ou moins stable selon les contrôles et le type de modèle.

3.2.4. *Moins de remises en couple immédiates si la demande n'est pas conjointe*

Dans les cinq ans, les hommes dont l'épouse a demandé le divorce sont le moins fréquemment à nouveau en couple (Tableau 6.6).

Nous avons supposé (et remarqué dans FFCF) que les hommes qui demandaient le divorce le feraient plus volontiers s'ils avaient déjà trouvé un conjoint, et se remettraient ainsi plus vite en couple. L'anticipation est certainement plus visible sur les remises en couple immédiates. Nous avons donc modélisé les probabilités estimées de reformer une union dans l'année qui suit la rupture afin de regarder le lien entre demandes de divorce et remises en couple quasi-immédiates (Tableau 6.7).

Il s'avère que les hommes qui ont demandé eux-mêmes le divorce ne se sont pas plus remis en couple que lorsque la demande était conjointe. Il apparaît qu'à l'inverse, ce sont les hommes dont la femme a demandé le divorce qui sont les plus nombreux sans conjoint après la séparation, à court comme à moyen terme. Notre hypothèse concernant les hommes n'est donc pas confirmée, et l'anticipation ne semble pas dominer le processus de demande officielle de divorce. La réaction semble par contre plus lente ou moindre si la personne n'était pas préparée au divorce. Puisque les hommes sous-estimerait les demandes des femmes, il est également possible qu'ils aient plus souvent dit que leur femme avait demandé le divorce lorsque c'est elle qui était partie.

Tableau 6.7 : régression logistique de remise en couple dans l'année après la séparation d'un mariage

	hommes		femmes	
	estimate	(std err)	estimate	(std err)
Durée de l'union antérieure				
moins de 8 ans	0,35	(0,53)	-1,05	(0,66)
8 à 14 ans	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
15 ans et plus	1,26**	(0,52)	-0,45	(0,49)
Enfants				
pas d'enfant	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
enfants avec soi	-1	(0,73)	-0,64	(0,55)
enfants ailleurs	0,36	(0,45)	0,79	(0,6)
Qui a demandé le divorce				
soi-même	-0,46	(0,39)	-0,49	(0,37)
les deux	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
l'autre	-1,21***	(0,45)	-0,09	(0,55)

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champ : hommes et femmes qui se sont séparés d'un mariage entre 20 et 50 ans et entre 1980 et 1999

Autres contrôles : âge et année de séparation du mariage, niveau d'éducation, pays de naissance, pratique religieuse

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Les femmes ne sont pas significativement marquées par l'identité du demandeur du divorce, ni à court terme, ni à long terme. Puisque proportionnellement plus de demandes pour rupture de la vie commune sont déposées par les hommes (Belmokhtar, 1999), il est possible que soient surreprésentés parmi les femmes dont le mari demande le divorce celles qui ont quitté le domicile. Le nombre de demande de ce type n'est cependant certainement pas assez important pour expliquer que les femmes ne se remettent pas moins fréquemment en couple lorsque leur conjoint a demandé le divorce. Cependant, il est vrai que les femmes demandent très fréquemment le divorce, et parfois à la place du conjoint comme nous le montrions dans FFCF, et dans ce cas l'identité du demandeur peut perdre en importance. C'est d'autant plus vrai que les femmes sont plus nombreuses dans Érfi à déclarer avoir demandé le divorce qu'elles ne le sont réellement, ce qui peut compenser des effets d'anticipations éventuels.

L'anticipation pour les hommes n'est donc pas plus importante s'ils ont fait la demande eux-mêmes que si elle est conjointe. L'enquête FFCF date de 1985, et elle porte sur des divorces plus anciens, ce qui peut éventuellement expliquer des différences. Mais surtout, les questions n'étaient posées qu'à des femmes, qui peuvent avoir repensé *a posteriori* les circonstances de la rupture pour leur ex-conjoint et fourni une réponse subjective, d'autant plus qu'une partie d'entre-elles a certainement perdu contact avec lui.

Plus généralement, les procédures dans lesquelles la demande a été faite conjointement sont plus souvent accompagnées d'une remise en couple rapide. Il est possible que les problèmes plus fréquents qui interviennent dans les autres types de procédure soient à l'origine d'un ralentissement de la remise en couple. Par contre, la « surprise » semble plus forte pour les hommes que pour les femmes.

3.2.5. *Moins de remises en couple lorsque le divorce a été différé*

Il semblerait que les remises en couple soient plus souvent retardées lorsque le divorce est repoussé (Tableau 6.6). Chez les hommes, les remises en couple sont moins fréquentes dans les cinq ans lorsque le divorce a eu lieu en 1 à 2 ans que lorsqu'il a été quasi-immédiat. Pour les femmes, la différence est significative entre les divorces qui ont eu lieu dans les 3 ans et plus (et ne sont d'ailleurs pas tous prononcés cinq ans après la rupture) et les divorces quasi-immédiats. Il y a donc deux explications : soit les remises en couple sont effectivement retardées en cas de procédure contentieuse (bien que la procédure puisse être contentieuse parce que la remise en couple est tardive...); soit la demande de divorce a été reportée et une demande tardive est plus fréquente en cas de remise en couple tardive.

Les femmes apparaissent donc comme peu marquées par l'identité du demandeur de divorce, mais par contre une procédure litigieuse ou un divorce reporté semble davantage les marquer que les hommes.

3.2.6. Les mères à nouveau isolées pour un remariage

Les personnes qui se marient une deuxième fois ont-elles des particularités par rapport à l'ensemble des personnes qui se remettent en couple ? Les circonstances de la rupture influencent-elles également le remariage ?

Dans cette régression de remariage dans les dix années qui suivent la séparation (pour les personnes qui ont effectivement divorcé entre temps), la division habituelle entre femmes avec et sans enfants à domicile est à nouveau observée (Tableau 6.8). Les mères divorcées formalisent certainement moins souvent ou moins rapidement leur deuxième union que les femmes sans enfant, ce qui crée ce contraste. Aucune autre variable n'est significative pour expliquer les risques de remariage des femmes dans les dix ans, ce qui est en partie lié aux effectifs faibles.

Pour les hommes, les résultats sont d'autant plus fragiles, mais seules les conditions de divorce restent significatives pour expliquer le risque de remariage. Les hommes qui annoncent une durée entre la séparation de fait et le divorce longue (trois ans et plus) ont significativement moins de chances de s'être remariés dans les dix années après la séparation. Tout comme pour les remises en couple, les hommes dont c'est l'ex-épouse qui a demandé le divorce sont moins souvent remariés dix ans après la séparation que si la demande avait été conjointe (ou que s'ils l'avaient demandé eux-mêmes, significatif à 4 %).

Le lien entre caractéristiques de la procédure et remise en couple sont peu significatifs pour les femmes, en grande partie pour des questions d'effectif et parce que les réactions sont moins marquées que chez les hommes. Pour ces derniers, un divorce long ou inattendu semble freiner la remise en couple par rapport aux autres hommes.

Tableau 6.8 : régression logistique de remariage dans les 10 premières années après la séparation d'un mariage (log-odds et erreur standard)

	hommes		femmes	
	estimate	(std err)	estimate	(std err)
Spécificités de l'union antérieure				
âge à la séparation (cont.)	-0,02	(0,05)	-0,06	(0,05)
Année de séparation				
1980 à 1984	0,13	(0,48)	0,21	(0,45)
1985 à 1989	-0,29	(0,47)	-0,23	(0,46)
1990 à 1994	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
Durée de l'union antérieure				
moins de 8 ans	-0,68	(0,6)	-0,65	(0,62)
8 à 14 ans	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
15 ans et plus	0	(0,64)	-0,26	(0,58)
Enfants				
pas d'enfant	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
enfants avec soi	-0,5	(0,68)	-1,28**	(0,55)
enfants ailleurs	-0,3	(0,49)	0,31	(0,66)
Durée séparation-divorce				
moins d'un an	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
entre un et 2 ans	-0,04	(0,43)	-0,48	(0,45)
3 ans et plus	-1,04*	(0,58)	-0,87	(0,55)
Qui a demandé le divorce				
soi-même	-0,14	(0,44)	-0,37	(0,45)
les deux	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
l'autre	-1,3**	(0,53)	-0,85	(0,78)
Niveau d'éducation				
aucun diplôme, primaire	-0,13	(0,53)	0,14	(0,49)
BEPC, CAP, BEP	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
Bac à bac+2	-0,62	(0,6)	-0,57	(0,52)
Supérieur à bac+2	-0,71	(0,56)	-0,44	(0,59)
Effectif	150		215	

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champ : hommes et femmes séparés entre 20 et 50 ans et entre 1980 et 1994, divorcés dans les 10 années

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

4. Synthèse et conclusion

Après une première union, les remises en couple sont accompagnées d'un mariage deux fois sur cinq dans les dix ans. Bien que la remise en couple soit nettement différenciée selon l'âge et le sexe, on s'aperçoit que le mariage touche uniformément ces populations. Finalement, nous n'avons pas retrouvé le contraste entre hommes et femmes sur l'adoption du mariage en deuxième union (Villeneuve-Gokalp, 1991). L'institution matrimoniale ne semble pas au final « plus dépréciée aux yeux des femmes que des hommes », une fois qu'elles ont reformé une union.

De plus, la cohabitation hors-mariage est bien plus commune en deuxième union qu'en première, mais nous avons également mis au jour des « préférences » pour un statut d'union donné. Cela rejoint les résultats de Catherine Villeneuve-Gokalp (1991) sur

l'attachement au mariage : les personnes mariées dans les trois premières années de leur première union se remarieraient également plus fréquemment au début de leur deuxième. Notamment, certaines personnes à caractéristiques plus individualistes se remarieraient moins fréquemment alors qu'elles se remettent autant en couple que les autres (de Graaf et Kalmijn, 2003).

En règle générale, on se marierait pour profiter des avantages matériels du mariage et pour les enfants (Villeneuve-Gokalp, 1994b). Si le mariage est moins fréquent en deuxième union, ce peut être simplement qu'on a plus souvent laissé passer le temps sans prendre la décision de se marier, parce qu'on n'a pas été confronté à des occasions de le faire, par exemple une naissance. Nous verrons en effet que les naissances sont bien moins fréquentes dans les deuxièmes unions, alors que les mariages viennent eux-mêmes de plus en plus légitimer des enfants (30 % en 2005)(Prioux, 2008). Des raisons de ne pas se remarier en deuxième union peuvent cependant intervenir, par exemple l'idée de ne pas renouveler une expérience négative. Outre une déception probable vis-à-vis de l'institution, il est finalement possible qu'on ressente moins le besoin de formaliser sa nouvelle union.

Les conditions du divorce affectent également la formation d'une deuxième union, même si la restitution des événements qui jouxtent la rupture est très subjective, particulièrement pour la demande officielle du divorce. Les hommes apparaissent comme plus touchés que les femmes par le fait que ce soit leur conjointe qui ait demandé le divorce. Les femmes sont pour leur part sensibles à une durée de plus de deux ans entre la séparation de fait et le divorce, qui peut alors refléter une procédure longue et certainement problématique, ou un report du divorce. Il semblerait également que les hommes qui ont la garde de leurs enfants aient été plus contrariés par le fait que leur femme ait demandé le divorce que par la présence d'enfants. Les hommes qui vivent un mariage court, comme les personnes qui vivent une union courte, prennent leur temps pour revivre en couple. À l'inverse, les hommes qui ont vécu un mariage long semblent les plus susceptibles d'une remise en couple rapide. Ils sont certainement dans une logique d'engagement plus forte, ou ont déjà rencontré leur nouvelle partenaire.

Le mariage peut s'ancrer dans des préférences générales pour la famille. Par exemple, les femmes anciennement mariées reforment plus vite une union (chapitre 5). L'adoption du mariage pour la première union, qui conduit déjà à davantage de mariages en deuxième union, peut également se répercuter sur d'autres événements familiaux dans la deuxième union comme les naissances ou la séparation. Nous traiterons ces possibilités par la suite.

CHAPITRE 7 CARACTÉRISTIQUES DU DEUXIÈME CONJOINT, INFLUENCES DU PASSÉ FAMILIAL

1. Introduction

Dans les chapitres précédents, nous avons montré que les caractéristiques de l'union antérieure tout comme les particularités individuelles influencent les chances de reformer un couple. Des contrastes apparaissent par sexe, et l'âge et la parentalité sont fortement corrélés. Alors que chez les femmes les enfants limitent la remise en couple, c'est plutôt une situation économique et sociale défavorable qui éloigne les hommes d'une recomposition conjugale. Le choix du deuxième conjoint pourrait être lui aussi influencé par ces facteurs. Pour compléter l'analyse de la remise en couple et donner des éléments pour appréhender les comportements dans la deuxième union, notamment ruptures et fécondité, nous décrivons le conjoint retenu pour former une deuxième union, en nous référant notamment à la littérature sur « le choix du conjoint ».

Les caractéristiques des personnes « disponibles » sur le marché conjugal sont variées. Elles peuvent être séparées ou n'avoir jamais vécu en couple, avoir des enfants ou non, appartenir à des milieux socioprofessionnels et culturels différents, et leurs âges sont hétérogènes (chapitre 2). En situation de reformer une union, une personne choisit donc un conjoint et est symétriquement sélectionnée par celui-ci, selon des critères qui sont propres à chacun. Par exemple, les hommes reforment plus souvent une union avec des femmes jeunes (Vanderschelden, 2006) mais également avec des femmes qui n'ont pas encore d'enfant. En parallèle, les femmes sans enfant préfèrent elles aussi un conjoint sans enfant (Bozon, 1990a).

Le « choix du conjoint » selon les critères sociaux ne se fait pas au hasard parmi les personnes disponibles et les relations homogames sont privilégiées (Girard, 1981 ; Segalen et Jacquard, 1971). L'intériorisation du capital culturel, les stratégies anticipatrices (Singly, 2007) et tout simplement les espaces de sociabilité (Bozon et Héran, 2006, chapitre 1) sont généralement considérés comme les guides sous-jacents et inconscients de choix du conjoint. En France, les questionnements sur la position sociale sont récurrents. La dimension homogame a été mise à jour dans les études des années 1970-1980. Une refonte récente de ces observations (Bozon et Héran, 2006) montre, par une coupe fine des situations socioprofessionnelles, que les situations homogames sont encore plus fréquentes que ne le laissent paraître des classifications larges, et que les

appariements se font soit entre personnes de sous-groupes proches, soit dans des « filières de mobilité ». La dot scolaire et le parcours professionnel sont déterminants pour le choix du conjoint, et les hommes et les femmes qui suivent des trajectoires ascendantes forment souvent couple ensemble (Bozon et Héran, 2006, chapitre 5).

Les différences entre le premier et le deuxième mari dévoilent les stratégies individuelles développées au travers du choix du conjoint (Singly, 1983). En France, le remariage serait à l'origine d'une réévaluation sociale, et le choix du premier mari déterminerait amplement celui du second. De plus, les femmes qui se remarient le plus rapidement seraient également celles qui ont la plus forte mobilité ascendante. Cependant, en Grande-Bretagne il a été montré que le remariage était bien à l'origine d'une mobilité, mais pas toujours ascendante (Ní Bhrolcháin, 1988) : les femmes dont le premier époux avait une profession manuelle ont plus de chances de connaître une amélioration de leurs conditions de vie, alors que s'il était plus qualifié leur situation se détériore plus souvent. Pour les hommes, d'une épouse à l'autre, les baisses sont moins fréquentes lorsque la première était qualifiée et les hausses plus fréquentes si elle ne l'était pas.

Pour la France, Michel Bozon (1990a ; 1990b) a détaillé la dimension sociologique de l'écart d'âge entre les conjoints. Une de ses principales conclusions est que la différence d'âge n'est pas attribuable à l'action directe des normes, mais qu'il s'agit plutôt de « l'effet indirect ou différé d'attitudes ou de stratégies objectivées ». Par exemple pour la formation de la première union, il précise que le calendrier de fin d'études et de travail des hommes et des femmes allié à la préférence des femmes pour les hommes déjà établis professionnellement créent « naturellement » un écart d'âge entre les conjoints. La non-synchronisation des calendriers féminin et masculin laisse ainsi aux femmes la latitude pour développer des stratégies.

Plus qu'avec le rang de l'union, les écarts d'âge évoluent avec l'âge à la mise en couple (Bozon, 1990a). Les attentes comme les comportements en matière d'écart d'âge se modifient, et l'idée d'un conjoint plus jeune est moins rejetée par les femmes avec l'avancée en âge, mais celle d'une partenaire plus âgée est moins acceptée par les hommes en vieillissant. Bozon remarque que les femmes ont une attitude moins volontariste pour la deuxième mise en couple que pour la première.

Au Royaume-Uni, le sujet de l'écart d'âge avec le conjoint est traité fréquemment, dans le contexte plus vaste du marché matrimonial et de la mise en couple. Tout comme l'homogamie sociale, l'âge du partenaire est généralement « trop » proche par rapport à l'ensemble des possibilités offertes : la distribution de l'écart d'âge est plus resserrée que

si les assortiments s'étaient fait au hasard (Ní Bhrolcháin, 2005). Le calcul des rapports de disponibilité, effectué à partir des préférences d'âge et des effectifs disponibles pour chaque sexe aux différents âges, montre que l'offre de conjoints potentiels varie fortement selon le sexe et l'âge (Ní Bhrolcháin et Sigle-Rushton, 2005). Alors qu'avant 32 ans, les femmes sont « démographiquement » avantagées dans la recherche d'un conjoint, après cet âge ce sont les hommes qui ont à leur disposition plus de personnes qui leur conviennent en termes d'âge. De plus, alors qu'aux jeunes âges la disparité des écarts d'âge est souvent déterminée par les préférences, plus tard elle devient particulièrement liée à des questions structurelles, comme la structure de la population par statut matrimonial. Les auteures suggèrent qu'aux âges mûrs, le marché matrimonial plus favorable aux hommes leur confère une autorité relative sur les femmes dans leurs mouvements matrimoniaux, et peut-être également sur le choix du conjoint.

La présence d'enfants a rarement été considérée dans les critères de choix. Bozon (1990a) suggère que les hommes préfèrent les femmes « sans passé conjugal », ce qui semble aller de pair avec le désir d'une femme encore potentiellement féconde. Par exemple ils désireraient moins former un couple avec des femmes qui vivent avec leurs enfants. Il est cependant possible que les femmes qui ont déjà des enfants préfèrent ne pas se remettre en couple pour les préserver, ou qu'elles désirent tout simplement moins retrouver un partenaire (Villeneuve-Gokalp, 1994a). Comme nous le citons ci-dessus, la présence d'enfants chez les hommes semble pourtant également faire hésiter les femmes (Bozon, 1990a).

Les contraintes supplémentaires apportées par l'âge et la présence fréquente d'enfants après une union apportent donc un cadre de travail idéal pour mieux comprendre comment sont réalisées les sélections pour une mise en couple. Une série d'arbitrages entre les contraintes et les préférences peut mener certaines personnes à ne pas se remettre en couple, plutôt que de choisir un conjoint qui ne serait pas « à sa convenance ». Sans reprendre la question de la disponibilité et de la contrainte dans son ensemble, nous étudierons le rôle spécifique de l'existence et de la présence d'enfants sur le choix du conjoint. Ceux-ci sont en effet tout à fait représentatifs de contraintes qui peuvent peser sur la personne, mais aussi la rendre moins attractive aux yeux des conjoints potentiels ou moins désireuse de former une nouvelle union. La comparaison d'unions formées à des âges similaires rend partiellement compte des choix de conjoint nets des questions de disponibilité.

La reprise des travaux réalisés en France et leur élargissement au choix du conjoint dans la deuxième union grâce à des données récentes et en nous référant aux recherches

britanniques enrichit à la fois les analyses antérieures sur le choix du conjoint et la compréhension de la formation du deuxième couple. Nous nous intéressons à l'évolution des caractéristiques du conjoint d'un couple à l'autre, en nous concentrant tout d'abord sur le lieu de rencontre et les caractéristiques socioprofessionnelles, puis sur l'âge du conjoint et les enfants. Y a-t-il des « exclus » du marché matrimonial, c'est-à-dire des personnes moins fréquemment choisies ? Nous détaillons particulièrement ce qui peut influencer le choix du nouveau conjoint, notamment l'âge à la formation du couple et les enfants de l'union antérieure.

2. Données

2.1. Disponibilité dans les enquêtes EFE et Érfi

Nous utilisons les données de l'enquête familles et employeurs (EFE) et de l'enquête Érfi. Le choix de la zone d'étude est détaillé dans le diagramme de Lexis présenté en annexe 7.1. Le Tableau 7.1 récapitule les variables disponibles pour chaque union dans les deux enquêtes.

Tableau 7.1 : éléments utilisés dans les deux enquêtes

	EFE				Erfi			
	1ère union actuelle	1ère union précédente	Union actuelle rang 2 ou +	Union préc. rang 2 ou +	1ère union actuelle	1ère union précédente	Union actuelle rang 2 ou +	Union préc. rang 2 ou +
Lieu de rencontre	x		x					
Catégorie socioprofessionnelle ego	x		x		x		x	
Catégorie socioprofess. conjoint					x		x	
Catégorie socioprofess. parents					x		x	
Date de naissance ego					x	x	x	x
Date de naissance du conjoint					x	x	x	x
Sexe du conjoint					x	x	x	x
Enfants ego en début d'union					x	x	x	x
Enfants conjoint en début d'union					x	x	x	x

Nous ne connaissons le lieu de rencontre que pour les unions actuelles. La plupart des unions actuelles qui ne sont pas une première relation en sont en fait une deuxième (annexe 7.2). Premiers et deuxièmes couples seront donc comparés en transversal.

L'enquête familles et employeurs apporte les données nécessaires à l'étude du lieu de rencontre du nouveau conjoint, qui peut ainsi être présentée.

L'étude des catégories socioprofessionnelles sera menée dans Érfi, car nous y disposons des catégories socioprofessionnelles actuelles de l'enquêté comme du conjoint.

Nous ne pourrions encore pas étudier les évolutions individuelles d'une union à l'autre. L'étude des choix par classe sociale que nous proposons est imparfaite : travaillant sur les unions actuelles, nous ne pouvons tenir compte des unions rompues. Or les ruptures dépendent à coup sûr du choix du conjoint. De plus, une fois la ventilation entre les classes effectuée, les effectifs représentant la deuxième union sont faibles. Par conséquent, les tendances obtenues ne sont pas toujours très nettes, et la significativité pas systématique. En dernier lieu, l'évolution sociale d'une union à l'autre ne peut être estimée, et seule la catégorie socioprofessionnelle actuelle est connue pour le répondant. Les différences entre premières et deuxièmes unions ne sont pas forcément représentatives des évolutions individuelles. Cela nécessiterait des données longitudinales, comme pour le statut professionnel. Par exemple, dans son article, Ní Bhrolcháin (1988) utilise des trajectoires, et l'amplitude des mouvements liés au changement de conjoint est estimée en se référant la structure sociale dans les unions qui n'ont pas été rompues.

2.2. Imputation de quelques dates de naissance des conjoints

Dans la base de données, 83 hommes sur 3603 et 67 femmes sur 4720 n'ont pas donné la date de naissance de leur premier conjoint, et 22 hommes (sur 712) et 17 femmes (sur 877) la date de naissance de leur deuxième conjoint. Afin de ne pas perdre l'information sur les unions successives, et étant donné la relativement faible proportion de valeurs manquantes (entre 1 et 3 %), nous avons utilisé une procédure d'imputation multiple pour attribuer des dates de naissance à ces conjoints. Nous supposons que les valeurs manquantes sont de forme monotone. À chaque valeur manquante de la date de naissance du conjoint, on attribue une valeur, dans *m* bases de données. Les bases sont analysées avec un modèle de régression (contrôle de la date de naissance d'ego et de la date de formation de l'union), et les valeurs manquantes sont combinées jusqu'à obtenir une inférence suffisante.

3. Rencontre et caractéristiques sociales

3.1. Lieu de rencontre des conjoints, reflet des lieux de sociabilité

En l'absence de stratégie matrimoniale explicite, le type de lieu fréquenté (ou espace de sociabilité) est devenu fortement déterminant des caractéristiques du conjoint trouvé. Il constitue du moins une première sélection qui, suivie d'une sélection par la « valeur

sociale », mène au maintien d'une homogamie « qui n'est pas un choix conscient, ni même le simple produit d'une norme sociale » (Déchaux, 2007).

Dans le processus de remise en couple, la structure du marché conjugal tout comme les possibilités de rencontre ont une place prépondérante. Le lieu d'habitation après un déménagement fréquent, le nouvel entourage après la rupture (Clément et Bonvalet, 2006) créeront de véritables opportunités pour rencontrer un nouveau conjoint. Le fait de travailler permet la fréquentation d'un lieu dans lequel se trouvent de nombreux de conjoints potentiels (de Graaf et Kalmijn, 2003). Les amis jouent fréquemment un rôle d'intermédiaire, et éventuellement aussi les agences de rencontre, les petites annonces ou internet.

Tableau 7.2 : Lieu de rencontre selon le rang de l'union actuelle

Lieu de la rencontre (% des concernés)	Hommes		Femmes	
	union actuelle (rang 1)	union actuelle (rang 2 ou +)	union actuelle (rang 1)	union actuelle (rang 2 ou +)
Chez des amis, voisins	23,9	27,9	24,7	23,9
Dans le cadre du travail	12,0	21,2	13,4	25,9
A l'école, à l'université	14,3	2,2	12,5	3,3
Dans une boîte, discothèque, au bal	16,1	13,3	16,5	11,3
Dans un lieu public	10,8	10,7	9,9	11,8
A une fête de famille	7,2	5,6	8,2	5,3
Autre	5,1	6,4	5,3	6,5
Dans le cadre d'une activité sportive, associative...	5,4	4,8	5,3	5,9
Sur un lieu de vacances	4,0	4,7	3,6	3,0
Petite annonce, internet, agence matrimoniale	1,2	3,2	0,7	3,1
Effectif concerné	1485	526	1614	556

Champs : hommes et femmes de moins de 50 ans mis en couple depuis 1990

Source : enquête familles et employeurs (EFE, Ined, 2004)

Même si les rencontres avec le conjoint peuvent être provoquées (Bozon et Héran, 2006), le type de rencontre « s'adapte » généralement aux lieux fréquentés. Les lieux de rencontre traduisent la forme des lieux fréquentés, et le travail (études ou emploi) est le lieu de plus du quart des rencontres (Tableau 7.2). Les autres lieux gardent une grande place, et même si les célibataires y sont exposés pendant moins longtemps, leur « rendement matrimonial » est nettement supérieur (Bozon et Héran, 2006).

Le lieu de rencontre change peu avec le rang de l'union¹, mis à part le transfert du lieu d'études vers celui d'emploi – qui restent des lieux de travail. Au total, les hommes rencontreraient plutôt moins le deuxième conjoint que le premier sur un lieu de travail

¹ Rappelons que l'appartenance sociale détermine fortement les lieux de sociabilité et donc de rencontre, or la répartition par catégories socioprofessionnelles des personnes à la recherche d'un premier conjoint est différente de celle des personnes à la recherche d'un deuxième conjoint.

(23,4 contre 26,3 %), mais les femmes davantage² (29,2 contre 25,9 %). Le fait que dans les deuxièmes unions, les femmes rencontrent plus leur conjoint sur le lieu de travail que les hommes³, même si elles sont moins nombreuses à avoir une activité professionnelle, est un signe que le lieu de travail est un élément fort de leurs « stratégies de rencontre ». Dans ce cas, la participation ou non au marché du travail pourra influencer les chances de remise en couple, puisque les femmes qui n'y participent pas ont un lieu de rencontre « efficace » de moins. Pour les hommes, les rencontres chez des amis sont bien plus fréquentes en deuxième union. Alors que les bals et autres dancings et les fêtes de famille perdent de leur succès pour les deux sexes (en raison d'une fréquentation moindre), l'utilisation d'intermédiaires tels les petites annonces se développe sensiblement pour une reconstruction conjugale. La variation des lieux fréquentés avec l'âge et les profils sociaux différents des personnes concernées par la formation des premières et deuxièmes unions expliquent en partie le changement des lieux de rencontre. La « stratégie de rencontre » varierait cependant légèrement pour la formation des deuxièmes unions par rapport aux premières, et certains modes de rencontre seraient plus développés ou plus « efficaces » que dans les premières unions.

Le tableau est repris en annexe 7.3. en sélectionnant les personnes qui ont formé leur union à trente ans ou plus. L'inconvénient de cette sélection est qu'elle exclut des personnes particulières qui forment leur première union tôt, notamment les ouvriers. À ces âges, nous espérons avoir les adultes dans une situation plus stabilisée et comparer des personnes qui fréquentent des espaces de sociabilité plus proches. Et de fait, les rencontres sur le lieu d'étude ne déséquilibrent plus la comparaison. Les différences dans les lieux de rencontre perdurent et sont même amplifiées une fois sélectionnée cette tranche d'âge (30-50 ans). Après cet âge, les hommes comme les femmes rencontrent plus fréquemment leur conjoint sur leur lieu de travail pour une deuxième que pour une première union. La mobilité professionnelle souvent consécutive à la rupture (Algava *et al.*, 2007) augmente les chances d'avoir de nouveaux collègues et donc celles de rencontrer un conjoint dans ce cadre. De plus dans cette sélection, les rencontres chez les amis ne sont pas plus fréquentes en deuxième qu'en première union, et bien plus rares pour les femmes qui rencontrent leur deuxième conjoint. Cela confirme cependant la perte d'importance des fêtes en général, et la légère hausse des rencontres « virtuelles ». Les personnes qui reforment une union à partir de trente ans déclarent significativement

² Un test des proportions donne la différence significative seulement à 18 % pour les hommes et à 13 % pour les femmes. Les aleas dus à la taille de l'échantillon un peu faible pourrait donc être à l'origine de ces variations.

³ Cette fois, c'est significatif (3 %)

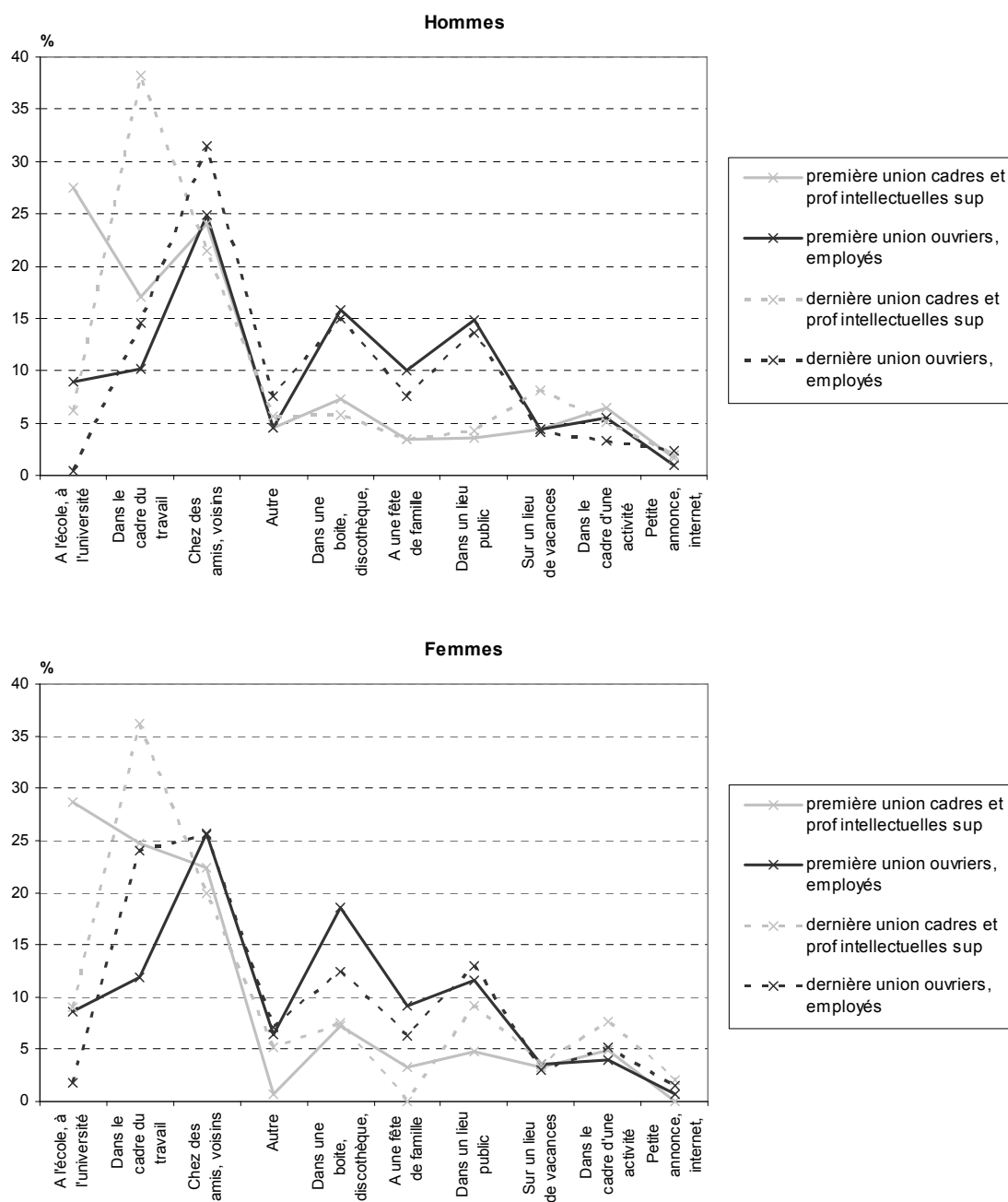
plus souvent avoir rencontré ce conjoint dans un « autre lieu de rencontre » que celles qui n'en sont qu'à leur première union. L'enquête ne nous donne pas la composition de cette catégorie, mais nous pouvons supposer qu'il s'agit notamment des crèches et autres lieux de garde et de loisir des enfants. En effet, après la rupture, les écoles et le quartier résidentiel deviennent un lieu de sociabilité non-négligeable des parents (Clément et Bonvalet, 2006, p. 49).

La catégorie socioprofessionnelle et la fréquentation de lieux de sociabilité déterminent fortement le lieu de rencontre (Figure 7.1). Pour les hommes, plus que le rang de l'union, c'est la catégorie socioprofessionnelle qui semble déterminer le lieu de rencontre. Les ouvriers rencontrent plus fréquemment leur conjointe dans des espaces ouverts (discothèque, fête, lieu public), alors que les lieux privilégiés des cadres sont soit privés, soit le lieu de travail.

Pour les employées, le lieu de travail semble se développer comme lieu de rencontre une fois les études terminées. Les lieux de rencontre des femmes dépendent alors moins de l'appartenance sociale dans les deuxièmes unions que dans les premières. Cependant, comme pour les hommes, la tendance à se rencontrer dans des lieux publics reste plus forte dans les milieux populaires.

D'autres vérifications montrent que c'est particulièrement dans les classes intermédiaires et parmi les ouvriers que l'usage d'internet ou de petites annonces est répandu (et fonctionne) pour la formation d'une deuxième union.

Figure 7.1 : Proportion de personnes qui se rencontrent dans chaque lieu, selon la catégorie socioprofessionnelle et le rang de l'union actuelle



Champs : hommes et femmes de moins de 50 ans mis en couple depuis 1990
 Source : enquête familles et employeurs (EFE, Ined, 2004)

3.2. Des choix de conjoint par catégorie socioprofessionnelle proches selon le rang

3.2.1. *Les hommes dans des deuxièmes unions plus inégales en leur faveur ?*

D'autres facteurs que le lieu de rencontre interviennent dans le choix du nouveau partenaire, certaines caractéristiques le rendant plus ou moins « attractif » (Bozon et Héran, 2006). Les ressources économiques et le statut social ont une importance particulière, et les hommes les mieux dotés seraient les plus recherchés (Bozon, 1990b). Nous avons vu par exemple que les hommes qui avaient connu des périodes de chômage avaient en général plus de difficultés à former une union (chapitre 5). Le modèle de « l'homme gagne-pain » bien que moins prévalent en France que dans la plupart des sociétés industrialisées (Lewis, 1992), jouerait en faveur des hommes avec un travail rémunéré ou bien établis socialement. Un élément peut cependant jouer en sens inverse : pour les deuxièmes unions, les femmes étant contraintes par leur passé familial et par les caractéristiques des hommes disponibles, « l'appariement » avec le nouveau conjoint peut se faire plus souvent en leur défaveur que dans les premières unions.

La formation du couple a fréquemment lieu avec un conjoint issu d'un groupe social proche (Bozon et Héran, 2006, chapitre 5). Les stratégies matrimoniales ne sont cependant plus aussi explicites que lorsque la famille intervenait dans le choix du conjoint (Singly, 2007). Dans la société moderne contemporaine, les « contraintes de l'idéologie amoureuse » sont respectées, et ce sont « l'espace de sociabilité » ou la valeur sociale perçue qui dominent le processus de formation du couple. Cependant dans un remariage comme dans un premier mariage, les normes sociales limiteraient le champ de choix d'un conjoint (Uhlenberg, 1989). Notamment, certaines normes régissent la répartition des statuts sociaux, encourageant des couples dans lesquels l'homme a la situation la plus élevée. Il semblerait cependant que les deuxièmes couples, globalement moins formalisés, subissent également moins de contraintes.

Finalement, l'homogamie varie fortement avec la trajectoire d'évolution sociale : les couples formés par des hommes qui n'ont pas connu de mobilité sociale par rapport à leur milieu d'origine sont les plus homogames. De plus, certaines femmes suivraient des stratégies de développement social notamment par le biais des études, ce qui les aiderait à trouver un conjoint de niveau social plus élevé (Singly, 1982). Pour cet auteur, il est possible que la trajectoire entre première et deuxième union ait une influence sur le type de « redoublement » de l'identité sociale expérimenté dans les deux unions.

Les données disponibles ne nous autorisent pas l'étude des choix successifs de conjoint. Nous nous limiterons à la comparaison de choix du conjoint pour les unions

actuelles puisque dans les unions rompues nous n'avons pas les caractéristiques du conjoint. Cette contrainte a également l'inconvénient de surreprésenter les unions stables, et de comparer des unions d'ancienneté très variable. L'homogamie pourrait alors être elle-même surreprésentée, si jamais les unions exogames sont les plus fréquemment rompues.

Les principales tendances de choix du conjoint sont similaires pour les hommes dans les premières et deuxièmes unions⁴ (Tableau 7.3) : les hommes cadres forment le plus souvent une union avec une femme de profession intermédiaire, mais également fréquemment avec une femme elle-même cadre, employée ou ouvrière. Les hommes en profession intermédiaire et employés ou ouvriers choisissent les femmes d'une de ces catégories sociales, avec une préférence pour celles de leur catégorie. Par rapport aux résultats de Bozon sur des données de 1984 (2006, chapitre 5), les choix dans ces quatre catégories principales sont relativement inchangés. Un léger transfert du choix d'employées vers celui de femmes en professions intermédiaires s'explique certainement en grande partie par le changement de la structure sociale globale des femmes en France entre 1984 et 2005. En effet, le tissu productif s'est déplacé vers le secteur tertiaire et les services, la structure des emplois se modifiant ainsi (Niel et Okham, 2007). Nous ne pouvons pas donner davantage de détails sur les évolutions légères de choix du conjoint sans entrer dans une étude plus large des changements de structure d'emploi.

⁴ Nous avons également calculé ces proportions « ajustées » au changement de répartition par PCS de l'ensemble des conjoints choisis en première et en deuxième union, mais cela bloque alors la possibilité que les choix de la deuxième union se soient volontairement orientés vers certains types de conjoints en général. Nous préférons donc conserver cette représentation « brute » de la répartition des choix dans la première et deuxième union. La régression apportera davantage d'informations.

Tableau 7.3 : Répartition de la catégorie socioprofessionnelle du conjoint selon celle de l'enquêté dans l'union actuelle, hommes (en %)

première union		enquêté			
		cadre	intermédiaire	ouvrier, employé	autre
Conjoint	cadre	23,1	9,8	1,6	4,6
	intermédiaire	36,7	48,2	18,9	21,1
	ouvrier, employé	21,2	34,5	59,5	41,7
	autre	19,1	7,5	20,1	32,7
<i>Effectif</i>		133	250	501	116

deuxième union		enquêté			
		cadre	intermédiaire	ouvrier, employé	autre
Conjoint	cadre	18,7	10,3	1,9	4,7
	intermédiaire	42,0	39,5	14,4	23,8
	ouvrier, employé	22,3	39,1	66,4	48,7
	autre	16,9	11,0	17,3	22,8
<i>Effectif</i>		69	116	163	33

Champ : hommes en couple formé entre 20 et 49 ans et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Malgré les faibles effectifs de deuxièmes unions décomposées par PCS, il semblerait que les hommes qui exercent une profession intermédiaire soient moins fréquemment homogames dans les deuxièmes que dans les premières unions observées, alors que les ouvriers et employés le sont davantage. Dans ces groupes sociaux les choix iraient plutôt vers des femmes de catégories moins élevée dans les deuxièmes unions que dans les premières. Pourtant, les femmes cadres ne se remettent pas moins en couple. Les deuxièmes couples ont été formés plus récemment mais avec des femmes de générations plus anciennes, il est donc là encore possible que cela traduise des différences dans les disponibilités au moment de la formation des unions. Il est également possible que pour leur deuxième union, les hommes recherchent plus fréquemment une femme qu'ils « dominant ».

3.2.2. Pas d'évidence pour les femmes d'une « réévaluation sociale » plus forte dans les deuxièmes unions

Dans son étude du remariage féminin, François de Singly (1983) voit dans le deuxième mariage un « miroir déformant » du premier dont il accentuerait les stratégies sociales. Dans ce deuxième mariage, on n'observerait généralement pas de dévaluation matrimoniale par rapport au premier mariage et la structure sociale des deuxièmes maris serait légèrement décalée vers le haut.

Tableau 7.4 : Répartition de la catégorie socioprofessionnelle du conjoint selon celle de l'enquêté dans l'union actuelle, femmes (en %)

première union		enquêté			
		cadre	intermédiaire	ouvrier, employé	autre
Conjoint	cadre	51,5	19,0	8,8	14,0
	intermédiaire	27,8	40,1	21,3	18,8
	ouvrier, employé	7,2	35,0	58,3	45,0
	autre	13,5	5,9	11,6	22,2
<i>Effectif</i>		93	243	312	161
deuxième union		enquêté			
		cadre	intermédiaire	ouvrier, employé	autre
Conjoint	cadre	65,6	16,6	9,5	10,0
	intermédiaire	14,6	39,7	16,9	23,0
	ouvrier, employé	6,7	32,9	63,4	45,4
	autre	13,1	10,8	10,1	21,6
<i>Effectif</i>		37	79	164	65

Champ : femmes en couple formé entre 20 et 49 ans et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Par comparaison des structures sociales des conjoints choisis, il semblerait que les femmes cadres qui forment une deuxième union jettent plus fréquemment leur dévolu sur un homme lui-même cadre que celles qui forment leur premier couple. La rencontre du premier conjoint se faisant souvent pour les femmes cadres sur le lieu d'étude, alors que son métier n'est pas encore défini, l'homogamie est moins assurée dans cette union. Les comportements globaux dans les professions intermédiaires et chez les ouvrières et employées sont relativement inchangés, et on ne constate pas de préférence pour les hommes les mieux placés socialement dans les deuxièmes couples. Le constat sur la structure des personnes disponibles reste d'actualité pour les femmes.

En décomposant employés et ouvriers, par rapport aux premières unions, les employées choisiraient légèrement plus souvent un deuxième conjoint ouvrier, et l'inverse pour les ouvrières qui choisiraient plus fréquemment un conjoint socialement mieux placé (résultat non-présenté). Cela complète les résultats trouvés en Grande-Bretagne et en France : les femmes exerçant un métier manuel qui forment une deuxième union sembleraient plutôt choisir un nouveau conjoint plus qualifié, alors que les employées choisiraient plus souvent un homme peu qualifié en deuxième union (Bozon et Héran, 2006 ; Ní Bhrolcháin, 1988).

Les mêmes analyses sont présentées en annexe 7.4. avec le niveau de diplôme. Il n'en ressort pas de résultat particulier. Même si nous ne pouvons pas apporter un

approfondissement longitudinal, nous réalisons une régression qui reprend ces résultats toutes choses égales par ailleurs.

3.2.3. Même niveau d'homogamie sociale selon le rang de l'union

La question qui se pose alors est la suivante : une deuxième union a-t-elle plus de chances d'être homogame qu'une première ? Une régression modélise sur l'ensemble des unions actuelles les odds ratios d'être actuellement dans un couple homogame versus un couple non-homogame. Pour la notion d'homogamie, nous retenons ici la catégorie socioprofessionnelle détaillée telle qu'elle est décrite dans le Tableau 7.5. Par exemple, un agriculteur est considéré comme homogame s'il a formé l'union en cours avec un autre agriculteur. La variable « rang » informe, toutes choses égales par ailleurs, sur la probabilité comparée dans une première et dans une deuxième union d'avoir un conjoint de la même catégorie sociale. La prise en compte de l'âge mais aussi de l'année de mise en couple apporte des éléments supplémentaires pour contrôler les questions structurelles déjà évoquées. Cependant nous gardons des tranches larges pour éviter d'avoir des classes trop peu renseignées et de comparer des unions « spécifiques » avec des unions « normales » (par exemple des deuxièmes couples formés vers 20 ans portent sur des personnes très spécifiques alors que pour un premier couple c'est courant). Nous contrôlons également quelques caractéristiques comme l'écart d'âge des conjoints et les enfants du répondant nés avant l'union. Cette régression ne permet pas de comparer l'homogamie selon le rang de l'union à l'intérieur des CS, mais seulement sur le plan global entre les deux unions. Les variables PCS du répondant et de son père (origine sociale) présentées apportent un contrôle supplémentaire, et donnent des renseignements sur la plus ou moins forte homogamie dans ces catégories sociales.

La deuxième régression présentée (Tableau 7.6) a pour objectif de déterminer si le choix du conjoint vise plus ou moins fréquemment une catégorie sociale similaire à celle de ses parents dans une deuxième union que dans une première, pour donner des éléments sur un éventuel éloignement des origines sociales. Elle modélise donc le « risque » d'avoir formé son union actuelle avec un conjoint de la même PCS que son père par rapport à un conjoint d'une autre PCS. Une comparaison a été faite en contrôlant la PCS de la mère pour les hommes, mais ne donne pas de résultat significativement différent.

Tableau 7.5 : Régression : choix par l'enquête d'un conjoint de la même classe sociale que lui vs d'une autre classe

	hommes		femmes	
	estime (std err)		estime (std err)	
Age à la mise en couple				
moins de 25 ans	0,072	(0,157)	0,379**	(0,172)
25 à 35 ans	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
plus de 35 ans	0,175	(0,238)	0,103	(0,267)
Année de mise en couple				
entre 1985 et 1989	-0,365**	(0,17)	0,084	(0,173)
entre 1990 et 1999	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
entre 2000 et 2004	0,048	(0,256)	0,012	(0,277)
rang				
deuxième union/première	-0,094	(0,182)	-0,069	(0,204)
Différence d'âge avec le conjoint				
femme plus âgée d'au - 1 an	-0,128	(0,182)	0,196	(0,203)
âge plus proches	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
homme plus âgé d'au - 4 ans	-0,365**	(0,17)	0,084	(0,173)
Enfants avant l'union				
enfant(s)/pas d'enfant	0,048	(0,256)	0,012	(0,277)
Classe sociale				
agriculteur	-1,716***	(0,556)	1,256*	(0,722)
artisan, commerçant	-1,853***	(0,355)	0,151	(0,366)
cadre	-1,106***	(0,206)	0,645***	(0,219)
intermédiaire	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
employé	0,256	(0,198)	-1,227***	(0,186)
ouvrier	-1,706***	(0,179)	1,048***	(0,27)
jamais d'activité	-0,502	(0,455)	-2,204***	(0,325)
Origine sociale				
agriculteur	0,238	(0,338)	-0,171	(0,339)
artisan, commerçant	-0,034	(0,258)	0,188	(0,274)
cadre	-0,075	(0,245)	0,624**	(0,253)
intermédiaire	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
employé	-0,085	(0,233)	0,086	(0,257)
ouvrier	-0,175	(0,201)	-0,155	(0,218)
jamais d'activité	-0,539	(0,375)	-0,597	(0,442)

Champ : femmes en couple formé entre 20 et 49 ans et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Toutes choses égales par ailleurs, les deuxièmes unions actuelles ne sont pas plus fréquemment homogames que les premières (Tableau 7.5). Par contre, d'autres caractéristiques du couple sont de nets facteurs d'homogamie.

Les femmes jeunes lors de la mise en couple ont le plus souvent un conjoint de même catégorie sociale. L'homogamie semble s'être amplifiée chez les hommes depuis la fin des années 1980. Enfin, les hommes qui ont choisi une conjointe bien plus jeune sont moins fréquemment du même milieu social que celle-ci.

L'origine sociale importe peu une fois contrôlée la PCS de l'individu. Seules les filles de cadre forment plus fréquemment leur union avec un cadre, tout comme les femmes elles-mêmes cadres. Les hommes qui exercent une profession intermédiaire sont le plus fréquemment homogames, et les agriculteurs, artisans et commerçants le moins fréquemment, contrairement aux constats passés. Ces derniers résultats sur les unions formées dans les 20 dernières années diffèrent fortement de ceux exposés par Michel Bozon et François Héran (2006). L'homogamie « professionnelle » qui touchait ce type de métiers, liée particulièrement à la détention d'un patrimoine particulier, ne semble donc pas persister. La désertion des métiers de l'agriculture et leur industrialisation ont pu mener à un moindre besoin de main d'œuvre familiale. De plus, le changement dans la conception du couple elle-même a pu limiter ce type de collaborations : plus portés à vivre une histoire d'amour, les conjoints auraient peu l'intention de faire une alliance pour un capital ou autour d'un commerce. Les autres résultats ont déjà été détaillés auparavant.

3.2.4. Plus fort éloignement de l'origine sociale dans la deuxième union pour les femmes

Alors que les femmes s'éloignent plus de leur milieu d'origine dans leur deuxième union en choisissant plus souvent un conjoint de milieu social différent de celui de leur père, ce n'est pas le cas des hommes (Tableau 7.6). Cependant les femmes qui avaient déjà des enfants avant l'union choisissent un conjoint plus proche de leurs origines.

Plus la mise en couple des femmes est tardive, et moins la PCS du conjoint est proche de celle du père. Les agriculteurs et les femmes employées, ouvrières ou sans activité sont celles qui reproduisent le plus souvent le schéma familial.

Au total, il semble donc que, plus que pour les hommes, la deuxième union ou les unions plus tardives soient pour les femmes l'occasion d'avoir pris des distances avec leurs origines sociales, soit en ayant changé elles-mêmes (ce qui est cependant contrôlé), soit en choisissant plus fréquemment un conjoint d'un autre milieu que celui de leur père.

Tableau 7.6 : Régression : choix par l'enquêté d'un conjoint de la même classe sociale que ses parents vs d'un conjoint d'une autre classe sociale que ses parents

	hommes		femmes	
	estime (std err)		estime (std err)	
Age à la mise en couple				
moins de 25 ans	0,122	(0,167)	0,003	(0,169)
25 à 35 ans	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
plus de 35 ans	-0,142	(0,262)	-0,704**	(0,274)
Année de mise en couple				
entre 1985 et 1989	-0,164	(0,194)	-0,363*	(0,193)
entre 1990 et 1999	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
entre 2000 et 2004	-0,116	(0,164)	-0,274*	(0,164)
rang				
deuxième union/première	0,149	(0,19)	-0,614***	(0,214)
Différence d'âge avec le conjoint				
femme plus âgée d'au - 1 an	-0,021	(0,194)	-0,169	(0,202)
âge plus proches	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
homme plus âgé d'au - 4 ans	-0,202	(0,184)	0,181	(0,168)
Enfants ego avant l'union				
enfant(s)/pas d'enfant	-0,284	(0,279)	0,913***	(0,272)
Catégorie socioprofessionnelle				
agriculteur	1,534**	(0,781)	2,914***	(0,843)
artisan, commerçant	-0,111	(0,34)	-0,758	(0,602)
cadre	0,059	(0,227)	0,252	(0,248)
intermédiaire	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
employé	0,115	(0,248)	0,44**	(0,186)
ouvrier	0,001	(0,189)	0,584**	(0,297)
jamais d'activité	0,447	(0,48)	0,511**	(0,225)
Origine sociale				
agriculteur	-2,929***	(0,677)	-2,594***	(0,582)
artisan, commerçant	-2,774***	(0,475)	-1,476***	(0,35)
cadre	-1,233***	(0,271)	0,098	(0,245)
intermédiaire	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
employé	0,328	(0,209)	-0,971***	(0,275)
ouvrier	-1,318***	(0,204)	0,506**	(0,198)
jamais d'activité	-0,336	(0,31)	-2,739***	(0,681)

Champ : femmes en couple formé entre 20 et 49 ans et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Grâce à des régressions, nous pouvons également vérifier si les impressions résultant de l'analyse descriptive sur le choix du conjoint dans les premières et deuxièmes unions sont validées. Il s'avère que toutes choses égales par ailleurs, le choix plus fréquent dans les deuxièmes unions d'un conjoint de milieu social inférieur pour les hommes n'est pas validé, alors que les femmes y choisissent plus souvent un conjoint de milieu social supérieur (coefficient 0,35 à significatif à 7 %). Les hommes ne rechercheraient pas particulièrement une conjointe « dominée » en deuxième union, mais les femmes semblent avoir des préférences pour des hommes mieux placés socialement, avec toutes les limites liées aux changements de structure des personnes disponibles selon l'âge.

Encadré : le sexe du conjoint

Dans les dix dernières années, 1,5 % des enquêtés qui ont commencé à cohabiter avec un conjoint ont formé cette union avec une personne du même sexe, soit 68 personnes. Les deuxièmes unions formées par les femmes étaient significativement plus souvent homosexuelles que les premières unions (Tableau 7.7).

Tableau 7.7 : Proportion et nombre d'unions formées avec une personne de même sexe, par sexe et rang d'union

	hommes		femmes	
	proportion (%)	effectif	proportion (%)	effectif
première union	1,9	32	0,7	12
deuxième union	2,1	11	2,4	13

Champ : Unions commencées entre 25 et 59 ans et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

La comparaison non-présentée ici du sexe du premier et du deuxième conjoint pour une même personne apporte des précisions sur l'évolution du choix chez les personnes qui ont connu au moins un partenaire du même sexe : la formation d'une union homosexuelle après une union hétérosexuelle n'est pas rare, de même que le retour vers un partenaire du sexe opposé, même s'il semble plus fréquent de former deux fois de suite une union homosexuelle. Les effectifs réduits ne permettent pas d'approfondir ces résultats.

4. Âge et enfants du conjoint

Les deuxièmes unions ont souvent lieu vers 30-35 ans. À cet âge, l'équilibre des sexes qui reflète les disponibilités et les préférences change sur le marché matrimonial en Grande-Bretagne et aux États-Unis, et il y a plus de femmes disponibles correspondant aux affinités des hommes que l'inverse (Ní Bhrolcháin et Sigle-Rushton, 2005). Nous avons vu grâce à un simple « rapport de masculinité » qu'en France, 40 ans est un âge pivot de la disponibilité par sexe : les hommes deviennent moins nombreux que les femmes. À ces âges auxquels les stratégies développées dans les premières unions pour l'entrée dans la vie adulte ne sont plus nécessaires, et auxquels plus de femmes sont disponibles que d'hommes, les hommes pourraient devenir plus « décisionnels » dans la formation du couple. Il en émerge des contrastes selon l'âge (et donc le rang de l'union) sur le processus de mise en couple et sur la forme des unions, et notamment sur le choix du conjoint. Ainsi, la remarque de Bozon (1990) en France selon laquelle les femmes seraient moins volontaristes que les hommes dans le choix du deuxième partenaire serait vérifiée. Pour le savoir, nous comparons les choix effectués par les hommes et les

femmes pour la construction des deuxièmes unions. Cette partie décrit donc le type de conjoint choisi selon l'âge et les enfants, et introduit le chapitre sur la fécondité de la deuxième union, les spécificités des deux conjoints en étant fortement déterminantes.

4.1. Données

Nous travaillons d'une part sur les premières et deuxièmes unions dans les 20 dernières années et d'autre part en rétrospectif sur la comparaison des deuxièmes unions des individus avec leur première union antérieure. Les comparaisons selon l'âge et le rang de l'union portent sur l'ensemble des unions formées entre 1985 et 2004, qu'elles aient été rompues ou non. La différence d'âge entre conjoints a diminué dans les années récentes (Vanderschelden, 2006), donc restreindre la période d'étude limite les effets de période. Contrairement aux paragraphes précédents et à la plupart des travaux cités au préalable, nous travaillons sur toutes les unions, y compris sur les unions rompues, et il n'y a donc pas de biais lié aux ruptures.

4.2. Écart d'âge entre les conjoints

4.2.1. *Écarts d'âge selon le rang d'union*

En moyenne, l'homme est plus âgé que la femme dans les couples. Il est plus âgé dans environ six couples sur dix, et la femme seulement une fois sur dix (Vanderschelden, 2006). Dans les autres couples l'homme et la femme sont nés la même année ou deux années consécutives. L'écart d'âge entre conjoints est en moyenne de 2,3 années en 1999. À partir de l'enquête EHF, Mélanie Vanderschelden montre également que les femmes sont en moyenne d'âge plus proche de leur conjoint lorsqu'elles sont plus âgées à la mise en couple. À l'opposé, plus l'homme est âgé, plus la différence d'âge augmente. D'après ses analyses, une femme qui forme un deuxième couple sera d'âge plus proche de son conjoint que celle qui en forme un premier, même en tenant compte des différences de structure selon le rang d'union, et notamment des âges plus élevés à la formation des deuxièmes unions qu'à celle des premières. Les écarts d'âges ne varient pas de façon significative selon le rang de l'union pour les hommes. Ils sont cependant d'amplitude plus grande dans les unions de rang deux ou plus, et la présence d'enfants pousse les hommes comme les femmes à trouver un conjoint plus âgé.

Un état des lieux dans Érfi permettra d'évaluer les variations des écarts d'âge dans les deuxièmes unions puis entre deux unions successives.

4.2.2. *Des écarts d'âge qui dépendent surtout de l'âge à l'union*

Les âges plus avancés lors de la deuxième mise en couple peuvent être en partie à l'origine des différences d'écart d'âge avec le partenaire selon le rang d'union. Nous le vérifions en représentant la moyenne des écarts d'âge avec le conjoint selon l'âge en début d'union.

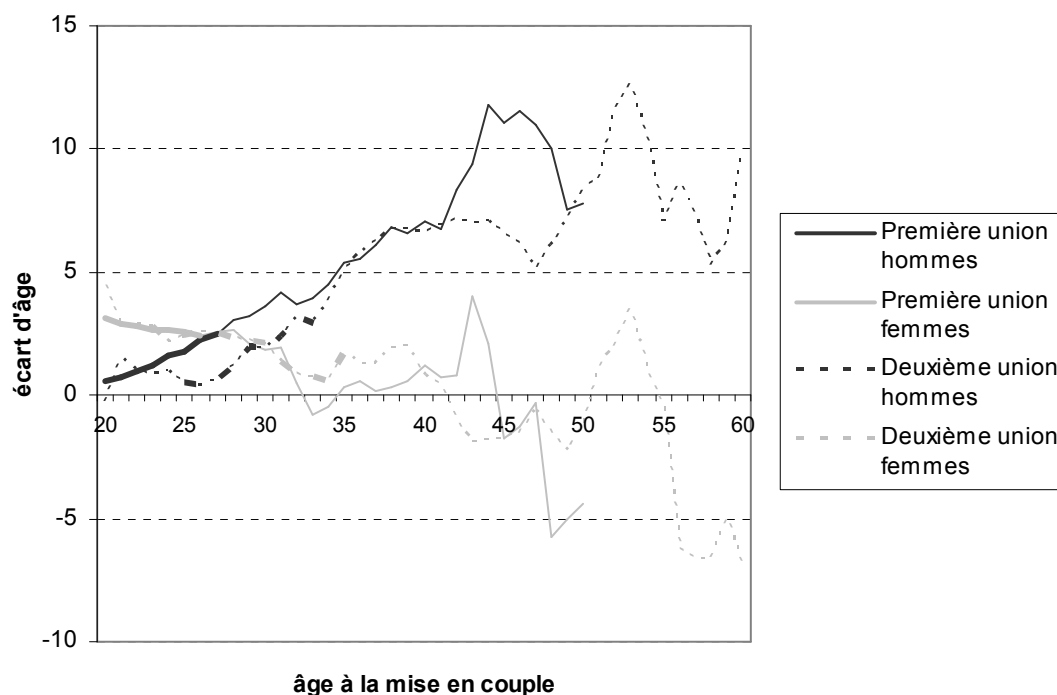
En se concentrant sur les unions formées dans les vingt dernières années afin d'éviter de trop forts effets de période, on remarque que les variations d'écart d'âge dépendent fortement de l'âge à la mise en couple (Figure 7.2). Un fort contraste entre les hommes et les femmes paraît distinctement quel que soit le rang de l'union.

Chez les femmes, la différence d'âge avec le conjoint ne semble pas dépendre du rang de l'union, mais plutôt de l'âge à la mise en couple. Lorsqu'elles forment leur union avant 27 ans, elles sont plus jeunes que leur conjoint de 2,5 années en moyenne, que ce soit une première ou une deuxième union. L'écart d'âge décroît progressivement et s'inverse même parfois entre 40 et 50 ans. Plus elles forment leur union âgées et moins l'écart d'âge avec leur conjoint est important.

Pour les hommes, l'écart d'âge moyen avec la partenaire passe d'environ une année (à 20 ans) à plus de 7 années après 40 ans. L'âge lors de la mise en couple apparaît comme très déterminant de l'écart d'âge avec la partenaire. Les hommes qui forment un deuxième couple ont des conjointes en moyenne légèrement plus âgées en moyenne, particulièrement entre 25 et 35 ans. Il est possible que les hommes qui se sont séparés jeunes soient contraints dans leurs remises en couple et que leur séparation –ou les enfants de la première union– soit un « handicap », ce qui les pousserait à choisir des partenaires plus âgées que ceux qui forment une première union.

Le fait que l'écart d'âge augmente pour les hommes et baisse pour les femmes n'est pas paradoxal : en effet, les hommes séparés sont plus nombreux que les femmes à reformer une union à partir de 30-35 ans, et des femmes très jeunes sont disponibles (qui ne forment pas forcément leur deuxième union). Les femmes, bien moins nombreuses, qui reforment une union après 30-35 ans, peuvent choisir un conjoint plus ou moins âgé mais cela ne se reflètera qu'à la marge sur l'âge moyen des partenaires des hommes. De plus, puisque nous représentons une moyenne, nous n'avons pas conscience de la forte hétérogénéité de l'écart d'âge dans les unions des hommes et des femmes. Ce sera détaillé dans les prochains paragraphes.

Figure 7.2 : Moyenne des écarts d'âge selon le sexe, l'âge à la mise en couple et le rang de l'union⁵, avec marque des âges auxquels les formations d'unions sont les plus fréquentes



Champ : Unions commencées entre 20 et 59 ans et entre 1985 et 2004

Pour les quatre sous-groupes, les zones épaissies correspondent aux âges auxquels plus de 4 % de l'ensemble des couples sont formés.

Lissage moyenne mobile 5

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

4.2.3. Plus forte amplitude des écarts d'âge dans les deuxièmes unions

Le modèle de couple dans lequel l'homme est plus âgé reste dominant. Dans les couples formés entre 25 et 59 ans, pour les femmes l'écart d'âge s'établit à 2,1 années dans la première union en faveur des hommes, et 1,1 année dans la deuxième (Tableau 7.8). Pour les hommes la différence d'âge est tout juste significativement différente selon le rang de l'union (t-test $\alpha=6,2\%$), autour de 3,3 années de plus qu'une première conjointe et 4 de plus qu'une deuxième. Les écarts d'âge dans les deuxièmes unions affichent une plus grande diversité. L'écart-type y est significativement plus élevé que dans les premières unions. Les écarts d'âge extrêmes y sont plus représentés. Lorsqu'un homme forme une union, la femme est plus âgée que lui d'au moins deux ans dans 10 % des premières unions mais 17 % des deuxièmes. Pour eux, c'est surtout les unions dans

⁵ Grâce à des t-tests sur des tranches d'âge au début de l'union quinquennales, nous avons vérifié que pour les hommes, la différence des moyennes entre 25 et 30 ans était significative à moins de 1 %, et à 10 % entre 45 et 50 ans. Pour les femmes aucune différence n'est significative.

lesquelles ils sont bien plus âgés qui se développent. Alors qu'ils ont quatre ans de plus que leur conjointe dans un quart des premières relations, c'est le cas dans 43 % des deuxièmes. Lorsque la femme forme une première union, elle est plus âgée que son partenaire une fois sur dix, mais une fois sur quatre lorsque c'est la deuxième union. Cependant, l'homme reste plus âgé qu'elle d'au moins quatre ans dans 29 % des premières comme des deuxièmes relations.

Tableau 7.8 : Écart d'âge moyen, écart-type et distribution des écarts d'âge dans les premières et deuxièmes unions récentes

	hommes		femmes	
	moyenne	écart type	moyenne	écart type
première union	3,32	5,52	2,05	5,70
deuxième union	4,04	7,41	1,05	7,12

	hommes			femmes		
	%	femme au - 2 ans + âgée	âges proches	homme au - 4 ans + âgé	femme au - 2 ans + âgée	âges proches
première union	10,8	64,7	24,5	9,5	61,6	29,0
deuxième union	17,3	39,7	43,0	25,5	45,4	29,1

Champ : Unions commencées entre 25 et 59 ans⁶ et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Chez les personnes qui ont connu deux unions et qui sont actuellement en couple, l'écart d'âge avec le conjoint actuel diffère encore plus nettement de celui avec le conjoint antérieur (Tableau 7.9). Les femmes sont passées d'un conjoint en moyenne bien plus âgé qu'elles (3,5 années) à un conjoint d'âge plus proche. Les hommes à l'inverse ont en moyenne deux ans de plus que leur conjointe dans leur première union, mais l'écart d'âge se creuse nettement dans la deuxième union. Cela vient à la fois de ce que la deuxième union a lieu plus tard, et du fait que la différence d'âge augmente avec l'âge à la mise en couple pour les hommes quel que soit le rang de l'union, et baisse pour les femmes. Le contraste entre les deux couples vécus est donc important, et les écarts d'âge sont nettement plus diversifiés dans les deuxièmes unions.

⁶ Pour ces deux tableaux nous avons tout de même privilégié une comparaison des 25-59 ans afin d'éviter le très fort effet d'âge dans la comparaison des moyennes lié à la moindre occurrence de deuxièmes unions entre 20 et 24 ans.

Tableau 7.9 : Écart d'âge moyen et écart-type dans les deuxièmes unions en cours et dans l'union antérieure

	hommes		femmes	
	moyenne	écart-type	moyenne	écart type
conjoint précédent	1,82	3,74	3,47	4,64
conjoint actuel	4,36	7,58	0,82	7,73

Champ : Deuxièmes unions commencées entre 25 et 59 ans et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

L'étude au niveau individuel de l'évolution de la différence d'âge avec le conjoint d'une union à l'autre affine l'image globale (Tableau 7.10). Pour 62 % des hommes et 51 % des femmes qui ont vécu deux unions, l'homme est à chaque fois plus âgé. La différence d'âge est amplifiée dans la deuxième union pour près de trois quarts de ces hommes. À l'opposé, 10 % des hommes et 8 % des femmes n'ont connu que des unions dans lesquelles la femme était plus âgée. Les femmes semblent beaucoup moins attachées aux écarts d'âge traditionnels en deuxième union –ou est-ce dû à l'avance en âge ?– : un tiers d'entre-elles ont un conjoint plus jeune après en avoir eu un plus âgé pendant la première. Il est possible que le déséquilibre du marché conjugal à des âges plus élevés leur rende plus facile de « trouver » des hommes plus jeunes⁷. Dans la perspective d'un « choix » du conjoint, les femmes recherchant un homme « d'âge social mûr », vers 25 ans celui-ci sera généralement plus âgé qu'elles, mais vers 50 ans la différence d'âge social sera bien moins élevée, et elles pourront choisir un homme plus jeune.

Tableau 7.10 : Variation des écarts d'âge entre la première et la deuxième union (en %)

	hommes				
	homme + âgé dans l'ancienne union et + jeune dans la nouvelle	homme + jeune dans l'ancienne union et + âgé dans la nouvelle	homme + jeune dans les deux unions	homme + âgé, différence d'âge moindre dans la nouvelle union	homme + âgé, différence d'âge plus forte dans la nouvelle union
homme	14,0	13,6	10,2	16,1	46,0
femme	32,9	8,8	7,6	23,9	26,8

Champ : Deuxièmes unions commencées entre 25 et 59 ans et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Les plus fortes contraintes des mères liées à la présence d'enfants dans le domicile pourraient également les pousser à élargir le champ de leurs « acceptations » (Bozon, 1990a). Peut-être les hommes plus jeunes sont-ils également plus tolérants aux beaux-enfants, qui seront généralement intégrés au nouveau ménage. Nous vérifions l'influence de la présence d'enfants.

⁷ Les femmes se remettant bien moins fréquemment en couple que les hommes, d'autant plus aux âges élevés, elles peuvent être en proportion plus nombreuses à reformer un couple avec un homme plus jeune que les hommes ne le sont à former un couple avec une femme plus âgée. Cela n'implique pas un paradoxe en valeur absolue.

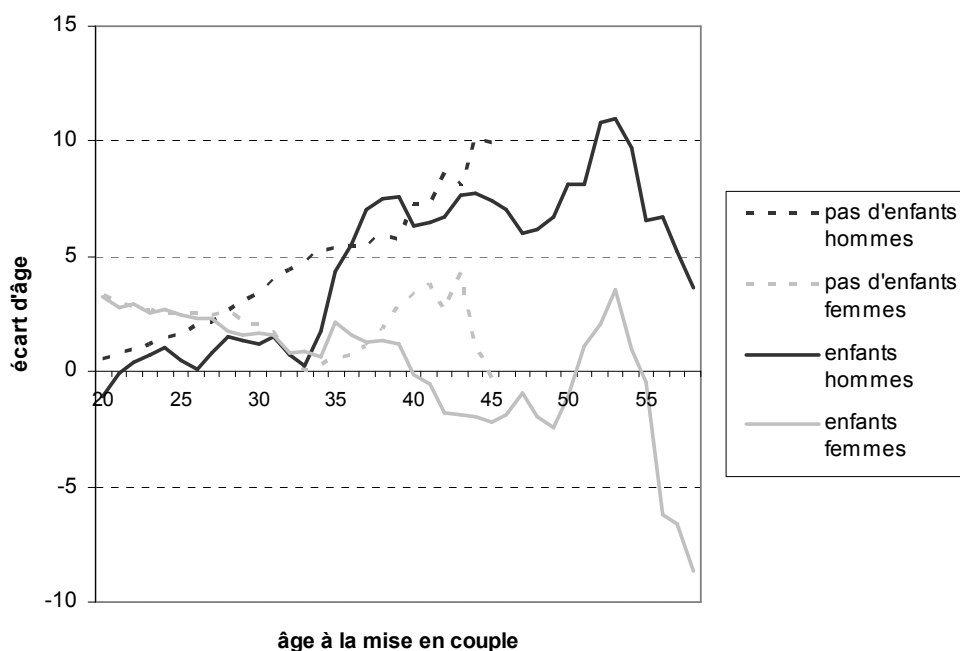
4.2.4. *Nette influence de la parentalité chez les hommes pour l'écart d'âge avec le conjoint*

D'après Bozon (1990a), le fort écart d'âge avec le conjoint chez les hommes sans enfant qui forment une deuxième union ne serait pas lié à une préférence pour l'âge, mais plutôt à un rejet des femmes qui ont déjà des enfants ou qui sont trop âgées. De façon similaire, les femmes sans enfant choisiraient plus volontiers des conjoints sans enfant. Les parents seraient moins attractifs, ce qui, pour les personnes qui préfèrent un conjoint sans enfant, provoquerait un écart d'âge différent lié à l'élargissement du champ de recherche. Des différences se présentent-elles entre parents et non-parents concernant l'âge du conjoint ?

Pour les femmes, aucune différence significative des écarts d'âge selon la parentalité n'est à noter avant 35 ans. Après cet âge, les femmes sans enfant sont toujours en moyenne moins âgées que leur conjoint, alors que les mères retrouvent un conjoint en moyenne plus jeune entre 40 et 50 ans (Figure 7.3). Par âge, le contraste entre les hommes avec et sans enfant est par contre plus important. Les hommes avec enfants qui se remettent en couple avant 35 ans trouvent des partenaires plus proches en âge que les autres, tendance affaiblie par la suite.

L'existence préalable d'enfants et notamment leur présence avec la plupart des femmes ne semble pas avoir d'influence sur l'âge du conjoint de celles-ci. Cela ne vient pas à l'encontre de l'hypothèse d'un plus fort rejet lors des mises en couple envers les personnes qui ont déjà des enfants. Nous avons vu en effet que les femmes avec enfant au domicile se remettent bien moins souvent et rapidement en couple. Cela suggère que plutôt que de choisir un conjoint qui ne corresponde pas à leurs désirs, les femmes préfèrent ne pas établir de nouvelle relation. Cependant, la forte dispersion des âges de leurs conjoints et leur tendance moyenne à la baisse dans les deuxièmes unions ne plaident pas en faveur de cette hypothèse. Une proposition alternative serait que lorsqu'elles vieillissent, les femmes ne sont plus « actives » dans le choix du conjoint, mais doivent se contenter de ceux qui sont intéressés par elles, plus rares, ou les rejeter et rester seules. Bien-sûr, il reste possible que les hommes déjà plus « mûrs » ne tiennent pas à reformer une union avec une femme jeune, mais cette hypothèse n'est pas confirmée par les comportements que nous explorons par la suite.

Figure 7.3 : Écart d'âge entre l'homme et la femme selon l'âge à la mise en couple et le statut parental⁸



Champ : Unions commencées entre 20 et 59 ans et entre 1985 et 2004

Lissage moyenne mobile 5

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Les hommes quant à eux se remettent en couple qu'ils aient des enfants ou non. Il semblerait que même si les enfants ne sont généralement pas à leur domicile, le prix à payer pour les jeunes pères pour trouver un conjoint est « d'accepter » des femmes plus âgées. À moins que les pères, déjà fortement investis dans un couple, ne gardent un goût pour des femmes plus proche en âge. Après 35 ans ce n'est cependant plus le cas.

⁸ Grâce à des t-tests sur des tranches d'âge au début de l'union quinquennales, nous avons vérifié que pour les hommes, la différence des moyennes entre 25 et 30 ans était significative à 10 %, et à moins de 1 % entre 30 et 35 ans. Pour les femmes, il est également significatif à 4 % entre 40 et 45 ans.

Encadré : les écarts d'âges extrêmes

Les couples dans lesquels l'homme et la femme affichent une différence d'âge « extrême » ont-ils des caractéristiques spécifiques par rapport à l'ensemble des couples ?

Tableau 7.11 : Répartition, par sexe (en %)

en %	hommes			femmes		
	tous	homme + âgé 12 ans et +	femme + âgée 5 ans et +	tous	homme + âgé 12 ans et +	femme + âgée 5 ans et +
catégorie sociopr.						
cadre	16.6	12.1	6.8	12.2	9.4	6.0
intermédiaire	27.5	19.6	21.7	26.1	17.0	19.6
employé	11.6	12.6	17.4	35.0	41.3	43.9
ouvrier	33.2	40.7	46.9	8.8	5.9	14.7
divers	11.1	15.0	7.3	17.9	26.5	15.8
effectif total	1221	83	83	911	57	140

Champ : Unions commencées entre 25 et 59 ans et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

divers = agriculteurs, commerçants, artisans, sans PCS.

Il semble que les différences d'âge extrêmes soient plus fortement développées dans les milieux ouvrier et employé (Tableau 7.11). Concernant les femmes qui forment un couple avec un conjoint beaucoup plus âgé, un report s'effectue sur les femmes sans activité (divers). Les cadres sont beaucoup moins nombreux à observer un fort écart d'âge avec leur partenaire. Rappelons que l'avance en âge et la différence de structure entre les classes peuvent être à l'origine d'une partie de ces effets.

4.3. Parentalité et choix du conjoint

Une partie des personnes disponibles sur le marché conjugal ont des enfants, tout particulièrement parmi celles qui ont vécu une rupture. Nous avons vu auparavant que récemment moins de la moitié des personnes séparées ont au moins un enfant lors de la rupture, et environ la moitié des femmes disponibles à 35 ans mais moins d'un tiers des hommes au même âge. La présence d'enfants au foyer, aussi bien que le lien émotionnel ou financier avec un enfant non-cohabitant, peuvent être des facteurs contraignants de la remise en couple (Goldscheider et Sassler, 2006 ; Uhlenberg, 1989). Pour former une deuxième union, les hommes et les femmes doivent donc arbitrer plus souvent que pour une première union leur décision de mise en couple selon leurs propres enfants mais aussi selon ceux du conjoint potentiel. Nous regarderons les chances de former une deuxième union avec un conjoint qui a déjà un enfant, notamment selon le statut parental propre. Les hommes ont-ils plus fréquemment un nouveau conjoint sans enfant que les femmes ? Cela varie-t-il selon le lieu de vie des enfants ?

L'étude américaine préalablement citée (Goldscheider et Sassler, 2006) montre que les hommes qui ont la garde des enfants se remettent bien plus souvent en couple avec des femmes qui ont déjà des enfants que les autres. Les chances des mères qui vivent avec leurs enfants de se mettre en couple avec un homme sans enfant sont nettement moindres que celles des autres femmes, mais supérieures avec un homme avec enfant. Retrouve-t-on ces tendances en France ?

4.3.1. Le choix d'un conjoint avec enfants dépend plus des enfants de l'enquêté que de son sexe

La proportion de personnes ayant débuté leur première union⁹ entre 1985 et 2004 après avoir eu un enfant reste faible (2,7 % des hommes et 4,4 % des femmes, Tableau 7.12). Une personne sur dix qui forme une première union n'hésite cependant pas à choisir un nouveau conjoint qui a déjà des enfants. Les deuxièmes unions forment un net contraste avec les premières, puisque 57 % des répondantes se sont mises en couple en ayant déjà eu au moins un enfant, et 46 % des hommes. Les nouveaux partenaires, dont une partie n'a jamais vécu en couple, ont moins souvent des enfants : 40 % des conjoints, et 32 % des conjointes. Le différentiel avec la proportion de personnes qui se remettent en couple en ayant des enfants souligne le fait qu'aussi bien les hommes que les femmes se dirigent plus volontiers vers des conjoints sans enfant. De plus, les hommes ont un peu plus formé leurs couples avec une femme sans enfant¹⁰.

Tableau 7.12 : Proportion des unions dans lesquelles le répondant déclare des enfants nés antérieurement et/ou des beaux-enfants, par sexe (en %)

	homme		femme	
	déjà des enfants	beaux-enfants	déjà des enfants	beaux-enfants
première union	2,7	10,2	4,4	11,4
deuxième union	45,6	32,0	57,1	40,0

Champ : Unions commencées entre 20 et 59 ans et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

⁹ Il n'est pas précisé ici si l'enfant né auparavant est commun au conjoint mais né avant la mise en couple effective.

¹⁰ Le test du χ^2 d'indépendance est significatif. Cette différence est peut-être sous-estimée car les femmes sous-déclarent plus souvent leurs beaux-enfants que les hommes, la plupart d'entre eux ne vivant pas dans le foyer, du moins dans EHF (Toulemon and Knudsen, 2006).

En 1986, Bozon notait plus spécifiquement que les femmes sans enfant avaient tendance à éviter les conjoints ayant déjà des enfants, à l'instar des hommes. Retrouve-t-on ce type de comportements plus récemment ?

Parmi les deuxièmes unions formées dans les 20 dernières années, le choix du conjoint avec ou sans enfant est relativement proche pour les hommes et les femmes qui n'ont pas d'enfant¹¹ (Tableau 7.13) : ils ont peu souvent choisi des parents, environ une fois sur cinq. Ceux qui ont des enfants se sont remis environ une fois sur deux en couple avec un autre parent. Il semblerait que les femmes aient choisi légèrement plus souvent un partenaire avec enfant que les hommes à statut parental équivalent¹², bien que beaucoup moins d'hommes que de femmes disponibles aient des enfants (chapitre 2). Au total, bien plus que le sexe, ce serait l'existence d'enfants antérieurs qui influencerait le choix d'un conjoint avec enfant ou non.

Tableau 7.13 : Proportion des deuxièmes unions dans lesquelles le répondant déclare des beaux-enfants selon les enfants nés antérieurement, par sexe (en %)

		déclarant			
		homme		femme	
		pas d'enfants	enfants	pas d'enfants	enfants
<i>Proportion par sexe</i>		54,4	45,6	42,9	57,1
conjoint	pas d'enfants	81,1	52,3	76,2	47,8
	enfants	18,9	47,7	23,8	52,2
	total	100	100	100	100

Champ : Deuxièmes unions commencées entre 20 et 59 ans et entre 1985 et 2004

Lecture : les hommes qui ont commencé une deuxième union dans les 20 années avant l'enquête étaient 54,4 % sans enfant, et parmi ces hommes sans enfant 81,1 % avaient une partenaire sans enfant.

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Nous détaillons ces proportions par âge à la formation de la deuxième union.

4.3.2. Jusqu'à 30-35 ans, les parents choisissent plus souvent un autre parent

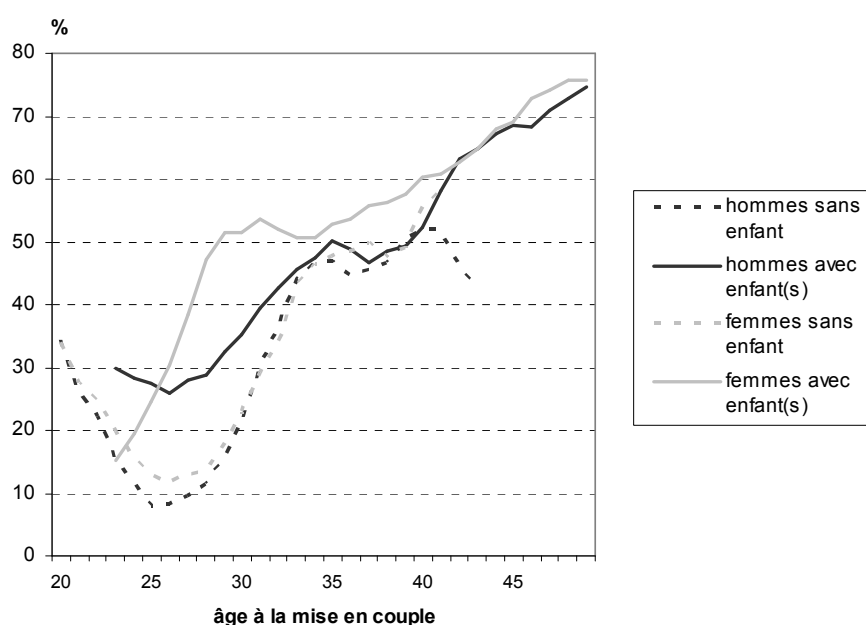
La proportion de personnes qui se remettent en couple avec un conjoint qui a un enfant croît avec l'âge (Figure 7.4). Ceci est dû en grande partie au fait que plus l'individu vieillit, plus la proportion de parents augmente parmi les personnes disponibles. Des contrastes apparaissent malgré tout, qui rappellent le poids de la présence d'enfants dans le choix du conjoint. Les hommes et les femmes sans enfant retrouvent en grande majorité un conjoint sans enfant avant 33 ans et dans des proportions proches par sexe.

¹¹ L'annexe 7.5 fournit une comparaison avec EHF.

¹² La différence testée par un test des fréquences n'est pas significative, alpha=17,7 % dans le premier cas, 28,9 % dans le deuxième.

Les femmes disponibles sont plus nombreuses que les hommes disponibles à avoir des enfants à tous âges, et c'est l'écart d'âge entre les conjoints qui explique cette similitude. Les parents reforment plus souvent que les personnes sans enfant un couple avec quelqu'un qui a un enfant avant 33 ans, mais après cet âge les comportements se rapprochent qu'il y ait des enfants ou non. Finalement, les mères se remettent plus fréquemment en couple que les pères avec un conjoint qui a déjà des enfants, du moins avant 42 ans.

Figure 7.4 : Proportion des deuxièmes unions dans lesquelles le conjoint a des enfants selon les enfants d'ego nés antérieurement, le sexe et l'âge à la remise en couple



Champ : Deuxièmes unions commencées entre 20 et 49 ans et entre 1980 et 1999
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Les pères choisissent plus souvent que les hommes sans enfant une mère, à âge égal à la formation de la deuxième union (Figure 7.4). Ce décalage peut être relié à l'écart d'âge avec le conjoint, sans que nous ne soyons sûrs du sens de la corrélation : soit le fait que les hommes sans enfant préfèrent une partenaire jeune les entraîne à avoir moins souvent des beaux-enfants. Soit le fait qu'ils préfèrent une femme sans enfant les pousse à chercher une partenaire plus jeune. Ce dernier critère semble plus fréquent avant 32 ans, les pères n'ayant pas de raison objective de préférer les femmes plus âgées par rapport aux hommes sans enfant. Nous rejoignons ainsi le résultat de Bozon, les hommes sans enfant « sélectionneraient » des femmes sans enfant avant 32 ans. Rappelons cependant

que les lieux fréquentés par les personnes avec et sans enfant sont certainement très différents, surtout chez les jeunes, ce qui peut être à l'origine de chances plus fortes de trouver un conjoint de mêmes caractéristiques parentales.

Les mères choisissent plus souvent un père. On a également vu que l'écart d'âge des femmes avec leur conjoint est moins élevé lorsque leur remise en couple est plus tardive. Les mères paraissent moins attractives aux yeux des hommes et élargissent d'autant leur champ de recherche : la proportion qui se remettent en couple avec un père est bien plus forte que chez les autres et elles vont jusqu'à avoir des conjoints en moyenne plus jeunes qu'elles. Il se pourrait qu'une partie d'entre elles recherche des hommes sans enfant (notamment parmi les plus jeunes), quitte à ne pas se remettre en couple s'il n'y en a pas. Les femmes sans enfant ne semblent pas avoir de difficulté à retrouver un conjoint sans enfant.

Les arbitrages pour une deuxième mise en couple semblent finalement particulièrement dépendants de la parentalité. Bozon (1990a) tout comme Goldscheider et Sassler (2006) supposent que les enfants constituent un « handicap » pour la remise en couple. Cela peut expliquer que les pères et les mères âgés de moins de 30 ans choisissent plus souvent un parent que les autres, puisqu'ils ont un handicap commun par rapport à la majorité qui est sans enfant à cet âge. Puisque les hommes et les femmes ont des réactions semblables aux enfants du conjoint, la corésidence avec l'enfant n'apparaît pas comme la seule origine de la moindre attractivité des parents.

4.3.3. Résidence des enfants et des beaux-enfants dans la nouvelle union

Nous avons soulevé la question du lieu de résidence des enfants. La question de l'enquête Érfi sur le domicile des enfants du répondant juste après la rupture apporte quelques éclaircissements sur ce point. Il s'agit cependant d'un proxy de la situation au moment de la rencontre avec le conjoint.

Ces traitements descriptifs rappellent que la garde des enfants échoit plus souvent à la mère (Tableau 7.14). Seuls 13 % des pères âgés de 20 à 59 ans au début de leur deuxième union déclarent avoir eu au moins un de leurs enfants avec eux l'année qui a suivi la rupture, contre 78 % des mères. Même si ce facteur n'affecte pas obligatoirement les caractéristiques parentales du nouveau conjoint, le fait d'avoir des enfants cohabitants peut jouer sur la vie féconde de la nouvelle union.

Bien que les effectifs de femmes qui ne résident pas en permanence avec leurs enfants et d'hommes qui le font soient faibles, il semblerait que la présence de l'enfant ne change pas radicalement les caractéristiques parentales du nouveau conjoint (Tableau 7.14). La comparaison demeure fragile et peut être influencée par un effet de la structure par âge.

Tableau 7.14 : Répartition des caractéristiques parentales du conjoint selon le lieu de résidence de l'enfant du déclarant l'année qui a suivi la rupture (en %)

		déclarant			
		homme		femme	
		enf résidence	pas enf résidence	enf résidence	pas enf résidence
conjoint	pas d'enfants	45,1	52,3	48,4	42,7
	enfants	54,9	47,7	51,6	57,3
	total	100,0	100,0	100,0	100,0
ensemble	effectif	29	197	192	55
	répartition	13,0	87,0	77,8	22,2

Champ : Deuxièmes unions commencées entre 25 et 59 ans et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

5. Synthèse et conclusion

Le lieu de rencontre dépend plus fortement de l'âge et des lieux de sociabilité que du rang de l'union. Après un certain âge, la majorité des personnes seules ont des enfants et ont une position sociale clairement établie. Les deuxièmes partenaires se distinguent alors des premiers, et les conséquences de la rupture telles qu'un changement d'emploi, un déménagement ou la prise en charge des enfants peuvent jouer nettement sur les lieux de sociabilité et donc de rencontre. La situation sociale de la personne les détermine également : les rencontres se font plus fréquemment dans des lieux ouverts dans les milieux populaires, alors que les cadres trouvent plus souvent leur conjoint dans le cadre de leurs études ou de leur travail, quel que soit le rang de l'union.

La catégorie socioprofessionnelle du conjoint est assez peu différente selon celle de l'enquêté dans les premières et les deuxièmes unions. Les classes extrêmes ont des comportements d'homogamie très différents chez les hommes et les femmes : alors que les hommes cadres et ouvriers forment le moins souvent une union homogame, à l'inverse le conjoint est plus souvent du même milieu social pour les femmes de ces catégories. Le deuxième conjoint éloigne plus les femmes de leur milieu social d'origine que le premier, mais pas forcément par choix d'un conjoint de catégorie supérieure à celle

des parents. Cependant, dans les deuxièmes unions, les femmes choisissent légèrement plus souvent un conjoint de catégorie socioprofessionnelle supérieure à la leur que dans les premières. Il est possible que cela reflète une stratégie d'ascension sociale, mais ces résultats auraient besoin d'être approfondis en longitudinal.

Les deuxièmes conjoints sont généralement plus jeunes que les premiers. Cela tient particulièrement aux âges plus élevés à la formation du deuxième couple. Pourtant, même à âge équivalent, les hommes semblent choisir une partenaire dont l'âge est un peu plus proche du leur dans la deuxième union. Cette diminution est à attribuer en grande partie à la présence d'enfants dans le deuxième couple : les hommes modifient quelque peu leur comportement lorsqu'ils sont déjà pères, et ils se mettent alors en couple avec une partenaire moins jeune que les hommes sans enfant, du moins avant 32 ans. Les femmes quant à elles ont des comportements par âge proches dans les deux unions.

Finalement, malgré la présence moindre de pères que de mères sur le marché conjugal, les femmes se remettent légèrement plus souvent en couple avec un père que les hommes avec une mère. Pour les hommes comme pour les femmes qui se remettent en couple avant 32 ans, le nouveau conjoint est plus fréquemment parent lorsqu'ils ont des enfants que lorsqu'ils n'en ont pas.

L'enfant peut être considéré comme un handicap, bien qu'il soit également possible que la remise en couple avec un conjoint avec ou sans enfant soit la conséquence directe de l'âge du conjoint choisi. Les contrastes dans les choix des parents et des non-parents laissent tout de même penser que les enfants sont bien un handicap. Cependant, des lieux de fréquentation différents des parents et non-parents peuvent également être à l'origine de chances plus fortes de rencontrer un certain type de conjoints à certains âges. L'idée que les lieux de rencontre influencent la présence d'enfants est également appuyée par le fait qu'à partir de 32 ans, les chances d'avoir un conjoint avec ou sans enfants sont très proches dans toutes les situations : chez les personnes plus âgées, les parents sont tellement nombreux que les lieux de fréquentation convergeraient.

C'est aussi la disponibilité de personnes sur le marché conjugal qui peut déterminer les caractéristiques du nouveau conjoint. Girard (1981, p 198) suggérait que les conjoints se trouvent plus qu'ils ne se choisissent, étant donné que la sélection effectuée pour trouver un partenaire « apparié » réduit fortement le nombre de conjoints potentiels. L'alternative à trouver un conjoint correspondant à ses affinités consiste à rester seul(e), c'est pourquoi les hommes et les femmes peuvent éventuellement moduler leurs préférences, et notamment s'ils ont déjà des enfants : avoir des enfants les pousse à se remettre plus fréquemment en couple avec une personne qui a déjà des enfants. Il est

également possible qu'une partie des personnes qui souhaitent reformer une union, ne désirant pas faire de concession quant au type de nouveau conjoint, ne se remettent finalement pas en couple. Cela n'est cependant pas apparu clairement dans notre analyse, les mères se remettant moins souvent en couple mais étant également les plus nombreuses à former un nouveau couple avec un père.

D'autres questions restent ouvertes. Une partie des séparations a lieu alors que donner naissance est encore biologiquement possible. Dans ce cas, l'arbitrage des désirs d'enfant pour la nouvelle union intervient certainement dans le choix du conjoint. Par exemple, un homme qui ne désire absolument pas d'enfant aura plus de difficulté à trouver une femme jeune prête à renoncer à son propre désir d'enfant. Les personnes moins déterminées sur leur volonté d'avoir des enfants peuvent cependant se laisser influencer par leur nouveau conjoint. Dans les prochains chapitres, nous verrons à quel point l'âge et les enfants du conjoint peuvent influencer sur les événements de la nouvelle union, particulièrement en termes de fécondité et de séparation.

CHAPITRE 8 SÉPARATION DE LA DEUXIÈME UNION, UNE TENDANCE INDIVIDUELLE A LA RUPTURE

1. Introduction

Depuis les années 1970, alors que séparations et remises en couple se multipliaient, des questions sur la stabilité des deuxièmes unions ont émergé. Sur l'ensemble des unions, les deuxièmes relations sont elles plus fragiles que les premières ? À quoi peut-on attribuer les différences éventuelles ? Au niveau individuel, les déterminants de la séparation sont-ils les mêmes dans les premières et les deuxièmes unions ?

Les premières et les deuxièmes unions se distinguent fortement, notamment par le moment de la trajectoire conjugale auquel elles interviennent et par les comportements conjugaux en leur sein (Villeneuve-Gokalp, 1991). Puisque ces couples constituent l'éventuel terrain d'une rupture, l'étude de leur séparation passe par l'identification et la compréhension de leurs différences. Les recherches antérieures sur les séparations et les divorces, en France comme à l'étranger, posent plusieurs questions sur la stabilité des unions et ses déterminants. Cependant, alors que de nombreuses études s'intéressent aux divorces, seules quelques études sur la stabilité des deuxièmes unions, tous statuts matrimoniaux confondus, ont été menées dans des pays semblables (Poortman et Lyngstad, 2007 ; Steele *et al.*, 2006).

Il est nécessaire d'étudier les unions et leurs ruptures selon leurs statuts, mais également dans le contexte plus global de l'histoire conjugale vécue. Nous avons vu en effet que l'histoire conjugale passée influençait les choix de la deuxième union, donc pourquoi pas sa stabilité. Le contexte des deuxièmes unions est souvent complexe, notamment dans le cas des familles recomposées (Martin, 1997). La présence ou l'existence d'enfants nés avant l'union, de l'individu ou de son conjoint, crée une différence substantielle dès la formation de l'union. Le choix du conjoint, par exemple son âge et ses enfants qui reflèteraient son expérience passée, pourra notamment influencer la stabilité du deuxième couple. Les unions dans lesquelles l'un des conjoints est déjà parent seraient plus fragiles. Erlangsen et Andersson (2001) ont montré que des enfants nés antérieurement au mariage courant ont le même effet négatif sur la stabilité des mariages de tout rang.

Ils ont également montré que les enfants communs aux deux conjoints n'influencent pas significativement le risque de divorce des femmes en deuxième mariage, alors qu'ils l'abaissent significativement dans les premiers. Il se peut en effet que la signification d'une naissance commune en termes d'engagement ne soit pas équivalente selon que l'un des conjoints a déjà un enfant ou non. De fait, lorsqu'un individu a déjà des enfants, avoir un premier enfant dans la deuxième union revient à avoir un enfant de plus. De plus, la conception rencontre des contraintes différentes dans un deuxième couple plus tardif. Une part plus importante des couples est déjà stérile lors de la formation d'une deuxième union (Beaujouan et Solaz, 2008). Dans ces circonstances, la stabilité des unions qui s'engagent pourra être moins tributaire d'une naissance. La différence de fertilité des unions formées par des hommes avec celles formées par des femmes, liée au choix d'une conjointe plus jeune pour les hommes, pourra néanmoins être à l'origine de contrastes entre les sexes de l'influence de la fécondité sur la rupture. En parallèle, les personnes qui ne veulent pas d'enfants sont plus nombreuses en deuxième union (chapitre 9). Il semble donc tout à fait possible que les liens entre les naissances communes et le risque de rupture ne soient pas les mêmes dans un premier et dans un deuxième couple.

De même, les choix du statut conjugal - cohabitation ou mariage - peuvent varier dans la deuxième union. L'institution matrimoniale perd de son attrait après un divorce et, lorsqu'ils se remettent en couple, les hommes et les femmes cohabitent plus longtemps et se remarient plus tard (chapitre 6). Les cohabitations étant moins stables à toutes les durées d'union, cela pourrait influencer les risques de séparation dans les deuxièmes unions par rapport aux premières, à moins que la cohabitation plus fréquente en deuxième union, y devienne alors plus stable par rapport au mariage. Les milieux populaires et les femmes, plus soumis à des pressions financières, ont cependant certainement une approche différente de l'importance du mariage dans les deuxièmes unions (Singly, 2007).

Dans la littérature internationale, les deuxièmes mariages apparaissent en général comme plus instables que les premiers, du moins dans leurs premières années (Clarke et Wilson, 2001 ; McCarthy, 1978 ; Sweeney, 2002). L'absence de lois et de système normatif concernant les deuxièmes mariages, ou désinstitutionalisation, est considérée aux États-Unis comme la cause d'une plus grande fragilité de ces unions (Cherlin et Furstenberg, 1994). Cependant, tout du moins en France, les processus normatifs et l'autorégulation à l'œuvre (Martin, 1997) ont pu atténuer ces différences. Par ailleurs, des études ont attribué la moindre stabilité des deuxièmes mariages à la sélection dans ces

unions d'une population particulièrement encline au divorce¹ (Cherlin et Furstenberg, 1994). Le fait d'avoir déjà divorcé pour résoudre un problème de couple est également le signe que l'on est plus à même d'envisager ce type d'issue. La population disposée au divorce et aux unions répétées pourrait avoir des caractéristiques particulières. Par exemple, les personnes jeunes au début de la première union apparaissent comme plus « instables » (Villeneuve-Gokalp, 1991).

L'étude des ruptures des deuxièmes unions peut être enrichie par les caractéristiques mêmes des premières unions. Si des « préférences pour la famille » dominent la trajectoire d'après-rupture, alors certaines caractéristiques de la première union, par exemple sa durée, peuvent diminuer les risques de rupture, tout comme elles augmentaient les chances de reformer un couple. Ou encore, on peut se demander si la simple expérience de la première union renforce la stabilité de la deuxième union. Comment la trajectoire conjugale passée et la naissance d'enfants interagissent-elles pour expliquer le risque de deuxième rupture ?

L'objectif de cette analyse est de répondre à ces questions sur la diversité des individus face aux ruptures. Certains facteurs, observés et inobservés, semblent synonymes d'un fort risque de rupture à la fois dans la première et dans la deuxième union. Ce chapitre apporte des arguments sur l'existence éventuelle d'une population à fort risque de séparation, et à travers l'étude des deuxièmes unions, elle met à jour des comportements spécifiques selon le déroulement de la première union (enfants, statut matrimonial, durée). Elle pose la question de l'« apprentissage » apporté par la première union, et compare les risques de rupture d'une union à l'autre.

2. Données, modèle

Après un rapide descriptif des variables retenues pour l'étude des séparations, nous exposons les modèles les mieux adaptés à l'étude des séparations. Nous revenons particulièrement sur les spécificités méthodologiques de l'étude des « ruptures répétées ».

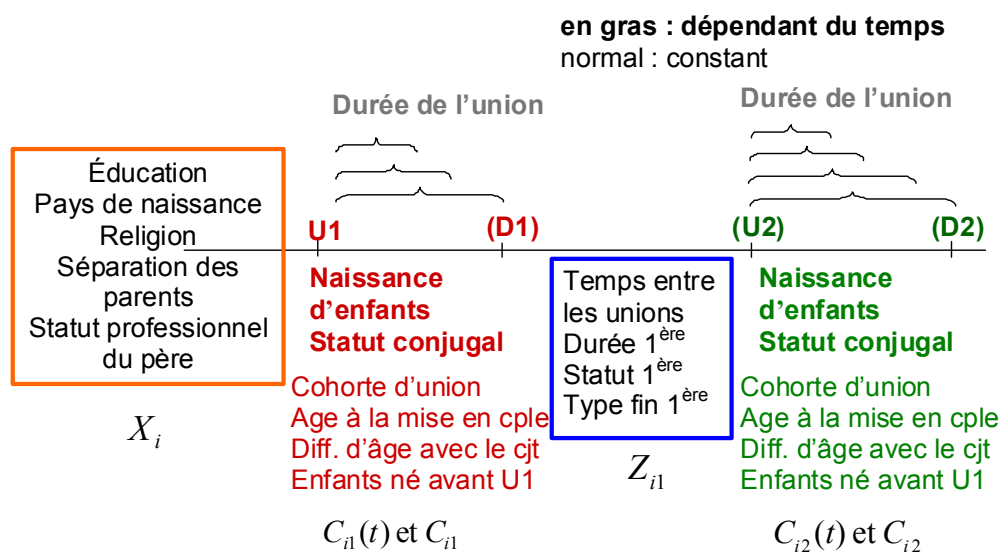
2.1. Les variables en rapport avec la rupture dans Érfi

¹ enclin au divorce, ou « instable », sera utilisé indifféremment au cours de ce chapitre pour désigner le « *dissolution prone* » anglo-saxon. Le terme « instable » ne porte pas de jugement de valeur, il est repris de la recherche de Festy et Valetas par Catherine Villeneuve-Gokalp en 1991. Il désigne notamment les personnes qui vivent des unions répétées et/ou courtes, en incluant par exemple les plus enclines à rompre une union qui ne les satisfait pas.

Toutes les caractéristiques des unions exposées en introduction seront intéressantes à étudier. S’y ajoutent le divorce des parents dans la jeunesse et l’origine sociale, qui sont profondément associés au comportement de séparation (de Graaf et Kalmijn, 2006), ainsi que la pratique religieuse et la nationalité (Kalmijn *et al.*, 2005 ; Lehrer et Chiswick, 1993).

Certaines caractéristiques figureront sous forme de variables dépendantes du temps. C’est le cas des événements matrimoniaux et des naissances, qui souvent ont lieu en cours d’union et sont fortement associés au risque de séparation. Sans cette astuce technique, seuls les événements ayant eu lieu avant le début de l’union pourraient être pris en compte en tant que facteurs de l’analyse (Allison, 1984).

Le diagramme ci-dessous présente l’ensemble des variables répertoriées au sein de Érfi, dont la relation avec les risques de séparation a été testée ou établie dans les travaux cités précédemment. Se détachent à la fois des variables démographiques, tels les statuts conjugaux, les naissances ou les durées entre deux événements, et des variables socio-économiques, tels le pays de naissance ou le statut professionnel du père. La religion n’a finalement pas été retenue car elle est certainement fortement intercorrélée avec le divorce.



Pour des questions techniques, le niveau d’éducation n’a pas été retenu parmi les facteurs. En effet, le niveau relatif de cette variable, qui change à la fois avec l’âge de la personne et avec la période, est difficile à évaluer sur un très large spectre de cohortes. La PCS de l’individu ne convient également pas, d’autant plus pour un modèle à risques répétés, car elle peut avoir changé entre le début de la première union et le début de la

deuxième. Le statut professionnel du père² vient alors apporter un élément sur l'origine sociale.

Les enfants de l'union se retrouvent dans la variable dépendante du temps « enfants partagés de l'union ». Les enfants nés avant l'union sont captés eux par la variable « enfants propres antérieurs à l'union ». Enfin, les enfants du conjoint lors de la mise en couple sont renseignés par l'enquête, et appelés « beaux-enfants ».

2.2. La question des unions multiples

L'étude des ruptures au sein d'unions successives et la comparaison des risques de séparation selon le rang de l'union soulèvent quelques points délicats à résoudre. Nous avons recherché la solution la plus adaptée touchant cet aspect technique.

2.2.1. *Dépasser le phénomène de « sélection »*

Une partie des hommes et des femmes qui ont rompu leur première union et en ont formé une deuxième peuvent être spécifiques, par exemple avoir des caractéristiques particulières ou avoir une tendance plus forte à rompre que ceux qui ne se sont pas séparés. Il pourrait ainsi y avoir une « sélection » de personnes avec des risques de rupture particulièrement élevés parmi les personnes en deuxième union. Or la comparaison transversale – par exemple dans des modèles d'analyse des biographies – des ruptures dans les premières unions et dans les suivantes nécessite que les unions soient composées de groupes d'individus homogènes : cette contrainte n'est généralement pas vérifiée.

D'autre part, les individus ayant vécu deux fois en couple sont représentés deux fois, ceux qui ont vécu trois unions présents dans le modèle trois fois, etc. Ils ont certainement des caractéristiques invariantes, qui se trouvent alors surreprésentées dans le modèle puisqu'ils sont présents plusieurs fois. Notamment, il se peut qu'une partie d'entre eux aient des caractéristiques inobservées qui les fassent rompre davantage : dans ce cas il y a une surreprésentation de personnes qui rompent parmi celles qui vivent plus d'une union. Le fait d'avoir plus certainement des personnes à union courte plusieurs fois dans le modèle risque alors de le biaiser, puisque ces personnes sortent plus rapidement des individus observés. Cela déformera la forme de la fonction de survie. Par exemple, une personne de mauvais caractère conservera souvent cette particularité au cours de sa

² Cette variable est composée très largement de données sur la profession du père, et lorsque celle-ci n'était pas renseignée, sur la profession de la mère.

vie, et donc elle aura un risque plus élevé de se séparer dans ses deux unions (de son gré ou de l'avis du conjoint). De la même façon, les personnes à caractère instable seront surreprésentées en deuxième union.

Afin de pallier cette question délicate, une méthode d'étude avancée issue de l'épidémiologie (frailty) consiste à contrôler ces caractéristiques inobservées et ainsi à contrer les effets sur les courbes de survie. Il s'agit d'introduire dans le modèle un terme « d'hétérogénéité non-observée », qui tient compte de la surreprésentation de certains facteurs individuels dans toutes les unions d'un même individu, et les contrôle pour réduire les biais de modélisation (Vaupel, 1985). Techniquement, en n'introduisant pas de terme d'hétérogénéité non-observée, on surestime les écarts-types de l'ensemble des estimateurs du modèle. Cela peut alors provoquer une lecture biaisée des estimateurs, notamment de celui évaluant la différence de risque de séparation par rang d'union. De plus, la forme du risque de base est biaisée.

2.2.2. Le modèle choisi

Afin d'évaluer les risques de rupture au cours de la trajectoire individuelle, trois modèles d'estimation ont été mis en place. Ils décrivent le risque instantané de rupture sous la forme d'une fonction dépendante du temps, $h_i(t)$, pour chaque individu i . Le logarithme du quotient instantané, $\ln y(t)$, varie avec la durée selon une fonction linéaire par morceau. Les autres variables explicatives sont introduites selon le principe du modèle à risques proportionnels.

Les modèles (1) et (2) étudient le risque de séparation au sein des premières et des deuxièmes unions respectivement. Le premier comprend l'ensemble des personnes qui ont vécu au moins une vie de couple. Le second porte sur les individus qui ont commencé une deuxième union, avec pour point de départ de l'observation la remise en couple. La durée depuis la formation du couple est détaillée en mois. L'événement observé est la rupture par séparation ou décès du conjoint, et la censure a lieu au moment de l'enquête. Remarquons qu'en longitudinal, les personnes qui vivent une deuxième union sont un sous-groupe de celles que l'on trouve en première union.

L'équation s'écrit sous la forme :

$$\ln h_{i1}(t) = \ln y_1(t) + \sum_k \beta_{ik} X_{ik} + \sum_l \rho_{il} C_{il} + \sum_m \gamma_{im} C_{im}(t) \quad (1)$$

$$\ln h_{i2}(t) = \ln y_2(t) + \sum_k \beta_{ik} X_{ik} + \sum_l \alpha_{il} Z_{il} + \sum_m \rho_{i2m} C_{i2m} + \sum_n \gamma_{i2n} C_{i2n}(t) \quad (2)$$

Sont incluses dans le modèle les variables de contexte individuel X_i et les variables décrivant chaque union j , C_{ij} et $C_{ij}(t)$. Les caractéristiques de la relation antérieure et de l'intervalle entre les unions sont introduites dans le modèle des deuxièmes unions sous forme de variables synthétiques, appelées Z_i .

Le modèle (3) regroupe l'ensemble des unions des individus.

L'équation s'écrit sous la forme :

$$\ln h_{ij}(t) = \ln y_j(t) + \sum_k \beta_{ik} X_{ik} + \sum_r \rho_{ijr} C_{ijr} + \sum_s \gamma_{ijs} C_{ijs}(t) + \varepsilon_i \quad (3)$$

Le rang de l'union est introduit en tant que variable explicative, et l'on peut ainsi comparer les risques relatifs de séparation suivant le rang de l'union. Il s'agit d'un modèle à « risques répétés », dans lequel les unions successives sont observées sur les mêmes individus. Nous introduisons alors dans le modèle un terme d'hétérogénéité non-observée, afin de tenir compte du biais dû à la présence répétée des individus les plus instables dans le modèle (Aalen, 1988) : on introduit un effet fixe propre à chaque individu et constant d'une union à l'autre.

La répartition de la loi sous-jacente à l'hétérogénéité non-observée est supposée normale. La méthode choisie ici suppose la constance des comportements inobservés des individus au cours du temps. D'autre part, elle prend pour hypothèse que l'hétérogénéité est indépendante de l'ensemble des autres variables.

Le modèle (1) de séparation des premières unions a été exposé dès le chapitre 2, pour apporter un maximum d'éléments de connaissance de la population des personnes séparées. Les estimations du modèle (2) sont présentées dans le Tableau 8.2 pour les hommes et les femmes. Un tableau dans lequel les variables explicatives sont introduites progressivement est détaillé pour les femmes en annexe 8.1. La majeure partie des interactions exposées au fil de l'étude sont estimées pour les femmes dans le cadre du modèle (3) qui comprend l'ensemble des variables explicatives et le terme d'hétérogénéité non-observée.

Dans ce chapitre, nous avons conservé tous les types de rupture d'union (séparation, veuvage) et toutes les périodes de formation de l'union, car nous aboutissons à terme à un modèle à risque répétés dans lequel il nous faut conserver toutes les unions rompues, de peur d'introduire des incohérences. Pour les besoins de ce sujet, nous avons donc élargi provisoirement notre champ d'étude à toutes les unions et tous les types de rupture. Cependant, seules les unions déclarées par des personnes âgées de 25 ans ou

plus lors de l'enquête ont été retenues, afin d'avoir davantage de perspective sur l'histoire conjugale.

Ajoutons également que la structure des unions diffère selon le rang, et les caractéristiques des individus qui les composent sont disparates. Par exemple, nous avons vu que les mariages sont moins fréquents et plus tardifs dans les deuxièmes unions, ce qui peut aussi bien être dû à une surreprésentation des personnes peu désireuses de se marier qu'à un réel changement de comportement au niveau individuel « entre » les deux unions. Il est également plus rare d'avoir des beaux-enfants ou des enfants nés avant l'union dans un premier couple que dans un deuxième. Nous reviendrons sur ce constat dans les analyses.

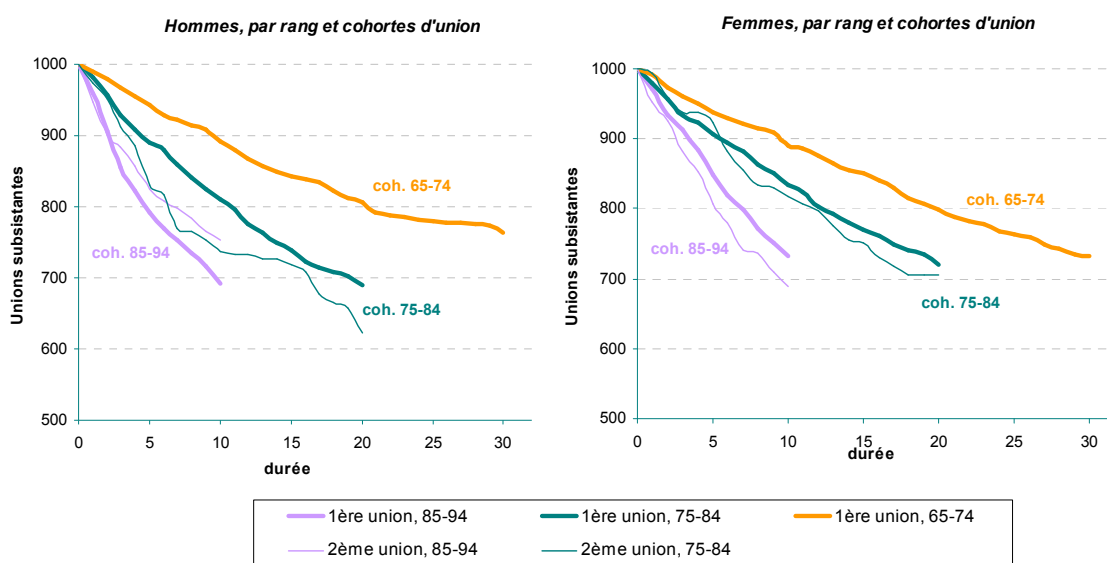
2.3. Un biais déclaratif pour les deuxièmes unions des hommes ou des femmes ?

La Figure 8.1 représente les proportions d'hommes et de femmes dont l'union est encore intacte à chaque durée. Pour chaque cohorte de mise en couple, les graphiques permettent de comparer les ruptures de premières et de deuxièmes unions. Les effectifs sur lesquels sont basés les calculs pour les deuxièmes unions sont relativement faibles, mais suffisants dans les unions les plus récentes. Le graphique représentant les hommes affiche cependant une spécificité : les deuxièmes unions commencées dans les cohortes récentes (1985-1994) semblent plus stables que les premières. Le contraste est très appuyé avec le groupe de cohortes 1975-1984, dans lesquels à l'inverse les taux de rupture des deuxièmes unions sont beaucoup plus importants que ceux des premières. De plus, les deuxièmes unions restent moins stables que les premières chez les femmes. Sommes-nous face à une réalité ou à un biais ?

L'enquête Étude de l'histoire familiale (Insee, EHF, 1999) abordait la question de la sous-déclaration (ou biais de mémoire) dans ce sens : les enquêtés ont tendance à ne pas déclarer une partie de leurs unions. De plus, les personnes qui ne vivent pas en couple ont un taux de participation moindre (Mazuy, 2002). Il s'avère également que les déclarations sur l'histoire conjugale sont particulièrement sensibles à la présence d'un tiers pendant la passation du questionnaire (Régnier-Loilier, 2007b). Plus précisément, des recherches sur les couples russes ont montré que la fécondité totale de l'individu est généralement bien restituée, mais que le découpage des unions serait mieux rapporté par les hommes que par les femmes (Festy et Kortchagina, 2002a). Les auteurs notent cependant qu'un biais de sondage courant fausse les résultats finaux sur les hommes : les

hommes seuls sans enfants sont moins accessibles que les autres, et généralement sous-représentés dans les échantillons. Par conséquent, la fécondité des hommes et la proportion d'hommes en union au moment de l'enquête seraient légèrement surestimées. À l'inverse, les femmes déclareraient moins leurs unions rompues, sous-estimant ainsi peut-être les ruptures du premier couple.

Figure 8.1 : Proportion des unions non-rompues à chaque durée d'union, par rang et période de mise en couple, femmes et hommes (pour 1000)



Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau 8.1 : Répartition des individus dans les premières et deuxièmes unions actuelles, détail par cohorte de mise en couple et sexe (en %, sans pondérations)

Cohortes	hommes			femmes		
	U1	U2	U1+U2	U1	U2	U1+U2
85-94	76	24	100	80	20	100
75-84	86	14	100	86	14	100
65-74	95	5	100	95	5	100

Nous avons vu que les effectifs d'hommes enquêtés sont instables dans les générations nées en 1955-1964 (chapitre 2). Le Tableau 8.1 montre également que dans les cohortes de formation d'union 1985-1994, la répartition entre première et deuxième union diffère pour les hommes et les femmes enquêtés, alors que dans les cohortes précédentes elle est similaire. Si l'on n'a pas pu interroger assez d'hommes seuls après la rupture de leur deuxième union, le taux de séparation des deuxièmes unions peut être sous-estimé. D'après le Tableau 8.1, il est également possible que les hommes en

deuxième union soient surreprésentés dans la cohorte d'unions 1985-1994, auquel cas : (1) les taux de séparation des premières unions apparaissent comme trop importants ; (2) et ceux de séparation des deuxièmes unions comme trop faibles par rapport aux premiers. À l'opposé, il est possible que, dans cette cohorte, les femmes aient sous-déclaré leur première union, auquel cas : (1) elles sont sous-représentées en deuxième union ; (2) et leur taux de séparation des premières unions est trop faible.

Les taux de rupture sont donc très certainement influencés par l'ensemble de ces phénomènes, mais nous pouvons mettre en doute les taux des hommes pour les deuxièmes unions récentes. Est-il néanmoins possible que les hommes vivent dernièrement des deuxièmes relations plus stables que les premières ? Cette hypothèse n'est pas exclue, mais dans ces graphiques elle semble improbable.

3. Des deuxièmes unions plus stables que les premières ?

3.1. Des proportions de séparations proches dans les premières et deuxièmes unions

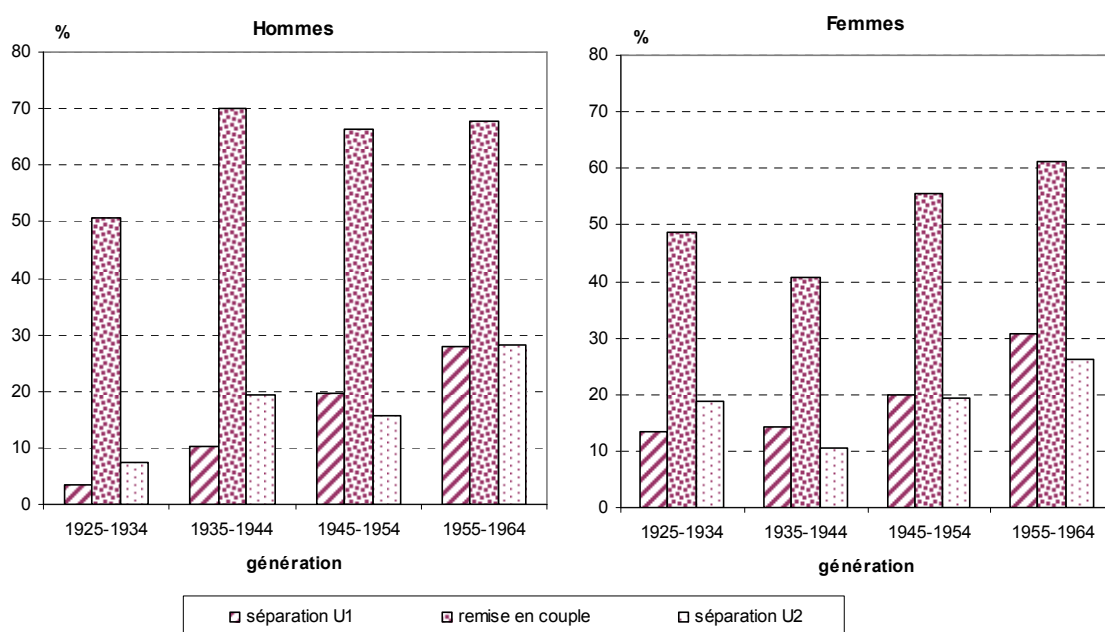
Après un bref descriptif des comportements de séparation des hommes et des femmes en première et deuxième union, nous établirons toutes choses égales par ailleurs l'existence de facteurs observés et inobservés de séparation qui agissent au niveau individuel à la fois sur les premières et les deuxièmes unions. Nous étudierons également si la vitesse à laquelle ont lieu les transitions pour l'individu avant sa rupture, par exemple une séparation rapide ou une remise en couple rapide, modifie les risques de séparation de sa deuxième union.

3.1.1. Des ruptures de deuxièmes unions avant 40 ans plus nombreuses que celles de premières dans les générations anciennes

Les proportions de séparations de deuxièmes unions avant 40 ans ont augmenté entre les générations 1925-1934 et 1955-1964, passant de 8 à 28 % pour les hommes, et 19 à 27 % pour les femmes (Figure 8.2). Pour les premières unions, elles sont passées de 4 à 27 % pour les hommes et de 14 à 31 % pour les femmes. Les niveaux de rupture avant 40 ans des deuxièmes unions, plus élevés que ceux des premières unions dans les générations plus anciennes, leurs sont similaires ou inférieurs dans les générations plus récentes. On sait que les deuxièmes unions formées avant 40 ans ont eu moins le temps

d'être rompues que les premières avant 40 ans. Cependant sur ces générations, puisque l'âge moyen à la formation de la deuxième union a baissé pour les hommes et est resté stable pour les femmes (chapitre 3), les chances de rompre son union auraient plutôt ralenti par rapport aux premières. Il est donc préférable de comparer l'évolution des risques de rupture dans les premières et deuxièmes unions toutes choses égales par ailleurs et sur des durées plus longues.

Figure 8.2 : Proportion d'hommes et de femmes qui se sont séparés d'une première union, remis en couple, ou séparés d'une deuxième union avant 40 ans parmi les personnes à risque selon la génération de naissance



Champs : individus ayant commencé leur première union avant 40 ans, puis ceux ayant rompu leur première union avant 40 ans, puis ceux s'étant remis en couple avant 40 ans

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

3.1.2. Les deuxièmes unions formées entre 1980 et 1994 ne sont pas plus fréquemment rompues au bout de dix ans que les premières

Dans la période récente, la fréquence des séparations n'est pas significativement différente au bout de 10 ans en première et en deuxième union : 28 % des hommes et 34 % des femmes ont rompu une union formée entre 25 et 49 ans et entre 1980 et 1994, quel que soit son rang (résultat de la Figure 3 dans le chapitre 6). Cependant, il est plus fréquent de s'être déjà séparé puis remis en couple 10 ans après le début d'une deuxième union : 17 % des hommes et 15 % des femmes pour une deuxième, contre 11 et 8 %

pour une première. Il semblerait donc que l'on trouve davantage de personnes qui se séparent et vivent à nouveau en couple dans les deuxièmes unions, ce qui pourrait être lié à la sélection de personnes plus « instables » parmi celles qui ont déjà rompu une fois.

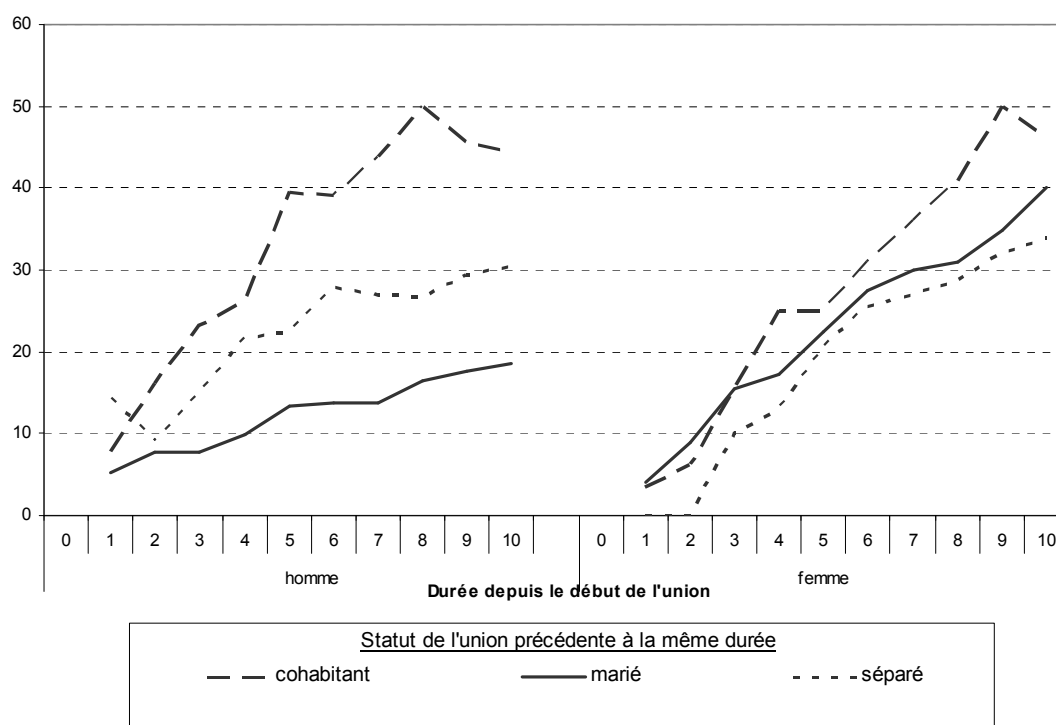
Le modèle de durée à risques répétés décrit dans la partie méthodologique apporte par la suite les éléments supplémentaires pour tester l'existence d'un groupe de personnes avec des risques particulièrement élevés de rupture dans plusieurs unions.

3.1.3. Les personnes séparées rapidement dans la première union ne se séparent pas plus rapidement que les autres dans la deuxième

La Figure 8.3 représente la proportion de personnes séparées de leur première union selon la situation dans laquelle elles se trouvaient en première union à une durée donnée (voir le chapitre 6 pour les détails de lecture). Il apparaît clairement que les personnes qui étaient séparées à la même durée en première union ne sont pas les plus nombreuses à être séparées la deuxième fois. Par contre les personnes qui cohabitaient la première fois à durée comparable ont plus souvent rompu leur deuxième union, surtout à des durées longues. Le contraste hommes-femmes est marqué, et la proportion de séparations des femmes est moins liée à la forme et au statut de leur première union. Alors que deux femmes sur cinq déjà mariées la dixième année de leur premier couple sont séparées dix ans après le début de leur deuxième union, c'est le cas de seulement un homme sur cinq. Il semble donc y avoir une sélection d'hommes plus stables parmi ceux qui avaient choisi de se marier dans leur première union, sélection moins visible chez les femmes. Il est possible que les biais d'enquête évoqués au début du chapitre amplifient le contraste entre hommes et femmes, notamment par la sous-représentation des hommes les moins stables, également moins accessibles.

De manière générale les femmes semblent plus prudentes pour la deuxième union : elles sont moins nombreuses que les hommes à se séparer à des durées courtes. Il est possible qu'elles soient particulièrement attentives au choix de leur conjoint la deuxième fois, surtout si la première union avait été rompue rapidement, même si par la suite elles se sépareront aussi fréquemment que les hommes. Il se peut également qu'elles mettent mieux à profit les apprentissages de la première union au début de la suivante.

Figure 8.3 : Proportion d'hommes et de femmes séparés de la deuxième union selon la forme de la première union à durée identique



Champ : hommes et femmes qui ont commencé leur 2e union entre 26 et 49 ans et entre 1980 et 1994

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

3.2. Passé conjugal : des préférences pour le couple ?

Les événements précédant la rupture et leur calendrier peuvent signaler des comportements de couple spécifiques. Par exemple, les personnes qui vivent les transitions les plus rapides avant la séparation pourraient également vivre des transitions plus rapides après. Nous avons vu cependant que ce n'est pas le cas des remises en couple, plus rapides lorsque l'union précédente a été longue, toutes choses égales par ailleurs (chapitre 4). Qu'en est-il des séparations ? Une première union courte est-elle le plus fréquemment synonyme de plus de risques de séparation en deuxième union ? La forme du premier couple a-t-elle un lien avec la séparation du deuxième, reflétant éventuellement des « préférences » ? Ou bien les personnes qui ont déjà vécu une union bénéficient-elles d'un effet « d'apprentissage » par rapport à celles qui n'en ont pas vécu, même si la première union a été courte ?

Les estimations du modèle 3 sont présentées dans le Tableau 8.2. Nous complétons l'étude lorsque c'est nécessaire avec des interactions pour certaines variables. L'annexe 8.3 donne le même tableau en contrôlant par la PCS de l'enquêté.

Tableau 8.2 : risque relatif de séparation des deuxièmes unions –contrôle PCS parents

	hommes		femmes	
	Modèle 1a	s.e.	Modèle 1a	s.e.
intersection (baseline)	-4,55***	0,88	-6,04***	1,23
Durée (baseline log hazard)				
0 à 0,5 années (pente)	3,46**	1,68	6,08**	2,39
0,5 à 11 années (pente)	-0,03	0,03	-0,02	0,03
11 to 13 années (pente)	0,05	0,20	0,2	0,14
13 années et plus (pente)	-0,02	0,05	-0,12***	0,03
Année de remise en couple				
1980 et avant	1,17	0,23	0,88	0,19
1981-1990	1		1	
1991 et après	1,16	0,17	1,47**	0,15
Age au début de la deuxième union				
moins de 28 ans	1,06	0,19	1,24	0,17
28 à 38 ans	1		1	
39 ans et plus	0,86	0,23	1,02	0,23
Différence d'âge avec le conjoint				
femme plus âgée de 1 an ou plus	0,94	0,22	0,81	0,16
femme entre 1 an + âgée et 2 ans + jeune	1		1	
femme de 2 à 9 ans plus jeune	1,13	0,20	0,62***	0,17
femme plus jeune de 10 ans ou plus	0,76	0,26	0,67*	0,21
Statut marital (dép. du temps)				
Cohabitant	1		1	
mariage direct	0,47***	0,29	0,53**	0,29
mariage après cohabitation	0,27***	0,24	0,28***	0,19
Enceinte ? (dép. du temps)				
non	1		1	
oui	0,18***	0,63	0,28***	0,48
Nombre d'enfants communs (dép. du temps)				
pas d'enfant	1,5**	0,21	1,09	0,17
un enfant	1		1	
deux enfants ou plus	1,06	0,30	0,57*	0,29
Durée séparation-remise en couple				
moins d'un an et demi	0,89	0,15	0,68***	0,14
entre 1,5 et 9 ans	1		1	
10 ans et plus	1,19	0,32	0,32***	0,31
Durée première union				
moins de 2 ans	0,85	0,20	1,17	0,17
entre 2 et 16 ans	1		1	
plus de 16 ans	0,87	0,28	0,58**	0,26
Enfants antérieurs des conjoints				
aucun enfant	1		1	
enfants d'ego seulement	1,32	0,22	1,63**	0,20
enfants du conjoint seulement	1,24	0,28	2,19***	0,23
enfants des deux	1,2	0,24	2,27***	0,22
Mariage pendant la première union				
oui	0,45***	0,19	0,84	0,16
non	1		1	
Fin de la première union				
séparation	1		1	
décès	0,97	0,30	0,64*	0,26
Séparation des parents avant les 18 ans				
pas de séparation	1		1	
séparation	0,97	0,19	1,07	0,18
Catégorie socioprofessionnelle du père				
cadre	0,94	0,26	1,19	0,22
profession intermédiaire	1		1	
employé	1,3	0,21	1,82***	0,19
agriculteur, indépendant	1,37	0,22	1,25	0,19
ouvrier	1	0,21	0,99	0,19
non-concerné	1,61*	0,26	1,05	0,24
Log-vraisemblance				
Effectif de départ	-1487,62		-1839,13	
	694		833	

Champs : hommes et femmes âgés de 25 ans ou plus lors de l'enquête

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

3.2.1. L'âge à la première mise en couple influence les séparations de deuxièmes unions

Alors que les premières unions formées précocement étaient les moins stables, en deuxième union le risque de séparation ne diminue pas lorsque l'âge à la remise en couple s'élève (Tableau 8.2). Plus que l'âge au début de la deuxième relation, les caractéristiques de durée du couple précédent seraient reliées à son risque de séparation, du moins pour les femmes³. De plus, en remplaçant le contrôle de l'âge à la formation de la deuxième union par celui de l'âge à la première mise en couple (Tableau 8.3), le risque de séparation de la deuxième union est nettement plus important chez les hommes qui ont formé leur premier couple le plus tôt, à durée de première union et intervalle entre les unions fixes. Il semble donc qu'un âge assez jeune en début de vie conjugale, à durée de vie matrimoniale antérieure fixe, puisse être considéré pour les hommes comme un facteur d'instabilité en deuxième union, tout comme il l'était en première.

Tableau 8.3 : Risque relatif de séparation par âge en début de première union

Age en début de première union	hommes		femmes	
	1ère union	2ème union	1ère union	2ème union
moins de 21 ans	1,43***	1,83***	1,52***	1,22
21 à 26 ans	1	1	1	1
27 ans et plus	0,86*	0,97	0,99	1,14

Autres contrôles : modèle 3

Légende : *** : significatif à 1 % ; ** : à 5 % ; * : à 10 % ; : non significatif

Champs : hommes et femmes âgés de 25 ans ou plus lors de l'enquête

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.2.2. D'autres préférences pour le couple visibles avant la rupture

Nous avons vu dans le chapitre 5 que des préférences pour le couple, ou de plus fortes anticipations, dominaient le processus de remise en couple chez les hommes et les femmes qui avaient vécu une première union longue. De même, le mariage laissait présager une remise en couple plus rapide des femmes dans Érfi. Les unions formées par ces personnes dont nous avons supposé qu'elles avaient une « préférence » pour le couple sont-elles alors plus solides ?

³ Le tableau en annexe 8.1, dans lequel les variables descriptives du risque de séparation d'une deuxième union sont introduites progressivement, donne les étapes vers le modèle (2) pour les femmes. C'est lorsque l'on introduit la durée de l'union précédente et l'intervalle entre les unions que l'âge au début de la deuxième union, qui jusque là était significativement corrélé à son risque de séparation pour les plus âgés, perd sa significativité au profit des deux variables introduites. Ce constat a également été vérifié en n'introduisant que la durée de l'union antérieure.

Les épisodes conjugaux précédant la première rupture ont une influence marquée sur les risques de deuxième rupture chez les femmes (Tableau 8.2). D'une part, elles ont moins de chances de se séparer à nouveau après une première union longue que de durée intermédiaire. Une partie des femmes qui rompent une première union longue ont anticipé la remise en couple (chapitre 5), et elles semblent plus sûres de leur nouveau conjoint. En sus, si la première rupture est due à un décès, les femmes vivent une deuxième union plus stable que si elle est due à une séparation (Tableau 8.2). Il est possible que les femmes qui se remettent alors en couple soient particulièrement attentives au choix du conjoint.

D'autre part, une remise en couple rapide ou très lente est corrélée à une stabilité plus grande de la deuxième relation. Un délai court de remise en couple peut révéler aussi bien une « préférence » des femmes pour la vie familiale que le fait de déjà connaître son futur conjoint lors de la première rupture. Dans le premier cas, les femmes qui se remettent en couple le plus rapidement sont les plus attachées à la vie en couple, et sont également les moins promptes à quitter leur nouveau conjoint. Dans le second cas, la rupture est parfois provoquée par la rencontre même du conjoint, et le long processus de décisions qui en découle peut déboucher sur une relation plus sûre. Lorsque, au contraire, la deuxième union succède à une longue période de solitude, on peut faire l'hypothèse que la remise en couple a été mûrement réfléchie et ne s'est pas faite sans la « certitude » de la solidité du couple. Le temps de recherche peut éventuellement être assimilé à une meilleure qualité de la nouvelle union (Becker *et al.*, 1977).

Le temps passé en première union et le délai de remise en couple ne sont pas des facteurs explicatifs de la stabilité de la deuxième union des hommes, mais par contre ceux qui étaient mariés dans la première union ont deux fois moins de chances de vivre une nouvelle séparation que les autres. Nous retrouvons le résultat déjà montré en descriptif. Même les hommes qui ont des enfants d'une union antérieure n'ont pas significativement plus de chances de rompre que ceux qui n'en ont pas, ce qui pourrait être la marque de leur attachement plus grand à la vie familiale.

Au total, les comportements de rupture des hommes en deuxième union semblent moins liés au calendrier passé que ceux des femmes, mais un mariage dans la première pourrait refléter leur « préférence » pour le couple.

3.3. Facteurs observés et inobservés de séparation : vers des deuxième unions plus stables

3.3.1. Une population inobservée à tendance moins stable

De l'ensemble des parcours conjugaux étudiés semble émerger une figure particulière, celle des personnes à tendance « instable ». L'expression « instable » reflète le fait qu'elles se séparent davantage que les autres et vivent plusieurs unions plutôt courtes. Nous avons vu que certaines caractéristiques observées, tel l'âge au début de la première union, pouvaient être synonymes d'une plus ou moins grande stabilité au fil des unions. De plus, le terme d'hétérogénéité non-observée introduit dans le modèle (3) est significatif (annexe 8.2). Cela signifie qu'il existe un sous-groupe de personnes qui rompent plus que les autres⁴, et donc en d'autres termes que certaines caractéristiques individuelles non-observées accentuent le risque de ruptures répétées. Généralement, nous ne pouvons observer ces facteurs parce que les données ne sont pas disponibles ou parce que ce sont des éléments subjectifs (caractère de l'individu, préférences,...). D'autres questions aideraient à mieux comprendre les ruptures multiples, par exemple qui a provoqué les ruptures ou encore les caractéristiques des conjoints choisis. De fait, la rupture n'est pas systématiquement provoquée par la personne, et l'interprétation des « préférences » pourrait être plus fine.

Nous détaillons à présent, en prenant l'exemple des femmes, quels facteurs influencent le plus la comparaison de la stabilité des premières et deuxième unions.

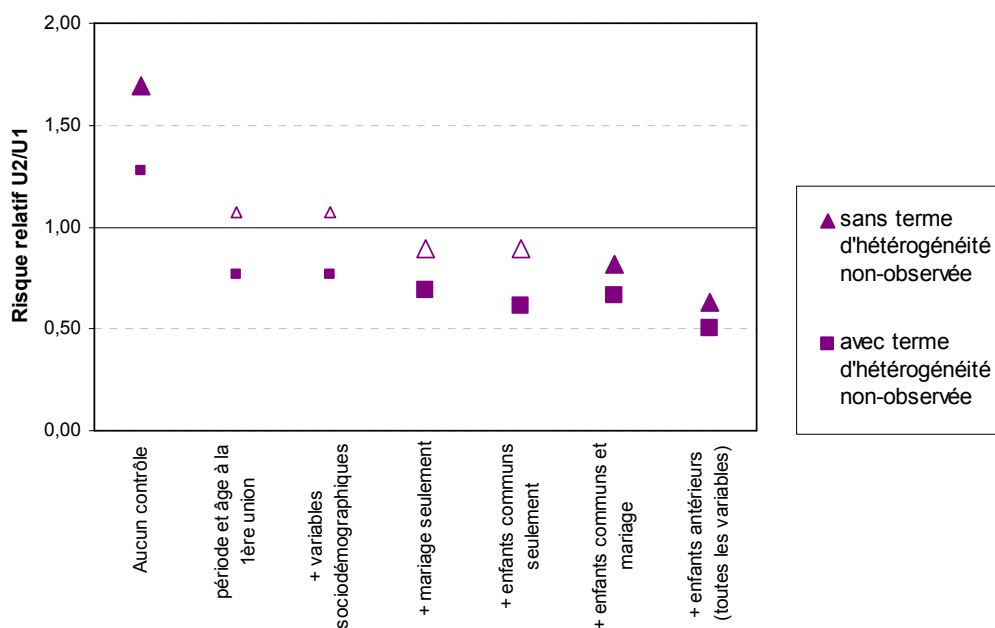
3.3.2. Comparaison des risques de rupture des unions de rang 1 et 2 pour les femmes

La Figure 8.4 offre un panorama des risques de rupture comparés en première et deuxième union pour les femmes. Par l'introduction progressive des variables explicatives, avec ou sans terme d'hétérogénéité non-observée, elle récapitule à la fois les effets de structure et la sélectivité. Elle apporte un complément sur les variations des comportements au fil des unions exposées précédemment. Comme il apparaît nettement, le risque de se séparer dans une deuxième union par rapport à une première varie sensiblement selon les contrôles que l'on a choisi d'introduire. Les deuxième unions se révèlent plus stables que les premières après l'introduction de toutes les variables explicatives. Cependant, en contrôlant le biais lié à la présence répétée de personnes moins stables (terme d'hétérogénéité non-observée), les deuxième unions sont plus

⁴ et biaisent le modèle si on n'introduit pas de terme d'hétérogénéité

stables que les premières dès l'introduction de la période de formation du couple et de l'âge lors de la première mise en couple.

Figure 8.4 : Comparaison du risque de rupture dans les premières unions et dans les deuxièmes selon les variables explicatives du modèle (basé sur modèle 3 pour les femmes)



Lecture : Forme vide = non- ou peu significatif Forme pleine=significatif à 1 %

Sans contrôles, le risque de séparation est 1,6 fois plus élevé dans les deuxièmes unions que dans les premières. En contrôlant par toutes les variables de base (les variables spécifiques à l'individu), l'âge à la première mise en couple et la cohorte de mise en couple, le risque relatif n'est plus significatif. En contrôlant par l'ensemble des variables, le risque de séparation est moins fort en deuxième qu'en première union. L'ajout d'un terme d'hétérogénéité non-observé au modèle renforce encore la stabilité relative de la deuxième relation conjugale.

Champs : femmes âgés de 25 ans ou plus lors de l'enquête

Source: Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Net de tout contrôle, les deuxièmes unions des femmes sont plus fragiles que les premières (Figure 8.4). Afin de contrôler le lien (mis au jour dans la partie précédente) entre la stabilité et l'âge lors de la première mise en couple, nous contrôlons par l'âge en début de première union plutôt que par celui en début d'union⁵. En contrôlant par l'âge à la formation de la première union et la période de mise en couple (c'est-à-dire en comparant les premières et deuxièmes unions qui commencent à la même période), le

⁵ Plutôt que de comparer des premières et deuxièmes unions formées au même âge, nous comparons ainsi entre elles les personnes qui ont commencé leur vie de couple au sens large au même âge (entrée dans la première union).

risque relatif de séparation devient non-significatif (et significativement négatif en contrôlant l'hétérogénéité non-observée). L'introduction des variables contextuelles socio-économiques ne modifie pas la comparaison des risques de première et deuxième union. En ajoutant au modèle la situation conjugale, les naissances pendant l'union et les enfants nés antérieurement à l'union, la relation finit de s'inverser : dès lors, il semble qu'à structure familiale identique, les deuxièmes unions ont un risque de séparation plus faible que les premières relations qui leurs sont contemporaines, et d'autant plus si on tient compte de l'hétérogénéité non-observée.

Il est très intéressant de constater que l'inversion du risque relatif de séparation a lieu même si l'on s'en tient à un contrôle structurel. La « sélection » de personnes avec des risques de rupture particulièrement fort dans les deuxièmes unions, reflétée par un terme d'hétérogénéité non-observée significatif dans le modèle à risques répétés, ne fait qu'amplifier cette inversion. En d'autres termes, le constat brut de deuxièmes unions moins solides que les premières est simplement dû à un effet de structure, et toutes choses égales par ailleurs, les deuxièmes unions sont plus résistantes.

Concernant le contrôle de la présence d'enfants nés antérieurement à l'union étudiée, notons que cela revient à comparer premières et deuxièmes unions avec des enfants antérieurs, ce qui est rarement le cas pour les premières unions. Bien que ce contrôle apporte un complément lorsque l'on évalue l'effet de structure, il n'est pas totalement adapté aux premières unions. Notamment, on peut s'attendre à ce que les femmes ayant déjà des enfants au début de leur première union, c'est-à-dire nés hors union, aient des comportements de rupture spécifiques (Erlangsen et Andersson, 2001). Nous abordons ici l'une des difficultés à comparer « toutes choses égales par ailleurs » les premières et deuxièmes unions, alors que les situations n'y sont pas représentées avec la même fréquence. Cependant, notons que même sans ce contrôle, la conclusion est inchangée.

3.3.3. Unions passées, apprentissage ? L'exemple des femmes

Si la maturité renforce la stabilité de la première union (South et Spitze, 1986), il se peut alors que l'expérience d'une première union longue augmente cette maturité, et de fait la stabilité de la deuxième union. Dans l'optique de décrire plus précisément le lien entre la trajectoire antérieure et le risque de séparation d'une relation, nous formulons la question suivante : si elles ont commencé à une même période et à un même âge, les deuxièmes unions sont-elles plus ou moins solides que les premières ? Le tableau 9 résulte d'une interaction effectuée dans le modèle (3) pour les hommes et les femmes. Au lieu de contrôler par l'âge à la première mise en couple, nous avons contrôlé par l'âge à la

formation de l'union étudiée, et avons conservé tous les autres contrôles sauf les caractéristiques de l'union précédente et les enfants nés avant l'union. Le Tableau 8.4 représente de façon détaillée le risque de séparation d'unions sans expérience préalable, et d'unions faisant suite à une union courte ou une union longue.

Tableau 8.4 : Risque relatif de séparation selon plusieurs durées de l'union antérieure

hommes	durée maximale de l'union "courte"			
	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
<i>Première union</i>	1	1	1	1
2ème union après 1ère union "courte"	0,78	0,73**	0,77*	0,78*
2ème union après 1ère union "longue"	0,62***	0,63***	0,59***	0,55***
Union de rang 3 ou plus	1,17	1,16	1,16	1
femmes	durée maximale de l'union "courte"			
	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
<i>Première union</i>	1	1	1	1
2ème union après 1ère union "courte"	0,8	0,79	0,75*	0,77*
2ème union après 1ère union "longue"	0,74**	0,73**	0,76**	0,73**
Union de rang 3 ou plus	0,96	0,96	0,95	0,95

Contrôle par l'âge à la formation de l'union étudiée + contrôles modèle 3

Légende : *** : significatif à 1 % ; ** : à 5 % ; * : à 10 % ; : non significatif

Lecture : les coefficients se réfèrent à la durée de l'union affichée en colonne. Par exemple, dans la deuxième ligne de la dernière colonne sont affichés les risques relatifs de séparation (par rapport à une première union) des deuxièmes unions qui ont lieu après une première union de six ans ou moins. La troisième ligne affiche le coefficient lorsque la deuxième union a lieu après une première union de plus de six ans.

Champs : hommes et femmes âgés de 25 ans ou plus lors de l'enquête

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Globalement, les deuxièmes unions ont un risque de rupture moins élevé que les premières unions formées au même âge. Cependant, une deuxième union qui suit une période de vie de couple de trois ans ou moins⁶ (et quatre ans ou moins pour les femmes) n'est pas significativement plus stable qu'une première union commencée à la même période et au même âge. Cela n'est pas lié à des questions d'effectif, car un tiers des personnes en deuxième union sont représentées dans ce sous-groupe. Il semble donc que les personnes ayant vécu une union antérieure courte ne soient pas significativement dans une meilleure position que celles qui n'ont jamais vécu en couple, même sans tenir compte des personnes à relations répétées (puisque nous contrôlons l'hétérogénéité non-observée).

⁶ En prenant un an comme « durée frontière », l'introduction de la durée décomposée de la première union n'améliore pas nettement le modèle, test du khi² à 1 degré de liberté avec pour valeur de départ ln L=-124429. De plus, l'indicateur correspondant à une première union courte n'est significatif qu'à 5-10 %

L'idée que l'expérience antérieure renforce une relation ne semble donc valide que lorsque cette première relation a duré assez longtemps. Nous voyons également que plus la première union s'allonge, plus elle devient significativement stable par rapport à une première union.

Au total, une longue expérience antérieure renforce nettement la stabilité de l'union par rapport à une union qui aurait les mêmes caractéristiques mais serait la première. Peut-être une durée minimale est-elle nécessaire à l'acquisition de capacités à gérer les relations de couple, transférables dans la deuxième union ? Ou alors, après un échec important, le processus de remise en couple et les précautions prises dans la sélection du conjoint mènent-ils à une nouvelle relation plus construite et plus apte à durer ?

4. Des facteurs de rupture différents dans les deuxièmes et dans les premières unions

Maintenant que nous avons décrit les « tendances individuelles à la rupture », nous comparons plus globalement l'effet des spécificités de l'union sur sa rupture, pour les premières et deuxièmes relations.

D'une part, nous nous demandons si naissances et mariages ont le même impact en première et deuxième union, puisqu'ils n'ont pas lieu avec la même fréquence selon le rang de l'union. D'autre part, nous examinons si le choix du conjoint et les enfants issus de la première union ont un lien avec les risques de rupture. Les enfants sont un élément de contrainte particulièrement fort pour la remise en couple des femmes, et les parents trouvent plus fréquemment un conjoint qui a lui-même des enfants. Les enfants de l'union précédente vont-ils déstabiliser le couple, et dans quelle mesure ? Nous complétons en examinant les facteurs culturels et sociaux de séparation.

4.1. Déterminants de la rupture de deuxième union par sexe

Le modèle (2) nous apporte la possibilité de répondre à ces questions toutes choses égales par ailleurs (Tableau 8.2). Le modèle (3) incluant toutes les unions est proposé en annexe 8.2.

La rupture intervient de façon différenciée dans les deux unions. Le poids des différents facteurs de la rupture peut ainsi varier nettement d'une union à l'autre. Nous

aimerions analyser les différences principales qu'ont les deuxièmes unions avec les premières, et voir en quoi ces différences influent sur le risque de séparation. Des interactions dans le modèle incluant toutes les unions mais également des rappels des résultats exposés dans le chapitre 2 nous apporteront les outils nécessaires à ces comparaisons.

4.2. Événement de l'union : le mariage « protège » plus et à plus long terme que les naissances

4.2.1. Un nouveau rapport entre naissances et ruptures dans la deuxième union

Alors que dans la première union, les enfants étaient généralement associés à un effet « protecteur », dans les deuxièmes unions le risque de séparation ne diminue qu'à partir de la deuxième naissance pour les femmes (Tableau 8.5). Par contre, les deuxièmes unions restent strictement moins rompues pendant la grossesse. Pour les hommes, les deuxièmes unions dans lesquelles naissent des enfants restent significativement plus stables que celles sans enfants.

Tableau 8.5 : Risque relatif de séparation selon le nombre d'enfants (variable dépendante du temps

Nombre d'enfants de l'union	hommes		femmes	
	1ère union	2ème union	1ère union	2ème union
pas d'enfant	1,62***	1,61**	1,32***	1,07
un enfant	1	1	1	1
deux enfants ou plus	0,81**	1,01	0,81**	0,47***

Autres contrôles : modèle 3

Légende : *** : significatif à 1 % ; ** : à 5 % ; * : à 10 % ; : non significatif

Champs : hommes et femmes âgés de 25 ans ou plus lors de l'enquête

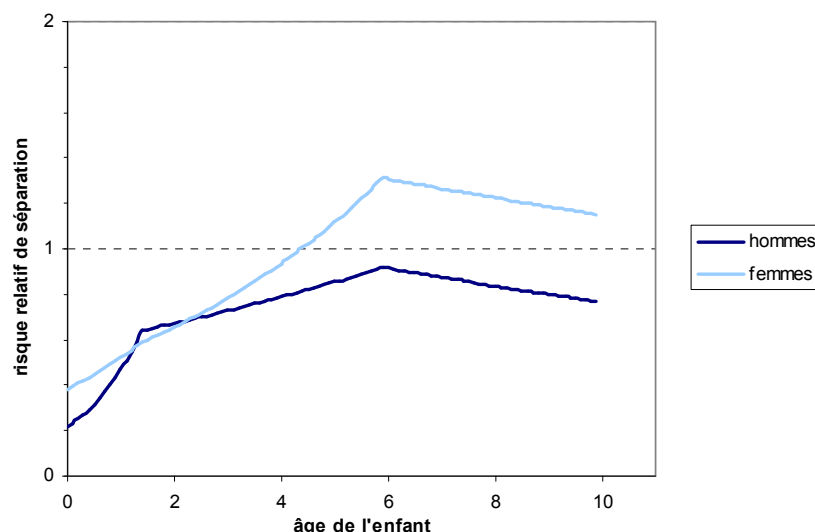
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Le risque relatif de séparation conditionnel à la naissance d'un enfant est représenté à partir des coefficients évalués par les modèles 1 et 2 (Figure 8.5 et Figure 8.6). Le risque de séparation diminue dès la naissance d'un enfant en première union, mais augmente progressivement pour approcher, cinq ans après, le risque de séparation d'une personne ayant les mêmes caractéristiques mais sans enfant (Figure 8.5). Ce résultat rejoint celui de Laurent Toulemon sur les femmes (1994) qui soulignait par ailleurs l'impossibilité de différencier l'effet « d'anticipation » de l'effet de « protection » : d'une part, ce peut être les couples les plus stables à l'origine qui ont des enfants, ce qui est assimilable à une sélection des personnes les moins versatiles dans le groupe avec enfants ; d'autre part, les

couples sont moins portés à se séparer parce qu'ils ont un enfant commun et la naissance pourrait constituer une sorte de « nouveau départ ».

Dans la deuxième union (Figure 8.6), le risque de séparation est peu et non-significativement abaissé lors de la naissance d'un premier enfant pour les femmes, mais davantage pour les hommes. En 4 à 6 ans, le risque de rupture rejoint celui des personnes sans enfant. Ce résultat est à interpréter avec précaution, particulièrement l'effet observé pour la deuxième union dans la mesure où toutes les pentes ne sont pas toujours significatives. Un deuxième enfant commun correspond durablement à un moindre risque de séparation pour les femmes (Tableau 8.5).

Figure 8.5 : Risque de rupture dans la première union par âge de l'enfant, relativement à une union sans enfant commun (risque = 1)



Contrôles : modèle 1 (tableau 2)

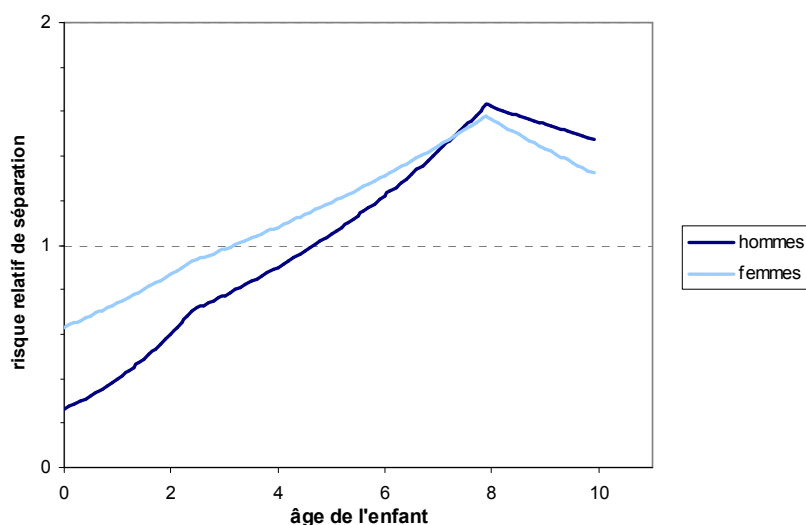
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Champs : hommes et femmes âgés de 25 ans ou plus lors de l'enquête

Lecture : à la naissance d'un premier enfant, une femme a deux fois moins de chance de se séparer qu'une personne qui n'a pas d'enfants à caractéristiques identiques, notamment à même durée d'union.

Une personne qui a un enfant de 4 ans a autant de chances de se séparer qu'une personne sans enfant toutes autres choses égales par ailleurs.

Figure 8.6 : Risque de rupture dans la deuxième union par âge de l'enfant, relativement à une union sans enfant commun (risque = 1)



Contrôles: modèle 2 (tableau 3)

Champs : hommes et femmes âgés de 25 ans ou plus lors de l'enquête

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Prioux (2009) constate que la présence d'un enfant « protège » de moins en moins le couple, d'autant plus en union libre. Elle confirme également le résultat préalable (Toulemon, 1994a) selon lequel « le mariage apparaît comme un meilleur garant de la stabilité du couple que la naissance d'un enfant ». Nous avons vu que dans une deuxième union par rapport à une première, l'effet « protecteur » de la première naissance commune disparaît chez les femmes et s'atténue chez les hommes. Les deuxièmes unions sont certainement dans une logique plus « moderne » que les premières unions, ce qui expliquerait qu'elles ressemblent aux premières unions les plus récentes. Regardons alors si le mariage reste plus stable que la cohabitation dans les deuxièmes couples.

4.2.2. *Le risque de séparation dépend du statut matrimonial quel que soit le rang de l'union*

Le mariage diminue nettement les risques de séparation, aussi bien en première qu'en deuxième union (Tableau 8.6). Cet événement marque un engagement fort dans la deuxième union, comme c'était le cas dans la première. En outre, les personnes qui restent en cohabitation sont un groupe plus instable par effet de sélection. Le mariage semble également relié à une « préférence pour le couple » surtout de la part des hommes, puisque leur risque de rupture de la deuxième union est également plus faible lorsqu'ils étaient mariés dans leur premier couple (Tableau 8.2).

Tableau 8.6 : Risque relatif de séparation par statut matrimonial

Statut matrimonial courant	hommes		femmes	
	1ère union	2ème union	1ère union	2ème union
cohabitation	3,46***	3,9***	2,97***	4,02***
<i>mariage après cohabitation</i>	1	1	1	1
mariage direct	0,69***	1,83*	0,86*	2,15**

Autres contrôles : modèle 3

Légende : *** : significatif à 1 % ; ** : à 5 % ; * : à 10 % ; : non significatif

Champs : hommes et femmes âgés de 25 ans ou plus lors de l'enquête

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

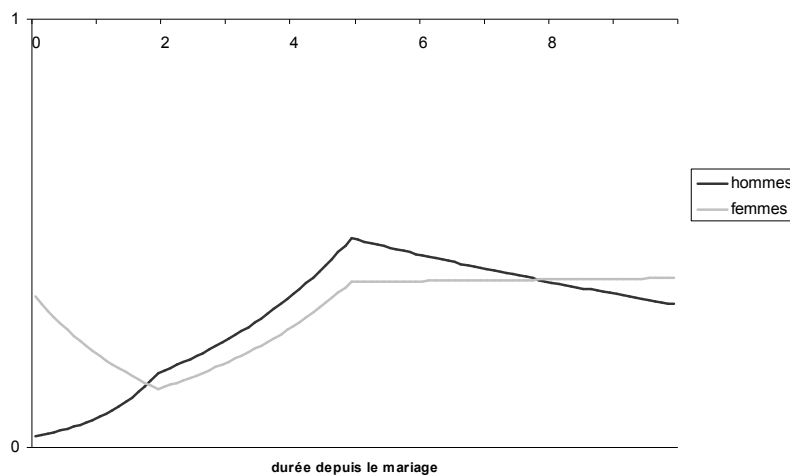
En introduction, nous avons émis l'hypothèse que, dans les deuxièmes unions, l'équilibre entre les risques de séparation des unions informelles et des mariages pouvait se modifier par rapport à celui de la première union. Puisque les mariages sont plus souvent reportés ou évités en deuxième union, les personnes stables pourraient rester plus longtemps en unions libres, renforçant leur stabilité relativement aux mariages. Or le risque relatif de rupture du mariage indirect par rapport à la cohabitation est proche dans la première et la deuxième union.

Cependant, alors que les personnes qui ont adopté un premier mariage direct ont le risque de séparation le moins élevé parmi celles qui ont formé une première union, en deuxième union ce sont les mariages indirects les plus stables. Finalement, il semble qu'aussi bien les cohabitations que les mariages qui les suivent gagnent en stabilité par rapport aux mariages directs en deuxième union. Nous avons vu que les mariages sont plus rares et plus tardifs dans les deuxièmes unions. Ceux qui ont été contractés dans une deuxième union peuvent dès lors être plus solides que dans une première, toutes choses égales par ailleurs. Ainsi, les unions libres peuvent devenir plus stables du fait du report du mariage, les mariages plus solides après une cohabitation, et ces deux formes d'unions être finalement plus stables par rapport aux mariages directs en deuxième union.

De plus, le mariage reste plus solide qu'une cohabitation à n'importe quelle durée depuis le début de l'union (Figure 8.7). Pendant les premières années du mariage, les risques de rupture sont nettement plus faibles par rapport à ceux des personnes restées en union libre. S'étant juste mariées, elles avaient moins de chances de désirer se séparer que la plupart des personnes encore en union libre. Au bout de 5 ans, leurs chances de se séparer sont environ 2/5^{ème} de celles des personnes restées cohabitantes à durée d'union comparable⁷.

⁷ Les pentes ne sont pas très significatives pour les femmes.

Figure 8.7 : Risque relatif de séparation en deuxième union en cas de mariage par rapport aux unions libres



Champs : hommes et femmes qui ont formé une deuxième union après 20 ans

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

4.3. Choix du conjoint

4.3.1. Différence d'âge

Chez les hommes en première union, lorsque la partenaire a un âge proche ou est plus âgée, les risques de rupture sont moindres que lorsqu'elle est plus jeune (chapitre 2). Dans la deuxième union, il n'y a plus de lien entre l'âge de leur partenaire et le risque de rupture (Tableau 8.2). En revanche pour les femmes, alors que dans la première union l'âge du conjoint n'importait pas pour expliquer les risques de rupture, dans une deuxième union si le conjoint est plus âgé qu'elles, les risques de séparation sont moindres.

En moyenne, les personnes qui forment une deuxième union sont plus âgées que celles qui en forment une première. Puisque l'on ne contrôle pas l'âge du répondant au début de la deuxième union, mais de la première, l'écart d'âge avec le conjoint reflète en partie les âges différents des répondants au début de la première et de la deuxième union. Dans un deuxième couple, les conjointes « plus jeunes que le répondant » ne sont plus forcément très jeunes. Or nous avons vu que les couples formés très jeunes ont des risques de rupture plus importants. Donc les conjointes plus jeunes que leur conjoint dans la première union sont vraiment jeunes et les risques de rupture en semblent

augmentés. Les deuxièmes conjointes ne semblent en revanche plus assez jeunes pour amplifier le risque de rupture.

À l'inverse, l'écart d'âge avec l'homme est plus faible dans les deuxièmes unions formées par des femmes, et l'union peut être d'autant plus stable que l'homme est âgé.

Tant que le couple est jeune, c'est donc l'âge de la femme qui domine le risque de rupture, une femme plus jeune étant associée à un risque de rupture plus fort dans le premier couple. Dans la deuxième union, plus tardive, ce serait l'âge de l'homme qui gagnerait en importance comme facteur de stabilité du couple.

4.3.2. *Enfants d'ego, enfants des conjoints*

Les enfants nés avant la deuxième union augmentent le risque de séparation des femmes, mais pas celui des hommes (Tableau 8.2).

De plus, les risques de rupture sont encore plus élevés pour les femmes si leur conjoint a des enfants ou si les deux conjoints ont des enfants que si elles-seules en ont (significatif à un seuil de 1 %). C'est donc plutôt lorsque l'homme a des enfants que les femmes déclarent une deuxième union plus fragile.

À l'inverse pour les hommes, le sexe du parent n'influence pas significativement les risques de rupture. La remise en couple se faisant plus fréquemment avec des femmes sans enfant, il est possible que ceux qui choisissent une partenaire avec enfant aient moins d'aversion pour la vie avec des enfants, puisqu'ils ont « sélectionné » cette partenaire même en sachant qu'elle en avait. De plus, les hommes qui ont déjà des enfants avant l'union sont peut-être des hommes qui apprécient particulièrement la vie familiale et désireront moins se séparer de leur nouvelle union.

Le paradoxe apparent entre hommes et femmes est certainement en grande partie lié aux nettes différences de choix du conjoint des hommes et des femmes en deuxième union. De plus, nous avons vu que les données sont de qualité moyenne pour l'étude des deuxièmes ruptures. Il apparaît cependant ici que pour les hommes comme pour les femmes, les enfants de la femme remettent moins en cause que les enfants de l'homme la stabilité de la deuxième union, malgré le fait qu'ils résident le plus souvent avec leur mère après la rupture. Il semblerait ainsi que, même si les mères ont eu plus de difficultés à se remettre en couple, celles qui l'ont fait forment une nouvelle union plutôt solide, et que la présence d'enfant au domicile ne représente pas une gêne spécifique.

4.4. D'autres facteurs jouent différemment selon le rang de l'union

4.4.1. Unions récentes plus fragiles, mais une augmentation moins rapide du risque dans les deuxièmes unions

Entre les unions formées avant 1970 et les plus récentes de l'échantillon, le risque de séparation a triplé aussi bien pour les hommes que pour les femmes (annexe 8.2). Cette hausse reflète l'évolution globale récente des comportements conjugaux, qui apparaît aussi bien dans la forme des unions, que dans leur instabilité croissante quel que soit leur statut. Cependant, toutes choses égales par ailleurs, le risque de séparation de la deuxième union n'a augmenté que pour les femmes dans les unions formées depuis 1991 (Tableau 8.2).

Pour compléter ces résultats sur l'évolution des risques de séparation, nous comparons les risques à chaque période de mise en couple pour les premières unions et les suivantes (Tableau 8.7). Pour les femmes, alors que les deuxièmes unions des années 60 étaient rompues plus rapidement que les premières unions commencées dans la même période, dès les années 70, les deuxièmes unions sont les plus stables. Pour les hommes elles sont strictement plus stables depuis les années 1980.

Alors que la proportion de ruptures augmentait dans les dernières décennies, il semble que la solidité relative après une remise en couple se soit accrue, toutes choses égales par ailleurs.

Tableau 8.7 : Modification relative du risque de séparation des unions de rang 2 et + par rapport aux premières unions (en %)

Mise en couple	hommes	femmes
avant 1971	-0,3	38,8
1971-1980	-2,7	-26,8
1981-1990	-25,8	-10,3
après 1990	-39,4	-48,1

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, les deuxièmes unions ont 48 % de chances de moins que les premières d'être rompues pour les femmes qui les ont formées avant 1971.

Autres contrôles : modèle 3

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

4.4.2. Les caractéristiques socio-culturelles

Les femmes dont les parents ont divorcé avant leur dix-huitième anniversaire se séparent plus facilement dans les premières unions, mais elles ne se séparent pas plus que les autres dans les deuxièmes unions (Tableau 8.2). Pour les hommes, être ou non enfant de divorcé n'a pas d'impact significatif sur la stabilité des premières et deuxièmes unions.

Les enfants de divorcés se mettant en couple plus jeunes (Martin, 2007), des interactions entre âge à la mise en couple et divorce des parents ont été testées mais ne sont pas significatives. Avoir connu le divorce de ses parents a un effet négatif uniquement sur la première union des femmes, mais au total, les filles de divorcés ne semblent pas vivre plus que les autres des séparations à répétition.

La catégorie sociale d'origine, qui marque fortement les comportements de séparation dans les premières unions, est beaucoup moins reliée au risque de rupture des deuxièmes unions. Dans les premières unions, le risque de séparation augmente avec le statut professionnel du père. Les enfants de cadres sont les plus susceptibles de connaître une rupture. Cependant, parmi les femmes qui forment une deuxième union, c'est uniquement lorsque le père est employé que le risque de rupture se détache, en restant supérieur aux autres. Les hommes n'ont quant à eux plus de comportements de ruptures spécifiques selon leur origine sociale, du moins pas significativement. Plusieurs phénomènes sont sous-jacents à cette différence sensible. D'une part, il est possible qu'il y ait un léger effet de période. Puisque les deuxièmes unions sont globalement plus récentes, cet effet reflète peut-être en partie la généralisation des ruptures à toutes les catégories sociales. Par ailleurs, il peut refléter le détachement de la catégorie socioprofessionnelle du père avec l'âge (plus âgés lors de la deuxième union, les enquêtés ont pu accéder à des postes plus élevés et creuser les écarts avec la catégorie socioprofessionnelle de leur père). Nous ne pouvons pas estimer cette évolution puisque nous ne connaissons la catégorie socioprofessionnelle de l'individu qu'au moment de l'enquête.

Il semble cependant qu'une fois en deuxième union, l'origine sociale influence beaucoup moins les comportements de séparation. Il est possible que le groupe des personnes qui se sont déjà séparées une fois soit plus homogène par catégorie socioprofessionnelle pour leur comportement en deuxième union.

Le pays de naissance n'est pas significatif pour expliquer le risque de rupture d'une deuxième union, mais il l'était en première. Cependant, les faibles effectifs d'étrangers en deuxième union ne permettent pas d'interpréter ce résultat.

5. Conclusion

Ce chapitre apporte un complément indispensable à l'étude des comportements après la rupture, et confirme également l'importance des préférences individuelles dans les

processus de couple. Les effectifs de personnes formant deux unions, pour l'instant assez limités, mais surtout les biais de l'enquête, rendent l'étude de la rupture des deuxièmes unions difficile particulièrement pour les hommes. Nous avons brossé un portrait des ruptures successives pour les hommes comme pour les femmes, mais ce type d'étude pourra être repris dans le futur lorsque davantage de personnes ayant vécu deux unions seront représentées.

L'augmentation du rythme de séparations depuis les années 1970 a été moins forte dans les deuxièmes unions que dans les premières. Dans les unions formées entre 1980 et 1994 et avant 50 ans, les fréquences de ruptures sont proches pour les premières et deuxièmes unions, s'élevant à 30 % dix ans après la formation du couple. Les personnes séparées rapidement en première union ne se séparent pas forcément rapidement en deuxième, en revanche il existe une sous-population de personnes qui rompent plus vite et plus fréquemment.

Nous avons montré que des facteurs observés et inobservés sont fortement reliés aux risques de séparation. La sélection de personnes à caractère plus instable dans une deuxième union et la structure familiale différente selon le rang de l'union expliquent la plus grande fragilité apparente des deuxièmes unions par rapport à l'ensemble des premières. Une première union précoce, une mise en couple plus récente, et d'autres facteurs inobservés, traduits par la significativité du terme d'hétérogénéité non-observée, indiquent souvent une plus forte instabilité individuelle. Cependant au total, les deuxièmes unions ont des risques de séparation moindres une fois contrôlés l'âge à la formation de la première union et la période de mise en couple, et tenu compte de l'hétérogénéité non-observée. Malgré tout, l'expérience d'une union antérieure ne joue positivement sur les risques de rupture que lorsqu'elle est suffisamment longue.

L'hypothèse d'un effet positif du « temps de recherche » du conjoint sur la stabilité de l'union postérieure semble confirmée chez les femmes : une union antérieure longue est souvent le signe d'une deuxième union plus stable. Les femmes ayant connu des enchaînements plus lents avant la remise en couple ont des risques de rupture moindres, comme si elles avaient mûri le choix de leur nouveau conjoint et tiré un meilleur parti de l'apprentissage apporté par une première union longue. Chez les hommes, le mariage est le seul marqueur significatif dans la trajectoire passée d'une plus grande stabilité, ceux qui étaient mariés en première union connaissant des risques de rupture moins élevés.

Par ailleurs, au cœur même de l'union, les naissances et le mariage semblent être le signe d'un plus grand engagement, et correspondent à des unions plus stables. Pour les femmes, la première naissance d'une deuxième union n'abaisse cependant pas

significativement le risque de séparation. L'effet « protecteur » de l'enfant commun est remis en cause puisque le risque de séparation demeure inchangé après la naissance d'un premier enfant en deuxième union.

Pour les femmes également, les risques de connaître une séparation sont plus élevés lorsqu'il y avait déjà des enfants. Au total, le changement d'organisation familiale dans les deuxièmes unions par rapport aux premières (moins de mariages, moins de naissances) n'est pas à l'origine d'une moindre stabilité, puisque la cohabitation est un mode de relation plus durable dans la deuxième union, et que les naissances protègent plutôt moins.

Lorsque les parents se sont séparés avant les 18 ans de l'enquêté, cela n'a pas d'effet significatif sur le risque de séparation de sa deuxième union, alors que cela en avait sur celui de la première. En contrôlant le milieu d'origine (PCS du père), on voit que les filles de père employé se séparent significativement plus que les autres en deuxième union. Pour les hommes, le milieu socio-culturel n'est pas en lien avec le risque de rupture de la deuxième union, alors qu'il l'était nettement dans la première.

La comparaison des premières et deuxièmes unions se heurte à leur forte dissemblance. Les âges auxquels elles sont contractées sont éloignés, et les circonstances dans lesquelles elles interviennent sont totalement différentes. Le couple est un élément de la trajectoire générale, et ses modifications se combinent à d'autres changements d'ordre professionnel, physiologique, relationnel. L'histoire conjugale a un impact sur la stabilité de la deuxième union, mais en parallèle, l'ensemble de la trajectoire conjugale semble dominé par les traits de caractère de l'individu. Il est donc difficile de déterminer si un gain de stabilité entre la première et la deuxième union peut être attribué à un effet d'apprentissage, ou s'il est lié à un état d'esprit, certaines personnes étant plus disposées à rompre une union qui ne les satisfait pas. Par ailleurs, sans aucune connaissance des conditions de rupture et des partenaires antérieurs, aucun indice ne reste pour décider si l'union a été rompue du fait du répondant, ou si cela a été induit par le comportement du partenaire. La définition et l'identification de notre population à caractère « instable » peut de fait être remise en cause. Finalement, la question de l'anticipation reste partiellement irrésolue, même s'il semble qu'elle favorise plutôt la stabilité de la nouvelle union chez les femmes.

Grâce au modèle d'unions répétées et au contrôle de la population plus portée à connaître des ruptures, nous avons mis à jour des effets qui semblent diminuer le risque de séparation d'une deuxième union, notamment une première expérience longue et le report de la remise en couple, qui jouent fortement. Après la rupture, une partie des

femmes vit plus volontiers une relation amoureuse stable non-cohabitante prolongée qu'une remise en couple, particulièrement en présence d'enfants (Beaujouan *et al.*, 2009). La connaissance du processus de reconstruction après un premier échec, des attentes des femmes et de leur investissement dans cette deuxième relation apporterait des éléments supplémentaires pour l'étude de sa dissolution.

Quatrième partie

Avoir des enfants après une rupture ?

CHAPITRE 9 FÉCONDITÉ ET TRAJECTOIRES DE COUPLE

1. Introduction

Les naissances ont de plus en plus fréquemment lieu dans le cadre de la deuxième union, comme nous l'avons montré par l'approche transversale du chapitre 3. Ce changement important de mentalité, par rapport à l'idée que la famille se construit avec le premier conjoint avec lequel on vit, peut avoir des conséquences démographiques. La fréquence croissante des premières unions non fécondes peut être à l'origine du retard des naissances, en parallèle avec l'allongement des études et les autres raisons socio-économiques fréquemment évoquées. Aussi bien le recul de l'âge à la première naissance que l'accroissement de l'instabilité conjugale sont susceptibles de modifier l'occurrence des naissances au niveau individuel, et par là même au niveau du pays. Cependant, la question est complexe, car d'un point de vue international, ce sont les pays européens dans lesquels les comportements de couple sont les moins « traditionnels » (forte prévalence de la cohabitation et du divorce) que la fécondité est la moins basse (Sobotka et Toulemon, 2008). Les effets de la séparation sur la descendance individuelle demeurent cependant négatifs, et d'autant plus pour les femmes que pour les hommes (Jansen et al., 2008 ; Thomson et al., 2008).

Afin de comprendre les éventuelles conséquences d'un nombre accru de premières unions infécondes ou rompues « en cours » de vie féconde, cette dernière partie s'attache à l'observation de la descendance atteinte des personnes qui ont vécu la rupture de leur première union et de l'influence de la rupture sur la fécondité globale, complétée par l'analyse des facteurs limitants des naissances dans une deuxième union au niveau individuel. Avec le développement des ruptures, les personnes qui vivent plusieurs unions pourraient être de moins en moins spécifiques, et les comportements actuels de conception dans le deuxième couple se modifier. Afin de donner des clés à de futurs scénarios d'évolution des naissances, il est donc important de bien dissocier les mécanismes pour l'instant à l'œuvre pour la survenue des naissances en deuxième union : les effets de sélection et les contraintes incompressibles.

Dans ce chapitre, nous donnons dans un premier temps un panorama des changements en termes de calendrier de fécondité que le développement des ruptures a pu impliquer. Pour cela nous étudions des générations « pivots » dans la hausse des

divorces, de 1935, relativement peu touchées, à 1954, beaucoup plus touchées. Ensuite, sur l'ensemble de la trajectoire des individus nous établissons si la rupture a été ou non à l'origine d'une moindre descendance moyenne, et si les remises en couple ont compensé cette baisse. Enfin, nous reprenons plus précisément les différences entre les personnes qui ont formé une nouvelle union et celles qui sont dans d'autres situations conjugales. Nous déterminerons notamment les chances d'avoir un enfant après un âge donné selon le nombre d'enfants antérieurs et la situation de couple, explorant ainsi les conséquences du passé familial sur l'arrivée d'enfants à différents âges.

Thomson *et al.* (2002) indiquent deux effets qui influencent positivement les naissances au sein des couples ayant des enfants d'union antérieure : le 'commitment effect', c'est-à-dire le désir d'au moins un enfant commun pour marquer l'engagement dans un nouveau couple, et le 'sibling effect', qui consiste à vouloir donner à tout premier enfant un frère ou une sœur de mêmes parents. Les recherches de Toulemon et Knudsen (2006) remettent en cause le 'sibling effect' mais confirment le 'commitment effect' au Danemark et en France. Il semble donc que le fait de vivre une nouvelle union relance la fécondité au niveau individuel : les enfants nés avant l'union freinent moins les chances d'avoir un enfant que les enfants communs. Nous sommes alors intéressés par savoir si les hommes et les femmes qui forment une nouvelle union ont plus ou moins de chances d'avoir un nouvel enfant que ceux qui sont restés dans leur première union, à âge identique. Comment les contrastes entre hommes et femmes évoluent-ils avec l'âge ?

En France, la plupart des hommes et des femmes désirent des enfants (environ 96 % des personnes âgées de 15 à 45 ans en 1998, Régnier-Loilier, 2006a) et ils en auront généralement. Par exemple, sur une cohorte de femmes nées entre 1930 et 1950, seuls 3 à 4 % n'auraient pas désiré d'enfant, et 4 % des personnes qui voulaient un enfant n'y seraient pas parvenues (Toulemon, 1995b). Cependant, l'auteur suggère que la proportion de couples qui ne désirent pas d'enfants augmentera dans les cohortes plus récentes, notamment du fait de la diffusion de l'utilisation des moyens de contraception. Même si avoir un enfant est considéré comme un passage important pour « devenir un adulte » (Griffith *et al.*, 1985), certaines personnes n'en veulent donc pas. Toulemon et Lapierre-Adamcyk (2000) montrent notamment que les personnes qui vivent plusieurs unions, et particulièrement les hommes, restent plus souvent sans enfant que les autres. Thomson *et al.* (2002) émettent également l'hypothèse d'une sélection de personnes moins désireuses d'enfants parmi celles qui vivent deux unions ou plus. Dans quelle mesure cette hypothèse est-elle vérifiée en France ? Les parents ont déjà fait au moins une fois le choix d'avoir des enfants, et il y a donc plus de chances qu'ils aient une prédilection pour avoir des enfants que ceux qui ne sont pas parents.

La fécondité d'une union dépend fortement de l'âge à la mise en couple, et il est tout à fait possible que les effets du changement de situation conjugale diffèrent selon l'âge. Par exemple, une deuxième union qui a lieu tôt pourrait aussi bien mener à une naissance qu'une première union qui a lieu au même âge. Si à âge et durée d'union égale, les personnes qui n'ont jamais eu d'enfant sont moins nombreuses à en avoir dans une deuxième union que celles qui sont dans leur première union, cela pourra alors être la marque d'une sélection dans les deuxièmes unions de personnes qui désirent moins fortement un enfant –ou qui sont moins aptes physiquement à en avoir.

Les personnes qui ont déjà eu des enfants ont certainement une approche de la fécondité différente de celles qui n'en ont jamais eu. Quelles sont les chances comparées d'avoir un nouvel enfant selon la situation conjugale ? L'âge du dernier enfant ou le nombre d'enfants jouent-ils différemment sur les chances d'avoir à nouveau un enfant ? Les deuxièmes unions, ayant lieu à des âges tardifs, sont particulièrement concernées par l'infertilité. Afin de dissocier le dynamisme fécond apporté par une remise en couple et les contraintes liées à l'âge, nous détaillerons les chances d'avoir un enfant selon l'âge et la situation familiale. La parité de l'individu à chaque âge et le rang de l'union de naissance du dernier enfant seront également pris en compte. En France, le nombre d'enfants désirés se situe entre deux et trois pour 73 % des personnes (Régnier-Loilier, 2006a). Il est possible que chez les personnes jeunes avec un seul enfant, une naissance supplémentaire survienne qu'elles soient en première ou deuxième union, puisqu'elles en auraient probablement eu un de plus en restant avec leur premier conjoint. En vieillissant, la formation de la nouvelle union et le fait de ne pas encore avoir d'enfants communs pourraient en revanche être l'occasion d'une naissance supplémentaire qui n'aurait pas eu lieu en l'absence de changement de conjoint. Puisque les pères sont plus concernés que les mères par la parenté tardive, la reprise des naissances liée à la remise en couple est probablement plus forte pour eux que pour les mères.

2. Méthode

Dans un premier temps, nous décrirons les évolutions de la fécondité dans les générations nées entre 1935 et 1954 en utilisant les données de l'enquête « étude de l'histoire familiale » (EHF, Insee-Ined, 1999). Nous détaillerons ensuite la fécondité des premières et deuxièmes unions selon l'âge à la mise en couple et selon le nombre d'enfants déjà nés. Nous évaluerons finalement les chances d'avoir un enfant après

différents âges selon la situation conjugale à un moment donné, en nous penchant plus particulièrement sur les personnes qui n'ont pas d'enfant à ces âges.

Pour les raisons (déjà évoquées dans le chapitre 3 et le chapitre 8) liées au questionnaire de l'enquête EHF, nous appelons ici souvent « deuxième union » la « dernière union de rang deux ou plus ». Les approximations générées ont été détaillées auparavant, ainsi que celles liées au fait que le questionnaire de l'enquête EHF était auto-administré, conduisant notamment à une sous-estimation du nombre total d'unions et du nombre d'unions fécondes dans ces cohortes dans EHF (annexe 2.2.).

Les naissances tardives seront définies comme l'ensemble des naissances qui ont lieu à partir de 35 ans, ceci pour deux raisons. D'une part, les niveaux de fécondité dans les deuxièmes unions baissent très fortement pour les remises en couple qui ont lieu à partir de cet âge, surtout pour les femmes (Toulemon *et al.*, 2008). D'autre part, c'est l'âge auquel la fertilité de la femme commence à décliner fortement (La Rochebrochard, 2000). Nous utilisons donc une définition différente de celle de « parenté sur le tard » (à partir de 40 ans pour les femmes, 45 pour les hommes) proposée par Bessin *et al.* (2005), et nous alignons sur celle utilisée par exemple par Prioux (2005) : 35 ans et plus à la naissance.

L'objet étant ici d'étudier les comportements globaux de rattrapage, nous optons pour l'étude dans des cohortes qui ont déjà terminé leur vie féconde, ou presque, c'est-à-dire âgées de 45 ans ou plus lors de l'enquête. En effet, la fécondité des deuxièmes unions est plus tardive, et ne serait pas captée en observant des cohortes plus jeunes. Dans ces cohortes il était plus rare que les premières unions soient rompues que dans des générations plus récentes. Cependant, cela reste les cohortes qui ont formé une partie des familles recomposées d'aujourd'hui. Ce choix a ses limites, mais c'est un bon complément aux études faites avec des micro-simulations. Une micro-simulation permet en effet d'étendre les résultats trouvés à des cohortes plus récentes (Thomson *et al.*, 2008). Les observations faites dans Érfi, de six ans plus récente, peuvent apporter un complément, mais l'effectif observé est trop faible pour en tirer de véritables conclusions sur les évolutions.

Nous nous intéresserons ensuite à la proportion de personnes qui auront un enfant d'ici la fin de leur vie féconde, à âge égal, par parité et situation de couple. Ces chances sont évaluées dans des régressions effectuées à plusieurs âges selon la situation conjugale passée, sans tenir compte explicitement des transformations ultérieures (séparation, remise en couple). En ne tenant justement pas compte du futur, elles apportent un éclairage descriptif sur l'influence du passé conjugal. Pour cette étude, nous nous plaçons

du point de vue de l'individu, et étudions sa parenté future en nous appuyant sur son passé. La situation du conjoint est volontairement non prise en compte dans cette perspective. Les questions de la survenue d'une naissance dans un couple seront abordées dans le chapitre suivant. En contrôlant la situation du conjoint, on ferait l'hypothèse que le choix du conjoint et le désir d'enfant ne sont pas corrélés. Nous pourrions ainsi occulter la reprise de fécondité de certaines personnes. Nous supposons donc pour l'instant que le processus de survenue d'une nouvelle naissance inclut celui du choix du conjoint.

3. Les naissances rattachées aux unions

En France, l'âge moyen à la maternité atteint 29,9 ans dans la génération née en 1973 et la fécondité des femmes de 30 ans et plus augmente (Prioux, 2007). Le développement des deuxièmes unions contribue à cette évolution. Les générations sur lesquelles nous étudierons ensuite la descendance atteinte et la fécondité tardive, 1945 à 1954, nous situent dans les débuts des grands changements en terme de fécondité, puisque l'âge à la première naissance a commencé à reculer au début des années 1970 et a toujours augmenté depuis (Toulemon et al., 2008). Les changements des comportements conjugaux ont commencé dans le même temps, et les générations 1935-1954 en ont été les premiers acteurs. Nous observons dans un premier temps la transformation du calendrier des naissances qui a eu lieu entre les générations nées en 1935-1939 et celles nées en 1950-1954, et évaluons la contribution du développement des deuxièmes unions à ces changements.

3.1. Les ruptures participent à une fécondité plus tardive

Les générations nées dans les années 1935-1939 ont une fécondité forte et plutôt tardive et ont fréquemment des enfants après 30 ans (43,0 % des hommes et 25,4 % des femmes) (Tableau 9.1). Dans les deux groupes de générations suivants, les naissances sont à l'inverse précoces, la baisse de la fécondité s'étant amorcée à partir de 1965 simultanément à tous les âges (Toulemon et al., 2008).

La hausse générale des naissances après 30-35 ans a commencé à partir de 1975 (Toulemon et al., 2008), ce qui s'observe entre les générations 1940-1944 et les générations 1950-1954, et semble lié en partie à un report des naissances. Dans les

générations 1950-1954, c'est principalement la hausse de la proportion de femmes qui vivent une vie plus indépendante après le départ du foyer parental qui reporte la survenue du premier enfant (Toulemon, 1994b). Le report des étapes de passage à l'âge adulte ne s'observe cependant sur l'âge moyen à la première union qu'à partir des générations nées en 1955-1960 (Prioux, 2003).

Dans les générations observées, les âges moyens à la première naissance se sont peu modifiés (Tableau 9.2). Cependant, l'écart-type a augmenté au fil des générations, de plus en plus de personnes commencent donc à avoir leurs enfants tardivement. De plus, le premier enfant est né légèrement plus tard dans les générations nées entre 1950 et 1954 (à 26,3 ans contre 26,1 dans les générations 1940-1944 pour les hommes, et 23,9 contre 23,6 pour les femmes).

Tableau 9.1 : Répartition de la descendance des générations 1935 à 1954 selon l'âge du parent à la naissance (en %)

hommes	- de 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	desc. finale
1935-39	17,5	39,5	27,3	11,7	4,0	2,5
1940-44	23,9	38,5	22,6	10,2	4,8	2,3
1945-49	26,4	35,4	23,0	10,9	4,5	2,2
1950-54	23,3	35,5	24,5	11,9	4,8	2,2
femmes	- de 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	desc. finale
1935-39	39,4	35,3	18,2	6,2	1,0	2,6
1940-44	44,9	33,5	15,3	5,1	1,2	2,4
1945-49	45,7	30,8	16,0	6,0	1,5	2,3
1950-54	41,3	32,2	17,7	7,3	1,5	2,2

Champ : hommes et femmes qui atteignent 45 à 64 ans l'année de l'enquête, enfants nés avant l'âge de 45 ans

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Tableau 9.2 : âge moyen du parent à la naissance du premier enfant

	homme			femme		
	moyenne	écart-type	effectif	moyenne	écart-type	effectif
1935-39	26,8	4,6	7267	23,9	3,6	11933
1940-44	26,1	4,8	7704	23,6	3,7	11641
1945-49	26,0	4,9	11087	23,7	3,9	16604
1950-54	26,3	5,2	11505	23,9	4,0	18006

Champ : hommes et femmes qui atteignent 45 à 64 ans l'année de l'enquête, moyenne sur enfants nés avant 45 ans

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Puisque les premières naissances ont été à peine décalées dans les générations observées, la hausse de la proportion de naissances aux âges tardifs (toutes parités confondues) pourrait en partie être liée au développement des naissances dans des unions

qui ne sont pas la première. Et en effet, à tous les âges, la proportion d'enfants issus d'une union de rang deux ou plus a beaucoup augmenté entre les générations 1935-1939 et 1950-1954 (Tableau 9.3). Elle passe de 4 à 15 % pour les hommes et 6 à 18 % pour les femmes âgés de 35 à 39 ans. Aux âges les plus élevés, la proportion passe de 13 à 31 % pour les hommes et de 11 à 25 % pour les femmes.

Une partie de ces naissances complète des naissances qui ont déjà eu lieu dans la première union. Cependant, puisque la part des naissances dans les « deuxièmes » unions augmente même avant 30 ans, il est possible qu'une partie d'entre-elles se substitue aux naissances qui ne sont pas survenues dans le premier couple. Nous observons un tel développement dans les générations nées après 1950 dans Érfi. Et c'est effectivement ce que nous observons déjà dans ces générations plus anciennes dans EHF (Tableau 9.4). Alors qu'à peine 1 % des premières naissances d'hommes et de femmes nés en 1935-1939 ont eu lieu après la première union, c'est le cas de 3 % des premières naissances pour les hommes et 2,4 % pour les femmes dans les générations 1950-1954.

Tableau 9.3 : proportion des naissances qui ont lieu dans une union de rang deux ou plus (en %)

hommes	- de 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	avant 45 ans
1935-39	0,3	0,6	1,3	4,2	13,0	1,7
1940-44	0,1	0,6	3,0	9,1	17,0	2,7
1945-49	0,2	0,8	4,2	11,9	24,8	3,7
1950-54	0,3	1,7	6,2	14,8	30,7	5,4
femmes	- de 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	avant 45 ans
1935-39	0,4	1,1	2,8	6,1	10,6	1,6
1940-44	0,3	1,2	3,2	9,0	12,8	1,6
1945-49	0,4	1,8	5,3	13,2	21,8	2,7
1950-54	0,6	2,7	8,4	18,2	25,4	4,3

Champ : hommes et femmes qui atteignent 45 à 64 ans l'année de l'enquête, enfants nés avant l'âge de 45 ans

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Tableau 9.4 : proportion des premières naissances qui ont lieu après la première union (en %)

	homme	femme
1935-39	0,86	0,76
1940-44	1,11	1,03
1945-49	1,88	1,35
1950-54	3,05	2,38

Champ : hommes et femmes qui atteignent 45 à 64 ans l'année de l'enquête, enfants nés avant l'âge de 45 ans

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Les évolutions de la fécondité dans ces générations ont été partiellement dues au développement des naissances dans les deuxièmes unions : sans tenir compte de celles-ci,

le décalage de la fécondité après 30 ans est nettement moins marqué dans les générations nées en 1945-1954 (Tableau 9.5).

Tableau 9.5 : Répartition des enfants nés pendant la première union selon l'âge du parent à la naissance et selon la cohorte de naissance du parent (en %)

hommes	- de 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans
1935-39	17,8	40,1	27,4	11,3	3,4
1940-44	24,7	39,4	22,6	9,4	3,9
1945-49	27,6	36,6	22,8	9,7	3,3
1950-54	24,9	37,1	24,2	10,5	3,3
femmes	- de 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans
1935-39	40,0	35,5	17,8	5,8	0,8
1940-44	45,8	33,7	15,0	4,6	0,9
1945-49	47,2	31,3	15,4	5,1	1,1
1950-54	43,5	32,9	16,7	5,9	1,0

Champ : hommes et femmes qui atteignent 45 à 64 ans l'année de l'enquête, enfants nés avant l'âge de 45 ans

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

L'âge moyen à la première naissance dans une première union (Tableau 9.6) est très proche de l'âge global à la première naissance (Tableau 9.2) : les hommes ont toujours leur premier enfant vers 26 ans dans la première union et les femmes vers 24 ans. Cela tient à la faible proportion de premières naissances dans une deuxième union dans ces générations¹ (Tableau 9.4). Si la première naissance a eu lieu dans la dernière union, l'âge moyen est bien plus élevé : il a plutôt augmenté pour les hommes de 32,4 à 33,8 ans, et plus fortement pour les femmes de 29,1 à 32 ans (Tableau 9.6). Par conséquent, l'âge à la première naissance est plus avancé de 6 à 8 ans en moyenne en cas de rupture d'une première union non-féconde.

¹ Les chiffres proposés expriment des tendances, mais nous ne pouvons compter sur leur rigueur en terme absolu, du fait de la sous-déclaration des unions non-fécondes dans EHF. Un complément est proposé en annexe 9.2., avec des résultats portant sur Érfi.

Tableau 9.6 : âge moyen d'ego à la naissance de son premier enfant, dans la première et la « deuxième » union

	première union					
	homme			femme		
	moyenne	écart-type	effectif	moyenne	écart-type	effectif
1935-39	26,8	4,6	7216	23,9	3,6	11877
1940-44	26,1	4,7	7641	23,5	3,6	11553
1945-49	25,9	4,7	10911	23,6	3,8	16429
1950-54	26,1	5,0	11209	23,7	3,9	17663
	"deuxième" union					
	homme			femme		
	moyenne	écart-type	effectif	moyenne	écart-type	effectif
1935-39	32,4	6,5	51	29,1	5,0	56
1940-44	33,6	5,9	63	31,0	5,1	88
1945-49	33,5	5,7	176	32,1	5,3	175
1950-54	33,8	6,1	296	32,0	4,8	343

Champ : hommes et femmes qui atteignent 45 à 64 ans l'année de l'enquête, moyenne sur enfants nés avant 45 ans

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Pour résumer, les naissances sont retardées par le développement des ruptures, et les naissances ont de plus en plus fréquemment lieu dans une union qui n'est pas la première. Nous étudions à partir de maintenant les cohortes 1945-1954 dans lesquelles les familles recomposées ont commencé à se développer, bien que les premières unions sans enfant y soient demeurées peu fréquentes. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, et comme le montrent également les tableaux en annexe 9.1., les premières unions sans enfant se sont développées depuis, et les résultats de nos analyses sur ces cohortes ne donneront qu'une vision des prémices du phénomène.

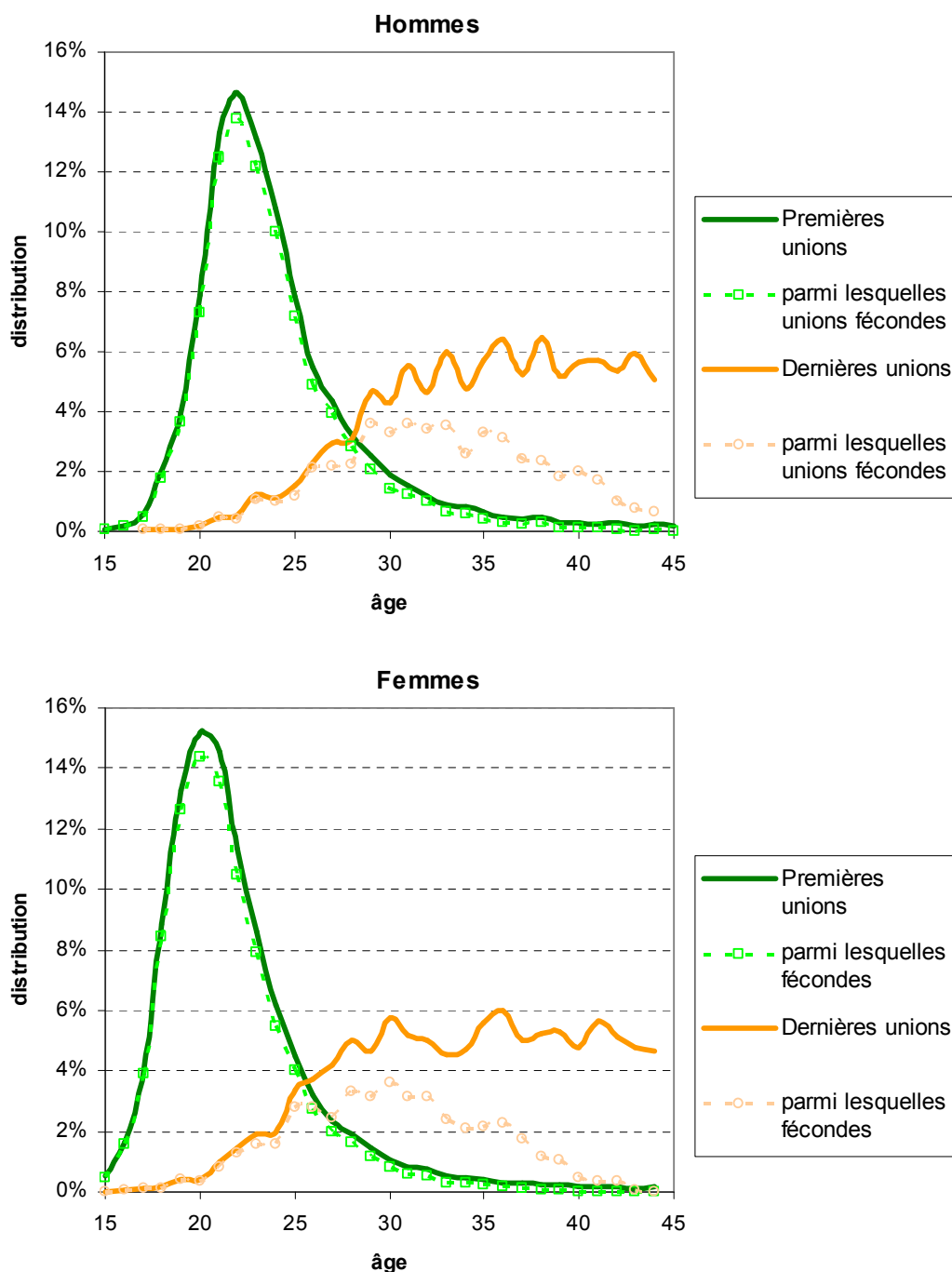
3.2. Calendrier de mise en couple et de fécondité très décalé selon le rang d'union et le sexe

Les graphiques suivant (Figure 9.1) représentent les âges auxquels interviennent premières et « dernières » unions dans les cohortes 1945-1954, et les chances qu'elles soient fécondes selon l'âge auquel elles ont débuté.

L'âge à la formation de la deuxième union est plus tardif que celui de la première, et la variance est plus élevée (Figure 9.1). Alors que les premiers couples se forment en grande majorité lors de l'entrée dans la vie adulte (autour de 20 ans pour les femmes et 23 ans pour les hommes), les deuxièmes suivent une séparation qui peut avoir lieu à des âges fortement variables. Les hommes se remettent en couple légèrement plus tard que les femmes, au vu de la structure par âge des remises en couple avant 45 ans. Ils avaient déjà

formé leur première union plus tard, avec à tout âge à la formation de fortes chances qu'elles soient fécondes, comme pour les femmes. Cependant la fécondité des deuxièmes unions, plus tardives, dépend fortement de l'âge à leur formation, et diminue après 30 ans pour les femmes et 35 ans pour les hommes. Ces observations sont détaillées par la suite. Alors que les femmes semblent vivre leur âge comme facteur limitant, le fait que les hommes reforment généralement un couple avec des femmes plus jeunes qu'eux permet que leurs deuxièmes unions soient fécondes même si elles débutent à des âges plus avancés.

Figure 9.1: Formation des premières et des « dernières » unions, distribution par union selon l'âge à la mise en couple et proportion d'entre-elles qui seront fécondes.



Champ : hommes et femmes qui atteignent 45 à 54 ans l'année de l'enquête
 Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

3.3. Une interruption d'union bénéfique aux naissances en cas de remise en couple mais au total, moins d'enfants en cas de rupture

Dans les générations nées en 1945-54, 6,0 % des hommes et 5,2 % des femmes ont eu des enfants dans une union autre que la première (Tableau 9.7). Les personnes qui ont vécu au moins deux unions ont fréquemment des enfants dans la deuxième union : 42,2 % des hommes et 37,2 % des femmes². Si la première union n'a pas donné lieu à des naissances, les chances d'avoir des enfants dans l'union postérieure sont plus fortes : 56,7 et 48,8 % respectivement (Tableau 9.8). Cependant au total, les hommes comme les femmes qui ont connu plus d'une union sont moins nombreux à avoir des enfants que ceux qui en ont vécu une unique (88,4 % contre 92,1 % pour les hommes, 87,9 % contre 92,6 % pour les femmes). Il est également notable que la première union des personnes qui en ont connu plusieurs est moins souvent féconde que celle des personnes qui n'en ont vécu qu'une. Ces unions ont une fécondité limitée, du fait de la rupture elle-même qui les raccourcit, ou du fait que les unions infécondes sont moins stables.

Nous détaillons dans l'annexe 9.2. certains biais qui peuvent intervenir dans ces calculs grâce à une comparaison avec Érfi : il se peut que la fécondité soit surestimée en deuxième union dans EHF, et plus généralement pour ceux qui vivent deux unions ou plus (par sous-déclaration des unions non-féconde). Ce biais serait moins fort pour les hommes. De plus, il est tout à fait possible que les enfants qui ont quitté le foyer soient généralement sous-déclarés, ce qui mènerait les enfants nés dans les unions les plus récentes à être plus fréquemment observés que les autres.

Un contraste important apparaît dans la fécondité des hommes et des femmes en deuxième union : les hommes y ont significativement plus souvent un enfant que les femmes, qu'ils aient déjà des enfants ou non. Dans des deuxièmes unions plus tardives que les premières, la baisse plus précoce de la fertilité chez les femmes que chez les hommes explique en partie cette différence, ce qui sera le sujet du chapitre 10. Au total, la chance des femmes d'avoir des enfants reste tout de même proche de celle des hommes, celles-ci déclarant plus souvent une première union féconde. L'étude de la descendance finale selon la trajectoire conjugale complète ce tableau.

² Les différences hommes-femmes sont toutes significatives ($\alpha < 1\%$ dans un test de proportion pour deux échantillons indépendants).

Tableau 9.7 : Proportion totale des hommes et des femmes qui ont des enfants dans les unions selon le nombre d'unions vécues (en %)

hommes	Enfant dans la 1ère union	Enfant dans la 2ème union	Enfant dans une des unions	Effectif
Une union	92,1	-	92,1	21838
2 unions ou plus	73,1	42,2	88,4	3387
Total	89,4	6,0	91,6	25225
femmes	Enfant dans la 1ère union	Enfant dans la 2ème union	Enfant dans une des unions	Effectif
Une union	92,6	-	92,6	33544
2 unions ou plus	76,3	37,2	87,9	5212
Total	90,3	5,2	91,9	38756

Champ : hommes et femmes ayant vécu au moins une union qui atteignent 45 à 54 ans en 1999

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Tableau 9.8 : Proportion d'hommes et de femmes remis en couple qui ont eu des enfants dans leur nouveau couple, selon la fécondité de la première union

	hommes		femmes	
	proportion	effectif	proportion	effectif
pas d'enfant en 1ère union	56,7	874	48,8	1147
enfants en 1ère union	36,8	2513	33,6	4065
Total	42,2	3387	37,2	5212

Champ : hommes et femmes ayant vécu au moins 2 unions qui atteignent 45 à 54 ans en 1999

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Le Tableau 9.9 montre que les personnes qui ont vécu une seule union non-rompue avant 45 ans ont eu en moyenne très légèrement plus d'enfants que celles qui ont rompu. Ainsi les hommes ont 2,17 et les femmes 2,2 enfants si leur première union est restée intacte, mais ils ont respectivement 2,09 et 2,05 enfants si elle a été rompue. Cependant, cet effet se décompose selon la trajectoire d'après-rupture : s'il n'y a pas eu de remise en couple, la descendance est plus faible que dans toutes les autres situations. S'il y a eu une remise en couple elle est en moyenne plus forte pour les hommes (2,29) et très légèrement plus faible pour les femmes (2,13) qu'en cas de première union ininterrompue.

On peut également détailler selon la fécondité de la première union. Pour les hommes comme pour les femmes, la descendance finale est en moyenne la plus faible si la première union a été rompue sans enfant, quelle que soit la trajectoire postérieure (1,3 enfant par homme et 1,0 enfant par femme). Cependant, si la première union était féconde, une deuxième union est l'occasion d'une reprise de la fécondité, et les hommes comme les femmes qui revivent une union après une première union féconde ont eu en moyenne plus d'enfants que tous les autres (respectivement 2,68 et 2,5), et en particulier plus que les personnes qui ont vécu une seule union féconde non-rompue (2,32 et 2,35). Cela rejoint le résultat de Festy établi pour les femmes à partir de l'enquête divorce de

1985 : « La formation d'un nouveau couple donne aux séparées une fécondité totale supérieure à celle d'un mariage sans divorce » (Festy, 1991).

Tableau 9.9 : Descendance atteinte selon la trajectoire conjugale, détail par rang d'union

hommes	Enfants dans la première union		Enfants après la première union		Nombre total d'enfants	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
1ère u. non rompue	2,17	1,32	0	0,00	2,17	1,32
1ère u. rompue, pas de 2ème	1,63	1,45	0,15	0,68	1,78	1,57
1ère u. rompue, 2ème	1,36	1,38	0,93	1,30	2,29	1,68
1ère u. rompue, ensemble	1,47	1,41	0,62	1,19	2,09	1,67
Ensemble	2,02	1,37	0,13	0,59	2,15	1,39
détail 1ère u. non-rompue féconde	2,32	1,20	0	0,00	2,32	1,20
détail 1ère u. non-féconde, 2ème	0	0,00	1,3	1,47	1,3	1,47
détail 1ère u. féconde, 2ème	1,91	1,15	0,78	1,18	2,68	1,55
femmes	Enfants dans la première union		Enfants après la première union		Nombre total d'enfants	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
1ère u. non rompue	2,2	1,13	0	0,00	2,2	1,13
1ère u. rompue, pas de 2ème	1,85	1,24	0,13	0,52	1,98	1,30
1ère u. rompue, 2ème	1,4	1,07	0,72	0,93	2,13	1,31
1ère u. rompue, ensemble	1,64	1,18	0,41	0,80	2,05	1,31
Ensemble	2,05	1,16	0,11	0,43	2,16	1,18
détail 1ère u. non-rompue féconde	2,35	1,04	0	0,00	2,35	1,04
détail 1ère u. non-féconde, 2ème	0	0,00	1,01	1,13	1,01	1,13
détail 1ère u. féconde, 2ème	1,87	0,88	0,63	0,84	2,5	1,18

Champ : hommes et femmes ayant vécu au moins une union qui atteignent 45 à 54 ans en 1999

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Au total, la rupture reste malgré tout associée à une moindre fécondité, qu'une remise en couple ait eu lieu ou non : la fécondité des premières unions est plus faible, et comme un certain nombre de personnes ne reforment pas d'union, elles ne vivent pas la reprise de fécondité observée en cas de remise en couple après une union féconde. Jansen *et al.* (2008) montrent qu'il en est de même du fait des divorces en Europe. Par le passé et surtout dans des travaux américains, le niveau de fécondité était en moyenne proche qu'il y ait un divorce ou non (Thomson *et al.*, 2008).

Après la rupture, les naissances sont moins nombreuses chez les femmes que chez les hommes en moyenne, ce qui est lié en partie à un effet d'âge. Dans ces générations, la rupture a bien un effet différent sur la fécondité des femmes et des hommes. La descendance finale des femmes qui ont vécu une première union féconde est moins dynamisée par la remise en couple que celle des hommes. Les mères se remettant moins en couple, la relance a lieu, de plus, pour une proportion de femmes nettement inférieure à celle des hommes. Nous trouvons en ceci des résultats proches de ceux de Jansen *et al.* (2008). Au moment de la rupture, les femmes avaient cependant déjà plus d'enfants que

les hommes³. Au total, la fécondité des femmes est légèrement plus marquée que celle des hommes par la rupture, ce qu'il faudra étudier à terme sur davantage de cohortes⁴, notamment plus récentes. Notamment, la décomposition par âge de la fécondité et le calendrier (« timing ») varient selon la trajectoire conjugale (Beaujouan et Solaz, 2008).

À partir de l'enquête sur les familles de 1982, qui ne portait que sur les femmes ayant été mariées, Desplanques (1987) obtenait des résultats plus proches de ceux des hommes aujourd'hui : les femmes de 45 à 49 ans, divorcées au moment de l'enquête, avaient une descendance plus faible (2,6 enfants par femme) que celles qui vivaient avec leur premier mari (2,7), mais celles qui s'étaient remariées au moins une fois avaient globalement eu plus d'enfants que ces dernières (2,8 à 3,3 suivant la situation à l'enquête).

En faisant le même tableau à partir de l'enquête Érfi (annexe 9.2.), on observe une perte nette de descendance pour les deux sexes en cas de rupture, et avoir vécu une deuxième union ne permet pas de dépasser la descendance atteinte par les personnes dont la première union n'a pas été rompue. À partir de l'enquête EHF, Thomson et al. (2008) ont également mis en place une microsimulation afin de voir si, à comportements identiques, les générations de femmes plus récentes vivraient un rattrapage de leur fécondité grâce à la deuxième union. Même si « l'effet d'engagement » avec le nouveau partenaire subsiste (plus forte fécondité à âge identique dans la deuxième union par rapport celle des femmes restées dans la première), les femmes qui se sont séparées dans les dernières décennies auront à terme moins d'enfants que celles qui sont restées en couple. Cela dépend cependant de l'âge auquel elles ont vécu la séparation, et si c'est avant 30 ans cela donnera effectivement des naissances supplémentaires. Chaque période passée en dehors d'un couple, particulièrement pendant la période « fertile », réduit d'autant la descendance finale.

3.4. Ceux qui vivent plusieurs unions : plus d'enfants de rang élevé mais aussi plus d'infécondité que ceux qui ne vivent qu'une union

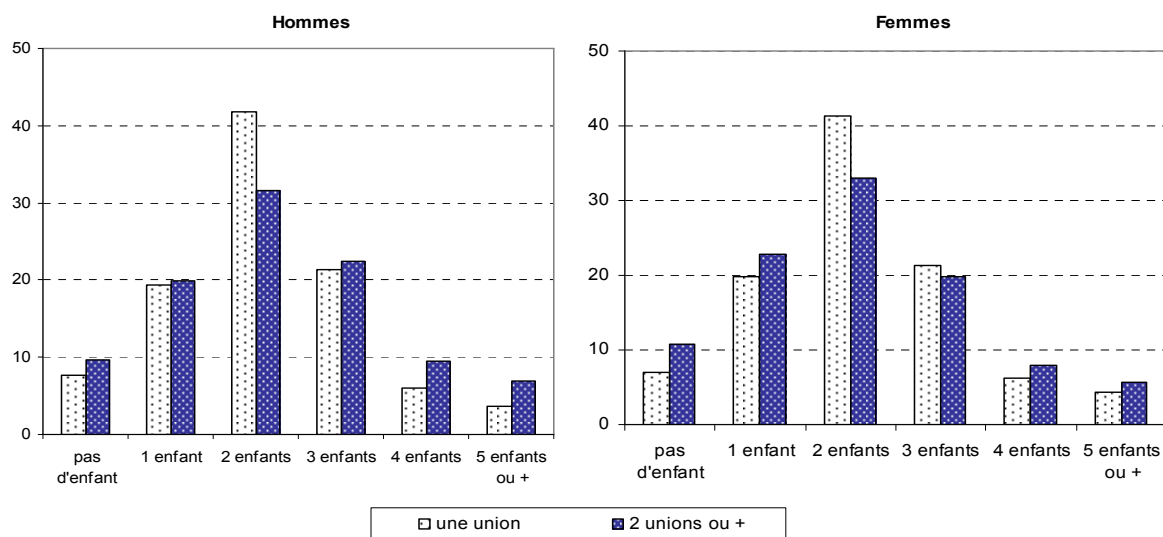
Pour les hommes et pour les femmes, le fait de vivre deux unions joue aux deux extrêmes sur le nombre d'enfants (Figure 9.2) : plus nombreux que ceux qui ne vivent

³ Attention, dans EHF les enfants des unions rompues sont généralement sous-déclarés, et encore plus chez les hommes. Cependant les premières unions non-fécondes sont moins déclarées que les unions fécondes, ce qui peut contrebalancer en partie le premier biais.

⁴ Avec le décalage de calendrier, les hommes et les femmes étudiés ici n'ont pas forcément eu des enfants au cours de la même période de temps, ce qui peut expliquer également en partie les différences entre les sexes.

qu'une union à ne pas avoir d'enfant ou à en avoir un seul, ils sont également plus nombreux à avoir 4 ou 5 enfants. Pour les hommes cela joue encore plus fortement sur les nombres élevés, puisque 32 % des hommes qui n'ont connu qu'une partenaire avant 45 ans ont trois enfants ou plus, contre 40 % de ceux qui ont vécu plusieurs unions.

Figure 9.2: Répartition du nombre total d'enfants, par nombre d'unions, hommes-femmes



Champ : hommes et femmes qui atteignent 45 à 54 ans l'année de l'enquête
 Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Les personnes qui vivent plusieurs unions vont volontiers avoir des enfants dans chacune, ce qui contribue au développement de fratries plus nombreuses, particulièrement chez les hommes. Le projet parental a pu être modifié par la rupture. Notamment, le nombre d'enfants réel correspondra plus difficilement au nombre d'enfants désiré, avec une plus grande dispersion, lorsque des ruptures et recompositions familiales sont en jeu (Toulemon et Leridon, 1999). Chez les femmes qui vivent plusieurs unions, l'augmentation de la proportion de grandes fratries est plus limitée, et en outre les femmes qui restent sans enfant sont plus nombreuses. Ce seraient surtout les femmes qui rompent avant 30 ans qui auraient particulièrement souvent plus de trois enfants, alors que les hommes qui rompent entre 40 et 50 ans sont les plus nombreux dans ce cas (Jansen *et al.*, 2008).

Robert-Bobée (2006), dans son étude sur l'infécondité avec la même enquête, a montré que chez les femmes reformant une union, toutes choses égales par ailleurs, les ruptures sont associées à une infécondité plus forte, quelle que soit la durée entre la séparation et la remise en couple. Elle l'explique par exemple par le fait que les personnes

qui se remettent en couple avec quelqu'un ayant déjà un enfant ne ressentent pas aussi fortement la nécessité ou l'envie d'avoir elles-mêmes un enfant. De même ce conjoint, ayant déjà un enfant, en désirerait peut-être moins à nouveau. Il est également possible qu'il y ait un phénomène de sélection dans la deuxième union de personnes qui désireraient moins ou seraient moins aptes biologiquement à avoir un enfant. En dernier lieu, le report de la première naissance peut être lié à la rupture, mais l'âge à la dernière union être trop élevé pour que la femme puisse encore y avoir un enfant, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent.

Nous constatons donc globalement dans les deuxièmes unions une sélection de femmes et d'hommes qui n'auront pas d'enfants, mais aussi de parents qui ont beaucoup d'enfants, en particulier chez les hommes.

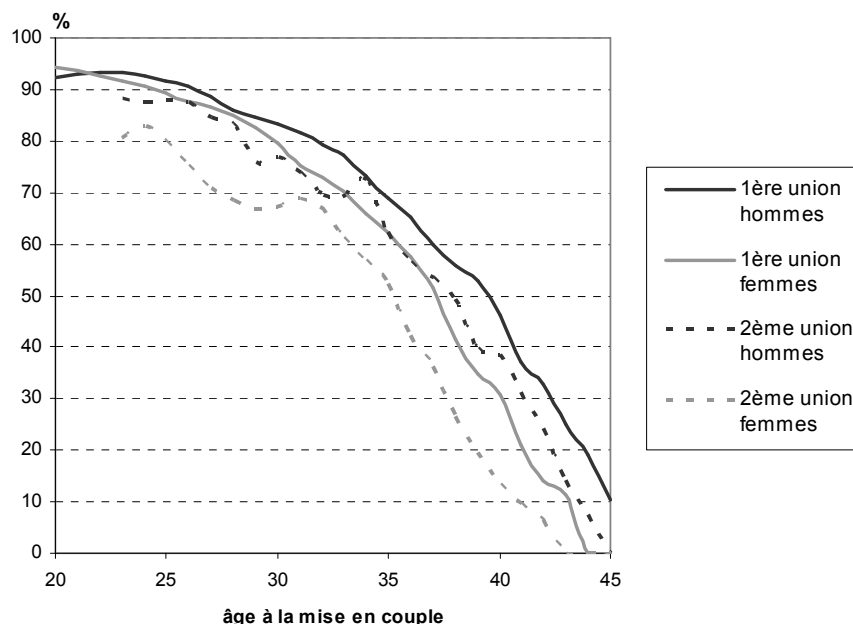
4. Arrivée d'un enfant selon la situation familiale

La partie précédente suggère que les naissances en deuxième union jouent un rôle différent selon le passé familial : pour certaines, elles remplacent les naissances qui n'ont pas eu lieu dans la première union qui avait été rompue. Pour d'autres elles viennent s'ajouter aux naissances qui ont eu lieu en première union, et augmenter le nombre global de naissances sur les tranches d'âge plus élevé. Pour les hommes comme pour les femmes, une partie des deuxièmes unions sont formées assez tôt et sont fécondes. Lorsque le premier couple rompu n'était pas fécond, la descendance des personnes qui se remettent en couple est plus faible en moyenne que celle de l'ensemble des premières unions. Dans quelle mesure est-ce lié à l'âge plus tardif à la formation de la nouvelle union ? De plus, aux âges intermédiaires de fécondité, les chances d'avoir (à nouveau) un enfant sont-elles homogènes entre premières et deuxièmes unions, pour se modifier à l'avantage des deuxièmes unions à des âges plus tardifs ? Nous comparerons donc les chances d'avoir un enfant dans les premières et les deuxièmes unions, selon l'âge auquel celles-ci sont formées, puis selon l'âge de la personne et le temps passé dans ce couple. Nous nous intéresserons tout d'abord aux personnes qui n'ont pas (encore) d'enfants, puis à celles qui en ont déjà. Pour finir nous comparerons à différents âges de l'individu ses chances d'avoir un enfant selon sa situation familiale, en incluant également les personnes qui ne sont pas en couple à cet âge.

4.1. Les deuxièmes unions des femmes sont moins fécondes que les premières à âge comparable en début d'union

Dans les premières et « deuxièmes » unions formées jusqu'à 30 ans par les hommes sans enfant, les chances d'avoir des enfants sont très proches⁵ : une nouvelle union est synonyme d'enfants plus de neuf fois sur dix jusqu'à 25 ans, et plus de huit fois sur dix jusqu'à 30 ans (Figure 9.3). C'est le cas également dans les premières unions des femmes. Par contre, la fécondité des deuxièmes unions des femmes est globalement inférieure à celle des premières à tous les âges.

Figure 9.3 : Proportion d'unions fécondes selon le rang de l'union et l'âge à sa formation parmi les enquêtés n'ayant pas eu d'enfant avant l'union



Champ : enquêtés âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête
 Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

La baisse avec l'âge à la mise en couple des chances de concevoir des personnes sans enfant s'accroît à partir de 30 ans quel que soit le rang de l'union, et devient très forte à partir de 35 ans. À 30 ans les femmes ne sont pourtant pas encore contraintes par l'horloge biologique, ce qui laisse penser que celles qui se mettent en couple tardivement ont d'autres raisons que la contrainte physiologique pour ne pas avoir d'enfant. Une

⁵ Les proportions d'unions fécondes sont calculées sans tenir compte de la durée ni des ruptures. Nous nous limitons à l'étude des chances qu'un couple formé soit fécond.

étude britannique montre que la proportion de femmes qui désiraient avoir un enfant et l'ont vraiment eu dans les six années suivantes décroît avec l'âge : elle passe de 63,5 % à 25-29 ans à 56 % à 35-39 ans (Berrington, 2004). Cette décroissance des réalisations ne suffit donc pas à expliquer, par exemple, que les chances des femmes d'avoir un enfant soient divisées par deux selon qu'elles forment leur première union vers 30 ans ou vers 37 ans. De fait, la forte baisse de la fécondité avec l'âge reflèterait une combinaison d'influences biologiques et sociales (Menken et Larsen, 1986).

Nous observons un décrochement hommes-femmes⁶ pour les unions formées à partir de 30-35 ans. Comme nous l'avons vu, les hommes sont moins contraints que les femmes par l'horloge biologique, mais aussi par les normes sociales concernant « l'âge limite à partir duquel il vaut mieux qu'un homme ou une femme n'ait plus d'enfant » (Toulemon et Leridon, 1999). Pour eux le report des naissances est moins problématique, même dans une deuxième union. Il semblerait même que pour certains hommes les deuxièmes unions soient l'occasion d'avoir des enfants qu'ils n'ont pas eu dans une première union. Une partie d'entre-eux ont pu connaître la conscience tardive d'un désir d'enfant, ou encore, « consentants potentiels », c'est le changement de partenaire qui a pu provoquer leur passage à la paternité (Donati, 2000a). Ces phénomènes seront cependant mieux décrits dans le chapitre suivant.

Le suivi des changements de fécondité de la première section montre que la venue du premier enfant est de plus en plus tardive. Le délai attendu par une femme pour avoir des enfants et le point auquel elle s'expose au risque d'être devenue stérile du fait de son âge croissant est surtout lié à un arbitrage entre les différents choix qui s'offrent à elle. Il peut s'agir de femmes qui ont d'autres priorités, par exemple l'emploi et la carrière pour les cadres et les femmes des professions intermédiaires (Bessin *et al.*, 2005), et qui non seulement forment leur union plus tard mais encore retardent la naissance, parfois indéfiniment. Les femmes cadres notamment auraient moins souvent un enfant même si elles ont connu une vie de couple (Robert-Bobée, 2006). De plus, les personnes qui forment leurs unions le plus tôt peuvent être celles qui désirent fortement avoir un enfant : ce sont également celles qui se marient le plus fréquemment (Voir annexe 9.3.).

Certains effets augmentent ou limitent la survenue d'une première naissance dans la deuxième union. Les personnes qui ne tiennent pas à s'engager dans une vie familiale peuvent vivre des relations répétées sans pour autant vouloir d'enfant. Infécondité et instabilité sont en effet fréquemment associées dans la littérature internationale (Coppola et Cesare, 2008). De plus, il est possible que certaines personnes infertiles dans la

⁶ Les différences sont significatives.

première union décident de retenter leur chance dans une deuxième union, mais elles ont tout de même moins de chances que les autres d'être fertiles. Ces exemples abaissent la probabilité des deuxièmes unions d'être fécondes. On trouve à l'inverse en deuxième union des personnes qui n'ont pas eu leurs enfants dans leur premier couple, parce que le partenaire ne voulait pas d'enfant ou ne pouvait pas en avoir. Celles-ci pourront désirer particulièrement une naissance dans une deuxième union, la remise en couple leur donnant l'occasion d'avoir des enfants.

En limitant l'étude aux personnes sans enfant lors de la mise en couple, à âge donné à la formation, la proportion des deuxièmes unions qui seront fécondes est moindre que dans les premières unions pour les femmes, et la différence est peu significative pour les hommes. Chez les hommes jeunes, les phénomènes se compensent en partie, et finalement les chances d'avoir un enfant sont relativement proches dans les premières et deuxièmes unions⁷. Chez les femmes et les hommes de 30 ans ou plus, la sélection négative semble prendre le dessus, et malgré un âge similaire à la mise en couple, ceux qui forment une deuxième union auront moins de chances qu'elle soit féconde.

Nous avons exploré les chances d'avoir un premier enfant dans une première ou une deuxième union. Il est cependant difficile de continuer les comparaisons entre premières et deuxièmes unions en se basant sur l'âge à la formation des couples pour des parités supérieures. Pour une compréhension plus globale des processus d'agrandissement dans les unions, la section suivante compare à parité similaire et à âge donné les probabilités estimées d'avoir un enfant supplémentaire selon la situation conjugale.

4.2. Un modèle de comparaison des risques d'agrandissement par parité et situation conjugale

Selon les âges, le projet parental (lorsqu'il existe) peut être en cours ou presque terminé dans un couple, mais il peut être relancé en cas de changement d'union. Cet « effet d'engagement avec un nouveau partenaire » a été démontré dans la littérature. L'utilisation d'un modèle de durée pour comparer la probabilité d'agrandissement à parité donnée selon qu'il y a une rupture ou non ne nous semble pas complètement satisfaisante. En effet, le laps de temps qui s'écoule jusqu'à ce qu'ait lieu l'éventuelle

⁷ Puisque les ruptures ne sont pas prises en compte, des chances plus fortes de se séparer dans les deuxièmes unions pourraient biaiser ces analyses, surtout du fait de la sélection de personnes plus instables dans la deuxième union montrée par la suite.

remise en couple complique la comparaison, par ce type de méthode, des risques de naissance supplémentaire à première union intacte ou dans une nouvelle union. Par exemple, dans leurs recherches sur les naissances dans les familles recomposées, Thomson *et al.* (2002) comparent les risques de naissance selon que l'enfant précédent est né dans l'union antérieure ou dans le couple actuel. Dans le premier cas ils prennent comme origine du modèle de durée le début de l'union, et dans le deuxième cas la dernière naissance. L'hypothèse sous-jacente à leur démonstration, qui ignore l'intervalle entre les deux unions, considère que le rythme de naissance dans la nouvelle union est semblable à celui que l'on observerait après une première naissance. Or toute différence, même minime, dans le rythme de conception au cours des années où l'intensité de l'événement est élevée peut avoir un impact sur le risque relatif mesuré par de tels modèles.

Nous utilisons un angle d'approche complémentaire, qui s'appuie sur des cohortes en fin de vie féconde. Connaissant l'ensemble de la trajectoire conjugale et féconde de ces personnes, on recompose l'influence de la situation conjugale à un âge donné sur les variations ultérieures de la fécondité. L'objectif est d'estimer les proportions de personnes qui connaîtront une nouvelle naissance après un certain âge en fonction de leur situation familiale à cet âge. C'est un simple calcul d'occurrence des naissances, et la méthode ne se préoccupe pas des changements de situation postérieurs à l'âge étudié. Par exemple, elle ne tient pas compte des changements de situation conjugale entre l'âge d'observation et la naissance suivante, comme une remise en couple si la personne est séparée à l'âge étudié, ni de la durée avant d'avoir l'enfant suivant. Cependant, puisque l'outil est utilisé à différents âges, l'ensemble de la vie féconde est couvert. De plus il permet de dépasser le problème du délai entre les deux unions et d'estimer l'influence des différences de trajectoire conjugale sur les naissances à venir.

Nous choisissons d'estimer les naissances après 25, 30, 35 et 40 ans selon la trajectoire conjugale antérieure à chacun de ces âges. Grâce à la grande taille de l'échantillon de EHF, les diverses situations sont bien représentées à ces âges⁸. L'étude à ces différents « âges pivots » apporte des précisions sur la transition entre âges féconds et inféconds pour les hommes et les femmes, et détaille si les naissances semblent limitées par la stérilité de manière identique dans les deux unions et pour les deux sexes. La complexité des trajectoires conjugales a récemment été posée comme le moteur hypothétique de la fécondité dans différents pays Européens, notamment en France

⁸ Nous préciserons le cas échéant les rares occasions dans lesquelles les effectifs ne sont pas suffisants pour tenir compte du résultat, à un seuil de 5 % par un test de proportion

(Sobotka et Toulemon, 2008 ; Thomson *et al.*, 2008). Notre modèle estime l'influence d'un changement d'union sur la probabilité d'avoir un enfant selon les âges, fournissant de nouveaux éléments pour comparer la fécondité des personnes qui vivent des trajectoires simples et celles qui vivent des trajectoires complexes.

Rappelons un des inconvénients liés à l'enquête : en considérant la « dernière union de rang deux ou plus », on conditionne sa fécondité au fait qu'il n'y aura pas de nouvelle union après celle-ci : alors qu'en première union il y a des chances de revivre une union, dans une dernière union de rang deux ou plus il n'y en a aucune. En comparant des personnes dont la première union est rompue avec celles dont la « dernière » union est rompue, on crée un artefact. De plus, pour des personnes qui ont vécu plus de deux fois en couple et ont donc déclaré une troisième ou quatrième union comme la « dernière », à l'âge auquel nous les considérons comme « séparées après la rupture de la première union », elles pouvaient en fait être en couple dans une union intermédiaire entre la première et la dernière.

Au cours de l'analyse, nous contrôlons certaines caractéristiques des acteurs afin d'éliminer des effets de durée. Par exemple, le temps passé dans l'union à un âge donné joue sur les chances d'y avoir un enfant, et peut-être sur les chances globales d'avoir un enfant. Des facteurs complémentaires enrichissent l'analyse des personnes qui ont déjà des enfants, comme la parité ou l'âge du dernier enfant, et nous séparons donc l'analyse en deux parties. Comme nous l'avons déjà évoqué, nous ne contrôlons que par le nombre d'enfants du répondant, et pas celui de son conjoint, puisque nous explorons les probabilités « individuelles » d'agrandissement. Concernant les enfants déjà eus dans le couple à un âge donné, lorsque la personne a déjà eu des enfants, une modalité nous permet de savoir si au moins l'un d'entre eux est né pendant l'union.

Dans un premier temps, la fécondité des personnes sans enfant est comparée selon qu'elles sont en première ou en deuxième union à un âge donné. Cela donne notamment un aperçu de la sélection dans les deuxièmes unions. Dans un second temps les contrastes dans la fécondité des personnes qui ont déjà des enfants sont analysés.

4.3. Avoir un premier enfant à chaque âge

Récapitulons en premier lieu la proportion de personnes sans enfant dans les différentes situations familiales retenues pour l'étude selon l'âge.

Tableau 9.10 : proportion d'hommes et de femmes qui n'ont pas encore d'enfant à chaque âge selon la situation familiale à cet âge.

	pas d'union	1ère union	séparé de 1ère union	séparé de dernière union	séparé de dern. union	effectif sans enfant
Hommes						
25 ans	90,7	36,0	45,0	50,4	0,0	14649
30 ans	78,6	14,4	31,8	35,2	38,0	6996
35 ans	71,4	7,9	20,3	26,7	32,7	4533
40 ans	68,2	6,0	15,5	18,0	27,7	3699
Femmes						
25 ans	76,2	22,7	27,7	33,2	0,0	13956
30 ans	60,3	9,5	20,1	28,3	22,5	6725
35 ans	52,2	5,7	13,9	22,3	16,8	4579
40 ans	49,3	4,7	9,6	18,3	14,5	3924

Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête

Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

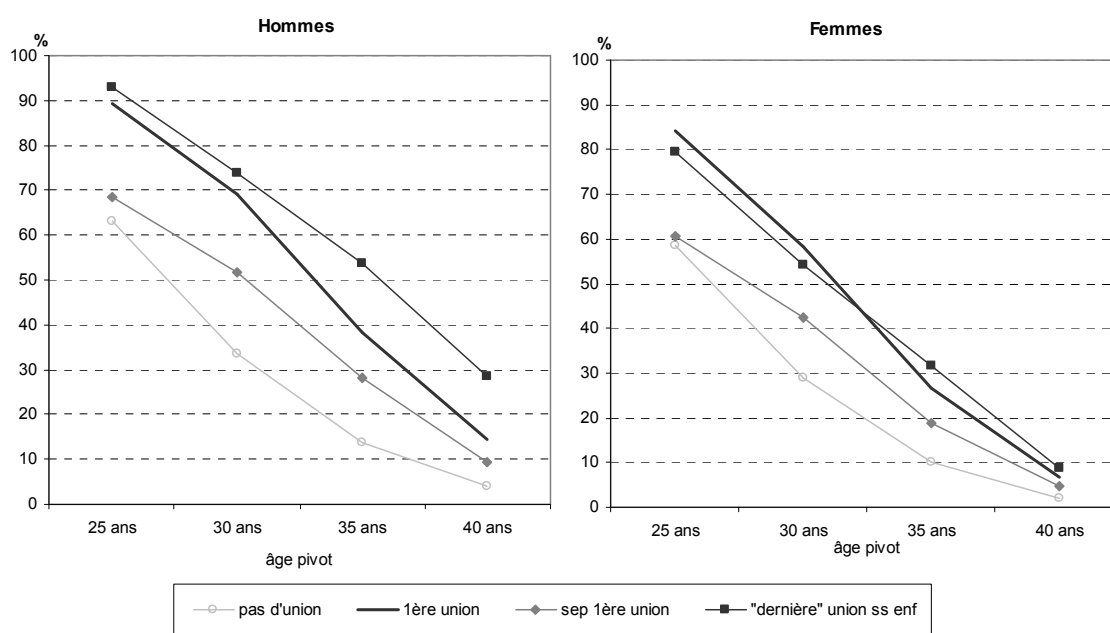
Quelles que soient la situation et l'histoire conjugale, la proportion de personnes sans enfant diminue avec l'âge (Tableau 9.10). À 40 ans, les personnes qui ont vécu une séparation ou qui n'ont pas déclaré d'union restent cependant fréquemment infécondes (de 16 à 68 % pour les hommes et de 10 à 50 % pour les femmes). Remarquons que la moitié des femmes qui n'ont déclaré aucun couple ont des enfants. Il est possible que ce chiffre élevé corresponde à des sous-déclarations d'unions, mais également aux 4 % de naissances qui ont lieu hors union (Toulemon, 1994a). Parmi les hommes qui ont vécu en couple, à un âge donné ceux qui sont en deuxième union sont plus souvent sans enfant, et ceux qui se sont séparés deux fois le sont encore plus souvent, même en approchant la fin de la vie féconde. En revanche, les femmes séparées de leur deuxième union ont plus souvent déjà un enfant que celles qui y sont toujours. D'une part, elles déclarent moins les unions non-fécondes une fois qu'elles sont rompues ; d'autre part, les femmes qui sont entrées en deuxième union en ayant déjà un enfant ont des unions plus fragiles que les autres, donc se retrouvent après la rupture.

4.3.1. La situation conjugale à chaque âge influence les chances d'avoir des enfants

Alors que de moins en moins d'hommes et de femmes sont sans enfant avec l'âge, leur probabilité d'avoir un enfant ultérieurement décline (Figure 9.4). La chute aux âges élevés est plus lente chez les hommes, sauf lorsqu'ils n'ont jamais vécu d'union. Pour les deux sexes, être en couple laisse présager de plus fortes chances de fécondité. Les personnes séparées sans enfant d'une première union ont des chances intermédiaires d'avoir un enfant par la suite par rapport à celles qui n'ont jamais vécu en couple et celles qui sont en union. Les graphiques en annexe 9.4. montrent en effet qu'ils vivront plus

souvent une union avant 45 ans que ceux qui n'en ont jamais fait l'expérience à cet âge. Il est possible que le fait de ne jamais avoir vécu en couple soit, à partir d'un certain âge, la marque d'un manque d'attrance pour la vie de couple ou pour la parentalité. Les personnes qui n'ont pas d'enfant par choix n'entrent pas forcément dans cette catégorie, puisqu'elles ne rejettent pas toujours le couple, et ont même parfois fait ce choix « au nom de l'amour » (Donati, 2000b). Pour les femmes, le désir d'autonomie est souvent lié au choix positif de ne pas avoir d'enfant et à l'absence de vie en couple (ce qui n'empêche pas une vie amoureuse). Pour les hommes, c'est la liberté et le refus des contraintes associées à la vie de famille, incompatibles avec la conjugalité au quotidien, qui guident le choix de ne pas avoir d'enfant (Donati, 2000a). Une première entrée dans la vie de couple serait alors le signe d'une acceptation plus générale de la vie familiale et des enfants.

Figure 9.4 : Proportion d'hommes et de femmes qui auront un enfant ultérieurement, parmi ceux qui n'avaient pas encore d'enfant à l'âge pivot selon la situation familiale à cet âge



Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête
 Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

En union, que ce soit la première ou la deuxième, les chances d'avoir un enfant sont à tous âges strictement plus élevées que lorsqu'on est seul ou séparé. Pour les femmes en couple, nous constatons un renversement entre 30 et 35 ans : alors que les femmes en première union ont eu jusque là plutôt plus de chances d'avoir un enfant avant la fin de

leur vie féconde⁹, celles en deuxième union ont plus de chances à partir de 35 ans. À partir de 30 ans, la fécondité ultérieure des hommes en deuxième union est significativement plus élevée que chez ceux en première union. Il peut s'agir d'un effet du changement d'union : celui-ci ouvre de nouvelles opportunités pour avoir des enfants, liées par exemple au changement de conjoint. Un effet de sélection peut s'y adjoindre, lié au fait qu'à un même âge une première union a déjà duré plus longtemps qu'une deuxième : au fur et à mesure qu'une union se prolonge, les personnes qui veulent ou peuvent avoir des enfants en ont, et parmi celles qui restent sans enfant s'accroît la proportion de personnes qui auraient moins de possibilités ou de désir d'en avoir.

La possibilité ou le désir d'avoir un premier enfant après 40 ans est faible, et pas plus de 10 % des femmes en deuxième union en ont encore, et 2 % de celles qui n'ont jamais vécu en couple.

À tous âges nous observons que le contraste de fécondité ultérieure entre personnes en couple et personnes hors union est relativement plus fort chez les hommes que chez les femmes. Cela rejoint l'observation que lorsque des hommes n'ont pas d'enfant, c'est le plus souvent parce qu'ils n'ont pas vécu en couple (Robert-Bobée, 2006 ; Toulemon et Lapierre-Adamcyk, 2000). Le contraste encore plus fort entre hommes qui n'ont pas encore vécu en couple et hommes en deuxième union à chaque âge appuie le raisonnement de Coleman (2000) sur le développement de comportements extrêmes parmi les hommes, déjà constaté par Toulemon et Lapierre-Adamcyk (2000) : plus d'hommes que de femmes sont exclus du « marché » des unions et de la fécondité, alors que ceux qui y sont vivent plus souvent plusieurs unions et ont plus fréquemment des enfants.

4.3.2. La durée de l'union est en partie à l'origine de la différence de fécondité entre premiers et deuxièmes couples

La comparaison de la fécondité en première ou deuxième union à un âge donné nécessite de tenir compte de la durée préalable de l'union. En effet, la durée depuis laquelle la personne est dans l'union est un facteur important de sélection. Dès les plus jeunes âges, plus l'union est avancée sans encore avoir d'enfant et plus les chances d'avoir un enfant par la suite sont abaissées (Figure 9.5). Les unions qui commencent à 25 ans ont 90 % de chances d'être suivies d'une naissance. Chez les hommes ce sont 50 % des

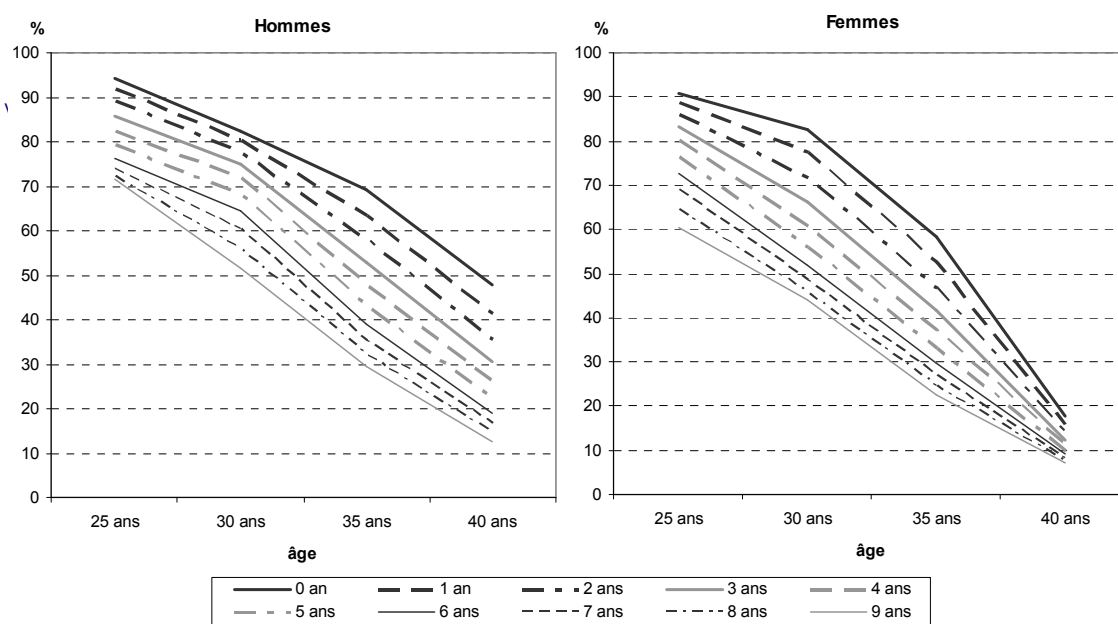
⁹ la différence de probabilité d'avoir un enfant en 1^{ère} et 2^{ème} union est très peu significative avant 30 ans et surtout à 30 ans

unions qui commencent à 40 ans, contre 20 % chez les femmes. L'amplitude à 40 ans est bien plus forte chez les hommes, rappelant qu'ils ont une plus grande marge de manœuvre que les femmes pour avoir un enfant après cet âge.

Des raisons physiologiques de la baisse de la fécondité avec la durée de l'union ont été données : augmentation de la déficience reproductive liée aux grossesses préalables, baisse de la fréquence des relations sexuelles (Menken et Larsen, 1986). Cependant, ces résultats sont basés sur des populations qui n'utilisent pas de moyens de contraception et sont en partie liés au déroulement des grossesses antérieures, alors que nous parlons ici de personnes sans enfant.

Des raisons démographiques expliquent en fait la décroissance de leurs chances d'avoir un jour un enfant. D'une part les risques de se séparer des personnes qui n'ont toujours pas d'enfant sont plus forts que ceux des personnes qui ont eu des enfants (Toulemon, 1994a). D'autre part, plus la durée en couple sans enfant s'allonge, plus la proportion de personnes infertiles ou qui ne désirent pas d'enfant augmente.

Figure 9.5 : Proportion estimée d'hommes et de femmes sans enfant qui auront leur premier enfant après chaque âge, selon la durée depuis le début de l'union



Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête, sans enfant à l'âge pivot
 Risque à chaque âge estimé comme fonction quadratique de la durée

Contrôle de la situation conjugale

Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

À un même âge, les deuxièmes unions étant généralement commencées depuis moins longtemps, le facteur « durée » sera intégré. Cela revient à comparer la fécondité d'unions à âge équivalent à la formation (Figure 9.3), mais permet de se placer du point de vue de l'âge atteint, et non de l'âge au début de l'union.

Dans le Tableau 9.11 sans contrôle de la durée, nous retrouvons les résultats de la Figure 9.4, mais connaissons en plus les marges de significativité : pour les femmes sans enfant, les chances d'avoir un enfant par la suite ne sont pas significativement différentes dans les premières et deuxièmes unions à tous les âges. Par contre, après 35 ans les hommes sans enfant ont moins de chance d'avoir un enfant s'ils sont toujours dans une première union que s'ils en ont formé une nouvelle.

Tableau 9.11 : risques comparés des hommes et des femmes sans enfant en deuxième union versus en première de connaître une première naissance après chaque âge pivot, sans contrôle par la durée.

hommes	odds-ratio	p	femmes	odds-ratio	p
25 ans	1,58	0,407	25 ans	0,73	0,287
30 ans	1,24	0,244	30 ans	0,85	0,284
35 ans	1,88	0,000	35 ans	1,28	0,122
40 ans	2,38	0,000	40 ans	1,32	0,284

Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête, sans enfant à l'âge pivot

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

significativité : si $p < 0,05$, alors on peut considérer que le risque de connaître une union en première union est significativement différent de celui en deuxième union, avec un risque d'erreur de 5 %

Tableau 9.12 : risques comparés des hommes et des femmes sans enfant en deuxième union versus en première de connaître une première naissance après chaque âge pivot, avec contrôle par la durée.

hommes	odds-ratio	p	femmes	odds-ratio	p
25 ans	1,25	0,683	25 ans	0,52	0,028
30 ans	0,76	0,165	30 ans	0,46	0,000
35 ans	0,96	0,798	35 ans	0,70	0,040
40 ans	1,05	0,806	40 ans	0,84	0,536

Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête, sans enfant à l'âge pivot

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Pourtant à durée d'union comparable (Tableau 9.12), il n'y a pas de différence significative de la fécondité ultérieure entre hommes en première ou en deuxième union à un âge donné. L'écart observé hors contrôle en faveur des hommes en deuxième union est donc lié à sa durée plus courte, mais ils n'ont pas plus de chance d'avoir des enfants que ceux qui se mettent en couple pour la première fois au même âge. À durée égale d'union au moment de l'observation, les femmes sans enfant en première union ont quant à elles plus de chances d'avoir des enfants avant la fin de leur vie féconde que celles en deuxième, mais la différence est atténuée à 35 ans et n'est plus significative à 40

ans¹⁰. Nous avons déjà parlé de la sélection dans les deuxièmes unions de femmes qui désirent ou peuvent moins avoir un enfant. Il est possible qu'à partir de 35 ans, les femmes sans enfant qui sont dans un deuxième couple veuillent un peu plus fréquemment des enfants que celles qui ont formé leur premier couple au même âge.

4.3.3. *Premières naissances selon le groupe social*

Nous détaillons les effets grâce à une interaction pour les quatre grands groupes sociaux.

Il a été déjà noté que l'accès à la parenté était inégal selon les classes sociales, notamment plus limité pour les femmes cadres et les hommes peu éduqués (Robert-Bobée, 2006 ; Toulemon et Lapierre-Adamczyk, 2000). Pour les femmes l'absence de naissances est possible même si elles connaissent une vie de couple, alors qu'une partie des hommes les moins favorisés socialement sont exclus à la fois du marché conjugal et parental (Köppen *et al.*, 2007). Nous avons également vu que ces hommes avaient le plus de mal à former une nouvelle union aujourd'hui. Finalement, remarque-t-on des contrastes particuliers de naissance entre les groupes sociaux selon la circonstance et le rang de l'union ?

Tableau 9.13 : risques comparés des hommes/femmes de connaître une première naissance après 35/30 ans, détail par la catégorie socioprofessionnelle, contrôle par la durée. odds ratio et p-values

hommes	Situation à 35 ans			
	Pas d'union	1ère union	Séparé	"dem," union
cadre	0,07 (0,001)	réf.	0,25 (0,001)	1,17 (0,611)
intermédiaire	0,06 (0,001)	réf.	0,17 (0,001)	0,67 (0,18)
employé	0,06 (0,001)	réf.	0,15 (0,001)	0,62 (0,272)
ouvrier	0,08 (0,001)	réf.	0,12 (0,001)	1,86 (0,044)
femmes	Situation à 30 ans			
	Pas d'union	1ère union	Séparé	"dem," union
cadre	0,06 (0,001)	réf.	0,12 (0,001)	0,5 (0,09)
intermédiaire	0,09 (0,001)	réf.	0,18 (0,001)	0,46 (0,014)
employé	0,1 (0,001)	réf.	0,13 (0,001)	0,46 (0,002)
ouvrier	0,12 (0,001)	réf.	0,25 (0,016)	0,21 (0,027)

Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête, sans enfant à l'âge pivot
Autre contrôle : durée de l'union

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Nous avons vu que globalement, les hommes remis en couple avaient des chances proches d'avoir des enfants que ceux en première, lorsqu'ils n'en avaient pas encore.

¹⁰ A cet âge, non-seulement elles sont peu nombreuses à ne pas avoir d'enfant, mais en plus la probabilité qu'elles en aient est faible.

C'est le cas à 35 ans dans toutes les classes sociales sauf chez les ouvriers (Tableau 9.13) : ceux-ci ont des chances nettement supérieures d'avoir un enfant lorsqu'ils ont reformé une union que lorsqu'ils sont dans leur premier couple. Cette différence peut être attribuée au décalage de calendrier selon la classe sociale. Les ouvriers commencent à avoir leurs enfants plus tôt, et ceux qui vivent deux unions sans avoir d'enfant dans la première sont des « exceptions ».

Alors que les contrastes selon les classes sociales pour les hommes en couple ne sont pas frappants et plutôt liés à des effets de calendrier, des différences apparaissent entre les hommes séparés : les hommes cadres ont strictement plus de chances de connaître une naissance que les ouvriers après 35 ans s'ils sont séparés de leur première union (pour les significativités, voir annexe 9.7.). Cela confirme le résultat selon lequel les moindres remises en couple sont à l'origine de moindre fécondité après la rupture chez les ouvriers. Cela appuie également le fait que les hommes cadres ont des enfants tardivement en deuxième union.

Chez les femmes sans enfant aux âges pivots, le phénomène global de moindre fécondité des deuxième unions est valable pour l'ensemble des classes sociales, même si la différence est moins marquée pour les cadres. Les cadres en deuxième union à 30 ans sont les plus nombreuses à devenir parent ultérieurement. Cependant parmi les femmes séparées, les ouvrières ont le plus de chances de devenir parent.

Comme cela ressortait de l'étude des trajectoires, les cadres ont plus facilement un premier enfant en deuxième union : les hommes cadres qui sont séparés à 35 ans et les femmes cadres qui ont reformé une union à 30 ans ont le plus souvent eu un enfant ultérieurement. De plus, les décalages de calendrier dans les classes sociales influencent bel et bien les comparaisons de fécondité entre les unions.

4.4. Survenue d'une naissance supplémentaire chez les pères et les mères

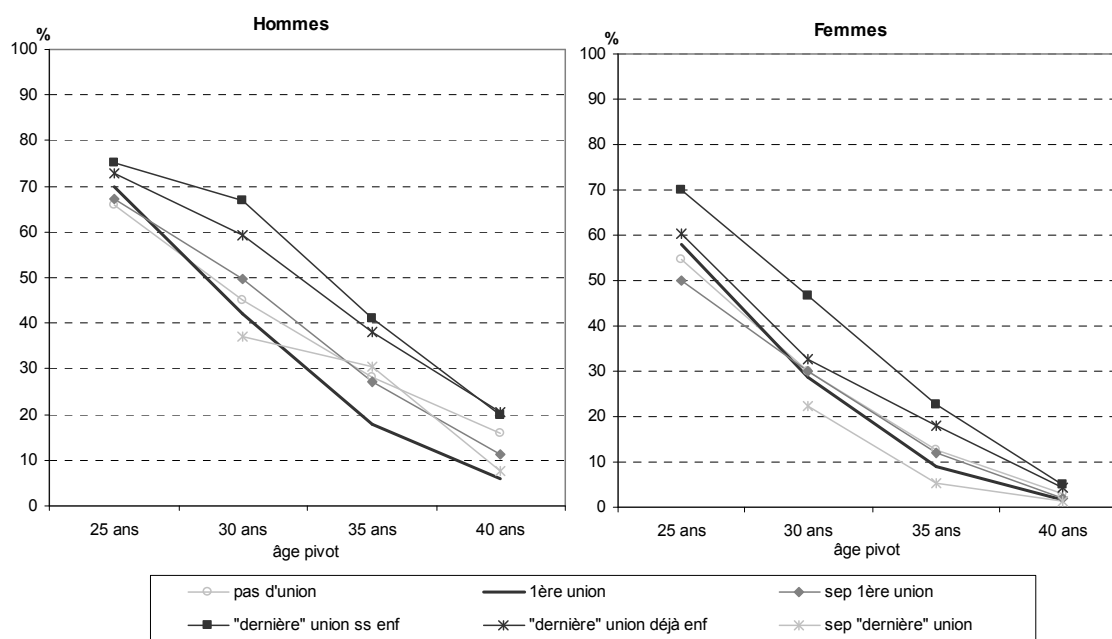
Nous avons comparé les chances d'avoir des enfants selon le rang de l'union chez des personnes jusqu'alors infécondes, et nous avons également présenté notre modèle simple basé sur des âges pivots, qui va maintenant être étendu aux personnes qui ont des enfants. En effet, dans la plupart des deuxième unions formées dans ces générations, il y a déjà des enfants de l'union précédente. Quelles sont alors les chances comparées à différents âges d'avoir un enfant de plus selon qu'on est resté dans la même union ou qu'on en a changé depuis la naissance du dernier enfant ? Dans quelle mesure la

séparation limite-t-elle cette perspective pour celles qui ne se sont pas (encore) remises en couple à chaque âge ?

4.4.1. Une relance des naissances dans les dernières unions sans enfant commun

Les hommes et les femmes qui ont déjà un enfant à chaque âge pivot sont plus nombreux que ceux qui n'en ont pas, sauf parmi ceux qui n'ont jamais vécu en couple. Nous utilisons la décomposition par situation familiale proposée auparavant pour les personnes qui ont déclaré un enfant à un âge donné. Cependant, dans les deuxièmes unions nous détaillons en plus selon qu'on y a un enfant commun ou non. Nous pouvons également inclure les personnes séparées de leur deuxième union, qui sont plus nombreuses aux différents âges que lorsqu'on traite les personnes sans enfant.

Figure 9.6 : Proportion d'hommes et de femmes parmi ceux qui avaient déjà un enfant à l'âge pivot qui auront un enfant ultérieurement



Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête
 Source : Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Sans aucun contrôle, parmi les personnes qui ont déjà un ou des enfants, à tous âges les personnes en première union sont parmi les moins nombreuses à avoir eu un enfant supplémentaire. À l'opposé, les personnes en deuxième union qui n'y ont pas encore d'enfant en auront le plus fréquemment. Avant 35 ans les chances des femmes d'avoir

des enfants dans une deuxième union déjà féconde sont proches des chances en premières unions. Après cet âge elles se rapprochent de celles des personnes en deuxième union non-féconde.

Cependant, l'âge du dernier enfant peut être fortement déterminant de la probabilité d'en avoir à nouveau. Son effet est donc décrit ci-dessous.

4.4.2. Forte influence de l'âge du dernier enfant sur la comparaison entre premières et deuxièmes unions

À un âge donné, les enfants issus d'une première union rompue sont légèrement plus âgés que si on est toujours en première union et non-séparé. En effet, le calendrier de naissances des personnes séparées est en moyenne plus précoce (Beaujouan et Solaz, 2008) et les conceptions ont pu être interrompues par la rupture. L'effet de l'âge du dernier enfant est donc introduit dans la régression en interaction avec la situation familiale¹¹, afin de vérifier puis éventuellement de tenir compte de la corrélation potentielle. La Figure 9.7 montre ces effets estimés par une courbe quadratique dans un modèle de régression dans lequel on contrôle également le nombre d'enfants du répondant. La forme des courbes est équivalente aux quatre âges pivots, elle est donnée à 35 ans à titre d'exemple. L'adéquation de cette représentation est vérifiée en annexe 9.5.

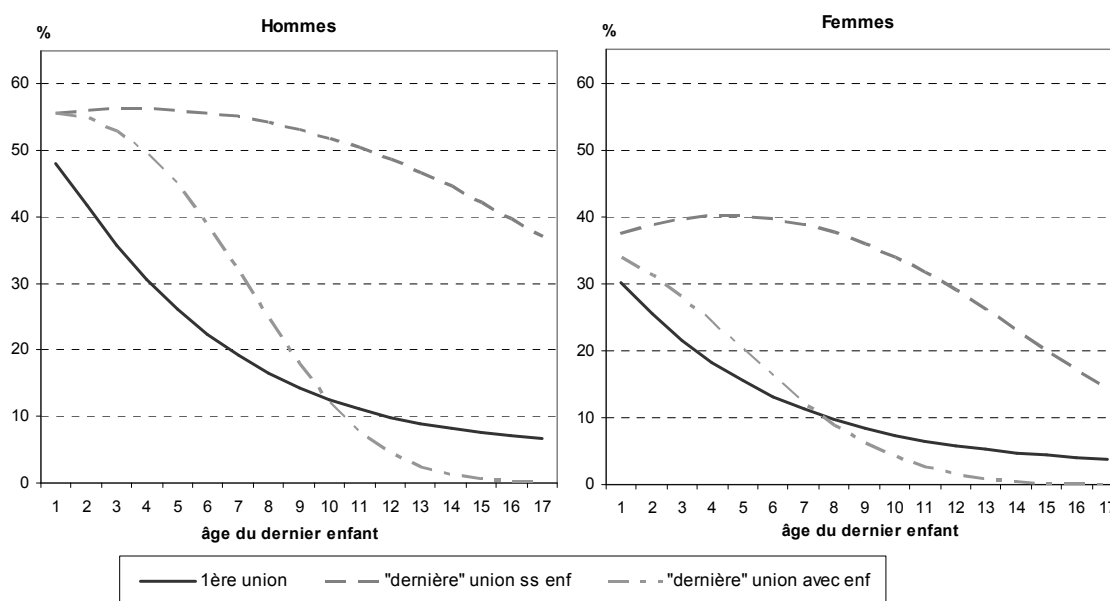
Pour les hommes comme pour les femmes, une deuxième union non (encore)-féconde se différencie nettement des autres situations de couple : à tout âge du dernier enfant et à nombre d'enfants égal, la probabilité estimée d'y connaître une naissance supplémentaire est nettement supérieure (Figure 9.7). De plus pour les hommes, lorsque l'enfant a moins de 10 ans, une deuxième union avec un enfant commun a eu plus de chances d'être féconde qu'une première, à nombre total d'enfant égal. Il semble que ce soit particulièrement le fait que l'union ne soit pas encore féconde qui augmente les chances d'avoir un enfant.

Pour les femmes qui ont 35 ans aujourd'hui et un seul enfant âgé de 1 à 7 ans, les chances d'avoir un nouvel enfant lorsqu'elles ont formé une deuxième union pas encore féconde s'élèvent à moins de 40 %. Ce risque décroît avec l'âge de l'enfant aux 35 ans de

¹¹ dans le modèle de régression, l'âge du dernier enfant est introduit sous la forme d'une équation de la forme $ax+bx^2$ pour chacune des situations familiales : première union, dernière union sans enfant, dernière union avec enfant. Les coefficients de ces équations sont ensuite estimés par le modèle et les courbes reproduites dans les graphiques proposés. Aux quatre âges pivots, ce type d'interaction peut être fait. Nous n'en représentons qu'un ici puisque les formes de courbes sont similaires aux autres âges.

la mère. Si le dernier enfant a 15 ans (ce qui signifie que la mère l'a eu à 20 ans), elle aura environ une chance sur cinq de reconcevoir un enfant si elle a formé une nouvelle union encore inféconde. Les probabilités des hommes sont plus fortes que celles des femmes (environ 55 % entre les 1 et 7 ans du dernier enfant) et décroissent moins vite que celles des femmes avec l'âge de leur enfant lorsqu'ils ont formé une nouvelle union.

Figure 9.7 : Probabilité estimée d'avoir un enfant après 35 ans selon l'âge du dernier enfant aux 35 ans du parent



Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête
 Contrôle par le nombre d'enfants du répondant, référence = 1 enfant
 Source : Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

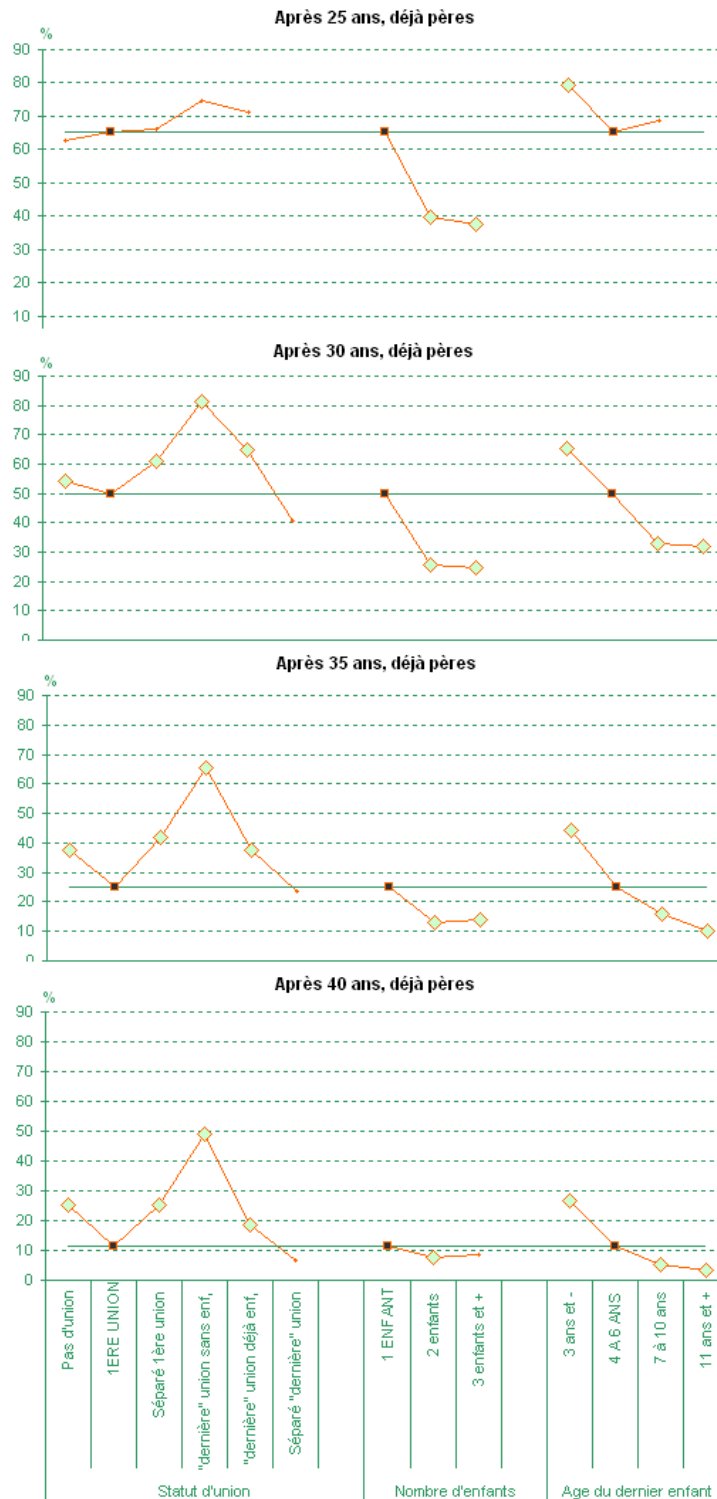
4.4.3. Toutes choses égales par ailleurs, la reprise de la fécondité après une rupture est de plus en plus forte avec l'avancée en âge

Nous désirons à présent répondre aux questions sur la fécondité après une rupture, et pas seulement une fois une union reformée. Plutôt que la durée de l'union, que nous contrôlions lorsqu'il n'y avait pas d'enfant, nous contrôlons l'âge du dernier enfant, nous intéressant ainsi à la survenue d'une naissance à âge du dernier enfant identique. Nous vérifierons ensuite l'effet de la durée.

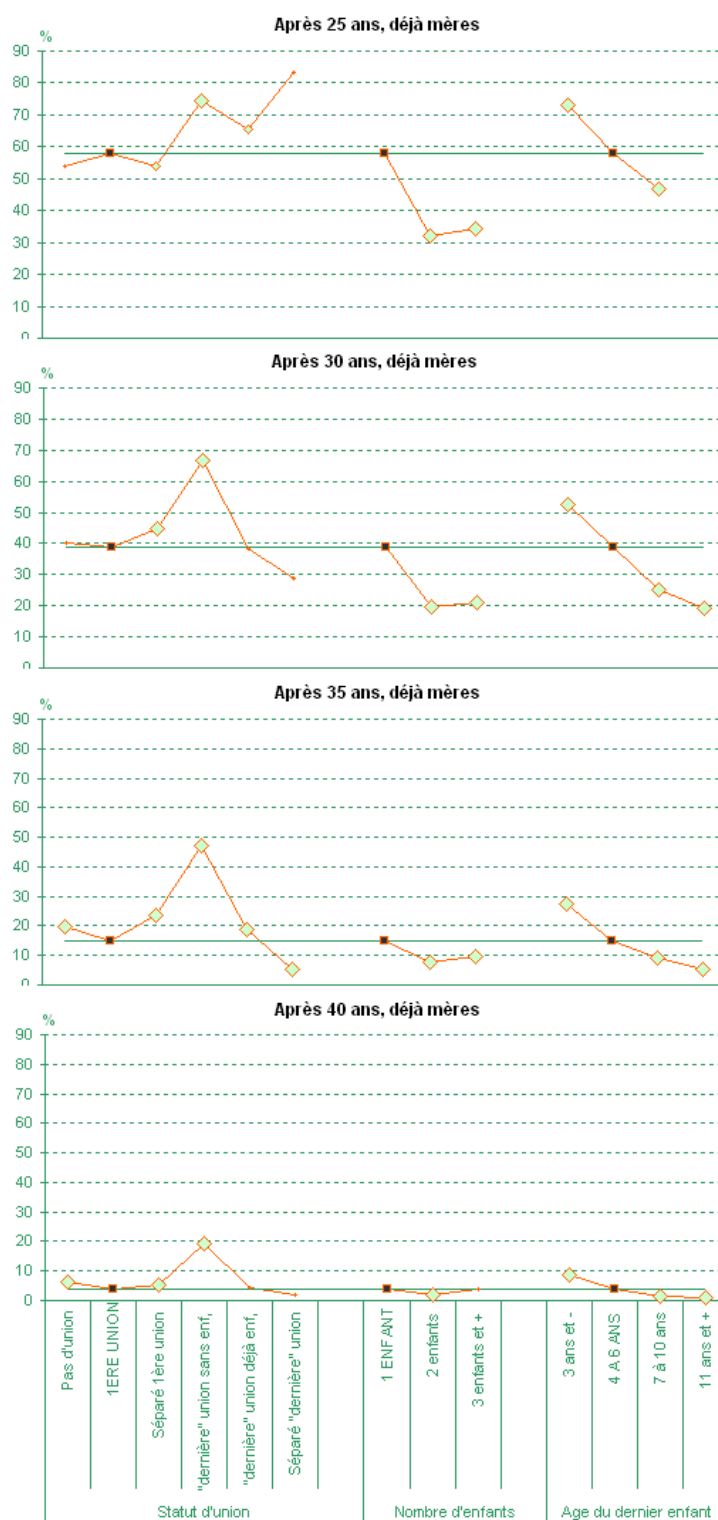
Des régressions ont été effectuées à chaque âge pivot (Figure 9.8), donnant les probabilités estimées d'avoir à nouveau un enfant selon la situation familiale, le nombre

d'enfants et l'âge du dernier. Les probabilités estimées dépendent de la situation de référence. Par exemple, à 25 ans, les femmes qui avaient un enfant de moins de trois ans, étaient en deuxième union mais n'avaient pas d'enfant dans cette deuxième union ont eu 75 % de chances d'avoir un nouvel enfant. À 40 ans, les femmes dans la même situation ont eu 20 % de chance d'en avoir à nouveau. Les niveaux relatifs ne changent pas selon la modalité de référence.

Figure 9.8 : Probabilité estimée d'avoir à nouveau un enfant après chaque âge pivot, parmi les personnes en fin de vie féconde qui avaient déjà un enfant à cet âge



CHAPITRE 9. FÉCONDITÉ ET TRAJECTOIRES DE COUPLE



Champ : hommes et femmes qui atteignent 45 à 54 ans l'année de l'enquête
 Situation de référence en majuscules, carré ; losange clair gros : significatif au seul de 1 % ; losange clair petit : significatif au seul de 10 % ; petit point : non-significatif
 Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Globalement, les hommes et les femmes qui ont vécu une seule séparation à un âge donné ont le plus de chance d'avoir un enfant ultérieurement, à partir de 30 ans. Il y a donc bien un regain de fécondité à âge du dernier enfant et nombre d'enfant identique dans une dernière union. Les pères âgés de 25 ans ont cependant des chances équivalentes d'avoir à nouveau un enfant quelle que soit leur situation familiale. À un âge auquel le projet parental est en cours de réalisation au sein de la première union, une nouvelle union n'apporte pas de chances supplémentaires de concevoir. Les mères seules après une séparation à 25 ans ont eu moins souvent un enfant ultérieurement que les autres. Nous savons en effet que les jeunes mères de famille monoparentale connaissent des difficultés plus grandes à réintégrer une vie familiale, mais également qu'une rupture à cet âge interrompt particulièrement la vie féconde : celles qui restent en couple continuent à avoir des enfants (60 % dans la population de référence), mais celles qui se sont séparées sont interrompues.

Après 25 ans, les contrastes entre premières unions et autres situations familiales se creusent. Les personnes qui ont déjà un enfant dans la première union et séparées de deuxième union ont le moins de chance d'avoir à nouveau un enfant : une deuxième séparation est peu associée à des naissances supplémentaires. Les chances d'avoir à nouveau un enfant sont les plus fortes pour les personnes dans une deuxième union encore inféconde, à nombre d'enfants antérieur et âge du dernier enfant égaux. La proportion estimée concernée s'élève autour de 50 % pour les hommes de 40 ans et les femmes de 35 ans pour la population de référence, contre moins de 15 % des personnes toujours dans leur premier couple aux mêmes âges.

Comme nous l'avons vu, à nombre d'enfants précédents identiques, les femmes qui ont déjà un enfant en deuxième union ont des chances proches de celles toujours en première union à un âge donné de connaître à nouveau une naissance. Par contre pour les hommes les chances restent supérieures dès 30 ans. Les niveaux généraux pour la deuxième union non-féconde sont proches pour les hommes et les femmes en introduisant un décalage de 5 ans, par exemple en comparant les probabilités estimées pour les femmes à 35 ans avec celles pour les hommes à 40 ans.

Le nombre d'enfants déjà eus joue fortement, et si une personne a déjà deux ou trois enfants, ses chances de concevoir à nouveau sont à peu près diminuées de moitié à tous âges par rapport à une personne qui en a un seul. Le risque décroît avec l'âge du dernier enfant, et il est également divisé par plus de deux lorsque l'enfant a plus de dix ans.

Pour résumer, les hommes connaissent un regain de naissances après une séparation même pour une deuxième naissance, alors que pour les femmes la fécondité n'est relancée que pour le premier enfant. De plus, chez les femmes la relance est moins forte à âge identique, surtout si elles ne se sont pas encore remises en couple. L'effet « d'engagement » est confirmé et nous voyons qu'il s'amplifie nettement avec l'âge. De plus la remise en couple constitue un sas bien plus fort pour les femmes que pour les hommes. Le nombre d'enfants déjà eu est très déterminant pour ce passage à un enfant supplémentaire, ainsi que l'âge du dernier enfant.

4.4.4. Des contrastes sociaux dans les comportements de rattrapage ?

Nous détaillons les risques de naissance future selon la situation familiale pour les principales catégories socioprofessionnelles aux âges clés pour les personnes qui ont déjà des enfants.

Tableau 9.14 : Risques des hommes et des femmes avec enfant de connaître une naissance après 25 et 35 ans, odds ratio et p-value.

Situation à 25 ans					
hommes	Pas d'union	1ère union	Séparé	"dernière" u, sans enf	"dernière" u, avec enf
cadre	0,92 (0,692)	réf.	1,43 (0,392)	1,74 (0,569)	0,3 (0,295)
intermédiaire	1,04 (0,788)	réf.	0,82 (0,491)	0,65 (0,525)	0,87 (0,838)
employé	0,97 (0,852)	réf.	3,75 (0,035)	2,78 (0,419)	2,85 (0,401)
ouvrier	0,81 (0,049)	réf.	1,11 (0,625)	1,92 (0,186)	1,94 (0,162)
Situation à 35 ans					
hommes	Pas d'union	1ère union	Séparé	"dernière" u, sans enf	"dernière" u, avec enf
cadre	1,95 (0)	réf.	4,15 (0,001)	8,26 (0,001)	1,51 (0,009)
intermédiaire	2,04 (0,001)	réf.	2,03 (0,001)	6,63 (0,001)	1,98 (0,001)
employé	1,17 (0,413)	réf.	2,3 (0,001)	5,55 (0,001)	1,2 (0,438)
ouvrier	1,53 (0,001)	réf.	1,55 (0)	4,62 (0,001)	2,03 (0,001)
Situation à 25 ans					
femmes	Pas d'union	1ère union	Séparé	"dernière" u, sans enf	"dernière" u, avec enf
cadre	0,62 (0,037)	réf.	0,4 (0,02)	1,59 (0,726)	0,51 (0,4)
intermédiaire	0,69 (0,003)	réf.	0,86 (0,46)	1,56 (0,283)	1,29 (0,625)
employé	0,81 (0,002)	réf.	0,87 (0,255)	2,43 (0,001)	1,4 (0,169)
ouvrier	0,92 (0,524)	réf.	0,96 (0,862)	2,52 (0,057)	1,75 (0,198)
Situation à 35 ans					
femmes	Pas d'union	1ère union	Séparé	"dernière" u, sans enf	"dernière" u, avec enf
cadre	1,48 (0,115)	réf.	1,64 (0,024)	10,13 (0,001)	0,81 (0,511)
intermédiaire	1,17 (0,381)	réf.	2,14 (0,001)	3,82 (0,001)	1,02 (0,925)
employé	1,34 (0,022)	réf.	1,74 (0,001)	5,95 (0,001)	1,6 (0,001)
ouvrier	0,43 (0,001)	réf.	0,77 (0,18)	1,03 (0,941)	0,44 (0,004)

Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête, avec enfant à l'âge pivot

Autre contrôle : nombre d'enfants et âge du dernier enfant

Source : Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Les parents séparés ou qui ont reformé une union pas encore féconde à 35 ans auront plus de chances d'avoir un enfant supplémentaire que ceux en première union quelle que soit leur classe sociale (Tableau 9.14). La tendance est très marquée chez les hommes cadres et moins prégnante chez les ouvriers. À 25 ans, les femmes employées et ouvrières ont eu le plus fréquemment un enfant après la rupture, et dépassent la fécondité de la première union dans la deuxième union même si elles y ont déjà un enfant (à nombre total d'enfants égal). À 35 ans ce ne sont plus les ouvrières les plus fécondes, mais les femmes cadres ou employées : celles qui sont séparées ou ont reformé une union pas encore féconde à 35 ans connaissent des chances plus fortes d'avoir à nouveau un enfant (annexe 9.7. pour significativité).

La relance de la fécondité est donc plus ou moins forte dans les groupes sociaux selon l'âge, ce qui est lié surtout aux décalages de leur calendrier de fécondité. Nous

avons vu que les familles recomposées sont plus fréquentes chez les ouvrières (chapitre 3). Il apparaît qu'elles ont effectivement eu de plus fortes chances que les autres de revivre une naissance après 25 ans, âges déjà très fécond. Après 35 ans, les hommes cadres ont souvent des enfants dans la deuxième union même lorsqu'elle est déjà féconde, mais chez les femmes cadres et exerçant une profession intermédiaire, la reprise de fécondité n'a lieu que pour une première naissance.

4.5. Comparaison des naissances par parité

Pour terminer, nous aimerions comparer les chances de naissance en première union et en deuxième avec ou sans enfant, à durée d'union identique. En effet, il est apparu que les chances d'avoir des enfants dépendaient beaucoup de la durée de l'union mais aussi de son rang. La relance est réelle sans tenir compte des durées d'union, mais n'est-ce pas simplement parce que l'union a duré moins longtemps qu'elle a plus de chances d'être féconde ? Un premier descriptif montre qu'au total, une deuxième union a moins de chances d'être féconde qu'une première union formée au même âge (annexe 9.6). Nous le confirmons maintenant toutes choses égales par ailleurs aux différents âges pivots.

Tableau 9.15 : risques comparés des hommes et des femmes de connaître une naissance après chaque âge pivot (odds ratio, p-value)

hommes	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
1ère union, déjà des enfants	0,58 (0,001)	0,85 (0,001)	0,93 (0,23)	1,1 (0,37)
1ère union, jamais d'enfant	réf.	réf.	réf.	réf.
2ème u., enfant(s) de la 1ère seulnt	0,42 (0,01)	0,61 (0)	0,48 (0,001)	0,42 (0,001)
2ème union, enfant(s) de la 2ème	0,58 (0,09)	0,93 (0,58)	0,9 (0,25)	0,99 (0,92)
2ème union, jamais d'enfant	1,28 (0,65)	0,57 (0)	0,75 (0,06)	0,82 (0,28)
femmes	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
1ère union, déjà des enfants	0,61 (0,001)	0,34 (0,001)	0,35 (0,001)	0,37 (0,001)
1ère union, jamais d'enfant	réf.	réf.	réf.	réf.
2ème u., enfant(s) de la 1ère seulnt	0,39 (0,001)	0,4 (0,001)	0,45 (0,001)	0,25 (0,001)
2ème union, enfant(s) de la 2ème	0,59 (0,004)	0,38 (0,001)	0,56 (0,001)	0,36 (0,001)
2ème union, jamais d'enfant	0,5 (0,02)	0,72 (0,001)	0,8 (0,001)	0,57 (0,04)

Contrôle : durée de l'union

Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

À durée d'union égale, toutes les personnes en deuxième union à un âge donné ont moins de chance d'avoir un enfant ultérieurement que celles en première union (Tableau 9.15). Seuls les hommes ayant des enfants de leur deuxième union auront autant de chance d'avoir un enfant que ceux en première union sans enfant à partir de 30 ans. Cela

signifie qu'au même âge, les hommes qui ont déjà eu au moins un enfant en deuxième union sont plus portés à avoir un enfant que ceux qui n'en ont pas encore eu en première union à durée de couple comparable. Au total, la relance dans la nouvelle union est donc bien due à un effet de durée du couple.

5. Synthèse et conclusion

Ce chapitre a permis de décrire précisément l'influence des ruptures sur la fécondité de personnes en fin de vie féconde en 1999. Après avoir montré que les naissances étaient devenues plus tardives notamment en raison du développement des ruptures d'unions et des recompositions conjugales associées, nous avons pu nous pencher sur l'impact direct des séparations sur la fécondité.

Dans un premier temps, pour les générations nées en 1945-1954, nous avons vu que la descendance finale est en moyenne plus faible en cas de rupture, même si les hommes qui reforment une union ont en moyenne plus d'enfants que les autres, et que les femmes rattrapent tout juste leur « perte » de fécondité grâce à la remise en couple. Si la première union rompue était féconde, les hommes et les femmes qui se remettent en couple ont le plus souvent des enfants. Cependant, la séparation est également un frein aux naissances de l'union rompue, et de plus en plus de personnes mettent fin à leur première union sans avoir d'enfant, auquel cas leur descendance finale se trouve nettement plus faible que celle des personnes qui ont eu des enfants dès la première union. Cela tient au fait que la personne n'était pas en couple, ou dans un couple non-fécond, à des âges auxquels ont lieu la plupart des naissances.

Un phénomène de sélection amplifie cependant ce résultat, surtout pour les femmes : à âge égal à la mise en couple, les femmes sans enfant qui forment une deuxième union ont moins de chances d'en avoir ultérieurement que celles qui en forment une première. En revanche, lorsqu'un enfant était déjà né, les chances d'avoir un enfant supplémentaire dans la nouvelle union sont nettement plus fortes qu'en restant dans la première union.

Le phénomène de relance dans les deuxièmes unions a lieu dans tous les milieux sociaux. L'âge auquel le contraste entre la fécondité des premières et deuxièmes unions est le plus marqué dépend surtout du calendrier de fécondité du groupe social. Les mères ouvrières jeunes ont fréquemment des nouveaux enfants après une rupture, mais après 35 ans ce sont surtout les cadres. Les premières naissances après une séparation restent plus fréquentes pour les cadres que dans les autres groupes sociaux. Cela correspond tout

à fait au tableau apporté par les trajectoires familiales, qui montrait que les premières naissances en deuxième union étaient particulièrement nombreuses dans ce groupe social.

Thomson et al. (2008) montrent que les femmes qui se remettent en couple avant 30 ans peuvent avoir plus d'enfants en moyenne que celles qui ne rompent pas, mais les femmes plus âgées ont plus de mal. Les naissances étant quasiment stoppées en l'absence de conjoint après la rupture, il est difficile de rattraper sa fécondité si la remise en couple est trop tardive. Par contre, nous avons montré que la reprise des naissances pour les personnes qui forment un nouveau couple, par rapport à celles qui sont toujours en première union au même âge, est d'autant plus forte que l'on vieillit. Cela s'explique parce que les chances d'avoir un enfant en première union baissent au fur et à mesure qu'elle s'allonge, et deviennent faibles relativement aux chances dans une union récente. Dans les générations plus récentes, les contrastes entre premières unions et deuxièmes unions pourraient s'atténuer, les premières unions devenant de plus en plus tardives.

Une nouvelle union semble donc un véritable lieu de relance des naissances, particulièrement aux âges auxquels les conceptions se raréfient dans les premiers couples. La présence parmi ces couples de personnes qui désirent moins fortement avoir des enfants est en partie masquée par le niveau de conception élevé des autres. La nouveauté de l'union, la reconstruction avec le conjoint et le lancement éventuel d'un nouveau projet parental (alors que celui avec l'autre conjoint pouvait s'être achevé ou avoir échoué) semblent insuffler un fort dynamisme aux naissances. Le déclin des chances de concevoir avec la durée de la première union mis au jour pour la première naissance, et le fait que les projets de naissance diminuent avec la durée de l'union, rendent les premières unions peu compétitives face à des deuxièmes unions « neuves ».

Enfin, dans l'ensemble, le nombre d'enfants déjà eus et l'âge croissant du dernier diminuent les chances d'avoir à nouveau des enfants. Qu'en est-il une fois la deuxième union reformée ? Cet engouement pour les naissances avec un nouveau partenaire passe-t-il également par une moindre influence des enfants déjà nés ? Nous avons vu que l'âge du dernier enfant avait bien moins d'influence sur les chances de conception en deuxième union qu'en première. En est-il de même du nombre d'enfants, et peut-on assimiler cette reprise à un nouveau départ ? Le chapitre 10 apporte des éléments pour mieux comprendre les mécanismes de survenue d'une naissance une fois que la rupture a eu lieu, et répond ainsi à ces questions.

CHAPITRE 10 L'ARRIVÉE D'UN ENFANT APRÈS UNE SÉPARATION

1. Introduction

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que seuls les hommes qui reformaient une union avant 45 ans avaient au total plus d'enfants que ceux qui ne se séparaient pas, du moins dans les cohortes nées entre 1945 et 1954. Dans les autres situations et pour les femmes, la rupture est corrélée à une moindre descendance, même si un effet « d'engagement » pousse fréquemment hommes et femmes à avoir (à nouveau) au moins un enfant avec leur nouveau partenaire. Dans cette étude, nous nous étions délibérément placés du point de vue de l'individu et l'avions en quelque sorte « isolé » de son processus de remise en couple et de choix du conjoint pour faire des observations descriptives. Maintenant que nous savons que la fécondité des personnes qui vivent une rupture est limitée, et surtout pour les femmes, nous allons nous pencher sur la question de la survenue d'une naissance après la séparation. Malgré la reprise de la fécondité une fois la deuxième union formée, en se plaçant à partir de la rupture, le délai de remise en couple et les caractéristiques des conjoints pourront être déterminants pour l'arrivée d'un enfant. Nous continuerons également à explorer les processus de sélection, et particulièrement l'imbrication des processus de remise en couple et de fécondité.

Les facteurs qui régissent les choix et les comportements dans le domaine de la vie conjugale et féconde diffèrent selon l'âge et le sexe (Charton, 2006 ; Régnier-Loilier, 2007a). Si une femme est jeune à la séparation et n'a pas encore d'enfants, elle pourra souhaiter se remettre en couple et en avoir dans cette nouvelle union, du fait notamment de la norme procréative (Bajos et Ferrand, 2006). Si elle a atteint un âge moins fertile, elle pourra désirer avoir un enfant assez rapidement avant d'atteindre les limites physiologiques, ou les « âges buttoirs » ancrés dans les discours sur la fécondité. À partir de l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV, 1998, Insee-Ined), il a été montré que plus de la moitié des femmes considèrent que l'âge limite pour avoir des enfants se situe entre 35 et 40 ans (Toulemon et Leridon, 1999). En moyenne, il ne « serait plus souhaitable d'avoir des enfants » après 41 ans pour les femmes et après 45 ans pour les hommes. À ces âges, les femmes entrent effectivement dans une phase d'hypofertilité pré-ménopausique où il devient plus difficile de concevoir. Les hommes, également un peu moins fertiles, se trouvent plutôt confrontés à des contraintes d'âge de

leur conjointe, doublées de pressions normatives les poussant à ne pas avoir d'enfants trop tard (Bessin *et al.*, 2005). Au total, les hommes restent moins « contraints » que les femmes du point de vue physiologique et normatif, et de plus ils se remettent en couple jusqu'à des âges plus avancés, qu'ils aient ou non des enfants d'un précédent lit. Quelle est l'influence de l'âge lors de la séparation des hommes et des femmes sur la survenue d'une naissance ?

Comme nous l'avons remarqué à plusieurs reprises dans les chapitres précédents, des sélections de personnes ayant des comportements spécifiques en matière de couple ou de fécondité s'opèrent à chaque étape de la vie de couple. Les naissances dans les deuxièmes unions pourraient alors être fortement déterminées par ces processus de sélection. Par exemple, une fois qu'elles ont eu des enfants, les femmes se remettent moins en couple, et certaines semblent moins pressées ou motivées pour reformer une union cohabitante (Beltzer et Bozon, 2008 ; Villeneuve-Gokalp, 1991). La relation affective avec les enfants peut même parfois prendre le pas sur le désir de trouver un nouveau conjoint (Lampard et Peggs, 1999). Une partie des mères vivent cependant comme une contrainte la présence d'enfants, qui peut par exemple décourager les candidats éventuels à une entrée en union.

Ainsi, certaines femmes particulièrement désireuses d'avoir des enfants pourraient être sélectionnées dans les deuxièmes unions. D'autres personnes qui ne veulent pas d'enfant peuvent avoir moins fréquemment formé un nouveau couple, ou moins rapidement. Il est notamment possible que les personnes qui ne veulent pas d'enfant dans la deuxième union adoptent plus volontiers un autre type d'union (union non-cohabitante), d'où une sélection des personnes qui veulent des enfants parmi celles qui se remettent en couple. En effet, les mères sont surreprésentées parmi les personnes en relation amoureuse stable sans cohabitation (Régnier-Loilier *et al.*, 2009). Les raisons de ne pas cohabiter, nombreuses aux âges élevés (Caradec, 1996), peuvent également toucher les personnes plus jeunes satisfaites de leur vie familiale sans conjoint cohabitant.

Dans ce cas, une fois la nouvelle union formée, le calendrier des naissances dépend certainement des enchaînements d'événements après la rupture. Par exemple, les personnes qui se remettent en couple rapidement peuvent attendre davantage pour avoir un enfant, afin de prendre le temps de mieux connaître leur conjoint. Cependant, celles qui n'ont pas encore d'enfants peuvent désirer se remettre plus rapidement en couple afin d'en avoir, auquel cas les remises en couple les plus rapides aboutiraient le plus fréquemment à des naissances. Nous posons la question de l'accélération de la remise en couple pour avoir des enfants : parmi les personnes qui ont formé une nouvelle union à

un même âge et à parité égale, celles qui ont eu des enfants s'étaient-elles remises en couple plus rapidement ?

Il semblerait que les parents tardifs (Bessin *et al.*, 2005) n'aient pas accéléré les naissances dans leurs unions, mais au contraire qu'ils vivent une plus longue période de couple sans enfant que les parents non-tardifs. Les rythmes de conception varient-ils alors selon l'âge au moment de la remise en couple ? La plus forte proportion de personnes sans enfant se remettant en couple dans les années qui suivent la séparation lorsque celle-ci a eu lieu vers 35 ans pour les femmes et 40 ans pour les hommes nous a conduit à émettre l'hypothèse qu'elles se remettaient plus souvent en couple parce qu'elles souhaitaient avoir des enfants avant qu'il ne soit trop tard. Dans quelle mesure les personnes sans enfant ont-elles des enfants après la rupture, et les ont-elles plus rapidement lorsqu'elles se remettent en couple tard ?

La partie précédente montrait que les chances de se remettre en couple, mais aussi le choix du conjoint, diffèrent fortement entre les hommes et les femmes selon l'âge et le statut parental. Ces reconstructions asymétriques ne mettraient donc pas les deuxièmes unions formées par les hommes « à égalité » sur les possibilités de conception avec celles formées par des femmes de même âge : la nouvelle conjointe des hommes est fréquemment plus jeune qu'une femme qui forme une deuxième union, et a donc plus de chances d'être encore féconde. Parmi les conséquences, la parentalité tardive serait plus fréquente chez les hommes qui vivent plusieurs unions que chez les femmes (Bessin *et al.*, 2005). Dans quelle mesure cette fécondité dépend-elle de l'âge des deux conjoints, et de leur parité passée ?

De nombreux travaux sur les familles recomposées mettent en évidence que les naissances au sein de la deuxième union dépendent de la fécondité passée des deux conjoints (Buber et Fürnkranz-Prskawetz, 2000 ; Thomson *et al.*, 2002 ; Toulemon et Knudsen, 2006). Différentes caractéristiques ont été testées : âge du conjoint, nombre d'enfants antérieurs à l'union et leur lien de filiation (mère seulement, père seulement, des deux partenaires), lieu de résidence des enfants, âge du plus jeune. En Autriche, la fécondité est plus basse lorsqu'un des conjoints a des enfants d'une union antérieure, et plus particulièrement lorsque l'enfant est cohabitant (Vikat *et al.*, 2003). Une partie des personnes sans enfant vivraient une parentalité « par procuration » en élevant leurs beaux-enfants. Cependant, à parité égale, les individus en couple dont les enfants sont issus d'une union antérieure sont plus féconds que les autres. De plus, la fécondité des familles recomposées croît lorsque les beaux-enfants sont non-résidents ou si ce sont les enfants de l'homme. Une fois l'union reformée, la fécondité en deuxième union semble

dépendre bien plus de l'âge de la personne que de sa parité (Jefferies *et al.*, 2000). Comment le choix du conjoint, son âge et ses enfants, se reflètent-ils ensuite sur la fécondité de la nouvelle union ?

En général, lorsque les hommes n'ont pas d'enfant, c'est le plus souvent parce qu'ils n'ont pas vécu d'union (Robert-Bobée, 2006). Mais il semblerait que lorsqu'ils vivent une union, celle-ci soit souvent féconde. Ont-ils fréquemment eu des enfants dans leur deuxième union lorsque la femme était d'âge fécond ? Dans quelle mesure leur fécondité dépend-elle de l'âge de leur nouvelle partenaire ? Il est possible que plus que les caractéristiques de l'homme, ce soient celles de la femme ou la combinaison des deux qui influencent les possibilités (ou le désir) de conception dans une deuxième union.

2. Méthode

Au cours de cette analyse, nous procédons en plusieurs étapes. La première partie apporte une description des naissances après la séparation à partir des données des enquêtes EHF et Érfi. Une étude des hommes et de femmes qui ont eu des enfants en deuxième union dans des générations âgées de 45 à 55 ans au moment de l'enquête EHF apporte une vision longitudinale des comportements, qui évite les effets de génération. Les résultats sont également présentés sous un deuxième angle, qui utilise les événements récents restitués par Érfi. Nous nous limitons alors aux personnes remises en couple entre 1980 et 1999, et couvrons ainsi une population homogène par âge. Les deux enquêtes que nous utilisons offrent des résultats différents en niveaux. Nous avons décrit les raisons de ces différences notamment dans le chapitre 2. Cependant, malgré des biais d'autant plus évidents dans EHF, nous regarderons si les résultats des deux enquêtes vont dans des directions similaires.

L'étude porte sur les adultes en âge d'avoir des enfants, et la population est donc restreinte aux unions formées avant 45 ans puisque les couples formés après cet âge n'ont quasiment plus aucune chance d'être féconds (annexe 10.1). Nous détaillerons les naissances dans l'ensemble des deuxièmes unions pour les hommes et les femmes selon la fécondité antérieure des deux conjoints. Nous nous intéresserons donc aux chances d'avoir des enfants sans nous limiter à l'étude des familles recomposées. Les calendriers de fécondité des hommes et des femmes sont légèrement décalés selon l'âge. Il sera d'autant plus nécessaire de continuer à distinguer les comportements des hommes de ceux des femmes.

Dans une partie de nos études (descriptive et régression), nous regardons la proportion de personnes qui ont eu un enfant après une certaine durée, depuis la séparation ou depuis la formation d'une deuxième union. L'annexe 10.2 détaille dans Érfi les probabilités d'avoir des enfants par âge après 3 ans, 5 ans ou 10 ans après ces deux événements. On voit notamment que la forme des courbes par âge à la mise en couple est décalée vers le haut au fur et à mesure que l'on choisit une durée plus longue d'étude, et plus fortement avant 30 ans qu'après cet âge. Pour les naissances à partir de la séparation, le choix de 5 années paraît un peu court sauf pour capter des personnes spécifiques puisque moins de la moitié des hommes qui auront des enfants dans les dix ans en ont déjà. Pour les naissances depuis la remise en couple on capte par contre plus des trois quarts des naissances qui auront lieu dans les dix ans en s'en tenant aux naissances dans les cinq ans. Par contre on perd plus de naissances chez les personnes remises en couple avant 30 ans qu'après.

Dans cette première approche, nous regardons si les personnes qui commencent une deuxième union ont un enfant après la mise en couple, que l'union perdure ou non. Nous ne tenons pas compte de la rupture possible de cette nouvelle union mais étudions la probabilité de connaître une naissance à partir de la séparation ou de la formation du couple. Nous nous plaçons donc dans une perspective générale de reconstruction familiale : un couple qui n'a pas eu d'enfant à une durée donnée après sa formation est considéré comme infécond à cette date, qu'il ait été rompu ou non. Cette hypothèse simplificatrice permet l'exploration des comportements en évitant une trop grande complexité technique.

Par contre, cette simplification ne permet pas d'en déduire que la personne n'aura plus du tout d'enfant. Elle a pu se séparer après une union courte, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ou elle peut avoir ses enfants au-delà de la durée étudiée. Cependant, des contrôles seront exercés et l'utilisation dans un deuxième temps d'un modèle de durée, estimant la fécondité tant que la personne est dans l'union, apporte les compléments nécessaires à l'analyse.

3. Avoir un enfant après la rupture

Avoir un enfant après une séparation est assez fréquent, mais cela dépend fortement de la remise en couple. D'une part, même parmi les personnes qui voudraient des enfants, toutes n'arrivent pas à former une nouvelle union « à temps ». D'autre part il est

possible que ce soient les plus « décidés » à avoir des enfants qui reforment un couple cohabitant. Dans cette section, nous détaillons le lien entre remise en couple et naissances après la rupture, et tentons de distinguer effets de sélection et effets d'accélération par une décomposition des laps de temps séparant rupture, remise en couple et naissance d'un enfant.

3.1. Fécondité après la séparation

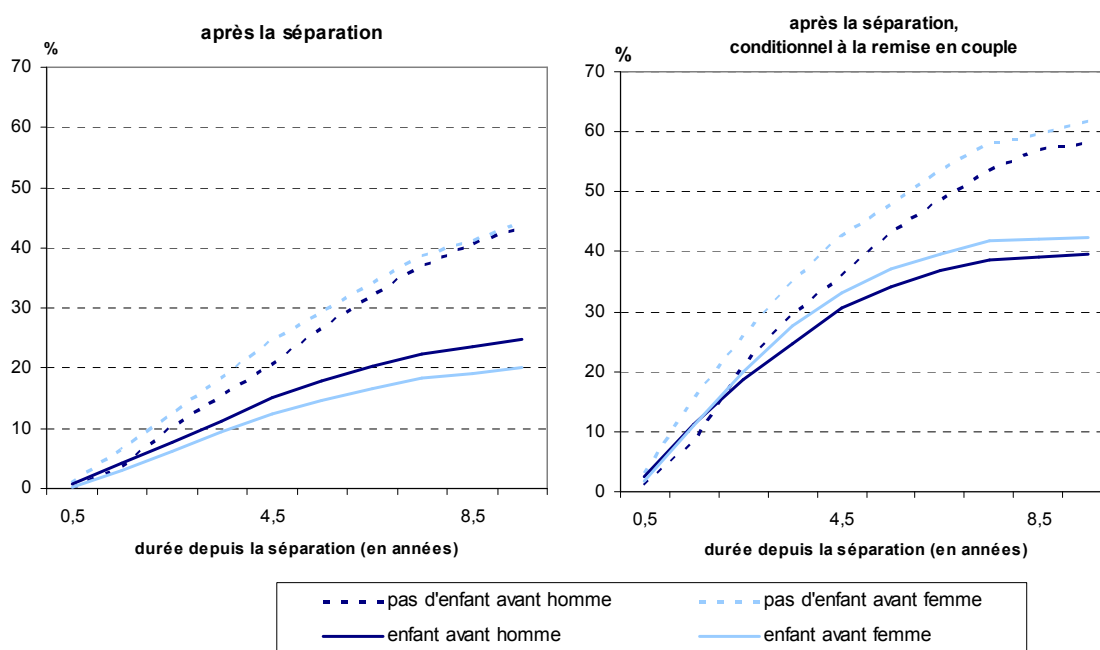
3.1.1. *Les moindres remises en couple des mères limitent leur fécondité relativement aux pères*

Les personnes de moins de 45 ans qui ont déjà un ou des enfants en ont moins souvent après la rupture, et après dix ans 20 à 25 % d'entre elles ont eu à nouveau un enfant (Figure 10.1 - gauche). Sans surprise, la remise en couple augmente la probabilité d'avoir un enfant (Figure 10.1 - droite) par rapport aux chances globales des séparés. Les femmes sans enfant au moment de la séparation en ont ensuite un plus fréquemment que les hommes dans la même situation, que l'on tienne compte ou non de leurs remises en couple¹.

Par contre, les tendances s'inversent entre pères et mères en cas de remise en couple. Les femmes ayant déjà des enfants d'une précédente union ont de manière générale moins de chances que les hommes d'en avoir un après la séparation (Figure 1 – gauche). Mais, celles qui se remettent en couple sont plus nombreuses que les pères à avoir un nouvel enfant (figure 1 – droite). Les mères concevraient donc globalement moins que les pères après la rupture du fait de leurs moindres remises en couple (chapitre 4).

¹ Cela s'explique facilement puisqu'elles ont les mêmes probabilités que les hommes de reformer une union (chapitre 4). Ce résultat inclut un biais lié à l'âge à la séparation différent pour hommes et femmes mais aussi pour les personnes avec et sans enfant préalable.

Figure 10.1 : Proportions cumulées de personnes ayant un enfant en fonction de la durée écoulée depuis la séparation, par statut parental



Champ : Moins de 45 ans à la séparation, séparation après 1980 et depuis au moins 10 ans
 Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Cependant, cette comparaison brute entre sexes et entre personnes avec et sans enfant ne tient pas compte de la différence de structure par âge : en effet, les parents sont en moyenne plus âgés que ceux qui n'ont pas d'enfant au moment de la séparation ; de la même manière, les hommes le sont légèrement plus que les femmes mais surtout leurs âges sont plus dispersés (chapitre 2). La prise en compte de l'âge à la séparation permet donc de comparer la fécondité des uns et des autres à conditions à peu près équivalentes.

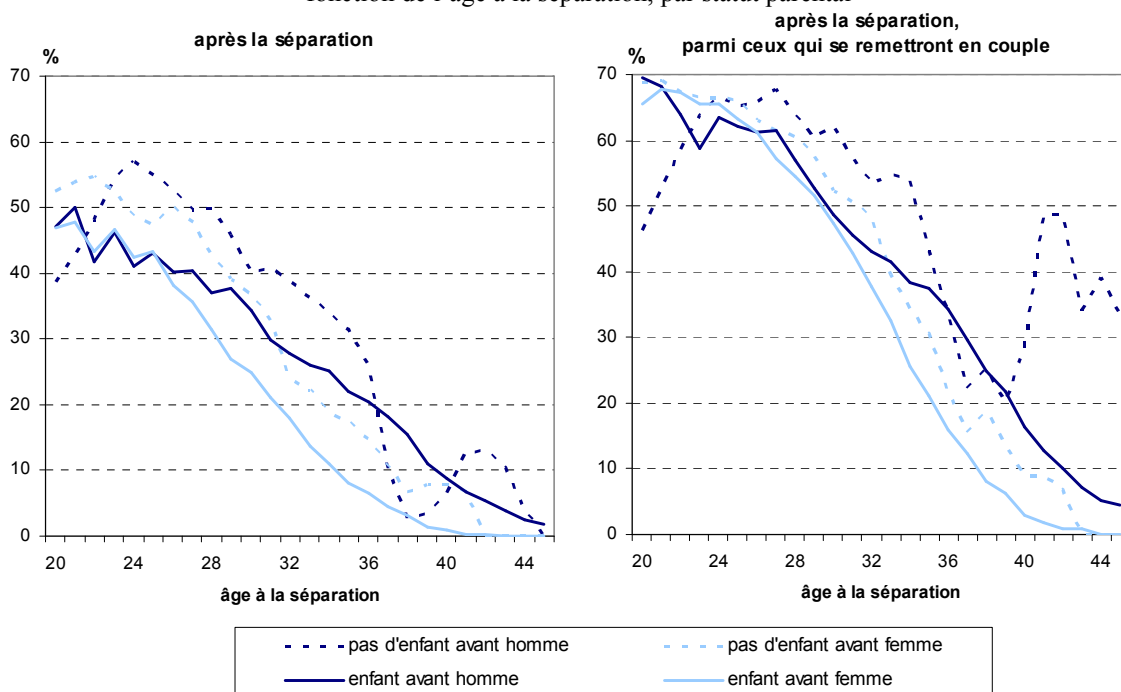
3.1.2. Aux âges jeunes, la remise en couple sélectionne des parents qui auront à nouveau des enfants

L'âge à la séparation influe sur la probabilité d'avoir un enfant dans les dix années qui suivent (Figure 10.2). De manière générale, hommes et femmes ont d'autant moins de chances d'avoir un nouvel enfant après leur rupture que celle-ci est intervenue tardivement dans leur vie. Des écarts apparaissent entre hommes et femmes. Vers 20-23 ans, les hommes sans enfant sont moins nombreux que les femmes sans enfant à avoir un enfant dans les dix ans, ce qui ne signifie pas qu'ils n'en auront pas dans des délais plus longs. Les femmes qui se séparent après 26-29 ans sont moins nombreuses que les

hommes à avoir des enfants dans les dix ans après la séparation, à statut parental équivalent².

L'écart dans les chances d'avoir des enfants des pères et des mères séparés entre 25 et 30 ans est comblé en se limitant à ceux qui se remettent en couple (comparaison Figure 10.2, droite et gauche). Les mères qui se séparent à ces âges apparaissent donc plus contraintes que les pères par la remise en couple pour refaire des enfants. Cependant, plus qu'une contrainte il peut s'agir d'une sélection : les mères qui ne veulent plus d'enfants auront moins reformé un couple cohabitait que les autres.

Figure 10.2 : Proportion de personnes ayant un enfant dans les 10 ans qui suivent la séparation en fonction de l'âge à la séparation, par statut parental



Champ : Moins de 45 ans à la séparation, séparation entre 1980 et 1989

Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Effectif : avant 25 ans, on n'a pas de problèmes d'effectif de mères séparées : 100 à 200 mères à chaque âge, et 150 à 250 femmes sans enfant. Par contre pour les pères c'est un peu juste : 15 à 70 pères à chaque âge, contre 30 à 140 hommes sans enfant. Les effectifs dans l'enquête de personnes séparées sans enfant déclinent également à partir de 37 ans (environ 10 hommes et 15 femmes à chaque âge)

² Dans notre champ d'étude, certaines générations ne sont pas représentées dans les cohortes les plus âgées à la séparation, ce qui peut entraîner des biais si on analyse les différences entre les âges. Ces biais sont moins gênants si on s'en tient à la comparaison des facteurs par âge.

Les hommes comme les femmes séparés sans avoir d'enfants ont plus de chances que les parents d'en avoir après la séparation³ (Figure 10.2, gauche). Avant 30 ans, la différence entre les parents et les personnes sans enfant diminue sensiblement lorsque l'on prend pour condition la remise en couple⁴ (comparaison Figure 10.2, droite et gauche). Le délai entre séparation et remise en couple, variable selon l'âge et la présence d'enfants, est donc en partie à l'origine de la plus forte fécondité des personnes sans enfant séparées à ces âges. Après 30 ans, même sous condition de remise en couple, les personnes sans enfant ont une probabilité plus forte que les parents d'avoir un enfant. On observe pour les séparations plus tardives un léger regain de fécondité⁵ chez les hommes sans enfant, notamment par rapport à ceux qui ont déjà des enfants. Ce renforcement des naissances ne semble pas dû spécifiquement à plus de remises en couple, mais à une fécondité plus forte de ceux qui ont reformé une union tardivement, que l'on remarque aussi légèrement chez les femmes. Il est possible que les femmes séparées vers 35-40 ans et les hommes séparés vers 40-45 ans sans avoir d'enfants accélèrent remises en couple et naissances à ces âges, pour avoir un enfant avant qu'il ne soit « trop tard ».

3.1.3. Ceux qui se sont remis rapidement en couple ont moins souvent eu des enfants, sauf vers 30 ans

On peut se demander si les personnes qui ont eu des enfants dans la deuxième union s'étaient remises en couple plus rapidement que celles qui n'ont pas eu d'enfant. En effet, dans la perspective d'avoir un enfant, il peut être préférable (mais aussi décisif) de se remettre en couple rapidement et de ne pas trop attendre pour avoir son enfant, particulièrement pour les femmes. Puisqu'on a déjà isolé des comportements de naissance différents pour les personnes avec et sans enfant, une accélération de la remise en couple pourrait survenir plus particulièrement chez les personnes qui n'ont pas d'enfant et à des âges auxquels approchent les risques d'hypofertilité. Le graphique

³ Le décalage dans les trajectoires conjugales des hommes et des femmes, déjà abordé auparavant, modère certainement ce résultat.

⁴ Le graphique de droite représente la proportion de personnes remises en couple dans les dix années après la séparation qui ont eu des enfants dans les dix années après la séparation, par âge à la séparation.

⁵ Les effectifs concernés ne sont pas très élevés. Pour les hommes par un test des fréquences la reprise est significative, mais pas pour les femmes. De plus, cela pourrait éventuellement être lié à des effets de génération. L'étude des cohortes en fin de vie féconde permet de voir si ces personnes forment une exception par rapport à leurs propres générations. Nous verrons cependant que ce phénomène apparaît aux mêmes âges aussi bien dans EHF que dans Érfi, qui a lieu 6 ans plus tard.

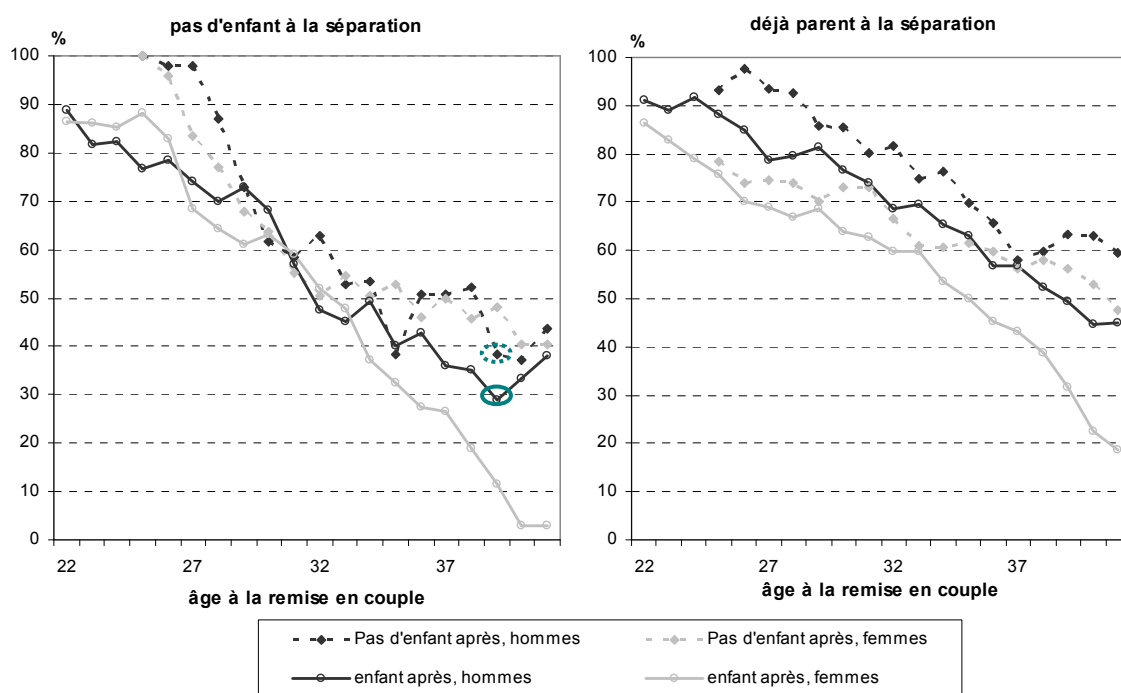
suivant (Figure 10.3) établit un lien entre séparation, remise en couple et naissances dans les deuxièmes unions.

En nous plaçant sur des cohortes qui ont déjà terminé leur vie féconde et parmi les personnes qui se sont remises en couple, nous regardons la probabilité de s'être remis en couple rapidement (dans les 3 ans qui suivent la séparation) selon que la dernière union a été féconde ou non par la suite (Figure 10.3). Contrairement à l'hypothèse d'accélération de la remise en couple des personnes qui veulent un enfant, les personnes qui n'ont pas eu d'enfant dans la deuxième union sont également celles qui étaient proportionnellement plus nombreuses à s'être remises en couple dans les trois années après la séparation, à âge égal à la remise en couple. Il est possible que les remises en couple soient particulièrement rapides pour des personnes moins désireuses d'avoir des enfants. Mais cela peut également signifier que ceux qui ont mis plus de temps à choisir leur conjoint sont ensuite plus souvent dans une relation qui leur convient pour avoir des enfants.

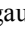
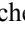
Ces graphiques sont riches en enseignements. D'une part, on se met d'autant moins en couple « dans les trois ans » qui suivent la séparation qu'on s'est remis en couple à un âge avancé. Les personnes qui se remettent tard en couple sont en effet proportionnellement moins nombreuses à s'être remises en couple dans les 3 ans qui suivent leur séparation, qu'elles soient ou non déjà parents à la séparation. Les délais de remise en couple augmentent en effet fortement avec l'âge (chapitre 4), et de moins en moins de personnes se remettent en couple dans les trois ans.

À partir de 30 ans à la remise en couple, ceux qui étaient déjà parents (Figure 10.3 - droite) sont toujours plus nombreux que les autres (Figure 10.3 - gauche) à s'être remis en couple rapidement. Nous avons déjà vu que les parents semblaient se séparer plus souvent que les autres en anticipant une remise en couple. Ces résultats se complètent donc.

Figure 10.3 : Proportion de personnes s'étant remises en couple dans les trois ans après leur séparation en fonction de l'âge à la remise en couple, selon qu'elles ont eu ou non des enfants dans cette dernière union.



Champ : hommes et femmes en fin de vie féconde (âgés de 45 à 60 ans au moment de l'enquête), moins de 40 ans à la remise en couple

Lecture (figure de gauche, symboles  et ) : parmi les hommes qui n'avaient pas d'enfant à la séparation, qui se sont remis en couple à 39 ans et ont eu des enfants dans la dernière union, 30 % s'étaient remis en couple dans les 3 années suivant leur séparation. Ceux qui n'ont pas eu d'enfants sont 39 % à avoir formé l'union dans les trois années.

Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Finalement, par sexe, ceux qui n'ont pas eu d'enfants après sont toujours proportionnellement plus nombreux à s'être remis en couple rapidement que ceux qui ont eu un enfant après (qu'il y ait ou non des enfants d'un premier lit). Cependant, lorsque la remise en couple a eu lieu vers 30 ans et qu'il n'y avait pas d'enfant avant la séparation (figure 3 – gauche), les chances sont identiques : les hommes et les femmes sans enfant sont environ 65 % à s'être remis en couple dans les trois ans qui ont suivi la séparation qu'ils aient eu ou non un enfant par la suite. À ces âges, il est possible que le décalage habituel soit compensé par une accélération des remises en couple des personnes qui voudraient des enfants « pendant qu'il en est encore temps ». À l'inverse, il est possible que les personnes moins désireuses d'enfant (sans enfant ni avant ni après) se remettent moins rapidement en couple à partir d'un certain âge en sachant qu'elles ne désirent pas particulièrement construire une famille.

Les différences entre les hommes et les femmes et selon leur statut parental qui apparaissent après la rupture sont étudiées directement dans la nouvelle union. Nous approfondirons ensuite le lien entre remise en couple et arrivée d'enfant dans la nouvelle union.

3.2. Par âge, effet limité des enfants antérieurs sur les naissances dans la nouvelle union

3.2.1. *Des différences peu marquées selon le statut parental avant 30 ans*

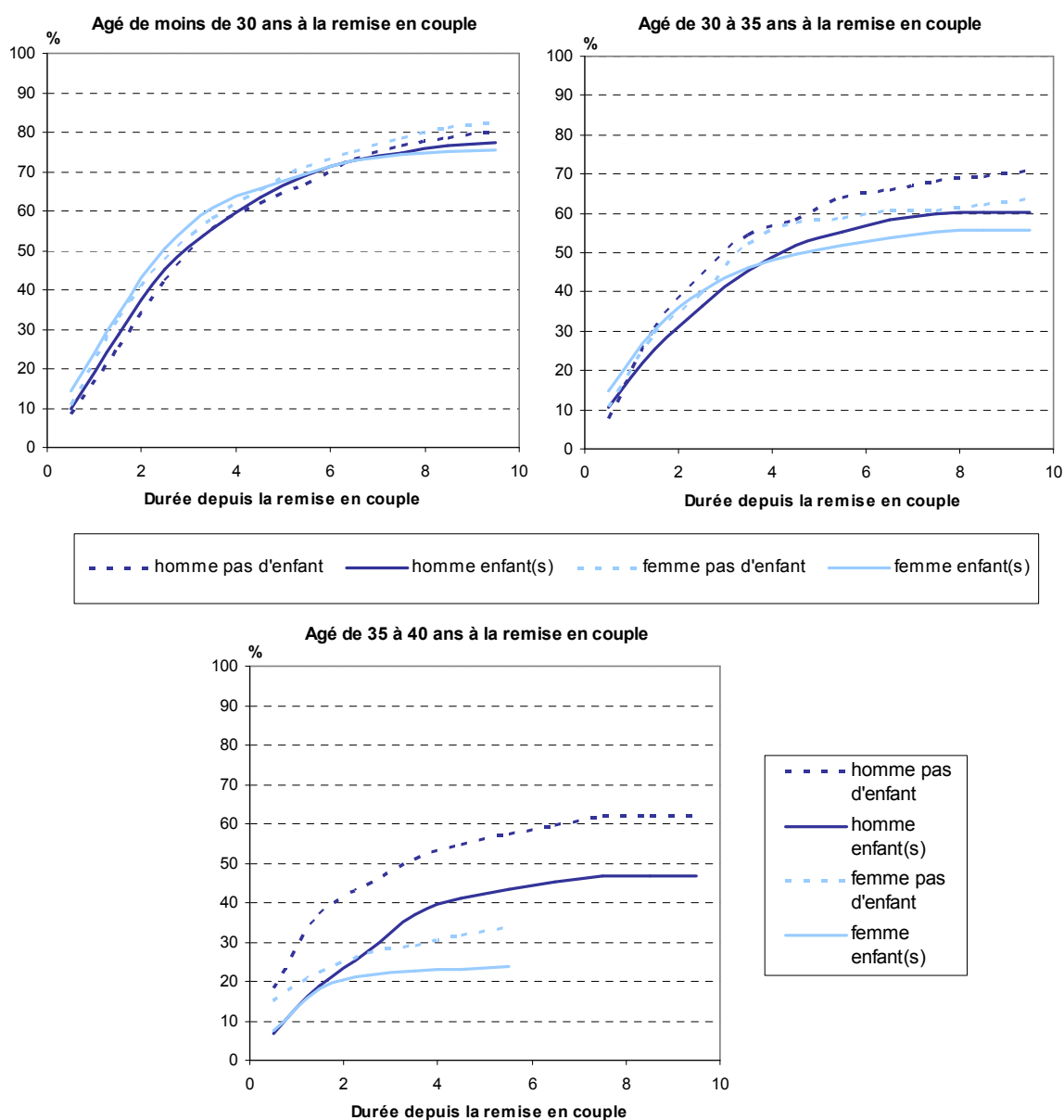
Sur l'ensemble des personnes qui se remettent en couple avant 30 ans, la probabilité d'avoir un enfant dans la nouvelle union⁶ est peu différente qu'ils aient ou non déjà des enfants (Figure 10.4). Dans les cinq ans qui suivent la formation de la nouvelle union, 64 % à 68 % des hommes et des femmes ont eu des enfants dans le cadre d'une nouvelle union. Toutefois, au bout de 10 ans, la probabilité d'avoir un enfant est légèrement (et significativement) plus élevée pour les personnes sans enfant. De plus, les mères sont celles qui ont le plus rapidement leur enfant dans la nouvelle union (dans les 3-4 ans), alors que les femmes sans enfant les rattrapent et les dépassent au bout de 5 ans. En outre, les femmes commencent légèrement plus rapidement que les hommes à avoir des enfants dans la nouvelle union⁷.

Lorsque l'union est formée entre 30 et 35 ans (Figure 10.4), les hommes et les femmes sans enfants sont les plus nombreux à avoir des enfants. Dix ans après le début de l'union, 50 % des pères ont eu à nouveau des enfants, et 60 % des hommes sans enfant. Pour les femmes ces proportions sont respectivement de 56 et 63 %. Entre 35 et 40 ans, même si hommes et femmes sans enfant sont nombreux à avoir un enfant rapidement (15-18 %), ensuite seuls les hommes sans enfant continuent à en avoir. Les pères dépassent aussi rapidement les femmes sans enfant, étant plus nombreux à être encore féconds dans ces tranches d'âge.

⁶ Rappelons que nous nous préoccupons des proportions de personnes qui ont des enfants après une remise en couple, que cette deuxième union ait été rompue ou non. Nous sous-évaluons donc la fécondité des deuxièmes unions par durée.

⁷ Une comparaison avec Èrñ est proposée en annexe 9-1, où l'on voit que la situation est un peu différente, mais les effectifs sont malheureusement plus faibles.

Figure 10.4 : Proportions cumulées d'hommes et de femmes ayant eu un enfant en deuxième union en fonction de la durée écoulée depuis la remise en couple, par statut parental



Champ : hommes et femmes, deuxième union formée entre 1980 et 1989 et entre 20 et 40 ans
 Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Dans l'ensemble, les parents sont moins féconds que les non-parents en deuxième union. Cependant, il y a des effets d'âge sous-jacents, puisque les personnes sans enfant se remettent globalement plus tôt en couple que celles qui en ont. Pour vérification, nous proposons en annexe 10.3 des graphiques similaires fait dans Érfi. Les contrastes entre

hommes et femmes avec ou sans enfant sont retrouvés, bien qu'ils soient plus forts chez les jeunes et moindres chez les plus âgés.

On remarque que les probabilités des personnes sans enfant sont particulièrement plus fortes à certains âges à la remise en couple : le différentiel est particulièrement élevé en faveur des hommes sans enfant qui reforment une union vers 34-40 ans, et en faveur des femmes sans enfant qui la reforment vers 30-35 ans. Il est possible qu'à ces âges les personnes sans enfant soient particulièrement désireuses d'en avoir.

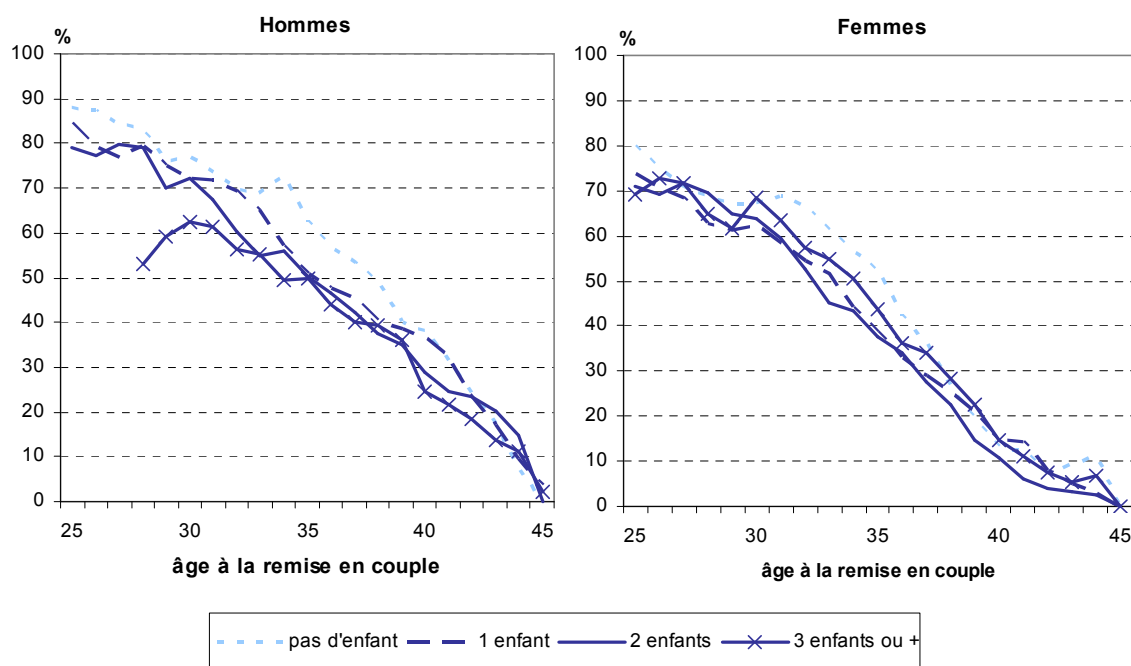
Des explications seront apportées à ces différences tout au long du chapitre, toutes choses égales par ailleurs. Par exemple, les contrastes entre hommes et femmes peuvent tenir au fait que les femmes se remettent plus en couple avec des hommes qui ont déjà des enfants alors que les hommes se remettent plus en couple avec des femmes jeunes et sans enfant. Les graphiques détaillés par âge à la remise en couple, de proportion d'unions fécondes dans les 5 ans puis d'ici la fin de la vie féconde sont proposés en annexe 10.4.

3.2.2. Peu d'effet du nombre d'enfants issus d'un premier lit sur la probabilité d'en avoir un en seconde union

Le nombre des enfants nés avant la dernière union ne joue pas sur les chances des femmes déjà mères d'avoir à nouveau un enfant, à âge équivalent lors de la remise en couple (Figure 10.5). Seuls les pères qui ont déjà trois enfants ont significativement moins de chances d'en avoir à nouveau s'ils se sont remis en couple entre 28 et 33 ans.

Ce résultat va dans le même sens que certaines observations effectuées dans d'autres pays. Ainsi par exemple, au Royaume-Uni, il apparaît que la fécondité après la rupture dépend bien plus de l'âge du dernier enfant que de la parité (Jefferies *et al.*, 2000), et la même observation a été faite aux États-Unis (Griffith *et al.*, 1985). Par contre la parité combinée des conjoints semble plus déterminante de la fécondité dans les familles recomposées (Thomson *et al.*, 2002 ; Toulemon et Knudsen, 2006 ; Vikat *et al.*, 2003), et nous pourrions par la suite reprendre ces constats en travaillant sur l'ensemble des deuxièmes unions.

Figure 10.5: Proportion d'hommes et de femmes ayant eu un enfant avant leurs 45 ans pendant la « deuxième » union, selon l'âge à la mise en couple et la parité en début d'union



Champ : hommes et femmes âgées de 45 à 54 ans ayant vécu au moins deux unions
Lissage moyenne mobile

Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Alors que le nombre d'enfants a une influence sur les chances d'avoir ou non un autre enfant avec le même conjoint, ce n'est donc pas le cas si l'on a formé une union avec un nouveau conjoint. Cela complète les observations du chapitre 9, et l'arrivée d'un enfant semble donc sceller la nouvelle union même pour les personnes de parité élevée. Cependant, d'autres phénomènes entrent en ligne de compte dans la comparaison des personnes qui ont ou n'ont pas eu d'enfant dans la première union. Il semble en effet tout à fait possible que des préférences régissent les comportements de séparation et de remise en couple. Comme nous l'avions montré dans le chapitre 9, se retrouvent au bout du compte dans les deuxièmes unions plus de personnes sans enfant qui n'en désirent pas ou ne peuvent pas en avoir. D'autres phénomènes peuvent intervenir, et la remise en couple pourrait être un sas de sélection de parents, notamment des mères, qui veulent encore des enfants (Toulemon et Knudsen, 2006).

3.3. Délai séparation-naissance : quels phénomènes sous-jacents ?

Les personnes qui n'ont pas eu d'enfants dans leur deuxième union sont également celles qui se sont remises le plus vite en couple. Malgré ce constat global, il est tout à fait possible que certaines personnes spécifiques connaissent à la fois une remise en couple et une naissance rapide, particulièrement à partir de 30 ans. La première naissance a-t-elle été reportée, ou à l'inverse rapide, lorsque la première union a été formée rapidement ?

3.3.1. *Après une remise en couple rapide, moins de naissances rapides*

Les courbes de la Figure 10.6 représentent dans un premier temps la probabilité de se remettre en couple dans les trois ans qui suivent la séparation selon l'âge à la rupture⁸. Puis, pour les personnes qui l'ont fait, d'avoir un enfant dans les deux ans après cette remise en couple. Nous détaillons par sexe et enfants de l'union antérieure. Nous déterminons ainsi si les naissances sont plus fréquentes à certains âges ou selon le statut parental sous cette double contrainte de rapidité.

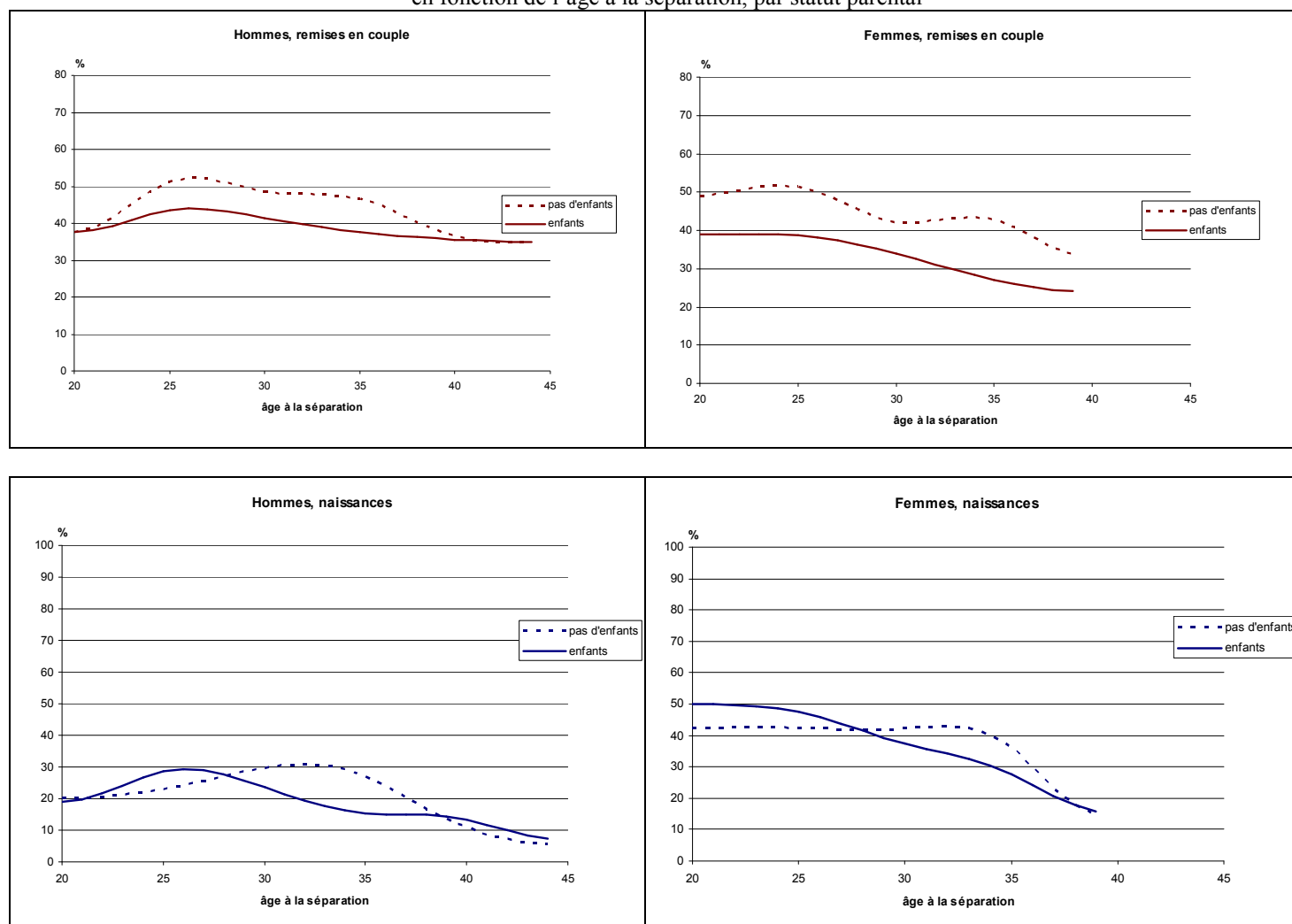
Pour les hommes comme pour les femmes, les remises en couple « rapides » sont plus nombreuses chez les personnes qui n'ont pas d'enfant. De plus, les naissances « rapides » après cette remise en couple sont plus fréquentes pour les personnes qui n'ont pas d'enfants entre 30 et 37 ans. Aux autres âges, les différences sont moins marquées, bien qu'autour de 25 ans les personnes qui ont déjà des enfants soient les plus nombreuses à avoir un enfant rapidement.

Notons que même si elles sont peu nombreuses à se remettre en couple, les femmes qui ont des enfants ont une tendance nette à avoir un enfant rapidement lorsqu'elles se sont remises en couple. Cela traduit certainement un phénomène de sélection. Il n'y a qu'entre 30 et 37 ans que la remise en couple rapide correspond à des naissances rapides pour les personnes sans enfant, sans doute parce que le temps presse.

Finalement, à tous les âges, les femmes remises en couple dans les trois ans sont plus nombreuses que les hommes à avoir un enfant rapidement, alors que dans l'ensemble ce sont elles qui ont le moins souvent un enfant dans leur deuxième union. Par conséquent, il semble que les femmes aient plus tendance à « se dépêcher » que les hommes pour faire un enfant une fois qu'elles sont remises en couple.

⁸ la probabilité est lissée grâce au principe des splines, mais il n'y a aucun contrôle

Figure 10.6 : Probabilités de remise en couple dans les trois années qui suivent la séparation, puis probabilité d'avoir un enfant dans les deux années qui suivent cette remise en couple en fonction de l'âge à la séparation, par statut parental



Champ : hommes et femmes qui se sont séparés entre 1980 et 1999 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint
Aucun contrôle

Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

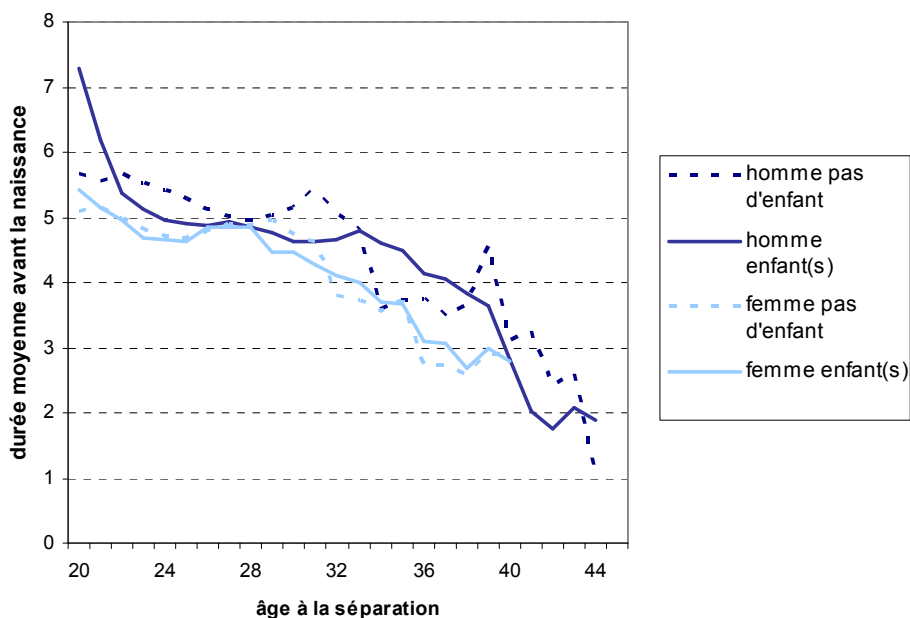
3.3.2. Des naissances plus rapides aux âges élevés et chez les femmes qui ont des enfants d'une union antérieure

Les délais avant une remise en couple et une naissance apparaissent fortement intercorrélés selon l'âge, le sexe et le statut parental. Constate-t-on que les personnes qui n'ont pas d'enfant accélèrent à la fois la remise en couple et la naissance lorsqu'ils veulent avoir un enfant ? Le graphique précédent montre que c'est le cas après une remise en couple

rapide. Mais toutes les personnes qui voulaient un enfant ont-elles accéléré leur remise en couple après cet âge ? Nous aimerions rapprocher délai entre séparation et remise en couple et entre remise en couple et naissance lorsque la deuxième union est féconde.

Deux scénarios possibles se dessinent : si au moment de la séparation il semble encore possible d'avoir des enfants, les personnes qui en désirent ont pu accélérer à la fois la remise en couple et la naissance, réduisant le délai total jusqu'à la naissance. Cela signifierait que les personnes ont une action sur la vitesse à laquelle elles vivent leur remise en couple, ce qui n'est pas forcément plausible. À l'inverse, il est possible que le délai entre la séparation et la première naissance soit « incompressible », le temps de rencontrer un conjoint, de le connaître, d'avoir son premier enfant avec lui. Dans ce cas, ceux qui n'ont pas mis longtemps à se remettre en couple attendraient plus (sorte de période d'essai) et inversement, ceux qui ont tardé à se remettre en couple peuvent connaître leur conjoint depuis plus longtemps et ainsi avoir un enfant plus rapidement en étant plutôt « sûr » du nouveau couple. Nous représentons ici, pour les personnes qui ont eu des enfants dans les dix ans, le temps moyen qu'elles ont mis à avoir cet enfant, en durée depuis la séparation (Figure 10.7) puis la remise en couple (Figure 10.8).

Figure 10.7 : Durée moyenne entre la **séparation** et la première naissance en seconde union (enfant dans les dix années qui suivent la séparation), en fonction de l'âge à la séparation

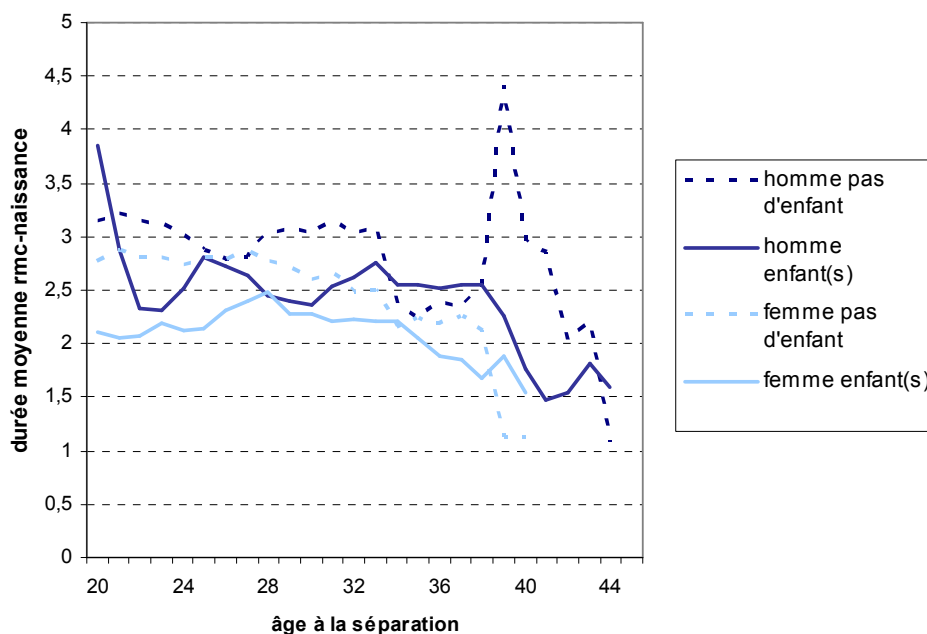


Champ : hommes et femmes séparés entre 1980 et 1988 et avant 45 ans ayant eu au moins un enfant dans une deuxième union

Lissage : moyenne mobile

Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Figure 10.8 : Durée moyenne entre la **remise en couple** et la première naissance en seconde union (enfant né dans les dix années qui suivent la séparation), en fonction de l'âge à la séparation



Champ : hommes et femmes, « deuxième » union formée entre 1980 et 1988 et avant 45 ans ayant eu au moins un enfant dans cette union

Lissage : moyenne mobile

Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Les femmes, qu'elles aient ou non des enfants, attendent à peu près la même durée pour avoir un enfant après la séparation, qui varie en fonction de leur âge (Figure 10.7), et les hommes ont globalement un enfant moins rapidement que les femmes. En revanche, lorsque l'on observe la durée moyenne entre la remise en couple et la naissance (Figure 10.8), ce sont les hommes comme les femmes qui ont déjà un ou des enfants qui conçoivent le plus rapidement. Les mères se sont remises en couple plus lentement que les autres femmes, mais elles ont eu des enfants plus rapidement, et ont donc « compensé » le temps passé à se remettre en couple, si bien qu'elles ont leur premier enfant après la séparation dans le même délai que les autres femmes. De même, les différences entre hommes avec et sans enfant sont atténuées par leurs délais de remise en couple. Au total, une remise en couple lente semble compensée par une naissance rapide, ou vice-versa, si bien que le délai global entre séparation et naissance est beaucoup plus stable selon les caractéristiques des individus.

Cela complète donc les observations préalables, et il semble qu'hormis quelques personnes qui se remettent en couple et ont des enfants plus vite, il existe une sorte de

« délai incompressible » entre la séparation et la première naissance. Il est également intéressant de constater que ce délai varie selon l'âge à la séparation et le sexe, et en l'occurrence semble diminuer avec l'âge⁹.

Arnaud Régnier-Loilier (2007a, chapitre 4) remarque que l'espacement « idéal » et observé entre les naissances est moindre avec l'augmentation de l'âge à la première naissance. La naissance du deuxième enfant est également accélérée pour les personnes qui font des études longues et ont donc formé leur union plus tardivement (Kreyenfeld, 2002). De même ici, il semble que la durée « incompressible » diminue avec l'âge (Figure 10.7) : plus on se rapproche d'un âge moins fertile et plus on accélère la succession des événements qui mènent à une naissance. Cet effet peut cependant être partiellement un artefact. En effet, plus on avance en âge, et plus les chances de ne pas avoir d'enfant si on attend trop sont grandes. Il ne reste alors parmi les personnes qui ont effectivement des enfants que les personnes qui ont essayé vite : le délai moyen séparation-naissance baisse alors avec l'âge. Les personnes qui voulaient attendre le « délai normal » sont filtrées par l'âge. Cela pourrait expliquer notamment que la baisse de la fécondité commence même pour les unions formées à des âges encore féconds : les personnes veulent attendre d'être « sûres ». Puisque les mères attendent globalement moins longtemps dans la nouvelle union, elles sont moins filtrées et ont des enfants dans des unions commencées plus tard que les femmes qui n'ont jamais eu d'enfant.

Pour finir, les hommes sans enfant qui se sont séparés (ou remis en couple, graphique non-montré) aux âges les plus tardifs ont leur premier enfant le moins vite. Cela complète les résultats de Bessin *et al.* (2005) selon lesquels les personnes qui ont leur premier enfant très tardivement avaient attendu en moyenne plus longtemps entre la mise en couple et la naissance¹⁰. Quand aux femmes, conscientes de leurs difficultés potentielles à avoir des enfants en vieillissant, elles accélèreraient la conception d'un enfant une fois formée leur nouvelle union à partir d'un certain âge (Beaujouan et Solaz, 2008).

⁹ Dans la même analyse sur des générations qui ont terminé leur vie féconde, la même baisse de la durée avec l'âge apparaît. Cette baisse n'est donc pas due à un effet de cohorte ou de période mais est réelle.

¹⁰ Ici nous nous en tenons uniquement aux personnes qui ont formé une deuxième union, alors que les auteurs cités étudient l'ensemble des unions. Puisque les deuxièmes unions sont en général plus tardives que les premières, le délai entre la mise en couple et un autre événement est mécaniquement raccourci en n'incluant pas les premières unions.

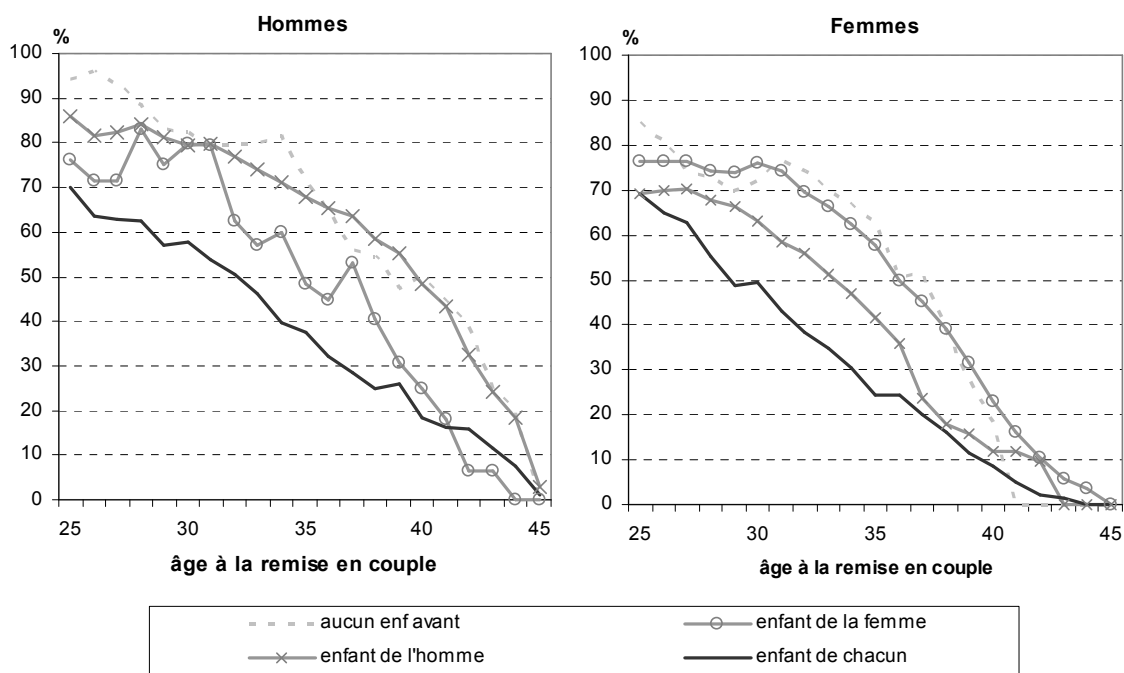
4. Avoir des enfants dans la nouvelle union, avant tout une question d'âge de la femme

Les hommes et les femmes qui ont des enfants au moment de leur séparation forment fréquemment une union avec un partenaire qui n'a pas encore d'enfant (Chapitre 7) et qui n'a même parfois pas encore vécu d'union. Si celui-ci est effectivement sans enfant, et d'autant plus s'il n'a jamais vécu en couple, il désirera peut-être avoir des enfants, quel que soit le passé conjugal et fécond de son conjoint. La fécondité du nouveau couple ne dépend donc pas uniquement du répondant, mais aussi des caractéristiques de son conjoint. Nous distinguerons les comportements de fécondité des hommes et des femmes, puisque les études antérieures ont montré de forts contrastes dans leurs comportements d'après-rupture, notamment le choix de leur conjoint et leur remise en couple.

4.1. Une baisse sensible de la fécondité lorsque les deux conjoints ont eu des enfants

La Figure 10.9 décrit les chances, pour les personnes qui ont terminé leur vie féconde, qu'un enfant soit né dans la dernière union selon le statut parental des deux conjoints. Lorsque l'homme répondant a déjà des enfants mais pas sa partenaire, le deuxième couple qu'il forme à partir de 30 ans est aussi fécond que si aucun des deux partenaires n'avait d'enfant (Figure 10.9 - gauche). Cependant, lorsque seule sa conjointe a déjà des enfants, la fécondité est moindre pour les unions formées après 32 ans, et elle est fortement réduite à tout âge si les deux conjoints sont déjà parents. Parmi les couples formés par les femmes répondantes (Figure 10.9 - droite), la différence de fécondité est minimale tant que l'homme n'a pas d'enfant. Les enfants du conjoint réduisent par contre nettement la fécondité. Comme dans les couples formés par les hommes, lorsque les deux conjoints ont des enfants, la fécondité diminue fortement. Les caractéristiques combinées de la personne qui forme le nouveau couple et de son conjoint ont finalement plus d'influence sur la fécondité dans la nouvelle union que la parité de l'enquêté seul.

Figure 10.9: Proportion d'hommes et de femmes ayant eu au moins un enfant avant leurs 45 ans pendant la « deuxième » union, en fonction de l'âge du répondant à la mise en couple, par statut parental des deux conjoints



Champ : hommes et femmes âgées de 45 à 55 ans lors de l'enquête qui ont vécu au moins deux unions
Lissage moyenne mobile

Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

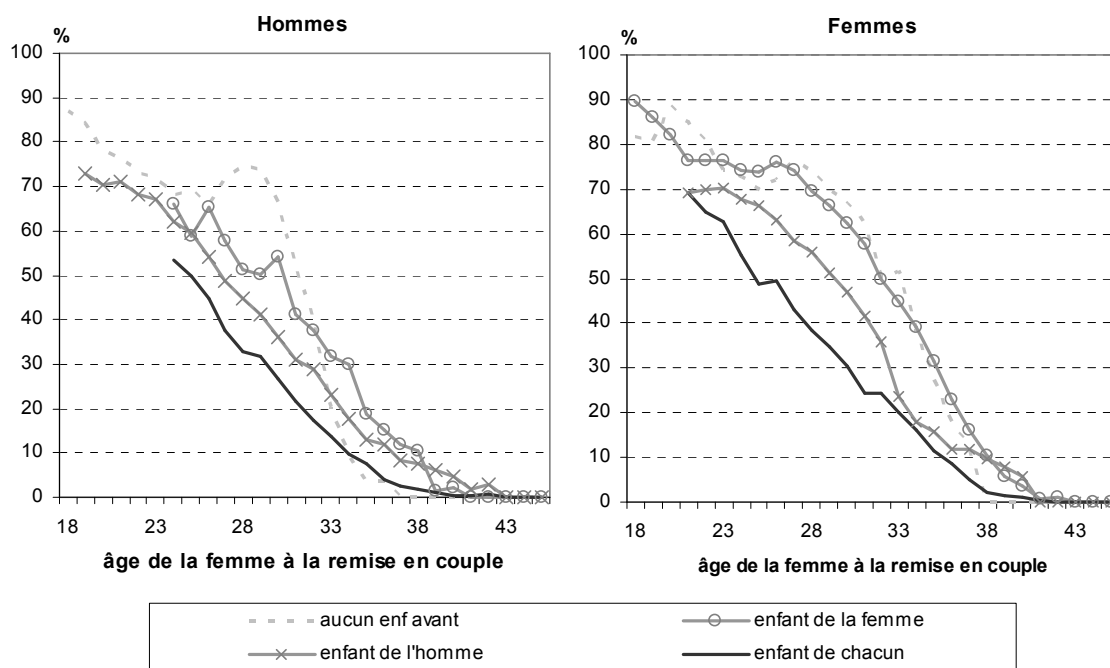
Par âge à la formation de l'union, c'est toujours l'enfant du conjoint qui semble limiter la fécondité : celui de la femme pour le couple des hommes et *vice-versa*. Plusieurs éléments peuvent être à l'origine de cet apparent paradoxe. D'une part les beaux enfants étant souvent sous-déclarés, cela peut entraîner des variations dans les niveaux. Cependant, cela n'explique pas cette « inversion »¹¹ selon qu'on se place du point de vue de la femme ou du point de vue de l'homme.

Une autre explication d'ordre démographique tient à l'âge du conjoint lors de la formation de l'union. Nous avons vu dans la Figure 10.5 que les chances d'être fécondes décroissent très rapidement pour les unions formées à partir de 30-35 ans par les femmes et plus lentement pour les hommes. De plus, les hommes ont très souvent une conjointe plus jeune qu'eux (chapitre 7). Puisque l'âge du conjoint est très corrélé à son statut parental, il semble donc tout à fait probable que les enfants semblent influencer sur la fécondité de l'union alors que l'âge de la femme est la principale cause de ces variations :

¹¹ Remarquons tout de même que la fécondité lorsque la femme a des enfants est assez proche en niveau dans les deux graphiques.

si un homme reforme une union avec une femme qui a déjà des enfants, elle sera plus âgée que si elle n'a pas d'enfant, et aura par conséquent moins de chance de concevoir. On n'obtient alors pas les mêmes niveaux de fécondité par âge et par parité pour les répondants hommes et les répondants femmes. Avant de commenter la Figure 10.9 plus avant, il semble donc nécessaire de présenter la Figure 10.10.

Figure 10.10: Proportion d'hommes et de femmes ayant eu au moins un enfant avant leurs 45 ans pendant la « deuxième » union, en fonction de l'âge de la femme à la mise en couple, par statut parental des deux conjoints



Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 55 ans lors de l'enquête qui ont vécu au moins deux unions
Lissage moyenne mobile
Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Comme on le voit ici, lorsque l'on représente la proportion d'hommes qui auront un enfant en deuxième union en fonction de l'âge de la femme, l'inversion disparaît. Conscients de l'effet de l'âge de la femme, nous pouvons alors analyser les courbes sans risque d'erreur d'interprétation.

Au total, c'est bien lorsque l'homme ou les deux conjoints ont des enfants que la fécondité semble plus contrainte. Si seule la femme a déjà des enfants, cela la distingue par contre assez peu d'un couple dans lequel aucun conjoint n'a d'enfant.

La suite du chapitre va s'efforcer de montrer, à partir de l'enquête Érfi, les mécanismes qui influent sur la fécondité de la deuxième union, et particulièrement l'influence conjointe de l'âge du conjoint et de ses enfants. Dans un premier temps, on décrira les conditions de remise en couple, particulièrement les contrastes dans le choix du conjoint des hommes et des femmes qui peuvent influencer leur fécondité. Dans un deuxième temps, nous utiliserons ces observations afin de mieux comprendre les différences entre hommes et femmes pour la survenue d'un enfant dans la deuxième union.

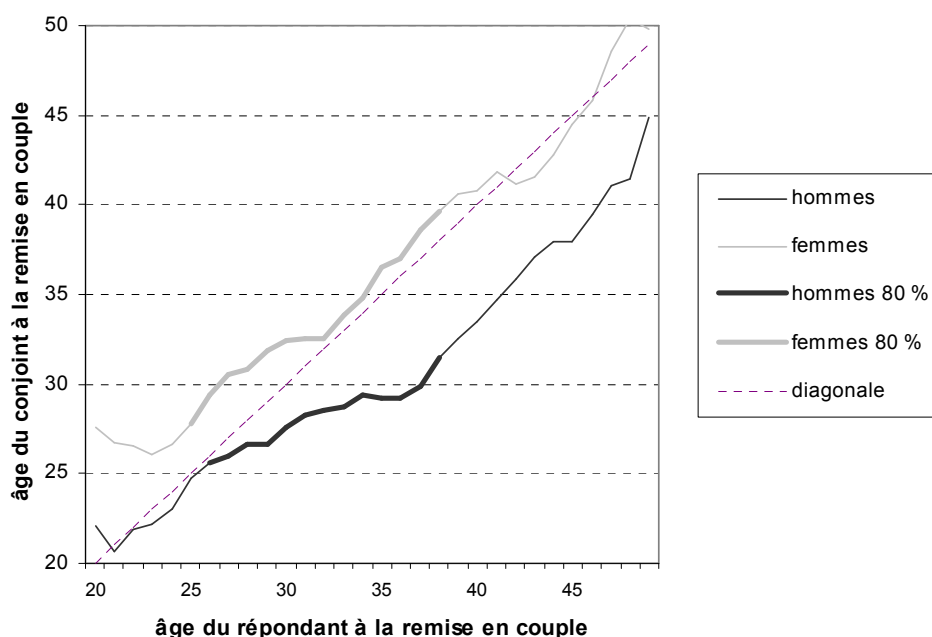
4.2. Détails sur les âges des deux conjoints dans la perspective de l'étude de la fécondité

4.2.1. Les hommes se remettent majoritairement en couple avec des femmes de moins de 35 ans

L'âge des conjoints lors de la deuxième mise en couple sera en partie à l'origine de la fécondité de la nouvelle union. Nous représentons ici l'âge moyen du conjoint selon l'âge d'ego, ce qui nous donne un aperçu du déséquilibre entre les couples formés par les hommes et les femmes à un âge donné.

L'âge du conjoint choisi dépend fortement de l'âge à la mise en couple et du sexe (Figure 10.11). Lorsqu'elles forment leur union avant 30 ans, les femmes sont plus jeunes que leur conjoint de 2,5 années en moyenne. Plus elles forment leur union âgées et moins l'écart d'âge avec leur conjoint est important. La plupart -80 %- d'entre elles se remettent en couple entre 25 et 38 ans avec des hommes qui ont entre 28 et 40 ans. Pour les hommes, l'âge lors de la mise en couple apparaît comme très déterminant de l'écart d'âge avec la partenaire. De fait, à 42 ans les hommes choisissent des femmes qui ont en moyenne 35 ans, alors qu'à 32 ans c'était des partenaires âgées de 30 ans. Aux âges auxquels 80 % d'entre eux reforment une union -26 à 38 ans-, leurs conjointes sont âgées de 26 à 32 ans. Les hommes ont donc toute l'amplitude nécessaire pour avoir à nouveau des enfants dans leur nouvelle union s'ils le désirent, ce qui sera moins le cas des femmes, limitées par des contraintes biologiques.

Figure 10.11 : Âge moyen du conjoint selon l'âge à la remise en couple et le sexe de l'enquêté¹², représentation en gras du 2^{ème} au 8^{ème} décile (âges auxquels 80 % des enquêtés se sont remis en couple)



Champ : Deuxièmes unions commencées entre 20 et 49 ans et entre 1980 et 1999

Lissage moyenne mobile 5

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Lecture : un homme qui se remet en couple à 30 ans a une conjointe âgée en moyenne de 27 ans. Une femme qui se remet en couple à 30 ans a un conjoint âgé en moyenne de 32,5 ans

Un traitement supplémentaire, non-présenté ici, détaille l'âge du conjoint selon le statut parental, afin de mieux expliquer par la suite les éventuelles différences de fécondité des parents par rapport aux personnes sans enfant. Pour les femmes, l'âge moyen du conjoint choisi ne dépend pas de la fécondité antérieure. Par contre une nette tendance se dégage pour les hommes sans enfant d'avoir une nouvelle partenaire en moyenne plus jeune que celle des pères. Jusqu'à 45 ans, la plupart de leurs conjointes seront encore « d'âge fécond ».

4.2.2. Les mères choisissent le plus fréquemment un père

Une partie des personnes disponibles pour la formation d'une union ont des enfants, tout particulièrement parmi celles qui ont vécu une rupture. La présence d'enfants au

¹² Grâce à des t-tests sur des tranches d'âge au début de l'union quinquennales, nous avons vérifié que pour les hommes, la différence des moyennes entre 25 et 30 ans était significative à moins de 1 %, et à 10 % entre 45 et 50 ans. Pour les femmes, aucune différence n'est significative.

foyer, aussi bien que le lien émotionnel ou financier avec un enfant non-cohabitant, peuvent être des facteurs contraignants de la remise en couple (Goldscheider et Sassler, 2006 ; Uhlenberg, 1989). Nous avons vu dans le chapitre 2 que dans les dernières années, plus de la moitié des personnes séparées après 30 ans ont au moins un enfant lors de la rupture. Ainsi, la moitié des femmes disponibles à 35 ans ont des enfants mais moins d'un tiers des hommes au même âge. Pour former une deuxième union, les hommes et les femmes doivent donc arbitrer plus souvent que pour une première union leur décision de mise en couple selon leurs propres enfants mais aussi selon ceux du conjoint potentiel.

Dans le chapitre 7, la Figure 4 détaillait les chances par âge de former une deuxième union avec un conjoint qui a déjà un enfant, notamment selon le propre statut parental et le sexe. Pour résumer, aux âges jeunes les personnes sans enfant forment le plus fréquemment un couple entre elles, alors que les hommes mais surtout les femmes avec enfant reforment pour 30 à 50 % un couple avec un autre parent. Après 35 ans les chances que le conjoint ait un enfant augmentent fortement quel que soit le statut parental de l'enquêté, jusqu'à 80 % à 45 ans.

Au total, par rapport aux hommes, les femmes, et particulièrement les mères, cumulent des particularités qui réduisent potentiellement leurs chances d'avoir un enfant dans le cadre de la nouvelle union. D'une part, au moment où elles se remettent en couple leur âge est en moyenne plus élevé que celui des conjointes des hommes répondants qui reforment un couple au même âge. D'autre part, elles ont plus souvent des enfants que les hommes et dans ce cas trouvent plus souvent un conjoint qui a lui-même des enfants. Dans quelle mesure ces caractéristiques constituent-elles réellement une entrave à la reproduction ?

4.3. Âge du répondant, âge du conjoint et arrivée d'un enfant

4.3.1. *L'âge de la femme prévaut pour expliquer la fécondité de l'union*

Dans les deuxièmes unions, formées à des âges plus élevés que les premières, l'infertilité d'un des deux conjoints est d'autant plus probable. Dans les cohortes qui ont terminé leur vie féconde, peu de couples désiraient ne pas avoir d'enfant (Toulemon, 1995b). Cependant, 17 % des couples dans lesquels la femme a 35 ans ne peuvent plus avoir d'enfant, puis 29 % à 40 ans, l'augmentation devenant ensuite exponentielle (Leridon, 2008). La fécondité des deuxièmes unions est alors fortement tributaire de la fertilité, et donc de l'âge à la formation de l'union (particulièrement celui de la femme).

En se mettant en couple avec des femmes d'âge encore fécond, les hommes augmentent leurs chances d'avoir des enfants en seconde union.

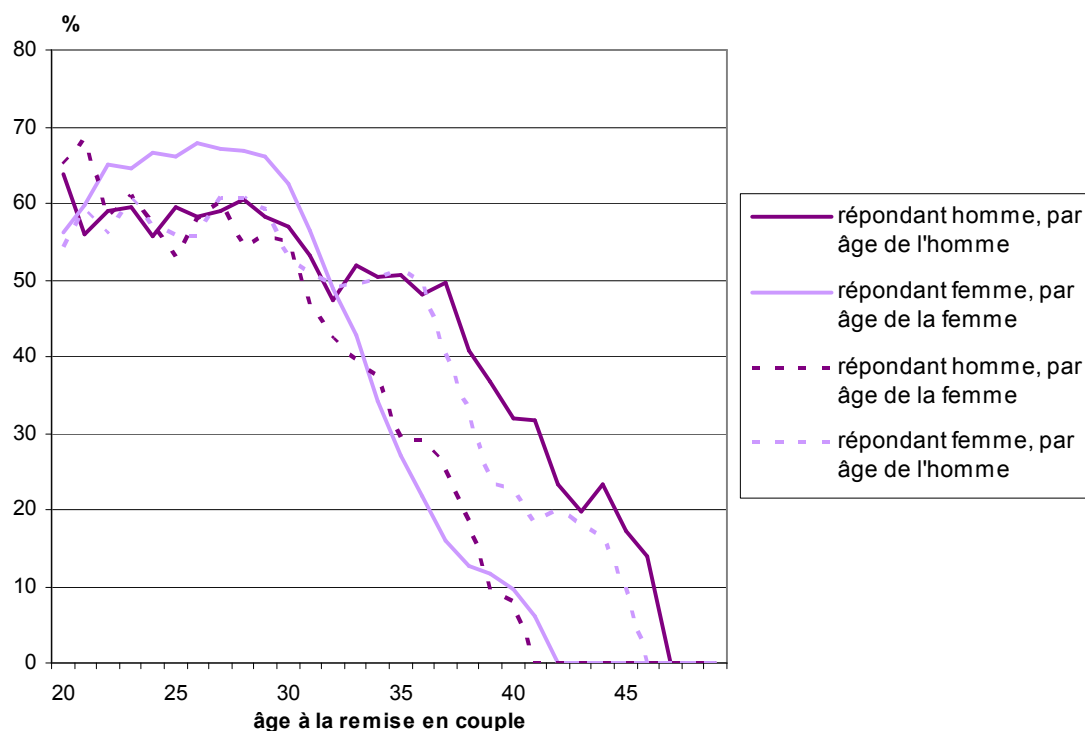
Les proportions de personnes qui ont des enfants dans les cinq ans par âge du répondant mais aussi de son conjoint lors de la remise en couple étayent ces propos (Figure 10.12). En effet, la fécondité des deuxièmes couples formés par des hommes après 30 ans, supérieure à celle des deuxièmes couples formés par des femmes, semble tributaire de l'âge de la conjointe¹³. C'est alors la mise en couple avec des femmes bien plus jeunes qui permet cette forte fécondité. En effet, jusqu'à 42 ans, un homme aura une partenaire âgée en moyenne de moins de 35 ans.

Lorsque la remise en couple a lieu avant le trentième anniversaire de la femme, ses chances d'avoir un enfant dans les cinq ans avoisinent 67 %. Celles des hommes sont légèrement inférieures à 60 %. Après 32 ans, les chances s'inversent par sexe, et les hommes ont des chances d'avoir un enfant de 20 à 30 points supérieures à celles des femmes. La décroissance de la fécondité est forte à ces âges et touche d'abord les femmes, puis les hommes.

Afin de mieux prendre la mesure de la contrainte d'âge du conjoint sur les chances d'avoir un enfant, cette proportion est également représentée en fonction de l'âge du conjoint lors de la formation de la nouvelle union. À âge de la femme identique à la remise en couple, les unions formées par des hommes et celles formées par des femmes ont les mêmes chances d'être fécondes dans les cinq ans, du moins après 32 ans. De même, à âge de l'homme identique, la proportion d'unions fécondes est proche lorsqu'elles sont formées par des hommes ou par des femmes.

¹³ Nous parlons ici de deuxième union formée par un homme lorsque c'est un homme répondant qui a déclaré une deuxième union, et de deuxième union formée par une femme lorsque c'est une femme répondante qui a déclaré une deuxième union. Nous ne pouvons bien-sûr pas mélanger ces sous-populations, puisque la deuxième union de l'homme n'est pas forcément celle de la femme et vice-versa.

Figure 10.12 : Proportion d'hommes et de femmes ayant un enfant dans les cinq ans après la remise en couple, en fonction de l'âge des conjoints à la remise en couple



Champ : hommes et femmes qui se sont remis en couple entre 20 et 49 ans et entre 1980 et 1999 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint

Lissage moyenne mobile

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Lecture: ???

Comme le montrait la Figure 10.11, les hommes se remettent en couple avec des femmes en moyenne bien plus jeunes qu'eux, surtout à partir de 30 ans. Grâce à cet écart d'âge, ils sont beaucoup moins limités pour avoir des enfants dans la nouvelle union. Par âge, leur conjointe ne peut pas en avoir plus que toute autre femme, mais par contre eux, en choisissant une femme plus jeune, s'ouvrent la possibilité de concevoir.

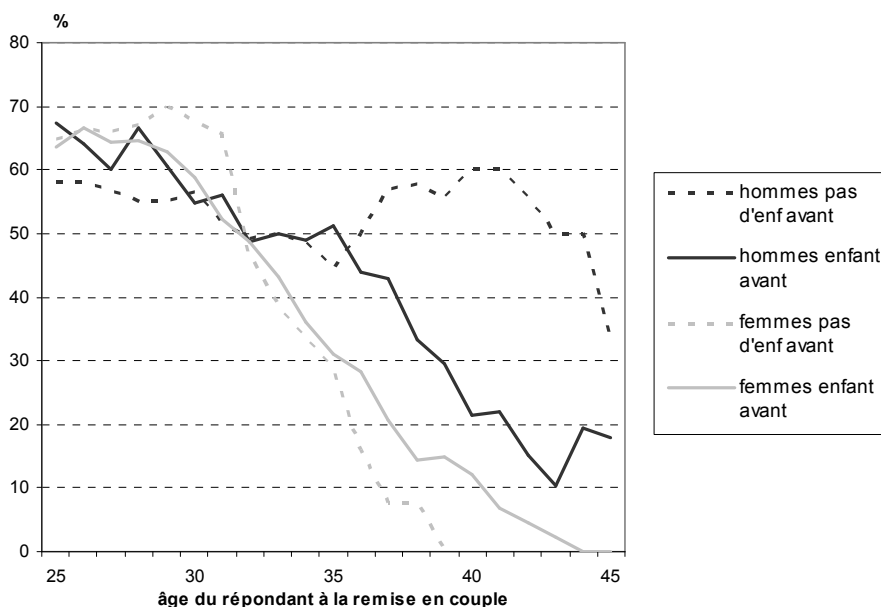
La décomposition selon la parentalité est également importante, puisque les personnes qui ont déjà des enfants n'en souhaitent pas toujours à nouveau, mais aussi parce que celles qui n'ont pas encore d'enfants n'en désiraient peut-être pas ou sont peut-être stériles. Quelle est alors l'influence combinée de l'âge et des enfants de l'enquêté et de son conjoint sur la fécondité dans le nouveau couple ?

4.3.2. *Des âges limites repoussés lorsque l'homme n'avait pas d'enfant*

Comme nous le constatons auparavant, les chances de conception des femmes dans les cinq années après la remise en couple décroissent rapidement dans les unions formées à partir de 30 ans (Figure 10.13). Cependant, plus forte avant 32 ans pour les femmes sans enfant nés antérieurement (68 % des femmes remises en couple à 30 ans ont eu un enfant dans les cinq ans) que pour les mères (60 % à 30 ans), elle diminue plus rapidement pour les premières. La fécondité des hommes est très différenciée selon qu'ils ont déjà des enfants avant ou non. Les pères ont des enfants dans des proportions comparables aux mères jusqu'à 32 ans, mais ensuite ils en ont plus fréquemment¹⁴, le déclin de cette proportion étant décalé d'environ 3 ans par rapport aux mères. Les hommes sans enfant qui se mettent en couple tardivement connaissent des chances d'avoir un enfant dans les cinq ans stables et aussi élevées à 40 ans qu'à 25 ans : entre 50 et 60 % ont un enfant dans les 5 ans. Cependant, comme le montre l'annexe 10.2, en ne tenant compte que des naissances qui ont lieu dans les cinq années après la mise en couple, on élude les naissances plus tardives, bien plus nombreuses lorsque l'union a été formée entre 20 et 30 ans. Les hommes choisiraient plus souvent de ne pas avoir d'enfant par refus des contraintes associées aux responsabilités de la vie familiale (Donati, 2000b). En vieillissant, ces préventions peuvent reculer et l'envie de construire une famille prendre le dessus. Notamment, lors d'une remise en couple, la rencontre d'une nouvelle partenaire plus jeune et éventuellement une prise de conscience de l'approche d'une « vieillesse sans enfant » peuvent estomper les motivations qui les poussaient jusque là à ne pas avoir d'enfant.

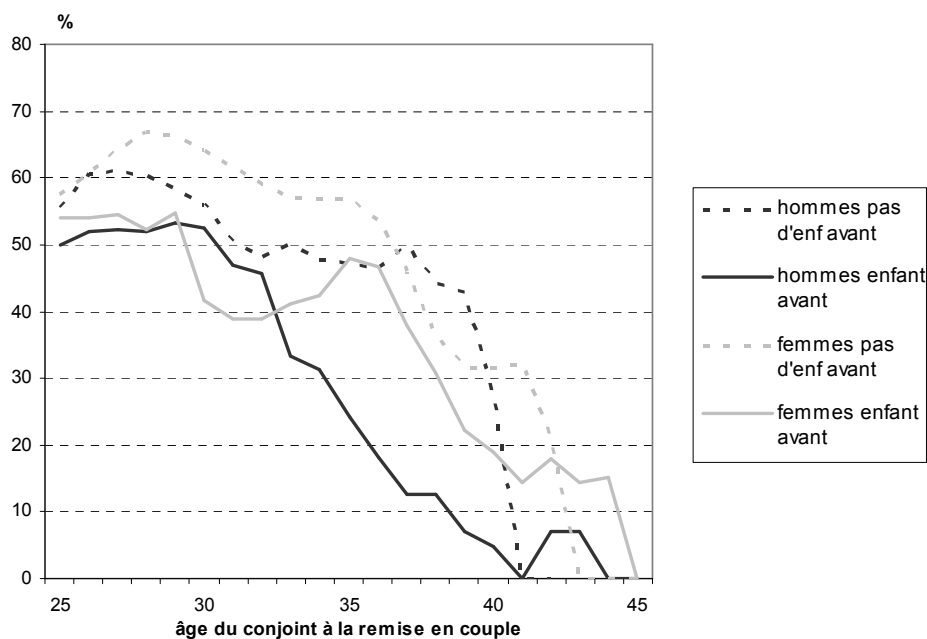
¹⁴ Les comparaisons indiquées sont significatives par des tests de fréquence.

Figure 10.13 : Proportion d'hommes et de femmes ayant un enfant dans les cinq ans après la remise en couple en fonction de l'âge du répondant à la remise en couple, par statut parental



Champ : hommes et femmes qui se sont remis en couple entre 25 et 44 ans et entre 1980 et 1999 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Figure 10.14 : Proportion d'hommes et de femmes ayant un enfant dans les cinq ans après la remise en couple en fonction de l'âge du conjoint à la remise en couple, par statut parental



Champ : hommes et femmes qui se sont remis en couple entre 20 et 49 ans et entre 1980 et 1999 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005
 Lissage : moyennes mobiles d'ordre 5

En se plaçant selon l'âge du partenaire à la remise en couple (Figure 10.14), il s'avère que les conjointes des hommes sans enfant seront particulièrement fécondes même si elles se remettent en couple plus tard que les conjointes des hommes déjà pères. Ce n'est donc pas uniquement la fécondabilité de la femme qui contraint la fécondité des pères à des âges tardifs. Cela confirme également que ça n'est pas (ou en tous cas pas uniquement) parce que les hommes sans enfant ont choisi une conjointe particulièrement jeune par rapport à ceux qui sont déjà parents qu'ils ont plus fréquemment des enfants dans leur nouveau couple. Nous constatons par ailleurs que lorsque les femmes avec enfant se sont remises en couple avec un homme âgé de 30 à 37 ans, un enfant est nettement moins souvent issu du couple dans les cinq années. Cela peut être notamment lié à la présence des enfants d'un premier lit dans le ménage, puisque les personnes avec enfant se remettent plus en couple avec des parents et ont alors moins souvent un enfant après. Les graphiques en annexe 10.5 décomposent ce cas, et il semble que ce soient effectivement les couples avec enfants des deux conjoints qui soient à l'origine de cette dépression. Nous voyons également que parmi les femmes qui n'avaient pas d'enfant avant l'union, le conjoint a des enfants à des âges plus tardifs, ce qui ne peut être expliqué par les écarts d'âge avec le conjoint, qui ne semblaient pas influencés par le statut parental. Là encore, c'est principalement parce que les femmes avec enfants ont nettement moins d'enfants lorsqu'elles se sont remises en couple avec des hommes avec enfants, ce que l'on voit en annexe 10.5.

L'analyse de la fécondité après 35 ans apporte des éléments importants pour la compréhension des mécanismes de fécondité au niveau individuel. Nous savons que les femmes sont contraintes par l'hypofertilité pré-ménopausique. Cependant, celles qui ont déjà des enfants auront à nouveau des enfants même dans des unions formées plus tard que celles des femmes sans enfant. Deux explications sont envisageables : d'une part les femmes qui ont déjà des enfants ont peut-être une « préférence pour la famille », et nous avons vu qu'elles avaient le plus rapidement leur premier enfant dans la deuxième union. D'autre part, les femmes qui entament une deuxième union sans enfant peuvent être plus nombreuses à souffrir de stérilité.

Le contraste avec les hommes est frappant, et pour ceux qui se mettent en couple après un certain âge, on a l'impression d'un éveil tardif, ou sursaut, de ceux qui n'avaient pas encore d'enfants et qui vont finalement en vouloir sur le tard. Bessin *et al.* (2005), en travaillant sur des parents tardifs (40 ans et plus pour les femmes et 45 ans et plus pour

les hommes), montrent que les pères tardifs sont également entrés tardivement en union (32 ans) et ont eu leur premier enfant tard (35 ans) alors que pour les femmes et, plus généralement pour les parents non tardifs, ces âges sont bien plus faibles. Le regain des naissances pour les hommes qui (re)forment une union après 40 ans n'est donc pas particulièrement surprenant.

Il est possible que la hausse de la probabilité d'avoir un premier enfant pour ceux qui se remettent en couple tardivement soit liée à un report des naissances dû au déroulement de la carrière ou à d'autres priorités antérieures. Par exemple, ayant commencé leur première union plus tard, puis ayant vécu chacune de leurs transitions familiales avec un décalage, il est possible que des hommes les plus qualifiés soient surreprésentés parmi les personnes qui reforment une union après 40 ans, alors qu'ils sont déjà en général plus nombreux à avoir des enfants tardivement. La fécondité tardive n'est cependant possible que jusqu'à un certain point pour les femmes, dont la fécondité pourra se trouver contrainte dans le deuxième couple.

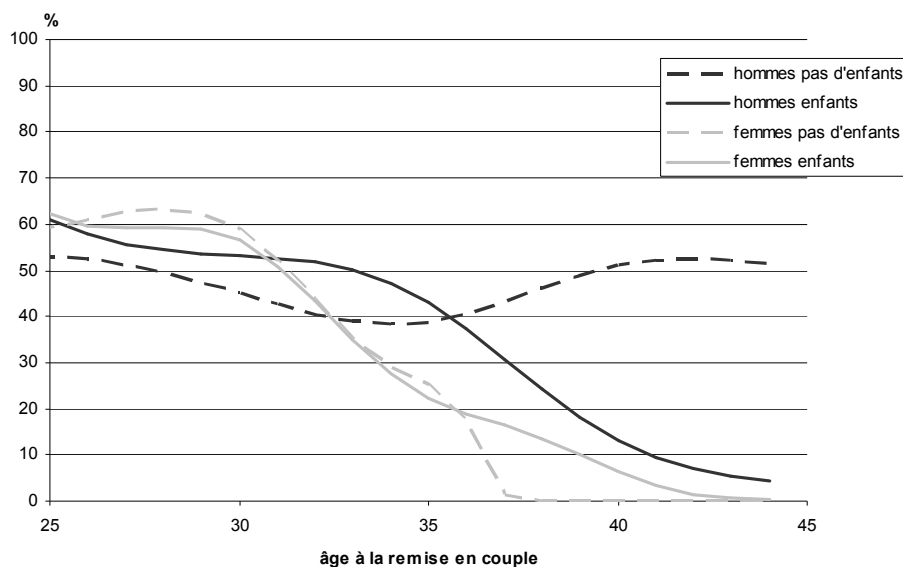
La fécondité nulle des femmes sans enfant qui reforment une union après 37 ans pose une question importante. D'une part, les femmes ne sont pas nombreuses sans enfant à ces âges. De plus, les femmes qui ont déjà des enfants en ont quant à elle après ces âges dans leur deuxième union. Prenant plus leur temps pour faire des enfants dans la nouvelle union, les femmes sans enfant peuvent alors subir la limite de leur fertilité pour des unions formées un peu plus tôt que celles des mères. Il se pourrait également que les femmes qui ne désirent pas d'enfant ou qui ne peuvent en avoir soient les seules subsistantes parmi les femmes de plus de 37 ans qui n'ont pas encore d'enfants.

Ce qui touche à la fécondité est généralement observé à partir du point de vue féminin, et l'image de la vie familiale et de la réalisation des désirs d'enfants en est certainement affectée (Ní Bhrolcháin et Sigle-Rushton, 2005 ; Thomson, 1997). En France en 2003, malgré le recul de l'âge à la maternité des dernières décennies, la courbe des taux de fécondité (des femmes) est très symétrique autour de la moyenne, portée aux environs de 30 ans (Toulemon *et al.*, 2008). Grâce à notre étude, nous remarquons qu'étudier à la fois la fécondité des hommes et celle des femmes est d'autant plus justifié pour dans les deuxièmes unions, et mène à des remarques générales qui dépassent ce contexte : puisque la première naissance a lieu plus fréquemment qu'avant dans la deuxième union, l'étude des hommes qui forment leur deuxième union ouvre une nouvelle vision de la fécondité.

4.4. Contrôle de l'âge de la femme : écart amplifié entre hommes et femmes jeunes sans enfant et réduit entre pères et mères plus âgés

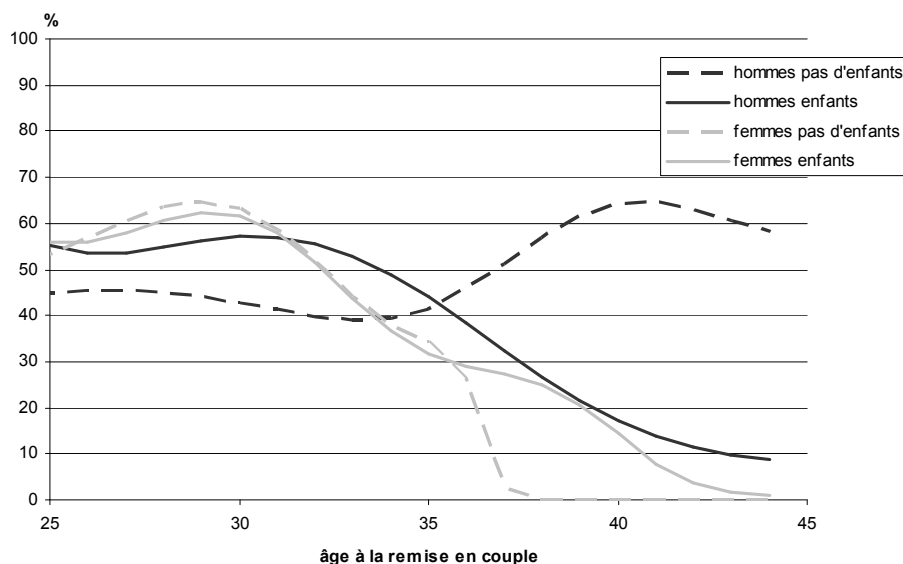
Afin d'affiner les résultats, nous représentons les courbes de la Figure 10.13 en contrôlant certaines caractéristiques de la personne qui a formé son deuxième couple. En effet, on peut se demander si les différences selon la présence d'enfants et entre les hommes et les femmes ne sont pas dues à d'autres facteurs, et notamment le choix de leur conjoint. Nous reprenons le principe des splines présenté dans le chapitre 5, et représentons les proportions d'hommes et de femmes qui ont un enfant dans les cinq ans après la remise en couple (Figure 10.15), estimées dans un modèle de régression. Les effectifs sont donnés en annexe 10.6. Nous nous plaçons dans Érfi dans des générations récentes, en « quasi-transversal » : ce sont des personnes remises en couple entre 1980 et 1999 et observées 5 années après le début de cette nouvelle union. Nous contrôlons les variables à l'origine d'éventuels effets de structure : période de remise en couple, durée et statut de la première union, niveau d'études, pays de naissance et religion. D'une part, cela permet de limiter des différences entre les courbes qui seraient dues à des effets de période ou à une différence de structure dans la population des personnes remises en couple à âge et statut parental passé identique. D'autre part, grâce à ce principe on peut représenter les courbes de fécondité des hommes et des femmes à âge de la femme identique. En effet, puisque l'analyse précédente a montré que l'âge de la femme était fortement déterminant de la fécondité de la nouvelle union, nous saurons ainsi si la fécondité de l'homme est uniquement déterminée par l'âge de sa conjointe lors de la formation du couple, ou si son âge la détermine également. L'âge de la femme au moment de la remise en couple est donc introduit dans le modèle sous forme linéaire.

Figure 10.15 : Proportion estimée de personnes ayant un enfant dans les 5 ans après la remise en couple en fonction de l'âge à la remise en couple (interaction sexe du répondant et enfants antérieurs)



Population de référence = hommes et femmes remis en couple entre 1990 et 1994, première union cohabitante de durée 3 à 8 ans, BEPC-CAP, né en France, pas de pratique religieuse

Figure 10.16 : Proportions estimées de personnes ayant un enfant dans les 5 ans en fonction de l'âge à la remise en couple, avec contrôle de l'âge de la femme et des enfants du conjoint



Population de référence = hommes et femmes remis en couple entre 1990 et 1994, première union cohabitante de durée 3 à 8 ans, BEPC-CAP, né en France, pas de pratique religieuse, femme 30 ans, conjoint sans enfant

Champ : hommes et femmes qui se sont remis en couple entre 25 et 44 ans et entre 1980 et 1999 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Après contrôle de l'âge de la femme et des enfants du conjoint (Figure 10.16), les comportements des hommes et des femmes qui ont déjà des enfants deviennent plus proches après 30 ans¹⁵ (à comparer avec la Figure 10.15). Il semblerait qu'à âge de la femme égal, les deuxièmes couples formés par des pères et des mères aient une fécondité proche, même si les mères ont un peu plus fréquemment des enfants dans les cinq ans après une remise en couple entre 25 et 30 ans et les pères entre 30 et 35. C'est donc notamment par le choix de leur conjointe que les pères les plus âgés à la remise en couple ont à nouveau des enfants.

Ces hommes se sont-ils remis en couple avec une femme plus jeune volontairement, afin d'avoir des enfants, ou est-ce le choix de la femme qui les a menés à avoir un enfant avec elle ? Plus libres dans leur choix de nouvelle partenaire car moins contraints aux âges tardifs sur le marché conjugal (Ní Bhrolcháin et Sigle-Rushton, 2005), il semble qu'ils choisissent la conjointe qui convienne le mieux à leurs aspirations. La parenté tardive serait alors liée à une moindre réticence à faire des enfants avec l'âge, et de plus avec une nouvelle conjointe. La question reste cependant ouverte, et mériterait une approche qualitative.

Les naissances chez les hommes et les femmes sans enfant restent très contrastées en faveur des femmes avant 35 ans, et l'écart est même amplifié par le contrôle de l'âge de la femme. Il semble y avoir un phénomène de sélection parmi les hommes qui se sont séparés et remis en couple assez jeune en n'ayant pas encore d'enfant, d'hommes qui même s'ils reforment un couple n'auront pas d'enfant tout de suite. Il est également possible que certains hommes se soient déjà séparés, puisque nous n'avons pas tenu compte des séparations.

Nous complétons ces résultats en utilisant le proxy de présence d'enfant déjà utilisé pour la remise en couple, c'est-à-dire la présence d'enfants au domicile du répondant dans l'année qui suit la séparation. Au vu des effectifs trop faibles pour procéder à une représentation par âge, nous créons deux groupes d'âges délimités par un âge pivot : nous décomposons les risques de naissance pour les hommes (resp. les femmes) remis en couple avant 35 ou à partir de 35 ans (resp. 32 ans), puisqu'il ressort de l'étude préalable qu'un tournant a lieu à cet âge.

¹⁵ En isolant cette tranche d'âge dans une régression la différence entre hommes et femmes n'est pas significative.

Avant les âges pivots, il n'y a pas de différence significative de fécondité selon l'existence et le lieu de résidence des enfants (Tableau 10.1). Par contre, à partir de 32 ans, les femmes dont les enfants ne résidaient pas avec elles juste après la rupture auraient plus de chances d'avoir à nouveau un enfant que celles qui n'ont pas d'enfant. Il peut s'agir, comme nous l'avions évoqué en traitant les remises en couple, de femmes qui sont parties de leur ancien foyer et qui ont reconstruit rapidement une union. Refaire des enfants après 35 ans serait moins fréquent pour les pères que pour les hommes sans enfant, que l'enfant réside avec eux ou non.

Tableau 10.1 : régression logistique du risque de naissance dans les 5 premières années après la remise en couple selon le lieu de résidence des enfants, contrôle des enfants et de l'âge du conjoint (log-odds et erreur standard)

avant âge pivot	hommes		femmes	
pas d'enfant	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
enfants avec soi	0,802	(1,08)	0,342	(0,41)
enfants ailleurs	0,549	(0,36)	1,37	(1,17)
après âge pivot	hommes		femmes	
pas d'enfant	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
enfants avec soi	-1,729*	(0,95)	0,471	(0,54)
enfants ailleurs	-1,853***	(0,6)	1,34*	(0,69)

Champ : hommes et femmes qui se sont remis en couple entre 25 et 44 ans et entre 1980 et 1999 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint

Seuil de significativité : * moins de 1 %, ** moins de 5 %, *** moins de 10 %

Âge pivot : 35 ans pour les hommes et 32 ans pour les femmes

Autres contrôles : âge, année et cause de rupture, durée de la première union, ...

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

4.5. Enfants d'ego, enfants du conjoint, quelle importance ?

Existe-t-il pour les femmes et les hommes une différence entre les enfants du conjoint et leurs propres enfants pour déterminer les comportements de conception dans la deuxième union ? Nous avons déjà brossé dans les grandes lignes les effets des enfants selon leur origine hors contrôle (Figure 10.9 + annexe 10.5). Il ressortait alors que lorsque les deux conjoints ont déjà un enfant, la fécondité de la deuxième union est moindre. Il semble également que les femmes avec enfants aient un enfant plus tard dans la deuxième union. Les hommes qui ont déjà des enfants auraient plus souvent un enfant dans les cinq ans lorsqu'ils reforment une union jeune. Voyons à présent l'influence de la présence combinée des enfants des deux conjoints selon le sexe toutes choses égales par ailleurs. Dans un premier temps nous contrôlons seulement par la variable continue d'âge d'ego (Tableau 10.2), et dans un deuxième temps nous rajoutons l'âge du conjoint (Tableau 10.3).

Tableau 10.2 : régression logistique du risque de naissance dans les 5 premières années après la remise en couple, pour les hommes et les femmes, avant et après l'âge pivot (coefficient et erreur standard)

avant âge pivot	hommes		femmes	
pas d'enfant	-0,75*	(0,4)	-0,478	(0,47)
enfant d'ego	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
enfant du conjoint	-1,051*	(0,57)	-0,723	(0,59)
enfant de chacun	-1,57***	(0,55)	-0,449	(0,48)
après âge pivot	hommes		femmes	
pas d'enfant	1,579**	(0,72)	-0,605	(0,69)
enfant d'ego	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
enfant du conjoint	0,604	(0,75)	-0,872	(0,72)
enfant de chacun	-1,569**	(0,68)	-1,138**	(0,49)

Champ : hommes et femmes qui se sont remis en couple entre 25 et 44 ans et entre 1980 et 1999 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint

Âge pivot : 35 ans pour les hommes et 32 ans pour les femmes

Seuil de significativité : * moins de 1 %, ** moins de 5 %, *** moins de 10 %

Autres contrôles : âge, année et cause de rupture, durée de la première union, ...

Effectif : 305 hommes, 345 femmes

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

C'est lorsqu'ils ont déjà un enfant que les hommes qui se remettent en couple avant 35 ans ont le plus de chances d'en avoir un dans les cinq ans après la formation de la nouvelle union (sans contrôle de l'âge du conjoint, Tableau 10.2). Des enfants des deux conjoints réduisent particulièrement ces chances. Lorsque l'union est formée à partir de 35 ans, enfants du répondant et de sa conjointe ont un effet équivalent sur les chances de concevoir des hommes, mais les enfants des deux conjoints à la fois ont à nouveau un effet très négatif. Par contre, les hommes qui n'avaient pas d'enfant avant la mise en couple sont nettement plus nombreux à en avoir un en deuxième union.

Pour les femmes qui reforment une union avant 32 ans, le fait d'avoir déjà des enfants d'une précédente union n'a pas d'influence significative sur les chances de concevoir dans les cinq ans en seconde union. Cependant à partir de cet âge, lorsqu'il y a des enfants des deux conjoints, les chances deviennent plus limitées que dans les autres cas. Il ressortait cependant de l'étude préalable que les femmes qui ont déjà des enfants avaient plus de chances d'en avoir en deuxième union formée à partir de 32 ans (Figure 10.15). Mais le modèle ne peut établir cette comparaison puisque les autres ont un risque nul à ces âges.

Le contrôle par l'âge du conjoint apporte des renseignements supplémentaires pour les hommes (Tableau 10.3) : avant 35 ans, les enfants de la partenaire réduisent bien moins le risque de conception que sans ce contrôle, ce qui montre que c'est bien leur âge

plutôt que leurs enfants qui freine les naissances. À partir de 35 ans, un enfant de la conjointe augmente même les chances de conception une fois contrôlé son âge.

Chez les femmes, l'influence des enfants n'est pas nettement modifiée par le contrôle par l'âge du conjoint. La fécondité des femmes n'est globalement pas influencée par le choix de leur conjoint, que ce soit son âge ou ses enfants, sauf à partir de 32 ans lorsqu'ils ont tous deux déjà des enfants.

Tableau 10.3 : Régression logistique du risque de naissance dans les 5 premières années après la remise en couple, contrôle de l'âge d'ego et du conjoint (coefficient et erreur standard)

avant l'âge pivot	hommes	femmes
pas d'enfant	-0,836** (0,41)	-0,448 (0,47)
enfant d'ego	<i>ref</i>	<i>ref</i>
enfant du conjoint	-0,784 (0,59)	-0,387 (0,61)
enfant de chacun	-0,972* (0,58)	-0,116 (0,51)
après l'âge pivot	hommes	femmes
pas d'enfant	1,829** (0,76)	-0,671 (0,69)
enfant d'ego	<i>ref</i>	<i>ref</i>
enfant du conjoint	1,305 (0,81)	-0,816 (0,73)
enfant de chacun	-0,95 (0,71)	-0,963* (0,51)

Champ : hommes et femmes qui se sont remis en couple entre 25 et 44 ans et entre 1980 et 1999 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint

Âge pivot : 35 ans pour les hommes et 32 ans pour les femmes

Seuil de significativité : * moins de 1 %, ** moins de 5 %, *** moins de 10 %

Autres contrôles : âge, année et cause de rupture, durée de la première union, ...

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Au total, la probabilité pour les femmes d'avoir un enfant dans les cinq premières années de la nouvelle union n'est pas influencée significativement par la présence d'enfants (Tableau 10.3). Cependant, à partir de 32 ans, des enfants des deux conjoints issus d'une union antérieure réduisent nettement leurs chances d'en avoir un ensemble. Les hommes semblent plus sensibles aux enfants nés avant l'union. Avant 35 ans, on retrouve l'effet de sélection déjà évoquée chez les hommes qui n'ont pas d'enfant. Un enfant de la femme semble freiner les chances de conception. À partir de cet âge, à l'opposé, les hommes sans enfant ont le plus fréquemment des enfants. Lorsque l'homme et sa compagne sont déjà parents, ses risques de connaître une naissance dans les cinq ans sont les plus faibles. Le choix d'un partenaire avec ou sans enfant, bien que moins décisif que l'âge de la femme, sera déterminant des risques de naissance dans une deuxième union pour les pères jeunes et les mères de plus de 32 ans.

Nous en déduisons que dans les deuxièmes unions, et particulièrement dans celles formées par les hommes, le contrôle de l'âge du conjoint est essentiel pour bien

appréhender l'influence des enfants sur la fécondité. L'âge de la femme est prépondérant pour expliquer les niveaux de naissances dans les deuxièmes unions des hommes comme des femmes. La fécondité préalable des conjoints freine la fécondité si les deux conjoints ont des enfants, et un enfant d'un seul conjoint semble révéler chez les hommes jeunes leur aptitude ou leur désir à avoir des enfants sans trop tarder : les unions qu'ils forment avant 35 ans avec des femmes qui ont des enfants ou lorsqu'ils ont eux-mêmes des enfants sont plus souvent fécondes dans les cinq ans que s'il n'y a aucun enfant.

Le nombre d'enfants a un peu d'influence, même une fois l'âge du conjoint contrôlé. Les hommes dont la nouvelle partenaire a déjà deux enfants ou qui ont eux-mêmes trois enfants ou plus voient leurs chances d'avoir un enfant nettement diminuées. Les femmes dont le conjoint a deux enfants ont également moins souvent un enfant dans les cinq premières années de l'union.

5. Vue d'ensemble : les facteurs de naissance après la remise en couple

Nous présentons les « risques » de première naissance depuis la remise en couple dans un modèle de durée linéaire par morceau. Pour approfondir les relations entre délai de remise en couple et naissance, nous contrôlons, outre les facteurs habituels, la durée écoulée entre la séparation et la remise en couple. Ce modèle permet de reprendre les résultats présentés jusqu'ici toutes choses égales par ailleurs, et ainsi d'atténuer les questions d'écart d'âge ou de génération. De plus, grâce à la censure, nous pouvons tenir compte de la séparation de la deuxième union, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Tableau 10.4 : Estimation des risques relatifs de naissance dans la deuxième union, calculée dans un modèle de durée linéaire par morceau

	hommes		femmes	
	estimation	<i>erreur std</i>	estimation	<i>erreur std</i>
niveau de référence	-3,99***	1,07	-3,22***	0,71
Durée (risque de base)				
0 à 1 ans (pentes)	1,26**	0,5	1,43***	0,4
1 à 3 ans (pentes)	0,34**	0,14	0,2*	0,12
3 à 5 ans (pentes)	-0,27*	0,15	-0,3*	0,16
5 à 7 ans (pentes)	0,03	0,2	0,11	0,21
7 ans et plus (pentes)	-0,29**	0,13	-0,03	0,14
Age à la remise en couple				
20 à 25 ans (pentes)	0,07	0,23	-0,01	0,13
25 à 30 ans (pentes)	0,09	0,07	0,08	0,06
30 à 35 ans (pentes)	0,02	0,05	-0,02	0,05
35 à 40 ans (pentes)	-0,09	0,06	-0,29***	0,08
40 ans et plus (pentes)	-0,08*	0,04	-0,45***	0,14
Année de remise en couple				
1980 à 1984	0,53**	0,25	0,57**	0,25
1985 à 1989	0,85	0,2	0,88	0,19
1990 à 1994	0,89	0,19	0,88	0,2
1995 à 1999	1		1	
2000 et après	1,28	0,22	1,1	0,2
Age du conjoint				
moins de 35 ans	1		1	
35 ans et plus	0,3***	0,27	1,12	0,19
Durée séparation-remise en couple				
moins de 2 ans	1,03	0,16	0,66***	0,15
entre 2 et 5 ans	1		1	
5 ans et plus	1,27	0,22	0,51***	0,23
Durée première union				
moins de 4 ans	1,07	0,19	1,57**	0,18
4 ans et plus	1		1	
Statut première union				
cohabitation	1		1	
mariage après cohabitation	1,14	0,22	1,18	0,24
mariage direct	1,28	0,19	1,19	0,2
Enfants antérieurs des conjoints				
aucun enfant	1,33	0,18	1,13	0,22
enfants d'ego seulement	1		1	
enfants du conjoint seulement	0,95	0,21	0,73	0,26
enfants des deux	0,39***	0,27	0,54**	0,28
Catégorie socioprofessionnelle				
artisan, commerçant, chef d'e., agri	1,11	0,27	0,92	0,43
ouvrier	1,39*	0,17	1,42	0,26
employé	1	0,24	1,1	0,19
prof intermédiaire	1		1	
cadre	0,95	0,22	1,07	0,25
non-concerné	0,38*	0,58	2,41***	0,26
Pays de naissance				
étranger / France	1,15	0,2	1,56	0,28
Pratique religieuse				
oui / non	1,29	0,18	0,99	0,2
Log-vraisemblance	-1301,5		-1332,7	
n	31		31	

Champ : hommes et femmes remis en couple entre 20 et 49 ans et depuis 1980

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Comme nous l'avons déjà vu en plusieurs occasions, les personnes sans enfant lors de la séparation ont des caractéristiques différentes de celles qui en ont, notamment elles sont plus jeunes, ont plus souvent vécu une union courte, etc. Afin de mieux tenir compte de ces fortes corrélations dans l'analyse, nous complétons le précédent modèle en considérant séparément les personnes qui avaient déjà des enfants de ceux qui n'en avaient pas (annexe 10.7). Nous commentons ces résultats en même temps que ceux du modèle global dans l'analyse qui suit.

5.1.1. Les femmes qui se sont remises rapidement en couple ont moins souvent eu des enfants, sauf vers 30 ans

Pour les hommes, le délai de remise en couple n'a pas d'impact significatif sur le « risque relatif » d'avoir un enfant dans la nouvelle union (Tableau 10.4). Les hommes sans enfant qui tardent à reformer une union (cinq ans ou plus) ont des enfants beaucoup plus rapidement que les autres. Les résultats de la section 3 sont confirmés pour les femmes, qu'elles aient ou non des enfants, et celles qui reforment le plus rapidement une union ont des enfants moins rapidement et/ou fréquemment que celles qui ont mis deux à cinq ans à se réinstaller avec un conjoint. Cela peut correspondre au besoin d'un « délai incompressible » entre la séparation et la naissance, peut-être lié à une phase de « mise en confiance » avec le conjoint (qui peut avoir commencé avant la cohabitation effective) ou d'oubli de l'échec précédent. Cependant, celles qui ont tardé à se remettre en couple (plus de 5 ans) ont des enfants moins vite ou moins fréquemment. Une décomposition par âge n'apporte pas d'élément supplémentaire à la Figure 10.3, les femmes qui se remettent en couple le plus rapidement ont significativement moins souvent des enfants à tous les âges, sauf entre 30 et 34 ans. Il est alors peut-être possible que les femmes qui se remettent en couple à ces âges et veulent un enfant, et particulièrement celles qui n'en ont pas, réduisent leur délai d'attente pour avoir plus de chances d'être encore fertiles (Beaujouan et Solaz, 2008).

L'hypothèse selon laquelle les personnes les plus désireuses d'avoir un enfant accélèrent leurs remises en couple n'est donc pas vérifiée, même aux âges auxquels on s'attend à ce que les personnes qui veulent (encore) un enfant se remettent rapidement en couple pour en avoir. L'emprise que l'on peut avoir sur la remise en couple semble faible, et au final, il n'y a qu'une fois que l'on a retrouvé un conjoint que l'on peut éventuellement accélérer la naissance. Les risques de naissance restent tout de même les plus faibles chez les femmes qui se sont remises en couple en plus de cinq ans, ce qui laisse penser que les personnes qui tardent à reformer une union sont alors moins

motivées par une (nouvelle) naissance. Ce résultat est généralement relié à l'âge du dernier enfant : plus le dernier enfant est âgé, plus les chances d'en avoir à nouveau sont basses (Griffith *et al.*, 1985).

5.1.2. *Moins souvent des enfants après une union moins formelle*

Dans la deuxième partie de la thèse, nous avons montré que chez les femmes, après une cohabitation ou une union courte, les probabilités de former une union étaient plus faibles qu'après une union plus établie. Nous montrions également qu'après une première union cohabitante, la deuxième union restait elle aussi plus fréquemment consensuelle. Peut-être du fait d'un manque d'engouement pour une forme d'union « investie », les personnes sans enfant qui ont vécu une première union courte ou cohabitante¹⁶ n'ont pas significativement des enfants plus rapidement dans une deuxième union. Par contre chez les parents, si la première union féconde était courte, l'enfant dans la nouvelle union arrive rapidement. Il est possible qu'ils soient encore dans une dynamique féconde, car ils peuvent ne pas avoir atteint le nombre d'enfants qu'ils désiraient et en vouloir à nouveau dans la nouvelle union. De plus, les pères mariés antérieurement voient leurs chances d'avoir des enfants augmenter.

Avec la diffusion de la cohabitation hors mariage, le mariage peut être devenu la marque, comme pour les remises en couple chez les femmes, d'un plus fort contraste dans les comportements de procréation. Il est possible que les hommes ayant une culture familiale plus traditionnelle soient également plus portés à avoir des enfants. Dans leur article sur le rôle des hommes dans la fécondité dans quelques pays européens, Puur *et al.* (2008) remarquent cependant que les hommes ayant les orientations les plus égalitaires sont également ceux qui désirent le plus fréquemment avoir des enfants.

Au total, il semblerait que lorsque la première union était moins engagée, la deuxième ait moins de chances d'être féconde. Plusieurs explications, déjà présentées en partie, peuvent être proposées. D'une part, il est possible que certaines personnes affichent une « préférence pour la famille », notamment celles qui se marient, vivent des unions longues ou ont des enfants, qui les poussent à avoir plus volontiers des enfants dans une nouvelle union. En complément, certaines des personnes qui avaient vécu une première union moins engagée et n'avaient pas d'enfant dans la première union pouvaient être moins investies justement parce qu'elles ne désiraient pas particulièrement d'enfant, et en auront

¹⁶ Les personnes sans enfant étant relativement peu nombreuses parmi les ex-mariés, il est possible que des effectifs trop faibles soient à l'origine de la non-significativité des différences relatives, mais la non-significativité sur le modèle total va dans ce sens.

donc moins fréquemment dans la deuxième union. Lillard et Waite (1993) suggèrent que les femmes qui se séparent rapidement sont également les moins portées à avoir des enfants. Suite à leur expérience de rupture, elles auront peut-être moins envie de prendre de risque pour construire une famille, en particulier si elles ont déjà un enfant. Elles auront également plus de chances de se séparer à nouveau (Poortman et Lyngstad, 2007). Coppola *et al.* trouvent le même type de résultats en Italie, où trajectoires conjugales et naissances sont corrélées, ce qu'ils attribuent en partie à des valeurs individuelles différentes chez certaines personnes, moins attachées à la famille.

5.1.3. *Effet de l'âge de la femme et des enfants des deux conjoints*

Nous retrouvons les résultats détaillés au fil de l'étude : les naissances sont freinées, et tout particulièrement chez les hommes, lorsque les deux conjoints ont déjà un enfant. Cependant, à âges égaux à la remise en couple, il n'y a pas de différence significative de fécondité dans la deuxième union lorsqu'un seul ou aucun des conjoints n'a d'enfant. Plus généralement, les enfants d'une union antérieure freinent peu les désirs d'enfants dans un nouveau couple, comme si les conjoints souhaitaient marquer ainsi leur engagement dans leur nouveau couple (Thomson *et al.*, 2002). Un phénomène contraire intervient également, qui est la sélection de personnes moins désireuses d'avoir des enfants dans les deuxième unions.

5.1.4. *Les ouvriers auraient plus souvent des enfants dans la nouvelle union*

Les contrôles de la catégorie socioprofessionnelle ne donnent pas de résultats très contrastés. Cependant, les ouvrières ayant déjà des enfants ainsi que les ouvriers ont plus souvent des enfants en seconde union que les personnes qui exercent une profession intermédiaire (annexe 10.7). Le contrôle de l'origine sociale (PCS du père, résultats non-exposés) ne change pas ces résultats. La prévalence de familles recomposées chez les ouvrières (chapitre 3) est ainsi expliquée. De plus, les ouvriers montrent une tendance globalement plus forte à avoir des enfants que dans les autres professions.

5.2. Avoir des enfants plus vite ou plus souvent ?

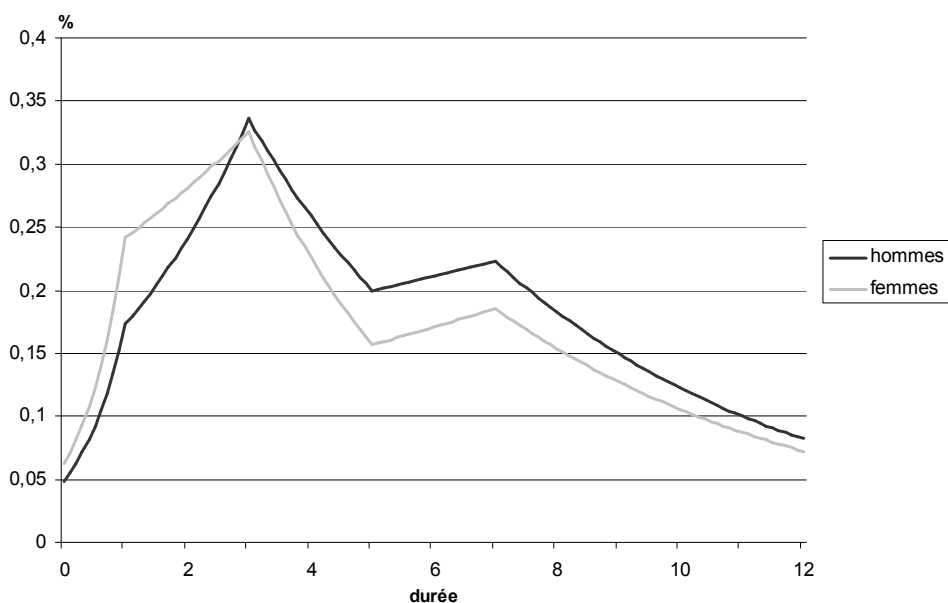
Les estimateurs du modèle de durée apportent une information générale sur le « risque relatif » d'avoir des enfants, les personnes qui les ont le plus vite « pesant plus lourd » dans la détermination de ce coefficient. Nous avons vu que les délais de naissance

sont pourtant variables selon divers critères. La représentation de ces risques par durée apporte une information complémentaire pour voir si les coefficients plus élevés sont liés à une vitesse ou à une proportion plus forte de naissances.

5.2.1. *Des enfants plus rapidement pour les femmes*

Sur l'ensemble de l'échantillon et toutes choses égales par ailleurs, les femmes auraient légèrement plus rapidement un enfant dans la deuxième union que les hommes (Figure 10.17). Le risque d'avoir des enfants est le plus élevé au bout de trois ans, puis décroît fortement à partir de sept années d'union.

Figure 10.17 : Risque instantané estimé des hommes et des femmes d'avoir un enfant dans la deuxième union selon sa durée en années



Champ : hommes et femmes remis en couple entre 20 et 49 ans et depuis 1980

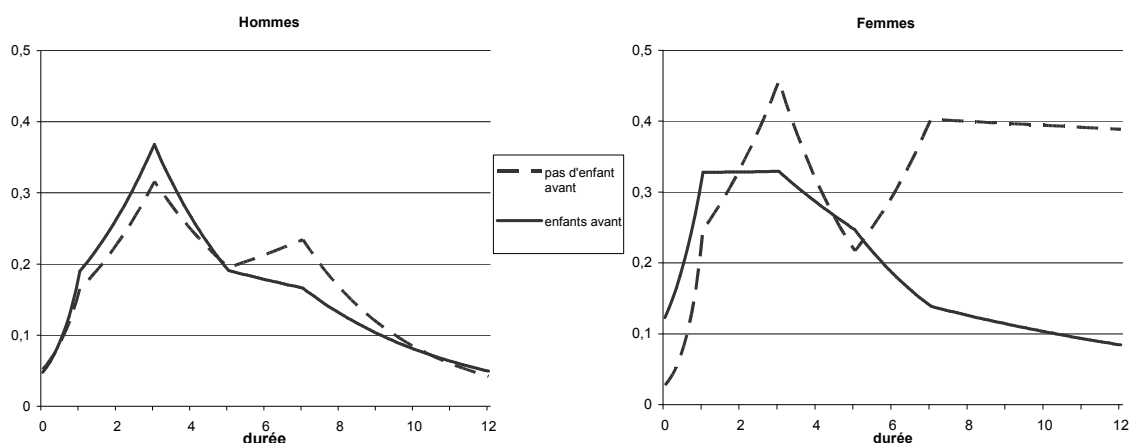
Population de référence : hommes/femmes remise en couple à 30 ans en 1995-1999 en 4 ans ou plus après une union de 2 à 5 ans cohabitante, enfant du répondant seulement, profession intermédiaire, né en France, pas de pratique religieuse.

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

5.2.2. *À âge égal, une première naissance plus rapide lorsqu'il y a déjà des enfants*

Grâce à l'approche globale, nous avons remarqué que les personnes ayant déjà des enfants semblent en avoir plus rapidement que les autres. La Figure 10.18 montre que c'est effectivement le cas, tant chez les hommes que chez les femmes.

Figure 10.18 : Risque instantané estimé des hommes et des femmes d'avoir un enfant dans la deuxième union selon sa durée en années et selon qu'ils avaient des enfants d'une union antérieure ou non



Champ : hommes et femmes remis en couple entre 20 et 49 ans et depuis 1980

Population de référence : hommes/femmes remise en couple à 30 ans en 1995-1999 en 4 ans ou plus après une union de 2 à 5 ans cohabitante, enfant du répondant seulement, profession intermédiaire, né en France, pas de pratique religieuse.

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

Nous figurons ici le temps entre la remise en couple et la naissance pour les hommes de référence et les femmes de référence toutes choses égales par ailleurs, selon qu'ils ont ou non déjà un enfant¹⁷. Les personnes qui étaient déjà parents en ont un autre le plus rapidement, plus particulièrement les mères, et sont rattrapées et dépassées par la suite par les personnes qui n'avaient pas d'enfant au moment de l'entrée en seconde union. Cela confirme donc que le fait d'avoir déjà un enfant est un accélérateur de la première naissance dans le nouveau couple, mais que les naissances pour les personnes sans enfant antérieur surviennent sur un plus long terme.

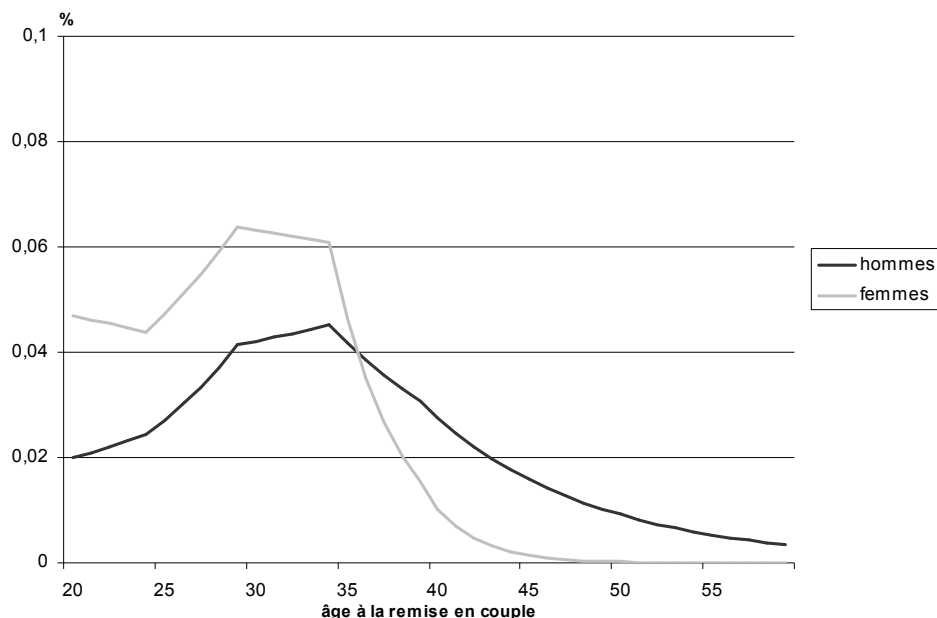
5.2.3. Plus de chances d'avoir des enfants avant 35 ans pour les femmes

Toutes choses égales par ailleurs, pour une remise en couple avant 35 ans, les chances d'avoir un enfant sont supérieures pour les femmes (figure 21), et après cet âge c'est l'inverse. Les résultats antérieurs sont plutôt confirmés, bien qu'un décalage apparaisse : en se basant sur le risque d'avoir un enfant, et non sur la probabilité d'en avoir un dans

¹⁷ On ne peut pas tenir compte du niveau relatif des hommes et des femmes ici, puisqu'il dépend des catégories de références, mais nous nous attachons à l'évaluation du rythme avec et sans enfant.

les cinq ans, les femmes ont des chances supérieures à celles des hommes jusqu'à des âges plus tardifs.

Figure 10.19 : Risque instantané estimé des hommes et des femmes d'avoir un enfant dans la deuxième union selon l'âge à la mise en couple



Champ : hommes et femmes remis en couple entre 20 et 49 ans et depuis 1980

Population de référence : hommes/femmes remise en couple à 30 ans en 1995-1999 en 4 ans ou plus après une union de 2 à 5 ans cohabitante, enfant du répondant seulement, profession intermédiaire, né en France, pas de pratique religieuse.

Source : Insee-Ined, Érfi-GGS1, 2005

6. Synthèse et conclusion

La remise en couple est un passage déterminant de la fécondité après la rupture. Dans l'ensemble, une remise en couple rapide n'est pas associée à un désir d'enfant plus fort. Au contraire, à âge donné, les personnes qui ont un enfant en deuxième union sont celles qui se sont remises le plus lentement en couple. Autre influence de la remise en couple, les mères voient leur fécondité limitée parce qu'elles se remettent moins en couple. En revanche si elles l'ont fait, elles ont un enfant plus rapidement que les autres, bien que plutôt moins fréquemment.

La différence de fécondité par âge entre personnes avec et sans enfant avant l'union est relativement faible par rapport aux attentes (de 0 à 20 points selon l'âge). En effet, bien que la fécondité soit relancée par une nouvelle union (chapitre 9), on pouvait

s'attendre à ce que les parents d'au moins un enfant soient nettement moins portés à en faire puisqu'ils en avaient déjà. Le faible contraste s'explique alors par des phénomènes de sélection : il est tout à fait possible que les parents qui veulent à nouveau des enfants se soient particulièrement souvent remis en couple. À l'inverse, les personnes sans enfant qui n'en auront pas sont particulièrement présentes en deuxièmes unions. De plus, une partie des parents se séparant avec un seul enfant, ils désirent certainement souvent à nouveau des enfants pour atteindre leur nombre désiré d'enfants.

De manière générale, les femmes attendent moins longtemps que les hommes à âge équivalent pour avoir un enfant une fois une union reformée. Elles manifestent une certaine hâte que l'on observe bien moins chez les hommes du même âge. Elles sont plus limitées dans leurs possibilités de conception au fur et à mesure qu'elles vieillissent – physiologiquement et par les normes – mais ne semblent pas toujours agir en conséquence. Par exemple, nous avons vu qu'il existait un délai « incompressible » entre la séparation et la naissance, certainement dû au temps nécessaire à la bonne connaissance du conjoint ou à la période de « deuil » de la première union. Concernant les mères, il est possible que, peu nombreuses à reformer une union, elles le fassent plus tard une fois qu'elles sont sûres de vouloir reconstruire un couple, mais aient ensuite plus souvent et plus rapidement un enfant. Elles cherchent aussi peut-être à minimiser l'écart d'âge entre les enfants de l'autre union et ceux de la nouvelle.

Malgré tout, les non-parents auraient tendance à accélérer la succession d'événements qui mènent à une naissance lorsqu'ils ont entre 30 et 37 ans. Les personnes sans enfant ont plus de chances d'en avoir après une remise en couple, et particulièrement dans cette tranche d'âge. De plus, le contraste parents/non-parents est particulier pour les personnes qui se sont remises rapidement en couple à ces âges : ce sont les non-parents qui ont le plus souvent un enfant rapidement, alors qu'aux autres âges ce sont les parents. Il apparaît alors que, après une remise en couple rapide, des personnes sans enfant auraient bel et bien accéléré leur fécondité parce qu'elles voulaient des enfants avant qu'il ne soit trop tard.

Nous avons vu que le détail par âge est nécessaire à la comparaison de la fécondité des hommes et des femmes en deuxième union. L'âge des femmes est une limite majeure à leur fécondité, au point que les enfants de l'union antérieure perdent leur influence toutes choses égales par ailleurs. Les hommes sont également contraints par l'âge de leur partenaire mais, en plus, selon leur propre âge à la remise en couple, le fait qu'ils soient déjà parents ou non est déterminant de la survenue d'une naissance. Les hommes qui ont déjà des enfants avant 35 ans ont plus de chances d'en avoir dans les cinq premières

années de la nouvelle union, ce qui pourrait montrer leur « préférence pour la famille ». Après cet âge cependant, les hommes sans enfant en auront nettement plus souvent, particulièrement grâce au choix d'une conjointe bien plus jeune. Une seule situation limite en permanence la fécondité des parents qui reforment une union : s'ils choisissent un conjoint qui a lui aussi des enfants, leur probabilité de conception est nettement amoindrie. Par rapport aux autres pays, les enfants passés apparaissent globalement d'importance moindre, et cela pourrait être lié au fait qu'en France, les naissances sont nombreuses aussi bien dans les premières que dans les deuxièmes unions. Cela ne paraît pas prêt à changer, puisque les naissances dans les deuxièmes unions sont en hausse depuis les années 1980, même après une union féconde.

Dans le chapitre 9, nous avons vu que la descendance finale des femmes se trouve limitée par la rupture de la première union, alors que la rupture n'affecte, globalement, pas la descendance finale des hommes. Grâce à ce travail supplémentaire, nous comprenons qu'en effet, ce sont les femmes qui sont le plus freinées dans leur fécondité par le développement des ruptures. Les femmes jeunes sans enfant se remettent assez rapidement et pour la plupart en couple et, tant que leur âge le permet, elles sont plus promptes que les hommes à faire des enfants dans un deuxième couple. Cependant en vieillissant les femmes sont nettement plus limitées physiologiquement que les hommes. Le temps de leur vie « fertile » passé hors union abaisse alors leur fécondité, qu'elles aient déjà des enfants ou non. On remarque notamment que les femmes qui n'ont pas d'enfant n'accélèrent que tardivement leur première naissance dans la deuxième union. De plus, les mères se remettent moins fréquemment en couple, et sont elles aussi limitées par leur âge, déjà plus élevé lors de la séparation que celui des femmes sans enfant. En sus, elles choisissent plus fréquemment que les pères un deuxième conjoint déjà parent, avec lequel elles ont moins de chances d'avoir un enfant, ce qui réduit encore leurs chances comparées avec les hommes d'avoir un enfant en deuxième union. À l'inverse, les hommes, par le choix d'une conjointe plus jeune, prolongent leurs possibilités d'avoir des enfants. Même s'ils ont bien moins souvent des enfants dans des unions formées avant 32 ans, après cet âge leur fécondité dépasse rapidement celle des femmes. Serait-ce le « prix à payer » des hommes pour avoir une deuxième partenaire jeune et sans enfant ? Même si de plus en plus de choix de conjointes s'ouvre à eux en vieillissant, les femmes qui ne veulent pas d'enfant restent rares en France, et les hommes qui reforment un couple avec une femme jeune sont rapidement confrontés à son désir d'avoir des enfants.

Pour conclure les recherches de la partie 3, nous avons vu que, comme pour les autres choix de l'après rupture, les naissances semblent guidées par des « préférences » individuelles. Une première union plus engagée, par le biais d'un mariage, par sa longueur

ou parce qu'elle était féconde, correspond a plus de chances de donner naissance dans la nouvelle union. Cela fait certainement partie d'une logique individuelle d'engagement, mais peu également traduire la plus ou moins forte adhésion de la personne aux formes de couple dites « traditionnelles ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'étude de l'après-rupture apporte un éclairage enrichissant sur le processus de mise en couple et sur les attentes matrimoniales et fécondes vis-à-vis des unions. Nous tirons trois grands enseignements de cette thèse.

En premier lieu, les chances de connaître une deuxième union ont fortement convergé selon le sexe depuis les années 1970. La fréquence de remise en couple des femmes a augmenté au début des années 1980, au cours de la période des grands changements familiaux. Les femmes jeunes et sans enfant se remettent rapidement en couple, alors que les mères restent toujours un peu plus souvent à l'écart d'une remise en couple. Chez les hommes à l'inverse, dans les deux dernières décennies, la fréquence des remises en couple après une rupture a légèrement baissé. Les éléments qui limitent la remise en couple des hommes, le chômage ou la catégorie socio-professionnelle, sont d'ordre plus économique que chez les femmes. Les profonds changements économiques des dernières années ont pu – entre autres – être à l'origine du ralentissement des remises en couple des hommes. Leurs trajectoires d'après-rupture ne sont alors pas seulement « conditionnées » par leur milieu social, mais c'est aussi leur situation économique qui les rend plus ou moins attractifs pour les femmes. Chez les femmes, la différenciation entre les milieux sociaux a disparu, mais cela cache des disparités de comportement : les unions éphémères ou d'essai sont plus fréquentes chez les cadres et les unions sont plus orientées vers une naissance dans les milieux populaires.

Les femmes sont globalement moins orientées vers une deuxième union que les hommes. La présence d'enfants apparaît comme un élément réellement perturbateur aussi bien pour la formation d'un couple que pour sa stabilité. Cependant, même les femmes sans enfant se remettent moins en couple que les hommes dès 30 ans puis plus nettement lorsqu'elles atteignent la quarantaine. Cela exprime-t-il, comme le propose Villeneuve-Gokalp (1994a), un moindre désir de reformer un couple, pour rester indépendante et profiter de sa liberté ? Est-ce dû, pour les mères, à un sentiment d'accomplissement une fois qu'elles ont des enfants ?

Deuxième constat : à côté de comportements conjugaux culturels et sexués, des « préférences » individuelles interviennent tout au long de la vie de couple. Aussi bien en

ce qui concerne les naissances que les autres événements de la vie de couple, les choix de la première union se reflètent en partie sur la deuxième union, concernant notamment sa forme. Malgré les aléas dus par exemple à l'échec d'une relation ou au conjoint rencontré, les hommes aussi bien que les femmes font montre de « préférences », qui prennent des contours différents selon le sexe. Les orientations des trajectoires reflètent en partie leur personnalité et leurs désirs. On trouve ainsi des personnes qui ont des comportements semblables au fil de leurs unions (« préférence » pour le mariage, la cohabitation, les enfants, la rupture), mais aussi des personnes qui vivent des changements liés aux circonstances, aux goûts du nouveau conjoint ou éventuellement à un « apprentissage » ou un changement individuel.

La cohabitation hors mariage est devenue un mode de vie de couple courant, et le taux de mariage est particulièrement faible dans les deuxièmes unions. Les personnes déjà mariées dans la première union sont celles qui se marient le plus rapidement et le plus fréquemment dans la deuxième. Plus généralement, pour les hommes, avoir été marié pourrait être la marque d'une préférence pour le couple en général, puisque ceux qui étaient mariés en première union connaissent une deuxième union plus solide et plus fréquemment mariée. Ils n'y ont cependant pas plus souvent des enfants. Les premières unions courtes n'apparaissent pas comme un élément stabilisateur du deuxième couple, alors qu'après une union longue la nouvelle union a plus de chance d'être stable. Même sans tenir compte des personnes les moins stables, l'apprentissage ne semble se faire que sur le long terme, et ce sont au total les personnes qui ont vécu les premières unions les plus engagées qui apparaissent comme les plus attachées à la vie de couple en général.

Nous ne sommes pas arrivés à un bilan de deuxièmes unions fragiles et stériles, au contraire. La rupture d'une première union n'aboutit pas inconditionnellement à une deuxième union moins stable. Les deuxièmes unions semblent fréquemment « compléter » la première, dans un nouvel engagement un peu moins formalisé qui mène tout de même fréquemment à la fondation d'une famille. De fait, une fois remis en couple, les hommes comme les femmes ont des enfants dans leur nouvelle union, et ne sont en cela freinés que si les deux conjoints ont déjà des enfants et par leur âge. Les hommes et les femmes ne sont cependant pas à égalité en matière de fécondité dans la deuxième union, les femmes étant souvent limitées par « l'horloge biologique », alors que les hommes continuent à en avoir plus tard. Notamment, les hommes sans enfant qui se remettent en couple tardivement ont souvent un enfant dans cette union, avec une conjointe bien plus jeune. L'âge de la femme est donc particulièrement déterminant de la

fécondité du deuxième couple. Pour les hommes, le choix de leur nouvelle partenaire est le facteur clé de la fécondité de leur deuxième union. Il est cependant tout à fait envisageable qu'un nombre croissant de personnes ne puissent pas avoir une partie des enfants qu'elles auraient eus si elles n'avaient pas rompu leur première union, étant donné l'âge avancé auquel a lieu la deuxième union.

Nous n'observons donc pas d'accélération des enchaînements de relations, même si de plus en plus de personnes vivent un jour une rupture. Il semble y avoir une limite à la complexification des trajectoires. D'une part, les conditions de l'après-rupture demeurent difficiles en présence d'enfants, et certaines personnes peuvent préférer continuer à gérer une vie de couple qui ne leur convient pas plutôt que s'occuper seules des enfants. Les conjoints peuvent également rester ensemble « pour les enfants ». D'autre part, des limites très nettes apparaissent sur les âges auxquels on reforme une union mais surtout auxquels on peut avoir des enfants. Étant donné que la fécondité est de plus en plus tardive, une explosion du nombre de personnes qui vivraient plusieurs unions fécondes n'est donc en principe pas à prévoir. Seuls les hommes pourraient éventuellement être plus touchés par ce type d'union s'ils se remettent plusieurs fois en couple avec une femme jeune, mais ce comportement est aujourd'hui marginal.

Le dernier enseignement de notre travail est que la hausse de la fréquence des ruptures est à l'origine d'un retard et d'une baisse de la fécondité, par le passé et très certainement à l'avenir. La première union est moins souvent aujourd'hui le lieu de la première naissance, et il devient de plus en plus important d'étudier la première naissance dans un contexte plus général de trajectoire conjugale plutôt que comme suite naturelle à la première mise en couple. Le retard de la première naissance pourrait alors être attribué non-seulement à un report de l'entrée dans la première union et de la première naissance dans ce couple, mais aussi au développement dans la période des études ou de la recherche d'emploi de premières phases de vie en couple non fécondes et souvent interrompues, qui retardent l'entrée dans la première union féconde. La hausse des unions « éphémères », c'est-à-dire rompues tôt et sans enfant, est récente. Nous n'avons donc pas pu étudier les répercussions de cette hausse sur la fécondité globale. Cependant, après ces unions courtes la remise en couple est retardée, ainsi que les naissances, pour les hommes. Les femmes reforment particulièrement rapidement une union lorsqu'elles se séparent jeunes et n'ont pas encore d'enfant, mais leur fécondité est tout de même limitée puisque la formation du deuxième couple est plus tardive. Il apparaît au total que lorsque la première naissance n'a pas lieu dans la première union, cela participe au retard général des naissances et limite la descendance finale de la personne concernée.

Cependant, les effets de la rupture sur la descendance peuvent certainement être relativisés. En effet, nous avons noté un phénomène de sélection après la rupture des personnes qui « désirent » moins un enfant ou sont moins aptes à en avoir. De plus, les personnes qui veulent un enfant semblent se remettre plus fréquemment en couple. Si les ruptures continuent à se généraliser, les personnes qui les vivront seront alors moins sélectionnées. Il est donc probable que l'augmentation des ruptures freine moins la fécondité que ce qui est observé pour l'instant.

➤ *Limites*

Certaines questions restent ouvertes pour suivre les développements de l'après-rupture et en chiffrer les évolutions.

En premier lieu, l'union stable cohabitante est l'aboutissement d'un processus de remise en couple, et fait généralement suite à une phase d'union non-cohabitante. Il semble qu'une partie des personnes qui trouvent un nouveau conjoint retardent la cohabitation, ou ne recohabitent pas. L'union stable non-cohabitante peut donc agir comme un « filtre » vers les deuxièmes unions de personnes qui ont des « raisons » de cohabiter à nouveau avec un conjoint. Par exemple, les personnes qui désirent un enfant formeront plus facilement une deuxième union cohabitante. À l'inverse, on trouve fréquemment des personnes plus âgées ou des femmes qui ont déjà des enfants dans des relations non-cohabitantes plutôt que cohabitantes (Beaujouan *et al.*, 2009). L'étude de ce type d'union et plus particulièrement de l'imbrication des différents événements qui suivent la rupture (rencontre du conjoint qui peut être antérieure à l'union/relation stable non-cohabitante, cohabitation) viendrait alors compléter celle de la formation d'un couple cohabitant.

En deuxième lieu, l'estimation des évolutions futures de la fécondité du fait de la hausse des ruptures est difficile tant qu'on ne sait pas à quel point les personnes qui désirent un enfant en deuxième union sont contraintes par l'infertilité préménopausique. En effet, une partie des personnes qui n'ont pas d'enfant tardivement déclarent elles-mêmes ne plus en vouloir (Clément et Bonvalet, 2006). Il serait donc utile de connaître pour les personnes leurs tentatives pour avoir des enfants en plus des naissances effectives, afin d'être capable d'estimer les limites à la fécondité tardive.

Finalement, l'étude rétrospective a certains biais et limites que nous avons pu évoquer au cours de la thèse. Dans l'enquête Érfi, les effectifs étaient parfois trop faibles pour obtenir des modélisations efficaces des événements de deuxièmes unions. Dans l'enquête

EHF, les sous-déclarations d'union et le fait de ne connaître que la première et la dernière sont un autre type de limite à l'étude des transitions. Un travail sur d'autres sources de données, par exemple des données de panel avec des outils statistiques complémentaires permettrait de compléter les résultats mis en évidence dans cette étude. Bien que soumis à d'autres biais, notamment l'attrition, les panels seraient d'un apport considérable pour connaître les situations professionnelles ou sociales au moment des transitions. De plus, en France, les unions cohabitantes ne sont pas enregistrées officiellement, ce qui crée une limite par rapport à l'étude des mariages. Seules des sources comme les registres de population disponibles par exemple en Suède apportent des informations « exhaustives » sur les unions successives, bien qu'elles ne renseignent pas non-plus sur les unions non-cohabitantes.

➤ *Ouvertures*

Aujourd'hui, les études de l'évolution du couple et de la fécondité se multiplient. Ce travail ouvre sur de nombreuses perspectives pour les enrichir.

Il serait par exemple très intéressant d'établir des projections des différentes phases de vie en couple ou en solo. Nous pourrions ainsi prévoir le nombre de personnes qui vivent en famille monoparentale et en famille recomposée à des horizons plus éloignés. Le modèle utilisé par l'Insee apporte déjà une grande partie de ces réponses (Destinie), et d'autres modèles de projection qui font le lien entre les trajectoires individuelles et les évolutions au niveau du pays peuvent être mobilisés, notamment MicMac¹. Grâce à l'étude précise des naissances dans les deuxièmes couples et à la mise en avant de phénomènes de sélection et de préférences, nous pourrions tester des scénarios d'évolution possible de ces formes familiales. Ces modèles permettraient en parallèle, en attribuant les naissances aux unions, d'estimer les naissances dans les familles recomposées. Nous pourrions également utiliser des méthodes spécialisées comme l'« optimal matching » qui permettrait de faire une typologie des trajectoires d'union, et de quantifier les proportions de personnes qui vivent ces trajectoires.

Peut-on voir dans le développement récent des premières unions « éphémères » un mode d'entrée dans la vie de couple plus individualiste ? Les deuxièmes unions reflètent des comportements « modernes » de couple, et éloignent du modèle familial du mariage unique. Il pourrait y avoir une bipolarisation des comportements, certaines personnes restant dans une logique de vie de couple « unique » et d'autres adoptant une vision plus

¹ Bridging the micro-macro gap in population forecasting, <http://www.nidi.knaw.nl/en/micmac/>

CONCLUSION GÉNÉRALE

« individualiste » du couple, se séparant davantage et vivant plus souvent plusieurs unions. Dans la continuité de cette étude et pour confirmer ou infirmer certaines hypothèses qui ont été émises, notamment sur les contrastes sexués, l'apport d'entretiens qualitatifs serait bienvenu.

La France se pose en pays novateur, mais pas précurseur, et les arrangements familiaux semblent converger sur un nombre de points de plus en plus important vers ceux des pays Scandinaves. Les projets de comparaisons des pays européens sont de plus en plus nombreux, qui apporteront une compréhension plus avancée de l'influence du contexte culturel et économique sur la fécondité. En complément se développent des études qui font le lien entre comportements de couple et fécondité entre les pays. Reste à étudier plus en profondeur le rapport entre les changements conjugaux et les retards dans la survenue des naissances et la fécondité à l'échelle des pays.

BIBLIOGRAPHIE

- Aalen Odd O., 1988. « Heterogeneity in survival analysis », *statistics in medicine*, vol. 7, p. 1121-1137.
- Allison Paul David, 1984. *Event history analysis : regression for longitudinal event data*, Newbury Park etc., Sage publications (Quantitative applications in the social sciences, n° 46), 87 p.
- Algava Élisabeth, 2003. « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », *Études et résultats*, n° 218.
- Algava Élisabeth, Bonnet Carole, Solaz Anne, 2007. « Après une rupture d'union : quelle modification des trajectoires professionnelles », in Giret Jean-François, Grelet Yvette, Lavialle Christophe *Ruptures et irréversibilités dans les trajectoires : comment sécuriser les parcours professionnels ? / XIVes Journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail, 30-31 mai 2007*, Orléans, Céreq, vol. 22, p. 339-353.
- Algava Élisabeth, Le Minez Sylvie, Bressé Sophie, Pla Anne, 2005. « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Études et résultats*, n° 389.
- Andersen Kara M., 1997. « Les troubles de la modernité. Le statut incertain de la famille aux États-Unis », in Commaille Jacques, Singly François de *La question familiale en Europe*, Paris ; Montréal, L'Harmattan (coll. Logiques sociales).
- Andersson Gunnar, 2003. « Dissolution of unions in Europe: a comparative overview », *MPIDR working paper*, Rostock, Max-Planck-Institut für demografische Forschung, n° WP 2003-004, 18 p.
- Archambault Paul, 2007. *Les enfants des familles désunies en France : leurs trajectoires, leur devenir*, Paris, Ined (Les Cahiers de l'INED, n° 158), XIII-214 p.
- Baillon Denis, Costecalde Nelly, Godin Georges, Munoz Perez Brigitte, 1981. *Le divorce en France*, Paris, Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Collections de l'Insee, n° 398), vol. 1, 175 p.
- Baizan Pau, Aassve Arnstein, Billari Francesco C., 2004. « The interrelations between cohabitation, marriage and first birth in Germany and Sweden », *Population and environment*, vol. 25, p. 531-561.
- Bajos Nathalie, Ferrand Michèle, 2006. « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », *Sociétés contemporaines*, n° 61 (Avortement ici et ailleurs : dossier), 91-117 p.
- Barre Corinne, 2003. « 1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée », *INSEE première*, n° 901.
- Barre Corinne, 2005. « 1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée », in Lefèvre Cécile, Filhon Alexandra *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Ined (coll. Les Cahiers de l'Ined, 156), p. 273-281

BIBLIOGRAPHIE

- Beaujouan Éva, Régnier-Loilier Arnaud, Villeneuve-Gokalp Catherine, 2009. « Ni seul, ni en couple. Étude des relations amoureuses stables non-cohabitantes », in *Photos de familles, l'étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Ined (coll. Les Cahiers de l'Ined, sous presse).
- Beaujouan Éva, Solaz Anne, 2008. « Childbearing after separation: do second unions make up for earlier missing births? Evidence from France », *Document de travail*, Paris, Ined, n° 155, 34 p.,
http://www.ined.fr/fr/ressources_documentation/publications/documents_travail/bdd/publication/1360/.
- Beck-Gernstein Elisabeth, 1998. « On the way to a post-familial family: from a community of need to elective affinities », *Theory, culture and society*, vol. 15, p. 53-70.
- Beck Ulrich, 1992. *Risk society: towards a new modernity*, London, Sage publications, 306 p.
- Becker Gary S., Landes Elizabeth M., Michael Robert T., 1977. « An economic analysis of marital instability », *The journal of political economy*, vol. 85(6), p. 1141-1187.
- Belmokhtar Zakia, 1999. *Les divorces en 1996 : une analyse statistique des jugements prononcés*, Paris, Ministère de la justice (Études et statistiques justice, n° 14), 89 p.
- Beltzer Nathalie, Bozon Michel, 2006. « La vie sexuelle après une rupture conjugale. Les femmes et la contrainte de l'âge », *Population : Notes de recherche*, vol. 61(4), p. 533-552.
- Beltzer Nathalie, Bozon Michel, 2008. « Les séparations et leurs suites : rencontres sexuelles et prévention après une rupture conjugale ou amoureuse », in Bajos Nathalie, Bozon Michel, Beltzer Nathalie *Enquête sur la sexualité en France : pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, p. 197-212.
- Bernhardt Eva, 2000. « Repartnering among Swedish men and women: a case study of emerging patterns in the second demographic transition », in *FFS flagship conference*, Brussels, 29-31 May.
- Berrington Ann, 2004. « Perpetual postponers ? Women's, men's and couple's fertility intentions and subsequent fertility behaviour », *Population trends*, n° 117, p. 9-19.
- Bessin Marc, Levilain Hervé, Régnier-Loilier Arnaud, 2005. « Avoir des enfants "sur le tard". Une exploration statistique de la "parenté tardive" à partir d'EHF 99 », in Lefèvre Cécile, Filhon Alexandra *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Ined (coll. Les Cahiers de l'Ined, 156), p. 283-309.
- Billari Francesco C., 2004. « Becoming an adult in Europe: a macro(/micro)-demographic perspective », *Demographic Research*, vol. Special collection 3(2), p. 15-43.
- Billari Francesco C., Kohler Hans-Peter, 2004. « Patterns of low and lowest-low fertility in Europe », *Population studies*, vol. 58, p. 161-176.
- Billari Francesco C., Wilson Chris, 2001. « Convergence towards diversity?: cohort dynamics in the transition to adulthood in contemporary Western Europe », *MPIDR working paper*, Rostock, Max-Planck-Institut für demografische Forschung, n° WP 2001-039, 29 p.
- Blayo Chantal, Festy Patrick, 1976. « Les divorces en France : Évolution récente et perspectives », *Population*, vol. 31(3), p. 617-648.

BIBLIOGRAPHIE

- Blossfeld H, Klijzing Éric, Mills Melinda, Kurz K, 2005. *Globalization, Uncertainty and Youth in Society*, London/New York, Routledge Advances in Sociology Series, 488 p.
- Bongaarts John, 1998. « Fertility and reproductive preferences in post-transitional societies », *Policy research division working papers*, New York, Population council, n° 114.
- Bozon Michel, 1990. « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie. I : Type d'union et attente en matière d'écart d'âge », *Population*, vol. 45(2), p. 327-360.
- Bozon Michel, 1990. « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie. II : Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint », *Population*, vol. 45(3), p. 565-602.
- Bozon Michel, Héran François, 2006. *La formation du couple : textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Paris, La Découverte (Grands Repères Classiques), 267 p.
- Bracher Michael, Santow Gigi, 1990. « The family histories of Australian women », *European journal of population = Revue européenne de démographie*, n° 3, p. 227-256.
- Brugeilles Carole, Sebille Pascal, 2009. « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », *Politiques sociales et familiales*, n° 95, p. 19-32.
- Buber Isabella, Fürnkranz-Prskawetz Alexia, 2000. « Fertility in second unions in Austria: findings from the Austrian FFS », *Demographic research*, vol. 3.
- Bumpass Larry L., 1990. « What's happening to the family? Intersections between demographic and institutional change », *Demography*, (4), p. 483-498.
- Bumpass Larry L., Sweet James, Castro Martin Teresa, 1989. « Changing patterns of remarriage », *CDE Working paper*, Madison, Center for Demography and Ecology University of Wisconsin, 23 p.
- Burguière André, 1993. « De la famille en miette à la famille recomposée », in *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan, 350 p. (coll. Essais & Recherches), p. 23-32.
- Caradec Vincent, 1996. « Les formes de la vie conjugale des "jeunes" couples "âgés" », *Population*, vol. 51(4-5), p. 897-928.
- Carrasco Valérie, 2007. « Le pacte civil de solidarité : une forme d'union qui se banalise », *Infostat Justice*, n° 97.
- Cassan Francine, Mazuy Magali, Clanché François, 2001. « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », *INSEE Première*, n° 797.
- Chardon Olivier, Daguet Fabienne, Vivas Émilie, 2008. « Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger », *INSEE première*, n° 1195.
- Charton Laurence, 2006. *Familles contemporaines et temporalités*, Paris, L'Harmattan (Logiques sociales), 260 p.
- Cherlin Andrew J., 1992. *Marriage, divorce, remarriage*, Cambridge, Mass. ; London, England, Harvard University Press (Social trends in the United States), 178 p.
- Cherlin Andrew J., Furstenberg Frank F., 1994. « Stepfamilies in the United States: a reconsideration », *Annual review of sociology*, vol. 20, p. 359-381.
- Cherlin Andrew J., Kiernan Kathleen, Chase-Lansdale P. Lindsay, 1995. « Parental divorce in childhood and demographic outcomes in young adulthood », *Demography*, (3), p. 299-318.

BIBLIOGRAPHIE

- Clarke Sally C., Wilson Barbara F., 2001. « The relative stability of remarriages. A cohort approach using vital statistics », *Family Relations*, vol. 43(5), p. 305-310.
- Clément Céline, Bonvalet Catherine, 2006. *Les espaces de vie des familles recomposées*, Paris, PUCA (Recherches, n° 161), 138 p.
- Coleman David A., 2000. « Male fertility trends in industrial countries: theories in search of some evidence », in *Fertility and the male life-cycle in the era of fertility decline*, New York, Oxford University Press, p. 29-60.
- Commaille Jacques, 1999. « Famille et chômage », La Documentation Française, Haut conseil de la population et de la famille, 132 p.
- Commaille Jacques, Singly François De, 1997. « Europe: the political future of the family », in Commaille Jacques, Singly François de *The European family : the family question in the European Community*, Dordrecht ; Boston ; London, Kluwer Academic Publishers, p. 231-247.
- Commaille Jacques, Strobel Pierre, Villac Michel, 2002. *La politique de la famille*, Paris, La Découverte (Repères, n° 352), 117 p.
- Conseil De L'europe, 2005. « Recent demographic developments in Europe : 2004 », Strasbourg, Council of Europe, 128 p.
- Coontz Stephanie, 1992. « "Leave it to Beaver" and "Ozzie ans Harriet": American families in the 1950s », in *The way we never were: American family and the nostalgia trap*, New York, Basic Books, 500 p., p. 23-41.
- Coppola Lucia, Cesare Mariachiara Di, 2008. « How fertility and union stability interact in shaping new family patterns in Italy and Spain », *Demographic Research*, vol. 18, p. 117-144.
- Daguet Fabienne, 1996. « Mariage, divorce et union libre », *INSEE première*, n° 482.
- Davidson Kate, 2001. « Late life widowhood, selfishness and new partnership choices: a gendered perspective », *Ageing and Society*, vol. 21, p. 297-317.
- De Graaf Paul M., Kalmijn Matthijs, 2003. « Alternative routes in the marriage market: competing-risk analyses of union formation after divorce », *Social Forces*, vol. 81(4), p. 1459-1498.
- De Graaf Paul M., Kalmijn Matthijs, 2006. « Change and stability in the social determinants of divorce: a comparison of marriage cohorts in the Netherlands », *European sociological review*, vol. 22(5), p. 561-572.
- De Guibert-Lantoine Catherine, 2002. « Remise en couple après rupture de la première union », in *Vivre plus longtemps, avoir moins d'enfants, quelles implications ? : actes du 10e colloque international de l'AIDELF, 10-13 octobre 2000*, Paris, Presses universitaires de France, p. 217-229.
- Déchaux Jean-Hugues, 2007. *Sociologie de la famille*, Paris, la Découverte (Repères), vol. 494, 122 p.
- De La Rochebrochard Élise, 2001. « Stérilité, fertilité : la part des hommes », *Population et sociétés*, n° 371.
- De La Rochebrochard Élise, 2000. *Modélisation de la baisse de la fertilité avec l'âge de la femme et l'âge de l'homme*, thèse de doctorat biomathématiques, superv. Leridon Henri, Dir, Université Paris 6 - Pierre et Marie Curie, Paris, 438 p.
- Delbès Christiane, Gaymu Joëlle, 2005. « L'histoire conjugale des 50 ans et plus », in Lefèvre Cécile , Filhon Alexandra *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Les Cahiers de l'Ined, vol. 156, p. 339-356.

BIBLIOGRAPHIE

- Delbès Christiane, Gaymu Joëlle, Springer Sabine, 2006. « Les femmes vieillissent seules, les hommes vieillissent à deux : un bilan européen », *Population et Sociétés*, n° 419.
- Delmeire Yohan, 2005. « Histoire des unions dans les cohortes », in *La population de la France : évolutions démographiques depuis 1946*, Pessac : CUDEP, vol. I, p. 143-168.
- Desplanques Guy, 1987. « Cycle de vie et milieu social », Paris, n° 540, les collections de l'INSEE, (n° 117, série D), 272 p.
- Desplanques Guy, 1986. « 50 ans de fécondité en France : rangs et intervalles entre naissances », *Population*, vol. 41(2), p. 233-258.
- Desplanques Guy, 1993. « Les familles recomposées en 1990 », in *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan, 350 p. (coll. Essais & Recherches), p. 81-96.
- Desplanques Guy, 1994. « Les familles "recomposées" en 1990 », *Population et sociétés*, n° 286.
- Di Giulio Paola, Rosina Alessandro, 2007. « Intergenerational family ties and the diffusion of cohabitation in Italy », *Demographic research*, vol. 16, p. 441-468.
- Donati Pascale, 2000a. « L'absence d'enfant : un choix plus ou moins délibéré dans le parcours d'hommes et de femmes », *Recherches et prévisions*, n° 62, p. 43-56.
- Donati Pascale, 2000b. « Ne pas avoir d'enfant : construction sociale des choix et des contraintes à travers les trajectoires d'hommes et de femmes », sous la dir. de Madame le Professeur Catherine Rollet, *Dossiers d'études*, Paris, CNAF, 119 p.
- Duthé Géraldine, Pan Ké Shon Jean-Louis, soumis. « Trente ans de solitude et de dépression. Les tensions mentales comme lieu des tensions sociales ».
- Ékert-Jaffé Olivia, Solaz Anne, 2001. « Unemployment, marriage, and cohabitation in France », *Journal of socio-economics*, vol. 30, p. 75-98.
- Erlangsen Annette, Andersson Gunnar, 2001. « The impact of children on divorce risks in first and later marriages », *MPIDR working paper*, Rostock, Max-Planck-Institut für demografische Forschung, n° WP 2001-33, 19 p.
- Ermisch John F., 2002. « Trying again: repartnering after dissolution of a union », *Iser Working Paper*, England: Oxford, 13 p.
- Festy Patrick, 1988. « Après la séparation : diversité et stabilité des comportements », *Population*, (3), p. 517-535.
- Festy Patrick, 1991. « Biographies après divorce », in *La nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés. Actes du IXe Colloque National de Démographie, 3, 4 et 5 décembre 1991*, Paris, p. 193-209.
- Festy Patrick, Kortchagina Irina, 2002. « Un mariage, deux divorces ? Cohérence et incohérences des réponses masculines et féminines à des enquêtes sur le divorce en Russie », *Population*, vol. 57(1), p. 11-33.
- Fürnkranz-Prskawetz Alexia, Vikat Andres, Philipov Dimiter, Engelhardt Henriette, 2003. « Pathways to stepfamily formation in Europe: results from the FFS », *Demographic research*, vol. 8, p. 107-149.
- Galland Olivier, 2000. « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Économie et statistique*, n° 337-338, p. 133-36.
- Gaymu Joëlle, Ekamper Peter, Beets Gijs, 2008. « Future trends in health and marital status : effects on the structure of living arrangements of older Europeans in 2030 », *European journal of ageing*, vol. 5(1), p. 5-17.

BIBLIOGRAPHIE

- Girard Alain, 1981. *Le choix du conjoint : une enquête psycho-sociologique en France*, Troisième édition, Paris, Presses universitaires de France (Travaux et documents, Cahier 70), XXXI-201 p.
- Glick Paul C., 1989. « The family life cycle and social change », *Family relations*, vol. 38(2), p. 123-129.
- Goldscheider Frances K., Sassler Sharon, 2006. « Creating stepfamilies: integrating children into the study of union formation », *Journal of marriage and family*, (2), p. 275-291.
- Goldscheider Frances K., Waite Linda J., 1991. *New families, no families ? The transformation of the american home*, Berkeley ; Los Angeles ; Oxford, University of California press (Studies in demography), vol. 6, XVI-300 p.
- Griffith Janet D., Koo Helen P., Suchindran Chirayath M., 1985. « Childbearing and Family in Remarriage », *Demography*, vol. 22(1), p. 73-88.
- Groupe De Réflexion Sur L'approche Biographique, 2009. *Fuzzy states and complex trajectories: observation, modelization and interpretation of life histories*, Paris, Ined-Ceped (Méthodes et savoirs, n° 6), 174 p.
- Haskey John, 1992. « Patterns of marriage divorce and cohabitation in the different countries of Europe », *Population Trends*, n° 69, p. 27-36.
- Henz Ursula, Thomson Elizabeth, 2005. « Union stability and stepfamily fertility in Austria, Finland, France and West Germany », *European journal of population*, vol. 21, p. 3-29.
- Heuveline Patrick, Timberlake Jeffrey M., 2004. « The role of cohabitation in family formation : the United States in comparative perspective », *Journal of marriage and family*, vol. 66, p. 1214-1230.
- Hoffman Saul D., 1977. « Marital instability and the economic status of women », *Demography*, vol. 14(1), p. 67-76.
- Höhn Charlotte, 1987. « Family life cycle: extensions of the concept », in Bongaarts John, Burch Thomas, Watcher Kenneth *Family demography : methods and their application*, Oxford, Clarendon Press (coll. International Studies in Demography), p. 65-80.
- Jacquot Alain, 2006. « Des ménages toujours plus petits », *INSEE Première*, n° 1106.
- Jansen Mieke, Wijckmans Belinda, Van Bavel Jan, 2008. « The influence of divorce on the cumulated fertility of men and women across Europe », European Population Conference, Barcelona, 9-12 July 2008, <http://epc2008.princeton.edu/download.aspx?submissionId=80396>.
- Jefferies Julie, Berrington Ann, Diamond Ian, 2000. « Childbearing following marital dissolution in Britain », *European journal of population*, (3), p. 193-210.
- Kalmijn Matthijs, De Graaf Paul M., Janssen Jacques P. G., 2005. « Intermarriage and the risk of divorce in the Netherland : the effects of differences in religion and nationality, 1974-94 », *Population studies*, vol. 59, p. 71-85.
- Kalmijn Matthijs, Poortman Anne-Rigt, 2006. « His or her divorce? : the gendered nature of divorce and its determinants », *European sociological review*, (2), p. 201-214.
- Kantorova Vladimira, 2004. « Education and entry into motherhood: the Czech Republic during State Socialism and the transition period », *Demographic Research*, vol. Special collection 3, p. 245-273.

BIBLIOGRAPHIE

- Kellerhals Jean, Languin Noelle, Perrin Jean-François, Wirth Geneviève, 1985. « Statut social, projet familial et divorce : une analyse longitudinale des ruptures d'union dans une promotion de mariages », *Population*, vol. 40(6), p. 811-827.
- Kiernan Kathleen, 2002a. « Cohabitation in Western Europe: trends, issues and implications », in Booth Alan, Crouter Ann C *Just living together : implications of cohabitation on families, children, and social policy*, XI-289 p., Mahwah (N.J.), Lawrence Erlbaum, p. 3-31.
- Kiernan Kathleen, 2002b. « The state of European unions : an analysis of partnership formation and dissolution », in Klijzing Eric, Corijn Martine *Dynamics of fertility and partnership in Europe : insights and lessons from comparative research*, Geneva / New York, United Nations, vol. I, p. 57-98.
- Kohler Hans-Peter, Billari Francesco C., Ortega José Antonio, 2005. « Low and Lowest-Low Fertility in Europe: Causes, Implications and Policy Options », Population Association of America conference.
- Kohler Hans-Peter, Billari Francesco C., Ortega José Antonio, 2006. « Low and Lowest-Low Fertility in Europe: Causes, Implications and Policy Options », Population Association of America annual meeting, Los Angeles, 30 March-2 April.
- Köppen Katja, 2006. « Second births in western Germany and France », *Demographic research*, vol. 14, p. 295-330.
- Köppen Katja, Mazuy Magali, Toulemon Laurent, 2007. « Kinderlosigkeit in Frankreich », in Konietzka Dirk, Kreyenfeld Michaela *Ein Leben ohne Kinder. Kinderlosigkeit in Deutschland*, VS Verlag, 429 p., p. 83-104.
- Kravdal Oystein, 2001. « The high fertility of college educated women in Norway : an artefact of the separate modelling of each parity transition », *Demographic research*, vol. 5, p. 187-215.
- Kreyenfeld Michaela, 2002. « Time-squeeze, partner effect or self-selection? : an investigation into the positive effect of women's education on second birth risks in West Germany », *Demographic research*, vol. 7, p. 15-47.
- Kulu Hill, 2006. « Fertility of internal migrants: comparison between Austria and Poland », *Population, space and place*, (3), p. 147-170.
- Lampard Richard, Peggs Kay, 1999. « Repartnering: the relevance of parenthood and gender to cohabitation and remarriage among the formerly married », *British Journal of Sociology*, vol. 50(3), p. 443-465.
- Le Gall Didier, Martin Claude, 1988. *Le réseau de parenté après la désunion*, Paris, Centre de Recherche sur le Travail Social : Caisse Nationale des Allocations Familiales, 170 p.
- Le Gall Didier, Martin Claude, 1993. « Transitions familiales, logiques de recomposition et modes de régulation conjugale », in *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan, 350 p. (coll. Essais & Recherches), p. 137-158.
- Le Van Charlotte, Ferrand Michèle, Levinson Sharman, 2008. « L'absence d'activité sexuelle : une singularité plurielle », in Bajos Nathalie, Bozon Michel, Beltzer Nathalie *Enquête sur la sexualité en France : pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, 355 p., p.???
- Lefaucheur Nadine, 1993. « Sur la scène de l'anormalité familiale », in *Les recompositions familiales aujourd'hui*, Paris, Nathan, 350 p. (coll. Essais & Recherches), p. 123-136.

BIBLIOGRAPHIE

- Lefèvre Cécile , Filhon Alexandra, eds, 2005. *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Ined (Les Cahiers de l'Ined, n° 156), 642 p.
- Lefranc Christophe, 1995. « Le mariage en déclin, la vie en couple aussi », *INSEE première*, n° 392.
- Leridon Henri, 2008. « A new estimate of permanent sterility by age: sterility defined as the inability to conceive », *Population Studies*, vol. 62(1), p. 15-24.
- Leridon Henri, 2008. « Le nombre de partenaires : un certain rapprochement entre les femmes et les hommes, mais des comportements encore très différents », in Bajos Nathalie, Bozon Michel, Beltzer Nathalie *Enquête sur la sexualité en France : pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, p. 215-242.
- Leridon Henri, Villeneuve-Gokalp Catherine, 1994. *Constance et inconstances de la famille : biographies familiales des couples et des enfants*, Paris, PUF - INED (Travaux et Documents, n° Cahier 134), 341 p.
- Lewis Jane, 1992. « Gender and the development of welfare regimes », *Journal of European social policy*, vol. 2(3), p. 159-173.
- Lewis Jane, 1997. *Lone mothers in European welfare regimes : shifting policy logics*, London ; Philadelphia, Jessica Kingsley Publishers, 214 p.
- Liefbroer Aart C., Dourleijn Edith, 2006. « Unmarried cohabitation and union stability : testing the role of diffusion using data from 16 european countries », *Demography*, vol. 43(2), p. 203-221.
- Lillard Lee A., Brien Michael J., Waite Linda J., 1995. « Premarital cohabitation and subsequent marital dissolution: a matter of self-selection ? », *Demography*, (3), p. 437-457.
- Lillard Lee A., Waite Linda J., 1993. « A joint model of marital childbearing and marital disruption », *Demography*, (4), p. 653-681.
- Lyngstad Torkild Hovde, 2004. « The impact of parent's and spouses' education on divorce rates in Norway », *Demographic research*, vol. 10, p. 121-142.
- Macura Miroslav, Mochizuki-Sternberg Yumiko, Lara Garcia Jose, 2002. « Eastern and Western Europe's fertility and partnership patterns : selected developments from 1987 to 1999 », in Klijzing Eric, Corijn Martine *Dynamics of fertility and partnership in Europe : insights and lessons from comparative research*, Geneva / New York, United Nations, vol. I, p. 27-55.
- Marsh Lawrence C., Cormier David R., 2002. « Spline regression models », *Sage university papers series*, Thousand Oaks, Calif. ; London, Sage Publications, n° 137, VI-69 p.
- Martin Claude, 1994. « Diversité des trajectoires post-désunion. Entre le risque de solitude, la défense de son autonomie et la recomposition familiale », *Population*, (6), p. 1557-1583.
- Martin Claude, 1997. *L'après divorce : lien familial et vulnérabilité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Le sens social), 332 p.
- Martin Claude, 2007. « Des effets du divorce et du non-divorce sur les enfants », *Recherches et prévisions*, n° 89, p. 9-19.
- Mayer Karl Ulrich, 2005. « Life courses and life chances in a comparative perspective », in Svallfors Stefan *Life chances and social mobility in comparative perspective*, Stanford, Stanford university press, p. 17-48.

BIBLIOGRAPHIE

- Mazuy Magali, 2002. « Situations familiales et fécondité selon le milieu social : résultats à partir de l'enquête EHF de 1999 », *Documents de travail*, Paris, Ined, (Rapport final rédigé pour le compte de la Direction de la population et des migrations dans le cadre de la convention DPM - INSEE - INED), 59 p.
- Mazuy Magali, Lelièvre Éva, 2005. « Déclarer ses enfants, déclarer ses conjoints : rationalité des locuteurs et mode de questionnement », in Lefèvre Cécile, Filhon Alexandra *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Ined (coll. Les Cahiers de l'Ined, 156), p. 573-588.
- Mazuy Magali, Toulemon Laurent, 2001. « Étude de l'histoire familiale : premiers résultats de l'enquête en ménages », *Documents de travail*, Paris, Ined, n° 93, 83 p.
- Mccarthy James, 1978. « A comparison of the probability of the dissolution of first and second marriages », *Demography*, vol. 15(3), p. 345-359.
- Meggiolaro Silvia, Ongaro Fausta, 2008. « Repartnering after marital dissolution : Does context play a role ? », *Demographic research*, vol. 19, p. 1913-1934.
- Menken Jane A., Larsen Ulla, 1986. « Fertility rates and aging », in Mastroianni Jr. Luigi, Alvin Paulsen C. *Aging, Reproduction, and the Climacteric*, New York, Plenum Pub Corp, p. 147-166.
- Mills Melinda, 2004. « Stability and change : the structuration of partnership histories in Canada, the Netherlands, and in the Russian Federation », *European journal of population*, (2), p. 141-175.
- Muller-Escoda Béatrice, Vogt Ulla, 2002. « France: the institutionalization of plurality », in Kaufmann Franz-Xaver *Family life and family policies in Europe, Problems and issues in comparative perspective*, Oxford, Oxford University Press, vol. 2, p. 509.
- Munoz-Pérez Francisco, Prioux France, 1999. « Naître hors mariage », *Population et sociétés*, n° 342.
- Ní Bhrolcháin Máire, 1988. « Changing partners a longitudinal study of remarriage », *Population trends*, vol. 53, p. 27-34.
- Ní Bhrolcháin Máire, 2000. « La flexibilité du marché matrimonial », *Population*, (6), p. 899-939.
- Ní Bhrolcháin Máire, 2005. « The age difference at marriage in England and Wales : a century of patterns and trends », *Population trends*, (120), p. 7-14.
- Ní Bhrolcháin Máire, Sigle-Rushton Wendy, 2005. « L'offre de conjoints potentiels en Grande-Bretagne et aux États-Unis : estimations et différences entre les sexes », *Population*, vol. 60(1-2), p. 39-70.
- Niel Xavier, Okham Mustapha, 2007. « Les ressorts de l'économie des services : dynamique propre et externalisation », *INSEE première*, n° 1163.
- Olier Lucile, 1998. « Les avantages matériels de la vie en couple », *INSEE première*, n° 564.
- Pailhé Ariane, Solaz Anne, 2007. « Inflexions des trajectoires professionnelles des hommes et des femmes après la naissance d'enfants », *Recherches et prévisions*, vol. 90, p. 5-16.
- Pailhé Ariane, Solaz Anne, 2007. « L'enquête familles et employeurs : protocole d'une double enquête et bilan de collecte », *Documents de travail*, Paris, Ined, 180 p.
- Pailhé Ariane, Solaz Anne, eds, 2009. *Entre travail et famille : des arrangements de couples aux pratiques des employeurs*, Paris, Ined - La Découverte, 500 p.

BIBLIOGRAPHIE

- Peugny Camille, 2008. « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et statistique*, (410), p. 23-45.
- Pinelli Antonella, De Rose Alessandra, Di Giulio Paola, Rosina Alessandro, 2002. « Interrelationships between partnership and fertility behaviour », in KLIJZING Eric, CORIJN Martine *Dynamics of fertility and partnership in Europe : insights and lessons from comparative research*, Geneva / New York, United Nations, vol. II, p. 87-99.
- Pla Anne, 2008. « Bilan démographique 2007. Des naissances toujours très nombreuses », *INSEE première*, n° 1170.
- Pla Anne, 2009. « Bilan démographique 2008 : plus d'enfants, de plus en plus tard », *INSEE première*, n° 1220.
- Poortman Anne-Rigt, 2000. « Sex differences in the economic consequences of separation - A panel study in the Netherlands », *European sociological review*, vol. 16(4), p. 367-383.
- Poortman Anne-Rigt, Lyngstad Torkild Hovde, 2007. « Dissolution risks in first and higher order marital and cohabiting unions », *Social Science Research*, vol. (en cours de publication).
- Prioux France, 2002. « L'évolution démographique récente en France », *Population*, vol. 57(4-5), p. 691-732.
- Prioux France, 2003. « L'âge à la première union en France : une évolution en deux temps », *Population*, vol. 58(4-5), p. 623-644.
- Prioux France, 2005a. « L'âge à la première union en France : une évolution en deux temps », in Lefèvre Cécile, Filhon Alexandra *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Les Cahiers de l'Ined, vol. 156, p. 201-217.
- Prioux France, 2005b. « L'évolution démographique récente en France », *Population*, (4), p. 443-487.
- Prioux France, 2005c. « Mariage, vie en couple et rupture d'union », *Informations sociales*, n° 122, p. 38-50.
- Prioux France, 2006. « Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens », *Population et sociétés*, n° 422.
- Prioux France, 2005. « Late fertility in Europe : some comparative and historical data », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, vol. 53, p. 3-12.
- Prioux France, 2007. « L'évolution démographique récente en France : la fécondité à son plus haut niveau depuis plus de trente ans », *Population*, (3), p. 489-532.
- Prioux France, 2008. « L'évolution démographique récente en France : l'espérance de vie progresse toujours », *Population*, vol. 63(3), p. 437-476.
- Prioux France, 2009. « La cohabitation hors mariage en France », Giornate di Studio sulla Popolazione, Milano, février, <http://epc2008.princeton.edu/abstractViewer.aspx?submissionId=80226>.
- Puur Allan, Oláh Livia Sz., Tazi-Preve Mariam Irene, Dorbritz Jürgen, 2008. « Men's childbearing desires and views of the male role in Europe at the dawn of the 21st century », *Demographic research*, vol. 19, p. 1883-1912.
- Rault Wilfried, Letrait Muriel, 2009. « Diversité des formes d'union et ordre sexué », in *Photos de familles, l'étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris : Ined (à paraître).

BIBLIOGRAPHIE

- Régnier-Loilier Arnaud, 2006a. « L'influence de la fratrie d'origine sur le nombre souhaité d'enfants à différents moments de la vie. L'exemple de la France », *Population*, vol. 61(3), p. 193-223.
- Régnier-Loilier Arnaud, 2006b. « Présentation, questionnaire et documentation de l' "Étude des relations familiales et intergénérationnelles" (Érfi) : version française de l'enquête "Generations and gender survey" (GGS) », *Documents de travail*, Paris, Institut national d'études démographiques, 232-VI p.
- Régnier-Loilier Arnaud, 2007a. *Avoir des enfants en France : désirs et réalités*, Paris, Institut national d'études démographiques (Les Cahiers de l'Ined, n° 159), XI-267 p.
- Régnier-Loilier Arnaud, 2007b. « Conditions de passation et biais occasionnés par la présence d'un tiers sur les réponses obtenues à l'enquête Erfi », *Économie et statistique*, n° 407, p. 27-49.
- Régnier-Loilier Arnaud, Beaujouan Éva, Villeneuve-Gokalp Catherine, 2009. « Neither single, nor in a couple. A study of living apart together in France », *Demographic research*, vol. à paraître, <http://paa2008.princeton.edu/download.aspx?submissionId=80563>.
- Rindfuss Ronald R., 2004. « The family in comparative perspective », in Tsuya Noriko O., Bumpass Larry L. *Marriage, work, and family life in comparative perspective : Japan, South Korea, and the United States*, Honolulu, University of Hawai'i Press, p. XIV-177.
- Robert-Bobée Isabelle, 2004. « Les femmes les plus diplômées vivent plus longtemps en couple avant d'avoir un enfant », *INSEE première*, n° 956.
- Robert-Bobée Isabelle, 2006. « Ne pas avoir eu d'enfant : plus fréquent pour les femmes les plus diplômées et les hommes les moins diplômés », in *France, Portrait social : 2006*, Paris, Insee, p. 181-196.
- Robert-Bobée Isabelle, Monteil Christian, 2006. « Différentiels sociaux et familiaux de mortalité aux âges actifs : des différences entre les femmes et les hommes ? », *Économie et statistique*, n° 398-399, p. 11-31.
- Roussel Louis, 1993. « Sociographie du divorce et divortialité », *Population*, vol. 48(4), p. 919-938.
- Sardon Jean-Paul, 2005. « L'évolution du divorce en France », in *La population de la France : évolutions démographiques depuis 1946*, Pessac, CUDEP, vol. 2, p. 217-252.
- Segalen Martine, 2006. *Sociologie de la famille*, Paris, A. Colin (Collection U), 367 p.
- Segalen Martine, Jacquard Albert, 1971. « Choix du conjoint et homogamie », *Population*, vol. 3, p. 487-498.
- Singly François De, 1983. « Le second mari », *Population*, (1), p. 9-28.
- Singly François De, 1982. « Mariage, dot scolaire et position sociale », *Économie et statistique*, n° 142, p. 7-20.
- Singly François De, 2007. *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, A. Colin (128), 128 p.
- Singly François De, Commaille Jacques, 1997. « Rules of the comparative method in the family sphere: the meaning of a comparison », in Commaille Jacques, Singly François de *The European family: the family question in the European Community*, Dordrecht ; Boston ; London, Kluwer Academic Publishers, p. 231-247.
- Sobotka Tomáš, 2008. « The diverse faces of the Second Demographic Transition in Europe », in *Fertility trends and policies in Europe*, Rostock, Demographic research (Special Collection 7), p. 171-224.

BIBLIOGRAPHIE

- Sobotka Tomáš, Toulemon Laurent, 2008. « Changing family and partnership behaviour: common trends and persistent diversity across Europe », in *Fertility trends and policies in Europe*, Rostock, Demographic research (Special Collection 7), p. 85-138.
- South Scott J., Spitze Glenna, 1986. « Determinants of divorce over the marital life course », *American sociological review*, vol. 51(4), p. 583-590.
- Steele Fiona, Kallis Constantinos, Joshi Heather, 2006. « The formation and outcomes of cohabiting and marital partnerships in early adulthood: the role of previous partnership experience », *Journal of Royal statistical society*, vol. 169, p. 757-779.
- Sweeney Megan M., 2002. « Remarriage and the nature of divorce », *Journal of Family Issues*, vol. 23(3), p. 410-440.
- Théry Irène, 1993. *Le démariage*, Paris, Odile Jacob (la Documentation française), 413 p.
- Thomson Elizabeth, Hoem Britta, Vikat Andres, Fürnkranz-Prskawetz Alexia, Buber Isabella, Toulemon Laurent, Godecker Amy L., Kantorova Vladimira, 2002. « Childbearing in stepfamilies : how parity matters », in KLIJZING Eric, CORIJN Martine *Fertility and Partnership in Europe: Findings and Lessons from Comparative Research*, Geneva / New York, United Nations, vol. II, p. 87-99.
- Thomson Elizabeth J., 1997. « Couple chilbearing desires, intentions, and births », *Demography*, vol. 34(3), p. 343-354.
- Thomson Elizabeth, Winkler-Dworak Maria, Spielauer Martin, Fürnkranz-Prskawetz Alexia, 2008. « Union Instability as an Engine of Fertility? A micro-simulation model for France », European Population Conference, Barcelona, 9-12 July 2008, <http://epc2008.princeton.edu/download.aspx?submissionId=80658>.
- Toulemon Laurent, 1994a. « La Place des enfants dans l'histoire des couples », *Population*, vol. 49(6), p. 1321-1345.
- Toulemon Laurent, 1994b. « Les étapes vers l'âge adulte : vers un nouveau statut des femmes », in Leridon Henri, Villeneuve-Gokalp Catherine *Constance et inconstances de la famille : biographies familiales des couples et des enfants*, Paris, (coll. Travaux et Documents, 134), p. 165-183.
- Toulemon Laurent, 1995a. « Régression logistique et régression sur les risques : Deux supports de cours », *Dossiers et recherches*, Paris, Ined, n° 46, 34 p.
- Toulemon Laurent, 1995b. « Très peu de couples restent volontairement sans enfant », *Population*, (4-5), p. 1079-1109.
- Toulemon Laurent, 1996. « La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée », *Population*, vol. 51(3), p. 675-716.
- Toulemon Laurent, Knudsen Lisbeth B., 2006. « Stepfamilies in Denmark and France : Does the number of previous children from both partners and whether the previous children live with the couple influence fertility? », European Population Conference : Population Challenges in Ageing Societies, Liverpool, UK, 21-24 June.
- Toulemon Laurent, Lapierre-Adamcyk Évelyne, 2000. « Demographic patterns of motherhood and fatherhood in France », in *Fertility and the male life-cycle in the era of fertility decline*, New York, Oxford University Press, p. 293-330.
- Toulemon Laurent, Leridon Henri, 1999. « La famille idéale : combien d'enfants, à quel âge ? », *INSEE première*, n° 652.

BIBLIOGRAPHIE

- Toulemon Laurent, Leridon Henri, Villeneuve-Gokalp Catherine, 1993. « Enquête sur les situations familiales de 1994 », *Rapport final, Convention CNAF n° 93/361 du 29/11/93*, 45 p.
- Toulemon Laurent, Pailhé Ariane, Rossier Clémentine, 2008. « France: High and stable fertility », in *Fertility trends and policies in Europe*, Rostock, Demographic research (Special Collection 7), p. 553-556.
- Uhlenberg Peter, 1989. « Remarriage: a life-cycle perspective », in Grebenik Eugene, Höhn Charlotte, Mackensen Rainer *Later phases of the family cycle : demographic aspects*, Oxford, Clarendon Press (coll. International Studies in Demography), p. 66-82.
- Vallin Jacques, 2004. « La transition démographique européenne : 1740-1940 », in *Histoire du peuplement et prévisions*, Paris, Ined (coll. Démographie : analyse et synthèse, 5), p. 71-116.
- Van De Kaa Dirk J., 1987. « Europe's second demographic transition », *Population bulletin*, 58 p.
- Vanderschelden Mélanie, 2006a. « L'écart d'âge entre conjoints s'est réduit », *INSEE première*, n° 1073.
- Vanderschelden Mélanie, 2006b. « Les ruptures d'unions : plus fréquentes, mais pas plus précoces », *INSEE première*, n° 1107.
- Vikat Andres, Thomson Elizabeth, Prskawetz Alexia, 2003. « Childrearing responsibility and stepfamily fertility in Finland and Austria », *MPIDR working paper*, Rostock, Max-Planck-Institut für demografische Forschung, ??? p.
- Vikat Andres, Thomson Elizabeth, Hoem Jan M., 1999. « Stepfamily fertility in contemporary Sweden: the impact of childbearing before the current union », *Population studies*, (2), p. 211-225.
- Villeneuve-Gokalp Catherine, 1991. « Du premier au deuxième couple : les différences de comportement conjugal entre hommes et femmes », in *La nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés*, Paris, (Actes du IXe Colloque National de Démographie), p. 181-192.
- Villeneuve-Gokalp Catherine, 1994a. « Après la séparation : conséquences de la rupture et avenir conjugal », in Leridon Henri, Villeneuve-Gokalp Catherine *Constance et inconstances de la famille : biographies familiales des couples et des enfants*, Paris, PUF - INED (coll. Travaux et Documents, 134), p. 137-164.
- Villeneuve-Gokalp Catherine, 1994b. « Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales », in Leridon Henri, Villeneuve-Gokalp Catherine *Constance et inconstances de la famille : biographies familiales des couples et des enfants*, Paris, (coll. Travaux et Documents, 134), p. 55-86.
- Villeneuve-Gokalp Catherine, 1997. « Vivre en couple chacun chez soi », *Population*, (5), p. 1059-1081.
- Villeneuve-Gokalp Catherine, 1999. « La double famille des enfants de parents séparés », *Population*, (1), p. 9-35.
- Vaupel Jim W., Yashin Anatoli I., 1985. « Heterogeneity's ruses: some surprising effects of selection on population dynamics », *the American Statistician*, vol. 39(3), p. 176-185.
- Wagner Michael, Weiss Bernd, 2006. « On the variation of divorce risks in Europe: findings from a meta-analysis of European Longitudinal Studies », *European sociological review*, vol. 22(5), p. 483-500.

BIBLIOGRAPHIE

- Watkins Susan Cotts, Menken Jane A., Bongaarts John, 1987. « Demographic foundations of family change », *American sociological review*, vol. 52(3), p. 346-358.
- Wu Zheng, Schimmele Christophe M., 2005. « Repartnering after first union disruption », *Journal of Marriage and Family*, vol. 67, p. 27-36.

Université Paris I – Panthéon-Sorbonne

Institut de Démographie de l'Université Paris 1 (IDUP)

École Doctorale de Géographie de Paris

Thèse pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Démographie

Présentée et soutenue publiquement par

Éva BEAUJOUAN

Trajectoires conjugales et fécondes des hommes et des
femmes après une rupture en France

ANNEXES

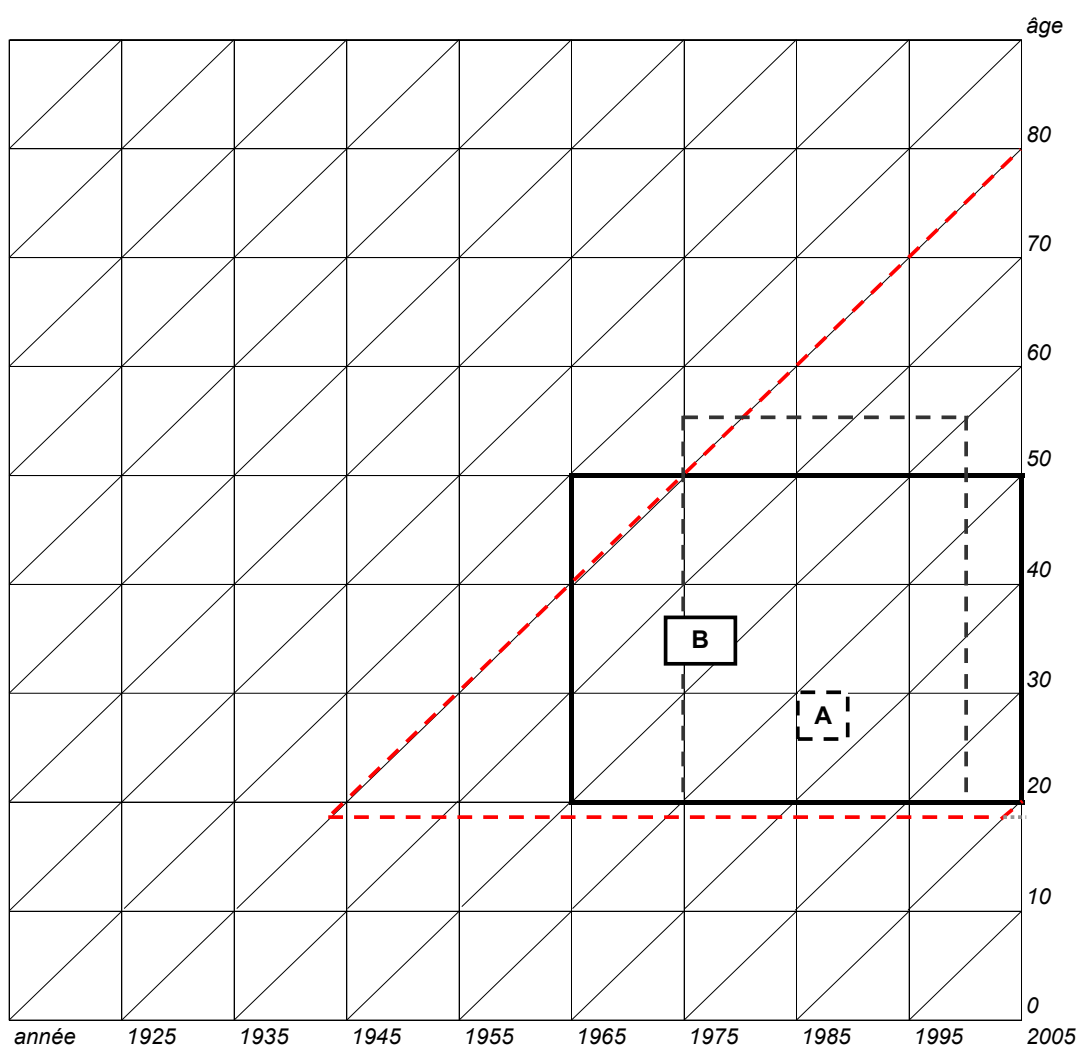
Sous la direction de Madame France PRIoux

Septembre 2009

ANNEXES DU CHAPITRE 2. MONTÉE DES RUPTURES ET DISPONIBILITÉ POUR UNE REMISE EN COUPLE EN FRANCE

2.1. Diagramme de Lexis

Figure annexe 2.1 : Diagramme de Lexis des enquêtes de Érfi retenus pour le traitement



Ce diagramme de Lexis décrit la population retenue pour les différents traitements concernant les remises en couple dans l'enquête Érfi (Figure annexe 2.1). La zone A

couvre les personnes qui se sont mises en couple entre 20 et 55 ans et entre 1975 et 1999. Chez les personnes séparées entre 1975 et 1979, les personnes âgées de 50 à 54 ans ne sont représentées que pour moitié, puisque les personnes nées entre 1921 et 1925 ne sont pas interrogées.

L'évolution des conditions à la séparation est étudiée pour les personnes de la zone B entre 1965 et 2004 inclus. Dans la période 1965-1974, la moitié des personnes âgées de 40 à 49 ans lors de la séparation ne sont pas représentées.

2.2. Questionnaire et données manquantes

On demande à l'enquêté les caractéristiques de son conjoint (cohabitant, non-cohabitant) puis on lui demande de décrire ses unions cohabitantes passées d'au moins trois mois avec la liste de questions ci-dessous. Le questionnaire entier est disponible en ligne (Régnier-Loilier, 2006b).

D. Histoire du couple (*Variables préfixées CD_*)

Nous entendons par « vie en couple » le fait d'avoir vécu sous le même toit avec un conjoint pendant au moins trois mois de suite.

(En dehors de votre vie de couple actuelle), avez-vous auparavant vécu en couple ou avez-vous déjà été marié ce que vous voulez au quotidien ?

1. Oui
2. Non

CD_DEJACOU

Si CD_DEJACOU=1 on ouvre un tableau :

- 1 ligne par ancien partenaire/conjoint (8 lignes possibles)

- les questions suivantes en colonne CD_PRENOMC à CD_AUTRE

Pouvez-vous m'indiquer le prénom de ce *premier conjoint ?**

***deuxième pour la 2^{ème} ligne du tableau, puis troisième pour la 3^{ème} ligne etc...**

En clair

CD_PRENOMC

Quel est le sexe de [Prénom] ?

1. Masculin
2. Féminin
8. Refus

CD_SEXEC

Quand [Prénom] a-t-il commencé à vivre avec vous ?

Indiquer le mois (1 à 16, Ne sait pas)

(hiver=13, printemps=14, été=15, automne=16)

Indiquer l'année (1950 à 2005, Ne sait pas)

CD_MDEBCOH

CD_ADEBCOH

Etiez-vous marié(e) ?

1. Oui
2. Non

CD_MARIE

Si CD_MARIE=2 : Etiez-vous pacsé(e) ?

1. Oui
2. Non
8. Refus

CD_PACS

Si CD_MARIE=1 : Quelle était la date de votre mariage ?

Si CD_PACS=1 : Quelle était la date de votre pacs ?

Indiquer le mois (1 à 16, Ne sait pas)

(hiver=13, printemps=14, été=15, automne=16)

Indiquer l'année (1940 à 2005, Ne sait pas)

CD_MMARPAC

CD_AMARPAC

En quelle année est né [Prénom] ?

Indiquer l'année (1900 à 1990, Ne sait pas)

CD_ANAISC

Quand vous avez commencé à cohabiter, combien d'enfants avait votre conjoint ? Compter également les enfants placés et adoptés, mais ne compter pas vos enfants.

Nombre (0 à 19, Ne sait pas)

CD_NBENFC

Comment ce couple a-t-il pris fin ?

1. Rupture
2. Décès de votre conjoint

CD_RUPT

Quand cela s'est-il produit ?

Indiquer le mois (1 à 16, Ne sait pas)

(hiver=13, printemps=14, été=15, automne=16)

Indiquer l'année (1950 à 2005, Ne sait pas)

CD_MRUPT

CD_ARUPT

(Si CD_MARIE=1 ou CD_PACS=1) et CD_RUPT = 1 (les personnes étaient mariées ou pacsées et ont rompu) :

Avez-vous divorcé* ou êtes-vous en instance de le faire ?

*** rompu votre pacs**

1. Divorcé / Rompu votre Pacs
2. En instance
3. Non

CD_DIV

Si CD_DIV = 1 ou 2 : Quand avez-vous divorcé* (entamé cette procédure de divorce)?**

*** rompu votre pacs, procédure de rupture du Pacs**

Indiquer le mois (1 à 12, Ne sait pas)

(hiver=13, printemps=14, été=15, automne=16)

Indiquer l'année (1950 à 2005, Ne sait pas)

CD_MDIV

CD_ADIV

Si CD_DIV = 1 ou 2 : Qui a officiellement demandé le divorce* ?

*** la rupture du Pacs**

1. Vous
2. Vous et votre conjoint
3. Votre conjoint

CD_ORIDIV

Avez-vous eu des enfants ensemble ?

1. Oui
2. Non

CD_ENFENS

Si CD_RUPT = 1 et CD_ENFENS = 1 : Avec lequel d'entre vous vos enfants ont-ils principalement vécu dans l'année qui a suivi la rupture ? Vous pouvez indiquer différentes réponses si vos enfants ont vécu à des endroits différents les uns des autres ?

Montrer la fiche 6 : ENFANTS AVEC QUI

3 réponses possibles

1. Avec moi
2. Avec mon ex-conjoint
3. Avec nous deux en garde alternée
4. Avec des membres de la famille
5. Avec d'autres personnes
6. Dans un foyer d'accueil
7. A commencé à vivre séparément
8. Vivait déjà séparément
9. Autre

CD_AVECQUI

Avez-vous ensuite vécu en couple (autre que votre couple actuel) ?

1. Oui → **reposer les questions précédentes (depuis CD_PRENOMC) pour ce nouveau conjoint**
2. Non → **continuer**

CD_AUTRE

Pour les enfants, les dates de naissance et des codes décrivant la nature de l'enfant sont restitués dans une base de données avec un enfant par ligne.

typenf

11 : Enfant du ménage eu avec le conjoint actuel	5615
12 : Enfant du ménage eu avec un autre conjoint	1150
13 : Enfant du conjoint appartenant au ménage	196
14 : Enfant adopté appartenant au ménage	46
15 : Enfant placé appartenant au ménage	15
21 : Enfant n'appartenant pas au ménage eu avec le conjoint actuel	4913
22 : Enfant n'appartenant pas au ménage eu avec un autre conjoint	4428
23 : Enfant du conjoint n'appartenant pas au ménage	988
24 : Enfant adopté n'appartenant pas au ménage	65
25 : Enfant placé n'appartenant pas au ménage	186
31 : Enfant décédé eu avec le conjoint actuel	268
32 : Enfant décédé eu avec un autre conjoint	242
33 : Enfant décédé adopté	
34 : Enfant décédé placé	
--> Ensemble	18112

Les enfants de la base « enfants » sont réattribués à l'individu qui les a déclarés dans la base individus. Ceux codés 11, 12, 14, 21, 22, 24, 31, 32, 33 représentent les enfants de l'individu, au total 16 727.

La proportion de dates manquantes est plus faible chez les femmes que chez les hommes (Tableau annexe 2.1). De plus les dates de mise en couple sont mieux renseignées que celles de séparation. Les dates de naissance des enfants sont également mieux déclarées par les femmes (seulement 0,13 % de dates manquantes).

Dans le Tableau annexe 2.2, les enfants nés de l'individu sont resitués par rapport à leur union de naissance afin de vérifier quel effectif n'est pas né pendant une union. Les pères ont plus de valeurs manquantes que les mères, mais parmi les enfants qu'ils déclarent, davantage sont nés pendant une union. Il est possible qu'ils déclarent moins leurs enfants nés hors union.

Tableau annexe 2.1 : proportion de dates manquantes pour les trois premières unions et les enfants de l'individu

		hommes		femmes	
		% manquante	effectif total	% manquante	effectif total
mise en couple	première	0,69	3630	0,48	4751
	deuxième	0,7	716	0,34	882
	troisième	0,84	119	0	123
séparation	première	1,26	1346	1,11	2073
	deuxième	0,82	244	0,82	366
	troisième	1,47	68	1,75	57
enfants		0,9	7037	0,13	9690

Champ : tous les enquêtés

Source : Érfi

Tableau annexe 2.2 : Enfants nés de l'individu (16 543) resitués par rapport à ses unions

Hommes*	rang d'union de naissance (<i>i</i>)			
	1	2	3	4
avant l'union 1 / entre <i>i-1</i> et <i>i</i>	138	12	2	0
pendant union <i>i</i> (si pas dernière)	692	53	9	0
pendant union <i>i</i> (si dernière)	5142	484	43	12
après l'union si dernière	17	0	3	0
total	5989	549	57	12

*171 enfants nés de répondants qui n'ont pas eu du tout d'union

*136 valeurs manquantes (date de naissance ou d'union non-renseignée)

Femmes**	rang d'union de naissance (<i>i</i>)			
	1	2	3	4
avant l'union 1 / entre <i>i-1</i> et <i>i</i>	229	26	3	0
pendant union <i>i</i> (si pas dernière)	913	38	5	0
pendant union <i>i</i> (si dernière)	7191	530	36	5
après l'union si dernière	83	4	0	0
total	8416	598	44	5

**556 enfants nés de répondants qui n'ont pas eu du tout d'union

**10 valeurs manquantes (date de naissance ou d'union non-renseignée)

Champ : enfants naturels des enquêtés

Source : Érfi

2.3. Estimation de la validité des données : les unions déclarées

2.3.1. *Évaluation du nombre d'unions non-décrites dans EHF*

Dans les deux enquêtes Érfi (2005) et EHF (1999), nous récapitulons les unions déclarées par les personnes nées entre 1945 et 1954, donc toutes dans le même groupe de générations mais interrogées à 6 ans d'écart (Tableau annexe 2.3). La proportion de personnes qui ont formé ou reformé une union dans ces générations (âgées de 45 à 54 ans dans EHF) entre 1999 et 2005 est négligeable par rapport à l'ensemble des unions qu'elles ont pu former avant.

Nous constatons qu'un nombre plus important d'hommes n'ont pas déclaré du tout d'union dans EHF que dans Érfi (test de fréquence significatif, mais pas pour les femmes). Nous pouvons supposer, étant donné le mode de passation des questionnaires dans Érfi, et parce que les résultats sont alignés avant 50 ans avec ceux de EFE (d'après les graphiques du chapitre 2), qu'Érfi fournit des résultats plus proches de la réalité sur le nombre d'union. Les chiffres obtenus dans Érfi sont cependant certainement affaiblis parce que les personnes interrogées dans les générations 1945 à 1954 ont déjà six ans de plus que celles qui étaient interrogées en 1999, d'où un risque accru d'erreurs de mémoire. De plus, dans ces générations nous remarquons, également dans le chapitre 2, des irrégularités sur les unions déclarées. Étant donné l'écart très important de déclaration dans les deux enquêtes, nous pouvons tout de même supposer que dans EHF sur ces générations, les hommes avaient tendance à sous-déclarer leurs unions. C'est également ce qui ressort de l'étude du chapitre 2 à plusieurs âges.

En partant de l'hypothèse qu'Érfi est plus précise sur le nombre d'unions, on peut également estimer que dans EHF, environ un tiers des unions de rang deux ou plus ont été déclarées comme des premières unions, ou pas déclarées (Tableau annexe 2.3). Cela signifie alors qu'une partie des couples déclarés comme premières unions sont en fait des unions de rang supérieur. La perte d'unions liée au mode de remplissage du questionnaire de l'enquête EHF (auto-administré) par rapport à celui de l'enquête Érfi (passé par un enquêteur) semble alors effective.

Par ailleurs, parmi les unions de rang deux ou plus déclarées dans Érfi (où l'on a le détail du nombre d'unions jusqu'à 6), 80 % pour les hommes et 87 % pour les femmes sont des deuxième unions. Dans EHF, en demandant des renseignements sur la dernière union seulement, on ne « rate » pas trop d'unions sur ces générations. En approximant « dernière » par « deuxième » union, on ferait donc une erreur de 20 %.

Tableau annexe 2.3 : Proportion totale des hommes et des femmes qui a déclaré zéro, une, ou deux et davantage d'unions dans les mêmes cohortes, et proportion qui a vécu deux unions parmi ceux qui en ont déclaré deux ou plus (en %)

nombre d'unions	Erfi		EHF	
	hommes	femmes	hommes	femmes
aucune	5.5	5.6	8.1	6.4
une	73.5	76.3	77.9	79.7
deux ou plus	21.0	18.2	14.0	13.9
deux parmi 2 ou +	80.1	86.8		

Champ : Hommes et femmes nés entre 1945 et 1954

Source : Érfi et EHF

Donc en utilisant EHF pour les remises en couple on fait plusieurs approximations très fortes : on sous-estime la part de premières unions formées puis rompues, mais on sous-estime également la part d'unions reformées. Nous détaillons par la suite les enfants nés dans ces unions et les autres types de biais de déclaration, liés par exemple aux dates.

2.3.2. *Age moyen à l'entrée dans la première union selon l'enquête*

Alors que les données sur les effectifs apparaissent comme peu fiables, on remarque ici une bonne homogénéité dans les âges moyens au début de la première union (Tableau annexe 2.4). De même, les personnes qui ont déclaré avoir commencé une union (tous rangs confondus) dans les cinq années avant l'enquête ont des répartitions proches par sexe dans les deux enquêtes (Figure annexe 2.2). Malgré tout dans Erfi, cette population semble s'être légèrement décalée vers la droite, ce qui signifierait que plus de personnes « âgées » ont formé des unions dans les cinq années précédentes dans Erfi que dans EHF. Il est possible que cela reflète une augmentation de l'âge à la formation des unions et la multiplication des remises en couples. Il reste également possible que ce soit dû à des différences de déclarations d'unions courantes dans les deux enquêtes.

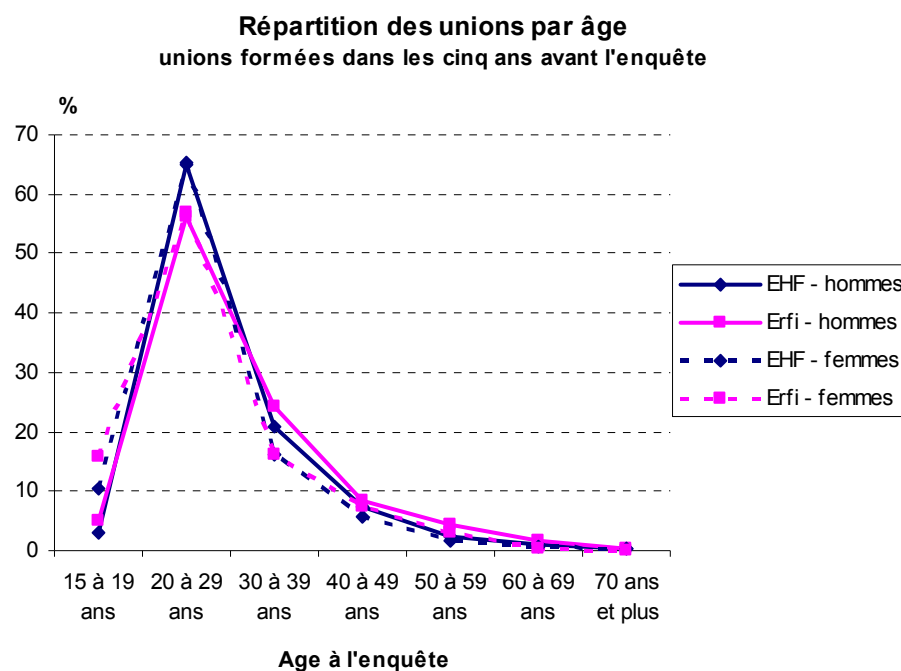
Tableau annexe 2.4 : Age moyen à la première union, par tranche d'âge à l'enquête

	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans
Erfi	21.4	23.6	23.5	23.4
EFE	21.4	23.3	23.5	
EHF	21.9	23.4	23.4	23.8

Lecture : dans l'enquête Érfi, les répondants âgés de 50 à 59 ans avaient en moyenne 23,4 ans lors de leur première union.

Sources : Ined-Insee : EHF 1999, Érfi-GGS1 2005 ; Ined : EFE 2005

Figure annexe 2.2 : Répartition des unions formées dans les cinq dernières années selon l'âge à l'enquête



Lecture : 16 % des unions formées par des femmes dans les cinq années avant l'enquête Erfi, le sont par des femmes âgées de 15 à 19 ans à l'enquête, 57 % par des enquêtées de 20 à 29 ans,

Sources : Ined-Insee : EHF 1999, Erfi-GGS1 2005

2.3.3. La comparaison avec l'enquête ESFE : une augmentation de la proportion de séparés en couple

Alors qu'en 1994, seuls 34 % des divorcés vivaient en couple, c'est le cas de 45 % en 2005 (Tableau annexe 2.5). De la même manière, en 2005, 22 % des veufs vivent en couple cohabitant contre 18 % en 1994. En revanche, les veufs déclarent plus souvent n'avoir aucun partenaire (73 % contre 66 % en 1994).

Chez les célibataires, les relations amoureuses stables sans cohabitation ne sont pas plus nombreuses que par le passé, elles sont même un peu moins fréquentes (17 % contre 21 % en 1994), mais ils sont beaucoup plus souvent en couple cohabitant. Les personnes mariées ne vivent pas plus chacun chez soi (moins de 1 % en 2005 comme en 1994).

La montée des remises en couple depuis 1994 est vérifiée notamment en fonction de l'histoire conjugale passée. Ainsi, parmi les personnes qui ont déjà vécu en couple cohabitant, 33 % vivaient seules en 2005, contre 39 % en 1994 (résultat non-présenté). Outre ce phénomène, on note que les personnes qui avaient des enfants d'une

précédente union ont reformé plus souvent un couple cohabitant (seulement 30 % des personnes qui avaient un ou des enfants d'une précédente union vivaient en couple cohabitant contre 44 % en 2005. Les relations amoureuses stables non cohabitantes ne sont au total pas plus nombreuses (15 % en 2005 et 16 % en 1994).

Tableau annexe 2.5 : Proportion de personnes en relations amoureuses stables sans cohabitation en fonction du statut matrimonial, femmes (1994-2005, %)

		célibataire	marié	divorcé	veuf	ENS.
ESFE 1994	seul	46,88	1,78	46,97	66,14	21,7
	relation amoureuse sans cohabitation	21,32	0,51	18,6	15,47	9,9
	en couple cohabitant	31,8	97,71	34,44	18,39	68,4
ÉRFI 2005	seul	36,25	1,4	36,78	73,01	19,48
	relation amoureuse sans cohabitation	17,34	0,75	18,34	5,05	9,19
	en couple cohabitant	46,41	97,85	44,88	21,95	71,33

Champ : homes et femmes ages de 2à à 49 ans

Source : Ined-Insee, ESFE 1994 ; Ined-Insee, ÉRFI-GGS1, 2005

2.4. Estimation de la validité des données : trajectoires conjugales et fécondes

2.4.1. Déclarations d'unions et d'enfants

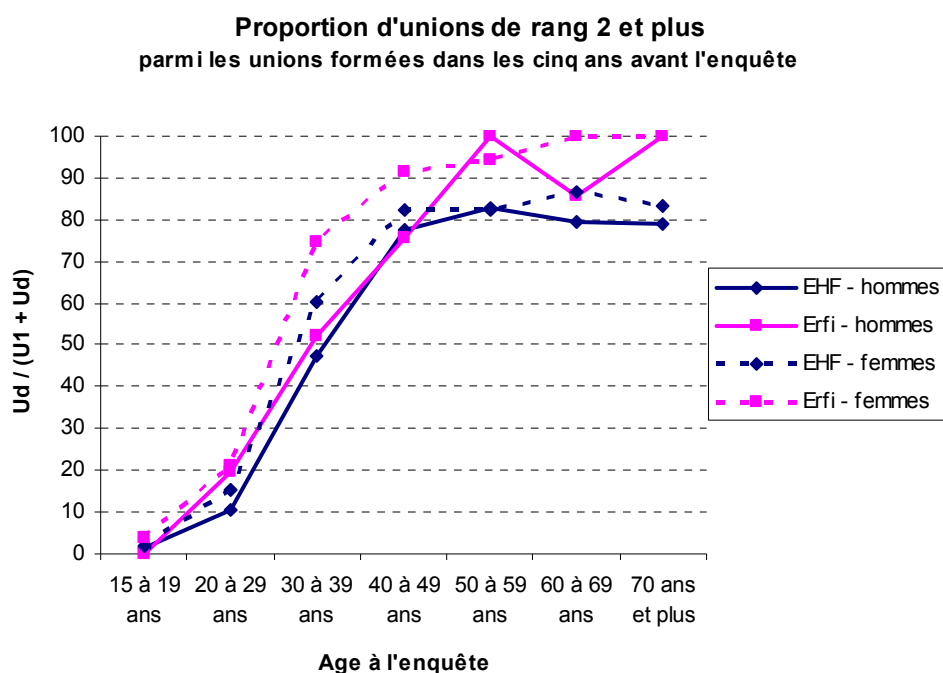
Lorsque leur première union a été rompue, les hommes déclarent avoir eu des enfants avec leur premier conjoint une fois sur deux, et les femmes six fois sur dix dans Erfi. Les recherches de Festy et Kortchagina (2002) sur les couples russes ont montré que la fécondité totale de l'individu est généralement bien restituée, mais que le découpage des unions serait mieux reporté par les hommes que par les femmes. Cependant, un biais de sondage courant (et *a priori* présent également dans Érfi) biaise les résultats finaux sur les hommes : les hommes seuls sans enfants sont moins accessibles que les autres, et généralement sous-représentés dans les échantillons. Par conséquent, la fécondité des hommes et la proportion d'hommes en union au moment de l'enquête seraient légèrement surestimés. L'article montre cependant que, lorsque la personne a des enfants d'une union antérieure, le lieu de résidence des enfants est généralement bien renseigné.

Les hommes et les femmes n'ont pas toujours la même définition des phénomènes, mais il semble probable qu'une fois qu'ils ont déclaré une séparation, les faits matériels sont individuellement bien restitués. Ce sont les événements subjectifs (par exemple la décision de la rupture...) qui font l'objet de la plus grande variation de point de vue.

2.4.2. Unions de rang deux et plus dans deux enquêtes

Dans Érfi, la part d'unions de rang deux ou plus sur l'ensemble des unions formées dans les cinq ans avant l'enquête est supérieure à celle d'EHF (Figure annexe 2.3). Alors que pour les femmes cette proportion a cru régulièrement à tous les âges, pour les hommes on retrouve les irrégularités déjà constatées dans les stocks : a priori pas assez d'unions de rang deux ou plus sont déclarées par les 40-49 ans, mais trop par les 50-59 ans. Les cohortes des 40-49 ans étaient celles dans lesquelles il n'y avait pas assez d'hommes en couple et les 50-54 ans trop d'hommes sans conjoint qui avaient déjà vécu en couple. A priori plus que des biais de déclaration, nous estimons qu'il y a un biais d'enquête. Normalement, celui-ci ne devraient pas trop se refléter sur les études de risques toutes choses égales par ailleurs.

Figure annexe 2.3 : Proportion d'unions de rang deux et plus parmi les unions formées dans les cinq ans avant l'enquête



Lecture : dans les cinq années avant l'enquête Érfi, 75 % des unions formées par des femmes âgées de 30 à 39 ans à l'enquête sont de rang 2 ou plus. Par complémentarité, 25 % sont des premières unions.

Sources : Ined-Insee : EHF 1999, Érfi-GGS1 2005

2.4.3. *Trajectoire de couple passée*

La part des personnes qui ont vécu au moins une union féconde est plus forte dans Érfi que dans EHF, elle est similaire pour les deux nouvelles enquêtes pour les femmes et encore un peu supérieure pour les hommes des cohortes de 20-29 ans dans Érfi (Tableau annexe 2.6). La proportion de personnes qui ont vécu au moins deux unions est nettement plus forte dans les enquêtes récentes, un peu moins dans Érfi que dans EFE pour les hommes à tous les âges et pour les femmes entre 20 et 29 ans.

Tableau annexe 2.6 : Proportion de personnes qui ont vécu au moins une union, au moins deux unions, par sexe et par âge à l'enquête

Érfi (15 novembre 2005)				
Age à l'enquête	Au moins une union		Au moins deux unions	
	hommes	femmes	hommes	femmes
20-29 ans	52%	62%	6.0%	7.5%
30-39 ans	88%	92%	18.8%	19.3%
40-49 ans	92%	95%	22.3%	23.0%
50-59 ans	94%	95%	21.4%	19.9%
EFE (1er décembre 2004)				
Age à l'enquête	Au moins une union		Au moins deux unions	
	hommes	femmes	hommes	femmes
20-29 ans	45%	61%	6.5%	10.1%
30-39 ans	89%	93%	19.1%	18.4%
40-49 ans	91%	95%	23.1%	21.7%
EHF (mars 99)				
Age à l'enquête	Au moins une union		Au moins deux unions	
	hommes	femmes	hommes	femmes
20-29 ans	46%	60%	2.4%	4.8%
30-39 ans	84%	90%	10.7%	13.4%
40-49 ans	91%	93%	14.2%	14.9%
50-59 ans	93%	94%	13.5%	12.4%

Lecture : dans l'enquête Érfi, 52 % des hommes âgés de 20 à 29 ans ont déclaré au moins une union, 6 % en ont déclaré au moins deux.

Sources : Ined-Insee : EHF 1999, Érfi-GGS1 2005 ; Ined : EFE 2005

Cela confirme que le nombre de personnes qui ont vécu plus d'une union dans EHF a toutes les chances d'être sous-estimé. Par exemple, il semble peu probable que les générations âgées de 40-49 ans au moment de EHF, qui sont entre 14 et 15 % à avoir vécu plus d'une union, soient déjà plus de 20 % seulement 6 ans plus tard (en regardant les personnes âgées de 40 à 59 ans dans Érfi).

2.4.4. Les unions fécondes

La proportion d'hommes qui ont vécu au moins une union féconde est équivalente à tous les âges dans les EFE et Érfi, et répartie légèrement différemment dans EHF (Tableau annexe 2.7). Par contre pour les femmes elle est équivalente dans les trois enquêtes, mais entre 20 et 29 ans elle est plus faible dans Érfi. La proportion d'hommes qui ont vécu au moins deux unions fécondes est légèrement supérieure dans toutes les tranches d'âge dans les deux enquêtes les plus récentes. Dans EFE, les femmes vivent également plus souvent que dans EHF deux unions fécondes, mais dans Érfi il n'y a pas de hausse entre 20 et 39 ans donc les unions fécondes multiples semblent sous-estimées du moins dans ces tranches d'âge.

Tableau annexe 2.7 : Proportion de personnes qui ont vécu au moins une union féconde, au moins deux unions fécondes, par sexe et par âge à l'enquête

Érfi (15 novembre 2005)				
Age à l'enquête	Au moins une union		Au moins deux unions	
	hommes	femmes	hommes	femmes
20-29 ans	16%	23%	0.2%	0.6%
30-39 ans	68%	77%	2.4%	2.9%
40-49 ans	78%	85%	5.7%	5.3%
50-59 ans	85%	85%	5.5%	4.4%
EFE (1er décembre 2004)				
Age à l'enquête	Au moins une union		Au moins deux unions	
	hommes	femmes	hommes	femmes
20-29 ans	15%	28%	0.2%	0.8%
30-39 ans	68%	79%	2.6%	4.1%
40-49 ans	79%	86%	4.9%	6.4%
EHF (mars 99)				
Age à l'enquête	Au moins une union		Au moins deux unions	
	hommes	femmes	hommes	femmes
20-29 ans	15%	29%	0.2%	0.5%
30-39 ans	65%	78%	1.8%	3.2%
40-49 ans	81%	87%	3.8%	4.0%
50-59 ans	85%	88%	3.5%	2.2%

Lecture : dans l'enquête Érfi, 16 % des hommes âgés de 20 à 29 ans ont déclaré au moins une union féconde, 0,2 % en ont déclaré au moins deux.

Sources : Ined-Insee : EHF 1999, Érfi-GGS1 2005 ; Ined : EFE 2005

D'après ce tableau, il semble que les personnes qui ont vécu « au moins deux unions fécondes » après 40 ans soient effectivement sous-représentées dans EHF. En effet, à 40-49 ans dans EHF et à 40-59 ans dans Érfi et EFE on devrait retrouver à peu près les mêmes proportions de personnes qui ont vécu au moins deux unions fécondes, même quelques hommes peuvent éventuellement avoir eu des enfants entre temps. Or pour les

hommes la proportion est nettement sous-estimée (3,8 % à 5,5-5,7 %) et pour les femmes elle semble moins nettement différente de Érfi. Cependant, il y a de fortes chances que dans Érfi, la proportion de femmes qui ont vécu plusieurs unions fécondes soit elle-aussi sous-estimée. Nous le voyons dans le chapitre 3, mais aussi par la comparaison ici avec EFE. Cela peut être dû à une « mauvaise coïncidence » des dates de naissances et des dates d'unions dans Érfi, puisque nous avons vu que dans EFE la proportion de personnes qui avaient vécu au moins deux unions n'était pas supérieure à dans Érfi, au contraire. Cela peut également être dû à une sous-déclaration des naissances dans Érfi, mais a priori pas dans EHF (Mazuy). Et finalement dans EHF cela peut être parce qu'une partie des enfants sont nés entre la première et la dernière union, puisqu'on ne déclare pas la deuxième mais la dernière union. Cependant, il est également tout à fait possible que suite à des biais d'échantillonnage, les femmes qui ont vécu deux unions fécondes soient surreprésentées dans EFE, car il semble improbable qu'elles aient plus fréquemment vécu deux unions que les hommes, surtout entre 40 et 49 ans.

2.5. Enfants et beaux-enfants : à résidence ou ailleurs ?

Nous tentons d'estimer la validité des déclarations d'enfants et de beaux-enfants. Nous étudions les déclarations d'enfants dans les deuxièmes unions par durée de l'union¹. La présence d'enfants au foyer ou l'existence préalable d'enfants peuvent avoir une influence sur les chances d'avoir un enfant plus tard, et la meilleure connaissance de la forme des foyers fournira une aide importante pour interpréter les résultats futurs.

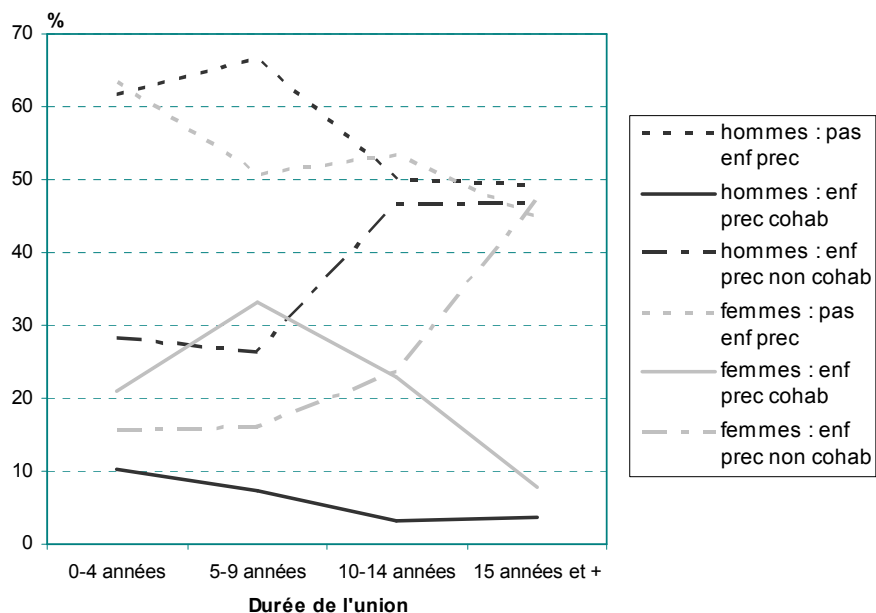
2.5.1. *La plupart des deuxièmes unions formées par des conjoints sans enfant*

Dans les deuxièmes unions actuelles formées avant 50 ans, nous décomposons la déclaration des enfants nés avant l'union et de leur lieu de résidence selon la durée de l'union (Figure annexe 2.4). Ces couples n'ayant pas été rompus, nous surestimons le nombre de couple sans enfant pour les femmes (chapitre 8, les femmes avec des enfants issus d'un autre couple rompent davantage). Au total, par durée, les déclarations des hommes et des femmes sont relativement cohérentes pour l'existence et la résidence des enfants à des durées faibles d'union mais également à des durées élevées. Plus l'union est longue, plus la part des enfants nés avant l'union qui ne cohabitent plus avec aucun de leurs parents s'accroît, par exemple parce qu'ils ont déjà quitté le domicile familial. Les

¹¹ Par durée afin de contrôler le fait que les unions actuelles aient été formées depuis des durées très différentes, ce qui influe sur la résidence d'enfants.

différences d'âge à la formation des deuxièmes unions et de passé fécond des hommes et femmes, ne permettent cependant pas d'être beaucoup plus conclusif sur ces résultats.

Figure annexe 2.4 : Répartition des ménages actuels selon les enfants nés avant l'union
détail du déclarant et du lieu de résidence de l'enfant

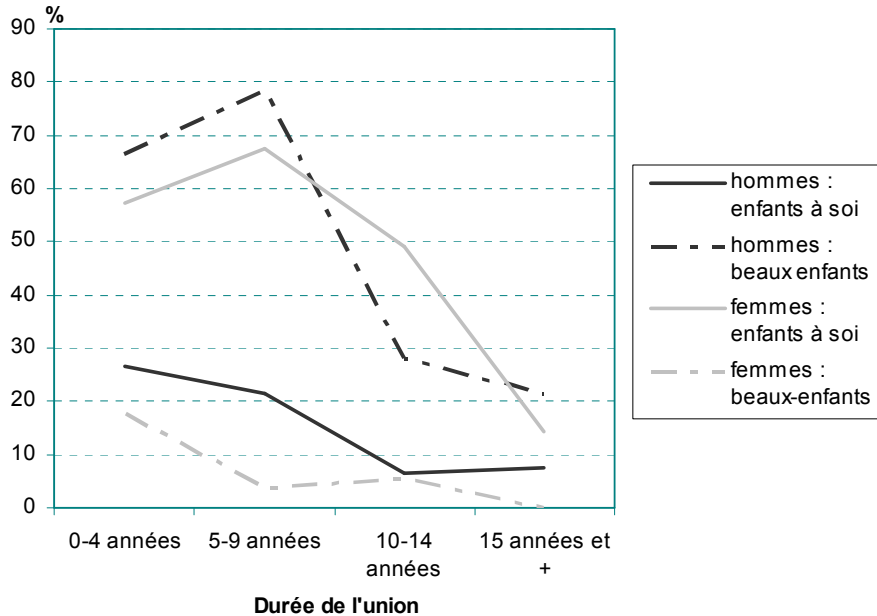


Champ : Deuxièmes unions actuelles commencées entre 20 et 49 ans et entre 1970 et 2004
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

2.5.2. Sous déclaration des enfants non-résidents pour les hommes ?

Les hommes qui se remettent en couple avec une femme qui a des enfants vivent un peu plus fréquemment avec des beaux-enfants que les femmes avec leurs propres enfants, à des durées courtes de la deuxième union (Figure annexe 2.5). De plus les hommes disent plus souvent avoir l'enfant avec soi que les femmes n'ont effectivement un enfant dans le foyer en deuxième union. Or dans le chapitre 7, nous voyons qu'une proportion substantielle de femmes en première union forment celle-ci avec un homme qui a déjà des enfants. Cela peut très bien expliquer en partie ces types de divergence de déclaration. Aux durées plus élevées les enfants commencent à quitter le foyer. Cela valide mutuellement (mais approximativement) les déclarations d'enfants et de beaux-enfants des hommes et des femmes. Une meilleure évaluation pourrait être donnée en prenant toutes les personnes qui forment une union en ayant un enfant/bel enfant, quel que soit le rang de l'union.

Figure annexe 2.5 : Proportion d'enfants/beaux-enfants corésidents parmi les enfants/ beaux-enfants nés avant l'union, par durée d'union, selon le déclarant et le parent d'origine



Champ : Unions actuelles commencées entre 20 et 49 ans et entre 1970 et 2004, par des personnes qui ont déjà au moins un enfant ou des beaux-enfants avant la mise en couple.

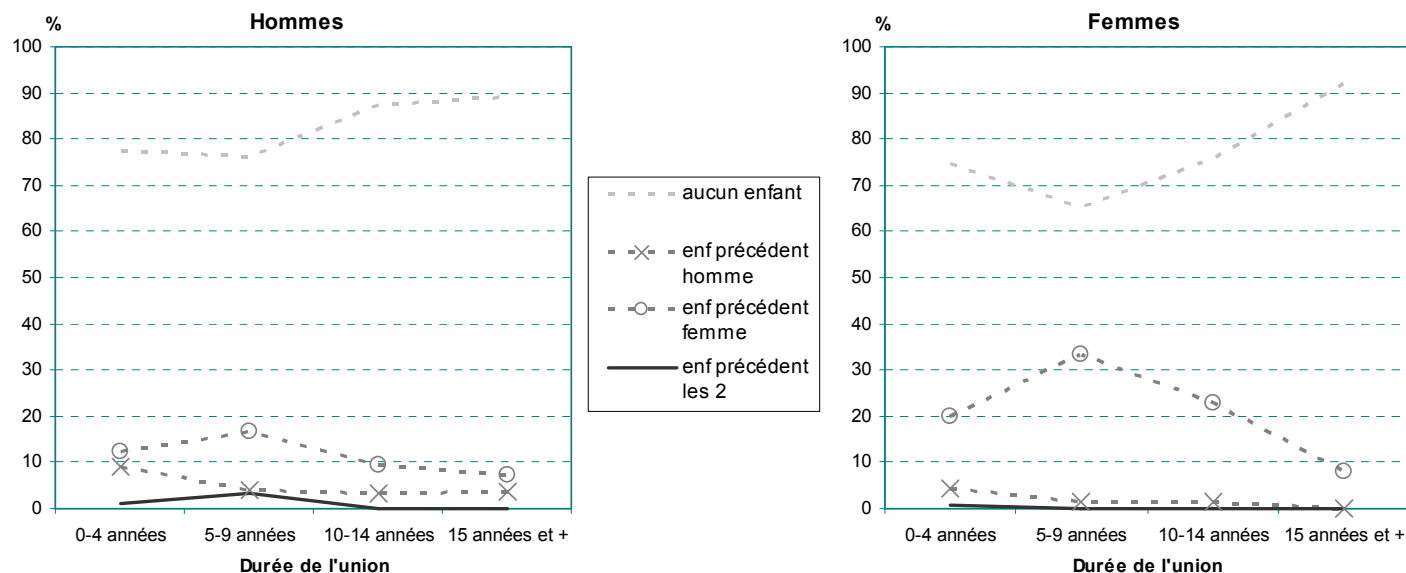
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

2.5.3. Les ménages avec des enfants cohabitants des deux conjoints sont très rares

Le choix du conjoint et son « apport » d'enfants se répercutent sur la composition des deuxièmes ménages. Un déséquilibre quant à la présence d'enfants se crée entre les couples des deux sexes : les hommes vivent plus souvent sans aucun enfant dans le foyer (Figure annexe 2.6), puisqu'ils en ont moins lors de la remise en couple que les femmes (dans Érfi) et qu'ils se remettent légèrement moins en couple avec des femmes déjà mères. De plus, ils cohabitent peu fréquemment avec leurs propres enfants (une fois sur dix dans les unions récentes). Les femmes quant à elles ont plus souvent au moins un de leurs enfants dans le nouveau ménage, puisqu'elles cohabitent avec eux la plupart du temps. La proportion reste néanmoins relativement faible, autour de 20-30 % dans les dix premières années, alors que la moitié des femmes qui se remettent en couple ont déjà des enfants. D'une part, seules 77 % des ces femmes ont la garde exclusive juste après la rupture. D'autre part, les enfants de ces femmes âgées de 20 à 49 lors de la remise en couple peuvent avoir déjà pris leur indépendance, d'autant plus que les enfants de parents séparés quittent le foyer parental plus tôt que les autres (Villeneuve-Gokalp, 2005). La

présence d'enfants des deux conjoints dans le couple est rare pour les hommes et quasiment inexistante pour les femmes.

Figure annexe 2.6 : Répartition des deuxièmes unions actuelles selon les enfants présents dans le foyer par durée depuis la mise en couple, selon le déclarant et le parent de l'enfant



Champ : Deuxièmes unions actuelles commencées entre 20 et 49 ans et entre 1970 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

2.6. Calcul des quotients et indicateur conjoncturel de séparation

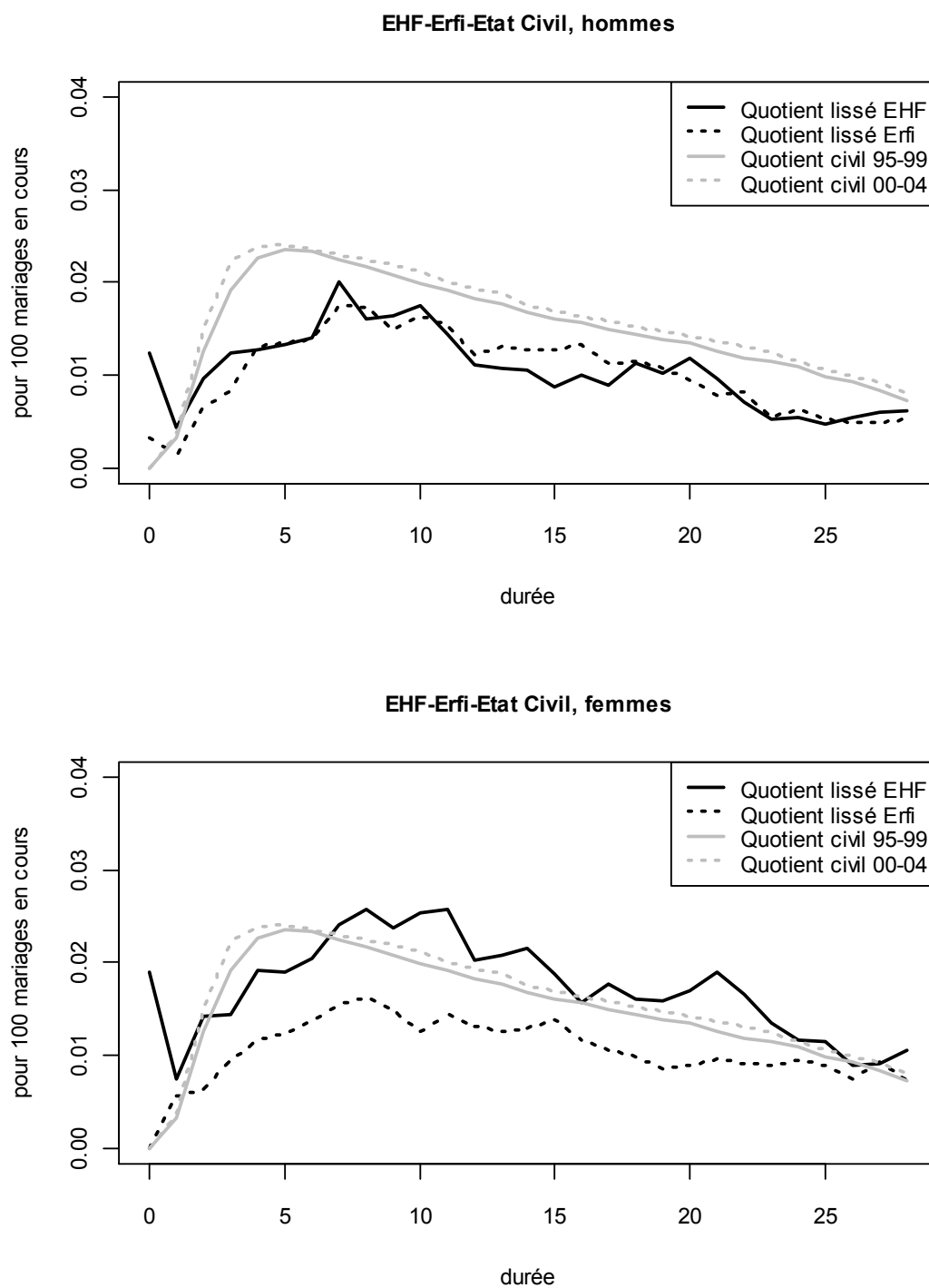
Pour reconstituer l'indicateur conjoncturel de séparation, nous calculons en premier lieu les quotients de séparation par durée depuis la formation de l'union. Sur la période choisie (par exemple 2000-date de l'enquête), nous recensons le nombre d'épisodes à risque à chaque durée depuis la mise en couple. Les épisodes censurés ou dans lesquels ont lieu la séparation sont réduits au pro rata de la durée en années entières. Nous tenons donc compte des épisodes incomplets. Nous comptons également les événements « séparation » qui ont lieu dans chaque intervalle de durée. Nous ramenons le nombre d'événements au nombre d'épisodes à risque, et obtenons ainsi des quotients de séparation à chaque durée depuis la mise en couple. A partir de ces quotients, nous reconstituons sur une cohorte fictive le nombre de séparations pour 100 mises en couple si tout le monde s'était comporté à chaque âge comme sur les 5 années étudiées, ce qui fournit l'indicateur conjoncturel de séparation.

2.7. Taux de divorce par durée de mariage

Les taux de divorce par durée calculés dans les cinq dernières années avant les enquêtes EHF et Érfi sont très différents de ceux fournis par l'état civil à une époque similaire (Figure annexe 2.7). Non seulement ils sont nettement inférieurs (sauf pour les femmes dans EHF), mais en plus ils sont décalés à des durées plus tardives. Cependant, nous ne représentons que les premiers mariages des enquêtés alors que dans l'état civil les taux sont basés sur les divorces de l'ensemble des mariages.

Cela pourrait montrer que : d'une part dans les enquêtes nous n'aurions pas atteint une partie des personnes qui ont divorcé à des durées courtes ; d'autre part les déclarations de dates seraient relativement approximatives. Il se peut finalement que les mariages à l'intérieur des unions courtes soient sous-déclarés. En effet, les quotients d'unions rompues à des durées courtes sont très élevés (Figure 2-9).

Figure annexe 2.7 : Quotient de divorce par durée de premier mariage, pour les hommes et les femmes calculés sur les 5 ans avant l'enquête (Erfi ou EHF), comparaison avec l'état civil (tous mariages)



Champ : quotients sur les divorces de Erfi et de EHF dans les 5 années avant l'enquête, et quotients de l'état civil reconstitués à partir de la moyenne des taux 1994-1999 et 1997-2005

Source : Ined-Insee, Erfi-GGS1, 2005

2.8. La sélection au fil des transitions

Les personnes qui vivent des transitions n'ont pas toujours les mêmes caractéristiques que l'ensemble des personnes qui étaient exposées au risque de vivre cette transition. Nous disons alors que des personnes avec certaines caractéristiques peuvent être « sélectionnées » parmi celles qui ont vécu la transition. Par exemple, les personnes qui ont formé leur première union jeunes se séparent davantage. Par conséquent, on a plus de chances de les retrouver parmi les séparés ou en d'autres termes il y a une sélection de personnes qui s'étaient mises en couple jeunes par la séparation.

2.8.1. *Plus de séparations dans les unions libres et sans enfant : sélection par la rupture*

Les personnes en cohabitation et sans enfants lors de la première union rompent davantage que les autres (et sont donc une proportion plus importante « disponibles » pour une deuxième union). Les personnes en première union peuvent ne pas s'être marié ou ne pas avoir eu d'enfants parce que cela ne leur semblait pas un acte essentiel vers un engagement ou qu'elles ne le pouvaient pas. Cependant, d'autres raisons fortement corrélées à la rupture peuvent prévaloir. Pressentant l'instabilité de cette relation, elles ont pu ne pas se marier, d'où la sélection parmi les mariés de personnes qui ont plus confiance dans la relation, et dont la relation sera donc a priori plus stable. Des personnes qui veulent particulièrement peu s'engager peuvent également rester en cohabitation hors mariage, d'où cette fois une sélection de personnes moins engagées et dont l'union a moins de chance de durer en union libre.

Au total, il pourra y avoir une sélection par la rupture de personnes moins engagées qui ne s'étaient pas mariées et n'avaient pas eu d'enfant dans la première union, même s'il y a aussi des personnes dans les mêmes conditions dont l'union n'a simplement pas marché.

2.8.2. *La sélection à la remise en couple*

La remise en couple après une rupture occasionne une deuxième sélection. Notamment, les hommes, les femmes sans enfants ainsi que les individus les plus jeunes à la séparation se remettent plus rapidement en couple, et seront de fait surreprésentés parmi les personnes vivant une deuxième union par rapport aux autres séparés. Finalement, par un double phénomène de sélection, certaines personnes se séparent plus et se remettent plus en couple. Pour donner un exemple, les femmes sans enfant de la première union ont plus de chances que les mères de vivre deux unions. Cependant ce n'est pas pour ça qu'elles y sont plus nombreuses, le niveau dépend de la part des femmes qui ont leurs enfants dans la première union.

2.9. Age moyen à la formation et durée de la première union

Tableau annexe 2.8 : Age moyen des hommes et des femmes à la formation de leur première union rompue, selon la période et l'âge à la rupture/séparation.

Période de rupture	Hommes			femmes		
	Moyenne	<i>Ecart-type</i>	Effectif	Moyenne	<i>Ecart-type</i>	Effectif
1965-1974	22,9	4,4	71	20,9	3,2	125
1975-1984	22,8	4,0	190	20,7	2,8	285
1985-1994	23,0	4,1	324	21,1	3,4	451
1995-2004	24,1	4,7	441	22,0	4,0	623

Période de séparation	Hommes			femmes		
	Moyenne	<i>Ecart-type</i>	Effectif	Moyenne	<i>Ecart-type</i>	Effectif
1965-1974	23,1	4,6	63	20,4	2,6	93
1975-1984	22,7	4,0	175	20,5	2,8	221
1985-1994	22,9	4,1	313	21,3	3,4	389
1995-2004	24,1	4,7	419	22,0	4,0	578

Champ : Hommes et femmes ayant vécu la rupture/la séparation d'une première union entre 20 et 49 ans et entre 1965 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau annexe 2.9 : Durée moyenne de la première union rompue, selon la période de rupture/séparation.

Période de rupture	Hommes			femmes		
	Moyenne	<i>Ecart-type</i>	Effectif	Moyenne	<i>Ecart-type</i>	Effectif
1965-1974	6,4	5,4	71	8,8	6,0	125
1975-1984	8,5	6,3	190	10,8	7,0	285
1985-1994	8,0	6,6	324	10,6	6,9	451
1995-2004	7,3	6,7	441	9,7	7,2	623

Période de séparation	Hommes			femmes		
	Moyenne	<i>Ecart-type</i>	Effectif	Moyenne	<i>Ecart-type</i>	Effectif
1965-1974	5,9	5,1	63	7,8	5,8	93
1975-1984	7,8	5,8	175	8,9	6,0	221
1985-1994	7,9	6,5	313	9,4	6,3	389
1995-2004	7,1	6,5	419	9,0	6,8	578

Champ : Hommes et femmes ayant vécu la rupture/la séparation d'une première union entre 20 et 49 ans et entre 1965 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

2.10. Le test des fréquences

A et B sont deux populations indépendantes,

N_A et N_B représentent l'effectif observé de chaque population,

n_A et n_B représentent l'effectif de personnes qui vivent l'événement dans chaque population, et p_A et p_B sont les proportions de personnes qui vivent l'événement.

Soit p la fréquence commune aux deux populations $p = \frac{n_A + n_B}{N_A + N_B}$

Si l'hypothèse d'égalité des fréquences (H_0) est vérifiée, alors le terme

$$\frac{|p_A - p_B|}{\sqrt{p(1-p)\left(\frac{1}{N_A} + \frac{1}{N_B}\right)}} \text{ suit une loi normale centrée réduite.}$$

On rejette H_0 pour un intervalle de confiance bilatéral de 95 % si la valeur de ce terme est supérieure à 1,96.

2.11. Le t-test

L'objectif du t-test est de tester la significativité de l'écart entre les moyennes calculées sur deux populations indépendantes. Il peut en théorie être utilisé même si la taille de l'échantillon est très faible (environ 10). Les variables doivent avoir une distribution normale, et la variabilité des échantillons proche.

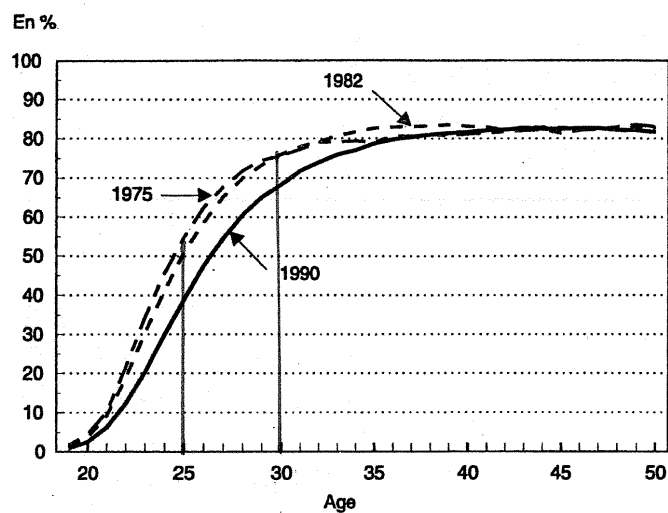
Sous l'hypothèse H_0 que les moyennes (m_A et m_B) dans les deux populations (de taille N_A et N_B et de variances V_A et V_B) sont égales,

$$t = \frac{m_A - m_B}{\sqrt{\frac{V_A}{N_A} + \frac{V_B}{N_B}}} \text{ suit une loi de Student à } (N_A + N_B - 2) \text{ degrés de liberté.}$$

2.12. Baisse de la proportion d'hommes et de femmes en couple entre 1975 et 1990

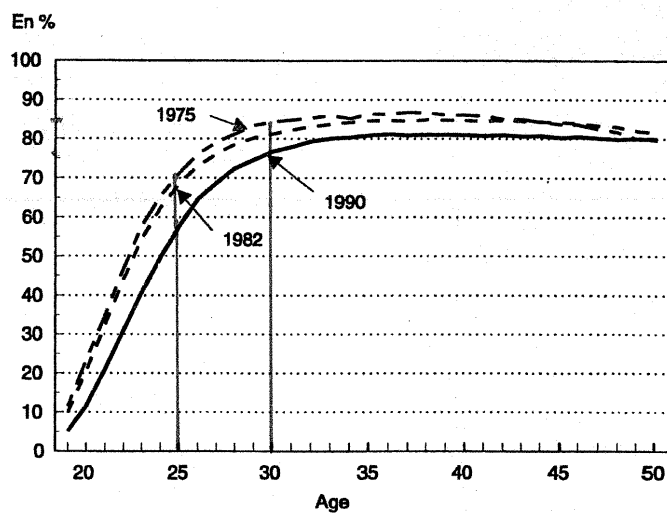
Figure annexe 2.8 :

⑤ Proportion d'hommes en couple



Source : Recensements de la population, Insee

⑥ Proportion de femmes en couple



Source : Recensements de la population, Insee

Source : Lefranc, Insee Première (1995)

2.13. Les déterminants de la rupture : PCS ego

Tableau annexe 2.10 : Estimation des risques relatifs de séparation de la première union, calculée dans un modèle de durée linéaire par morceau – contrôle PCS ego

	hommes		femmes	
	Modèle 1a	s.e.	Modèle 1a	s.e.
intersection (baseline)	-4,62***	0,46	-4,81***	0,45
Durée (baseline log hazard)				
0 à 0.5 années (pente)	3,32***	0,89	3,81***	0,88
0.5 à 2 années (pente)	0,05***	0,01	0,05***	0,01
2 to 3.5 années (pente)	-0,04	0,08	-0,02	0,07
3.5 to 8 années (pente)	-0,04**	0,02	-0,02*	0,01
8 to 20 années (pente)	-0,39***	0,12	-0,72***	0,10
20 années et plus (pente)	-0,34***	0,12	-0,58***	0,11
Cohorte de mise en couple				
1970 et avant	0,67***	0,12	0,49***	0,10
1971-1980	0,71***	0,12	0,56***	0,11
1981-1990	1		1	
1991 et après	0,77**	0,12	0,56***	0,11
1991 et après	1,67***	0,13	1,66***	0,12
Age au début de la première union				
moins de 21 ans	1,44***	0,08	1,42***	0,06
21 à 26 ans	1		1	
28 ans et plus	0,81**	0,09	0,99	0,10
Différence d'âge avec le conjoint				
femme plus âgée de 1 an ou plus	1,02	0,09	0,9	0,07
femme entre 1 an + âgée et 2 ans + jeune	1		1	
femme de 2 à 9 ans plus jeune	1,14*	0,08	0,98	0,12
femme plus jeune de 10 ans ou plus	1,45**	0,16	0,92	0,44
Séparation des parents avant les 18 ans				
pas de séparation	1		1	
séparation	1,2*	0,10	1,53***	0,08
Catégorie socioprofessionnelle				
cadre	0,93	0,11	1,22*	0,11
profession intermédiaire	1		1	
employé	0,92	0,11	0,99	0,07
agriculteur, indépendant	0,93	0,12	0,73*	0,18
ouvrier	0,88	0,08	0,92	0,11
non-concerné	1,5***	0,15	0,84	0,11
Pays de naissance				
France	1		1	
autre pays	1,29**	0,10	1,38***	0,08
Statut marital				
Cohabitant	1		1	
mariage direct	0,26***	0,11	0,34***	0,09
mariage après cohabitation	0,3***	0,10	0,35***	0,09
Enceinte ? (dép. du temps)				
non	1		1	
oui	0,18***	0,28	0,28***	0,20
Nombre d'enfants communs (dép. du temps)				
pas d'enfant	1,61***	0,10	1,43***	0,08
un enfant	1		1	
deux enfants ou plus	0,72***	0,11	0,83**	0,09
Log-vraisemblance	-6296,14		-8069,44	
Effectif de départ	2573		3322	

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champs : hommes et femmes qui ont formé un premier couple depuis 1970.

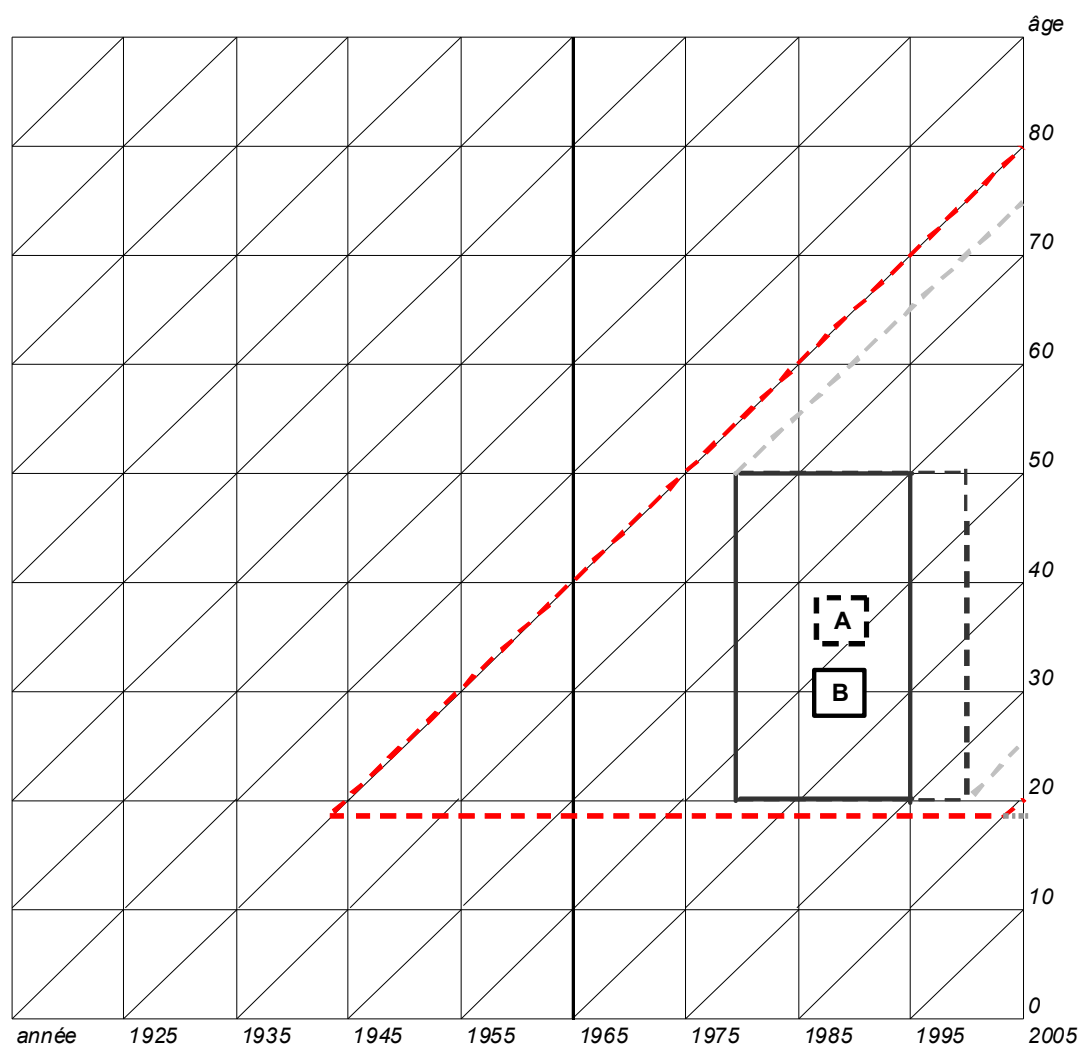
Origine : première mise en couple.

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

ANNEXES DU CHAPITRE 3. TRANSFORMATIONS DÉMOGRAPHIQUES LIÉES A LA MONTEE DES RUPTURES

3.1. Diagramme de Lexis pour les régressions

Figure annexe 3.1 : Diagramme de Lexis des enquêtés de Érfi



Dans la zone A nous retenons les personnes qui ont rompu leur première union entre 1980 et 1999 alors qu'elles étaient âgées de moins de 50 ans. C'est par exemple la population retenue dans certains modèles de régression des chapitres 4 et 5. Sur cette population on étudie alors les remises en couple dans les 5 années après la séparation, et les répondants sont âgés de 25 à 75 ans lors de la séparation. Si l'on veut étudier les

comportements sur du plus long terme, par exemple 10 ans, on utilise la population B, ou bien on déplace la zone A entre 1975 et 1994. En utilisant la population B, moins de personnes sont soumises au risque de connaître l'événement, mais elles sont davantage à le connaître finalement. En décalant la zone A, on rejoint des périodes sur lesquelles la qualité des données se dégrade, du fait de problème de mémoire, et la population est moins homogène, mais plus importante qu'en se limitant à la zone B.

3.2. Choix du modèle d'analyse des durées

Pour la modélisation des transitions, nous adoptons une méthode qui a connu de forts développements dans les dernières années au niveau international. Il s'agit de l'« event history analysis », ou analyse des biographies. Prenant ses origines dans l'épidémiologie (survival analysis), étendue à la démographie et divulguée en France par Daniel Courgeau et Eva Lelièvre (Courgeau, Lelièvre, 1989), elle est fréquemment utilisée pour l'analyse des transitions familiales (Kulu, 2006 ; Lillard *et al.*, 1995).

Notre objectif présent est la modélisation du risque de remise en couple après la rupture de la première union. En quoi l'analyse des biographies est-elle la mieux appropriée pour cette étude, et quel type de modèle de durée choisir ?

3.2.1. *La fin de l'union, une transition*

En regroupant l'ensemble des premières unions déclarées, nous désirons voir au bout de combien de temps les individus se sont séparés (ou non), et évaluer un risque de séparation à chaque durée et quels facteurs influent sur ce risque. Les enquêtés ont moins de 79 ans, donc ils peuvent se situer à n'importe quel moment de leur histoire conjugale au moment de l'enquête. Par exemple, la personne peut avoir été enquêtée à 30 ans, avoir rompu depuis 2 ans, et nous ne savons pas du tout ce qu'il se passera par la suite. Grâce aux modèles de durée, nous pouvons tout de même tenir compte de cette personne jusqu'au moment où elle n'est plus observée, en considérant un cas de censure à droite. Il n'y a pas d'autre raisons de censure dans l'étude des remises en couple, mais si on étudie la rupture par séparation, le décès du conjoint sera également l'occasion d'une censure. Tout comme le moment de l'enquête, cet événement coupe l'observation. Alors que dans une régression on doit limiter la population aux personnes qui ont été observées pendant une durée similaire, ce modèle permet de conserver des personnes qui sont sorties d'observation avant les autres, et donc de travailler sur des effectifs plus importants.

3.2.2. *La forme de la fonction de séjour : un choix pratique*

En prenant pour origine de l'estimation la date de mise en couple, nous pouvons donc utiliser un modèle de durée dont le quotient instantané sous-jacent (baseline intensity) est modélisé par une fonction linéaire par morceau. L'avantage considérable de ce modèle est de permettre la représentation de l'estimation du risque de séparation par durée. Il a également des fonctionnalités plus avancées que nous détaillerons par la suite, mais qui ne lui sont pas inhérente. C'est à dire que cette possibilité de représentation des risques estimés par durée est un élément fondamental de notre choix.

Même s'il est légèrement moins souple que le modèle de Cox, dans lequel la forme de la fonction de séjour n'est pas du tout fixée (modèle semi-paramétrique), il semble que les résultats des estimations soient comparables, du moins sur le sujet des séparations. Blossfeld et Rohwer donnent un exemple dans lequel les résultats de l'estimation des coefficients des variables explicatives du risque de divorce sont très proches pour les deux types de modèles.

3.2.3. *Les variables dépendantes du temps*

Outre l'estimation des risques de séparation, les modèles tel le modèle de Cox ou le modèle linéaire par morceau ont les atouts d'une régression : ils permettent d'estimer les risques relatifs de vivre des événements toutes choses égales par ailleurs. Or nous disposons de nombreuses variables caractéristiques des individus : cohorte d'union, différence d'âge avec le conjoint, etc. Ils donnent des coefficients facilement interprétables estimant les effets des différentes caractéristiques individuelles.

Nous avons également des données temporelles, et qui causent des transitions ponctuelles à certains moments de l'union. C'est le cas de la naissance d'enfants au sein de l'union ou du mariage une fois que l'union est commencée. Les modèles de durée, et celui que nous avons retenu plus spécifiquement permettent d'introduire des variables dépendantes du temps.

3.2.4. *AmL*

Le modèle linéaire par morceau est donc très adapté pour les études que nous souhaitons mener, et les représentations des risques renforceront la lisibilité des analyses. De plus, grâce au logiciel AmL, il est possible de modéliser les risques répétés (par exemple plusieurs unions...) et d'introduire un terme d'hétérogénéité qui évite les biais propres à ce type de modèle.

3.3. Effectifs pour le modèle de durée

Tableau annexe : effectifs pour le modèle de durée,
hommes et femmes séparés de leur première union

		Hommes		Femmes	
		effectif	distrib (%)	effectif	distrib (%)
Age à la séparation	moins de 25 ans	224	20,5	357	25,1
	25 à 29 ans	264	24,2	336	23,6
	30 à 34 ans	234	21,4	283	19,9
	35 ans et plus	371	33,9	448	31,5
	total	1093	100,0	1424	100,0
Année de séparation	1969 et avant	25	2,3	66	4,6
	1970-1979	109	10,0	157	11,0
	1980-1989	256	23,4	290	20,4
	total	1093	100,0	1424	100,0
Durée de la première union	3 ans et moins	406	37,2	507	35,6
	4 à 8 ans	416	38,1	454	31,9
	9 ans et plus	0	0,0	0	0,0
	total	1093	100,0	1424	100,0
Forme de la première union	cohabitation	246	22,5	371	26,1
	mariage	604	55,3	688	48,3
	total	1093	100,0	1424	100,0
Enfants avant l'union	oui	528	48,3	523	36,7
	non	0	0,0	0	0,0
	total	1093	100,0	1424	100,0
Nombre d'enfants nés avant l'union	pas d'enfant	0	0,0	0	0,0
	1 enfant	528	48,3	523	36,7
	2 enfants	0	0,0	0	0,0
	3 enfants et +	223	20,4	357	25,1
	total	1093	100,0	1424	100,0
Résidence de l'enfant	pas d'enfant	200	18,3	331	23,2
	avec le répondant	543	49,7	563	39,5
	ailleurs	0	0,0	0	0,0
	total	1093	100,0	1424	100,0
Niveau d'études	aucun diplôme, primaire	79	7,2	710	49,9
	BEPC, CAP, BEP	211	19,3	310	21,8
	Bac à bac+2	0	0,0	0	0,0
	Supérieur à bac+2	436	39,9	443	31,1
	total	1093	100,0	1424	100,0
Catégorie socio-professionnelle	artisan, commerç, CE, agri	241	22,1	384	27,0
	ouvrier	101	9,2	53	3,7
	employé	0	0,0	0	0,0
	prof intermédiaire	384	35,1	144	10,1
	cadre	117	10,7	590	41,4
	non-concerné	293	26,8	379	26,6
	total	1093	100,0	1424	100,0
Pays de naissance	France	147	13,5	129	9,1
	autre pays	953	87,2	1314	92,3
	total	1093	100,0	1424	100,0
Pratique religieuse	non	0	0,0	0	0,0
	oui	929	85,0	1130	79,4
	total	1093	100,0	1424	100,0
Encore étudiant à la rupture ?	non	0	0,0	0	0,0
	oui	1000	91,5	1266	88,9
	total	1093	100,0	1424	100,0

Champ : hommes et femmes âgés de moins de 50 ans à la séparation, qui se sont séparés depuis 1980 par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.4. Sans contrôles, des remises en couple plus rapides qu'avant 1979 chez les femmes et un net ralentissement chez les hommes dans les dernières années

Les « courbes de survie » dites de Kaplan-Meier représentent la population restant dans l'état initial à chaque durée lorsque les autres l'ont quitté. Ces courbes sont proches des tables d'extinction de l'analyse classique (Lelièvre et Bringé, 1998, p. 11 ; Wunsch, 2001). Elles correspondent à la « fonction de séjour » proposée par Kaplan et Meier en temps discret :

$$\hat{S}(t_i) = \prod_{k \leq i} [1 - \hat{q}_k] \text{ avec } \hat{q}_i^{KM} = \frac{d_i}{N_i}$$

où N_i est la population soumise au risque à l'instant t_i (et inclut les sorties de l'instant t_p , c'est-à-dire situées au début de l'instant t_i). L'hypothèse sous-jacente à l'utilisation de l'estimateur de Kaplan-Meier est qu'au cours d'un intervalle de temps les événements étudiés ont lieu avant les sorties ou événements perturbateurs. Il est notamment supposé qu'un seul événement a lieu par unité de temps.

En parallèle, le quotient classique pour un événement non-renouvelable s'écrit :

$\hat{q}_i^{AC} = \frac{d_i}{N_i - 0,5m_i}$ où m_i est le nombre de sorties d'observation dans l'intervalle de temps $[t_i, t_{i+1}[$. Son utilisation suppose que les événements étudiés (par exemple une naissance après la formation d'une union) et les événements perturbateurs (dans l'exemple le divorce) sont indépendants. Il suppose aussi que les événements sont répartis de façon uniforme dans l'intervalle.

L'estimateur de Kaplan-Meier ne pourra donc être retenu que sur des intervalles de temps très court (en approximation du temps continu), sinon l'approximation apportée par l'hypothèse que les événements concurrents ont lieu après l'événement observé ne sera plus négligeable.

A chaque unité de temps, l'approximation est de $\frac{0,5M_i \hat{q}_i^{AC}}{N_i}$ où M_i est le nombre de sorties dans l'intervalle de temps dues à un événement perturbateur.

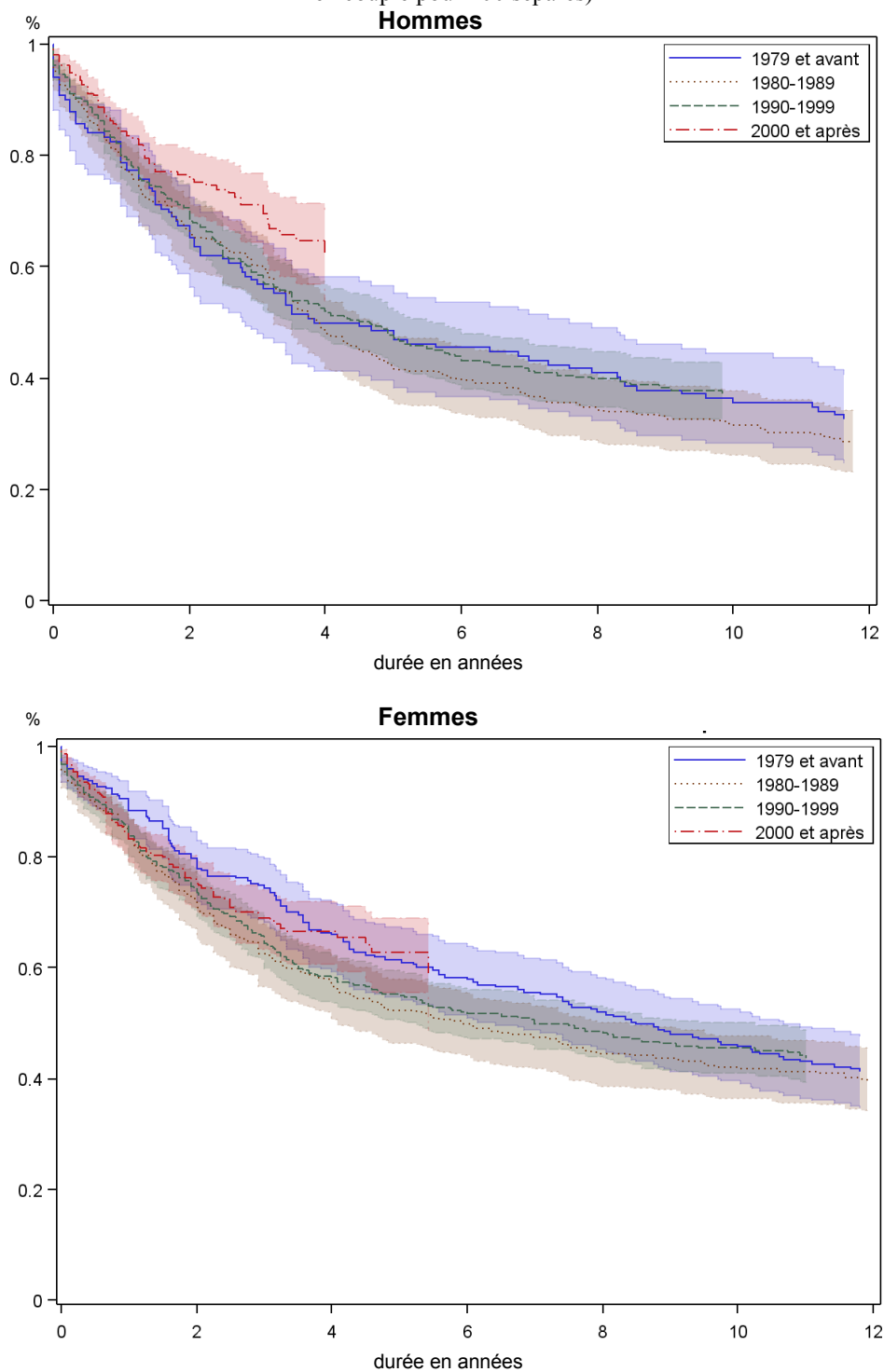
La principale valeur ajoutée de cette représentation par comparaison aux tables classiques est qu'elle fournit un indicateur simplifié pour l'analyse non-paramétrique d'un événement, en tenant notamment compte de la censure (en faisant sortir de la population

initiale les personnes qui ne sont plus étudiées), et fournit des tests statistiques pour assister cette analyse. Elle est aussi utile pour comprendre le principe des modèles de Cox (semi-paramétriques) puisqu'ils combinent tables de séjour et régression pour l'analyse des biographies. Tout comme pour les tables d'extinction de l'analyse classique, il est possible de représenter même des personnes qui ont rompu récemment, et l'on n'a pas besoin de se limiter comme lorsqu'on modélise une proportion.

Nous représentons les courbes de survie des personnes séparées depuis 1965 jusqu'à 2004 (Figure annexe 3.2). Rappelons que plus on avance en durée, plus le nombre de personnes soumises au risque est faible et l'estimation est donc de moins en moins fiable. Les intervalles de confiance représentés ici sont calculés dans SAS par une transformée log-log de la fonction de survie. D'après ces courbes, il y aurait eu un ralentissement significatif des remises en couple dans les années 2000 pour les hommes (qui est bien moins significatif pour les femmes par rapport aux séparations des années 1980-1999), et une accélération significative des remises en couple chez les femmes entre les années 1970 et les années 1980-1999.

Cette représentation ne donne pas d'élément fort d'analyse, puisque comme tout descriptif, elles cachent plusieurs biais, notamment un biais d'âge. Par conséquent, un modèle de durée, dans lequel les différents facteurs de biais seront contrôlés, expose les risques de remise en couple à structure identique par durée d'observation.

Figure annexe 3.2 : Courbes de survie (probabilité de survie=nombre de personnes pas encore remises en couple pour 100 séparés)



Champs : hommes et femmes qui ont connu la séparation d'une première union entre 20 et 50 ans.
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

3.5. Effectif de personnes disponibles pour l'analyse par génération et catégorie socioprofessionnelle

Tableau annexe 3.1 : effectifs par tranche d'âge et PCS au moment de l'enquête

		agri. artisan.	ouvrier	employé	intermédiaire	cadre	non-concerné
hommes	né avant 1949	253	490	160	311	229	60
	gén 1950-59	95	267	88	210	114	37
	gén 1960-69	95	326	100	218	116	29
	gén 1970-79	36	278	107	199	95	29
femmes	né avant 1949	235	243	740	323	90	203
	gén 1950-59	65	105	462	237	87	132
	gén 1960-69	47	96	434	278	97	142
	gén 1970-79	22	82	357	308	94	104

Champ : hommes et femmes enquêtés

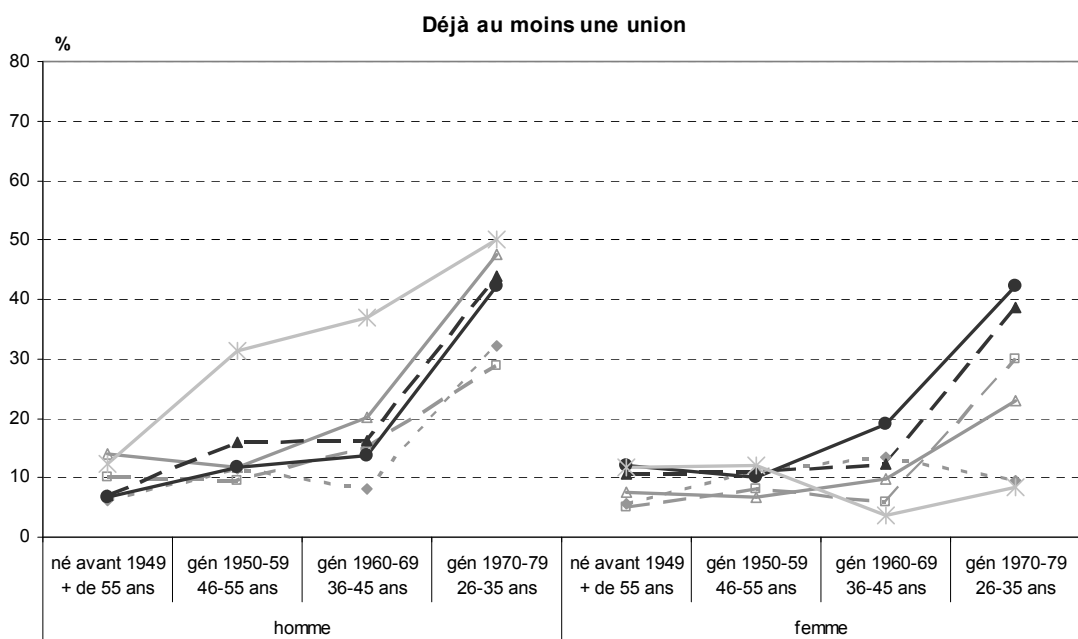
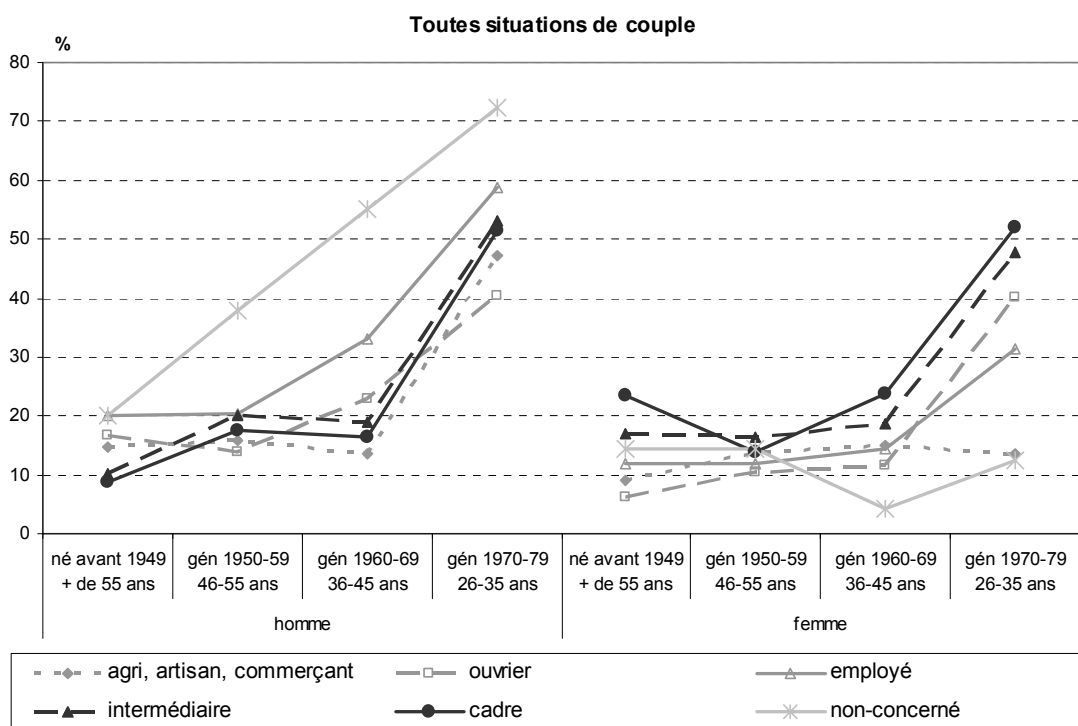
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

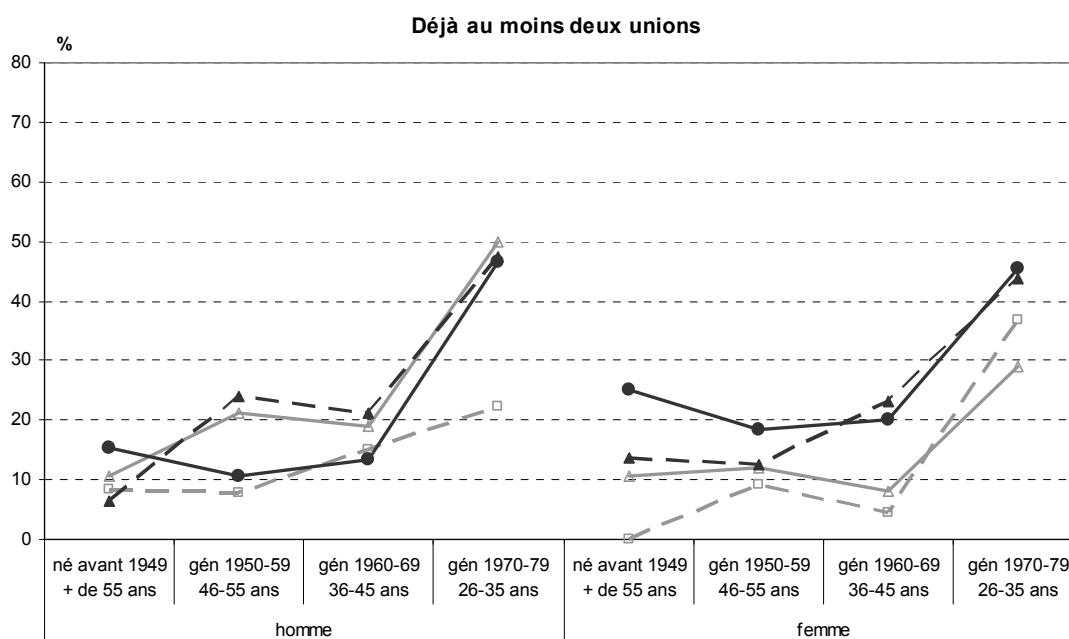
3.6. La répartition des enfants dans les unions selon les classes sociales

Dans les générations d'hommes nés avant 1949, ce sont les cadres qui ont le plus souvent des enfants, tandis que les ouvriers et employés restent pour 15 à 20 % sans enfants (Figure annexe 3.3). Tout comme ils ont vécu moins d'unions, les employés sont plus souvent sans enfants à tous les âges. Chez les femmes, les cadres semblent moins à l'écart des autres PCS sur la fécondité dans les générations 1950-1959 (qui viennent de terminer leur vie féconde) qu'elles ne l'étaient dans les générations plus anciennes. Particulièrement chez les femmes, le décalage de début de vie féconde se ressent nettement sur les différentiels de fécondité selon le niveau social avant 45 ans, mais il faudra attendre la fin de la vie féconde pour savoir si les niveaux de fécondité dans les classes favorisées se rapprocheront effectivement de ceux des autres classes sociales.

Les niveaux et les rapports entre les classes changent légèrement en sélectionnant les personnes qui ont déjà vécu en couple. Dans toutes les PCS, les hommes de plus de 45 ans qui ont vécu en couple sont moins de 15 % à ne pas avoir d'enfant, et les femmes moins de 12 %. Dans ces générations, les contrastes sont juste moins marqués parmi ceux qui ont connu une union, mais finalement les hommes employés (et en partie ouvriers) restent les plus nombreux à ne pas avoir eu d'enfant, et les femmes ouvrières qui ont vécu une union (et de façon moindre employées) en ont eu au moins un le plus fréquemment.

Figure annexe 3.3 : Proportion d'hommes et de femmes qui n'ont pas d'enfant selon l'âge, la situation socioprofessionnelle et la situation de couple au moment de l'enquête





Champ : hommes et femmes enquêtés
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Les écarts d'infécondité se creusent entre les classes sociales pour ceux qui ont vécu au moins deux unions. Par rapport à ceux qui ont déjà vécu au moins une union, ceux qui en ont déjà vécu au moins deux sont globalement plus nombreux à ne pas avoir d'enfant, à l'exception des ouvrières. Le phénomène est particulièrement marqué chez les hommes qui exercent une profession intermédiaire et employés, et chez les femmes cadres et peut-être des professions intermédiaires.

3.7. Trajectoires selon le niveau d'études

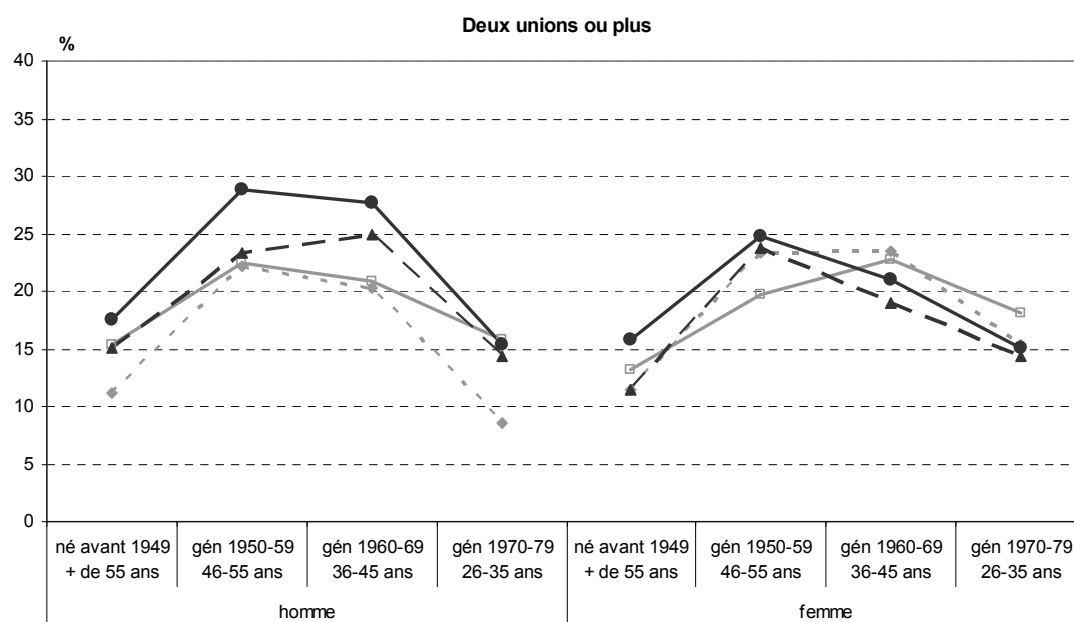
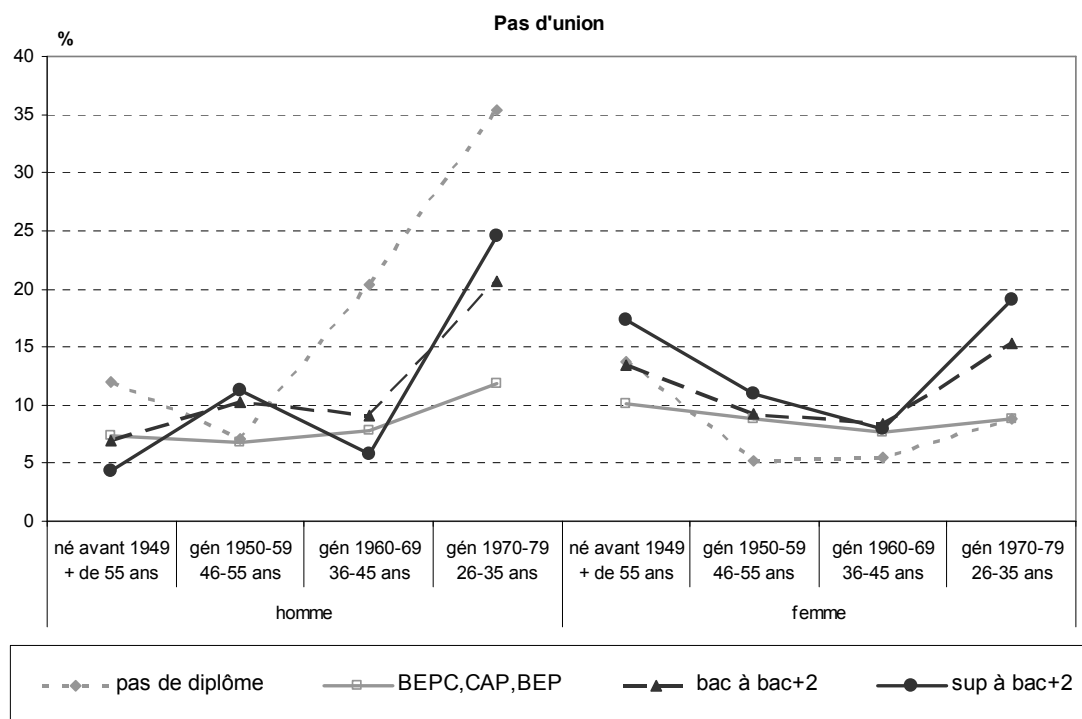
Les hommes qui n'ont pas de diplôme sont les plus isolés, ce qui ne ressort cependant pas entre 46 et 55 ans certainement à cause d'un biais déjà exposé (Figure annexe 3.4). Les hommes qui ont fait des études longues tardent à se mettre en couple mais après 36 ans ils sont souvent plus nombreux à avoir connu une union. De plus, ce sont ceux qui à tous les âges vivent le plus fréquemment deux unions ou plus, à l'inverse des moins diplômés. On retrouve le contraste entre employés-ouvriers et cadres-professions intermédiaires au travers des niveaux d'études.

Chez les femmes le comportement est encore plus divisé lorsqu'on le représente par niveau d'études que lorsqu'on le représentait par milieu socioprofessionnel. A tous âges,

les plus éduquées ont été moins fréquemment investies dans une union, à l'inverse des moins éduquées. De plus, la prévalence des comportements d'unions répétées remarqués chez les cadres ne se retrouvent pas chez les femmes qui ont un niveau d'études supérieur à bac+2.

Les hommes qui ont des diplômes de niveau inférieur au bac restent le moins souvent sans enfant (Figure annexe 3.5), mais ceux qui n'ont aucun diplôme ont moins souvent des enfants qu'eux et que ceux qui ont le bac dans les générations les plus jeunes. Les très diplômés ne sont en retard qu'avant 35 ans, comme c'était le cas chez les cadres. Chez les femmes la probabilité de rester sans enfant est croissante avec le niveau d'étude à tous âges, comme nous l'avions vu en détaillant par PCS.

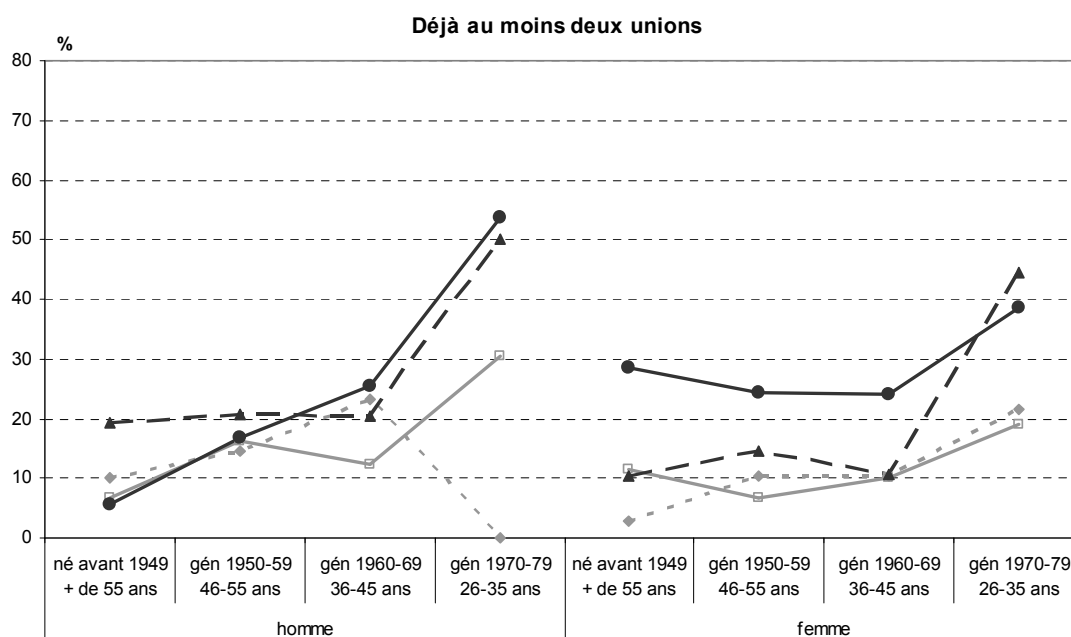
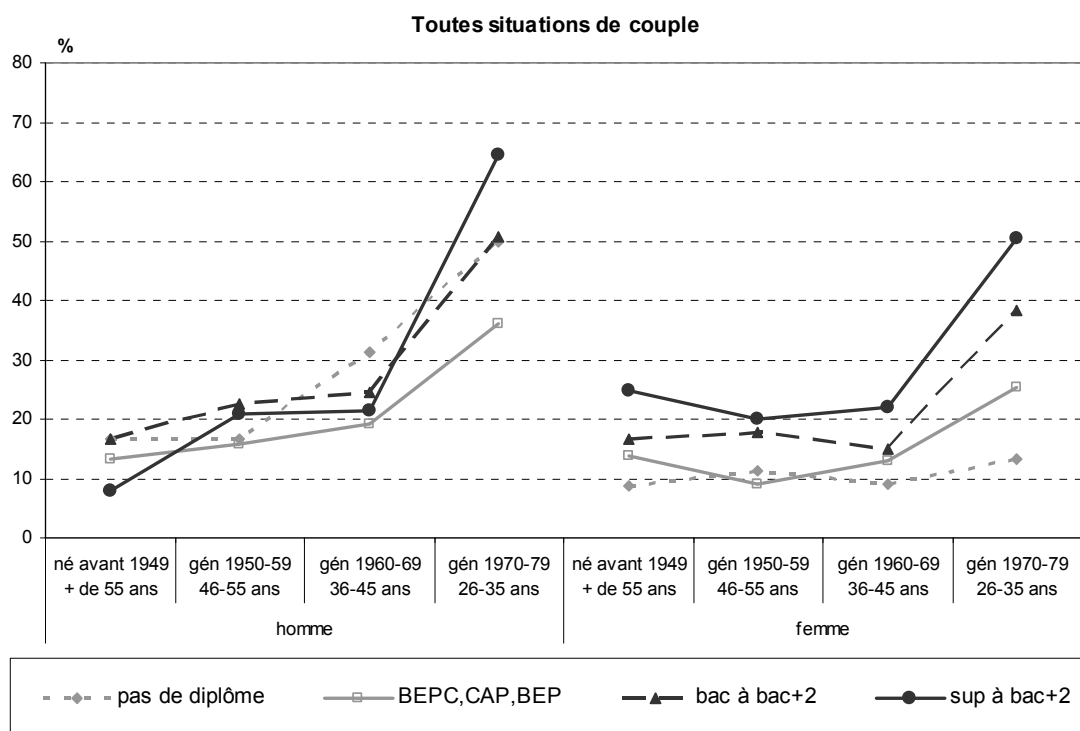
Figure annexe 3.4 : Proportion d'hommes et de femmes selon leur nombre d'unions au moment de l'enquête selon leur âge et le niveau d'études au moment de l'enquête



Champ : hommes et femmes enquêtés de 25 ans et plus

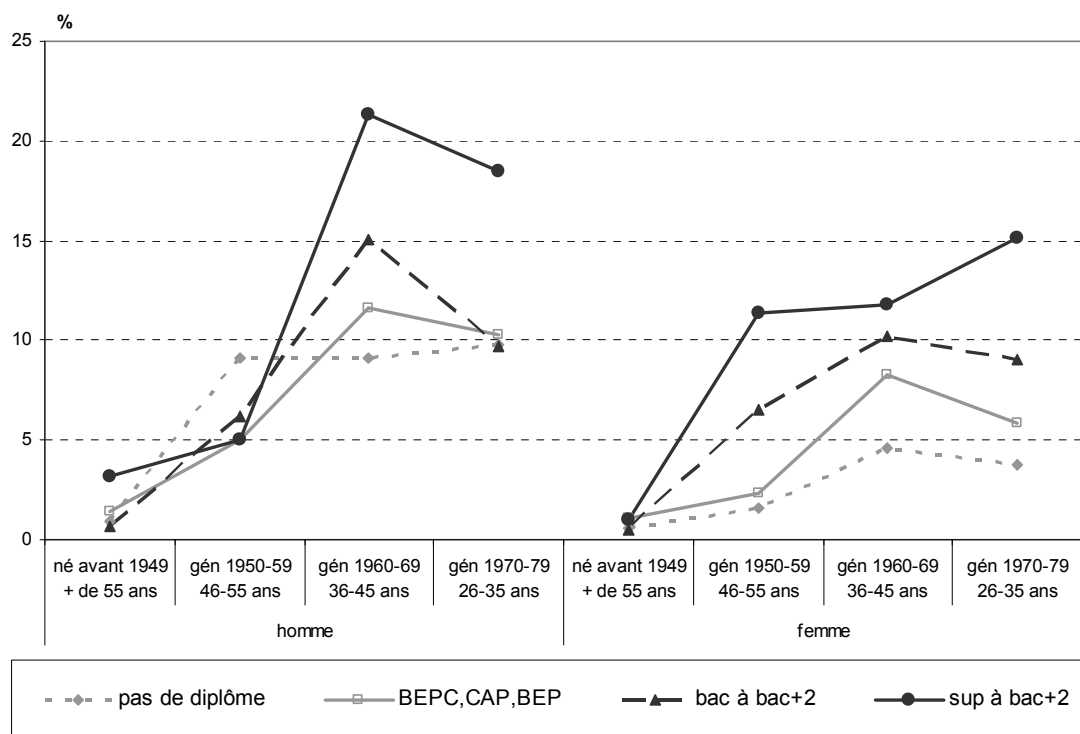
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Figure annexe 3.5 : Proportion d'hommes et de femmes qui n'ont pas d'enfant selon l'âge, le niveau d'études et la situation de couple au moment de l'enquête



Champ : hommes et femmes enquêtés de 25 ans et plus
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Figure annexe 3.6 : Proportion d'hommes et de femmes parmi ceux qui ont eu au moins un enfant dont le premier enfant est né dans une union autre que la première, selon leur âge et leur niveau d'études au moment de l'enquête

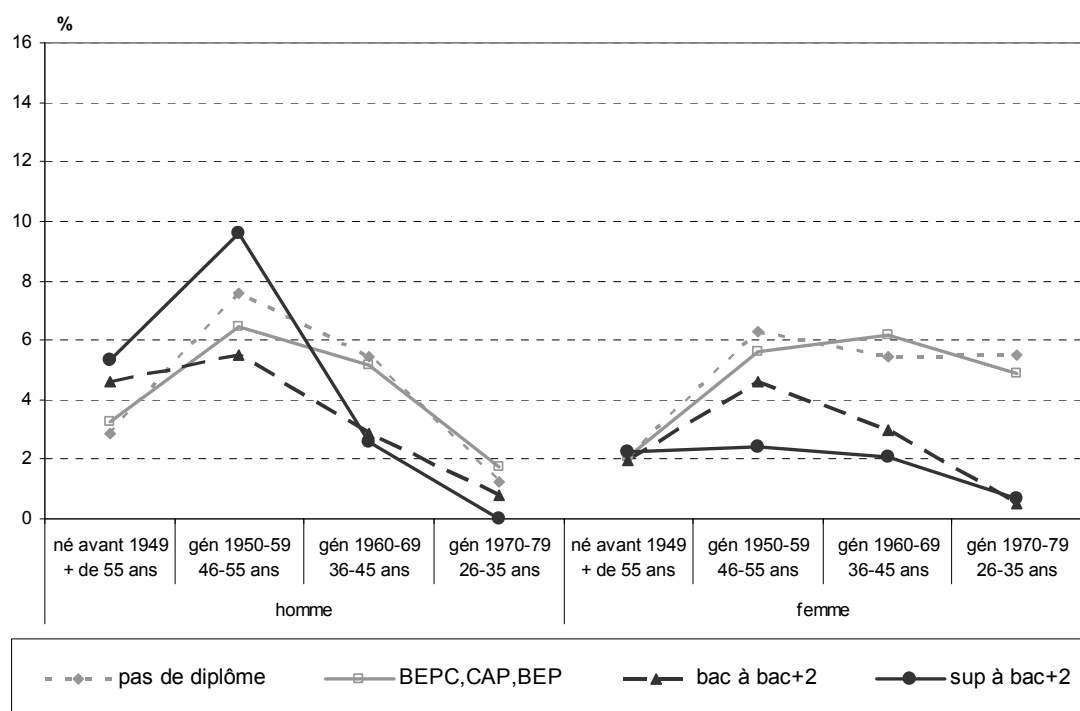


Champ : hommes et femmes enquêtés qui ont déjà un enfant

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Les enfants restent plus rares lorsqu'il y a eu plusieurs unions chez les plus éduqués, mais alors que les hommes employés avaient eux-aussi moins souvent un enfant en cas d'unions répétées, par niveau d'études ce résultat n'est pas clairement établi (Figure annexe 3.6). Finalement, les comportements de rupture de première union inféconde mais de deuxième union féconde ont une structure ascendante exactement comme c'était le cas par PCS, même si le contraste est plus accentué chez les hommes et moins accentué chez les femmes. Connaître plusieurs unions fécondes reste plus fréquent dans les milieux les moins éduqués, sauf pour les hommes les plus éduqués de plus de 55 ans (Figure annexe 3.7), ce qui doit correspondre aux remises en couple plus tardives dans ces milieux.

Figure annexe 3.7 : Proportion d'hommes et de femmes qui ont vécu deux unions fécondes selon leur âge et le niveau d'études au moment de l'enquête



Champ : hommes et femmes enquêtés
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Au total, les comportements d'unions répétées et de naissances au sein de ces unions correspondent que l'on se réfère à la classe sociale ou au niveau d'études. Ces deux variables sont très corrélées en soi, puisque les classements de niveau d'études et de PCS sont assez proches, et le restent dans l'étude de l'après-rupture.

Les risques de séparation sont stables selon la catégorie sociale pour les hommes. Ils sont peu significativement supérieurs pour les femmes cadres par rapport aux autres femmes, et inférieurs pour les femmes agricultrices, artisan, commerçant... Le fait que les plus éduqués se séparent plus rapidement pourrait être lié au fait qu'ils prolongent leurs études, si les risques de séparation sont plus élevés pendant les études. En contrôlant par la PCS du père, représentative de l'origine sociale, on voit principalement que les hommes comme les femmes dont le père est en profession indépendante ou ouvrier se séparent le moins. L'origine sociale semble donc assez déterminante du risque de séparation, plus que le milieu social acquis des individus. L'atténuation de l'influence du

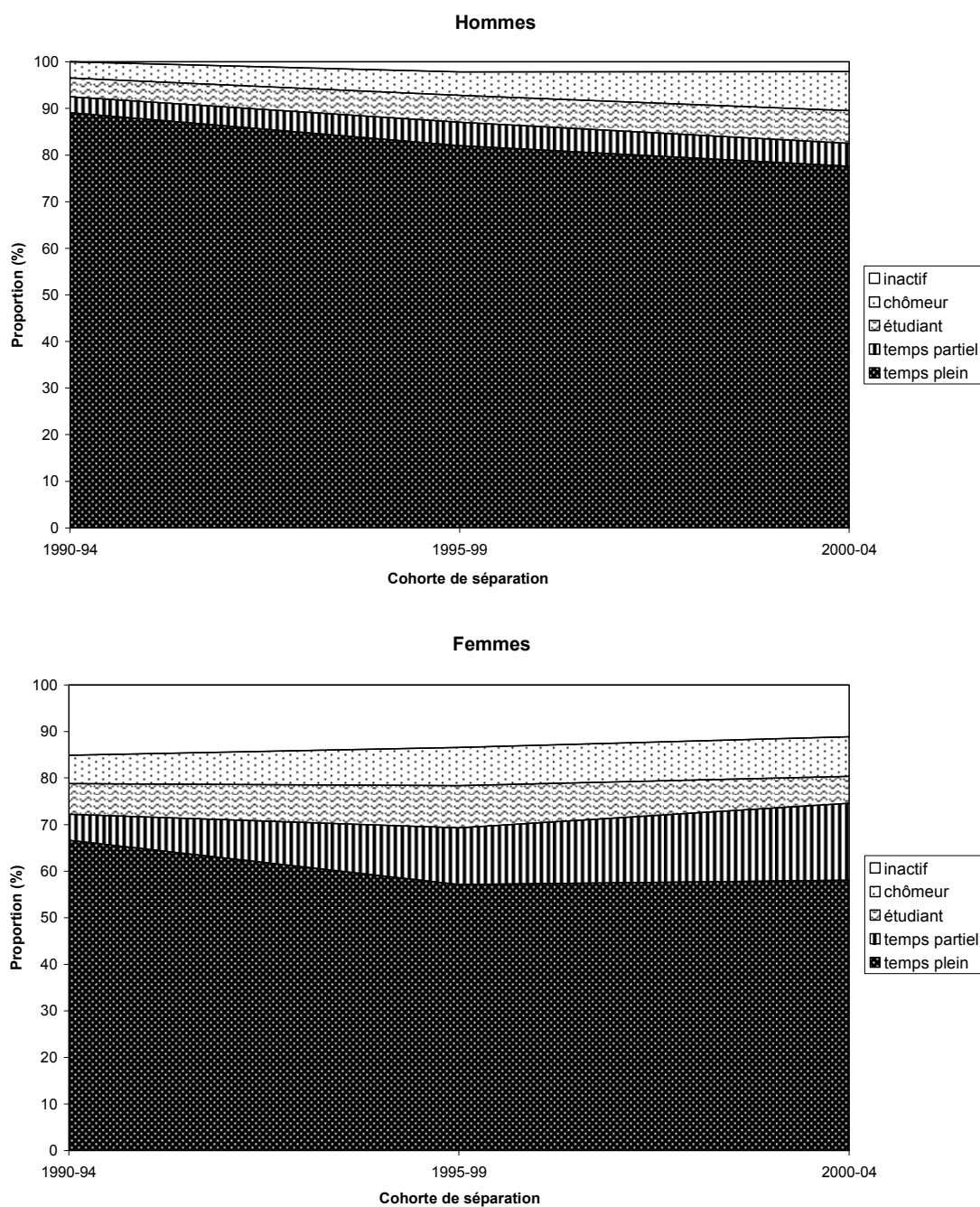
milieu social peut être liée à un lissage par la mobilité intergénérationnelle qui mènerait à une homogénéisation des comportements de séparation.

3.8. Évolution des situations d'emploi à la séparation

Les situations d'emploi juste avant la séparation ont nettement évolué dans les quinze dernières années (Tableau annexe 5.10). Le chômage s'est développé chez les hommes, et touche les couples de manière inégalitaire. Les couples non-mariés sont significativement plus affectés par le chômage en 1998, il touche 13,7 % des personnes vivant en couple non marié et 8 % en couple marié (Commaille, 1999).

La proportion de femmes travaillant à temps plein avant la séparation – lorsque celle-ci a lieu avant 35 ans – a nettement diminué depuis le début des années 1990, au profit du temps partiel. Alors que 67 % des femmes séparées entre 1990 et 1995 travaillaient à temps plein, elles ne sont plus que 58 % au début des années 2000. Le recul du temps plein et de l'inactivité a été compensé par la progression du travail à temps partiel (Afsa et Buffeteau, 2006, chapitre 9). Chez les hommes, le temps plein a également perdu du terrain, mais c'est essentiellement dû à la montée du chômage et, dans une moindre mesure, à l'inactivité.

Figure annexe 3.8 : Situations d'emploi l'année précédant la séparation par cohorte de séparation, hommes-femmes



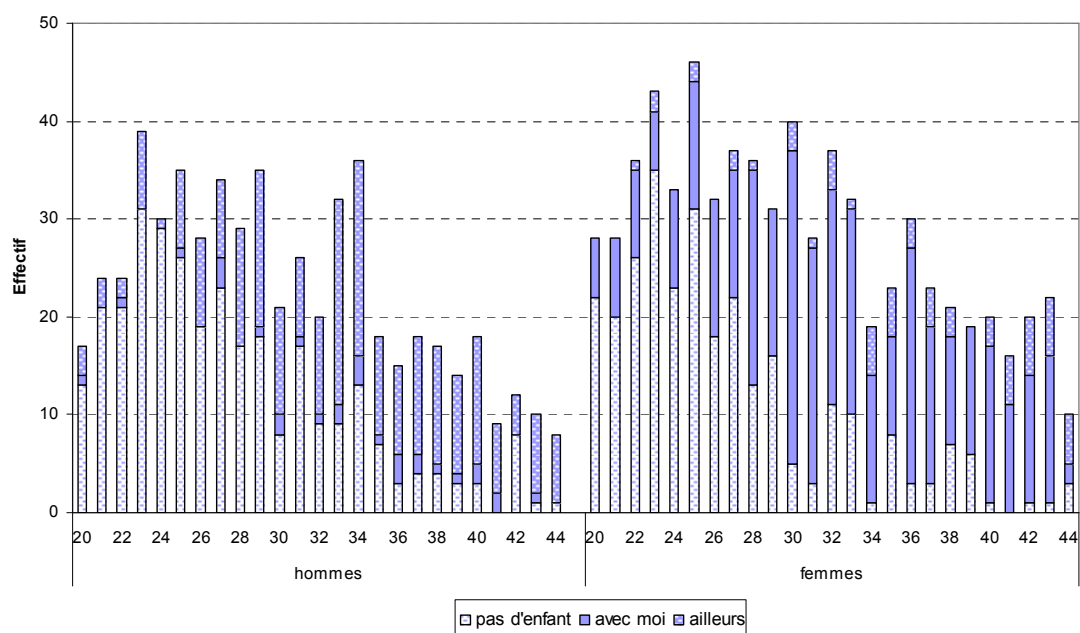
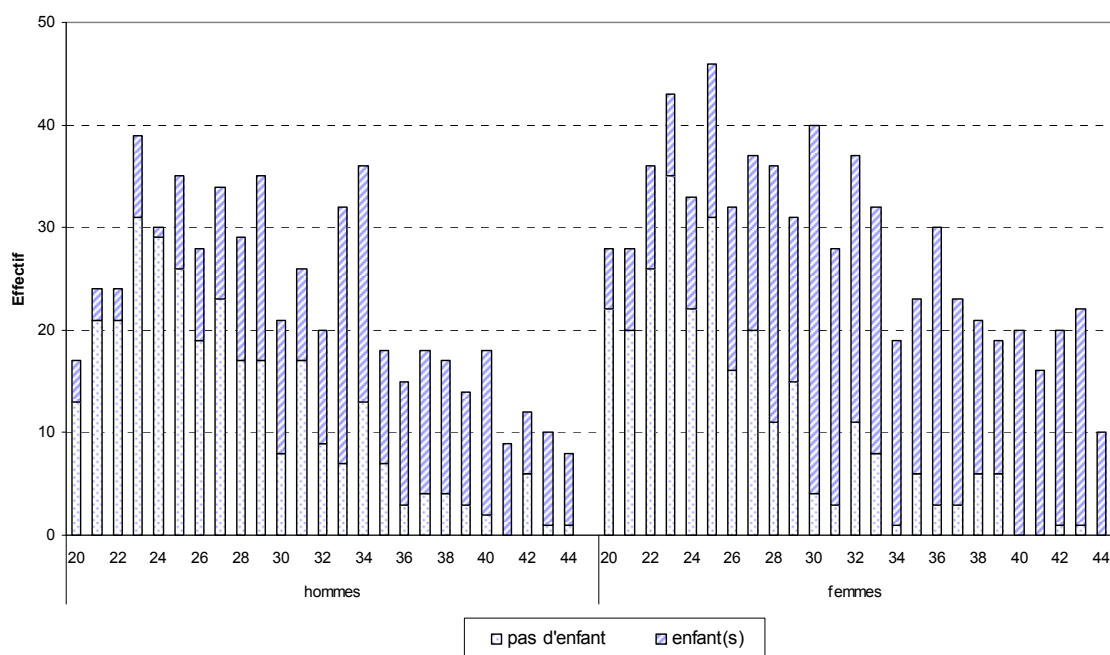
Source : Enquête « Familles et employeurs », Ined, 2004-2005.

Champ : Hommes et femmes de moins de 50 ans ayant connu avant 35 ans et après 1990 la rupture d'une union ayant duré au moins 2 ans.

**ANNEXES DU CHAPITRE 4. EFFET DE L'AGE ET DES
ENFANTS SUR LES REMISES EN COUPLE**

4.1. Effectif pour les splines

Figure annexe 4.1 : Effectif non-pondéré d'hommes et de femmes enquêtés dans Érfi qui ont vécu une séparation entre 1980 et 1999, décomposition selon les enfants nés avant l'union

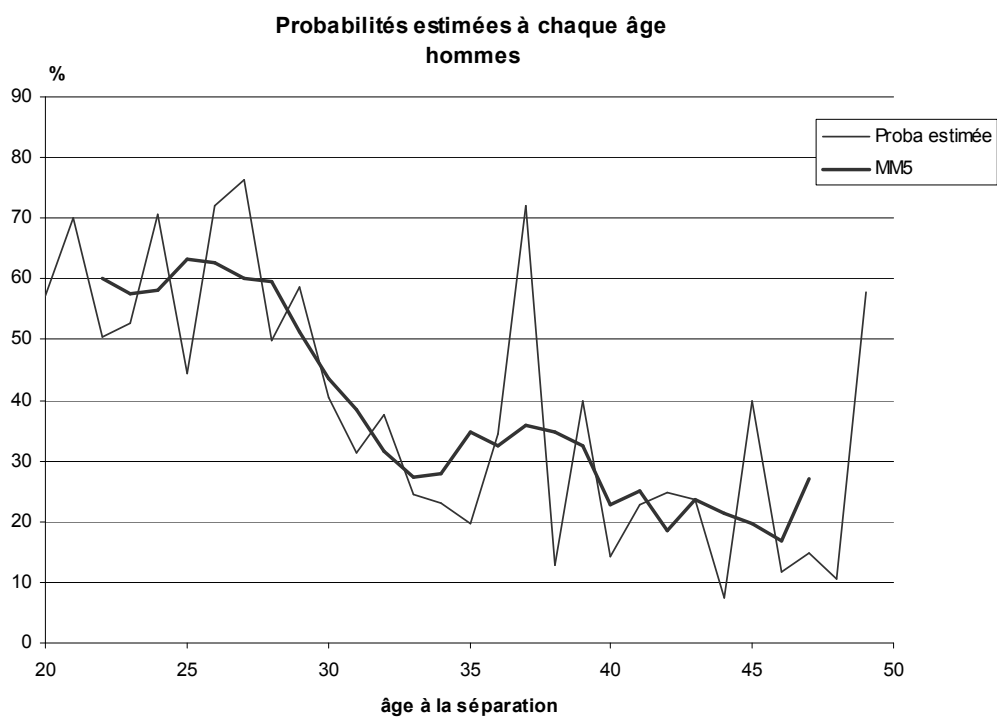
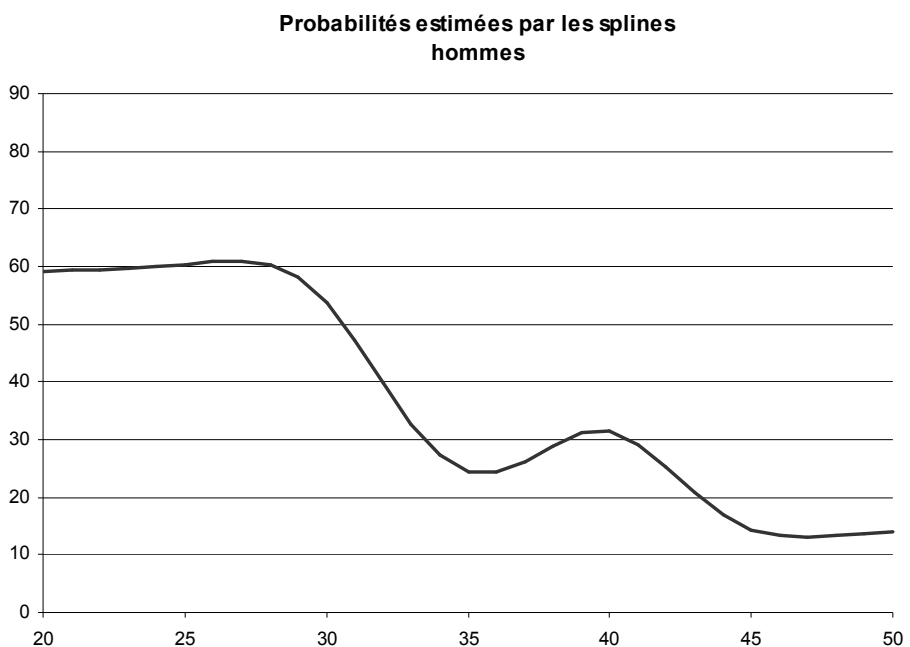


Champ : hommes et femmes qui se sont séparées entre 20 et 50 ans et entre 1980 et 1999, hors rupture par décès du conjoint
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

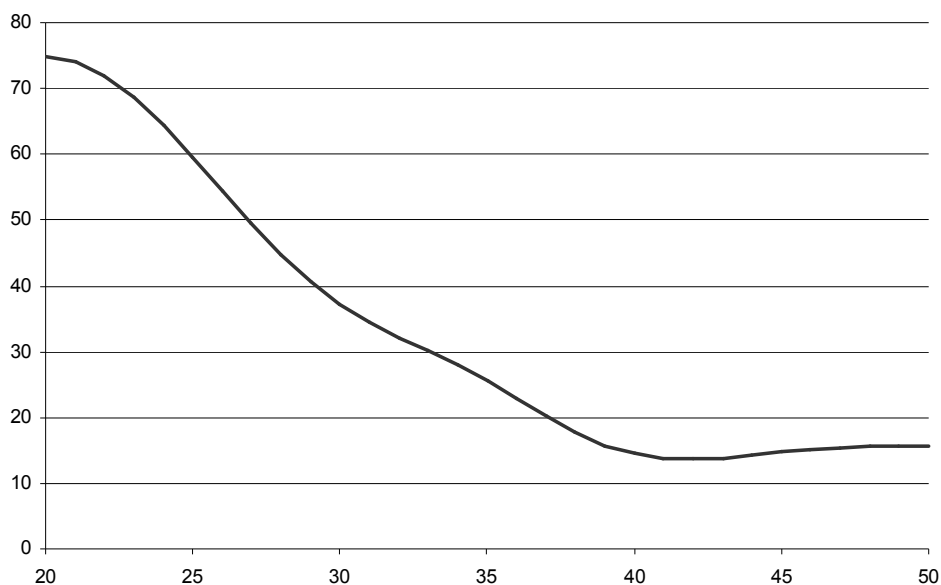
Les splines étant calculés grâce à des fonctions de l'âge, il n'est pas nécessaire d'avoir de forts effectifs à chaque âge mais des effectifs suffisants sur des groupes d'âges.

4.2. Vérification des splines

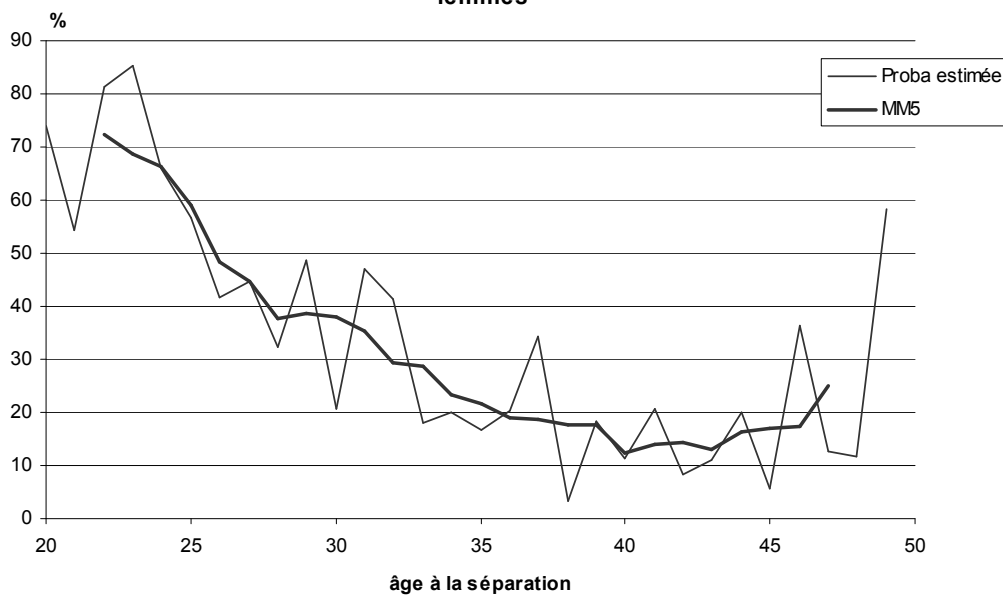
Figure annexe 4.2 : Probabilités estimées de remise en couple dans les cinq années suivant la rupture pour les hommes et les femmes de la population de référence, par âge à la séparation



**Probabilités estimées par les splines
femmes**



**Probabilités estimées à chaque âge
femmes**



Population de référence = séparation entre 1990 et 1994, première union cohabitante de durée 3 à 8 ans, BEPC-CAP, né en France, pas de pratique religieuse
 Champ : hommes et femmes qui se sont séparés entre 20 et 50 ans et entre 1980 et 1999, hors rupture par décès du conjoint
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

4.3. Le modèle « ajusté » de remise en couple

Tableau annexe 4.1 : estimation par une régression logistique des probabilités de remise en couple dans les cinq années suivant la séparation

	Age à la séparation non-ajusté		Age à la séparation ajusté	
	estimate (erreur std)		estimate (erreur std)	
Sexe				
femme / homme	-0,43***	(0,12)	-0,26**	(0,11)
Année de séparation				
1980-1984	-0,26	(0,17)	-0,14	(0,166)
1985-1989	0,01	(0,16)	0,02	(0,15)
1990-1994	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
1995-1999	-0,22	(0,14)	-0,33**	(0,14)
Spécificités de l'union antérieure				
âge à la séparation ^	-0,1***	(0,01)	-0,04*	(0,02)
Marié / cohabitant	0,41***	(0,15)	0,25*	(0,15)
Durée de l'union antérieure				
moins de 2 ans	-0,57***	(0,17)	-0,29*	(0,175)
3 à 8 ans	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
9 ans et plus	0,65***	(0,19)	0,07	(0,24)
Nombre d'enfants				
pas d'enfant	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
un enfant	-0,6***	(0,16)	-0,56***	(0,16)
deux enfants	-0,46**	(0,19)	-0,48**	(0,19)
trois enfants ou plus	-0,37	(0,23)	-0,36	(0,236)

Champ : hommes et femmes âgés de moins de 50 ans à la séparation, qui se sont séparés entre 1980 et 1999, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

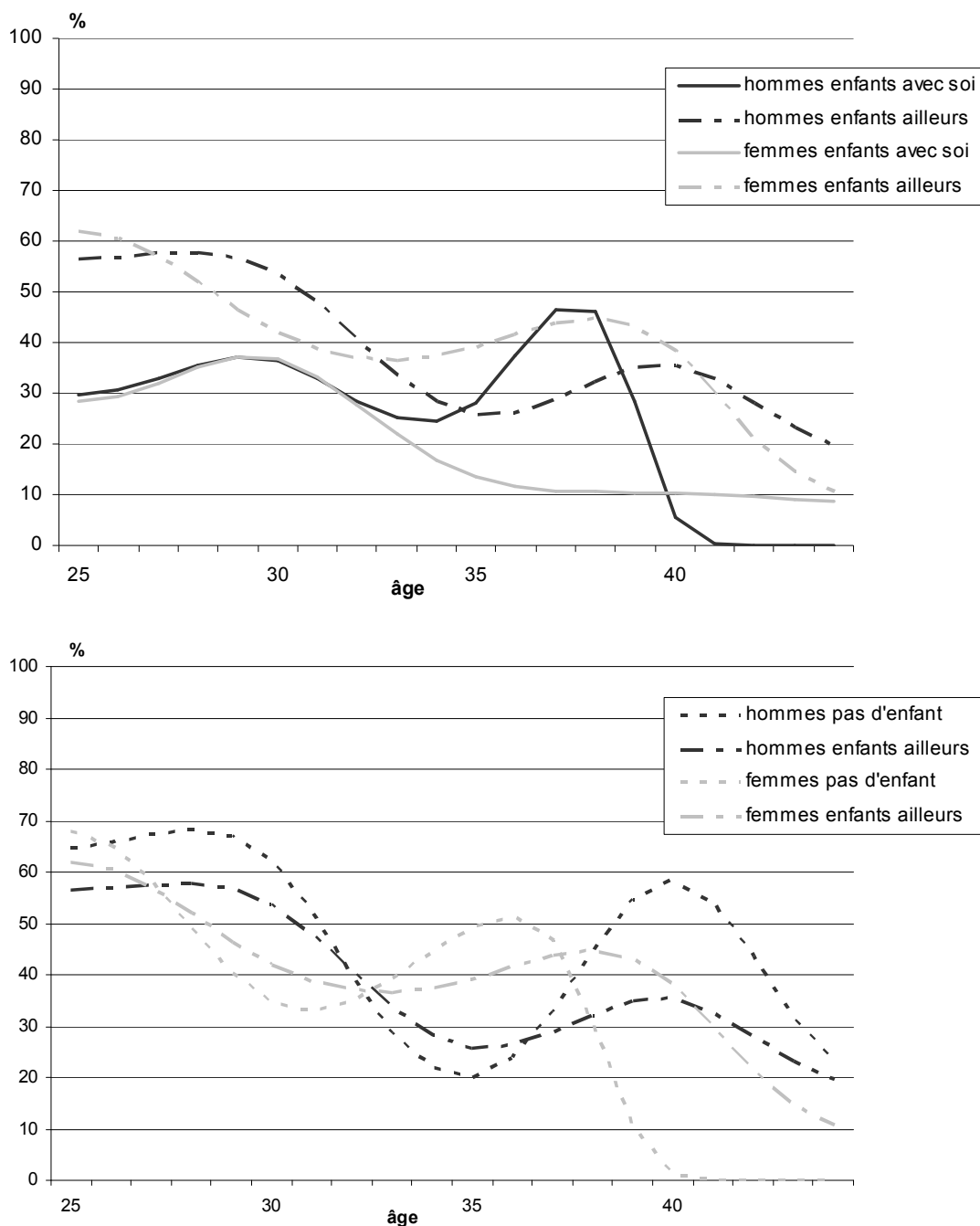
4.4. Détail de la résidence des enfants : des effectifs faibles

Les probabilités des hommes de se remettre en couple dans les cinq années qui suivent la rupture baissent fortement lorsqu'ils se séparent entre 30 et 34 ans (Figure annexe 4.3). Les hommes sans enfant connaissent la plus forte baisse, de 70 % à 27 ans à 20 % à 35 ans pour la catégorie de référence. Avant 35 ans, les hommes dont les enfants résident ailleurs ont des comportements similaires. Ceux qui ont principalement les enfants avec eux se détachent légèrement : leur probabilité estimée de se remettre en couple dans les 5 ans est déjà faible si la rupture a lieu avant 30 ans, autour de 40 %. La baisse qu'ils amorcent à cet âge est également moins rapide et la probabilité estimée avoisine 30 % à 35 ans.

Les hommes qui se séparent à partir de 35 ans sont plus nombreux à reformer une union, sauf ceux qui ont déjà des enfants mais n'en ont pas la charge. A quoi peut-on

attribuer ces pics ? Comment peut-on expliquer ce contraste après 35 ans entre les hommes qui n'ont pas d'enfant à leur domicile et ceux qui n'ont pas du tout d'enfants ou s'en occupent ? L'opposition de 3 groupes d'âges est également surprenante, avant 30 ans où les hommes se remettent beaucoup en couple dans les cinq ans, autour de 34 ans où ils se remettent à l'inverse très peu en couple, puis 35 à 40 ans où ils reforment plus rapidement des unions.

Figure annexe 4.3 : Probabilités estimées de remise en couple dans les cinq années suivant la rupture pour les hommes et les femmes de la population de référence, par âge à la séparation, interaction avec le lieu de résidence de l'enfant

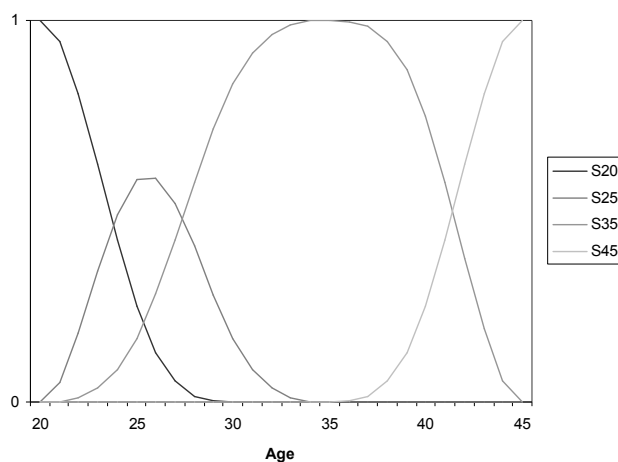


Population de référence = séparation entre 1990 et 1994, première union cohabitante de durée 3 à 8 ans, BEPC-CAP, né en France, pas de pratique religieuse
 Champ : hommes et femmes qui se sont séparés entre 20 et 50 ans et entre 1980 et 1999, hors rupture par décès du conjoint
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

4.5. Vérification de la vraisemblance en augmentant le lissage.

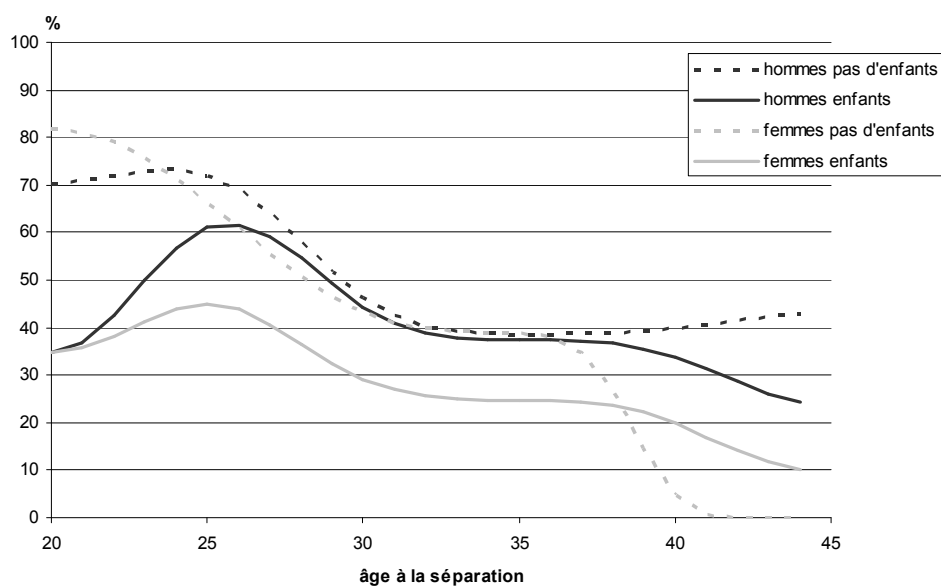
Les fonctions sont alors les suivantes :

Figure annexe 4.4 : Courbes des fonctions introduites dans le modèle



Les courbes lissées :

Figure annexe 4.5 : Probabilités estimées de remise en couple dans les 5 ans selon l'âge à la séparation, dans une population de référence - interaction sexe-enfants



Population de référence = séparation entre 1990 et 1994, première union cohabitante de durée 3 à 8 ans, BEPC-CAP, né en France, pas de pratique religieuse
 Champ : hommes et femmes qui se sont séparés entre 20 et 45 ans et entre 1980 et 1999, hors rupture par décès du conjoint
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Dans le modèle avec 4 courbes, $-2*\log\text{-vraisemblance}=1629$, $DF=26$

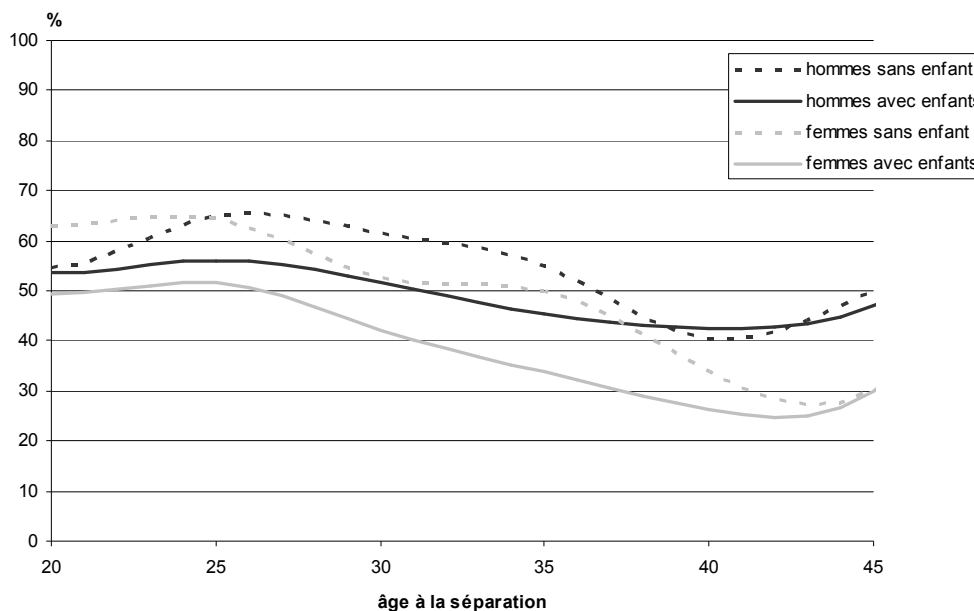
Dans le modèle avec 6 courbes, $-2*\log\text{-vraisemblance}=1609$, $DF=34$

Donc par un test de vraisemblance (chi2 de la différence (20) à 8 degrés de liberté), on voit que l'amélioration apportée par le modèle à 6 courbes est significative au seuil de 5 % (0,012).

4.6. Les courbes lissées de probabilité de remise en couple dans EHF

Les risques par âges ont été représentés par des splines à partir de l'enquête EHF pour compléter les résultats de Érfi.

Figure annexe 4.6 : Dans EHF : Probabilités estimées de remise en couple dans les 5 ans selon l'âge à la séparation, sans contrôle - interaction sexe-enfants



Champ : hommes et femmes qui se sont séparés entre 20 et 45 ans et entre 1980 et 1999, hors rupture par décès du conjoint

Sources : Ined-Insee : EHF 1999

On constate que les courbes de probabilité estimée de remise en couple dans les 5 années après la rupture tracées à partir d'EHF sont plus régulières que celles tracées avec les données d'Érfi. Les courbes décroissent moins fortement, mais les contrastes sont bien les mêmes : entre personnes avec et sans enfant, les femmes sans enfant se remettent davantage en couple si la séparation a lieu avant 25 ans, mais leur niveau estimé de remise en couple baisse fortement à partir de 40 ans, de manière moins marquée que

dans Érfi. Les mères se remettent moins en couple mais le contraste est moins appuyé que dans Érfi aux jeunes âges. Finalement, vers 35 ans, au lieu de la baisse attendue comme chez les parents, les personnes sans enfant continuent de se remettre en couple à un niveau élevé, proportion estimée qui baisse très rapidement par la suite. Plus qu'une reprise, d'après Érfi, il y aurait une stabilité relative dans les comportements de remise en couple dans les 5 ans après la séparation jusqu'à 35 chez les personnes sans enfant.

ANNEXES DU CHAPITRE 5. FACTEURS SOCIOCULTURELS ET ECONOMIQUES DE REMISE EN COUPLE

5.1. Répartition des effectifs pour les modèles

Les deux tableaux suivants donnent les effectifs d'enquêtés retenus pour chaque analyse, l'une avec la régression et l'autre avec le modèle de durée.

Tableau annexe 5.1 : effectifs pour la régression logistique,
hommes et femmes séparés de leur première union

		Hommes		Femmes	
		effectif	distrib (%)	effectif	distrib (%)
Remise en couple dans les 5 ans	oui	283	45,3	419	53,6
	non	342	54,7	363	46,4
	total	625	100,0	782	100,0
Age à la séparation	moins de 25 ans	144	23,0	187	23,9
	25 à 29 ans	161	25,8	182	23,3
	30 à 34 ans	135	21,6	156	20,0
	35 ans et plus	185	29,6	257	32,9
	total	625	100,0	782	100,0
Année de séparation	1980 à 1984	113	18,1	132	16,9
	1985 à 1989	137	21,9	168	21,5
	1990 à 1994	181	29,0	234	29,9
	1995 à 1999	194	31,0	248	31,7
	total	625	100,0	782	100,0
Durée de la première union	2 ans et moins	134	21,4	133	17,0
	3 à 8 ans	244	39,0	270	34,5
	9 ans et plus	247	39,5	379	48,5
	total	625	100,0	782	100,0
Forme de la première union	cohabitation	356	57,0	377	48,2
	mariage	269	43,0	405	51,8
	total	625	100,0	782	100,0
Enfants avant l'union	oui	306	49,0	490	62,7
	non	319	51,0	292	37,3
	total	625	100,0	782	100,0
Nombre d'enfants nés avant l'union	pas d'enfant	319	51,0	292	37,3
	1 enfant	128	20,5	192	24,6
	2 enfants	116	18,6	185	23,7
	3 enfants et +	62	9,9	113	14,5
	total	625	100,0	782	100,0
Résidence de l'enfant	pas d'enfant	325	52,0	313	40,0
	avec le répondant	40	6,4	395	50,5
	ailleurs	260	41,6	74	9,5
	total	625	100,0	782	100,0
Niveau d'études	aucun diplôme, primaire	106	17,0	162	20,7
	BEPC, CAP, BEP	277	44,3	267	34,1
	Bac à bac+2	118	18,9	185	23,7
	Supérieur à bac+2	124	19,8	168	21,5
	total	625	100,0	782	100,0
Catégorie socio-professionnelle	artisan, commerc., CE, agri	54	8,6	29	3,7
	ouvrier	216	34,6	73	9,3
	employé	64	10,2	321	41,1
	prof intermédiaire	174	27,8	206	26,3
	cadre	88	14,1	79	10,1
	non-concerné	29	4,6	74	9,5
	total	625	100,0	782	100,0
Pays de naissance	France	551	88,2	724	92,6
	autre pays	74	11,8	58	7,4
	total	625	100,0	782	100,0
Pratique religieuse	non	540	86,4	614	78,5
	oui	85	13,6	168	21,5
	total	625	100,0	782	100,0

Champ : hommes et femmes âgés de moins de 50 ans à la séparation, qui se sont séparés entre 1980 et 1999, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau annexe : effectifs pour le modèle de durée,
hommes et femmes séparés de leur première union

		Hommes		Femmes	
		effectif	distrib (%)	effectif	distrib (%)
Age à la séparation	moins de 25 ans	204	23,0	278	24,2
	25 à 29 ans	215	24,2	275	24,0
	30 à 34 ans	199	22,4	232	20,2
	35 ans et plus	270	30,4	362	31,6
	total	888	100,0	1147	100,0
Année de séparation	1980-1989	248	27,9	288	25,1
	1990-1999	367	41,3	475	41,4
	2000 et après	273	30,7	384	33,5
	total	888	100,0	1147	100,0
Durée de la première union	3 ans et moins	363	40,9	376	32,8
	4 à 8 ans	207	23,3	292	25,5
	9 ans et plus	318	35,8	479	41,8
	total	888	100,0	1147	100,0
Forme de la première union	cohabitation	552	62,2	632	55,1
	mariage	336	37,8	515	44,9
	total	888	100,0	1147	100,0
Enfants avant l'union	oui	423	47,6	692	60,3
	non	465	52,4	455	39,7
	total	888	100,0	1147	100,0
Nombre d'enfants nés avant l'union	pas d'enfant	465	52,4	455	39,7
	1 enfant	179	20,2	276	24,1
	2 enfants	157	17,7	261	22,8
	3 enfants et +	87	9,8	155	13,5
	total	888	100,0	1147	100,0
Résidence de l'enfant	pas d'enfant	474	53,4	490	42,7
	avec le répondant	59	6,6	543	47,3
	ailleurs	355	40,0	114	9,9
	total	888	100,0	1147	100,0
Niveau d'études	aucun diplôme, primaire	134	15,1	205	17,9
	BEPC, CAP, BEP	367	41,3	357	31,1
	Bac à bac+2	209	23,5	331	28,9
	Supérieur à bac+2	178	20,1	254	22,1
	total	888	100,0	1147	100,0
Catégorie socio-professionnelle	artisan, commerç, CE, agri	73	8,2	36	3,1
	ouvrier	303	34,1	108	9,4
	employé	97	10,9	470	41,0
	prof intermédiaire	250	28,2	308	26,9
	cadre	120	13,5	111	9,7
	non-concerné	45	5,1	114	9,9
total	888	100,0	1147	100,0	
Pays de naissance	France	791	89,1	1063	92,7
	autre pays	97	10,9	84	7,3
	total	888	100,0	1147	100,0
Pratique religieuse	non	759	85,5	921	80,3
	oui	129	14,5	226	19,7
	total	888	100,0	1147	100,0
Encore étudiant à la rupture ?	non	803	90,4	1010	88,1
	oui	85	9,6	137	11,9
	total	888	100,0	1147	100,0

Champ : hommes et femmes âgés de moins de 50 ans à la séparation, qui se sont séparés depuis 1980 par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

5.2. PCS de l'individu, des parents, niveau d'études pour les séparés

Tableau annexe 5.2 : effectifs et distribution des hommes et femmes séparés de leur première union selon leur PCS, la PCS du père, le niveau d'études, sa situation d'études à la rupture (effectif pour la régression)

		Hommes		Femmes	
		effectif	distrib (%)	effectif	distrib (%)
Catégorie socio-professionnelle	artisan, commerç, CE, agri	54	8,6	29	3,7
	ouvrier	216	34,6	73	9,3
	employé	64	10,2	321	41,1
	prof intermédiaire	174	27,8	206	26,3
	cadre	88	14,1	79	10,1
	non-concerné	29	4,6	74	9,5
	total	625	100,0	782	100,0
Catégorie socio-professionnelle détaillée PCS 8)	agriculteur	10	1,6	3	0,4
	artisan, commerçant	44	7,0	26	3,3
	cadre	88	14,1	79	10,1
	prof intermédiaire	174	27,8	206	26,3
	employé	64	10,2	321	41,1
	ouvrier	216	34,6	73	9,3
	non-concerné	29	4,6	74	9,5
	total	625	100,0	782	100,0
Catégorie socio-professionnelle parents	artisan, commerç, CE, agri	104	16,6	141	18,0
	ouvrier	224	35,8	261	33,4
	employé	87	13,9	100	12,8
	prof intermédiaire	93	14,9	114	14,6
	cadre	72	11,5	89	11,4
	non-concerné	45	7,2	77	9,9
	total	625	100,0	782	100,0
Niveau d'études 1	pas bac ou manquant	387	61,9	435	55,6
	bac	67	10,7	101	12,9
	bac+2	171	27,4	246	31,5
	total	625	100,0	782	100,0
Niveau d'études 2	aucun diplôme, primaire	106	17,0	162	20,7
	BEPC, CAP, BEP	277	44,3	267	34,1
	Bac à bac+2	118	18,9	185	23,7
	Supérieur à bac+2	124	19,8	168	21,5
	total	625	100,0	782	100,0
Encore étudiant à la rupture ?	non	563	90,1	691	88,4
	oui	62	9,9	91	11,6
	total	625	100,0	782	100,0

Champ : hommes et femmes âgés de moins de 50 ans à la séparation, qui se sont séparés entre 1980 et 1999, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Chez les hommes, milieu d'origine et PCS sont assez peu corrélés (Tableau annexe 5.3). On remarque simplement que les cadres sont plus souvent issus d'un milieu social intermédiaire ou élevé, et que les ouvriers et employés viennent de ces mêmes milieux ou du milieu intermédiaire, qui compte les professions libérales et l'agriculture, qui se sont nettement transformées entre ces deux générations. Contrôler le milieu d'origine ou la PCS de l'individu n'apportera donc pas les mêmes résultats. Cependant, interpréter le

milieu d'origine pourra être plus délicat, puisque les professions se sont fortement transformées en une génération (Baraton, 2006 ; Niel et Okham, 2007).

Tableau annexe 5.3 : Distribution de la PCS des hommes et des femmes selon leur PCS, la PCS du père, le niveau d'études

Hommes		PCS à l'enquête							
		ouvrier		employé		prof intermédiaire		cadre	
		effectif	distrib (%)	effectif	distrib (%)	effectif	distrib (%)	effectif	distrib (%)
Catégorie socio-professionnelle parents	artisan, commerc., CE, agri	29	13,4	13	20,3	23	13,2	17	19,3
	ouvrier	104	48,2	25	39,1	55	31,6	8	9,1
	employé	36	16,7	10	15,6	21	12,1	14	15,9
	prof intermédiaire	25	11,6	8	12,5	38	21,8	15	17,1
	cadre	6	2,8	2	3,1	27	15,5	28	31,8
	non-concerné	16	7,4	6	9,4	10	5,8	6	6,8
	total	216	100	64	100	174	100	88	100
Niveau d'études 1	pas bac ou manquant	188	87,0	45	70,3	84	48,3	15	17,1
	bac	17	7,9	10	15,6	23	13,2	6	6,8
	bac+2	11	5,1	9	14,1	67	38,5	67	76,1
	total	216	100	64	100	174	100	88	100
Niveau d'études 2	aucun diplôme, primaire	51	23,6	13	20,3	14	8,1	5	5,7
	BEPC, CAP, BEP	136	63,0	31	48,4	70	40,2	8	9,1
	Bac à bac+2	22	10,2	17	26,6	46	26,4	18	20,5
	Supérieur à bac+2	7	3,2	3	4,7	44	25,3	57	64,8
	total	216	100	64	100	174	100	88	100
Encore étudiant à la rupture ?	non	210	97,2	58	90,6	149	85,6	70	79,6
	oui	6	2,8	6	9,4	25	14,4	18	20,5
	total	216	100	64	100	174	100	88	100

Femmes		PCS à l'enquête							
		ouvrier		employé		prof intermédiaire		cadre	
		effectif	distrib (%)	effectif	distrib (%)	effectif	distrib (%)	effectif	distrib (%)
Catégorie socio-professionnelle parents	artisan, commerc., CE, agri	10	13,7	61	19,0	38	18,5	13	16,5
	ouvrier	37	50,7	131	40,8	49	23,8	10	12,7
	employé	9	12,3	43	13,4	27	13,1	5	6,3
	prof intermédiaire	4	5,5	29	9,0	46	22,3	23	29,1
	cadre	2	2,7	17	5,3	38	18,5	26	32,9
	non-concerné	11	15,1	40	12,5	8	3,9	2	2,5
	total	73	100	321	100	206	100	79	100
Niveau d'études 1	pas bac ou manquant	69	94,5	232	72,3	52	25,2	6	7,6
	bac	1	1,4	48	15,0	32	15,5	7	8,9
	bac+2	3	4,1	41	12,8	122	59,2	66	83,5
	total	73	100	321	100	206	100	79	100
Niveau d'études 2	aucun diplôme, primaire	33	45,2	82	25,6	7	3,4	4	5,1
	BEPC, CAP, BEP	36	49,3	149	46,4	41	19,9	2	2,5
	Bac à bac+2	1	1,4	73	22,7	75	36,4	16	20,3
	Supérieur à bac+2	3	4,1	17	5,3	83	40,3	57	72,2
	total	73	100	321	100	206	100	79	100
Encore étudiant à la rupture ?	non	71	97,3	299	93,2	170	82,5	57	72,2
	oui	2	2,7	22	6,9	36	17,5	22	27,9
	total	73	100	321	100	206	100	79	100

Champ : hommes et femmes enquêtés

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Aujourd'hui, les PCS des individus sont bien plus déterminées par leur niveau d'étude que par leur origine sociale. Même si les niveaux d'études sont très déterminés par le milieu d'origine (Segalen, 2006, chapitre 7) il semble donc que ce soit par l'éducation que les hommes et les femmes atteignent leur milieu social. Décorrélée de l'origine, la PCS devient alors corrélée avec le niveau d'études et sa signification n'est plus forcément la même que par le passé.

Nous verrons au fil des analyses que, de fait, tenir compte du diplôme ou de la PCS revient généralement au même, alors que le contrôle de l'origine sociale n'a pas toujours les mêmes influences.

Finalement, de plus en plus d'enquêtés étaient encore en études au moment de la séparation de leur première union au fur et à mesure que l'on monte dans le milieu social (et le niveau d'études). C'est tout à fait cohérent, et rappelle que davantage de personnes éduquées ont connu une première union alors qu'ils étaient étudiants et l'ont rompue.

5.3. PCS, niveau d'études et situation d'activité des personnes séparées au moment de l'enquête

Dans les PCS, la colonne non-concerné inclut les personnes qui n'ont pas reçu de code de PCS (Tableau annexe 5.4). Elle inclut des personnes qui n'avaient pas de PCS ou n'étaient pas concernées. Le détail par la situation d'activité donne un aperçu de sa composition, et donc partiellement des raisons pour lesquelles ces personnes n'ont pas reçu de code.

Tableau annexe 5.4 : Distribution des PCS et niveau d'études selon la situation d'activité lors de l'enquête (en italique effectif lorsque l'effectif total est faible)

Hommes	Catégorie socioprofessionnelle						Niveau d'études			
	artisan, commerç, CE, agri	ouvrier	employé	prof intermédiaire	cadre	non-concerné	pas de diplôme	BEPC,CAP, BEP	bac à bac+2	sup à bac+2
Activité										
actif	79,6	74,5	70,3	81,0	84,1	0	49,1	76,5	78,0	87,1
congé maladie	0,0	1,9	4,7	1,7	1,1	16	9,4	4,3	1,7	2,4
au foyer	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	1	0,0	0,0	0,9	0,8
autre situation	3,7	0,0	0,0	1,2	1,1	7	1,9	1,8	1,7	2,4
étudiant	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	1	0,0	0,4	0,0	0,8
chomeur	13,0	13,9	17,2	6,3	6,8	0	19,8	9,4	11,0	4,0
retraité	3,7	8,8	7,8	9,8	6,8	4	19,8	7,6	6,8	2,4
congé parental	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
total	54	216	64	174	88	29	106	277	118	124
Femmes	Catégorie socioprofessionnelle						Niveau d'études			
	artisan, commerç, CE, agri	ouvrier	employé	prof intermédiaire	cadre	non-concerné	pas de diplôme	BEPC,CAP, BEP	bac à bac+2	sup à bac+2
Activité										
actif	21	60,3	71,3	85,0	86,1	0,0	48,8	66,7	74,1	85,1
congé maladie	0	2,7	3,7	0,0	0,0	27,0	5,6	6,7	3,8	0,0
au foyer	1	4,1	1,3	0,5	0,0	44,6	11,7	5,2	3,8	1,2
autre situation	0	1,4	1,3	0,5	1,3	13,5	5,6	1,1	1,1	1,8
étudiant	0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	0,4	0,0	0,0
chomeur	2	20,6	15,3	5,3	8,9	9,5	19,1	11,6	9,7	6,6
retraité	5	8,2	4,7	6,8	2,5	4,1	8,6	6,7	3,2	4,2
congé parental	0	2,7	2,5	1,9	1,3	0,0	0,6	1,5	4,3	1,2
total	29	73	321	206	79	74	162	267	185	168

Champ : hommes et femmes âgés de moins de 50 ans à la séparation, qui se sont séparés entre 1980 et 1999, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

5.4. Remise en couple, contrôle PCS père

Tableau annexe 5.5 : Régression logistique de remise en couple dans les cinq années suivant la séparation, PCS du père

Catégorie socioprofessionnelle du père			
ouvrier	-0,65**	(0,31)	-0,13 (0,3)
employé	-0,57	(0,36)	0,27 (0,35)
intermédiaire, agri, artisan	-0,3	(0,31)	-0,13 (0,29)
cadre	<i>ref</i>		<i>ref</i>
non-concerné	-0,48	(0,43)	-0,07 (0,38)

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à la séparation, qui se sont séparés depuis 1980, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau annexe 5.6 : Estimation des risques relatifs de remise en couple, tous contrôles calculée dans un modèle de durée linéaire par morceau

	hommes		femmes	
	estimation	erreur std	estimation	erreur std
niveau de référence	-0,7	0,49	-0,42	0,39
Durée (risque de base)				
0 à 1 ans (pentes)	-5,59***	1,12	-6,47***	1,11
1 à 3 ans (pentes)	0,39	0,26	0,66***	0,25
3 à 5 ans (pentes)	-0,15***	0,03	-0,12***	0,03
5 à 7 ans (pentes)	0,1	0,19	0,39**	0,16
7 ans et plus (pentes)	-0,14*	0,09	-0,05	0,08
Age à la séparation				
20 à 25 ans (pentes)	0,11	0,09	-0,01	0,07
25 à 30 ans (pentes)	0,01	0,04	-0,13***	0,04
30 à 35 ans (pentes)	-0,15***	0,04	-0,01	0,04
35 à 40 ans (pentes)	-0,04	0,04	-0,12***	0,04
40 ans et plus (pentes)	-0,02	0,02	-0,11***	0,02
Année de séparation				
1980 à 1984	1,18	0,16	1	0,15
1985 à 1989	1,28*	0,15	1,08	0,14
1990 à 1994	1,15	0,14	1,15	0,13
1995 à 1999	1		1	
2000 et après	0,82	0,16	0,86	0,14
Etudes à la séparation				
oui / non	1,04	0,17	0,98	0,14
Durée première union				
moins de 4 ans	0,9	0,14	0,64***	0,13
entre 4 et 8 ans	1		1	
9 ans et plus	1,38**	0,16	1,09	0,15
Statut de la première union				
cohabitation	1		1	
mariage	1,12	0,12	1,44***	0,11
Enfants antérieurs				
aucun enfant	1	0,13	1,94***	0,12
enfant(s) avec soi	0,69	0,23	1	
enfant(s) ailleurs	1		2,44***	0,14
Catégorie socioprofessionnelle				
artisan, commerçant, agri	0,81	0,17	1,07	0,16
ouvrier	0,74**	0,14	1,02	0,14
employé	0,71*	0,17	1,18	0,15
prof intermédiaire	1		1	
cadre	0,99	0,19	0,76	0,17
non-concerné	0,75	0,22	0,87	0,19
Pays de naissance				
étranger / France	1,11	0,16	0,78	0,18
Pratique religieuse				
oui / non	0,84	0,15	0,75**	0,12
Log-vraisemblance	-2667,91		-3100,14	
n	27		27	

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champs : hommes et femmes qui ont connu la séparation d'une première union entre 20 et 50 ans et après 1980 (hors décès du conjoint)

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

5.5. Modèles de remise en couple pour les personnes avec et sans enfant

Tableau annexe 5.7 : Estimation des risques relatifs de remise en couple, calculée dans un modèle de durée linéaire par morceau – personnes sans enfant

	hommes		femmes	
	estimation	erreur std	estimation	erreur std
niveau de référence	-0,8	0,61	0,44	0,48
Durée (risque de base)				
0 à 1 ans (pentes)	-3,4*	1,84	-5,15***	1,57
1 à 3 ans (pentes)	0,81**	0,38	0,6*	0,35
3 à 5 ans (pentes)	-0,15***	0,04	-0,07	0,05
5 à 7 ans (pentes)	0,23	0,28	0,21	0,36
7 ans et plus (pentes)	0	0,11	-0,29	0,37
Age à la séparation				
20 à 25 ans (pentes)	0,04	0,1	-0,1	0,08
25 à 30 ans (pentes)	0	0,05	-0,17***	0,05
30 à 35 ans (pentes)	-0,14**	0,06	-0,02	0,06
35 à 40 ans (pentes)	-0,1	0,08	-0,09	0,09
40 ans et plus (pentes)	-0,05	0,04	-0,33***	0,11
Année de séparation				
1980 à 1984	0,93	0,23	1,1	0,25
1985 à 1989	1,23	0,21	1,04	0,21
1990 à 1994	0,92	0,2	1,22	0,2
1995 à 1999	1		1	
2000 et après	0,8	0,22	0,88	0,19
Etudes à la séparation				
oui / non	0,94	0,19	0,84	0,17
Durée première union				
moins de 4 ans	0,8	0,17	0,64**	0,17
entre 4 et 8 ans	1		1	
9 ans et plus	1,4	0,31	1,28	0,34
Statut de la première union				
cohabitation	1		1	
mariage	1,07	0,2	1,07	0,22
Catégorie socioprofessionnelle				
agri, artisan, commerçant	1,07	0,31	1,43	0,57
ouvrier	0,61***	0,18	0,93	0,27
employé	0,55**	0,26	1,17	0,16
prof intermédiaire	1		1	
cadre	0,8	0,21	1,16	0,2
non-concerné	0,42**	0,41	0,45**	0,31
Pays de naissance				
étranger / France	1,18	0,24	1,03	0,35
Pratique religieuse				
oui / non	0,84	0,2	0,85	0,17
Log-vraisemblance	-1386,92		-1353,24	
n	26		26	

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champs : hommes et femmes sans enfant qui se sont séparés entre 1980 et 2004 et entre 20 et 49 ans.

Origine : séparation de la première union.

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau annexe 5.8 : Estimation des risques relatifs de remise en couple, calculée dans un modèle de durée linéaire par morceau – parents

	hommes		femmes	
	estimation	erreur std	estimation	erreur std
niveau de référence	-0,94	1,07	-3,5**	1,72
Durée (risque de base)				
0 à 1 ans (pentes)	-6,84***	1,5	-7,87***	1,6
1 à 3 ans (pentes)	-0,13	0,38	0,75**	0,38
3 à 5 ans (pentes)	-0,11***	0,04	-0,15***	0,04
5 à 7 ans (pentes)	0,04	0,28	0,57***	0,19
7 ans et plus (pentes)	-0,34*	0,17	-0,02	0,08
Age à la séparation				
20 à 25 ans (pentes)	0,24	0,23	0,65*	0,37
25 à 30 ans (pentes)	0	0,08	-0,14*	0,07
30 à 35 ans (pentes)	-0,11*	0,06	0,05	0,05
35 à 40 ans (pentes)	-0,02	0,06	-0,12**	0,05
40 ans et plus (pentes)	-0,02	0,02	-0,1***	0,03
Année de séparation				
1980 à 1984	1,43	0,23	0,93	0,21
1985 à 1989	1,42	0,23	1,1	0,19
1990 à 1994	1,34	0,21	1,15	0,17
1995 à 1999	1		1	
2000 et après	0,83	0,24	0,97	0,21
Etudes à la séparation				
oui / non	1,03	0,38	0,89	0,31
Durée première union				
moins de 4 ans	0,94	0,27	0,6**	0,24
entre 4 et 8 ans	1		1	
9 ans et plus	1,14	0,21	0,89	0,18
Statut de la première union				
cohabitation	1		1	
mariage	1,02	0,18	1,94***	0,16
Enfants antérieurs				
un enfant	1		1	
deux enfants	0,91	0,17	0,88	0,15
trois enfants ou plus	1,28	0,2	0,99	0,17
Catégorie socioprofessionnelle				
artisan, commerçant, agri	0,69	0,31	2,11**	0,33
ouvrier	0,78	0,18	1,35	0,22
employé	0,76	0,23	1,06	0,17
prof intermédiaire	1		1	
cadre	1,53*	0,25	0,99	0,3
non-concerné	0,34**	0,49	1,56**	0,22
Pays de naissance				
étranger / France	1,01	0,22	0,63*	0,25
Pratique religieuse				
oui / non	0,77	0,22	0,61***	0,17
Log-vraisemblance	-1253,61		-1730,56	
n	28		28	

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champs : hommes et femmes avec enfant(s) qui se sont séparés entre 1980 et 2004 et entre 20 et 49 ans.

Origine : séparation de la première union.

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

5.6. Fréquences de remise en couple dans les PCS selon les enfants antérieurs

Tableau annexe 5.9 : probabilité de se remettre en couple dans les trois années après la rupture de la première union, selon l'âge à la séparation et le sexe et les enfants de la première union

	homme					
	pas d'enfant			enfant(s)		
	av. 25 ans	25-34 ans	ap. 35 ans	av. 25 ans	25-34 ans	ap. 35 ans
ouvrier	48,8	38,9			36,2	37,3
employé					52,6	34,8
intermédiaire	50,0	48,9			44,2	37,5
cadre	56,3	55,6			43,8	43,3
ensemble séparé	127	178	54	26	167	191
	femme					
	pas d'enfant			enfant(s)		
	av. 25 ans	25-34 ans	ap. 35 ans	av. 25 ans	25-34 ans	ap. 35 ans
ouvrier	12,5	27,3			38,9	5,3
employé	36,4	35,5			47,4	0,0
intermédiaire	22,2	33,3			48,9	16,7
cadre	100,0	23,5			55,6	50,0
ensemble séparé	59	266	326	127	178	54

Champ : hommes et femmes âgés de moins de 50 ans à la séparation, qui se sont séparés entre 1980 et 2002, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Le milieu d'origine ne semble pas plus marquer les comportements de remise en couple des femmes que leur situation socioprofessionnelle au moment de l'enquête (Tableau annexe 5.5). Pour les hommes une légère différence apparaît, seuls les fils d'ouvriers se remettant significativement moins en couple. Les nouveaux employés étant souvent ici d'un milieu ouvrier, cela peut expliquer ce contraste. Aucune tendance différente n'apparaît en tous cas selon que l'on retient le milieu d'origine ou le milieu social lié à la profession de l'individu.

5.7. Age ajusté à la séparation par PCS et niveau d'études

En comparant les régressions avant et après ajustement de l'âge, un léger décalage apparaît chez les hommes (Tableau annexe 5.10 et Tableau annexe 5.11) : l'écart des moins diplômés avec les titulaires d'un diplôme spécialisé ou moins élevé que le bac devient légèrement significatif, et il est significatif avec tous ceux qui ont au moins le bac. Les contrastes entre personnes sans diplômes et très diplômées ne bougent pas, mais ce sont les moyennement diplômés qui se décalent vers le haut. L'effet de la durée de l'union antérieure est maintenu, de même que l'effet du mariage direct pour les femmes. Au total,

le décalage d'âge à l'entrée dans la vie de couple selon le niveau d'études ne semble que peu modifier les résultats sur la remise en couple.

Tableau annexe 5.10 : Régression logistique de remise en couple dans les cinq années suivant la séparation, coefficients estimés de la PCS

contrôle âge à la séparation	hommes		femmes	
	beta (erreur std)		beta (erreur std)	
Catégorie socioprofessionnelle				
artisan, commerc, CE, agri	-0,76*	(0,39)	0,15	(0,48)
ouvrier	-0,66**	(0,3)	-0,28	(0,35)
employé	-0,45	(0,37)	-0,04	(0,23)
prof intermédiaire	-0,26	(0,3)		<i>ref</i>
cadre		<i>ref</i>	-0,45	(0,33)
non-concerné	-1,48***	(0,49)	0,17	(0,32)
contrôle âge à la séparation ajusté par la médiane				
	hommes		femmes	
	beta (erreur std)		beta (erreur std)	
Catégorie socioprofessionnelle				
artisan, commerc, CE, agri	-0,73*	(0,39)	0,26	(0,48)
ouvrier	-0,67**	(0,3)	-0,13	(0,35)
employé	-0,44	(0,37)	0,04	(0,23)
prof intermédiaire	-0,3	(0,3)		<i>ref</i>
cadre		<i>ref</i>	-0,49	(0,33)
non-concerné	-1,47***	(0,49)	0,33	(0,32)
contrôle âge à la séparation ajusté par la moyenne				
	hommes		femmes	
	beta (erreur std)		beta (erreur std)	
Catégorie socioprofessionnelle				
artisan, commerc, CE, agri	-0,88**	(0,39)	0,24	(0,48)
ouvrier	-0,67**	(0,3)	-0,08	(0,35)
employé	-0,42	(0,37)	0,04	(0,23)
prof intermédiaire	-0,27	(0,3)		<i>ref</i>
cadre		<i>ref</i>	-0,46	(0,33)
non-concerné	-1,52***	(0,49)	0,34	(0,32)

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à la séparation, qui se sont séparés depuis 1980, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau annexe 5.11 : Régression logistique de remise en couple dans les cinq années suivant la séparation, coefficients estimés du niveau d'études

contrôle âge à la séparation	hommes		femmes	
	estimate (std err)		estimate (std err)	
Niveau d'éducation				
aucun diplôme, primaire	-0,315	(0,245)	-0,365	(0,254)
BEPC, CAP, BEP	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
Bac à bac+2	0,082	(0,25)	0,034	(0,244)
Supérieur à bac+2	0,63**	(0,268)	-0,129	(0,259)
contrôle âge à la séparation ajusté par la médiane				
Niveau d'éducation				
aucun diplôme, primaire	-0,435*	(0,246)	-0,305	(0,254)
BEPC, CAP, BEP	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
Bac à bac+2	0,032	(0,25)	-0,121	(0,242)
Supérieur à bac+2	0,525**	(0,266)	-0,33	(0,257)
contrôle âge à la séparation ajusté par la moyenne				
Niveau d'éducation				
aucun diplôme, primaire	-0,445*	(0,246)	-0,376	(0,254)
BEPC, CAP, BEP	<i>ref</i>		<i>ref</i>	
Bac à bac+2	0,047	(0,25)	-0,118	(0,242)
Supérieur à bac+2	0,509*	(0,266)	-0,333	(0,257)

***, **, * : significatif à moins de 1%, 5%, 10%

Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à la séparation, qui se sont séparés depuis 1980, par la séparation d'une union libre ou d'un mariage, hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

5.8. Variables dans EFE

Tableau annexe 5.12 : Effectif et distribution des séparés par variables et par sexe

	Hommes		Femmes	
	Effectif	Distribution (%)	Effectif	Distribution (%)
Durée de la première union				
Moins de 5 ans	232	38,7	256	30,9
Plus de 5 ans	367	61,3	572	69,1
<i>Total</i>	<i>599</i>	<i>100</i>	<i>828</i>	<i>100</i>
Forme de la première union				
Union libre	364	60,8	434	52,4
Mariage	235	39,2	394	47,6
<i>Total</i>	<i>599</i>	<i>100</i>	<i>828</i>	<i>100</i>
Catégorie socioprofessionnelle				
Ouvrier	233	38,9	99	12,0
Employé	80	13,4	416	50,2
Prof. intermédiaire, indépendante	192	32,1	231	27,9
Cadre	94	15,7	82	9,9
<i>Total</i>	<i>599</i>	<i>100</i>	<i>828</i>	<i>100</i>
Niveau d'études				
Inférieur au bac	365	60,9	437	52,8
Bac	73	12,2	160	19,3
Bac plus 2 et au-delà	161	26,9	231	27,9
<i>Total</i>	<i>599</i>	<i>100</i>	<i>828</i>	<i>100</i>
Enfants de l'union antérieure				
Pas d'enfant	327	54,6	321	38,8
1 enfant	122	20,4	212	25,6
2 enfants	100	16,7	188	22,7
3 enfants et plus	50	8,4	107	12,9
<i>Total</i>	<i>599</i>	<i>100</i>	<i>828</i>	<i>100</i>
Statut d'emploi l'année avant la rupture				
Etudiant	24	4,01	46	5,6
Temps plein	484	80,8	431	52,1
Temps partiel	21	3,51	110	13,3
Emploi court	31	5,18	61	7,4
Chômeur	31	5,18	57	6,9
Inactif	8	1,34	123	14,9
<i>Total</i>	<i>599</i>	<i>100</i>	<i>828</i>	<i>100</i>

Champ : Hommes et femmes qui ont connu entre 1990 et 2004 la séparation d'une union d'au moins deux ans.

Source : Enquête « Familles et employeurs », Ined, 2004-2005.

Dans cette étude qui porte sur des séparations très récentes et sur des personnes jeunes (moins de 50 ans à l'enquête), les questions relatives aux changements de PCS sont moins cruciales. La PCS est décomposée en quatre catégories (Tableau annexe 5.12) : ouvriers, employés, cadres et une classe intermédiaire composite, regroupant les professions intermédiaires (77 %), les artisans et chefs d'entreprises (11 %) et les statuts non-renseignés (11 %)². Dans EFE nous avons pris le parti de rassembler les personnes

² Les PCS non-renseignées, qui représentent 0,5 % de l'ensemble pour les hommes et 3 % pour les femmes, ont été regroupées avec les professions intermédiaires plutôt que supprimées ou isolées.

qui exercent une profession indépendante (commerçants, artisans, chefs d'entreprise, agriculteurs), très peu nombreuses, avec celles en profession intermédiaire. Les résultats ont été contrôlés et sont similaires pour les professions intermédiaires que ces personnes y soient ajoutées ou non.

5.9. Le modèle de remise en couple dans EFE

La plupart des résultats obtenus à partir d'un modèle fait avec les données d'EFE (Tableau annexe 5.13) sont proches de ceux du modèle réalisé avec Érfi. Les ruptures étudiées ici sont plus récentes que dans Érfi et la représentation des unions est différente puisque ce modèle n'inclut que des personnes âgées de 20 à 49 ans à l'enquête (et non âgées de moins de 49 ans lors de la séparation).

D'après ces calculs il semble également que les femmes ayant rompu entre 2000 et 2003 se remettent moins rapidement en couple qu'avant dans les unions récentes, mais la population n'est pas homogène dans les périodes : par exemple les personnes âgées de 45 à 49 ans, qui se séparent le plus, ne sont présentes qu'en 2000-2003. Le contrôle de la période est nécessaire mais pour éviter le biais des autres estimateurs, mais il est lui-même biaisé car tous les âges ne sont pas représentés dans les catégories de période. Dans l'étude menée avec Érfi, ce type de biais est évité grâce au recul que l'on a sur les trajectoires conjugales (plusieurs groupes de générations ont 39 à 45 ans par exemple). Par contre d'autres incertitudes sont rajoutées du fait même de ce recul : les unions sont en général moins bien déclarées par les générations les plus âgées lors de l'enquête.

Alors qu'à partir de l'enquête Érfi ce sont les femmes en union longue ou mariée qui reformaient plus souvent une union, ici ce sont les hommes. À nouveau nous n'avons pas le même recul sur les unions passées, ce qui peut impliquer des contrastes dans les résultats. Les hommes ouvriers ont des chances de remise en couple plus élevées que les employés, alors que dans l'autre analyse ouvriers et employés se remettaient en moyenne moins en couple que dans les milieux plus favorisés. Finalement, les femmes qui ont trois enfants ou plus se remettent moins en couple que celles qui n'en ont qu'un, bien que ce contraste soit peu significatif.

Tableau annexe 5.13 : Facteurs de la remise en couple, hommes-femmes (modèles de durée en temps discret, effet des facteurs sur le log-hazard de se remettre en couple)

	Hommes		Femmes	
	Estimation	erreur std	Estimation	erreur std
Spécificités de l'union antérieure				
Âge à la séparation (continu)	-0,075***	-0,013	-0,084***	-0,012
Union longue/- de 11 ans	0,307*	-0,174	0,158	-0,165
Marié/cohabitant	0,237*	-0,13	0,146	-0,113
Cohorte de séparation				
2000-2003	-0,114	-0,139	-0,282**	-0,132
1995-1999	0,01	-0,117	-0,076	-0,105
1990-1994	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Catégorie socioprofessionnelle				
Ouvrier employé	-0,329**	-0,155	0,193	-0,151
Prof. intermédiaire, indépendante	-0,165	-0,157	0,328***	-0,11
Cadre	-0,274	-0,185	0,211	-0,156
Nombre d'enfants				
Pas d'enfant	0,013	-0,142	0,399***	-0,123
Un enfant	<i>réf.</i>		<i>réf.</i>	
Deux enfants	0,103	-0,178	-0,038	-0,153
Trois enfants ou plus	-0,154	-0,231	-0,366*	-0,213

***, **, * : significatif à moins de 1 %, 5 %, 10 %.

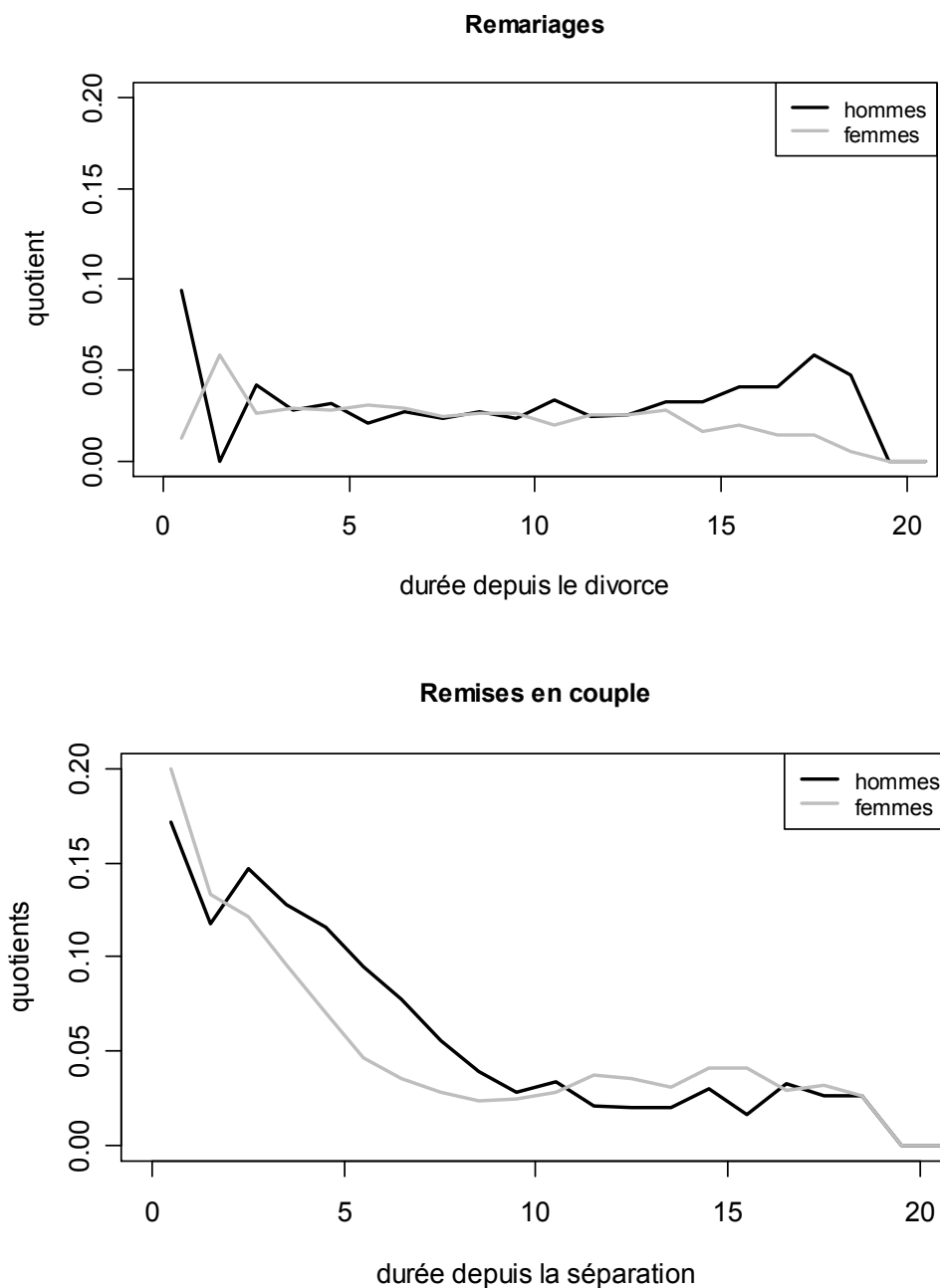
Source : Enquête « Familles et employeurs », Ined, 2004-2005.

Champ : Hommes et femmes qui ont connu entre 1990 et 2003 la séparation d'une première union ayant duré au moins deux ans.

ANNEXES DU CHAPITRE 6. SE MARIER OU COHABITER ? CHOIX DU STATUT ET CIRCONSTANCES DU DIVORCE

6.1. Quotients de remise en couple/remariage pour les hommes et les femmes

Figure annexe 6.1 : Risque annuel de remariage/remise en couple calculé sur les 5 ans avant l'enquête



Champ : hommes et femmes de Érfi, représentatifs de la population en 2005

Lissage MM5

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Les hommes et femmes ont des comportements d'après-rupture différents, ce qui ressort dans leurs quotients annuels de remise en couple par durée depuis la rupture (Figure annexe 6.1). Bien que 20 % à se remettre immédiatement en couple, les femmes voient leur quotient baisser fortement au cours des premières années jusqu'à 5 % au bout de 5 ans alors que celui des hommes se maintient entre 10 et 15 % dans les cinq premières années. Sur l'ensemble des durées, les quotients sont bien plus élevés dans les premières années après la séparation, et après 10 ans ils avoisinent 2,5 %. Les personnes qui rompent une union, si elles n'ont pas déjà un conjoint et se remettent en couple immédiatement, semblent nombreuses à attendre plus d'un an avant de former un nouveau couple.

6.2. Indicateurs dans EHF

Tableau annexe 6.1 : Proportion de remariage/remise en couple calculée sur une cohorte fictive sur les 5 ans avant l'enquête

	hommes		femmes	
	dans les 10 ans	dans les 20 ans	dans les 10 ans	dans les 20 ans
remise en couple	55,2	66	40,9	47,4
remariage (après divorce)	40,6	54,8	27	42,7

Champ : hommes et femmes de Érfi, représentatifs de la population en 2005

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Dans EHF, l'indicateur conjoncturel de remariage recomposé sur 1994-1999 est de 55 % pour les hommes et 43 % pour les femmes (Tableau annexe 6.1).

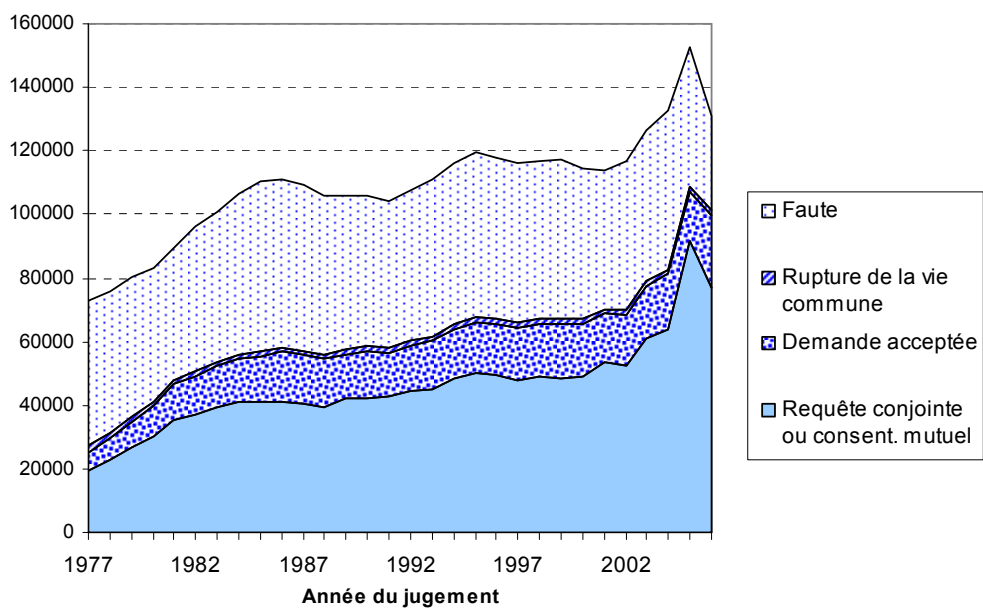
6.3. Des types de procédures variés

Pour cadrer, nous présentons la décomposition des types de jugements prononcés et leur effectif (Figure annexe 6.2). Le nombre de divorces s'est particulièrement accru jusqu'en 1985 et à nouveau très fortement entre 2000 et 2005. Cette croissance est parallèle à une montée en charge des divorces par consentement mutuel. Les divorces pour faute ont beaucoup perdu de terrain, constituant 25 % du total aujourd'hui contre 65 % en 1977. La réforme de 2004 qui prend effet le 1er janvier 2005 facilite le divorce par consentement mutuel (qui remplace alors le divorce sur requête conjointe) (Prioux, 2008). L'enquête Érfi ayant eu lieu en 2005, nous sommes concernés uniquement par « l'avant réforme ».

En 2004, 48 % des divorces prononcés faisaient suite à une requête conjointe, et 13 % à la demande d'un individu acceptée par le conjoint, au total 61 % des divorces ont

eu lieu dans le cadre du consentement mutuel. Cette même année, 38 % des jugements étaient prononcés dans le cadre d'un divorce pour faute, et 1 % pour rupture de la vie commune (séparation de fait ou altération des facultés mentales).

Figure annexe 6.2 : Nombre de divorces entre 1977 et 2006, détail par type de requête

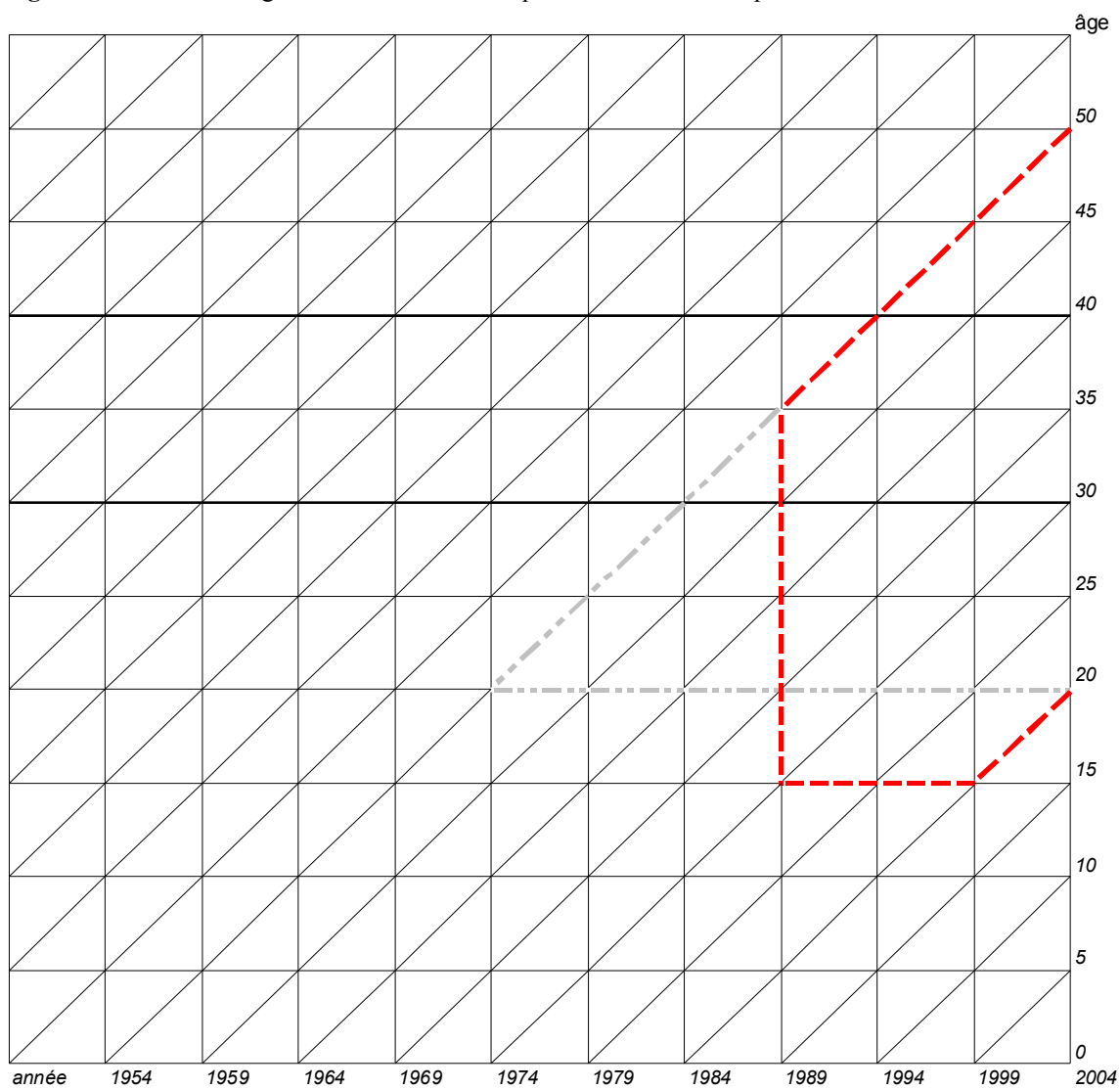


Source : annuaires statistiques de la justice

ANNEXES DU CHAPITRE 7. CARACTÉRISTIQUES DU DEUXIÈME CONJOINT, INFLUENCES DU PASSÉ FAMILIAL

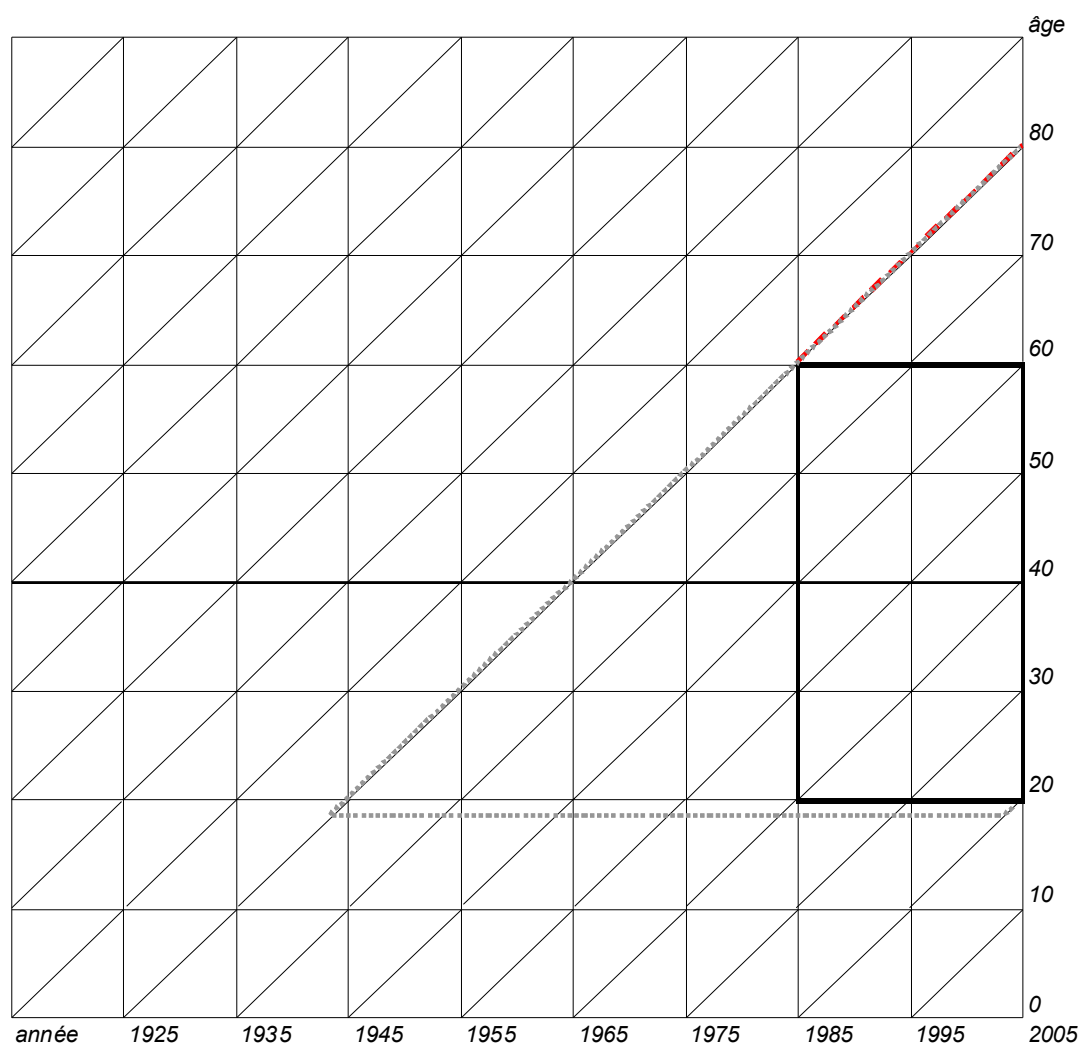
7.1. Diagramme de Lexis EFE et Érfi

Figure annexe 7.1 : Diagramme de Lexis des enquêtés de EFE retenus pour le modèle de durée



Dans l'enquête Familles et employeurs, nous retenons l'ensemble des personnes âgées de 20 à 50 ans qui ont vécu une union dans les 15 dernières années. Nous voyons donc que les personnes qui peuvent vivre une union entre 40 et 50 ans sont moins représentées. Cela créerait un biais pour des indicateurs de niveau descriptif, mais moins en termes « relatif » et pour des comparaisons.

Figure annexe 7.2 : Diagramme de Lexis des enquêtes de Érfi retenus pour le traitement



Des personnes enquêtées dans Érfi nous retenons les hommes et les femmes qui ont connu l'événement (séparation, remise en couple, selon l'étude) dans les vingt dernières années et qui étaient alors âgés de 20 à 49 ans (zone pleine). Les personnes concernées avaient donc entre 20 et 79 ans lors de l'enquête et étaient nées entre 1925 et 1984 (zone délimitée par le trait en grands pointillés et la zone pleine).

7.2. Rang de l'union actuelle

Tableau annexe 7.1 : Rang de l'union actuelle

rang de l'union	homme	femme
1ère	65,5	63,9
2ème	30,0	31,2
3ème	3,3	4,6
4ème	1,1	0,3
5ème	0,1	0,1
Effectif	932	988

Champs : hommes et femmes de moins de 50 ans mis en couple depuis 1990
 Source : enquête familles et employeurs (EFE, Ined, 2004)

7.3. Lieu de rencontre du conjoint après 30 ans

Tableau annexe 7.2 : Lieu de rencontre selon le rang de l'union actuelle formée à partir de 30 ans

Lieu de la rencontre (% des concernés)	Hommes		Femmes	
	union actuelle (rang 1)	union actuelle (rang 2 ou +)	union actuelle (rang 1)	union actuelle (rang 2 ou +)
Chez des amis, voisins	29,4	27,0	32,5	23,1
Dans une boîte, discothèque, au bal	13,1	9,7	9,0	12,2
A l'école, à l'université	2,1	0,5	1,3	0,9
Dans le cadre du travail	15,6	21,6	20,3	27,7
A une fête de famille	8,9	5,6	9,8	5,8
Dans un lieu public	12,0	11,7	9,6	12,1
Sur un lieu de vacances	6,1	6,7	5,8	3,0
Dans le cadre d'une activité sportive, associative...	8,2	5,5	5,9	6,6
Petite annonce, internet, agence matrimoniale	1,3	3,7	1,7	2,3
Autre	3,3	8,1	4,1	6,4
Effectif concerné	251	323	153	296

Champs : hommes et femmes de moins de 50 ans mis en couple depuis 1990
 Source : enquête familles et employeurs (EFE, Ined, 2004)

7.4. Répartition du conjoint par niveau d'études

Tableau annexe 7.3 : Répartition de la catégorie socioprofessionnelle du conjoint selon celle de l'enquêté dans l'union actuelle, hommes (en %)

première union		enquêté			
		pas de diplôme	BEPC,CAP,BE P	bac à bac+2	sup à bac+2
Conjoint	pas de diplôme	31,1	13,0	3,6	0,4
	BEPC,CAP,BEP	16,4	9,3	3,4	1,7
	bac à bac+2	44,7	55,6	39,2	22,0
	sup à bac+2	7,8	22,0	53,8	75,9
	<i>Effectif</i>	100	402	278	215
deuxième union		enquêté			
		pas de diplôme	BEPC,CAP,BE P	bac à bac+2	sup à bac+2
Conjoint	pas de diplôme	24,6	12,6	1,8	1,1
	BEPC,CAP,BEP	38,1	19,6	13,2	1,0
	bac à bac+2	27,9	51,8	49,2	21,1
	sup à bac+2	9,4	16,0	35,9	76,7
	<i>Effectif</i>	53	149	80	88

Champ : hommes en couple formé entre 20 et 49 ans et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau annexe 7.4 : Répartition de la catégorie socioprofessionnelle du conjoint selon celle de l'enquêté dans l'union actuelle, femmes (en %)

première union		enquêté			
		pas de diplôme	BEPC,CAP,BE P	bac à bac+2	sup à bac+2
Conjoint	pas de diplôme	45,3	16,9	5,8	1,6
	BEPC,CAP,BEP	14,8	10,0	5,8	2,8
	bac à bac+2	34,1	65,9	52,4	23,8
	sup à bac+2	5,9	7,3	36,0	71,8
	<i>Effectif</i>	74	156	305	265
deuxième union		enquêté			
		pas de diplôme	BEPC,CAP,BE P	bac à bac+2	sup à bac+2
Conjoint	pas de diplôme	22,5	10,6	4,5	0,0
	BEPC,CAP,BEP	21,7	11,0	3,5	4,4
	bac à bac+2	45,4	63,7	51,4	18,7
	sup à bac+2	10,4	14,8	40,7	76,9
	<i>Effectif</i>	59	99	110	73

Champ : hommes en couple formé entre 20 et 49 ans et entre 1985 et 2004

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

7.5. Enfants-beaux-enfants dans EHF

La comparaison des résultats de Érfi avec ceux de EHF (Tableau annexe 7.5) suggère que les personnes sans enfant se remettent légèrement plus souvent en couple avec un conjoint qui n'en a pas dans Érfi que ce n'était le cas dans EHF. Chez les parents il n'y a pas de différence tangible selon la source. Comme dans Érfi on constate peu de différence dans la répartition du choix du conjoint pour les hommes et pour les femmes.

Tableau annexe 7.5 : Proportion des dernières unions (hors premières) pour lesquelles le répondant déclare des beaux-enfants selon ses enfants nés antérieurement, par sexe (en %)

		déclarant			
		homme		femme	
		pas d'enfants	enfants	pas d'enfants	enfants
<i>Proportion par sexe</i>		36.9	63.1	35.1	64.9
conjoint	pas d'enfants	75.9	49.3	73.4	48.9
	enfants	24.1	50.7	26.6	51.1
	total	100.0	100.0	100.0	100.0

Champ : Dernières unions (hors premières) commencées entre 20 et 59 ans et entre 1979 et 1999
Lecture : les hommes qui ont commencé une dernière union dans les 20 années avant l'enquête étaient 36,9 % sans enfant, et parmi ces hommes sans enfant 75,9 % avaient une partenaire sans enfant.

Source : Insee-Ined, EHF, 1999

Cependant, ces comparaisons sont données à titre informatif, car les conditions de passation et les questions ne sont pas les mêmes dans les deux enquêtes (dans EHF, la « deuxième union » est en fait la dernière union éventuellement déclarée en plus de la première). Dans EHF, nous sommes obligés de nous limiter aux personnes qui ont effectivement répondu à la question sur les enfants du conjoint. De plus, il est plus sûr de se limiter à l'étude des années récentes dans cette enquête (Toulemon).

La proportion d'hommes et de femmes qui commencent leur union avec un enfant est très différente dans Érfi et EHF, particulièrement pour les femmes : 40 % d'entre elles ont déclaré avoir un enfant en début de deuxième union dans Érfi contre 57 % dans une union de rang deux ou plus dans EHF. Trois facteurs peuvent expliquer cette différence :

- Dans Érfi les pourcentages portent sur la deuxième union et dans EHF sur la dernière qui peut être la deuxième, la troisième ou plus : il y a plus de temps pour avoir eu des enfants entre temps.
- Érfi a lieu plus de 5 ans après EHF, et la proportion de premières unions rompues sans enfant s'est fortement accrue dans les dernières années.

- Des problèmes d'attribution des enfants aux unions et déclaration des enfants dans Érfi comme dans EHF peuvent biaiser les enquêtes dans des sens différents. De plus, il est possible que les premières unions sans enfant soient particulièrement sous-déclarées dans EHF, puisque le questionnaire était auto-administré.

Cette question est approfondie dans le chapitre de comparaison des enquêtes. Toulemon donne déjà des éléments sur les biais possibles de l'enquête, notant que la notion de « beaux-enfants » n'est pas toujours interprétée de manière évidente. Il semble d'une part que les hommes, comme les femmes, sur-déclarent la corésidence passée avec leurs enfants. De plus, le lieu de résidence des beaux-enfants est souvent déclaré de manière approximative. Les femmes semblent ne pas déclarer leurs beaux-enfants plus fréquemment que les hommes, ce que l'on pourrait attribuer au fait qu'elles vivent moins souvent avec eux que les beaux-pères. Il a supposé de manière plus générale que les réponses données par les personnes les plus âgées étaient plus souvent soumises à des erreurs de mémoire.

ANNEXES DU CHAPITRE 8. SÉPARATION DE LA DEUXIÈME UNION, UNE TENDANCE INDIVIDUELLE A LA RUPTURE

8.1. Tableau détaillé des risques de séparation de deuxième union

Tableau annexe 8.1 : séparation des deuxièmes unions (pentes et risques relatifs)

	Modèle 2-a	Modèle 2-b	Modèle 2-c	Modèle 2-d	Modèle 2-e	Modèle 2
niveau de référence	-4.05***	-3.94***	-3.91***	-4.26***	-4.46***	-5.08***
Durée (risque de base)						
0 à 1 an (pentes)	1.73***	1.77***	1.84***	1.85***	1.85***	1.85***
1 à 1,25 ans (pentes)	-3.24***	-3.294***	-3.174***	-3.114***	-3.08**	-3.03**
1,25 à 5 ans (pentes)	0.02	0.031	0.111	0.118	0.12	0.13*
5 à 8 ans (pentes)	-0.15**	-0.131*	-0.06	-0.135	-0.13	-0.13
8 ans et plus (pentes)	-0.08***	-0.057**	-0.043*	-0.032	-0.03	-0.03
Cohorte de mise en couple						
1970 et avant		0.61*	0.64	0.6*	0.67	0.72
1971-1980		0.9	0.91	0.89	0.86	0.91
1981-1990		Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
1991 et après		1.46***	1.42**	1.49***	1.48***	1.55***
Age au début de l'union courante						
moins de 28 ans		0.86	1.01	1.18	1.24	1.21
29 à 38 ans		Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
39 ans et plus		0.68**	0.63***	0.58***	0.61***	1.02
Différence d'âge avec le partenaire						
femme plus âgée d'un an ou plus		0.78	0.74*	0.75*	0.74*	0.76*
femme 1 an plus âgée à 2 ans plus jeune		Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
femme plus jeune de 2 à 9 ans		0.69**	0.67**	0.61***	0.59***	0.58***
femme plus jeune de 10 ans et plus		0.87	0.82	0.67*	0.64**	0.65**
Statut conjugal courant						
cohabitant			Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
marié (mariage direct)			0.62*	0.67	0.63*	0.52**
marié (mariage après cohabitation)			0.29***	0.3***	0.3***	0.28***
Nombre courant d'enfants partagés						
pas d'enfant			Réf.	-	-	-
un enfant			0.95	Réf.	Réf.	Réf.
deux enfants ou plus			0.49***	0.56**	0.56**	0.6*
Risque conditionnel des enfants partagés						
intersection (ref = 1 enfant)				-0.27	-0.27	-0.3
enfant de moins de 1 an 1/2 (pente)				0	0.01	-0.01
enfant âgé de 1,5 à 6 ans (pente)				0.17**	0.17**	0.17**
enfant de plus de 6 ans (pente)				-0.09	-0.09	-0.09
Enfants antérieurs						
pas d'enfant antérieur				Réf.	Réf.	Réf.
de la mère				1.38*	1.52**	1.67***
du père				1.8***	2.08***	2.29***
des deux partenaires				1.71***	1.98***	2.27***
Statut professionnel du père						
cadre					1.13	1.14
profession intermédiaire					1.67***	1.7***
employé					1.18	1.19
ouvrier					Réf.	Réf.
agriculteur, indépendant, non-concerné					0.95	0.98
Pays de naissance						
France					Réf.	Réf.
autres pays européens					0.4*	0.38*
pays hors Europe					1.47	1.55
Durée de l'union précédente						
moins de 3 ans						2.36***
3 à 16 ans						1.83**
plus de 16 ans						Réf.
Durée entre les deux unions						
Moins de 1 an et demi						0.69***
entre 1 an et demi et 10 ans						Réf.
plus de 10 ans						0.3***
Log-vraisemblance	-1959	-1946	-1911	-1902	-1894	-1880
n		14	18	24	30	34
statistique du t-test (comp. des modèles)		0.00	<0.0001	0.01	0.02	<0.0001

Champs : toutes les unions formées dans Érfi par des femmes âgées de 25 ans ou plus lors de l'enquête

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Légende : *** : significatif à 1 % ; ** : à 5 % ; * : à 10 % ; : non significatif ; - : non évalué par le modèle ; Réf. : situation de référence

8.2. Tableau des risques de séparation toutes unions confondues

Tableau annexe 8.2 : risque relatif de séparation sur l'ensemble des unions – hommes puis femmes

hommes	Modèle 3a	s.e.	Modèle 3a-uh	s.e.	Modèle 3	s.e.	Modèle 3-uh	s.e.
intersection (baseline)	-4,5***	0,41	-4,7***	0,41	-4,53***	0,41	-4,7***	0,41
Durée (baseline log hazard)								
0 à 0.5 années (pente)	3,48***	0,89	3,57***	0,90	3,51***	0,90	3,51***	0,90
0.5 à 2 années (pente)	0,17*	0,10	0,19*	0,10	0,17*	0,10	0,2*	0,10
2 to 3.5 années (pente)	-0,1	0,08	-0,07	0,09	-0,1	0,08	-0,08	0,09
3.5 to 8 années (pente)	-0,01	0,03	0,01	0,03	-0,01	0,03	0,01	0,03
8 to 20 années (pente)	-0,01	0,01	-0,01	0,01	-0,01	0,01	-0,01	0,01
20 années et plus (pente)	-0,04**	0,02	-0,04**	0,02	-0,04**	0,02	-0,04**	0,02
Cohorte de mise en couple								
1970 et avant	0,51***	0,11	0,49***	0,11	0,51***	0,11	0,49***	0,11
1971-1980	1,03	0,08	1,02	0,09	1,04	0,08	1,02	0,09
1981-1990	1		1		1		1	
1991 et après	1,36***	0,07	1,4***	0,08	1,37***	0,07	1,41***	0,08
Age au début de la première union								
moins de 21 ans	1,32***	0,08	1,41***	0,09	1,33***	0,08	1,42***	0,09
21 à 26 ans	1		1		1		1	
27 ans et plus	0,91	0,07	0,91	0,08	0,87*	0,08	0,87*	0,08
Rang d'union								
première union	1		1		1		1	
deuxième union	0,72***	0,08	0,58***	0,12	0,71***	0,09	0,57***	0,13
troisième union et plus	1,31**	0,11	0,89	0,21	1,25*	0,12	0,85	0,21
Différence d'âge avec le conjoint								
femme plus âgée de 1 an ou plus	0,91	0,07	0,89	0,08	0,85**	0,08	0,84**	0,08
femme entre 1 an + âgée et 2 ans + jeune	0,88**	0,06	0,87*	0,07	0,87**	0,07	0,86**	0,07
femme de 2 à 9 ans plus jeune	1		1		1		1	
femme plus jeune de 10 ans ou plus	0,85	0,11	0,86	0,12	0,85	0,12	0,86	0,12
Séparation des parents avant 20 ans								
pas de séparation	1		1		1		1	
séparation	1,18*	0,09	1,22*	0,11	1,19*	0,10	1,22*	0,11
Catégorie socioprofessionnelle du père								
cadre	1,29**	0,10	1,32**	0,12	1,29**	0,10	1,33**	0,12
profession intermédiaire	1,36***	0,08	1,4***	0,09	1,37***	0,08	1,41***	0,09
employé	1,11	0,09	1,1	0,10	1,1	0,09	1,1	0,10
ouvrier	1		1		1		1	
agriculteur, indépendant	1,05	0,08	1,03	0,09	1,05	0,08	1,03	0,09
non-concerné	1,38***	0,10	1,41***	0,12	1,37***	0,10	1,4***	0,12
Pays de naissance								
France	1		1		1		1	
autre pays	1,13	0,08	1,14	0,09	1,11	0,08	1,13	0,10
Statut marital								
Cohabitant	1		1		1		1	
mariage direct	0,22***	0,09	0,21***	0,11	0,23***	0,09	0,21***	0,11
mariage après cohabitation	0,3***	0,09	0,28***	0,09	0,3***	0,09	0,29***	0,09
Enceinte?								
non	1		1		1		1	
oui	0,2***	0,22	0,2***	0,22	0,2***	0,22	0,2***	0,22
Nombre d'enfants communs^A								
pas d'enfant	-		-		-		-	
un enfant	1		1		1		1	
deux enfants ou plus	0,84*	0,09	0,81**	0,10	0,86	0,09	0,82**	0,10
Spline conditionnel des enfants communs								
intersection (réf = 1 enfant)	-1,45***	0,22	-1,45***	0,23	-1,47***	0,23	-1,46***	0,23
moins de 1 an 1/2 (pente)	0,72***	0,18	0,71***	0,18	0,72***	0,18	0,7***	0,18
1.5 à 6 ans (pente)	0,09**	0,03	0,09**	0,04	0,09**	0,03	0,08**	0,04
plus de 6 ans (pente)	-0,02	0,01	-0,02	0,02	-0,01	0,01	-0,02	0,02
Enfants nés avant l'union								
pas d'enfant antérieur					1		1	
enfant(s) de la femme					1,39***	0,09	1,43***	0,10
enfant(s) de l'homme					1,07	0,11	1,08	0,12
des deux conjoints					0,97	0,12	0,96	0,13
hétérogénéité non-observée								
sigma			0,55***	0,12			0,55***	0,12
Log-vraisemblance								
n	-9595		-9592		-9590		-9586	
stat. du t-test (compar. à sans uh)	36		37		37		37	
			<0.0001				<0.0001	

ANNEXES

femmes	Modèle 3a	s.e.	Modèle 3a-uh	s.e.	Modèle 3	s.e.	Modèle 3-uh	s.e.
intersection (baseline)	-5,13***	0,44	-5,31***	0,45	-5,21***	0,44	-5,42***	0,45
Durée (baseline log hazard)								
0 à 0.5 années (pente)	3,78***	0,97	3,75***	0,97	3,76***	0,97	3,78***	0,97
0.5 à 2 années (pente)	0,2*	0,11	0,24**	0,11	0,2*	0,11	0,23**	0,11
2 to 3.5 années (pente)	0,02	0,08	0,04	0,08	0,01	0,08	0,03	0,08
3.5 to 8 années (pente)	-0,03	0,02	0	0,03	-0,03	0,02	-0,01	0,03
8 to 20 années (pente)	-0,02	0,01	-0,01	0,01	-0,02	0,01	-0,01	0,01
20 années et plus (pente)	-0,06***	0,02	-0,06***	0,02	-0,06***	0,02	-0,06***	0,02
Cohorte de mise en couple								
1970 et avant	0,55***	0,09	0,53***	0,09	0,54***	0,09	0,52***	0,09
1971-1980	0,87*	0,07	0,87*	0,08	0,85**	0,07	0,85**	0,08
1981-1990	1		1		1		1	
1991 et après	1,44***	0,07	1,49***	0,07	1,46***	0,07	1,51***	0,07
Age au début de la première union								
moins de 21 ans	1,37***	0,05	1,42***	0,06	1,39***	0,05	1,44***	0,06
21 à 26 ans	1		1		1		1	
27 ans et plus	1,11	0,09	1,11	0,09	1	0,09	1	0,10
Rang d'union								
première union	1		1		1		1	
deuxième union	0,82***	0,07	0,66***	0,12	0,63***	0,09	0,5***	0,13
troisième union et plus	1,18	0,14	0,75	0,24	0,87	0,14	0,54**	0,24
Différence d'âge avec le conjoint								
femme plus âgée de 1 an ou plus	0,98	0,07	0,98	0,08	1,01	0,07	1,02	0,08
femme entre 1 an + âgée et 2 ans + jeune	1,15***	0,06	1,17***	0,06	1,21***	0,06	1,23***	0,06
femme de 2 à 9 ans plus jeune	1		1		1		1	
femme plus jeune de 10 ans ou plus	0,62***	0,12	0,6***	0,13	0,51***	0,12	0,49***	0,13
Séparation des parents avant 20 ans								
pas de séparation	1		1		1		1	
séparation	1,39***	0,08	1,46***	0,09	1,4***	0,07	1,48***	0,08
Catégorie socioprofessionnelle du père								
cadre	1,36***	0,09	1,39***	0,10	1,39***	0,09	1,43***	0,10
profession intermédiaire	1,29***	0,07	1,32***	0,08	1,32***	0,07	1,36***	0,08
employé	1,18**	0,08	1,19**	0,09	1,19**	0,08	1,2**	0,09
agriculteur, indépendant	1		1		1		1	
ouvrier	0,91	0,07	0,91	0,08	0,92	0,07	0,92	0,08
non-concerné	1,25**	0,10	1,28**	0,11	1,21**	0,10	1,25**	0,11
Pays de naissance								
France	1		1		1		1	
autre pays	0,9	0,09	0,89	0,10	0,86	0,09	0,86	0,10
Statut marital								
Cohabitant	1		1		1		1	
mariage direct	0,3***	0,08	0,27***	0,09	0,31***	0,08	0,29***	0,09
mariage après cohabitation	0,33***	0,07	0,31***	0,08	0,33***	0,07	0,32***	0,08
Enceinte?								
non	1		1		1		1	
oui	0,3***	0,16	0,3***	0,16	0,31***	0,16	0,31***	0,16
Nombre d'enfants communs[^]								
pas d'enfant	-		-		-		-	
un enfant	1		1		1		1	
deux enfants ou plus	0,81***	0,07	0,78***	0,08	0,84**	0,07	0,8***	0,08
Spline conditionnel des enfants communs								
intersection (réf = 1 enfant)	-0,77***	0,17	-0,77***	0,17	-0,77***	0,17	-0,76***	0,17
moins de 1 an 1/2 (pente)	0,2	0,14	0,18	0,14	0,21	0,14	0,19	0,14
1.5 à 6 ans (pente)	0,19***	0,03	0,18***	0,03	0,19***	0,03	0,19***	0,03
plus de 6 ans (pente)	-0,02	0,01	-0,01	0,01	-0,02	0,01	-0,01	0,01
Enfants nés avant l'union								
pas d'enfant antérieur					1		1	
enfant(s) de la femme					1,45***	0,09	1,49***	0,10
enfant(s) de l'homme					1,63***	0,09	1,69***	0,10
des deux conjoints					1,59***	0,11	1,69***	0,12
hétérogénéité non-observée								
sigma			0,57***	0,12			0,57***	0,12
Log-vraisemblance	12317		12313		12298		12294	
n	36		37		37		37	
stat. du t-test (compar. à sans uh)			<0,0001				<0,0001	

Champs : toutes les unions formées dans Érfi par des femmes âgées de 25 ans ou plus lors de l'enquête
Légende : *** : significatif à 1 % ; ** : à 5 % ; * : à 10 % ; : non significatif ; - : non évalué par le modèle

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

8.3. Tableau des risques de séparation de deuxième union, contrôle PCS

Tableau annexe 8.3 : risque relatif de séparation des deuxièmes unions – contrôle PCS

	hommes		femmes	
	Modèle 1a	s.e.	Modèle 1a	s.e.
intersection (baseline)	-4,72***	0,93	-5,89***	1,23
Durée (baseline log hazard)				
0 à 0,5 années (pente)	3,45**	1,68	6,06**	2,39
0,5 à 11 années (pente)	-0,04	0,03	-0,02	0,03
11 to 13 années (pente)	0,05	0,21	0,22	0,14
13 années et plus (pente)	-0,02	0,05	-0,12***	0,03
Année de remise en couple				
1980 et avant	1,19	0,22	0,87	0,19
1981-1990	1		1	
1991 et après	1,21	0,17	1,47**	0,15
Age au début de la deuxième union				
moins de 28 ans	0,94	0,19	1,2	0,17
28 à 38 ans	1		1	
39 ans et plus	0,94	0,24	1,01	0,22
Différence d'âge avec le conjoint				
femme plus âgée de 1 an ou plus	0,99	0,23	0,8	0,17
femme entre 1 an + âgée et 2 ans + jeune	1		1	
femme de 2 à 9 ans plus jeune	1,11	0,20	0,62***	0,17
femme plus jeune de 10 ans ou plus	0,73	0,26	0,67*	0,21
Statut marital (dép. du temps)				
Cohabitant	1		1	
mariage direct	0,47***	0,28	0,52**	0,29
mariage après cohabitation	0,26***	0,24	0,29***	0,19
Enceinte ? (dép. du temps)				
non	1		1	
oui	0,18***	0,63	0,29***	0,47
Nombre d'enfants communs (dép. du temps)				
pas d'enfant	1,4	0,21	1,09	0,17
un enfant	1		1	
deux enfants ou plus	1,1	0,30	0,56**	0,29
Durée séparation-remise en couple				
moins d'un an et demi	0,94	0,14	0,7***	0,14
entre 1,5 et 9 ans	1		1	
10 ans et plus	1,11	0,33	0,33***	0,32
Durée première union				
moins de 2 ans	0,86	0,19	1,18	0,17
entre 2 et 16 ans	1		1	
plus de 16 ans	0,84	0,28	0,56**	0,26
Enfants antérieurs des conjoints				
aucun enfant	1		1	
enfants d'ego seulement	1,29	0,22	1,53**	0,20
enfants du conjoint seulement	1,15	0,28	1,97***	0,23
enfants des deux	1,15	0,24	2,07***	0,22
Mariage pendant la première union				
oui	0,47***	0,19	0,84	0,16
non	1		1	
Fin de la première union				
séparation	1		1	
décès	0,87	0,30	0,63*	0,26
Séparation des parents avant les 18 ans				
pas de séparation	1		1	
séparation	1,03	0,19	1,09	0,18
Catégorie socioprofessionnelle				
cadre	1,21	0,31	1,2	0,23
profession intermédiaire	1		1	
employé	1,43	0,27	1,15	0,15
agriculteur, indépendant	1,82*	0,32	0,95	0,27
ouvrier	1,32	0,27	1,26	0,21
non-concerné	2,77**	0,40	1,02	0,25
Log-vraisemblance	-1486,42		-1843,45	
Effectif de départ	694		833	

Champs : hommes et femmes qui ont formé une deuxième union après 20 ans

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

ANNEXES DU CHAPITRE 9. FÉCONDITÉ ET TRAJECTOIRES DE COUPLE

9.1. Recul de la première naissance et augmentation de la part de deuxièmes unions fécondes dans les cohortes plus récentes

Un retard des naissances a commencé sensiblement dans les cohortes nées à partir de 1945 (Tableau annexe 9.1). Parmi les enfants nés avant les 35 ans de leur parent, de plus en plus naissent après ses 30 ans. Ce retard s'accompagne d'une hausse de la proportion de naissances qui ont lieu en « deuxième » union (Tableau annexe 9.2). Les effets amortis avant la cohorte 1955 entre 35 et 45 ans devraient donc continuer dans les deux cohortes plus récentes : les naissances avoir lieu de plus en plus tard et de plus en plus fréquemment en deuxième union. La proportion toujours plus importante de naissances avant 30 ans pour les femmes laisse tout de même penser qu'elles ne seront pas trop bloquées dans leur fécondité pour des raisons biologiques du fait du retard. Cependant, les très fortes évolutions pour les cohortes 1960-1965 par rapport aux précédentes laissent la porte ouverte à des scénarios moins prévisibles.

Tableau annexe 9.1 : Répartition des enfants selon l'âge du parent à la naissance et selon la cohorte de naissance du parent (en %)

hommes	- de 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	ens. - de 35 ans
1935-39	20,8	46,8	32,4	100
1940-44	28,1	45,3	26,6	100
1945-49	31,1	41,7	27,1	100
1950-54	28,0	42,6	29,4	100
1955-59	24,4	42,9	32,7	100
1960-64	18,9	42,4	38,6	100
femmes	- de 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	ens. - de 35 ans
1935-39	42,4	38,0	19,6	100
1940-44	47,9	35,7	16,4	100
1945-49	49,4	33,3	17,3	100
1950-54	45,3	35,3	19,4	100
1955-59	41,6	36,6	21,8	100
1960-64	35,8	39,3	24,9	100

Champ : hommes et femmes qui atteignent 35 à 64 ans l'année de l'enquête

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Tableau annexe 9.2 : proportion des naissances qui ont lieu dans une union qui n'est pas la première (en %)

hommes	- de 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	avant 35 ans
1935-39	0,3	0,6	1,3	0,8
1940-44	0,1	0,6	3,0	1,1
1945-49	0,2	0,8	4,2	1,6
1950-54	0,3	1,7	6,2	2,6
1955-59	0,5	2,5	7,9	3,8
1960-64	0,4	3,3	10,6	5,6
femmes	- de 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	avant 35 ans
1935-39	0,4	1,1	2,8	1,2
1940-44	0,3	1,2	3,2	1,1
1945-49	0,4	1,8	5,3	1,7
1950-54	0,6	2,7	8,4	2,9
1955-59	0,8	4,2	11,8	4,4
1960-64	1,6	5,8	13,8	6,3

Champ : hommes et femmes qui atteignent 45 à 64 ans l'année de l'enquête

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

9.2. Les différences EHF-Érfi sur les mêmes cohortes

Comme nous l'avons vu dans la partie 3, dans ces générations les personnes qui vivent plus d'une union féconde sont sous-estimées dans EHF, mais celles qui vivent au moins deux unions, fécondes ou non, semblent encore plus sous-estimées. Par conséquent, il est probable que la répartition soit en fait différente. Les deux tableaux ci-dessous (Tableau annexe 9.3 et Tableau annexe 9.4) donnent la répartition trouvée dans Érfi sur les mêmes générations que dans l'étude générale (1945-1954). Il apparaît alors que les différences ne tiennent pas aux mêmes raisons chez les hommes et les femmes. La proportion de premières unions fécondes chez les personnes qui n'ont vécu qu'une union est relativement proche dans les deux enquêtes pour les hommes (91,1-91,2 %), mais légèrement supérieure dans EHF pour les femmes (92,6 % contre 89,3 % dans Érfi). Pour les hommes qui ont vécu deux unions, la part des naissances en première union est de 10 points plus importante dans EHF (73,1 %), mais l'écart est moins important pour les femmes. La proportion de naissances dans la deuxième union (chez les personnes qui en ont vécu au moins deux) est proche dans les deux enquêtes pour les hommes (42,2 % dans EHF et 40,5 % dans Érfi), mais très divergente pour les femmes : 37,2 % à déclarer une deuxième union féconde dans EHF, elles sont 25,3 % dans Érfi. Finalement, pour les hommes les proportions de deuxièmes unions fécondes selon le statut parental est quasiment identique dans les deux enquêtes, mais pour les femmes dans Érfi elles sont nettement inférieures (de 19 points s'il n'y avait pas d'enfant dans la première union et de 10 s'il y en avait).

Rappelons que cette comparaison peut être biaisée par les décès qui ont eu lieu entre les deux enquêtes, et par des biais d'échantillonnage probables. Il y a alors plusieurs possibilités : soit les femmes ont moins sous-déclaré leur deuxième union non-féconde dans Érfi. Puisqu'il semble peu probable que des femmes aient « oublié » de déclarer leurs enfants dans Érfi, il serait tout à fait logique que la sous-déclaration des unions non-fécondes dans EHF aboutisse à surestimer les naissances dans les premières unions mais surtout dans les suivantes. Il peut également y avoir un biais d'échantillonnage, comme nous l'avons déjà remarqué à plusieurs reprises. Il est tout à fait envisageable que les unions non-fécondes soient sous-estimées à la fois dans EHF et dans Érfi pour les hommes dans ces générations, mais dans Érfi cela semblait peu probable au vu de la hausse de la proportion de premières unions fécondes déclarées par ceux qui ont vécu au moins deux unions. Plusieurs phénomènes peuvent là encore se compenser.

Pour ces comparaisons, les enfants sont attribués aux unions lorsqu'ils sont nés pendant ou juste après l'union (9 mois), et que la personne dit avoir eu des enfants pendant l'union. Si elle dit avoir eu un enfant pendant une union et qu'un enfant est né dans les 9 mois avant l'union, nous considérons également qu'il est né « pendant » l'union.

Tableau annexe 9.3 : Proportion totale des hommes et des femmes qui ont des enfants dans les unions selon le nombre d'unions vécues (en %)

hommes	Enfant dans la 1ère union	Enfant dans la 2ème union	Enfant dans une des unions
Une union	91.2	-	93.2
2 unions ou plus	63.6	40.5	85.0
Total	85.0	9.1	91.4
femmes	Enfant dans la 1ère union	Enfant dans la 2ème union	Enfant dans une des unions
Une union	89.3	-	91.4
2 unions ou plus	74.8	25.3	82.8
Total	86.3	5.3	89.7

Champ : Hommes et femmes nés entre 1945 et 1954

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau annexe 9.4 : Proportion d'hommes et de femmes remis en couple qui ont eu des enfants dans leur deuxième union, selon la fécondité de la première union

	hommes	femmes
pas d'enfant en 1ère union	56.9	30.0
enfants en 1ère union	35.4	23.8
Total	42.9	25.3

Champ : Hommes et femmes nés entre 1945 et 1954

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau annexe 9.5 : Descendance atteinte selon la trajectoire conjugale, détail par rang d'union

hommes	Enfants dans la première union		Enfants après la première union		Nombre total d'enfants	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
1ère u. non rompue	2.17	1.270	0	0.000	2.17	1.270
<i>1ère u. rompue, pas de 2ème</i>	1.32	1.090	0.07	0.270	1.39	1.090
<i>1ère u. rompue, 2ème</i>	1.15	1.240	0.87	1.090	2.02	1.540
1ère u. rompue, ensemble	1.19	1.190	0.68	0.960	1.87	1.430
Ensemble	1.95	1.320	0.15	0.570	2.1	1.310
<i>détail 1ère u. non-féconde, 2ème</i>	0	0.000	1.05	1.080	1.05	1.080
<i>détail 1ère u. féconde, 2ème</i>	1.84	1.040	0.77	1.080	2.61	1.460
femmes	Enfants dans la première union		Enfants après la première union		Nombre total d'enfants	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
1ère u. non rompue	2.12	1.240	0	0.000	2.12	1.240
<i>1ère u. rompue, pas de 2ème</i>	1.62	0.990	0.18	0.430	1.8	0.980
<i>1ère u. rompue, 2ème</i>	1.5	1.130	0.56	0.770	2.06	1.240
1ère u. rompue, ensemble	1.54	1.070	0.42	0.660	1.96	1.140
Ensemble	1.98	1.210	0.1	0.400	2.08	1.210
<i>détail 1ère u. non-féconde, 2ème</i>	0	0.000	0.78	0.830	0.78	0.830
<i>détail 1ère u. féconde, 2ème</i>	1.99	0.960	0.49	0.740	2.47	1.130

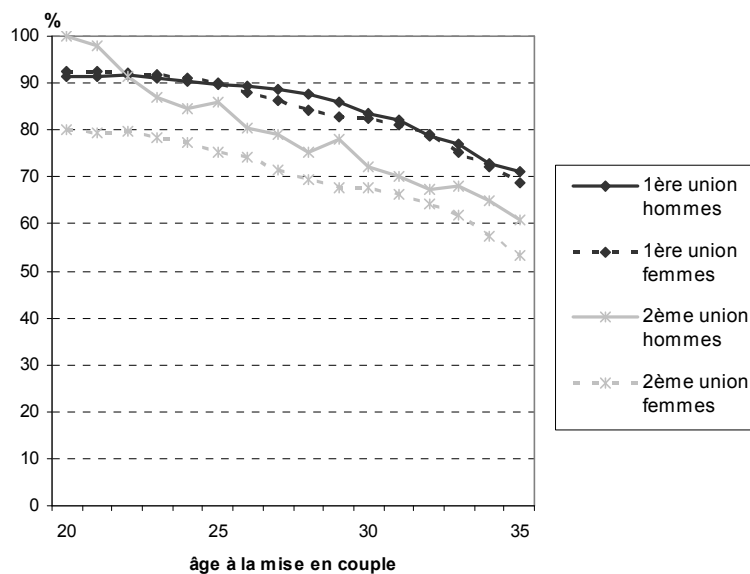
Champ : Hommes et femmes nés entre 1945 et 1954

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

9.3. Moins de mariages dans un deuxième couple à âge comparable à la formation

Les personnes qui se sont déjà séparées ont moins tendance à se marier dans une dernière union à âges équivalents (Figure annexe 9.1). Il est possible que la première expérience les ait refroidis, qu'ils soient plus portés à la séparation et donc n'aient pas le temps de se marier avant la rupture de cette union, ou encore que les personnes qui tiennent moins au mariage soient plus représentées parmi celles qui se sont déjà séparées. Voir aussi le chapitre descriptif. La différence n'est pas vraiment significative pour les hommes, mais clairement pour les femmes (test des fréquences).

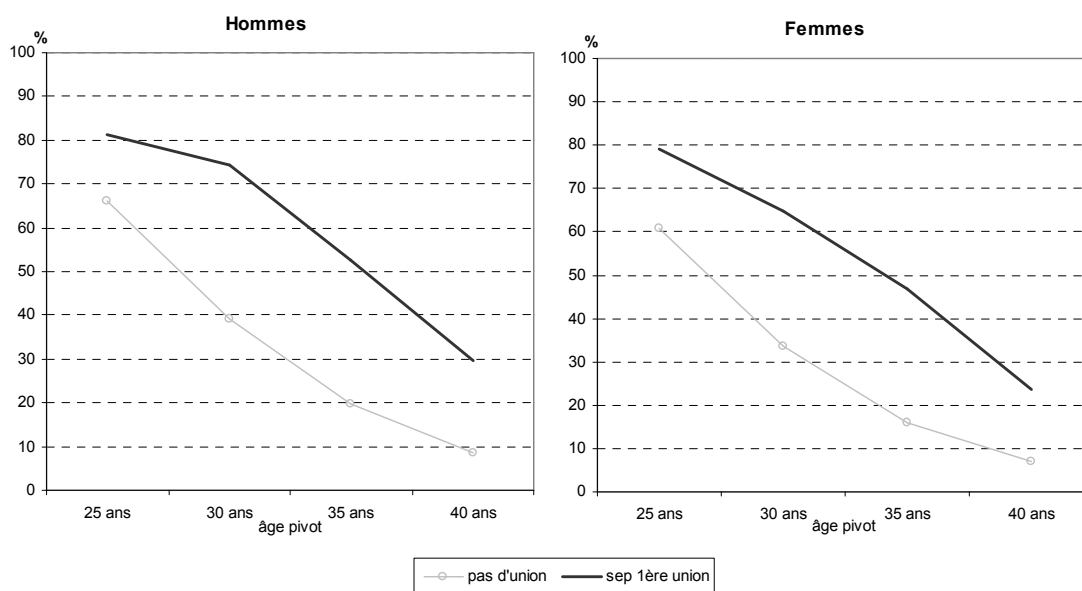
Figure annexe 9.1 : Proportion des unions qui connaîtront un mariage selon l'âge à leur formation parmi les enquêtés en fin de vie féconde



Champ : enquêtés âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête
 Source: Etude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

9.4. Future vie de couple pour les personnes seules

Figure annexe 9.2 : Proportion d'hommes et de femmes qui connaîtront une union ultérieurement, parmi ceux qui n'avaient pas encore d'enfant à l'âge pivot



Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête
 Source: Etude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

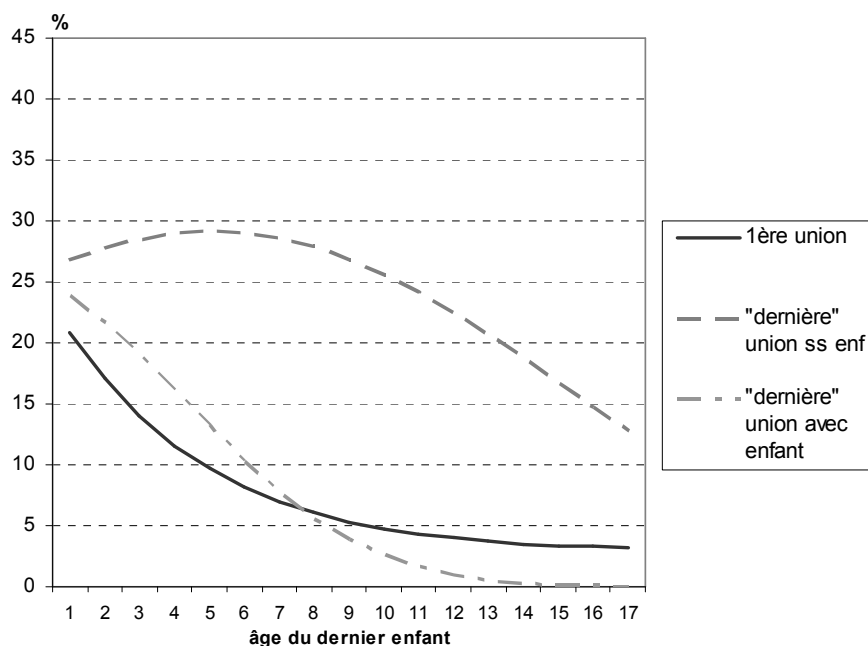
9.5. Influence de l'âge de l'enfant et de la situation de couple : probabilités estimées, probabilités brutes

Nous donnons la correspondance entre probabilités estimées d'avoir à nouveau un enfant dans une régression sans contrôle et probabilités brutes lissées calculées directement à partir de l'échantillon pour les femmes (Figure annexe 9.3). Notons qu'aux âges extrêmes de l'enfant les probabilités sont plus difficiles à estimer. Par exemple, les cas de personnes qui se sont remises en couple avant les 2 ans de leurs enfants sont rares, de même que les personnes de 35 ans dont le dernier enfant a 16 ou 17 ans.

Les courbes estimées à partir d'une fonction quadratique de l'âge du dernier enfant et les courbes de tendance correspondant aux probabilités (réelles) sont assez semblables. Les effectifs de personnes en deuxième union et qui n'ont pas d'enfant avec le conjoint sont logiquement assez faibles quand le dernier enfant est jeune (jusqu'à 4 ans). Par conséquent il est plus difficile d'y faire les estimations et calculs de probabilité.

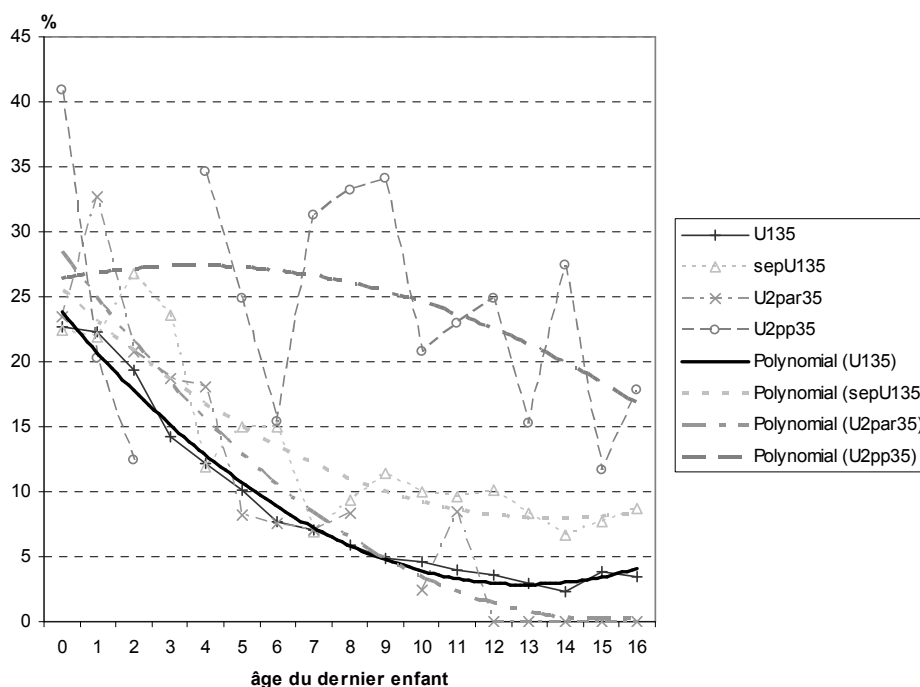
Les chances d'avoir à nouveau un enfant dépendent très fortement de l'âge du dernier enfant. Une femme en première union a environ 23 % de chances d'avoir un nouvel enfant après ses 35 ans si son enfant précédent a 1 an. Si cet enfant a 9 ans, les chances sont réduites à 5 %. Comme nous l'observions auparavant, les femmes qui y sont le plus exposées sont celles qui sont séparées de la première union et celles qui ont formé une deuxième union sans encore d'enfant. Nous remarquons que pour les séparées, la probabilité est dans tous les cas de 7 à 10 points plus élevée que pour les femmes en première union. Cependant, la forme de la probabilité avec l'âge du dernier enfant d'avoir un enfant de plus est totalement inversée en deuxième union. Faible tant que le dernier enfant est jeune, elle s'élève à presque 30 % lorsqu'il a 9 ans. Lorsqu'il y a déjà un enfant dans la deuxième union, la probabilité d'avoir un enfant de plus est plus importante qu'en première union tant que le dernier est jeune (jusqu'à ses 7-8 ans), puis devient très faible très rapidement.

Figure annexe 9.3 : Probabilité estimée d'avoir un enfant après 35 ans selon l'âge du dernier enfant aux 35 ans de la mère



Champ : hommes et femmes qui atteignent 45 à 54 ans l'année de l'enquête
 Pas d'autre contrôle
 Source: Etude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Figure annexe 9.4 : Probabilité d'avoir un nouvel enfant après 35 ans selon l'âge du dernier enfant aux 35 ans de la mère – courbes de tendance

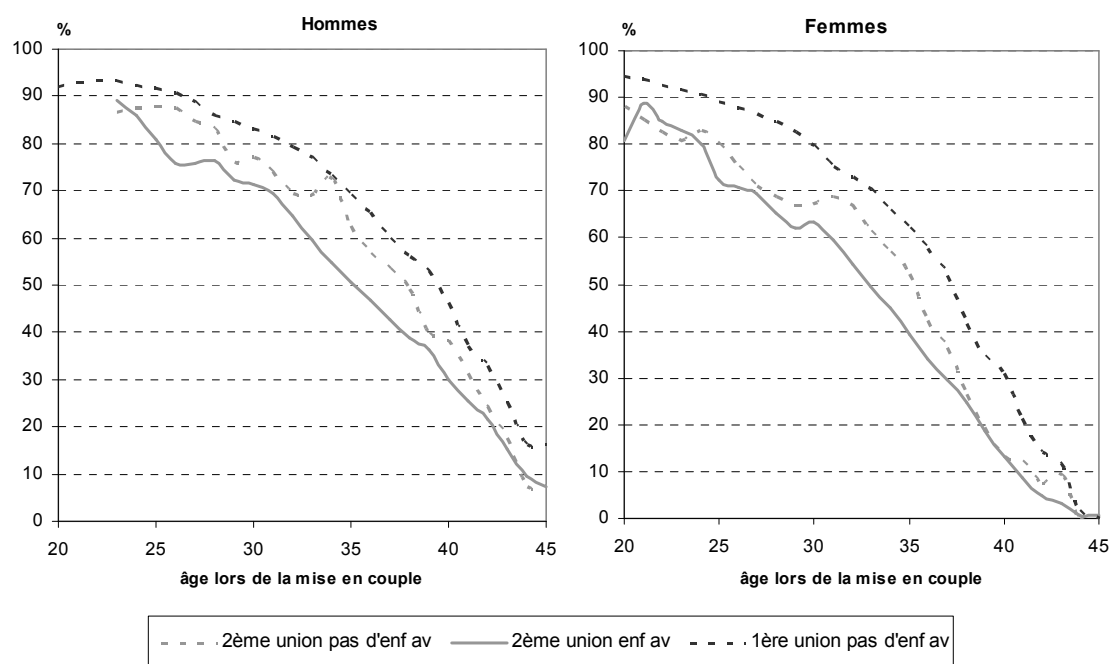


Champ : hommes et femmes qui atteignent 45 à 54 ans l'année de l'enquête

Pas d'autre contrôle
Source: Etude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

9.6. Moins de chances d'avoir des enfants dans la deuxième union si on a déjà des enfants

Figure annexe 9.5 : Proportion des premières et deuxième unions qui seront fécondes selon l'âge à la mise en couple et la parité antérieure



Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête

Lissage moyenne mobile

Source: Etude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Lorsque la personne est déjà père ou mère avant la « deuxième » union, ses chances d'avoir un enfant sont moins importantes (Figure annexe 9.5). Cependant, même en ayant déjà eu un enfant, ses chances de concevoir restent relativement proches de celles d'une personne sans enfants qui forme une union au même âge, surtout en s'en tenant aux femmes en deuxième union. Elles sont de 10 à 20 % plus faibles, il est donc tout à fait possible que la deuxième union donne des opportunités nouvelles pour faire des enfants.

Tableau annexe 9.6 : risques comparés des hommes et des femmes de connaître une naissance après chaque âge pivot

hommes	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
1ère union, déjà des enfants	2,6 (0,01)	1,58 (0)	2,12 (0,001)	2,34 (0,001)
1ère union, jamais d'enfant	1,52 (0,23)	1,35 (0,04)	1,96 (0,001)	2,56 (0,001)
2ème union, enfant(s) de la 1ère	réf.	réf.	réf.	réf.
2ème union, enfant(s) de la 2ème	1,52 (0,37)	1,47 (0,04)	1,89 (0,001)	2,32 (0,001)
2ème union, jamais d'enfant	3,33 (0,06)	0,9 (0,65)	1,57 (0,01)	1,93 (0)
hommes	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
1ère union, déjà des enfants	2,59 (0,001)	2,97 (0,001)	2,82 (0,001)	3,98 (0,001)
1ère union, jamais d'enfant	1,59 (0,02)	2,27 (0,001)	1,77 (0,001)	1,46 (0,06)
2ème union, enfant(s) de la 1ère	réf.	réf.	réf.	réf.
2ème union, enfant(s) de la 2ème	1,52 (0,11)	1,19 (0,22)	1,27 (0,07)	1,42 (0,11)
2ème union, jamais d'enfant	1,27 (0,48)	1,13 (0,51)	1,58 (0,01)	2,27 (0)

Contrôle : durée de l'union, nombre d'enfants

Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

9.7. Naissances dans les différentes situations familiales : détail de la catégorie socioprofessionnelle

A 25 ans aussi bien qu'à 35, les hommes ouvriers mais aussi employés sans enfant qui ne sont pas en couple sont les moins à même d'avoir un enfant d'ici la fin de leur vie féconde (Tableau annexe 9.7). La différence se maintient une fois qu'ils sont en couple, et elle est amplifiée pour les hommes de 35 ans. Après une séparation, le contraste entre hommes ouvriers et hommes cadres est appuyé, ces derniers démarrant bien plus souvent que les ouvriers ou les employés leur vie féconde après 35 ans. Il semblerait que la différence perdure dans une deuxième union, mais les effectifs sont à peine suffisants pour l'affirmer.

Pour les femmes cadres, l'influence de la situation varie avec l'âge. Alors qu'à 25 ans, employées ou ouvrières sans enfant ont très significativement plus de chances de fonder une famille lorsqu'elles n'ont pas encore vécu d'union ou dans leur premier couple, à 35 ans les contrastes sont moins forts et peu significatifs. La sélection de femmes qui restent sans enfant à 35 ans est donc plus homogène dans ses comportements de conceptions qu'à 25 ans. Les femmes cadres restent cependant les moins nombreuses parmi celles qui ont formé une deuxième union à 35 ans à avoir un enfant par la suite.

Tableau annexe 9.7 : risques comparés des hommes et des femmes sans enfant de connaître une première naissance après chaque âge pivot, odds ratio et p-value.

		Situation à 25 ans		
hommes		Pas d'union	1ère union	Séparé
agriculteur		0,99 (0,893)	1,35 (0,194)	-
indépendant		2 (0,001)	1,43 (0,008)	0,26 (0,004)
cadre		2,18 (0,001)	1,94 (0,001)	0,88 (0,752)
intermédiaire		1,48 (0,001)	1,52 (0,001)	2,08 (0,135)
employé		0,94 (0,316)	0,88 (0,311)	0,75 (0,556)
ouvrier		réf.	réf.	réf.
aucune activité		-	-	-

		Situation à 35 ans			
hommes		Pas d'union	1ère union	Séparé	"dern," union
agriculteur		1,23 (0,295)	1,29 (0,341)	0 (0,963)	0,3 (0,191)
indépendant		2,03 (0,001)	1,86 (0)	2 (0,109)	0,42 (0,12)
cadre		1,65 (0,001)	1,93 (0,001)	3,99 (0)	1,35 (0,457)
intermédiaire		1,29 (0,063)	1,77 (0,001)	2,48 (0,015)	0,71 (0,389)
employé		0,96 (0,774)	1,46 (0,024)	1,78 (0,168)	0,54 (0,205)
ouvrier		réf.	réf.	réf.	réf.
aucune activité		-	-	-	-

		Situation à 25 ans		
femmes		Pas d'union	1ère union	Séparé
agriculteur		1,5 (0,042)	0,91 (0,758)	-
indépendant		1,38 (0,033)	0,87 (0,454)	3,45 (0,085)
cadre		réf.	réf.	réf.
intermédiaire		1,05 (0,557)	0,97 (0,831)	1,12 (0,768)
employé		1,22 (0,01)	0,84 (0,155)	1,07 (0,846)
ouvrier		1,01 (0,957)	0,67 (0,009)	2,38 (0,173)
aucune activité		0,56 (0,001)	1,01 (0,982)	-

		Situation à 35 ans			
femmes		Pas d'union	1ère union	Séparé	"dern," union
agriculteur		0,53 (0,37)	0,98 (0,967)	-	-
indépendant		0,81 (0,623)	1,02 (0,944)	0,84 (0,802)	0,17 (0,111)
cadre		réf.	réf.	réf.	réf.
intermédiaire		0,77 (0,218)	1,05 (0,817)	0,67 (0,224)	0,35 (0,02)
employé		0,92 (0,654)	0,82 (0,317)	0,35 (0,004)	0,49 (0,065)
ouvrier		0,62 (0,12)	0,68 (0,146)	0,89 (0,834)	0,42 (0,198)
aucune activité		0,49 (0,069)	0,53 (0,159)	-	-

Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête, sans enfant à l'âge pivot
Autre contrôle : durée de l'union

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Parmi les hommes qui sont en couple et ont déjà des enfants à 25 ans, ce sont les cadres, les ouvriers et les agriculteurs qui en auront le plus souvent à nouveau (Tableau annexe 9.8). Cependant à cet âge, de forts effets de calendrier distinguent les groupes sociaux, et nous ne pouvons pas en tirer de réelle conclusion. De même, les femmes cadres, employées ou ouvrières ont très souvent un nouvel enfant, mais ce sont cependant les femmes sans activité qui en ont le plus souvent. Parmi les femmes séparées

à 25 ans, ce sont les femmes cadres qui vivront le moins souvent une nouvelle histoire familiale.

A 35 ans la situation est plus facile à décrypter et les situations conjugales diversifiées. Chez les hommes en première union, ce sont les personnes les moins qualifiées qui auront le plus certainement un enfant supplémentaire. Par contre les femmes cadres ont le plus fréquemment un enfant supplémentaire toutes choses égales par ailleurs à cet âge. Leur calendrier est décalé et à 35 ans elles sont peut-être moins dans une perspective de fin de vie féconde. Comme nous le savons, les femmes les plus éduquées accélèrent le passage aux enfants suivants par rapport aux autres femmes.

Tableau annexe 9.8 : risques comparés des hommes et des femmes avec enfant de connaître une naissance après chaque âge pivot, odds ratio et p-value.

		Situation à 25 ans				
hommes		Pas d'union	1ère union	Séparé		
agriculteur		0,67 (0,322)	1,15 (0,237)	1,49 (0,821)		
indépendant		1,03 (0,888)	0,72 (0,001)	0,43 (0,045)		
cadre		1,17 (0,497)	1,03 (0,673)	1,34 (0,528)		
intermédiaire		1,05 (0,803)	0,81 (0,001)	0,6 (0,152)		
employé		1,1 (0,626)	0,92 (0,185)	3,14 (0,082)		
ouvrier		réf.	réf.	réf.		
aucune activité		-	-	-		

		Situation à 35 ans				
hommes		Pas d'union	1ère union	Séparé	"dernière" u, sans enf	"dernière" u, avec enf
agriculteur		1,16 (0,73)	0,68 (0,001)	1,03 (0,958)	0 (0,926)	2,45 (0,229)
indépendant		1,13 (0,511)	0,69 (0,001)	1,1 (0,668)	0,99 (0,969)	0,46 (0,004)
cadre		1,07 (0,734)	0,83 (0)	2,25 (0,001)	1,55 (0,08)	0,64 (0,025)
intermédiaire		0,92 (0,606)	0,68 (0,001)	0,9 (0,555)	1,01 (0,971)	0,68 (0,066)
employé		0,68 (0,057)	0,88 (0,035)	1,32 (0,177)	1,09 (0,794)	0,54 (0,019)
ouvrier		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
aucune activité		-	-	-	-	-

		Situation à 25 ans				
femmes		Pas d'union	1ère union	Séparé		
agriculteur		1,27 (0,591)	1,17 (0,159)	0,49 (0,544)		
indépendant		1,1 (0,741)	0,76 (0,004)	4 (0,006)		
cadre		réf.	réf.	réf.		
intermédiaire		0,94 (0,817)	0,85 (0,034)	1,73 (0,193)		
employé		1,21 (0,403)	0,93 (0,293)	1,92 (0,091)		
ouvrier		1,39 (0,184)	0,93 (0,384)	2,12 (0,078)		
aucune activité		5,77 (0,001)	2,1 (0,001)	4,55 (0,028)		

		Situation à 35 ans				
femmes		Pas d'union	1ère union	Séparé	"dernière" u, sans enf	"dernière" u, avec enf
agriculteur		0,66 (0,604)	0,68 (0,027)	1,04 (0,965)	0,68 (0,584)	3,02 (0,18)
indépendant		0,81 (0,619)	0,86 (0,242)	0,76 (0,514)	0,97 (0,944)	1,59 (0,292)
cadre		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
intermédiaire		0,72 (0,248)	0,87 (0,111)	1,2 (0,46)	0,37 (0,002)	1,05 (0,892)
employé		0,83 (0,455)	0,84 (0,03)	0,98 (0,936)	0,58 (0,049)	1,64 (0,117)
ouvrier		0,8 (0,468)	0,83 (0,079)	1,33 (0,29)	0,3 (0,006)	1,39 (0,41)
aucune activité		3,13 (0,001)	2,56 (0,001)	2,26 (0,041)	0 (0,947)	4,16 (0,003)

Champ : hommes et femmes âgés de 45 à 54 ans lors de l'enquête, avec enfant à l'âge pivot

Autre contrôle : nombre d'enfants et âge du dernier enfant

Source : enquête sur l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

Parmi les hommes séparés à 35 ans, il y a un net contraste entre les cadres et indépendants, qui auront souvent à nouveau un enfant, et les hommes dans les autres situations socioprofessionnelles. Parmi ceux qui ont reformé une union à cet âge, les hommes cadres sont cependant les plus portés à avoir un nouvel enfant dans une union encore inféconde, par opposition aux ouvriers. Dans les deuxièmes unions déjà fécondes

cependant, comme dans les premières unions, ce sont les ouvriers qui ont le plus souvent à nouveau des enfants. La plus grande descendance finale des ouvriers et la formation de familles plus importantes en est la raison ?

A 35 ans, le futur fécond des femmes séparées est homogène pour les diverses classes sociales, même si dans une nouvelle union sans enfant les cadres et les femmes exerçant une profession indépendante auront le plus fréquemment un enfant. Contrairement à une première union, les femmes cadres en deuxième union dont sont déjà issus des enfants ne seront pas plus fécondes à l'avenir.

Dans les deuxièmes unions, la fécondité est relancée, et à 35 ans, l'effet est d'autant plus marqué chez les cadres. Le contraste entre ouvriers et cadres très important parmi les hommes séparés de cet âge est également présent (bien que moindre) chez les hommes qui se sont remis en couple. Chez les femmes qui ont déjà des enfants cependant, celles qui n'ont pas encore formé une nouvelle union à 35 ans sont un peu toutes dans le même bateau, et seules celles qui ont déjà reformé une union à cet âge affichent des contrastes par classe sur la future fécondité.

ANNEXES DU CHAPITRE 10. L'ARRIVÉE D'UN ENFANT APRÈS UNE SÉPARATION

10.1. Quotient de naissances par âge après la rupture

Tableau annexe 10.1 : Quotient de naissances par âge, présenté par tranches d'âge (en %) après la rupture pendant la deuxième union

	après la rupture			pendant la deuxième union	
	hommes	femmes		hommes	femmes
20-24 ans	4,9	9,5	20-24 ans	8,1	12,1
25-29 ans	7,9	9,6	25-29 ans	15,2	18,2
30-34 ans	9,6	8,8	30-34 ans	16,5	16,2
35-39 ans	6,2	5,1	35-39 ans	10,8	9,7
40-44 ans	5,2	1,2	40-44 ans	9,0	1,7
45-49 ans	2,4	0,2	45-49 ans	3,8	0,4
50-54 ans	1,8	0,1	50-54 ans	2,5	0,0
55-59 ans	1,1	0,0	55-59 ans	1,8	0,0

Champ 1 : Hommes et femmes séparés entre 1985 et 2004 et âgés de 20 à 59 ans à la séparation

Champ 2 : Hommes et femmes remis en couple entre 20 à 59 ans et entre 1985 et 2004

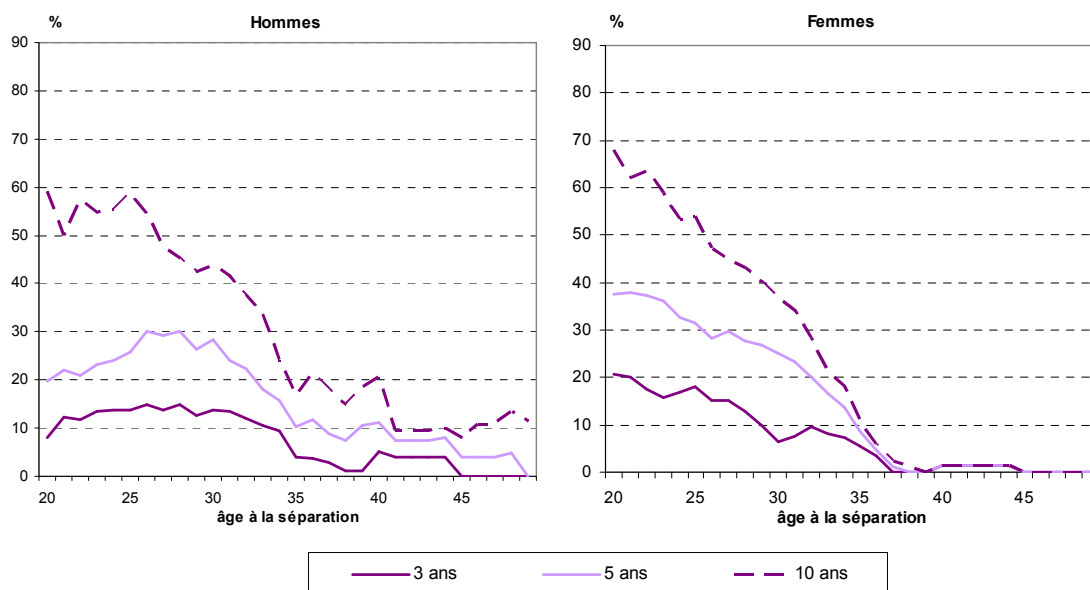
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Pour 100 femmes séparées âgées de 20 à 24 ans, 9,5 % en moyenne ont un enfant à chaque âge.

10.2. Échelonnement des naissances par durée

Plus la séparation a lieu tôt et plus elle a de chances d'être suivie d'une naissance (Figure annexe 10.1 et Figure annexe 10.2). Les personnes qui se sont séparées entre 20 et 25 ans ont un enfant après la rupture six fois sur dix, et huit fois sur dix s'ils ont vécu une remise en couple dans les cinq ans. Passé 25 ans, les conceptions après la rupture se différencient fortement pour les hommes et les femmes. Les femmes ont des enfants dans une nouvelle union dans des proportions toujours aussi élevées jusqu'à 30 ans, âge à partir duquel elles baissent fortement, pour atteindre des proportions proches de zéro vers 40 ans. Leurs chances d'avoir à nouveau des enfants est très liée à la remise en couple, et même si les proportions des femmes qui auront à nouveau des enfants faiblissent vers 25 ans sur l'ensemble, les femmes qui se remettent en couple connaissent très souvent une nouvelle union féconde, du moins si la séparation a lieu avant 30-35 ans.

Figure annexe 10.1 : Proportion d'hommes et de femmes ayant eu un enfant dans les trois/cinq/dix ans après la séparation en fonction de l'âge à la séparation



Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à l'enquête, qui se sont séparés entre 1980 et 1999 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint

Figure annexe 10.2 : Proportion d'hommes et de femmes ayant eu un enfant dans les trois/cinq/dix ans après la remise en couple en fonction de l'âge à la remise en couple



Champ : hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans à l'enquête, qui se sont remis en couple entre 1980 et 1999 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint

Lissage moyenne mobile

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Les effets sous-jacents sont multiples. D'une part les femmes ont besoin – du moins en France – d'être dans une union pour avoir des enfants, donc il est normal que la probabilité soit plus forte. L'écart qui se creuse avec l'âge peut cependant être rapproché d'un effet de sélection. Il est probable que les femmes qui se remettent en couple soient celles qui veulent à tous prix un enfant – soit parce qu'elles n'en ont pas encore eu, soit parce qu'elles n'ont pas eu le nombre d'enfant désiré. A l'inverse, il est possible que toutes les femmes veuillent (à nouveau) un enfant mais que ce soit parce qu'elles n'arrivent pas à former une nouvelle union qu'elles n'en ont pas.

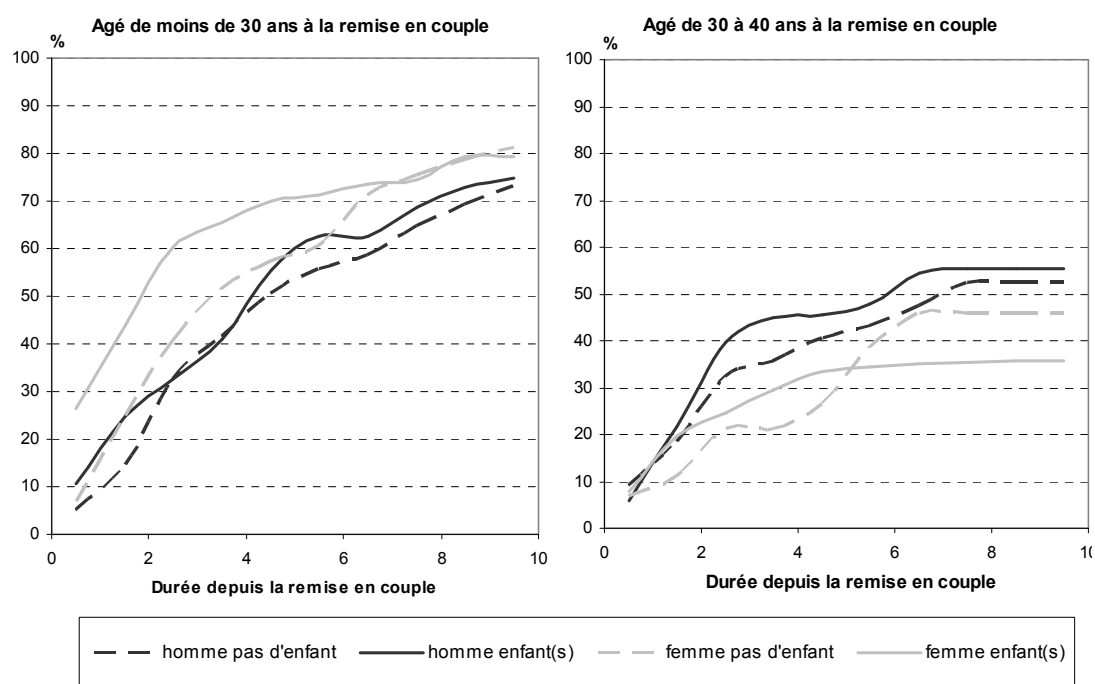
10.3. Proportion de deuxièmes unions fécondes dans Érfi (pour comparaison à EHF)

Au bout de 10 ans, les proportions de personnes séparées avant 30 ans qui ont des enfants en deuxième union sont relativement proches dans EHF (figure 10.4) et dans Érfi (Figure annexe 10.3). Les courbes avant 30 ans ne sont cependant pas très homogènes par durée dans les deux enquêtes, et dans Érfi, les naissances arrivent globalement plus tard, mais les mères ont leurs enfants particulièrement rapidement. Même si c'était déjà le cas dans EHF, en plus petite mesure, cet écart des mères aux autres sous-populations est peut-être amplifié par des biais d'enquête.

Après 30 ans, les naissances dans les deuxièmes unions ont plus fréquentes dans EHF, ce qui peut être dû à la sous-déclaration des unions non-fécondes dans cette enquête. Seuls les pères déclarent la survenue d'une naissance avec une fréquence proche dans les deux enquêtes. Les hommes sans enfant semblent nettement sous-déclarer leurs naissances dans la deuxième union après 30 ans dans Érfi.

Les écarts dans EHF et Érfi peuvent être liés aux différences structurelles entre les deux enquêtes (Érfi a lieu six ans après EHF, la « deuxième union » de EHF est en fait la dernière union vécue par le déclarant, et les unions y sont globalement sous-déclarées). De plus, dans Érfi, les effectifs sont moins importants, et les résultats peuvent être moins stables.

Figure annexe 10.3 : Proportion des séparés ayant eu un enfant dans les 10 ans après la séparation en fonction de l'âge à la remise en couple, par statut parental



Champ : hommes et femmes, deuxième union formée entre 1965 et 1994 et entre 20 et 40 ans

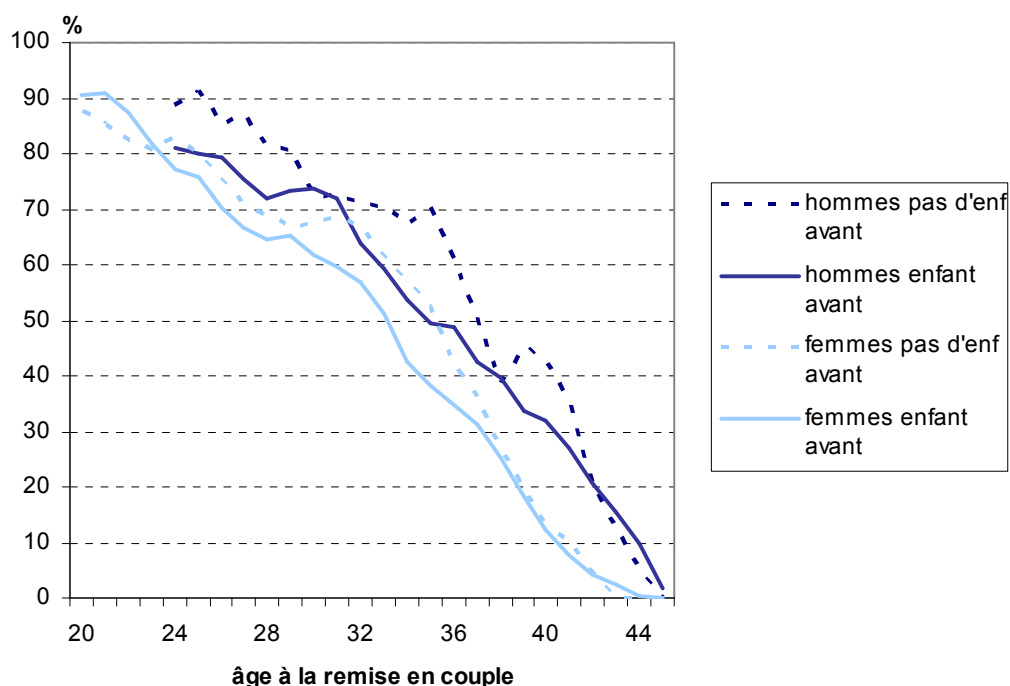
Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

10.4. Comparaisons des proportions de naissances par âge à la remise en couple

10.4.1. *Les personnes sans enfant antérieur ont le plus fréquemment un enfant dans la deuxième union*

En détaillant par âge à la remise en couple, les chances d'avoir des enfants dans les cinq ans après la formation d'un nouveau couple sont relativement peu réduites par les enfants nés dans le cadre d'une autre relation (Figure annexe 10.4). La Figure annexe 10.5 montre les proportions de personnes qui ont eu un enfant avant la fin de leur vie féconde par âge du répondant à la formation de sa deuxième union avec ce même détail des enfants de l'union antérieure, et les résultats sont proches. Les différences par âge ne sont donc pas liées à des effets de période.

Figure annexe 10.4 : Proportion d'hommes et de femmes ayant un enfant dans les cinq ans après la remise en couple en fonction de l'âge du répondant à la remise en couple, par statut parental



Champ : hommes et femmes qui se sont remis en couple entre 20 et 44 ans et entre 1980 et 1994 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Les femmes sans enfant ont plus fréquemment des enfants que celles qui sont déjà mères, sauf avant 25 ans et après 37 ans. Les différences sont maximales entre 30 et 35 ans, autour de 10 points.

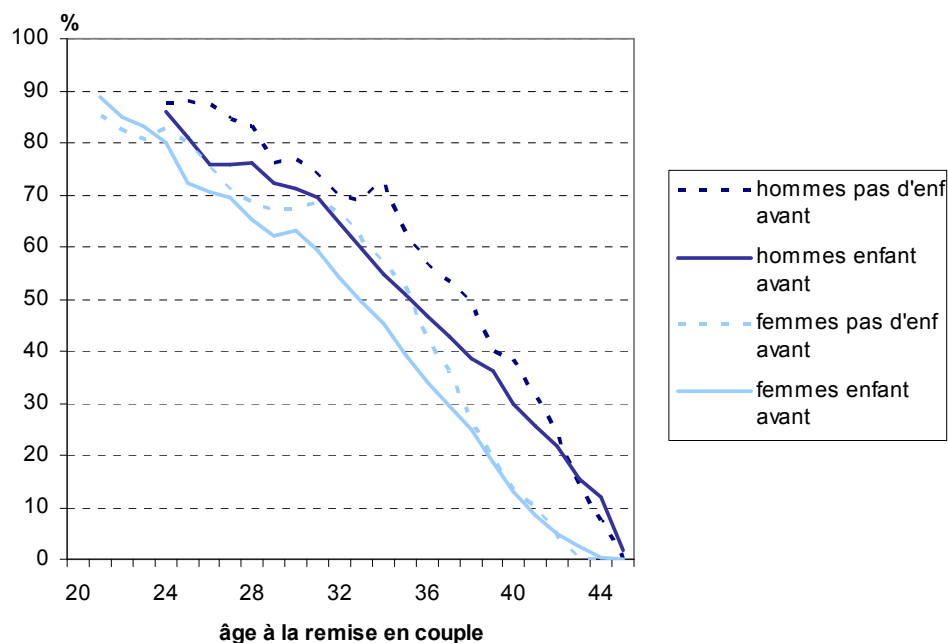
La proportion de parents qui auront un enfant dans les cinq ans chute rapidement avec l'âge. Pour les femmes sans enfant, la chute se fait en deux temps : moindre jusqu'à 32 ans, très forte ensuite. La fécondité des hommes sans enfant varie moins selon l'âge à la remise en couple que dans les trois autres sous-populations³. Les chances des hommes et des femmes divergent à partir de 35 ans, celles-ci ayant alors moins souvent des enfants.

³ la remontée observée dans les graphiques depuis l'âge à la séparation n'est pas observée ici à cause de problèmes de concordance entre les dates de naissance des enfants et les dates d'unions ou parce que leur union de naissance n'est pas « la dernière ». Cependant, dans Érfi on observe effectivement une continuité à chaque âge chez les hommes sans enfant de la proportion qui auront un enfant. Nous le verrons par la suite.

10.4.2. Effet des enfants issus d'un autre couple variable selon l'âge et le sexe

La Figure annexe 10.5 est basée sur des personnes qui ont terminé leur vie féconde. Dans les cohortes âgées de 45 à 55 ans à l'enquête, les hommes et les femmes déjà parents ont des chances globalement plus faibles par âge d'avoir un enfant d'ici la fin de leur vie féconde que les hommes et les femmes sans enfant. L'écart entre parents et non-parents ne dépasse pas 15-20 points, et il est très faible à certains âges⁴. Par exemple, les femmes qui ont formé un couple vers 22 ans ont eu autant de chance d'avoir au moins un enfant dans cette nouvelle union qu'elles aient déjà été mère ou non. A l'inverse, les femmes sans enfant qui se remettent en couple entre 30 et 35 ans sont particulièrement plus fécondes que les mères.

Figure annexe 10.5 : Proportion d'hommes et de femmes qui ont eu au moins un enfant avant leurs 45 ans pendant la « deuxième » union, selon l'âge à la remise en couple et le statut parental en début d'union



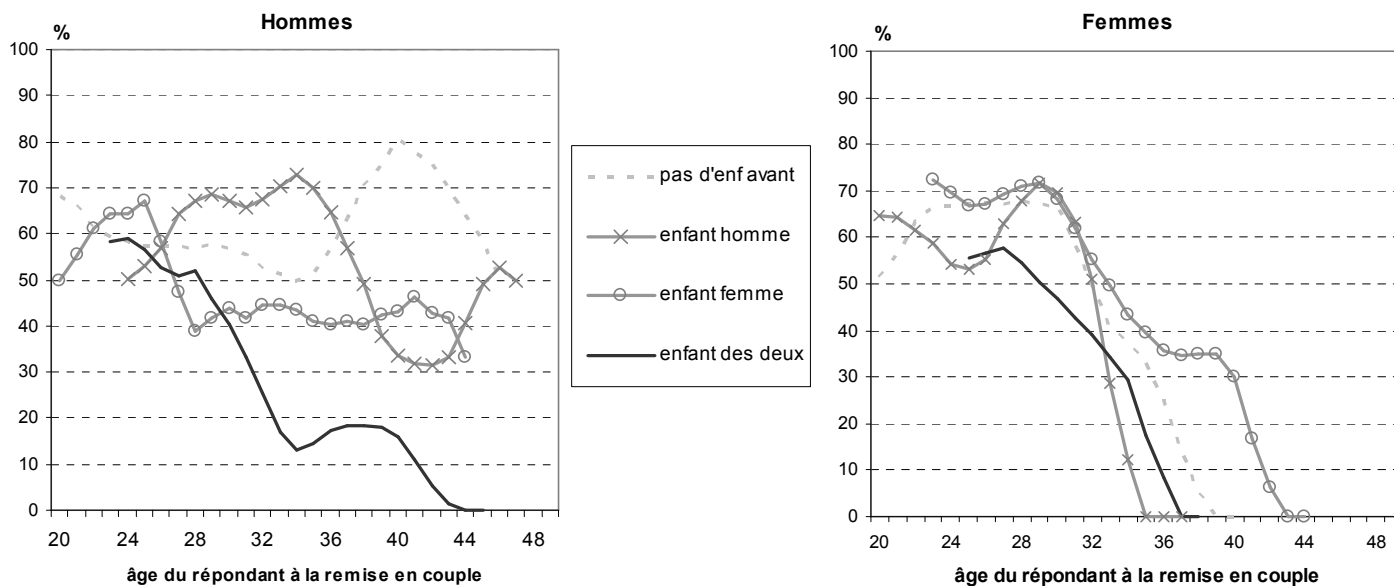
Champ : hommes et femmes âgées de 45 à 54 ans lors de l'enquête qui ont vécu au moins deux unions
Lissage moyennes mobiles

Source: Étude de l'histoire familiale (EHF), Insee, 1999

⁴ Notons que la faiblesse de l'écart pourrait en partie être attribuée aux biais de EHF : si les dernières unions non-fécondes sont peu déclarées, cela peut provoquer ce type d'écart : les seules unions qui restent sont les fécondes, et les probabilités d'y avoir un enfant sont plus élevées. Cela pose surtout un problème en risque absolu. En relatif, même si les premières unions infécondes sont moins déclarées, lorsqu'on se positionne dans une deuxième union selon le nombre d'enfant, il n'y a un biais que si les enquêtés qui n'ont pas déclaré leur première union non-féconde sont spécifiques.

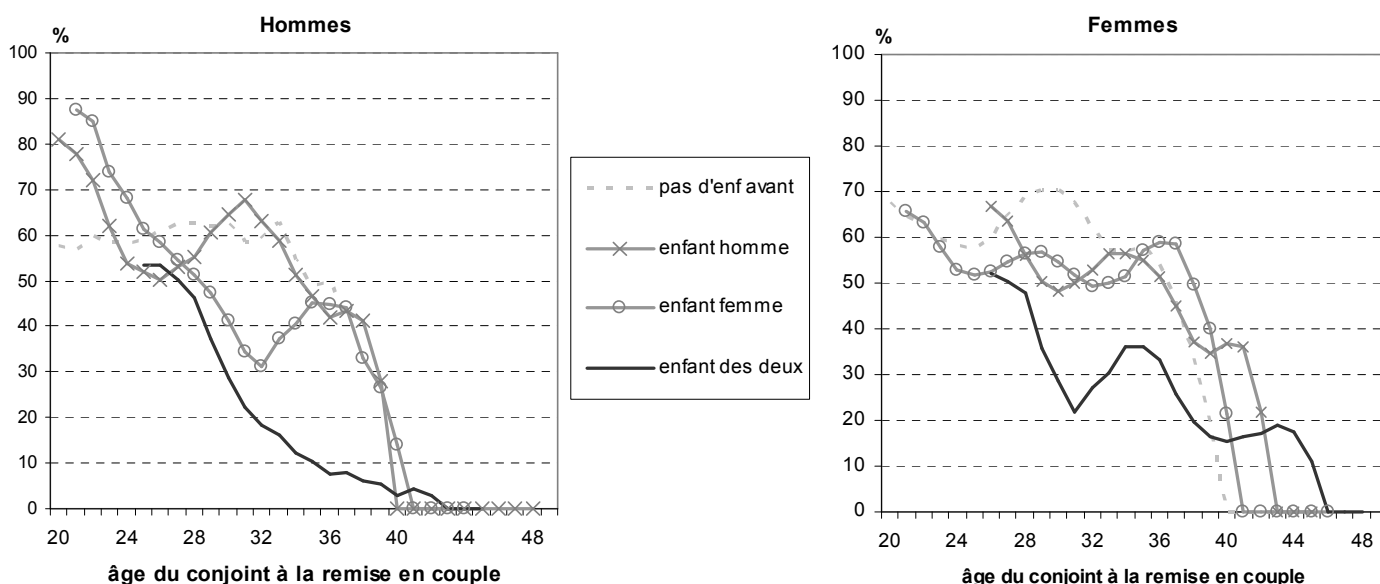
10.5. Décomposition de la fécondité selon le parent des beaux-enfants

Figure annexe 10.6 : Proportion d'hommes et de femmes qui ont un enfant dans les cinq ans après la remise en couple, selon les enfants des conjoints lors de la remise en couple, par âge du répondant



Champ : hommes et femmes qui se sont remis en couple entre 20 et 49 ans et entre 1980 et 1999 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint

Figure annexe 10.7 : Proportion d'hommes et de femmes qui ont un enfant dans les cinq ans après la remise en couple, selon les enfants des conjoints lors de la remise en couple, par âge du conjoint



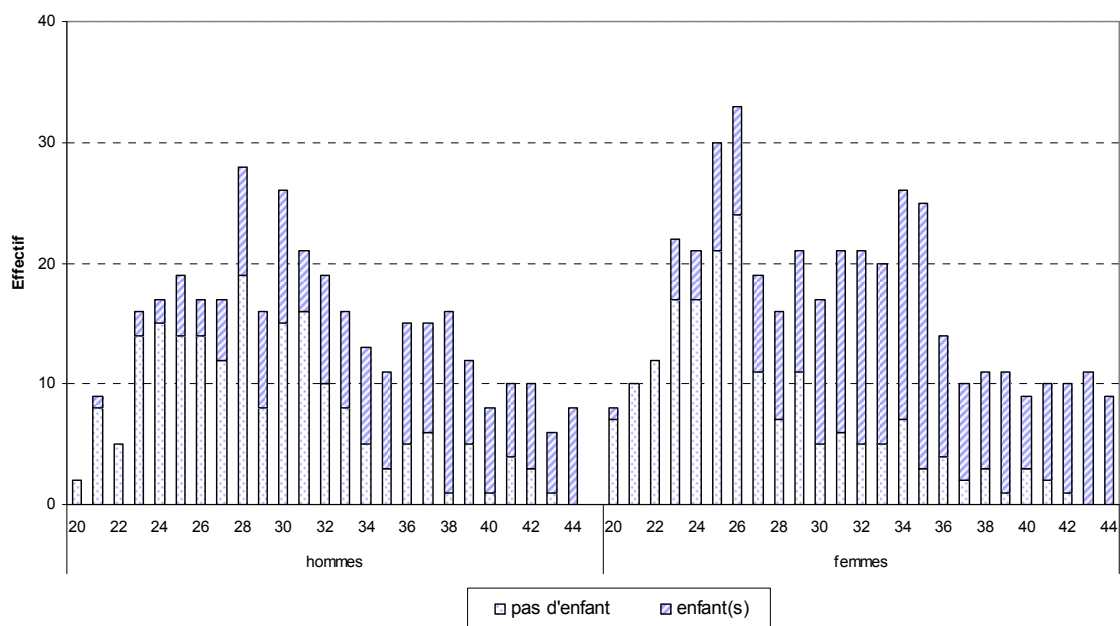
Champ : hommes et femmes qui se sont remis en couple entre 20 et 49 ans et entre 1980 et 1999 (ie depuis au moins 5 ans), hors rupture par décès du conjoint

Lissage moyenne mobile

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

10.6. Effectif de personnes présentes à chaque âge pour le calcul des splines

Figure annexe 10.8 : Effectifs non-pondérés d'hommes et de femmes enquêtés dans Érfi qui ont vécu une séparation entre 1980 et 1999, décomposition selon les enfants nés avant l'union



Champ : hommes et femmes qui se sont séparées entre 20 et 50 ans et entre 1980 et 1999, hors rupture par décès du conjoint
 Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

10.7. Des déterminants différents avec ou sans enfant

Tableau annexe 10.2 : Estimation des risques relatifs de naissance dans la deuxième union des personnes sans enfant au début de l'union, calculée dans un modèle de durée linéaire par morceau

	hommes		femmes	
	estimation	erreur std	estimation	erreur std
niveau de référence	-2,87**	1,12	-2,98***	0,94
Durée (risque de base)				
0 à 1 ans (pentes)	1,2*	0,67	2,29***	0,74
1 à 3 ans (pentes)	0,39**	0,18	0,36**	0,16
3 à 5 ans (pentes)	-0,22	0,19	-0,34	0,22
5 à 7 ans (pentes)	0,13	0,26	0,29	0,31
7 ans et plus (pentes)	-0,34	0,21	0,04	0,2
Age à la remise en couple				
20 à 25 ans (pentes)	-0,1	0,25	-0,2	0,16
25 à 30 ans (pentes)	0,12	0,08	0,04	0,07
30 à 35 ans (pentes)	-0,04	0,07	0,03	0,08
35 à 40 ans (pentes)	-0,08	0,1	-0,36***	0,14
40 ans et plus (pentes)	-0,06	0,08	-0,56**	0,26
Année de remise en couple				
1980 à 1984	0,61	0,36	0,66	0,36
1985 à 1989	0,78	0,27	0,8	0,26
1990 à 1994	0,9	0,24	0,87	0,3
1995 à 1999	1		1	
2000 et après	0,99	0,29	1,05	0,27
Age du conjoint à la remise en couple				
moins de 35 ans	1		1	
35 ans et plus	0,28***	0,41	1,34	0,3
Durée séparation-remise en couple				
moins de 2 ans	1,1	0,22	0,63**	0,2
entre 2 et 5 ans	1		1	
5 ans et plus	2,24**	0,33	0,47**	0,35
Durée première union				
moins de 4 ans	0,75	0,25	1,14	0,24
4 ans et plus	1		1	
Statut première union				
cohabitation	1		1	
mariage après cohabitation	0,62	0,39	1,87	0,49
mariage direct	1,17	0,28	1,36	0,35
Enfants antérieurs du conjoint				
non	1		1	
oui	0,91	0,23	0,63	0,3
Catégorie socioprofessionnelle				
artisan, commerçant, chef d'e., agri	1,01	0,35	1,05	0,47
ouvrier	1,22	0,22	0,83	0,44
employé	0,94	0,33	1,1	0,22
prof intermédiaire	1		1	
cadre	0,77	0,32	0,95	0,27
non-concerné	0,3*	0,62	2,62**	0,4
Pays de naissance				
étranger / France	1,17	0,3	1,36	0,4
Pratique religieuse				
oui / non	1,58*	0,28	1,12	0,23
Log-vraisemblance	-780,62		-759,8	
n	29		29	

Champ : hommes et femmes remis en couple entre 20 et 49 ans et depuis 1980

Source : Ined-Insee, Érfi-GGS1, 2005

Tableau annexe 10.3 : Estimation des risques relatifs de naissance dans la deuxième union des personnes avec enfant au début de l'union, calculée dans un modèle de durée linéaire par morceau

	hommes		femmes	
	estimation	erreur std	estimation	erreur std
niveau de référence	-18,75	18,96	-4,24***	1,6
Durée (risque de base)				
0 à 1 ans (pentes)	1,58*	0,89	0,99*	0,54
1 à 3 ans (pentes)	0,44*	0,24	0,09	0,19
3 à 5 ans (pentes)	-0,23	0,28	-0,09	0,26
5 à 7 ans (pentes)	0,02	0,41	-0,28	0,4
7 ans et plus (pentes)	-0,21	0,2	-0,06	0,36
Age à la remise en couple				
20 à 25 ans (pentes)	3,14	3,9	0,4	0,29
25 à 30 ans (pentes)	-0,04	0,19	0,01	0,12
30 à 35 ans (pentes)	0,02	0,11	-0,08	0,08
35 à 40 ans (pentes)	-0,17*	0,09	-0,22*	0,12
40 ans et plus (pentes)	-0,1	0,06	-0,46**	0,19
Année de remise en couple				
1980 à 1984	0,36*	0,52	0,41**	0,41
1985 à 1989	0,64	0,41	0,95	0,37
1990 à 1994	0,79	0,37	0,78	0,31
1995 à 1999	1		1	
2000 et après	2,28*	0,44	1,15	0,38
Age du conjoint à la remise en couple				
moins de 35 ans	1		1	
35 ans et plus	0,21***	0,4	1,04	0,29
Durée séparation-remise en couple				
moins de 2 ans	0,83	0,32	0,6*	0,3
entre 2 et 5 ans	1		1	
5 ans et plus	0,54	0,48	0,42**	0,41
Durée première union				
moins de 4 ans	2,53*	0,5	2,62***	0,37
4 ans et plus	1		1	
Statut première union				
cohabitation	1		1	
mariage après cohabitation	1,94*	0,39	1,18	0,33
mariage direct	1,79*	0,35	1,21	0,29
Enfants antérieurs du conjoint				
non	1		1	
oui	0,24***	0,32	0,52**	0,27
Age du dernier enfant d'ego à la séparation				
moins de 2 ans	0,89	0,34	0,83	0,28
entre 2 et 7 ans	1		1	
8 ans et plus	1,68	0,44	1,28	0,36
Catégorie socioprofessionnelle				
artisan, commerçant, chef d'e., agri	0,7	0,6	0,74	0,81
ouvrier	1,49	0,31	2,48**	0,44
employé	1,05	0,43	1,28	0,35
prof intermédiaire	1		1	
cadre	0,88	0,41	1,46	0,7
non-concerné	0,49	1,22	2,47**	0,45
Pays de naissance				
étranger / France	1,45	0,32	1,93	0,5
Pratique religieuse				
oui / non	1,2	0,34	0,67	0,48
Log-vraisemblance	-503,67		-554,65	
n	31		31	

Champ : hommes et femmes remis en couple entre 20 et 49 ans et depuis 1980

Source : Ined-Insee, Erfi-GGS1, 2005

Trajectoires conjugales et fécondes des hommes et des femmes après une séparation en France

En France, alors qu'un quart des premières unions sont rompues dans les cinq années qui suivent leur formation, un nombre croissant de personnes vivent les conséquences sociales, familiales et économiques de la séparation. Ce travail porte sur les comportements familiaux après la séparation d'une première union cohabitante, et explicite les conséquences démographiques de la montée des ruptures. Nos résultats sont tirés d'analyses démographiques et statistiques effectuées à partir des données de l'enquête « Étude des relations intergénérationnelles » (Érfi, Ined-Insee, 2005), de l'« Enquête familles et employeurs » (EFE, Ined, 2004) et de l'enquête « Étude de l'histoire familiale » (EHF, Insee-Ined, 1999).

Nous tirons trois grands enseignements de cette thèse. 1) La fréquence de remise en couple des femmes a augmenté au début des années 1980, au cours de la période de grands changements familiaux. Chez les hommes elle a légèrement baissé dans les dernières décennies, ce qui peut être lié à des changements d'ordre socio-économique. Les femmes séparées ayant des enfants se remettent moins souvent en couple, et celui-ci est alors plus fragile. 2) Les hommes et les femmes ont des comportements conjugaux différents, qui dépendent de leurs caractéristiques socioculturelles. Les personnes ayant vécu une première union plus engagée – par sa longueur, son statut ou même sa fécondité pour les hommes – paraissent plus attachées à la vie de couple en général. Notamment, les deuxièmes unions semblent plus stables lorsqu'elles suivent une première union engagée. 3) La hausse de la fréquence des ruptures serait à l'origine d'un retard et d'une baisse de la fécondité, car la séparation réduit la période de conception pour les femmes. La survenue d'une naissance dans une deuxième union dépend des caractéristiques combinées des deux conjoints : leur âge, et leurs enfants respectifs. Elle est particulièrement peu probable lorsque la femme atteint des âges moins fertiles ou si les deux conjoints ont déjà des enfants lors de la mise en couple.

Partnership trajectories and childbearing after the disruption of a first union in France

France has a high relationship dissolution rate, and a quarter of first unions started in 1995-1999 were broken during the first five years. A growing number of people are experiencing the social, familial and economic consequences of union breakdown. This thesis addresses individual partnership and fertility behaviours after separation, using classical demographic methods in parallel with statistical analyses. The work is based primarily on retrospective data, from the French Generation and Gender Survey (2005), the "Enquête familles et employeurs" (on conciliation between work and family life, 2004) and the Family History Study (1999).

The main results of this work are as follows: 1) In France, repartnering frequency increased for women at the beginning of the 1980s, as huge changes in family behaviours were taking place. Among men, the likelihood of repartnering has decreased in recent years, which could be linked to socioeconomic reasons. Separated mothers are less likely than women without children or men to repartner, and when they do their new partnership has a higher chance of disruption. 2) Men and women couple behaviours differ, and depend on their sociocultural characteristics. People who were first engaged in a more established relationship – long, married, or fertile for men – seem more attached to family life in general. For example, second unions are less likely to break down if the first relationship was more established. 3) The growing frequency of break-up seems to result in delayed and decreased fertility. Indeed, females have less time to conceive their children. Childbearing in second unions is highly associated with the combined characteristics of the two partners: age and parenthood. Birth is less likely to take place when the woman reaches less fertile ages or if both partners already have children.

Discipline : démographie

Mots clés : unions, fécondité, naissances, mariage, séparation, divorce, remise en couple, fin de vie féconde, France, GGS, EHF

Laboratoires de rattachement : Cridup - Ined